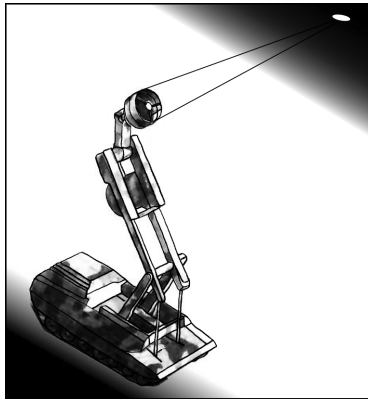


OVNIS: L'ARMÉE DÉMASQUÉE

60 ans de manipulation psychologique



Emmanuel Dehlinger

OVNIS :
L'ARMÉE DÉMASQUÉE

OVNIS :
L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Emmanuel Dehlinger

17 avril 1966, comté de Portage, Ohio. Deux policiers, Dale Spaur et Wilbur Neff patrouillent en voiture vers 5 heures du matin. Un ovni lumineux de 12 mètres de diamètre vient planer à 30 m au-dessus d'eux puis s'éloigne. Ils le poursuivent sur plus de 110 km jusqu'à devoir quitter l'Etat de l'Ohio pour la Pennsylvanie où deux autres policiers les rejoignent. L'objet disparaît ensuite à grande vitesse, selon le témoignage des quatre policiers. A la suite de cette affaire, le NICAP (National Investigations Committee on Aerial Phenomena) publie un rapport détaillé de 125 pages. Pourtant, la commission d'enquête Blue Book de l'US Air Force cherche à persuader Dale Spaur qu'il n'a vu qu'un satellite et qu'il a chassé la planète Vénus. Sa vie en sera détruite. Selon l'astronome Allen Hynek : « L'opinion publique en a conclu qu'il s'agissait d'un officier frappé de déséquilibre mental et victime d'une hallucination. [...] Spaur est devenu la risée de tous, et la publicité qui l'a entouré s'est révélée désastreuse. La combinaison de tous ces événements a brisé son foyer – sa femme l'a quitté – et a démoli sa carrière et sa santé. » [GB97 p. 126-127, citant Allen Hynek, « The UFO Experience. A Scientific Inquiry » p. 107-108].

Ce livre est dédié à sa mémoire, ainsi qu'aux victimes anonymes du phénomène OVNI.

AVANT-PROPOS

On nous a souvent demandé à la suite de la rédaction de cet ouvrage ce que nous avons contre les extraterrestres. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici clairement que nous n'avons rien contre eux.

Nous nous rallions volontiers sur ce point à ce que dit Christian de Duve, Prix Nobel de médecine en 1974 : « La vie est née par un très grand nombre d'étapes de nature chimique, qui étaient hautement probables dans les conditions où elles ont eu lieu ». Il ajoute que si les scientifiques s'accordent volontiers sur la première partie de cette phrase, c'est surtout les biochimistes, conscients de la nature très déterministe de la chimie, qui sont convaincus du caractère « hautement probable » de l'apparition de la vie, pourvu qu'on lui en laisse le temps. Pour Christian de Duve, la vie est donc « un impératif cosmique », pour peu que l'on rencontre dans l'univers d'autres planètes ayant une histoire semblable à celle de la terre, comme le supposent aujourd'hui les cosmologues. Bien sûr, il faut encore compter quelques milliards d'années supplémentaires pour passer de la première cellule vivante à un être intelligent capable de construire un vaisseau spatial lui permettant de venir nous rendre visite, mais l'univers pourrait être assez vieux pour avoir permis ce processus.

Alors, nous dira-t-on, pourquoi refuser d'attribuer les manifestations d'ovnis dans le ciel aux extraterrestres ? Simplement parce que depuis plus de 50 ans que le phénomène OVNI se manifeste abondamment sur terre, on n'a jamais pu prouver qu'il était dû à des extraterrestres, pas plus que l'on a pu prouver qu'il était d'origine *intra* terrestre. A partir du moment où il n'y avait de preuve ni dans un sens ni dans l'autre, cela a donné naissance à une sorte de guerre de religion très intolérante entre les « croyants » et les « sceptiques », où chaque camp a surtout cherché à conforter sa conviction plutôt que d'essayer vraiment de comprendre l'origine du phénomène, au demeurant fort complexe.

Cette « guerre de religion », nous le verrons, a été largement encouragée par les manipulateurs qui sont à l'origine du phénomène OVNI et que nous avons voulu démasquer dans cet ouvrage, à savoir les militaires des grandes puissances de ce monde, Etats-Unis en tête. De ce fait, on nous a également souvent demandé à la suite de la rédaction de ce livre ce que nous avons contre les militaires. Une fois encore, qu'il nous soit ici permis d'exprimer clairement que nous n'avons rien contre eux. Il se trouve simplement qu'en cherchant à résoudre l'énigme du phénomène OVNI, notre enquête nous a conduit à conclure à leur responsabilité directe. Mais il faut bien préciser que

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

nous ne parlons ici que d'une petite fraction de l'armée, en l'occurrence certains services secrets et certaines forces spéciales, et que le reste de l'armée, c'est-à-dire la majorité des militaires, est comme les populations civiles victime de cette manipulation.

Notre vision, peut-être simpliste, des armées occidentales est celle d'organisations au service de la protection de nos démocraties, organisations malheureusement nécessaires car chacun sait qu'il existe encore trop de dictatures aux visées hégémoniques sur notre planète, et que « la Justice sans la Force est impuissante ». Nous attendons donc de ces armées qu'elles respectent les valeurs démocratiques, au moins en temps de paix et vis-à-vis de leurs propres compatriotes. Ce qui nous a incité à rédiger cet ouvrage, c'est que cette extraordinaire manipulation, doublée de la nécessaire désinformation des médias, ne nous paraît pas en accord avec ces valeurs, surtout lorsque le phénomène OVNI blesse ou tue, que ce soit des civils ou des militaires du rang. Cela se produit encore trop souvent aujourd'hui et, semble-t-il, pas toujours accidentellement. Comment dans ces conditions le commandement de l'armée pourrait-il mériter la confiance de ses propres soldats et de la population civile, alors qu'une cellule de ce commandement les trompe et se livre à des expériences à leurs dépens ?

Emmanuel Dehlinger
Paris, le 20 juillet 1999

A propos de l'auteur :

Ingénieur diplômé, Emmanuel Dehlinger s'intéresse depuis plus de 10 ans à tout ce qui défie notre compréhension de l'univers. Il a aussi approfondi longuement ses connaissances de la psychologie humaine.

PROLOGUE

Alors que certains de nos lecteurs seront très au fait du phénomène OVNI, d'autres risquent de le découvrir ici pour la première fois. Nous avons donc choisi d'introduire cet ouvrage par la présentation d'un cas exceptionnel qui contient presque tous les aspects du phénomène et qui peut faire office de « cas d'école ». Ce cas est relaté par Jean Sider dans son ouvrage « Contacts supra-terrestres, Leurres et manipulations, Tome I » [JS94 p. 139-177] et il intéressera aussi bien les néophytes que les experts car nous allons tenter de le présenter sous un jour nouveau.

Habituellement, ce type de cas dont le contenu est rocambolésque fait immédiatement fuir les scientifiques qui se convainquent rapidement de la mythomanie des témoins, tandis que les esprits moins critiques ne peuvent que conclure à l'existence des extraterrestres tant les phénomènes rapportés semblent inexplicables en d'autres termes.

Nous suggérerons cependant une autre alternative dans l'interprétation des faits : celle d'une manipulation psychologique des témoins par une agence militaire. Dans un premier temps cette interprétation risque de paraître tout aussi improbable au lecteur, mais le contenu de cet ouvrage étayera ultérieurement point par point chacun des aspects de cette manipulation qui ne seront qu'évoqués ci-dessous. Il s'agit ici d'introduire le phénomène OVNI par un exemple qui en contient divers aspects afin d'en rendre par la suite l'analyse détaillée moins abstraite pour le lecteur.

Nous symboliserons la nature de cette manipulation par les logos suivants insérés dans le fil du récit :

- Ondes électromagnétiques perturbant les appareils électriques ou agissant sur le cerveau des témoins pour provoquer des hallucinations sonores ou visuelles, voire une paralysie temporaire. Ce rayonnement peut être ambiant (☉) ou focalisé sur un des témoins (☛).
- Témoin mis sous hypnose à son insu selon la technique Eriksonienne (👁).
- Mise en scène avec ou sans acteurs (🎭).
- Projection lumineuse artificielle par ionisation de l'atmosphère (☁). Ce processus sera décrit en détail dans la deuxième partie de ce livre.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Les enquêteurs sur cette affaire sont le Dr John Deer, Ph. D., qui était à l'époque sismologue à L.S. Geological Survey de Denver (Colorado) et le Dr Leo Sprinkle, Ph. D., sociologue qui travaillait à l'université de Laramie (Wyoming). Les témoins quant à eux seront désignés sous des pseudonymes. Les deux principaux sont Barbara, la femme de John qui est directeur la nuit dans une entreprise importante du Colorado, et Jim, un collègue de travail de John et *ancien officier de sécurité de l'US Air Force*. Les enquêteurs ont estimé que tous les témoins impliqués étaient de bonne foi et équilibrés.

L'histoire débute en 1975 dans un ranch situé dans le comté d'Elbert au Colorado, dans un secteur des montagnes rocheuses. Jim, John et Barbara ont acheté en commun une ferme délabrée *abandonnée depuis plusieurs années* dans un joli site de prairies et de bois et ils l'ont restaurée en l'espace de trois mois. Lorsque des phénomènes étranges ont commencé à se produire, ils ont d'abord envisagé une mystification faite par des plaisantins puis leurs soupçons se sont portés vers les militaires, à juste titre comme nous le verrons tout au long de cet ouvrage. Mais, comme à l'accoutumé pourrait-on dire, ils ont fini par se rallier à l'hypothèse extraterrestre car les phénomènes observés dépassaient largement le cadre de leur compréhension rationnelle et les poussaient tout naturellement dans ce sens. De plus en plus traumatisés, ils ont fini par quitter les lieux, ce qui était sans doute le but poursuivi par les manipulateurs car il faut préciser tout de suite que *ce ranch dominait une zone stratégique de l'US Air Force parfaitement visible depuis cette hauteur*.

Voici donc la description de ces phénomènes étranges :

Les témoins entendent régulièrement des bourdonnements insolites (🌀), d'autant plus intenses que le vent souffle fort, et ils ont observé plusieurs fois des ovnis émettant un bruit similaire (👁️). Il est même arrivé que la manifestation de ce bruit soit telle que les témoins ne puissent plus s'entendre parler entre eux. Le bourdonnement ne cesse pas même après avoir coupé l'alimentation électrique sur tout le domaine.

Alors qu'ils regardent la télévision un soir, Jim se sent soudain paralysé et Barbara est victime d'une tachycardie (🌀 ou 🗡️) tandis que Steve est paniqué. Peu après, Barbara essaye de raconter cet incident à John mais à chaque tentative, elle se met à bredouiller et à bafouiller, puis son élocution redevient normale (🗡️).

Alors que le fils de John et des amis étudiants font une randonnée dans les bois des environs, ils découvrent une des vaches du troupeau mutilée de

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

façon chirurgicale à moins de 200 m du ranch (☠) et ont l'impression d'être suivis en rentrant à la maison (🌀) où ils arrivent traumatisés. En retournant sur leurs pas avec Jim, ils découvrent dans la neige d'énormes traces (45 cm) de pieds de « bigfoot » qui suivent les leurs jusqu'à l'intérieur de la grange (☠). Bigfoot est cet être folklorique américain velu et simiesque équivalent au Yeti himalayen. Il est si connu aux Etats-Unis qu'on doit pouvoir trouver dans les boutiques de jouets des panoplies complètes comprenant des pieds en plastique permettant de laisser de fausses empreintes. Quelque temps plus tard, Jim en compagnie d'autres amis découvre sur son domaine une deuxième bête mutilée dont le propriétaire ne sera jamais identifié. Cette bête aurait dû franchir deux barrières pour arriver là où elle fut trouvée. Jim évoque à cette occasion le grand nombre d'hélicoptères qui évoluent dans le secteur et dont certains atterrissent au milieu de leurs champs sans raison apparente. Il a cru au début que ces hélicoptères étaient responsables des mutilations mais s'est mis à douter plus tard de cette hypothèse, supposant que des témoins auraient forcément observé les mutilateurs à l'œuvre.

Le policier qui accepte de le rencontrer lui indique qu'il n'enquête que pour un cas sur quatre tellement les mutilations de bétail sont fréquentes dans la région. On verra plus loin que ce phénomène touche en fait tous les Etats-Unis depuis la fin des années 60 et qu'il est attribué soit à l'armée soit aux extraterrestres, les fermiers étant généralement plus favorables à l'hypothèse militaire. C'est pourquoi, lorsque le policier suggère une origine extraterrestre à ces mutilations, Jim lui rétorque que s'il n'a rien de mieux à proposer comme explication, il vaudrait mieux qu'il s'abstienne. Au total, le ranch perdra six têtes de bétail en deux ans, toutes mutilées. Le montant de la prime offerte par les fermiers pour la capture des mutilateurs atteint déjà 500 000 dollars à cette époque.

Jim téléphone à la base militaire voisine pour demander pourquoi des hélicoptères atterrissent parfois dans les prairies du ranch. L'officier de surveillance radar lui répond qu'il n'a rien observé d'anormal sur ses écrans (!) puis le colonel lui recommande d'oublier cette histoire. Une autre fois, Jim téléphone pour se plaindre que plusieurs avions militaires viennent de survoler son domaine à très basse altitude. L'officier lui demande alors ce qu'il pense des mutilations de bétail, comme pour indiquer que cela est lié. Jim lui répond qu'elles sont probablement dues aux ovnis, plutôt qu'au gouvernement ou aux sectes sataniques. Apparemment satisfait de cette réponse, l'officier en veine de confidences en oublie le secret défense et lui confie que la base a aussi beaucoup de problèmes avec les ovnis et que le personnel a reçu des consignes strictes de sécurité à ce sujet. Poursuivant ce

dialogue surréaliste, l'officier demande : « Avez-vous eu à vous plaindre des bigfoots ? ». Jim répond qu'il en a vu, et l'officier de surenchérir que le personnel a aussi reçu des consignes concernant les bigfoots ! De deux choses l'une : ou bien la base a réellement des problèmes avec les extra-terrestres et il est inconcevable qu'un officier en parle à un civil au téléphone, ou bien, et c'est fort probable, notre officier ne fait que participer à une manœuvre d'intoxication (☛).

Un soir où trois employés du ranch sont dehors, ils sont attirés par un bruit puis se retrouvent poursuivis par un bigfoot qui traverse une clôture de fils de fer barbelés sur laquelle Jim retrouvera plus tard une touffe de poils (☛). Ce scénario peu imaginaire s'est répété plusieurs fois aux Etats-Unis sans que l'origine des poils examinés en laboratoire ait jamais pu être déterminée. Le bigfoot laisse ce soir-là des traces de pieds arrivant jusqu'au ranch et Jim a photographié ces traces.

Les témoins éprouvent une sensation de harcèlement ainsi que des sentiments de dépression et d'angoisse (☛) et les heurts entre eux deviennent fréquents. Jim soupçonne qu'un agent immobilier souhaitant racheter le ranch à bas prix cherche à les effrayer. Mais un soir où le bourdonnement se fait entendre (☛), il observe un disque lumineux traversant la propriété à faible allure (☛). Deux amis lui racontent alors que deux de leur proches circulant en voiture ont été poursuivis par un ovni sur la route qui passe derrière le domaine du ranch. Parvenus à leur domicile, ils se sont réfugiés chez eux tandis que tous les habitants du lieu ont pu observer le disque resté en sustentation durant près de trois quarts d'heure au-dessus de leur voiture. Jim qui commence à envisager sérieusement l'hypothèse extraterrestre décide alors de s'excuser auprès du policier qu'il avait rabroué et tous deux deviennent bientôt bons amis. Une autre fois, Barbara et deux passagers de sa voiture observeront tôt le matin un énorme ovni en forme de cône (☛).

Les habitants du ranch entendent aussi des claquements secs comme une porte de voiture que l'on ferme brutalement, ou des coups frappés sur les murs de la maison (☛). Un soir, Jim se précipite et aperçoit un bigfoot qui s'enfuit. Un autre soir, très énervé par les coups répétés, Jim se rue dehors avec son fusil et tire sur le bigfoot s'enfuyant. Jim est bon tireur et la créature est touchée mais ne semble pourtant pas trop incommodée. Elle porte sans doute un gilet pare-balles ! Ultérieurement les habitants du ranch entendent une plainte rauque se mêlant à une sorte de bip-bip : c'est bien sûr le cri du bigfoot blessé. On le voit, la mise en scène continue à être simpliste.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Un soir où il rentre de la ville, Jim découvre les trois enfants terrés dans une des chambres et épouvantés depuis que les coups ont redoublé d'intensité dans la journée. Pris de colère, il sort pour menacer violemment les intrus et hurle qu'il ne cédera jamais à leurs pressions. Une fois calmé, il sort à nouveau de la maison pour travailler et il entend une voix « en stéréophonie » lui annoncer « Dr Jim, nous acceptons ! » (👁️). Jim est alors bouleversé, ce qui évoque le syndrome de Stockholm qui est tel qu'une victime en vient à aimer ses bourreaux car ce sont les seuls qui soient capables de diminuer sa souffrance et qui peuvent de ce fait recevoir sa reconnaissance.

Un autre soir, Barbara et Jim découvrent que les organes de transmission de leurs deux voitures ne fonctionnent plus alors que les véhicules sont toujours parfaitement entretenus. Jim soupçonne à nouveau un agent immobilier cherchant à les chasser. Les organes de transmission et les engrenages devront être entièrement changés.

Jim a accepté de prêter un terrain comme piste d'atterrissage à deux pilotes d'avion. Trois semaines plus tard, les événements prennent une tournure plus dramatique : malgré un temps superbe, l'avion d'un des pilotes s'écrase près du ranch avec deux passagers à bord (👁️). Nul doute que les militaires de la base située en contrebas devait voir d'un mauvais œil le survol de leur territoire. Mais pour faire bonne mesure et montrer que l'armée est innocente de ce crime, on rapporte que deux appareils de la Garde Nationale de l'Air se seraient également écrasés à proximité alors qu'ils poursuivaient un ovni (👁️), ce qui conduit immédiatement à penser que les militaires seraient eux aussi les *victimes* de ces phénomènes et non pas leurs instigateurs. Sauf qu'il ne s'agit pour ces deux avions militaires que d'une rumeur initiée fort à propos. Le lendemain de ce double crash supposé, deux escadrons de chasseurs-intercepteurs, soit 26 avions, survolent le ranch et tournent dans le secteur durant un temps assez long comme s'ils cherchaient quelque chose (👁️). On rapporte aussi que des gens qui enquêtaient de façon approfondie sur les mutilations de bétail ont disparu : autre rumeur pour dissuader les curieux ou élimination physique des gêneurs ? L'enquête ne le dit pas.

Une nuit, alors que plusieurs amis sont restés dormir, neuf disques atterrissent ostensiblement en face de la maison (👁️). Barbara observe depuis sa fenêtre Jim qui s'avance vers les engins lorsque quelque chose lui brûle soudain le front (👁️) et la fait tomber à la renverse sur le divan. Harry qui était à ses côtés appelle aussitôt et Jim revient en courant tandis que les disques disparaissent. Durant cet incident, David s'est retrouvé

temporairement paralysé (☛). Une fois rétabli, il sort avec Jim et ils entendent un son suraigu qui durera toute la nuit (🌀). David sera ensuite malade pendant trois jours (☛).

Les habitants du ranch ont découvert au sommet d'une colline une parcelle de terrain brûlée de plus de 10 m de diamètre (☛) ou rien ne poussera pendant un an. Jim et le fils aîné de John montent un soir en voiture jusqu'à la trace et leur véhicule semble éclairé à leur arrivée par un phare situé dans un bois. Ils se dirigent à pied vers cette lumière et trouvent en chemin une sorte de boîte éclairée de l'intérieur (👁) qui émet un bourdonnement (🌀). Jim s'avance seul puis arrivé à un mètre de la boîte, il se retourne brièvement pour parler au fils de John tandis que l'« objet » en profite pour se volatiliser. Jim dit alors à l'adolescent de rentrer à la maison tandis que lui-même continue à avancer en direction des arbres. Sa progression devient de plus en plus difficile alors que la paralysie le gagne (☛) et il s'arrête à proximité de la lumière qui se trouve dans les feuillages. Il aperçoit alors en contrebas à une quinzaine de mètres un disque légèrement éclairé (👁) et deux humanoïdes se tenant à proximité (☛). Ceux-ci sont vêtus d'une combinaison moulante et ressemblent à des humains maquillés dont les yeux seraient plus grands. Ils s'expriment dans un anglais parfait avec les expressions et l'accent de la région. Ils demandent à Jim de ne pas s'approcher des « boîtes noires » qui peuvent être très dangereuses et ils en font aussitôt la démonstration : un bigfoot qui était tapi dans l'ombre (☛ ou 🌀) se dirige sur leur ordre vers une de ces boîtes (👁 ou 🌀) et s'écroule dès qu'il arrive à proximité. « Comme vous avez pu le constater, cette boîte peut être très dangereuse » commente un des « extraterrestres » pour le cas où Jim n'aurait pas bien compris. On le voit, le scénario est toujours de qualité assez médiocre. Jim s'en retourne ensuite au ranch en constatant : « franchement, ils ne m'ont pas fait une forte impression ». Cependant, il est maintenant convaincu que les bigfoots sont bien sous contrôle des extraterrestres. Au total une vingtaine de personnes auront pu apercevoir un bigfoot à proximité du ranch, dont une fois l'un d'eux qui a imité Barbara se baissant et plaçant sa main au-dessus des yeux pour mieux l'observer.

Autre manifestation étrange, une après midi où Jim est accueilli par son chien qui court vers lui, celui-ci se met soudain à aboyer furieusement contre lui comme s'il avait perçu une odeur inhabituelle (☛ vers le chien). Une autre fois, un ami militaire qui termine son footing du matin se sent contraint de rebrousser chemin plusieurs fois alors qu'il tente de rentrer au ranch. Il explique à Jim qui a assisté à son étrange manège que chaque fois qu'il se rapprochait de la maison quelque chose s'emparait de son esprit et l'obligeait à revenir sur ses pas (☛).

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Une nuit, Jim se réveille brusquement (☹) et observe par la fenêtre un être vêtu d'une combinaison moulante (☹). Il va trouver dans sa chambre Barbara qui est dans un état second et très agitée (☹). La porte d'entrée s'ouvre ensuite brusquement (☹) et lorsque Jim va pour la refermer, une voix intérieure lui déclare « Nous n'avons pas besoin d'ouvrir votre porte pour entrer dans votre maison ! » (☹). Confiant ce qu'il vient d'entendre à Barbara, celle-ci le regarde comme s'il était devenu fou !

Un week-end où plusieurs amis ont été invités, le courant saute vers 2h du matin (☹) alors que la maisonnée joue à un jeu de société. Tous entendent alors une voix semblant provenir des haut-parleurs de la chaîne hi-fi qui leur dit en substance « Attention, nous vous permettons de rester. Nous ne vous avons pas réellement beaucoup causé de désagréments (sic). Ne nous obligez pas à prendre des initiatives que vous regretteriez... » (☹ et ☹). Daniel, un des invités qui est spécialiste en électronique, est convaincu qu'il s'agit d'un canular sophistiqué et il entreprend de démonter entièrement la chaîne hi-fi à la recherche d'un récepteur, mais il ne trouve rien. En revanche, il constate avec surprise que la platine disque fonctionne même lorsqu'elle est débranchée (☹).

Une autre nuit vers 2h du matin, Jim se réveille brusquement et constate qu'il est paralysé (☹ ou ☹). Il voit dans sa chambre une drôle de créature d'environ 2,10 m de haut dont la tête est recouverte d'un casque de cosmonaute. Cet être semble parfaitement réel et Jim n'a pas le sentiment d'halluciner. Pourtant l'humanoïde s'évanouit soudain, « un peu comme on éteint une lumière » ce qui suggère une hallucination (☹ ou ☹). Au total, Jim aura été paralysé sept fois durant toute cette affaire.

Peu de temps après, le harcèlement s'intensifie encore et les habitants du ranch commencent sérieusement à envisager d'aller vivre ailleurs. C'est ce qu'ils se résoudront à faire en 1979 après avoir vendu leur propriété à des gens qui ne signaleront par la suite aucune anomalie, peut-être parce que l'US Air Force aura enfin acquis ce ranch par leur intermédiaire. Et c'est donc ici que cette histoire prend fin.

On pourrait objecter que tous les phénomènes d'origine électromagnétique (☹) observés dans cette affaire ont été provoqués accidentellement par les puissants radars de la base militaire proche qui assure une surveillance active de l'espace aérien. Mais l'examen détaillé des faits montre que certaines influences électromagnétiques ne sont pas accidentelles mais opportunes, et que des phénomènes bien réels et non hallucinatoires sont aussi observés

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

simultanément par plusieurs témoins, tandis que certaines traces physiques subsistent au sol.

Les conséquences psychologiques de ces événements furent telles que Barbara dut finalement consulter un psychiatre régulièrement tout en étant parfaitement consciente que celui-ci ne croyait pas un mot de ces histoires. Elle perdit quinze kilos en quatre ans et se mit à fumer jusqu'à trois paquets de cigarettes par jour alors qu'elle n'avait jamais fumé auparavant. Quant aux deux fondateurs de l'APRO (Aerial Phenomena Research Organization) qui avaient publié cette affaire, ils moururent quelques années plus tard ce qui mit un terme définitif à l'enquête qu'ils avaient promis d'approfondir.

PREMIERE PARTIE :

SYNTHESE DU PHENOMENE OVNI

1. Introduction

Le phénomène OVNI, étudié depuis plus de 50 ans, est aujourd'hui extrêmement complexe et diversifié, tant par le nombre et la variété des observations que par leurs causes possibles. Grâce aux remarquables travaux de nombreux chercheurs et enquêteurs, il semble qu'il soit possible aujourd'hui de reconstituer le puzzle complexe du phénomène dont il ne manque plus que quelques pièces. Conscient que ces recherches sont encore loin d'être connues du public, et qu'il y a urgence en ce domaine pour endiguer la psychose collective qui se développe aux Etats-Unis, nous proposons une grille d'analyse des observations rapportées par les témoins, afin d'aider chacun à mieux s'y retrouver.

Quelques rappels et explications préalables sont nécessaires à la compréhension de cette grille [Les références bibliographiques sont indiquées entre crochets].

2. Rappel de la classification des rencontres rapprochées (RR)

Le phénomène OVNI regroupe divers types d'expériences pour lesquelles les chercheurs ont établi la classification suivante :

- RR1 : ovni vu à courte distance, le plus souvent *un effet lumineux* dans le ciel mais parfois aussi un ovni semblant avoir *une consistance solide* (voir fig. 2-a).
- RR2 : RR1 avec effets physiques.
- RR3 : contact avec les entités de l'ovni.

Plus tard est apparu :

- RR4 : enlèvement à bord de l'ovni comprenant souvent des examens médicaux sur une table d'opération. Plus d'un millier d'expériences de ce type ont été étudiées aux Etats-Unis depuis le cas « fondateur » d'Antonio Villas Boas, en 1957, même si celui-ci a pu paraître suspect.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Puis récemment, sans être encore admis par tous les chercheurs :

- RR5 : contact provoqué par le sujet lui-même.
- RR6 : enlèvement à répétition depuis l'enfance avec rencontre dans l'ovni d'autres sujets enlevés simultanément [MTB95 p. 429-430].

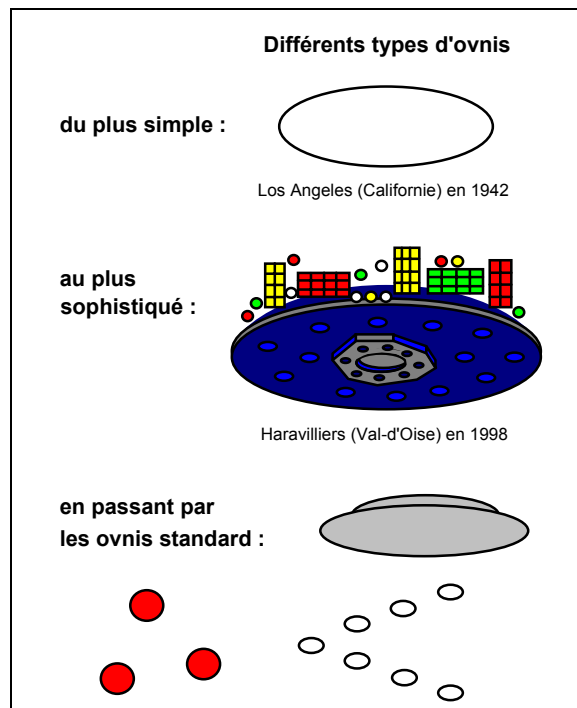


Fig. 2-a

Sans apparaître dans cette classification, d'autres phénomènes ont été rattachés aux ovnis. Ils seront traités ci-après.

- Les cercles de cultures.
- Les mutilations de bétail.
- Les « hommes en noir » et les apparitions d'hélicoptères noirs.
- Les « bigfoots » que nous avons présentés en prologue et sur lesquels nous ne reviendrons pas.

L'ensemble de ces observations constitue les en-têtes de colonnes de la grille de synthèse du phénomène OVNI présentée à la fin de cette première partie. Sur cette grille, les en-têtes de lignes indiquent les sources naturelles,

humaines ou paranormales d'où peuvent provenir les causes des observations. Les causes qui ne sont pas a priori évidentes sont détaillées ci-après.

3. Rayonnements électromagnétiques

Des champs et des rayonnements électromagnétiques sont souvent associés au phénomène OVNI. On peut en l'occurrence leur attribuer de nombreux effets même si le lien causal n'a pas toujours été formellement démontré :

Effets physiques

- Panne de courant.
- Panne d'allumage moteur, perturbation voire explosion d'équipements électriques ou électroniques, ou mise en marche « spontanée ».
- Perturbation des fréquences radio et TV (parasites).
- Décharge accélérée de piles ou de batteries.
- Boussole affolée.
- Goût métallique dans la bouche (effet sur les plombages dentaires).
- Fausse détection radar.
- Anomalies photographiques (taches ou traînées lumineuses).
- Phénomènes de « poltergeist » (coups frappés, explosion d'ampoule, déplacement d'objet, condensation de l'humidité ambiante, objet s'enflammant...).

Certains de ces effets sont imputables à l'apparition d'un courant électrique dans tout corps conducteur mis en présence d'un champ magnétique tel que celui associé à une onde électromagnétique. Lors de son apparition ou lorsque le corps conducteur se déplace dans le champ, le champ magnétique génère en effet dans le corps conducteur un courant dit « induit ». Lorsqu'il est alternatif comme pour une onde électromagnétique, voire pulsé si l'onde l'est aussi, le champ magnétique induit donc un courant électrique du même type, alternatif ou intermittent. Rappelons que, réciproquement, un courant électrique apparaissant dans un corps conducteur induit localement un champ magnétique (qui pourra à son tour induire un courant électrique dans un autre conducteur tel que le corps humain).

Effets sur le cerveau

- La stimulation du lobe temporal du sujet peut provoquer des hallucinations [KR92 p.175-176, citant les travaux de Michael Persinger], voire

peut-être l'accès à un autre niveau de réalité ou sorte d'« univers parallèle » [KR92 p.188]. Les hallucinations peuvent être visuelles (apparitions, magnétosphères, flashes lumineux, baisse de la luminosité...), sonores (voix, son suraigu, bourdonnements, craquements...), olfactives, gustatives ou tactiles (baisse de la température, sensation de courant d'air...).

Notons qu'un effet hallucinatoire peut bien sûr être aussi obtenu par administration de drogues ou par hypnose.

- Perturbation du fonctionnement des aires du langage : difficulté d'élocution, expression incompréhensible « en langues », voix intérieure...
- Perception d'un silence anormal (impression subjective d'être « dans du coton »).
- Impression de flottement ou de décorporation.
- Impression subjective du retrait du cerveau de la tête.
- Sensation de la présence de quelqu'un, de harcèlement ou d'être suivi.
- Impression de « déjà vu ».
- Stimulation de la région correspondant aux organes génitaux.
- Sensation de fatigue, endormissement, sommeil profond, réveil brusque.
- Dépression, angoisse, agitation, peur panique.
- Euphorie, soulagement de la douleur.
- Amnésie concernant une brève période de temps (missing time).
- Paralysie temporaire (akinésie) ou au contraire, contractions musculaires spontanées (fasciculation).
- Poussée de fièvre.
- Nausées.
- Effets radiesthésiques.
- Apparition de « dons ».

Le courant qui est induit par les rayonnements électromagnétiques dans le corps humain interfère parfois avec les courants endogènes et vient ainsi perturber le fonctionnement du cerveau, ce qui peut expliquer bon nombre de ces effets, tandis que d'autres peuvent être attribués à l'élévation locale de la température due à un rayonnement de micro-ondes. Certains de ces effets peuvent être récurrents ou rémanents et réapparaître temporairement ou subsister après que la stimulation électromagnétique a cessé.

Effets physiologiques

- Hérissément des poils.
- Tachycardie.
- Avortement spontané.
- Accélération de la régénération osseuse après une fracture, ou tissulaire après une blessure.
- Guérison « miraculeuse ».
- Marques rouges (production d'histamine).
- élévation de la température (micro-ondes) pouvant entraîner l'échauffement des tissus jusqu'à leur carbonisation.
- Irradiation (rayons ionisants).
- Mort du sujet.

Tous ces effets, dont la liste n'est pas limitative [voir AB94 et AB98 pour plus de détail], seront repris au fil des cas étudiés dans cet ouvrage. Au regard de cette énumération, on comprend aisément qu'une personne peu familiarisée avec l'électromagnétisme sera facilement impressionnée par l'étrangeté d'un témoignage d'observation d'ovni qui la laissera désemparée et prête à conclure à l'intervention des extraterrestres ou du paranormal.

Parmi les différentes sources possibles de champs ou de rayonnements électromagnétiques, nous retiendrons les suivantes qui participent au phénomène OVNI :

- Installation électrique : centrale, transformateur, ligne à haute tension, antenne émettrice, radar...
- Source naturelle : faille géologique, étendue d'eau ou rivière pouvant conduire les courants telluriques...
- Canon laser à micro-ondes dont le nom exact est « maser », acronyme de « microwave amplification by stimulated emission of radiation », mais aussi magnétron ou klystron, et leur utilisation contemporaine comme arme à micro-ondes.
- Sujet auteur involontaire de poltergeist ou atteint du syndrome de sensibilité électrique (voir annexe A § III pour la description de ce syndrome).

Les différents types d'ondes électromagnétiques sont présentés en annexe A § I.

4. Le rôle de l'armée

Le phénomène OVNI s'est développé spontanément il y a plus de cinquante ans dans le sillage de la littérature de science-fiction, à la suite de l'observation par Kenneth Arnold en juin 1947 des toutes premières « soucoupes volantes ». L'armée américaine a su rapidement tirer parti de l'engouement ainsi suscité dans le public et elle s'est depuis lors appliquée à nourrir la croyance aux extraterrestres, jusqu'à entretenir faussement l'idée qu'elle cherche à dissimuler sa connaissance de l'origine extraterrestre des ovnis. Certains, composant la « lunatic fringe » c'est-à-dire la « frange hystérique », vont même jusqu'à penser que l'armée américaine a conclu un pacte avec les extraterrestres pour échanger des informations technologiques contre l'autorisation d'enlever des humains ! En réalité, c'est l'armée elle-même qui est la source de ces rumeurs [JV90b p. 227-228].

Les armées des grandes puissances peuvent avoir intérêt à entretenir la croyance aux extraterrestres pour les raisons suivantes :

- Une menace extraterrestre pourrait permettre de maintenir la paix sur notre planète en contraignant les hommes à s'unir [cf JV90b p. 125]. Certaines paroles du président Reagan laissent penser qu'il appréciait beaucoup cette idée [JS90 p. 9-10 et 440], tel cet extrait d'un discours prononcé lors de la 42^{ème} assemblée générale de l'ONU, le 21 septembre 1987 : « J'ai parfois pensé à quel point les différends de ce monde s'évanouiraient rapidement si nous avions à faire face à une menace étrangère à la Terre. Encore que, je pose la question : cette force étrangère n'est-elle pas déjà parmi nous ? » (sic). La paix n'est peut-être pas perçue dans tous les pays comme étant la préoccupation des militaires, mais ils peuvent avoir reçu des consignes dans ce sens.
- Une menace extraterrestre peut encourager la majoration des budgets militaires. Devant l'ampleur des moyens matériels déployés par l'armée américaine pour simuler l'existence des extraterrestres, on peut se demander si cette motivation n'est pas devenue cruciale depuis la chute du mur de Berlin en 1989 et la fin de la guerre froide. Avant cette date, les apparitions d'ovnis avaient pu parfois être imputées à l'URSS pour entretenir les fantasmes sur son avance technologique et confirmer la permanence de la menace soviétique, afin de justifier encore une fois une demande de crédits supplémentaires.
- Une fausse affaire d'ovni permet de faire diversion dans les médias quand ceux-ci mettent en danger le gouvernement, par exemple lorsque éclate un scandale [cf JV90b p. 194, citant un article de Kevin Cape évoquant l'affaire des diamants de Bokassa].

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- La croyance aux extraterrestres permet de camoufler l'essai de prototypes qui seraient aperçus de loin au-dessus des zones de test. Elle permet aussi de masquer l'usage des appareils de reconnaissance, tels les fameux U-2 depuis 1955, ou celui des avions furtifs derniers-nés de la technologie américaine, avant que le public ne les découvre pour ce qu'ils sont réellement. L'emploi d'un jeu de lumières approprié, tel que les « lumières de Yehudi » mentionnées par Bill Sweetman en 1987, permet de leurrer les observateurs quant à la forme de l'avion observé en l'éclairant par en dessous de façon à le rendre de la même luminosité que le ciel.
- La croyance aux extraterrestres peut aussi servir de couverture lors de l'utilisation secrète d'armes « exotiques » telles que les armes à micro-ondes, les rayons laser, etc.
- La croyance aux extraterrestres constitue encore une bonne couverture pour les expériences de contrôle mental d'un individu, expériences que l'on peut camoufler en enlèvement extraterrestre. Ce contrôle mental peut être psychologique (suggestions sous hypnose...), chimique (LSD [cf JV90b p. 207-208], puromycine pour provoquer l'amnésie d'événements récents...) ou physiologique (micro-ondes dirigées vers le cerveau). Les essais de contrôle mental pratiqués sur les détenus à leur insu furent totalement interdits aux Etats-Unis au début des années 80 [Associated Press, juin 1998]. Mais qui remplace aujourd'hui les détenus ? Interdire ces essais que l'armée juge pourtant nécessaires constitue en réalité une erreur puisque ceux-ci deviennent alors totalement secrets, sans aucune possibilité de contrôle civil.
- L'armée peut faire grâce aux ovnis des expériences de guerre psychologique pour évaluer la réaction des populations, de la police ou de ses propres soldats, afin d'apprendre à manipuler et à intoxiquer l'ennemi [JV90b p. 215, 220 et 224-225]. Les ovnis peuvent aussi servir à tester les réactions des observateurs radar ou visuel chargés de la surveillance aérienne du territoire, face à une menace inconnue.

L'ensemble de l'utilisation du phénomène OVNI par l'armée américaine tel qu'il transparait dans cet ouvrage est résumé en troisième partie au § 6.

Les motivations qui viennent d'être exposées ci-dessus et qui tendent à montrer que ce sont les services secrets qui tirent les ficelles doivent bien sûr rester insoupçonnables. Pour ce faire, la stratégie à suivre par l'armée est simple : il faut nier le phénomène systématiquement. Ainsi :

- *Ceux qui ont une tendance spontanée à ne pas croire aux ovnis d'origine extraterrestre* (les intellectuels, les rationalistes sceptiques, ceux qui ne

connaissent pas ou peu le phénomène OVNI...) doivent être confirmés dans leurs croyances, voire être amenés à se désintéresser totalement du sujet qui est tourné en ridicule. Pour atteindre cet objectif, l'armée peut compter sur l'aide de certains sceptiques zélés, qu'ils soient ou non conscients d'être manipulés, et qui sont toujours prêts à pourfendre l'irrationnel comme s'il s'agissait pour eux d'accomplir une guerre sainte (!), même s'il faut pour cela maquiller les faits, c'est-à-dire tromper le public. On assiste ainsi en France comme ailleurs à un véritable « tir de barrage » contre l'ufologie (UFO : Unidentified Flying Object – OVNI) de la part des rationalistes qui ont les médias « bien pensants » de leur côté. On peut pourtant se demander pour qui travaillent les producteurs anonymes qui financent les émissions anti-ovnis dans lesquelles les interviews des ufologues sont truquées au montage, et d'où provient ce financement conséquent.

- *Ceux qui ont tendance à croire que les ovnis sont d'origine extraterrestre et qui s'y intéressent (les adolescents, les gens simples, les témoins, certains ufologues, ceux qui connaissent le dossier et la réelle étrangeté des faits...) doivent eux aussi être confirmés dans leurs croyances, jusqu'à penser que l'armée complot avec les extraterrestres. Les différentes commissions militaires américaines chargées d'examiner les observations d'ovnis sont toujours très douées pour fournir des explications grotesques (ex : des policiers ont pris Vénus pour un ovni et l'ont poursuivi pendant une heure et demie au volant de leur voiture [GB97 p. 126-127]) ou évidemment fausses (ex : le ballon sonde de Roswell - après que l'US Air Force eut fait volontairement « l'erreur » d'annoncer que c'était une soucoupe volante). Ainsi, l'armée américaine s'assure que tout le monde est convaincu qu'elle cache quelque chose : c'est donc que les extraterrestres existent ! Certains rationalistes acharnés, les « debunkers », désireux de trouver systématiquement une explication à toutes les observations d'ovni font parfois le jeu de l'armée en proposant des explications tout aussi ridicules. Certaines de ces explications sont parfois si absurdes qu'elles semblent d'ailleurs téléguidées, voire monnayées.*

Grâce à cette stratégie, le débat peut rester manichéen à travers les médias : les soucoupes volantes sont un canular et les ufologues sont de doux dingues ou, à l'opposé, les extraterrestres existent bel et bien et le gouvernement le sait. La vérité qui se cache entre ces deux positions extrêmes reste méconnue du grand public, et, tandis que les rationalistes et les ufologues se battent par médias interposés et se gaussent des thèses adverses lors de leurs réunions amicales, l'armée poursuit impunément au cœur de nos démocraties ses opérations financées par l'argent public.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

L'armée souhaite évidemment dissuader les chercheurs officiels ou privés, mais aussi la police, de se mêler d'enquêter sur ces phénomènes OVNI dont elle est l'instigatrice. C'est ainsi par exemple que peu après le début de l'affaire Roswell en 1947, l'US Air Force demanda au FBI d'enquêter sur des cas d'ovni qu'elle avait montés à l'intention des agents fédéraux. Les agents du FBI découvrirent que les « ovnis » en question étaient des lunettes de WC et des couvercles de poubelles et ils furent écœurés, ce qui était bien un des objectifs de l'USAF [cf JS90 p. 107-110 dont l'analyse est différente mais complémentaire]. Plus tard, le FBI fut à nouveau dégoûté après une enquête sur le faux document du MJ-12 [cf JV90b p. 323].

Toujours pour écarter les gêneurs, l'armée tend des pièges aux chercheurs en construisant de faux cas alléchants ou en leur annonçant qu'elle souhaite leur faire des révélations importantes sur les ovnis, pour réussir ensuite à les ridiculiser et à les discréditer [JV90b p. 40-68, 119-120 et 226-227]. Les faux cas mis en scène par l'armée peuvent contenir un détail absurde qui permettra ultérieurement de ridiculiser le chercheur qui aura accepté ce détail de bonne foi. On peut citer par exemple le cas du Pr Jean-Pierre Petit, pourtant directeur de recherche au CNRS, qui raconte avec une crédulité inattendue comment les extraterrestres de la planète Ummo furent très intrigués de découvrir près du lieu de leur premier atterrissage des excréments humains recouverts de papier journal. Cette première découverte d'un document « historique » aurait été ensuite ramenée sur Ummo et conservée avec le plus grand soin [JPP95 p. 161-162]. L'affaire Ummo semble en réalité avoir été montée par le KGB qui utilisait un groupe d'universitaires espagnols comme couverture, puisque les messages que recevait Jean-Pierre Petit étaient toujours authentifiés par une information normalement connue de lui seul [JPP95 p. 220, 224 et 228] que seuls des services secrets pouvaient obtenir, tandis que le contenu pacifiste et pro-communiste que certains de ces messages diffusaient en occident servait clairement les intérêts de l'URSS.

La CIA infiltre aussi les groupes d'ufologues [JV90b p. 229] pour repérer ceux qui sont plus malins que les autres et qu'il serait bon de discréditer avant qu'ils ne deviennent dangereux. Nourrir la médisance permet en outre d'entretenir une zizanie fratricide très présente dans ce milieu.

Comme on le voit, l'opposition classique « Forces gouvernementales qui savent la vérité : les extraterrestres existent » et « Public et chercheurs privés à qui on cache la vérité » ne tient pas. Il s'agit plutôt de « Cellule des services secrets de l'armée qui manipule » et « Public, chercheurs privés et gouvernementaux, médias, police, armée de base et membres du gouvernement qui sont manipulés ».

Jacques Vallée signale en outre le « lien qui existe entre les partisans les plus ardents du contact extraterrestre et l'extrême droite américaine, antisémite et néonazie » [JV90b p. 321] ce qui pourrait être à l'origine d'une dérive chez quelques membres des services secrets américains. On peut aussi envisager une infiltration de ces services par une puissante secte telle que Moon ou la scientologie dont le grand gourou arrivera bientôt sur terre en soucoupe volante pour sauver l'humanité. De telles tentatives d'infiltration ont déjà été démasquées [JV90b p. 120, qui mentionne aussi l'organisation néo-fasciste de Lyndon La Rouche]. Ces idées peuvent être retournées par les rationalistes pour encourager l'amalgame entre ovnis, sectes et fascisme, et pour discréditer ainsi la recherche ufologique, ce qui sert une fois encore les objectifs de l'armée.

La CIA et le FBI ont reconnu encourager la croyance aux ovnis pour mieux dissimuler leurs activités, mais les deux agences ne se sont pas étendues sur les modalités de cette manipulation du public et elles en ont minimisé l'ampleur. Nous nous attacherons dans la deuxième partie de ce livre à rechercher les preuves formelles de cette gigantesque manipulation orchestrée par l'armée. Mais qu'il nous soit permis d'insister sur le fait que nous ne parlons ici que des armées des grandes puissances, comme nous y invite clairement « l'attitude exemplaire des autorités belges, civiles et militaires, qui ont fait preuve d'une remarquable objectivité et n'ont pas craint de collaborer avec les ufologues » lors de la grande vague d'ovnis sur la Belgique de 1989 à 1993 [LDLN N° 301 p. 3]. Une telle attitude d'ouverture et de collaboration est (et à toujours été) totalement inenvisageable aux Etats-Unis, en France ou en Grande-Bretagne, où le phénomène OVNI prend sa source.

5. Les cercles de culture

Ils sont observés essentiellement dans le sud de l'Angleterre (Hampshire, Wiltshire...) depuis les années 60, et plus récemment sur toute la surface du globe. A ce jour, leur nombre a été évalué à au moins 5 000 [LP98].

Il s'agissait au début d'épis de blé trouvés couchés dans un champ et aplatis au sol en forme de cercle. Le phénomène s'est ensuite diversifié et complexifié considérablement. Aujourd'hui les dessins trouvés dans les champs sont des formes géométriques complexes (voir exemple fig. 5-a) d'une taille pouvant atteindre plusieurs centaines de mètres, et réalisées en un temps très court, de l'ordre d'une demi-minute [PDCA89 p. 156 et LP98]. De nombreuses hypothèses ont été examinées dont celle des extraterrestres

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

puisque des ovnis sont souvent observés à proximité [PDCA89 p. 17, 35, 38, 63, 68, 84, 89 et 98], projetant parfois un rayon lumineux vers le sol [p. 115].

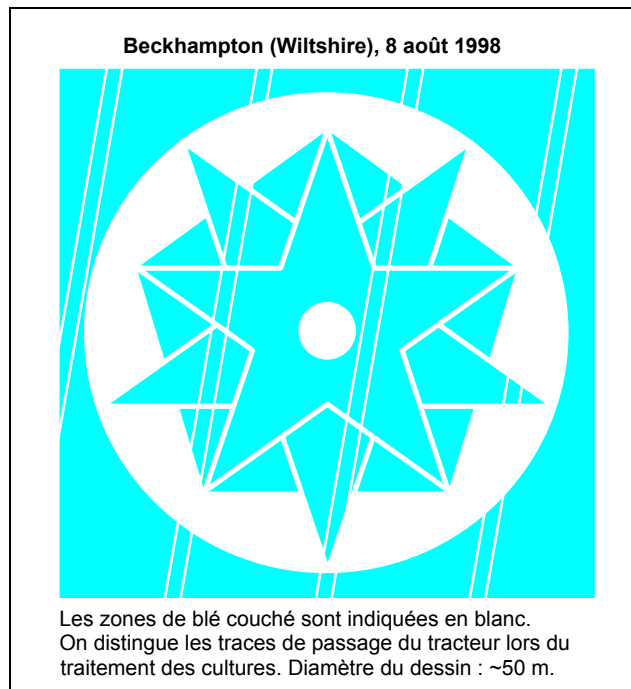


Fig. 5-a : exemple d'agriglyphe

Il est vraisemblable que ces dessins géométriques soient produits par un tir aérien d'origine militaire, à l'aide d'un canon laser à micro-ondes piloté par ordinateur. Les arguments qui appuient cette thèse sont les suivants :

Pourquoi des micro-ondes :

- Les recherches du Dr Levengood, biophysicien américain, corroborées par les analyses de Ken Larsen, un biologiste anglais, ont montré que la façon dont les tiges (blé, colza...) sont couchées sans être brisées ni abîmées [p. 25...] est typique d'une action par micro-ondes UHF. On peut voir ainsi des tiges de colza courbées à 90 degrés et dont les fleurs sont encore intactes, alors que le colza se brise facilement quand on essaye de le courber à la main [p. 151]. La nouvelle position prise par la plante devient définitive. Elle continue à pousser horizontalement [p. 31 et 158] et se brise si on tente de la redresser [p. 140].
- Des phénomènes d'origine électromagnétique sont observés sur les lieux : boussole affolée [p. 172], perturbation d'appareils électroniques [p. 44, 60

et 172-173], perturbation des radiofréquences, flashes lumineux [p. 34, 52, 65 et 95], craquements sonores [p. 52, 63, 66 et 172-173], animaux incommodés [p. 65 et 81], effets radiesthésiques [p. 177-178], etc. De nombreux effets positifs (guérison spontanée, sensation de paix...) ou négatifs (paralysie temporaire, confusion mentale, perte de mémoire, peur panique...) sont aussi observés sur les humains [LP98]. Notons que certains effets pourraient aussi s'expliquer par une réaction des engrais ou pesticides soumis au rayonnement à micro-ondes, réaction pouvant dégager des gaz toxiques [LP98, mentionnant les phosphates organiques]. Les apparitions de flashes lumineux et les craquements sonores ne sont pas forcément des phénomènes objectifs et ils pourraient n'être que des sensations induites dans le cerveau du témoin par un champ électromagnétique. Albert Budden donne un exemple de tels magnétosphènes : « Si le cerveau du sujet est exposé à un champ magnétique [alternatif] dont la fréquence varie de 10 à 100 Hz et dont la puissance varie de 200 à 1 000 G, le sujet verra des flashes de lumière [...] en haut à gauche de son champ visuel. » [AB98 p. 59-60 citant les recherches de L. Ruttan, M. Persinger et S. Koren] (voir annexe A § II pour plus de détails).

- L'enquêteur Busty Taylor a montré que des échantillons de plantes ou de terrain prélevés dans un cercle de culture pouvaient être attirés par un simple aimant [AB98 p. 50-51]. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les particules ferromagnétiques présentes dans les poussières de l'atmosphère se sont agglutinées à l'emplacement du cercle, après ou lors de sa création. Certaines de ces particules ont pu être examinées au microscope. Elles semblaient avoir fondu au contact du sol ou de la plante pour former un fin vernis craquelé.
- On a retrouvé dans une formation un oiseau dont le corps avait littéralement explosé, comme s'il avait été cuit vivant au four à micro-ondes, et dans d'autres formations des hérissons desséchés [LP98]. On note aussi que les grains de blés sont déshydratés et croustillants. Ils sont moins conducteurs électriquement d'après les travaux du Dr Levengood.
- La technologie des lasers à micro-ondes est apparue dans les années 50 et s'est perfectionnée au fur et à mesure que les dessins des cercles de culture se complexifiaient. Est-ce une simple coïncidence ?
- Plus de 50% des formes réalisées en Angleterre apparaissent par temps couvert ou pluvieux : la couverture nuageuse permettrait ainsi de dissimuler la source du tir. Les micro-ondes peuvent traverser les nuages et agir sous la pluie, et elles sont peut-être moins dommageables pour la plante lorsqu'il pleut.
- Certains dessins suggèrent l'utilisation d'un rayon rotatif d'un diamètre variable selon les cercles [PDCA89 p.156]. Ce diamètre pourrait correspondre à la dispersion naturelle ou provoquée d'un rayon maser tiré

à haute altitude. Il peut être estimé à moins de 30 cm à 20 km de la source du tir.

Pourquoi par ordinateur :

- Les formes géométriques dessinées aujourd'hui sont typiques de ce que l'on peut voir sur ordinateur : formes 3D, formes fractales... Certaines sont assez complexes mathématiquement (fig. 5-b).

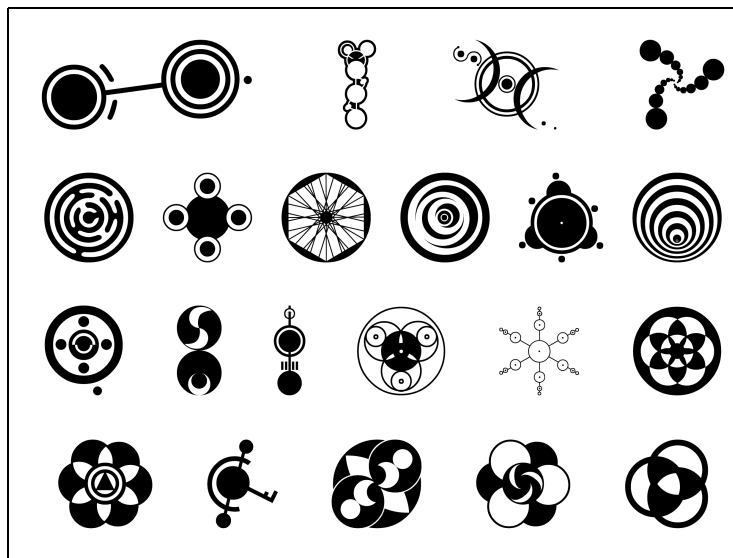


Fig. 5-b : divers pictogrammes observés en Angleterre

- Les formes sont dessinées très rapidement, de jour comme de nuit, parfois devant des témoins qui ont vu les épis se coucher devant eux en quelques dizaines de secondes. Trois témoignages de ce type ont été recueillis à ce jour, provenant de témoins connus et réputés fiables [LP98]. De nombreux autres témoignages émanent de personnes malheureusement moins fiables.

Pourquoi un tir aérien :

- Il n'y a pas de traces d'accès au sol même quand le champ n'est pas strié de traces de tracteur car il n'est pas traité, ou lorsque la terre est boueuse [PDCA89 p. 68, 107, 113 et 155]. Rappelons qu'un champ de colza arrivé à maturité est impénétrable à pied car les plantes, qui peuvent atteindre 1,50 m de haut, sont liées étroitement entre elles.
- On observe parfois des branches d'arbres brisées ou brûlées à la verticale des cercles [p. 174 et 184].

Pourquoi par les militaires :

- La technologie HPM (High Power Microwave) est aujourd'hui utilisée par l'armée pour détruire des équipements électroniques ennemis.
- La « guerre des étoiles » du président Reagan (IDS – Initiative de Défense Stratégique) proposait la mise en place de divers dispositifs laser antimissile. Citons le GBL (Ground Based Laser), canon au sol pointé vers un satellite réflecteur renvoyant le rayon vers un satellite miroir de combat, et le SBL (Space Based Laser) visant directement la cible. Même si le projet global a été abandonné, certains de ces dispositifs ont pu être réalisés à plus petite échelle. Le tir pourrait aussi être effectué à partir d'un avion (airborne laser) ou encore d'un ballon dirigeable placé à 20 km d'altitude, et stabilisé par exemple par des moteurs à propulsion ionique. Comme on le voit, les moyens techniques nécessaires ne semblent guère accessibles qu'aux militaires.
- En 1991, une formation est apparue devant la résidence de campagne du Premier ministre britannique John Major, pointant vers la maison. Cette résidence est évidemment sous haute surveillance par peur d'actes terroristes de l'IRA. Quelle organisation autre que celle des services secrets pourrait être à l'origine de cette formation ? De nombreux dessins ont aussi été observés dans des zones militaires grillagées et sous surveillance.
- Les militaires souhaitent entretenir la croyance aux extraterrestres et ils font des expériences de guerre psychologique (voir paragraphe précédent). Ils ont les moyens de leurrer les observateurs avec de fausses soucoupes de façon à ce que les cercles soient attribués aux extraterrestres.
- Les services secrets militaires ne sont pas arrêtés par le risque de tuer. Or malheureusement, les « cercles » ont déjà fait au moins une victime : le 22 octobre 1987, alors que son jet passait à la verticale d'un cercle de culture, le pilote s'est éjecté puis s'est détaché de son parachute avant de s'écraser au sol [cf PDCA89 p.104]. Certains photographes aériens rapportent que les dessins ont une influence sensible sur eux et sur l'avionique lorsqu'on les survole.
- L'armée britannique coopère largement avec l'armée américaine et a pu accepter de prêter « son » terrain.

Les formations authentiques ont bien sûr suscité de nombreuses imitations qui furent d'abord rares et maladroitement et sont aujourd'hui plus courantes et parfois impressionnantes si les faussaires ont travaillé en équipe pendant de longues heures. Des compétitions ont d'ailleurs été organisées mais aucun faux n'a pu résister à une analyse approfondie.

« Le cycle des cercles reprend »



Photo Emmanuel Dehlinger

« Ils sont de retour... Les cercles de culture du Hampshire font leur réapparition. Ce dessin complexe a été repéré le week-end dernier à Stephen Castle Down, au bord de la route qui va de Winchester à Corhampton. » [Article paru dans le Hampshire Chronicle du vendredi 7 juillet 2000].

Pour distinguer un dessin authentique d'un faux, les chercheurs se basent essentiellement sur la courbure de la tige de la plante à sa base, la plante devant toujours être intacte, ce que les imitateurs ne peuvent obtenir alors qu'ils parcourent le dessin en tous sens lors de sa création. Freddy Silva utilise parfois la photographie infrarouge sur laquelle on doit voir apparaître des traces de perturbations dans la répartition de l'eau dans le sol si la formation a bien été créée par un rayonnement calorifique. Debbie Benstead et d'autres chercheurs identifient souvent clairement un goût métallique dans la bouche quand ils marchent dans une formation authentique [LP98] ce qui pourrait être dû à l'effet d'un champ électromagnétique rémanent agissant sur les plombages dentaires à l'intérieur de la bouche.

En 1991, d'après les recherches de George Wingfield, la CIA et le British Ministry of Defence incitèrent secrètement deux retraités, David Chorley et Douglas Bower, à déclarer qu'ils étaient les auteurs des cercles observés jusqu'alors, sans pour autant en apporter la preuve. Lorsque cette explication devint clairement insuffisante, des étudiants en agriculture firent ensuite leur entrée en scène pour revendiquer l'origine des cercles. Dès lors qu'il sera admis que des micro-ondes sont utilisées, va-t-on voir apparaître dans les médias un groupe de savants farceurs qui font des dessins dans les champs à partir de leur satellite de télécommunication ?

On trouvera en fin de cet ouvrage la description d'un équipement à usage militaire qui conviendrait parfaitement à la création de cercles de culture à l'aide de micro-ondes.

6. Les mutilations animales

Depuis le premier cas signalé en 1967, de 10 à 20 000 têtes de bétail ont été retrouvées mortes et mutilées, essentiellement aux Etats-Unis. Les animaux sont retrouvés dans les champs, certains de leurs organes ayant été prélevés après une découpe avec un instrument tranchant ou au laser. Une enquête rigoureuse [JS90 p. 169-289] laisse penser que le prélèvement d'organes se produit après enlèvement de l'animal par voie aérienne : on ne trouve pas de traces de lutte ni de sang au sol, les animaux sont retrouvés dans des lieux inaccessibles à pied, etc. Plusieurs hypothèses ont été avancées : animaux prédateurs (hypothèse officielle), agissements d'une secte satanique, enlèvements d'origine extraterrestre, puisque des ovnis sont parfois repérés à proximité, ou encore opération secrète de l'armée du fait que des hélicoptères non immatriculés évoluent souvent sur les lieux des mutilations. La difficulté à attribuer ce phénomène à une origine humaine réside dans son ampleur : quelle organisation pourrait en effet réussir à mutiler plus de

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

10 000 têtes de bétail sans être jamais découverte par un témoin ou par les enquêteurs de police ? Les médias ne proposent aucune solution et les autorités locales cherchent à étouffer l'affaire.

On peut essayer de reconstituer le puzzle de la façon suivante, bien que cela soit un peu hasardeux, en supposant que c'est l'armée américaine qui est l'auteur de ces mutilations. Il est important de noter que la technique utilisée a pu évoluer depuis l'origine des mutilations, et qu'elle doit varier d'un cas à l'autre de façon à créer la confusion chez les enquêteurs :

- Les animaux sont parfois marqués sur le dos par des taches visibles en lumière ultraviolette pour être repérables de nuit par les intervenants [JS90 p. 193, citant les recherches de Howard Burgess et du sergent Gabriel Valdez].
- Les animaux sont tués au sol soit par injection chimique ou bactériologique [cf JS90 p. 188, citant les recherches de Howard Burgess], soit par tir laser à micro-ondes, ce tir pouvant être aérien ou effectué à partir du sol [GB97 p. 246, citant les travaux de Linda Howe, mentionne l'exposition à des micro-ondes]. L'effet chimique, biologique ou électromagnétique subsistant pourrait expliquer que les prédateurs et les insectes ne s'approchent pas du cadavre. Il arrive aussi que de nombreux insectes soient retrouvés morts [cf JS90 p. 197], comme dans certains cercles de culture.
- Un opérateur au sol effectue rapidement les prélèvements d'organes après découpage avec un instrument tranchant (voir fig. 6-a), un scalpel classique, au laser ou à ultrasons. La bête peut être vidée de son sang par une ponction. L'opérateur ne laisse pas de traces de pas ou de véhicule au sol, utilisant un équipement approprié.



Photos NIDS (National Institute for Discovery Science). Il n'existe aucun lien entre le NIDS et les idées exposées dans cet ouvrage.

Fig. 6-a : vache mutilée au NE de l'Utah, trouvée le 16 octobre 1998

A g. l'œil a été extrait à l'aide d'un instrument tranchant.

A dr. gros plan sur les poils coupés net (x 20).

La vache était enceinte de 3 mois mais le fœtus resta introuvable.

- Le prélèvement d'organes ou de peau n'est peut-être qu'un leurre qui sert à retirer les parties intoxiquées chimiquement ou brûlées par les micro-ondes, pour que les causes de la mort restent inconnues même en cas d'autopsie de l'animal. Ce prélèvement pourrait aussi permettre un examen du taux de contamination radioactif de ces organes (voir ci-dessous).
- Lorsque le contexte est favorable et qu'il n'y a aucun témoin aux alentours, les animaux sont déplacés par hélicoptère pour simuler un prélèvement d'organes aérien, afin d'accréditer la thèse extraterrestre. Ces hélicoptères peuvent être silencieux s'ils utilisent le système NOTAR (No Tail Rotor). Il n'est pas nécessaire d'employer un matériel lourd : un hélicoptère léger de type Lama Aérospatiale 315 B, pesant une tonne et mesurant 13 m de long, pouvait dès 1969 transporter à l'élingue une vache de 700 kg ou un taureau de plus d'une tonne. On trouve couramment des marques de crampons ou de filin d'acier sur une patte de l'animal, ou des traces de sangles sous son poitrail [JS90 p. 173-174 et 189-193, citant les recherches de Howard Burgess]. La bête est larguée en altitude, comme l'indiquent les branches d'arbres brisées, les pattes ou côtes cassées, etc [JS90 p. 198-199]. L'hélicoptère reste suffisamment haut pour éviter de perturber la végétation au sol ou les arbres.
- Une simulation d'ovni en vol permet parfois de faire diversion et d'accréditer la thèse extraterrestre. L'opérateur peut aussi créer de fausses traces d'atterrissage au sol, utilisant un équipement approprié, à moins qu'une masse destinée à imprimer des empreintes, éventuellement radioactives [cf JS90 p. 186-187], ne soit descendue puis remontée depuis l'hélicoptère par treuillage.
- Ces « ovnis » peuvent aussi être des systèmes de reconnaissance télécommandés (drones) qui permettent de s'assurer de l'absence de témoins. Les premiers appareils de ce type apparurent dans les années soixante.
- Lorsque exceptionnellement l'opérateur au sol ou l'hélicoptère sont repérés par des témoins, ou lorsque les enquêteurs de police sont trop performants, l'armée fait respecter le secret. Certains enquêteurs zélés sont mis sous surveillance [cf JS90 p. 212-213, au sujet des recherches de Iona Hoepfner] ou font l'objet de tentatives d'intimidation ou de menaces de mort, d'autres sont démis de leur fonction [JS90 p. 275-276]. Saluons ici le courage de John Paternoster, District Attorney du 8^{ème} district du Nouveau-Mexique, et du Sheriff Pat Oakley, pour leur ténacité appliquée à élucider le mystère des mutilations, qu'ils ont choisi de traiter aussi soigneusement que les cas de meurtre.

- Pour relancer l'intérêt du public ou brouiller les recherches, des détails pittoresques peuvent être ajoutés dans certains cas. Par exemple, on a retrouvé un sac chirurgical contenant des organes de bête mutilée qui semblait être tombé d'une certaine hauteur [JS90 p. 181]. Un document, qui est très probablement un faux du fait qu'il n'est ni signé ni daté bien qu'émanant d'une source officielle, rendant ainsi impossible toute recherche dans les journaux de l'époque, fait état d'êtres humains mutilés selon le même principe [cf JS90 p. 219]. Etc.
- Il faut enfin noter le caractère parfois ostentatoire et effrayant de certaines mutilations. Nous citerons à ce propos le témoignage de Barbara dont nous avons présenté les mésaventures dans notre prologue :

« Les gens qui vivaient sur les terres situées derrière notre ranch ont eu aussi d'étranges événements à déplorer. Une tête de bétail fut trouvée mutilée à 50 m juste en face de la fenêtre de leur cuisine ! L'incident se produisit précisément pendant que quelqu'un se trouvait dans cette pièce, mais qui n'eut pas l'occasion de percevoir quoi que ce soit. Cela s'est passé un matin en plein jour. [...] Beaucoup de bestiaux mutilés ont été trouvés à proximité de routes ou d'habitations. On dirait qu'ils essaient de trouver une personne qui passe régulièrement sur une route à une heure précise, par exemple, et qui repasserait au même endroit à une autre heure précise. A 2h, la personne passe, et il n'y a rien. A 4h, elle est de retour, et il y a une carcasse de bête mutilée. Ce n'est pas normal. » [JS94 p. 173].

Outre la volonté de l'armée américaine d'entretenir la croyance aux extra-terrestres, il doit exister d'autres mobiles que chacun est libre d'imaginer : entraînement en réel des commandos mais aussi des services de désinformation, test d'armes chimiques et bactériologiques [cf JS90 p. 188-189, citant les recherches de Howard Burgess et du sergent Gabriel Valdez] ou à micro-ondes, éradication discrète d'un virus bovin [cf JS90 p. 188], etc. Cependant, la plus plausible hypothèse quant au mobile est celle d'une évaluation par l'armée américaine des retombées radioactives sur l'environnement à la suite des centaines d'essais nucléaires effectués depuis les années 50 et dont on sait que certains furent contaminants (recherches de David Perkins, de Richard Sauder...). L'examen de certains organes de bétail herbivore permettrait d'évaluer le taux de radioactivité du sol dans les régions où le vent avait propagé de gigantesques nuages radioactifs. En janvier 1993, un rapport de l'agence américaine de protection de l'environnement a affirmé la nécessité d'exercer un contrôle des animaux destinés à la consommation qui brouaient près des sites à risques de contamination tels que les anciennes zones d'essais nucléaires, les mines d'uranium et les dépôts de déchets. Ce contrôle devait se faire à partir de sang et d'organes prélevés. Mais pourquoi ne pas prélever discrètement ces organes dans les abattoirs ? On a suggéré que les animaux devraient peut-être d'abord recevoir une injection et être marqués avant de

procéder ultérieurement au prélèvement des organes, mais cela reste jusqu'à présent spéculatif...

Il est difficile ici de résister à la tentation de rapprocher ces tests animaux des prélèvements de sécrétions effectués sur les victimes d'enlèvement extra-terrestre (RR4), bien qu'il soit encore prématuré de penser qu'il s'agit d'une autre série de tests de contamination radioactive, auquel cas ces milliers d'enlèvements ne seraient qu'une autre mise en scène de l'armée américaine. Cela semble très improbable, bien qu'il soit dit que certaines RR4 furent effectivement montées par l'armée [cf par exemple JV90b chap. 5 pour l'armée française, cas de Franck Fontaine]. Le concept de MILAB (Military abduction) est en fait apparu il y a quelques années à la suite des recherches de Helmut Lammer qui se base sur les récits d'enlèvement où des militaires sont impliqués, parfois au côté des extraterrestres. Une fois n'est pas coutume, il semble que les militaires soient ici innocents des crimes dignes des nazis dont on les accuse, comme on le verra plus loin en détaillant l'hypothèse de projections mentales dans un univers parallèle.

Si le nombre de 10 000 à 20 000 têtes de bétail mutilées depuis une trentaine d'années semble important et conduit à se demander comment l'armée américaine aurait pu oser commettre ce massacre, il faut cependant noter que la foudre fait autant de victimes en une seule année aux Etats-Unis. Malgré cela, dans certains états américains, les fermiers mécontents se regroupent en milices d'autodéfense armées de fusils et ils tirent sur tout ce qui survole leurs champs la nuit. Des arrêtés d'interdiction de vol de nuit ont donc été pris dans certaines régions [JS90 p. 181-182].

De même qu'en 1991, un cercle de culture avait été dessiné devant la résidence de campagne du Premier ministre britannique, exploit que seuls les services secrets étaient à même de réaliser, en octobre 1975, deux bêtes mutilées furent découvertes près de l'entrée de l'usine de fabrication d'armes nucléaires de Rocky Flats située à proximité de Denver, tandis qu'en août 1976, un autre animal était trouvé à l'entrée du quartier général du NORAD (North American Defense Command) au Colorado [LDLN N° 351 p. 15, article de Gildas Bourdais]. Une fois encore, aucun farceur ne pourrait se prévaloir d'avoir pu réaliser un canular dans ces zones sous haute surveillance militaire et les coupables sont tout désignés (même si les tenants de l'hypothèse extraterrestre considèrent pour leur part que ce sont les extraterrestres eux-mêmes qui viennent ainsi nous rappeler le pacte secret qu'ils auraient signé avec l'armée américaine pour pouvoir effectuer librement des prélèvements biologiques sur le bétail...). Si le pot aux roses venait à être découvert, comment l'armée américaine pourrait-elle se disculper de ses activités scandaleuses aux yeux des fermiers, et pourrait-elle

accepter d'assumer ses responsabilités tant par rapport à la contamination nucléaire des populations que par rapport à ses agissements clandestins et illégaux ? Il est clair que cela peut prendre des dizaines d'années de dénégations officielles avant que des preuves tangibles ne soient enfin disponibles et que l'armée ne reconnaisse sa participation aux mutilations. Elle aura veillé auparavant à réduire progressivement le nombre de mutilations perpétrées pour diminuer l'importance du sujet aux yeux du public, jusqu'à son oubli. Ultérieurement, l'armée pourra invoquer l'éradication discrète d'un virus bovin mentionnée ci-dessus, en exhibant la « preuve » que les derniers cas de mutilation concernaient bien des vaches contaminées, alors qu'il s'agit en réalité le plus souvent d'animaux sains. Bien sûr, il sera impossible de vérifier que tous les animaux mutilés étaient effectivement contaminés, et les médias devront se satisfaire de cette explication qui devrait permettre d'enterrer l'affaire.

7. Les hommes en noir (Men in black – MIB) et les hélicoptères noirs

Les MIB apparaissent parfois aux témoins d'une observation d'ovni au même titre que les entités extraterrestres, venant de nulle part, puis s'évanouissant dans la nature.

Parfois pourtant, les MIB semblent bien réels et suggèrent l'idée d'une mise en scène : ils ont un comportement bizarre, une démarche raide, une voix étrange, le visage grimé, tout cela afin de simuler une origine extraterrestre. Ils n'en sont que plus effrayants pour les témoins et plus grotesques pour les sceptiques qui concluront de ce fait à une affabulation. Ils se déplacent généralement en limousine noire et évoquent des agents de la CIA, mais leurs filatures sont si peu discrètes qu'elles ressemblent plutôt à une exhibition.

Les MIB posent au témoin des questions dont ils semblent déjà connaître les réponses. Ils cherchent à l'intimider et l'invitent par des menaces à garder le secret sur ce qu'il a vu ainsi qu'à détruire tous les documents sur les ovnis en sa possession, même lorsqu'il est clair que des copies de ces documents existent par ailleurs et que cette requête est absurde. En réalité, les représailles annoncées ne sont jamais mises à exécution et ce manège semble plutôt inciter le témoin à révéler son étrange aventure à son entourage. Pour l'impressionner, les MIB peuvent faire quelques tours de magie qui s'apparentent à de la suggestion hypnotique, comme par exemple lorsque l'un d'eux fit se désintégrer une pièce de monnaie dans la main du Dr Herbert Hopkins en 1976 [cf JS94 p. 184].

On a souvent émis l'idée que les MIB ne pouvaient appartenir à un service secret puisqu'ils apparaissent généralement au témoin *avant* que celui-ci n'ait pu rapporter son observation d'ovni [cf JS94 p. 200, citant un dialogue entre Jacques Vallée et Allen Hynek]. Cet argument ne tient évidemment pas si c'est ce même service secret qui est à l'origine de l'ovni observé.

Les hélicoptères noirs semblent avoir été observés depuis 1967 aux Etats-Unis autour des témoins d'apparitions d'ovnis. Ils sont de type Huey UH-1H ou Sikorsky « Black Hawk » aux vitres entièrement teintées, et ils ne portent aucune marque d'identification, à l'identique de ceux qu'utilise la CIA pour ses missions secrètes. Leur présence bien réelle est attestée à ce jour par des centaines de photographies : autant dire qu'il s'agit plus d'un show organisé que de la mise en œuvre d'une surveillance discrète (!). Le mystère de cette présence, qui confine parfois au harcèlement du témoin, n'a jamais été élucidé. Mais si l'on se souvient que la première mutilation animale date aussi de 1967, et qu'un hélicoptère fut vraisemblablement utilisé puisque le cheval mutilé fut retrouvé à une centaine de mètres de ses dernières traces de sabots, alors on comprend mieux que les auteurs des mutilations cherchent à accréditer l'idée que les hélicoptères des services secrets n'ont qu'un rôle de surveillance par rapport au phénomène OVNI. Ainsi, lorsqu'un hélicoptère sera aperçu près d'une bête mutilée, on sera tout naturellement conduit à penser qu'il ne fait que surveiller les agissements des extraterrestres. Bien sûr, si cet hélicoptère est vu en train de transporter une vache à l'élingue, comme cela s'est apparemment déjà produit, il sera plus difficile d'accepter cette vision des faits, mais on pourra toujours supposer qu'un hélicoptère de l'armée a été volé par des extraterrestres !

8. Le phénomène poltergeist

Des poltergeist ou « esprits frappeurs » sont souvent associés au phénomène OVNI. Ces manifestations incluent plusieurs composantes :

- Coups frappés et déplacements spontanés d'objets par télékinésie.
- Eclatement d'ampoules, perturbation d'appareils électriques et électroniques, etc.
- Condensation de l'humidité ambiante en gouttes de pluies à l'intérieur d'une habitation, mais aussi objets s'enflammant spontanément.

Ces effets sont très vraisemblablement imputables à la présence d'un champ électromagnétique anormal agissant sur l'environnement des témoins. Ce

champ peut être d'origine naturelle ou artificielle ou être produit par un des témoins qui est un « sensitif électrique » [AB98 p. 159 et 206-208].

- Objets ayant disparu ou qui sont retrouvés dans des endroits inhabituels.

Cet effet peut être imputable au comportement inconscient d'un des témoins lorsque celui-ci est victime d'une épilepsie temporaire. Cette épilepsie peut être déclenchée par la présence d'un champ électromagnétique auquel le sujet est particulièrement sensible, et elle peut provoquer un comportement « automatique » dont il ne gardera aucun souvenir [AB98 p. 60].

- Matérialisation dans notre univers d'un objet qui peut être conservé après coup : il ne s'agirait donc pas d'une vision. Pourrait-il alors s'agir de la condensation d'une forme présente dans un univers parallèle (voir ci-dessous § 11) ?

Les poltergeist semblent être générés par le sujet inconsciemment et celui-ci est souvent une adolescente rebelle [LW86 p. 256, citant les travaux d'Alan Gauld]. Le phénomène poltergeist a d'ailleurs parfois le sens de l'humour, par exemple lorsqu'une cascade de sel se matérialise au-dessus d'un plat qui devient ainsi immangeable [LW86 p. 253]. Il est clair cependant que le risque de fraude est très présent dans ce domaine et qu'une supercherie est à suspecter en priorité, surtout en ce qui concerne le déplacement spontané d'objets, leur lévitation ou leur matérialisation supposée.

9. « L'effet stigmaté »

Après une apparition d'ovni ou un enlèvement, les témoins observent parfois des marques sur leur corps. Ils peuvent aussi découvrir au toucher, en les retirant, après une radio ou un scanner, etc, des objets qui leur auraient été implantés par les extraterrestres. Deux cas de ce type, les remarquables affaires de Fontenay-Trésigny et de Haravilliers, seront étudiés en détail dans le cours de la deuxième partie de ce livre.

Il est connu que certains grands saints chrétiens avaient la possibilité de faire apparaître les stigmates du Christ sur leur corps et d'avoir ainsi leurs pieds et leurs mains transpercés. On sait un peu moins que le Christ n'eut pas les mains mais plutôt les poignets transpercés par les clous car, comme l'ont montré les études contemporaines, c'est ainsi que se serait pratiquée la crucifixion à l'époque [MT91 p. 179, citant les travaux de Scott Rogo]. C'est donc la force de conviction des saints, influencée par l'iconographie religieuse qui se méprenait sur la position des clous, qui serait capable de générer cet effet

appelé « conversion hystérique » en psychiatrie, ce qui semble confirmé par le fait que les clous qui apparaissent parfois sont de nature biologique [MT91 p. 181, citant les travaux de Herbert Thurston].

De même les implants d'objets de nature biologique qui peuvent apparaître dans le corps des sujets enlevés [ex : MTB95 p. 325, citant les recherches de Bernard Grad, cas de Sarah Smith] pourraient être attribués à « l'effet stigmaté ». Cet effet pourrait aussi être à l'origine des marques corporelles observées. Le sujet étant suffisamment convaincu de la réalité de la scène qu'il observe, par exemple lorsqu'il subit une opération par les extraterrestres, cela laisserait des traces dans ou sur son corps. On pourrait aussi expliquer par ce principe de « foi » les guérisons « miraculeuses » de certaines victimes d'enlèvement [cf MTB95 p. 206, cas de Carl Higdon et p. 226, cas de Alice Haggerty, TJ99 p. 223, cas du Dr X, et LDLN N° 314 p. 33, cas de Denise B.]. Inversement, il est aussi possible qu'un sujet se blessant réellement lors d'une crise d'épilepsie temporale, dont il ne gardera aucun souvenir, intègre cette blessure dans l'hallucination dont il est victime en visualisant par exemple un examen médical.

Pour ce qui est des implants de type métallique, peut-être faudrait-il examiner de nouveau la thèse des essais militaires. On pourrait envisager par exemple des essais de contrôle des déplacements d'un individu, comme on le fait déjà pour les animaux. De même, une autre explication possible pour l'apparition de marques telles que des rougeurs de forme géométrique sur le corps du sujet est l'application d'un tir laser de micro-ondes, ces ondes ayant la capacité de traverser les vêtements avant de brûler la peau [JV90a p. 151, citant les travaux de James McCampbell]. Les rayons ionisants peuvent quant à eux provoquer une radiodermite tandis que d'autres rayonnements peuvent déclencher des réactions allergiques [AB98 p. 94-95]. Enfin, la suggestion hypnotique et le LSD peuvent aussi faire apparaître des marques sur le corps du sujet, toujours par ce mécanisme mal connu de « conversion hystérique ». Les guérisons « miraculeuses » pourraient peut-être aussi être imputées à l'action d'un champ électromagnétique d'origine naturelle ou artificielle. Des recherches médicales sont en cours dans ce sens.

10. L'hypothèse extraterrestre (HET)

Cette hypothèse envisage l'existence dans notre univers matériel d'entités d'origine extraterrestre ayant un contact avec les terriens.

Plusieurs raisons rendent cette hypothèse peu probable :

- Même si un nombre non négligeable de scientifiques admet statistiquement la probabilité de l'existence d'autres formes de vie, voire

d'autres êtres intelligents dans l'univers, les scientifiques nient cependant la possibilité de leur voyage vers la terre du fait de la trop grande distance à parcourir, à moins peut-être d'emprunter des « raccourcis » dans l'espace-temps appelés « trous de ver », ce qui reste encore très hypothétique. Les scientifiques rejettent en outre l'aspect anthropomorphe des entités extraterrestres qui respirent sans difficulté notre atmosphère ou dont la marche est étrangement adaptée à la gravité de notre planète [MT91 p. 459, JV90b p. 336-338]. Ils déplorent aussi l'inexplicable absence de traces tangibles et convaincantes de leur passage sur terre [GB94 p. 42]. (Malgré cela, on peut pourtant lire qu'« aujourd'hui, la communauté scientifique admet à l'unanimité que ces engins volants appelés OVNI sont d'origine extraterrestre » sur un tract de la secte de Raël !)

- Les apparitions des ovnis et de leurs occupants sont bourrées d'incohérences : certains vaisseaux sont archaïques, les études effectuées n'ont pas de sens pour une civilisation qui serait plus avancée que la nôtre, et les entités ont un comportement anthropomorphe, partageant nos sentiments et parlant notre langue avec l'accent local [MT91 p. 459, JV90b p. 336-338].
- Les extraterrestres et leurs vaisseaux n'ont souvent pas de réalité matérielle : les vaisseaux peuvent fusionner entre eux ou changer de forme et apparaître ou disparaître soudainement, tandis que les entités peuvent traverser les murs.
- Les victimes d'enlèvement décrivent parfois des êtres et des événements qui sont apparus auparavant dans la littérature ou les films de science-fiction [KR92 p. 183-186, citant les travaux de Bertrand Méheust et de Martin Kottmeyer]. Leur source semble donc avoir une origine humaine même lorsque les témoins sont sincères et affirment avoir vu quelque chose de tout à fait réel. C'est tout le paradoxe des rencontres du 4^{ème} type. Paul Devereux cite un exemple qui illustre ce paradoxe : le soir même où la télévision britannique diffusait un épisode de Dynasty dans lequel une des héroïnes raconte son enlèvement par des extraterrestres à la peau tannée comme du cuir et qui sentaient la cannelle, une femme vécut un enlèvement similaire. Interrogée deux jours après par les enquêteurs, elle reconnut bien sûr avoir vu l'épisode mais affirma néanmoins que son enlèvement avait été bien réel [KR92 p. 181-182].
- Les événements rapportés lors des rencontres du 4^{ème} type sont souvent de caractère onirique et contiennent des éléments loufoques comme dans nos rêves nocturnes. Par exemple, un « lavage de cerveau » peut s'effectuer en extrayant le cerveau pour le laver. Il faut noter que « réel » et « rêve » ne sont pas ici contradictoires : le sujet peut être assis sur une chaise, situation qui lui paraît parfaitement réelle, cette chaise peut se

transformer soudain en un fauteuil comme dans un rêve, et ce fauteuil peut aussi lui paraître parfaitement réel. On est alors tenté de croire qu'il s'agit plutôt d'une hallucination. Mais qu'est-ce au juste qu'une hallucination ? Le cerveau humain est-il si performant qu'il soit capable de recréer *intégralement* une réalité hallucinatoire ? Ou pourrait-il s'agir plutôt d'une perception d'un autre niveau de réalité ?

11. L'hypothèse de l'univers parallèle (HUP)

Les témoignages d'enlèvement dont on a pu établir qu'ils sont authentiques sont paradoxaux car ils sont le reflet de la croyance et des attentes des témoins. Ils ne correspondent pas à ce qui pourrait provenir d'une réelle civilisation extraterrestre. L'explication suivante tente de résoudre ce paradoxe et de remettre en place toutes les pièces du puzzle. Nous admettons cependant volontiers qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une spéculation intellectuelle ne reposant sur aucune preuve formelle.

Dans la Grèce antique, les hommes croyaient à la multitude des dieux grecs, et ils les voyaient parfois dans le ciel. Dans la Bible, les témoins croyaient aux anges et autres manifestations divines, et ils les voyaient parfois dans le ciel, etc. Il existe de multiples témoignages d'apparitions de toutes sortes, jusqu'aux extraterrestres d'aujourd'hui qui correspondent à l'attente contemporaine. De même, lors des expériences de mort imminente (EMI), le sujet rencontre des paysages ou des êtres qui correspondent à ses attentes et à ses croyances.

Kenneth Ring a démontré qu'il existe un parallèle remarquable entre les EMI et les RR4 (rencontres rapprochées du 4^{ème} type). Les sujets ont un profil psychologique similaire : sujet prédisposé aux perceptions paranormales, éventuellement enfant maltraité ou victime d'abus sexuels et sujet à la dissociation mentale et à l'absorption en lui-même [KR92 p. 128]. L'expérience a une structure similaire [KR92 p. 78]. Les retombées psychophysiologiques sont similaires : syndrome de sensibilité électrique, syndrome de la kundalini... [KR92 p. 131-143] (voir annexe A § III et IV pour la description de ces 2 syndromes). En outre, certaines EMI se terminent... en RR4 et l'on parle alors de « cas hybrides » [KR92 p. 89-91].

Si l'on se tourne vers l'Orient, le Bouddhisme tibétain décrit les expériences qu'un sujet rencontre dans « l'au-delà » après sa mort comme des projections mentales en relation avec le contenu de son psychisme.

En synthétisant ce que l'on sait des EMI, des RR4 et de « l'au-delà » par le Bouddhisme, on peut proposer l'hypothèse suivante :

L'imagination humaine aurait tendance à générer des « formes pensées » dans « l'au-delà » ou UP (univers parallèle), parfois appelé aujourd'hui « l'Imaginal » à la suite des travaux d'Henri Corbin qui fut inspiré quant à lui par le soufisme [KR92 p. 192, MT91 p. 431-432].

Plus les humains pensent la même chose, plus cette idée se cristalliserait dans l'UP. Par exemple quand un million d'Américains voient les dessins d'extraterrestres de Betty Andreasson-Luca à la télévision (fig. 11-a), cette forme deviendrait prédominante dans l'UP et les visions ultérieures se standardiseraient vers ce modèle. Même chose quand un million d'Américains lisent un roman de science-fiction où le héros est enlevé à bord d'une soucoupe pour y subir des examens médicaux. Etc.

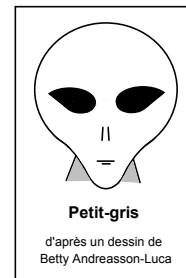


Fig. 11-a

L'UP contiendrait donc les projections mentales de l'humanité, son « inconscient collectif », et ses « archétypes » [cf MT91 p. 462 citant une hypothèse de Carl G. Jung sur les soucoupes volantes].

La nature des visions de l'UP

Si les visions de l'UP sont des projections mentales, elles résistent cependant à la volonté du sujet de les modifier. Il y faut un minimum de foi. Le sujet est tellement convaincu que ce qu'il observe est « réel » [KR92 p. 80 pour les EMI, p. 69-70 pour les RR4] qu'il ne s'imagine pas capable de pouvoir le modifier par la seule force de sa volonté. En outre, si le sujet n'est pas seul conscient de la scène qu'il observe, il ne peut la modifier que si les autres observateurs ne résistent pas à cette modification. Les mystiques pour leur part, lorsqu'ils sont conscients qu'il s'agit de visions, n'auraient pas de difficultés à les modifier [cf MT91 p. 435].

Les êtres qui peuplent l'UP

On y trouve bien sûr les esprits des morts dont le psychisme est encore présent avant qu'il ne se réincarne ou qu'il n'accède au Nirvâna (Bouddhisme). Par exemple un sujet d'EMI peut rencontrer ses parents ou des amis décédés même s'il n'est pas informé de ce décès, mais aussi croiser un ami qui est lui-même en train d'avoir une EMI qui sera confirmée a posteriori [MT91 p. 400-401, citant les travaux de Kenneth Ring et d'Elisabeth Kübler-Ross].

On y trouve aussi les êtres qui sont « enlevés » par les extraterrestres c'est-à-dire qui sont projetés dans l'UP, avec ou sans sortie hors du corps. Il semble qu'ils puissent s'y rencontrer et s'y reconnaître, être victimes d'un même enlèvement et fournir des témoignages qui se recoupent lors de leur retour dans notre univers [MTB95 p. 147 et 153, cas de Christina Morciglio]. Ce point est important car c'est lors de la rencontre avec d'autres visiteurs de l'UP que l'on pourrait espérer trouver la preuve de son existence objective par recoupement des témoignages, et éliminer ainsi clairement la possibilité d'une simple hallucination, mais cela est encore loin d'être établi formellement.

De par leur célébrité, les extraterrestres de type « petit-gris » (taille 1,20 m, grosse tête, grands yeux noirs, etc) de la littérature extraterrestre sont devenus aujourd'hui une forme archétypale. Leur psychisme aurait été créé et ils auraient acquis leur autonomie d'action [cf JPS95 p. 97-99 citant « l'homme blanc » du Théravâda qui semble, lui aussi, avoir été créé]. On pourrait donc les rencontrer dans l'UP. Il est possible que le même principe soit applicable aux MIB (Men in black) qui sont le reflet de la conviction du public que la CIA voulait garder secret le phénomène OVNI, ce qui n'empêche pas que certains MIB aient pu être des agents très réels. Plus récemment, il semble que des entités militaires aient elles aussi pu être créées puisqu'elles apparaissent de plus en plus souvent dans les témoignages de RR4. On peut se demander si après avoir engendré les rumeurs de coopération secrète entre militaires et extraterrestres et avoir ainsi nourri ces idées dans l'inconscient collectif, les militaires seront un jour victimes de leur propre machination et s'ils vont se retrouver accusés d'être les auteurs de toutes les RR4, seuls ou aux côtés des extraterrestres, voire déguisés en extraterrestres.

Localisation de l'UP

Comme son nom l'indique, l'UP est un univers parallèle au nôtre. Il lui serait donc superposé. La nature des formes qui le peuplent est telle qu'elles échappent à notre perception par nos sens habituels. Peut-être aussi évoluent-elles dans des dimensions autres que les quatre dimensions qui nous sont familières. La superposition des deux univers est particulièrement claire en ce qui concerne les êtres vivants : le corps dans notre univers serait superposé à l'esprit qui l'anime dans l'UP.

Ecoulement du temps dans l'UP

Il est dit dans le Bouddhisme qu'une journée de « l'au-delà » correspond à plusieurs années terrestres, de 50 ans à environ 150 milliards d'années, selon le lieu où l'on se trouve, du paradis à l'enfer respectivement [PR97 p. 104-106].

Cela évoque la relativité d'Einstein et le fameux paradoxe de Langevin. Langevin qui voulait un jour provoquer Einstein lui présenta ce paradoxe : si la théorie de la relativité est exacte, un astronaute qui voyagerait dans une fusée à une vitesse proche de celle de la lumière trouverait en revenant sur terre son frère jumeau ayant vieilli bien plus que lui. En d'autres termes, selon la théorie de la relativité, plus on va vite et plus l'écoulement du temps ralentit. Dans les témoignages de RR4, on note aussi une distorsion entre le « temps UP » que le sujet a vécu pendant son enlèvement et le « temps réel » pendant lequel il ne se souvient pas de ce qui s'est passé dans notre univers. On parle alors d'une période de « missing time » [MTB95 p. 388-391].

Déplacement dans l'UP

On peut se déplacer librement et instantanément, c'est-à-dire en dehors du temps, dans l'UP, à moins que ce déplacement ne se fasse à la vitesse de la lumière ou à une vitesse supra lumineuse [ESM92 p. 227, article de Régis et Brigitte Dutheil]. Ce déplacement s'effectue vers ce que l'on s'attend à voir : le Christ lors d'une EMI si on est de culture chrétienne, un vaisseau spatial lors d'une RR4 si on vient de voir des lumières étranges dans le ciel, etc. Il peut aussi s'effectuer vers les tendances que l'on véhicule dans son psychisme, ce qui permettrait d'aller au paradis quand on meurt, si on est animé de pensées positives.

Communication entre notre univers et l'UP

Ou bien c'est le psychisme du sujet qui « bascule » dans l'UP, soit accidentellement (RR4) très probablement du fait de l'action d'un champ électromagnétique sur le lobe temporal ou du fait d'une EMI [KR92 p. 175-177, citant les travaux de Michael Persinger], soit volontairement (RR5) par des méthodes de relaxation [MTB95 p. 429]. Ou bien les êtres peuplant l'UP, comme le Christ ou un être cher décédé, pourraient se rendre visibles objectivement dans notre univers, c'est-à-dire étant observables par plusieurs sujets. Certaines formes telles qu'une soucoupe volante ou un extraterrestre pourraient également se rendre visibles selon le même mécanisme qui reste à définir : une sorte de projection holographique selon certains. Les matérialisations observées lors des poltergeist pourraient être aussi une « condensation » de formes préexistantes dans l'UP, mais tout cela demeure une fois encore hautement spéculatif. Enfin, on connaît les cas de possession et de médiumnité lorsqu'un esprit de l'UP investit un corps humain...

Les êtres de l'UP communiqueraient par télépathie entre eux et avec les humains ayant cette faculté dans notre univers, sans problème de traduction de langage.

Phénomène d'amnésie

De même que dans le Bouddhisme, lorsqu'il se réincarne, l'esprit oublie sa vie antérieure et tout ce qui lui est arrivé dans « l'au-delà » qui devient d'ailleurs rapidement terrifiant, de même le sujet enlevé oublie-t-il le plus souvent son expérience d'enlèvement lorsqu'elle fut traumatisante, selon le mécanisme psychologique de « refoulement » d'un trauma, pour ne la retrouver plus tard que sous hypnose. Les EMI quant à elles ne semblent pas provoquer d'amnésie car elles sont le plus souvent positives. Tout au plus certaines informations reçues en trop grande quantité sont-elles parfois oubliées. Cependant, on peut se demander si des EMI négatives ne seraient pas passées inaperçues du fait de leur refoulement immédiat, comme le suggère une recherche récente [JPS95 p. 59, citant les travaux de H. Rawlings].

Chez les Grecs, les morts buvaient déjà les eaux du fleuve du Léthé (l'oubli) avant de se réincarner.

12. Grille d'interprétation du phénomène OVNI

Reprenant toutes les notions évoquées ci-dessus, cette grille présentée en fin de première partie permet d'interpréter un témoignage lié au phénomène OVNI en suggérant les différentes explications possibles.

On peut essayer d'illustrer l'usage de cette grille d'analyse en proposant une explication de quelques exemples de manifestations d'ovnis qui sont couramment considérées comme favorables à l'hypothèse extraterrestre.

France - 5 novembre 1990 - Rencontre du 1^{er} type

Entre 18h45 et 19h15 ce soir-là, des formes lumineuses apparaissent dans le ciel français en de multiples endroits. Certains cas seront même signalés dans d'autres pays d'Europe. Ces formes très diverses peuvent atteindre la taille d'un terrain de football. Elles sont vues à très courte distance, la plus proche à 30 m, et elles sont animées de divers effets lumineux parfois étranges tels qu'un rayon de lumière interrompu abruptement dans le ciel. Curieusement, cette vague d'ovnis « s'est produite pendant la rentrée dans l'atmosphère du troisième étage d'une fusée soviétique, ce qui a facilité un debunking [déboulonnage] éhonté » (Joël Mesnard). Qui pouvait connaître à l'avance l'heure de cette rentrée atmosphérique ?

Examinons l'hypothèse d'une mise en scène de l'armée. Le mobile pourrait être le désir d'évaluer l'impact sur les médias et la population, ainsi que de vérifier le fonctionnement du contrôle de ces médias. C'est aussi un bon

exercice d'entraînement qui permet aux militaires de tester l'organisation d'une opération à grande échelle.

Comment produire dans le ciel des points lumineux ou un rayon lumineux s'interrompant abruptement ?

Un synchrotron permet de générer un rayon de protons suffisamment énergétiques pour que ceux-ci traversent une distance de quelques centaines de mètres dans l'atmosphère en n'émettant qu'un très faible rayonnement dû à une légère perte d'énergie. Lorsque cette énergie descend en dessous d'un certain seuil à cause des pertes, les protons ne peuvent plus se propager dans l'atmosphère et l'énergie restante, encore importante, ionise alors l'oxygène et l'azote pour former une boule de plasma brillante : un point lumineux dans le ciel. En modulant l'énergie des protons, on peut diminuer ou augmenter la distance de formation du plasma lumineux. Une modulation rapide d'avant en arrière pourrait ainsi donner l'illusion d'un trait de lumière dans le ciel. De même, en modulant la quantité de protons émise, on peut diminuer ou augmenter l'intensité lumineuse de la boule de plasma (d'après une idée de Tom Mahood). Cette mise en scène est à la portée de l'armée qui peut générer les points et les rayons lumineux à partir du sol ou à partir d'un appareil aérien. Les témoins étant nombreux à faire état d'un vol silencieux et très lent de l'ovni observé, on pense en fait à un ballon dirigeable comme source du tir. Un des témoignages cadre particulièrement bien avec cette hypothèse : « Il était magnifique, avec toutes ces lumières, et si impressionnant ! Il avançait à l'allure d'un piéton, puis soudain, arrivé à la hauteur de buissons, il a tout éteint ! Fini ! Plus rien ! Le noir complet... » [LDLN N° 305 p. 17].

Comment produire une grosse masse sombre évoluant dans le ciel ?

On pourrait imaginer de façon purement spéculative que les particules de notre rayon entraînent non pas l'émission mais l'absorption de photons, permettant ainsi d'obtenir un rayonnement noir qui pourrait ensuite être projeté de façon à simuler différentes formes dans le ciel. Cependant, de nombreux témoignages inclinent à penser qu'il n'y avait le plus souvent pas de forme réelle entre les différents points lumineux que les témoins observaient dans le ciel, et que cette forme était seulement simulée : « Si une structure relie les lumières, le témoin ne la distingue pas dans l'obscurité. » [N° 306 p. 9], « La forme particulière, liée à l'implantation de ces lumières, a fait croire à bon nombre des observateurs qu'il s'agissait d'un vol en formation d'avions rentrant à leur base. », « En ce qui concerne la partie centrale, les témoins sont imprécis et ne peuvent dire avec certitude s'il s'agissait de la luminosité d'autres petites lumières, ou de celle des étoiles qui s'allumaient dans le ciel. » [N° 305 p. 13], « Soudain, elle a vu apparaître,

silencieusement, un ensemble de lumières qui *semblaient* délimiter une structure massive, de forme triangulaire. » [p. 16], « L'intérieur du "triangle vide", on n'y voyait rien. » [p. 17], etc. Parfois l'objet semble malgré tout opaque, voire métallique : « L'intérieur de ce triangle est opaque, puisqu'il cache les étoiles [...]. Le dessous de la chose était gris, concave, me semblait-il [...] » [N° 310 p. 16 et 17], effet qui pourrait être obtenu par notre canon effectuant un balayage de plasma tout juste assez lumineux pour noyer les étoiles du ciel et simuler la couleur gris métallisé. Enfin, un balayage spécifique pourrait expliquer certaines « formes » particulières : « [...] une armature métallique située sous la chose, et qui me fit immédiatement, de par son apparence, évoquer un derrick. » [p. 17]. Dans certains cas, une masse sombre semble pourtant bien visible : « [...] parmi ces lumières, une masse sombre portant, à l'avant, comme deux antennes d'escargot. » [N° 305 p. 15], « [...] en direction de Reims, on voyait un triangle noir, d'aspect solide, avec des boules roses à l'intérieur et des lumières oranges, violettes, blanches et bleues sur les côtés. » [p. 17]. Mais la vision de cette masse sombre est peut-être à mettre alors sur le compte de la psychologie de la perception.

La mise en évidence et la description détaillée du stratagème lumineux utilisé lors de cette vague du 5 novembre 1990, comme d'ailleurs pour la majorité des RR1 (rencontres rapprochées du 1^{er} type), fera l'objet de la seconde partie de ce livre.

Trans-en-Provence - 8 janvier 1981 - Rencontre du 2^{ème} type

A la tombée de la nuit, le témoin qui travaille dans son jardin à flanc de coteau observe un ovni quasi sphérique qui atterrit brutalement en contrebas : il paraît « tomber du ciel » comme une lourde pierre, à 80 m de lui près d'un muret de pierres sèches. Le témoin s'en rapproche prudemment à 30 m. La surface de l'objet semble métallique, peut-être en plomb, et il repose sur trois pieds. Après environ 30 secondes, il décolle en soulevant un peu de poussière et laisse apparaître quatre petites ouvertures circulaires situées en dessous d'où ne se dégagent ni flammes ni souffle. La gendarmerie puis le GEPAN (Groupe d'Etude des Phénomènes Aérospatiaux non identifiés) assisté de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) étudient la trace circulaire laissée au sol et les étonnantes modifications de la végétation pour lesquelles aucune explication précise n'est proposée officiellement.

Examinons l'hypothèse d'une mise en scène de l'armée française. Le mobile pourrait être le désir d'évaluer l'impact sur le sujet, la gendarmerie, le GEPAN, les médias et la population. C'est aussi un bon exercice d'entraînement pour les services spéciaux. Enfin, peut-être existe-t-il un lien

avec l'élection présidentielle de mai 1981 : le thème de la campagne de l'opposition sera en effet « le changement », qui n'est pas plus démagogique que l'idée des extraterrestres qui viennent nous sauver, idée qui pouvait créer une ambiance favorable au président sortant. L'analyse que nous présentons ci-après souffre sans doute de quelques invraisemblances, mais il ne s'agit ici que d'une tentative d'explication, et nous verrons dans la deuxième partie de ce livre qu'un autre stratagème, purement lumineux, aurait pu aussi bien être employé pour simuler l'ovni.

Masqué par la nuit tombante vers 17h, heure d'hiver, un petit ballon dirigeable télécommandé descend rapidement par treuillage un « ovni » qui atterrit brutalement à un endroit approximativement convenu d'avance. L'objet émet un sifflement qui permet de couvrir les bruits de moteurs électriques. Il est suffisamment léger pour pouvoir être supporté par de petits câbles invisibles à 30 m par faible luminosité. De ce point de vue, il est donc intéressant de faire croire que l'ovni est en plomb par une peinture appropriée pour mieux masquer la supercherie.

Dès que le témoin est sur le point de s'approcher trop près, l'engin est remonté rapidement en émettant le même sifflement tandis que le ballon dirigeable s'éloigne silencieusement. Le témoin rentre chez lui et son épouse lui recommande de ne pas ressortir pour éviter une nouvelle rencontre de ce genre. Un groupe d'hommes profite alors de la nuit noire (la nouvelle lune date de l'avant-veille, le 6 janvier) pour générer les traces au sol. Ils déposent de petites quantités des produits qui ont été retrouvés : fer, zinc, calcium et phosphate. Pour simuler l'atterrissage d'un appareil de 250 kg à 1 tonne, ils exercent une pression mécanique de l'ordre de 1 à 3 kg/dm², en forme d'anneau de 2,50 m de diamètre, puis ils chauffent les traces. Bizarrement, la trace en anneau ne semble pas correspondre aux trois pieds de l'engin : est-ce une faiblesse de la mise en scène ? Un tir de micro-ondes pulsées sur la végétation alentour peut permettre d'expliquer les étranges effets qui seront ensuite observés et analysés [JV90a p. 131-132]. Retournant sur les lieux le lendemain matin, le témoin et son épouse aperçoivent les traces qui n'y étaient pas la veille, et ils décident de prévenir les gendarmes.

Valensole - 1^{er} juillet 1965 - Rencontre du 3^{ème} type

Le témoin observe à environ 80 m un engin posé dans sa propriété (fig. 12-a). Il s'approche à une distance de 5 ou 6 m. Deux petits êtres à grosse tête et en combinaison évoluent autour de l'appareil. L'un d'eux pointe un petit objet dans la direction du témoin qui est aussitôt paralysé. Les deux extraterrestres discutent entre eux par des gargouillements et avec le témoin

par télépathie, puis remontent dans l'engin qui décolle en oblique « plus vite qu'un avion à réaction ». Les traces de l'objet au sol et ses effets sur la végétation sont examinés par les gendarmes. Le témoin souffre plusieurs mois de troubles du sommeil, et il reçoit certains « dons ». Son témoignage est reconnu comme authentique [cf JV90a p. 132-137 et LDLN N° 200 p. 3-15, article de Pierre Guérin].

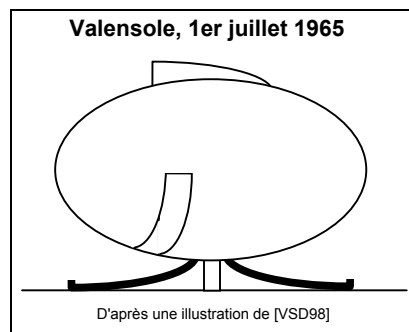


Fig. 12-a

Examinons à nouveau l'hypothèse d'une mise en scène de l'armée française. Comme mobiles, nous retiendrons les tests de manipulation mentale et le désir d'évaluer l'impact sur les médias et la population. Il peut bien sûr exister d'autres mobiles. Une fois encore, l'analyse que nous présentons ci-après ne fait peut-être que s'approcher de la vérité, mais elle a pour objectif de montrer comment on peut envisager la mise en œuvre d'une supercherie.

L'opération a lieu tôt le matin pour éviter la présence de témoins gênants. Avant l'arrivée du sujet, voire dans la nuit noire qui précède (la nouvelle lune a lieu le 29 juin, la veille), les opérateurs préparent le terrain où l'objet est censé avoir atterri : ils créent les empreintes au sol, déposent des traces de calcium, empoisonnent le sol pour que la lavande ne puisse plus repousser à cet endroit et calcinent la végétation sur 50 m en direction du départ prévu de l'ovni. Les opérateurs mettent ensuite en place l'engin qui n'est qu'une coquille vide très légère immobilisée par un axe planté dans le sol et reposant sur six pieds. Ici encore, la trace en forme de croix ne semble pas correspondre aux six pieds de l'engin. Devant cette incohérence répétée, on est amené à se demander si ce défaut systématique ne vise pas à introduire une faiblesse dans le témoignage de façon à ce que les sceptiques puissent plus facilement le rejeter. En réalité, ici comme dans le cas de Trans-en-Provence, le témoignage s'en trouve renforcé car un mystificateur n'aurait pas commis une erreur aussi grossière. Un chemin de terre passe à proximité

et tout le matériel à pu être déposé par une camionnette qui est ensuite dissimulée. Les deux « extraterrestres » se mettent en position avec leur déguisement.

Le témoin arrive après avoir été attiré par un sifflement strident et il aperçoit l'engin dont il décide de se rapprocher. Un des extraterrestres fait mine de le viser avec son arme. Simultanément, un autre opérateur, peut-être dissimulé dans la maison en ruine voisine, vise le cerveau du témoin avec une arme à micro-ondes : comme nous sommes en 1965, ce prototype d'arme devait être encore volumineux et lourd et il ne pouvait tenir dans l'étui d'où l'extraterrestre l'a extrait. Le témoin est paralysé. Un des « visiteurs » s'adresse à lui en français et l'hypnotise à son insu, tel que cela se pratique par l'hypnose Eriksonienne. La suite de l'échange peut alors se faire par télépathie, puisque l'hypnose le permettrait parfois, à moins que le témoin ne soit simplement induit à croire que c'est le cas. Un défaut de cohérence dans son emploi du temps, alors qu'il dit s'être remis au travail durant près d'une heure et demie après cet événement traumatisant, laisse penser qu'il subit à ce moment ce que l'on appellera plus tard une RR4 (enlèvement) au sujet de laquelle il a souhaité dissimuler ses souvenirs car il craignait d'être interné en hôpital psychiatrique tellement son histoire était incroyable pour l'époque. Par suggestion, l'hypnotiseur lui décrit tous ces événements avec force détails jusqu'au moment où les deux extraterrestres sont sensés remonter dans l'engin qui décolle en oblique à grande vitesse avant de s'évanouir sur place. Cette technique de suggestion est la même que celle employée par les fakirs indiens qui grimpent à une corde « magique » lancée en l'air. Lorsque la scène est prise en photo, la corde apparaît roulée au pied du fakir qui débite son boniment : on ne peut évidemment pas hypnotiser un appareil photo.

Tandis qu'un des « visiteurs » effectuait cette suggestion hypnotique, les autres opérateurs ont chargé dans la camionnette l'engin et tout le matériel utilisé. Ils ont détrem pé le sol à l'emplacement de l'ovni, puisque le témoin mentionnera la présence de boue humide à cet endroit, et se sont retirés des lieux. Ils reviendront dessécher le sol la nuit suivante avant que la gendarmerie ne vienne observer l'empreinte anormalement durcie le lendemain. Ils ont aussi effacé leurs traces au profit de fausses traces de pas extraterrestres que le témoin dit avoir lui-même effacées par la suite, comme pour refouler cette « preuve » inacceptable de ce qu'il venait de vivre. Alors que le témoin est toujours paralysé, effet qui durera encore 15 minutes, son hypnotiseur lui intime par derrière l'ordre de se réveiller, puis s'éclipse.

Les troubles du sommeil du témoin et ses « dons » survenus ultérieurement pourraient s'expliquer par un effet des micro-ondes sur le cerveau.

Concernant la taille de moins de 1,20 m des « visiteurs », on peut supposer qu'il s'agit d'une suggestion hypnotique venue corriger la première impression du témoin, les opérateurs extraterrestres faisant évidemment plus de 1,20 m. On note aussi une nécessaire incohérence dans la mise en scène : les extraterrestres communiquent au début entre eux par des gargouillements et avec le témoin par télépathie. En effet, comment pourraient-ils simuler aux yeux du témoin une communication entre eux si celle-ci n'était pas explicite par des gargouillements ?

Sarah Smith - Rencontre du 4^{ème} type

Marie-Thérèse de Brosses raconte l'histoire fascinante de Sarah Smith (pseudonyme) dans son livre « Enquête sur les enlèvements extraterrestres » [MTB95 p. 289-325]. Le témoin est une « sensitive électrique » qui attire la foudre en boule et détraque tous les appareils électriques... Elle est la fille d'un père violent, qui menaçait de la tuer si elle poursuivait ses études. D'après les travaux d'Albert Budden et de Kenneth Ring, il s'agit donc d'un sujet prédisposé aux EMI (expérience de mort imminente) ou aux RR4.

Ses rencontres avec les extraterrestres sont nombreuses, parfois quotidiennes. Voici résumés les éléments qui les caractérisent, précédés de leur cause hypothétique :

Phénomènes électromagnétiques agissant sur le cerveau du sujet :

- Sarah Smith se sent observée, ce qui est typique d'une exposition du lobe temporal à un champ électromagnétique. Cette sensation a pu être reproduite en laboratoire [AB98 p. 58].
- Elle se sent engourdie puis paralysée, et une fois, alors que son mari est présent, il tombe de sommeil au même moment. On sait que des praticiens utilisent des basses fréquences (ULF) pour induire avec succès un profond sommeil chez leurs patients [AB98 p. 218].
- Elle ressent des pressions sur tout le corps. Plus tard, tous ses muscles se contractent en cadence (fasciculation).
- Elle a des hallucinations : son ex-mari et sa mère lui apparaissent alors qu'ils sont absents.
- Elle essaye de prier et s'entend réciter le Pater à l'envers, ce qui suggérerait un cas de possession selon l'interprétation traditionnelle et est plus vraisemblablement dû à une perturbation d'origine électromagnétique affectant les aires du langage (aires de Broca et de Wernicke).

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- Elle semble halluciner ou accéder à l'univers parallèle (UP) : elle a des visions d'extraterrestres, qui traversent les murs mais aussi les êtres réels, et reçoit des messages télépathiques. Elle subit des examens et des opérations. Elle réussit à résister mentalement en injuriant les extraterrestres et parvient à les influencer. Plus tard elle les fera simplement disparaître en visualisant une lumière. Elle reçoit des « révélations » qui comme à l'accoutumée sont sans fondement. Notons que ce qu'on connaît de son expérience correspond à des souvenirs conscients car elle a refusé l'exploration de son inconscient sous hypnose, et la description habituelle du vaisseau spatial fait ici défaut.
- Elle guérit très rapidement de ses nombreuses blessures, à la surprise des médecins. Il se trouve que des chercheurs ont étudié le traitement de blessures et de fractures par l'exposition à des champs électromagnétiques avec des résultats confirmés [AB98 p. 216-217 citant un ouvrage du Dr Roger Coghill].
- Elle recevra finalement le don de guérison (attesté par les médecins) et celui de clairvoyance. Ces dons font partie du syndrome de la kundalini, décrit par Kenneth Ring comme une retombée psychophysique des RR4 (voir annexe A § IV pour la description de ce syndrome).

Phénomènes électromagnétiques agissant sur l'environnement :

- L'électricité saute.
- Le chien hurle et s'enfuit.
- Une fois, un générateur électrique explose dans la rue.

Phénomènes de poltergeist :

- Les outils de l'atelier virevoltent et s'entrechoquent bruyamment (ou bien s'agit-il seulement d'une hallucination sonore ?).
- De la morve se matérialise sur les murs et les meubles.
- Une odeur d'œuf pourri fait suite au passage des extraterrestres. Cette odeur n'est pas hallucinatoire puisqu'elle est confirmée par d'autres témoins. On retrouve ici l'odeur de soufre traditionnellement associée au diable.
- Un énorme meuble pourtant solidement arrimé s'écroule sur elle.
- Elle propulse une fois une personne à plusieurs mètres rien qu'en la touchant.
- Elle se retrouve une fois plaquée au mur, la tête contre le plafond (devant témoins).

« *Effet stigmaté* » :

- Des marques de prélèvement de chair et de tissus apparaissent sur son corps, ainsi que des brûlures et des cloques.
- Un de ses reins « disparaît », ce qui est confirmé par échographie (ou bien a-t-elle été victime du trafic d'organes qui sévit aux Etats-Unis ?).
- Une radiographie révèle un implant qui sera extrait de son nez et examiné par le biologiste Bernard Grad.

En examinant cette liste, on constate que tous les phénomènes sont apparemment générés par Sarah Smith elle-même et par un champ électromagnétique qui baigne son habitation. Ils n'en sont pas moins très réels, hormis les visions objectives qui émaneraient de l'univers parallèle.

Marie-Thérèse de Brosses nous a confirmé par écrit que l'histoire de Sarah « est rigoureusement exacte ou plus exactement conforme à ses propos [...] et aux témoignages de diverses personnes : [Elle s'est] livrée à une longue investigation auprès de son entourage et [a] été le témoin des étranges manifestations que [Sarah] provoque ou dont elle bénéficie. » [MTB98].

13. Le millénarisme et les extraterrestres

Aujourd'hui, des millions de personnes, surtout aux Etats-Unis, attendent « la fin du monde » du fait de notre passage au troisième millénaire. Il s'agit d'un changement d'ère cosmique où nous passons de l'ère des Poissons vers l'ère du Verseau (New Age) ce qui ne se fera pas sans quelques catastrophes naturelles ou nucléaires à brève échéance. Dans cette perspective, les extraterrestres sont tantôt vus comme nos envahisseurs, tantôt comme nos sauveurs avec le Messie à leur tête, et parfois les deux à la fois si l'on considère qu'il existe de bons et de mauvais extraterrestres.

Les sources annonciatrices de ces événements sont nombreuses et certaines plutôt convaincantes de prime abord :

- La crise économique mondiale, les nombreuses guerres, la prolifération nucléaire incontrôlée (en ex-URSS à Mourmansk, « même les pommes de terre sont mieux gardées [que l'uranium enrichi] » [MD97 p. 64]), les désastres écologiques, etc, entretiennent un certain pessimisme quant à l'avenir de la planète, ce qui peut constituer la source ou tout au moins le terreau des scénarios apocalyptiques.

Mais aussi :

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- Edgar Cayce annonçant le basculement progressif des pôles, qui aurait dû débuter en 1998 [CSHW89 p. 150-152] et d'autres médiums ont eu des visions d'apocalypse prochaine.
- En procédant à une « progression » sous hypnose de 2500 sujets afin de leur demander de décrire leurs prochaines vies après réincarnation, on a pu observer le fonctionnement de la société future mais aussi constater qu'aux alentours de l'an 2100, 95% des sujets se déclaraient morts, c'est-à-dire non réincarnés [CSHW89 p. 163], les survivants décrivant une planète dévastée.
- Les témoins d'EMI rapportent parfois des visions de l'avenir, toujours apocalyptiques [KR84 p. 240-241].
- Les sujets de RR4 enlevés à bord d'un vaisseau sont parfois conviés par les extraterrestres à assister à une projection de l'avenir de la planète qui est toujours apocalyptique [MTB95 p. 189-190].

Toutes ces autres sources ont un point commun : il s'agirait chaque fois d'une lecture de l'inconscient collectif.

Enfin :

- Certains lisent des signes annonciateurs de l'apocalypse dans la Bible, tels que par exemple l'implantation prochaine dans le corps humain d'une puce de paiement bancaire, dans le passage suivant : « A tous, petits et grands, riches et pauvres, hommes libres et esclaves, elle impose une marque sur la main droite ou sur le front. Et nul ne pourra acheter ou vendre, s'il ne porte la marque, le nom de la bête ou le chiffre [666] de son nom. » [Ap. 13, 16-17].
- D'autres interprètent le codage de la Bible pour y lire la fin du monde prochaine [MD97]. Cependant, même si en 1996, Robert J. Aumann, mathématicien membre de l'Académie des sciences d'Israël y a publiquement déclaré : « Le code de la Bible est un fait établi » [MD97 p. 47], il n'en reste pas moins que les mathématiciens Eliyahu Rips et Doron Witztum découvreurs dudit codage (supposé démontré) ont nié toute possibilité de l'utiliser pour prédire l'avenir.
- Des sectes telles que les Témoins de Jéhovah annoncent régulièrement la fin du monde, mais celle-ci est constamment retardée, ce dont ils vous prient de bien vouloir les excuser (!).
- Les obscures prophéties de Nostradamus se prêtent aussi aux fantasmes.
- Enfin citons dans le même ordre d'idées les cycles astrologiques annonçant le retour du déluge [CSHW89 p. 97-103], les prophéties Hopis

d'une prochaine guerre mondiale [p. 104-110, citant les recherches de Frank Waters] et l'analyse de la grande pyramide annonçant l'effondrement prochain de notre civilisation [p. 124-126, citant les travaux de Peter Lemesurier]. Etc.

Il faut noter que du temps de Jésus-Christ, les gens attendaient aussi la fin du monde que les prophètes annonçaient et qu'elle n'eut pourtant pas lieu. Pourtant, le Christ lui-même avait annoncé « En vérité je vous le déclare, cette génération ne passera pas que tout cela n'arrive. » [Mt 24, 34, Mc 13, 30 et Lc 21, 32]. Les visions des prophètes étaient peut-être déjà une lecture de l'inconscient collectif de l'époque qui avait aussi ses raisons d'être pessimiste. On peut citer d'autres exemples de visions prophétiques identiques, annoncées indépendamment par de nombreux médiums pour une même date, et qui n'eurent jamais lieu. Il en est ainsi par exemple pour la Californie qui devait être engloutie par l'océan en avril 1969. « Tous » les américains y croyaient pourtant [cf KR84 p. 259]. Peut-être un film ou un roman avait-il implanté cette idée dans l'inconscient collectif quelques mois auparavant.

En 1982, une recherche de Kenneth Ring montra que plus d'un quart des 174 américains qu'il interrogea étaient en accord avec les visions apocalyptiques [KR84 p. 261], ce qui représente un nombre de gens considérable si on extrapole ce pourcentage à la population des Etats-Unis. Aujourd'hui, la littérature et les films de science-fiction se font largement écho de ces idées de destruction massive. Cela contribue à renforcer l'inconscient collectif dans ce sens et entretient donc le phénomène puisque de plus en plus de gens, tels que les médiums par exemple, recevraient en retour cette information provenant de l'UP. Il serait de ce point de vue souhaitable pour l'humanité d'essayer d'inverser la tendance en développant massivement des idées d'un avenir radieux. Cela d'autant plus que depuis les théories de visualisation positive, il est couramment admis dans les milieux ésotériques qu'au-delà de leur « création » dans l'UP, les projections des humains ont tendance à se réaliser dans notre univers réel [cf MT91 p. 363-370].

Le changement de millénaire est dans un tel contexte l'occasion pour une multitude de faux prophètes d'apparaître au « volant » de leur soucoupe et de se présenter en sauveurs de l'humanité devant une foule hystérique. Pour reprendre la conclusion d'un livre de Jacques Vallée : « Ne comptez pas sur moi pour être au premier rang et pour applaudir » [JV90b p. 325].

14. Conclusion

Il existe aujourd'hui quatre hypothèses majeures pour tenter d'élucider le mystère du phénomène OVNI :

- 1) L'hypothèse extraterrestre (HET), qui depuis plus de 50 ans n'a jamais pu être démontrée malgré les efforts soutenus d'une majorité de chercheurs. On peut dire de ce fait qu'elle a échoué.
- 2) L'hypothèse socio-psychologique, que nous n'avons fait que suggérer dans cette synthèse. Cette hypothèse tente de réduire le phénomène OVNI à son origine culturelle, mais elle ne peut être défendue qu'en ignorant le détail des faits, voire en les niant volontairement. Elle est de ce fait disqualifiée, même si elle peut toutefois permettre de rendre compte d'une partie du phénomène.
- 3) L'hypothèse paranormale (que nous avons rebaptisée HUP) qui rallie aujourd'hui les suffrages de nombreux ufologues, mais qui reste malheureusement encore indémontrable, même si elle pourrait permettre de rendre compte d'une partie du phénomène.
- 4) L'hypothèse militaire que nous avons largement développée dans cette synthèse et pour laquelle nous allons tenter d'apporter une preuve formelle dans la deuxième partie de ce livre en mettant en évidence l'usage d'un stratagème lumineux servant à produire de faux ovnis dans le ciel, ainsi que l'utilisation d'armes à micro-ondes en vue de paralyser les témoins ou de provoquer chez eux des hallucinations.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Grille d'interprétation du phénomène OVNI

SOURCES ↓		EFFETS ⇒	CAUSES ⇩	Ovni lumineux, proche (RR1) ou lointain	Ovni d'aspect solide, proche (RR1) ou lointain	Effets physiques (RR2) : Animaux ou bébé effrayés...	Panne de moteur, de radio ou de courant, interférences TV...	Brûlure au sol, radiations, tassement ...	Déplacement d'objets, coups frappés...	Détection au radar	Paralysie du sujet, sensations anormales ...
Naturelle	Méprise			Astres, météore, halo, phénomène électromagnétique dans l'atmosphère, illusion d'optique...	Nuage lenticulaire, nuage d'oiseaux ou d'insectes, illusion d'optique...	Effets de champ électromagnétique (source géologique...)	Effets de champ électromagnétique (source géologique...)	Marque d'origine naturelle	Effets de champ électromagnétique (source géologique...)	Phénomène électromagnétique, inversions de température	Effets de champ électromagnétique (source géologique...) sur le cerveau
Humaine	Méprise			Satellite, rentrée atmo., dirigeable, hélicoptère, avion, phénomène électromagnétique sur ligne HT, illusion d'optique...	Ballon sonde, dirigeable, hélicoptère, avion, prototype ou engin de reconnaissance de l'armée...	Effets de rayonnement électromagnétique (appareillage électrique, ligne HT, émetteur...)	Effets de rayonnement électromagnétique (appareillage électrique, ligne HT, émetteur...)	Marque d'origine humaine	Effets de rayonnement électromagnétique (appareillage électrique, ligne HT, émetteur...), crise d'épilepsie temporelle	Ballon sonde, dirigeable, hélicoptère, avion, prototype ou engin de reconnaissance de l'armée...	Effets de rayonnement électromagnétique (appareillage électrique, ligne HT, émetteur...) sur le cerveau
	Manipulation	Escroquerie privée, farce, mythomanie		Faux témoignage, photo truquée, projection lumineuse, cerf-volant, ballon illuminé...	Faux témoignage, photo truquée...	Faux témoignage	Faux témoignage, mise en scène (fausse panne)	Faux témoignage, mise en scène (fausses traces)	Faux témoignage, mise en scène		Faux témoignage
		Secte		Faux témoignage, photo truquée, projection lumineuse...	Faux témoignage, photo truquée...	Faux témoignage	Faux témoignage, mise en scène (fausse panne)	Faux témoignage, mise en scène (fausses traces)	Faux témoignage, mise en scène		Faux témoignage, utilisation de drogues
		Armée		Faux témoignage, photo truquée, projection lumineuse, projection de plasma, projection holographique...	Faux témoignage, photo truquée, fausse soucoupe télécommandée ou pilotée...	Faux témoignage, rayonnement électromagnétique provoqué	Faux témoignage, mise en scène (fausse panne), rayonnement électromagnétique provoqué	Faux témoignage, mise en scène (fausses traces, atterrissage de fausse soucoupe)	Faux témoignage, mise en scène, rayonnement électromagnétique provoqué	Faux témoignage, détection de fausse soucoupe, de leurre radar, ou d'une projection de plasma	Faux témoignage, utilisation de drogues, rayonnement électromagnétique dirigé vers le cerveau du sujet
Para-normale		Hypothèse de la communication avec un univers parallèle (HUP), poltergeist et « effet stigmaté »		Accès de la conscience du sujet à l'univers parallèle, vision objective	Accès de la conscience du sujet à l'univers parallèle, vision objective		Poltergeist généré par un des sujets		Poltergeist généré par un des sujets		Transfert de la conscience du sujet dans l'univers parallèle, avec sortie hors du corps possible
Extra-terrestre (pour mém.)		Hypothèse extraterrestre (HET)		<i>Vaisseau extraterrestre</i>	<i>Vaisseau extraterrestre</i>		<i>Rayonnement électromagnétique</i>	<i>Atterrissage de soucoupe volante</i>		<i>Vaisseau extraterrestre</i>	<i>Arme paralysante</i>

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Marques corporelles sur le sujet, blessures	Implant de matériaux dans le corps du sujet	Temps manquant, perception différente du temps	Don exceptionnel, guérison miraculeuse	Mort du sujet, avortement spontané	Matériaux éjectés de l'ovni, chute de « cheveux d'ange »	Apparition d'entités (RR3), hallucination (vision incohérente)	Enlèvement par les entités (RR4), hallucination (vision incohérente)	Apparition des hommes en noir (MIB) et des hélicoptères noirs, apparition de bigfoot	Cercles de culture	Mutilations animales
Effets de champ électromagnétique (source géologique...) sur le sujet	Implant accidentel, ou généré par l'organisme pour les matériaux biologiques	Effets de champ électromagnétique (source géologique...) sur le cerveau	Effets de champ électromagnétique (source géologique...) sur le sujet	Effets de champ électromagnétique (source géologique...) sur le sujet	Phénomène météorologique pour les cheveux d'ange	Effets de champ électromagnétique (source géologique...) sur le lobe temporal	Effets de champ électromagnétique (source géologique...) sur le lobe temporal			Prédateurs pour les cas simples
Effets de rayonnement électromagnétique (appareillage électrique, ligne HT...) sur le sujet, crise d'épilepsie temporaire	Implant médical ou accidentel	Effets de rayonnement électromagnétique (appareillage électrique, ligne HT, émetteur...) sur le cerveau	Effets de rayonnement électromagnétique (appareillage électrique, ligne HT, émetteur...) sur le sujet	Effets de rayonnement électromagnétique (appareillage électrique, ligne HT, émetteur...) sur le sujet, effets de drogues...	Leurres radar éjectés d'un avion militaire	Effets de rayonnement électromagnétique (appareillage électrique, ligne HT, émetteur...) sur le lobe temporal, effets de drogues, alcool...	Effets de rayonnement électromagnétique (appareillage électrique, ligne HT, émetteur...) sur le lobe temporal, effets de drogues, alcool...			
Faux témoignage, mise en scène (fausses marques)	Faux témoignage, mise en scène (faux implant)	Faux témoignage	Faux témoignage, mise en scène (faux malade)	Faux témoignage, mise en scène, empoisonnement...	Faux témoignage, mise en scène (faux matériaux)	Faux témoignage	Faux témoignage	Faux témoignage, mise en scène (faux MIB, faux bigfoot)	Faux cercles réalisés par des farceurs...	Fausse mutilations réalisées au couteau par des farceurs ou des voleurs de viande...
Faux témoignage, mise en scène (fausses marques)	Faux témoignage, mise en scène (faux implant)	Faux témoignage, utilisation de drogues	Faux témoignage, mise en scène (faux malade)	Faux témoignage, mise en scène, empoisonnement...	Faux témoignage, mise en scène (faux matériaux)	Faux témoignage, utilisation de drogues	Faux témoignage, utilisation de drogues	Faux témoignage, mise en scène (faux MIB, faux bigfoot)	Mise en scène (faux cercles)	Mise en scène (fausses mutilations), rite satanique
Faux témoignage, mise en scène (fausses marques), rayonnement électromag. dirigé vers le sujet, LSD, suggestion hypnotique	Faux témoignage, mise en scène (faux implant), essais d'implant de surveillance ou de contrôle	Faux témoignage, utilisation de drogues, rayonnement électromagnétique dirigé vers le cerveau du sujet	Faux témoignage, mise en scène (faux malade), rayonnement électromagnétique dirigé vers le sujet	Faux témoignage, mise en scène, empoisonnement, canon à micro-ondes ou radiations dirigés vers le sujet	Faux témoignage, mise en scène (faux matériaux)	Faux témoignage, mise en scène (fausses entités), projection lumineuse, canon à micro-ondes dirigé vers le cerveau du sujet	Faux témoignage, mise en scène (rapt, utilisation de drogues, suggestion hypnotique), canon à micro-ondes dirigé vers le cerveau du sujet	Faux témoignage, mise en scène (faux MIB, faux bigfoot), hélicoptères des services secrets	Tir au canon laser à micro-ondes à partir d'un satellite sur orbite basse, d'un avion ou d'un ballon dirigeable	Les animaux sont tués au sol par tir aérien ou à partir du sol, puis un opérateur au sol effectue les prélèvements d'organes
"Effet stigmaté" du sujet sur lui-même	"Effet stigmaté" du sujet sur lui-même pour les matériaux biologiques	Ecoulement du temps différent dans l'univers parallèle	"Effet stigmaté" du sujet sur lui-même (principe de la "foi")			Accès de la conscience du sujet à l'univers parallèle, vision objective	Accès de la conscience du sujet à l'univers parallèle, vision objective	Accès de la conscience du sujet à l'univers parallèle, vision objective		
Expérience des extra-terrestres	Expérience des extra-terrestres				Matériaux extra-terrestres	Entités extraterrestres	Enlèvement par des extraterrestres	Services secrets et extraterrestres	Messages des extra-terrestres	Expériences des extra-terrestres

DEUXIEME PARTIE :

**RECHERCHE DE CORRELATION ENTRE
LE MOUVEMENT DE LA LUNE ET DU SOLEIL
ET LE PHENOMENE OVNI**

1. Introduction

On sait déjà que la majorité des observations du phénomène OVNI se produit la nuit, avec une recrudescence marquée de 20h30 à 22h30 [LDLN N° 298 p. 7]. Cette deuxième partie essaie de mettre en évidence une possible corrélation entre le mouvement de la lune et du soleil et le phénomène OVNI. L'idée consiste à examiner la phase de la lune et sa hauteur sur l'horizon ainsi que celle du soleil au moment précis et au lieu dit où se produit un phénomène OVNI. Si une corrélation apparaît, on peut alors envisager plusieurs explications possibles, dont la liste n'est pas limitative :

- 1) Cette corrélation peut suggérer une cause militaire, par exemple si le phénomène OVNI se produit systématiquement par les nuits sans lune, ce qui favoriserait la discrétion des opérateurs.
- 2) Si le phénomène OVNI se produit systématiquement lors du lever ou du coucher de la lune ou du soleil, cette corrélation peut alors suggérer une influence électromagnétique qui, agissant sur le cerveau des témoins, pourrait provoquer une hallucination. On peut par exemple envisager que le soleil levant réchauffe la terre, entraînant une faible dilatation de sa surface ce qui produirait une variation locale du champ géomagnétique, ou encore que l'influence de la lune et du soleil sur les marées de l'écorce terrestre produise aussi une variation de ce champ...

Etc.

Cette étude approfondit uniquement la possibilité d'une cause militaire et se concentre surtout sur des cas d'ovnis français. Elle n'est donc pas exhaustive et les chercheurs étrangers intéressés sont invités à approfondir cette question pour les cas survenus dans leur propre pays. Rappelons que les motivations de l'armée à générer des phénomènes OVNI ont été exposées en première partie de cet ouvrage au § 4. Nous invitons le lecteur qui trouverait trop techniques certains des paragraphes qui suivent à ne pas se décourager et à passer directement au § 11 après un survol rapide incluant au minimum les § 6 et 9.

2. Fuseaux horaires

Pour connaître la position de la lune et du soleil à un instant t local en interrogeant les systèmes informatiques qui fournissent ces données en temps universel TU, il faudra effectuer quelques conversions.

La France utilise l'heure d'Europe centrale qui est égale au temps universel + 1 h (TU+1).

Pour les autres régions mentionnées dans cette étude, la relation au temps universel est présentée en annexe B § I.

3. Heure d'été

Dans certains pays, l'heure civile ou heure de la montre (ex : 01:00C) marque une heure de plus durant les mois d'été par rapport à l'heure locale (ex : 00:00L) ou heure du fuseau, qui est aussi l'heure d'hiver.

Le passage de l'heure d'hiver à l'heure d'été et réciproquement varie selon :

- Le pays
- La région parfois
- Les années où l'heure d'été fut appliquée
- La date de début et de fin d'heure d'été

Pour la France :

De 1941 à 1945, on applique l'heure d'été, mais aussi continûment du 9 mai 1940 au 2 novembre 1942, en France occupée pour s'aligner sur l'heure allemande. L'heure d'été est ensuite abandonnée de 1946 à 1975 inclus.

En 1976 début le dernier dimanche de mars

De 1977 à 1980 début le 1^{er} dimanche d'avril

A partir de 1981 début le dernier dimanche de mars

De 1976 à 1995 fin le dernier dimanche de septembre (sauf 1^{er} octobre en 1978)

A partir de 1996 fin le dernier dimanche d'octobre

Changement à 02:00C/03:00C (01:00 TU) le dimanche matin.

Pour les USA :

Heure d'été (daylight time) au niveau national depuis 1966 avec des exceptions locales mais aussi continûment du 9 février 1942 au 20 septembre 1945, durant la guerre.

De 1966 à 1986	début le dernier dimanche d'avril fin le dernier dimanche d'octobre
Sauf en 1974	début le 6 janvier
Sauf en 1975	début le 23 février
A partir de 1987	début le 1 ^{er} dimanche d'avril fin le dernier dimanche d'octobre

Changement à 02:00C/03:00C le dimanche matin.

Pour les autres pays mentionnés dans cette étude, les précisions nécessaires seront apportées cas par cas. Notons que dans l'hémisphère sud, l'heure d'« été » s'applique durant les mois d'hiver de l'hémisphère nord. Chaque fois que cela semblait souhaitable, nous avons consulté les archives de la compagnie Air-France pour vérifier le décalage horaire de l'époque et du pays examiné [AF].

4. Mouvement de la lune et du soleil

Le soleil, la lune et tous les astres, se lèvent à l'est et se couchent à l'ouest du fait de la rotation de la terre.

Le lever et le coucher du soleil se décalent de quelques secondes à quelques minutes par jour, diminuant la longueur du jour à partir du solstice de juin et l'augmentant à partir du solstice de décembre.

Le lever et le coucher de la lune sont retardés chaque jour en France de 10 à 90 minutes symétriquement, ce qui donne à la lune ce comportement apparemment si aléatoire.

Lorsque la lune est noire ou éclairée à moins de 15% du côté de la terre, c'est qu'elle est plutôt du côté du soleil par rapport à la terre (fig. 4-a). Elle se couche et se lève avec le soleil. Elle est donc peu visible la nuit, qui sera dite totalement noire NTN par convention pour cette étude.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

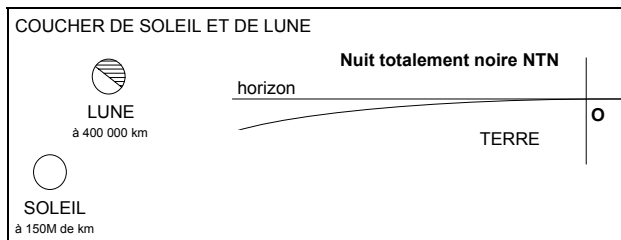


Fig. 4-a

Lorsque la lune est pleine ou éclairée à plus de 85% du côté de la terre, c'est qu'elle est plutôt du côté opposé au soleil par rapport à la terre. Elle se lève quand le soleil se couche et vice versa (fig. 4-b). Elle est donc principalement visible la nuit, qui sera dite totalement claire NTC.

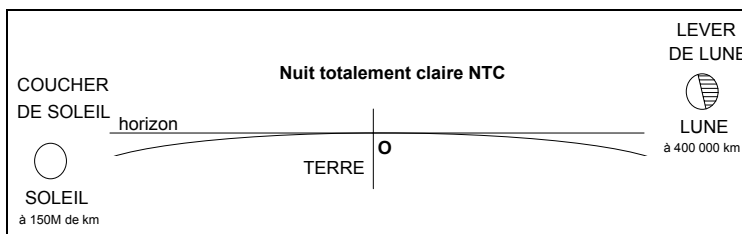


Fig. 4-b

5. Eclairage de la lune

Il varie de 0% à 100%, mais de façon non linéaire, l'éclairage de la lune étant naturellement plus stable aux abords de la nouvelle lune (0%) et de la pleine lune (100%), du fait de la position relative Soleil/Terre/Lune (voir fig. 5-a).

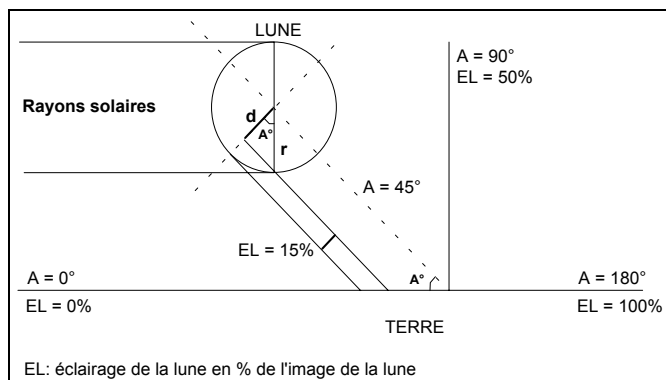


Fig. 5-a

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

L'angle A entre l'axe terre/soleil et l'axe terre/lune varie, lui, approximativement linéairement de 0° à 180° en 29,531j / 2 environ (1/2 mois synodique, mois dont la durée sépare deux phases lunaires identiques). L'éclairage de la lune EL en pourcentage peut s'exprimer en fonction de A et du rayon de la lune r (env. 1740 km) :

$$\cos A = d/r \quad \text{et} \quad EL = ((r-d)/2r) \times 100 \quad \Rightarrow$$

$$EL = (1 - \cos A) \times 50 \quad \text{et} \quad A = \arccos(1 - EL/50) \quad [\text{formule simplifiée}]$$

Ce qui donne les valeurs suivantes :

A	EL
0°	0 %
25,84°	5 %
36,86°	10 %
45,57°	15 %
53,13°	20 %
60°	25 %
66,42°	30 %
72,54°	35 %
78,46°	40 %
84,26°	45 %
90°	50 %
95,74°	55 %
101,54°	60 %
107,46°	65 %
113,58°	70 %
120°	75 %
126,87°	80 %
134,42°	85 %
143,13°	90 %
154,16°	95 %
180°	100 %

Une nuit totalement noire NTN avec $EL \leq 15\%$ apparaît pour 45,57 valeurs de A sur 180 valeurs possibles soit dans **25% des cas** environ.

Une nuit totalement claire NTC avec $EL \geq 85\%$ apparaît pour 180-134,42 valeurs de A sur 180 valeurs possibles soit dans **25% des cas** environ.

Les autres cas rencontrés seront tels que $15\% < EL < 85\%$. Ces cas sont :

NN : Nuit noire au moment de l'observation (lune pas encore levée ou déjà couchée).

NC : Nuit claire au moment de l'observation (lune levée).

6. Cas où la lune est claire et proche de l'horizon

Une pré-étude ayant montré que le cas où la lune est claire et proche de l'horizon semble se produire plus fréquemment qu'il ne devrait le faire naturellement, ce cas mérite une explication particulière.

Lorsque la lune est claire et se trouve précisément *sous* l'horizon du point où est observé un phénomène OVNI lumineux, elle produit un cône de nuit noire de hauteur h à la verticale de ce point O (voir fig. 6-a). Le phénomène lumineux, s'il est produit dans ce cône d'ombre, bénéficiera donc d'un plus fort contraste et pourra de ce fait être produit avec moins d'énergie. Si l'on suppose ici que ce phénomène lumineux est tiré d'une plate-forme aérienne telle qu'un ballon dirigeable par exemple, le rayon produit sera, lui, dans la zone de nuit claire et pourra de ce fait être dissimulé par la clarté (on verra plus loin comment ce rayon peut être très peu lumineux). On parlera alors d'**effet de contraste dû à la lune ECL**. Comme ce concept revient en permanence au cours de l'étude, nous recommandons au lecteur de bien le mémoriser.

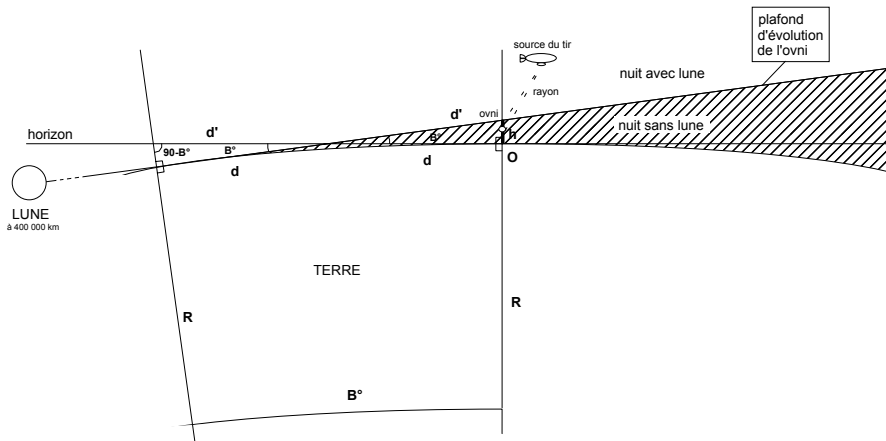


Fig. 6-a

Plus la luminosité de la lune sera forte, plus l'effet de contraste sera marqué. On note que cette luminosité peut atteindre 100% sans que le phénomène

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

lumineux soit observé de jour. En effet la pleine lune et le soleil ne sont parfois qu'approximativement symétriques par rapport à la terre, et pleine lune *sous* l'horizon n'implique pas forcément soleil *sur* l'horizon (jour).

La hauteur h du cône de nuit noire au point O de localisation de l'ovni peut être calculée en fonction de l'angle B parcouru par la lune *sous* l'horizon et du rayon R de la terre (6350 km) :

$$\cos B = R/(R+h) \Rightarrow h = (R/\cos B)-R \quad \text{avec } R = 6350 \text{ km}$$

En réalité, B est l'angle du *centre* de la lune sous l'horizon, la moitié supérieure de la lune étant déjà visible quand $B = 0^\circ$. Si l'on se base sur le point supérieur de la lune, il faudra diminuer B de $0,25^\circ$ puisque la hauteur angulaire de la lune est approximativement de $0,5^\circ$. On a donc plutôt :

$$h = (R/\cos (B-0,25^\circ))-R \quad \text{avec } R = 6350 \text{ km}$$

et en toute rigueur, le schéma devient celui de la fig. 6-b.

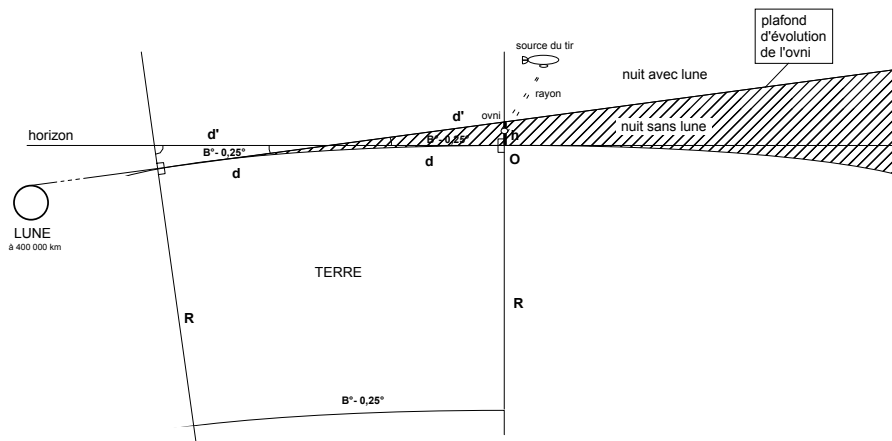


Fig. 6-b

La distance $d+d'$ peut aussi être calculée à titre indicatif :

$$\text{Tg } B = (d+d')/R \Rightarrow d+d' = R \times \text{Tg } B$$

Ce qui donne les valeurs suivantes (pour B en dessous de l'horizon) :

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

B	~h (km)*	~d+d' (km)
1°	0,54	111
2°	2,96	222
3°	7,32	333
4°	13,62	444
5°	21,88	555
6°	32,11	666

* Nous utilisons le symbole ~ pour indiquer une approximation (lire « environ »).

Jusqu'à -4° sous l'horizon, la hauteur >h du tir est encore raisonnable (>13,62 km). On pourra donc parler d'effet de contraste ECL si l'astre se trouve de 0° à -4° sous l'horizon, mais pas au-delà.

Si la lune est au-dessus de l'horizon, l'effet de contraste ECL pourra malgré tout être présent si le relief est très accidenté (voir fig. 6-c).

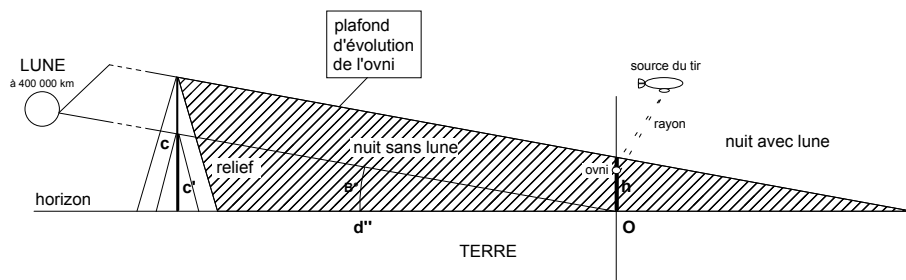


Fig. 6-c

Un élément de relief de hauteur de crête c par rapport à l'altitude du point O de localisation de l'ovni, se trouvant à une distance d'' de ce point, produira une zone d'ombre de hauteur h à la verticale de O. Soit B l'angle de la lune sur l'horizon au moment du phénomène, la hauteur de crête c' à la distance d'' nécessaire pour masquer la lune est telle que :

$$\text{Tg } B = c'/d'' \Rightarrow c' = d'' \times \text{Tg } B$$

En réalité, une crête de hauteur c' ne masquerait que la moitié de la lune car B est l'angle du centre de la lune sur l'horizon, la moitié supérieure de la lune étant déjà visible quand B = 0°. Pour masquer aussi la moitié supérieure de la lune, il faudra augmenter B de 0,25° puisque la hauteur angulaire de la lune est approximativement de 0,5°. On a donc plutôt :

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

$$\text{Tg}(B+0,25^\circ) = c'/d'' \Rightarrow c' = d'' \times \text{Tg}(B+0,25^\circ)$$

Hauteur de l'ombre portée de la crête :

$$h = c - c' \Rightarrow h = c - (d'' \times \text{Tg}(B+0,25^\circ))$$

Le tableau suivant donne quelques valeurs significatives pour se faire une idée du rôle du relief. Lorsqu'un élément de relief important est situé à moins de 100 km, il apparaît intéressant d'étudier son influence.

B	d'' (m)	c (m)	h (m)
0°	100 000	1 500	1 064
1°	1 000	50	28
	1 000	100	78
	2 000	100	56
	4 000	200	113
	10 000	300	82
	50 000	1 400	309
2°	100 000	3 000	818
	1 000	50	11
	1 000	100	61
	2 000	100	21
	4 000	200	43
	10 000	500	107
5°	30 000	1 300	121
	1 000	100	8
	1 000	200	108
	2 000	200	16
10°	4 000	400	32
	1 000	200	19
	1 000	300	119
	2 000	400	38
15°	4 000	800	77
	1 000	300	27
	2 000	600	55
20°	4 000	1 200	109
	2 000	800	62

Pour ce calcul de h, on n'a pas tenu compte de la courbure de la terre qui commence cependant à avoir une influence sur le résultat lorsque la crête est située à plus de 10 km du point d'observation (voir fig. 6-d).

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

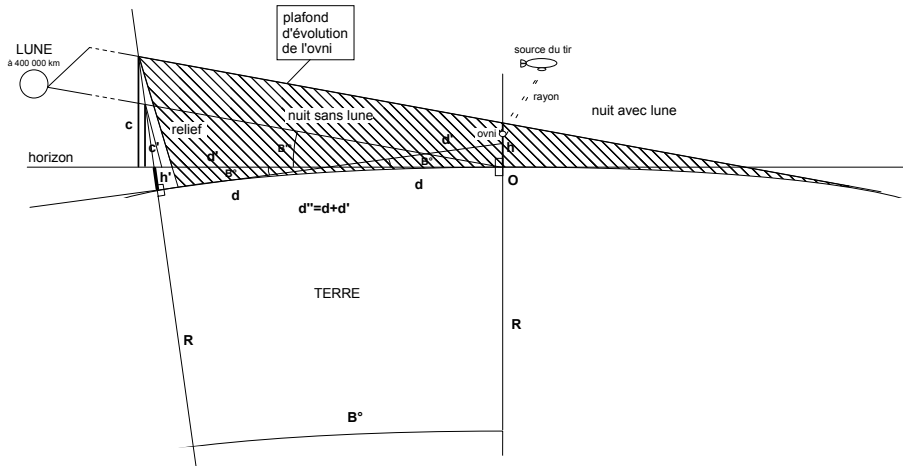


Fig. 6-d

A cette distance, en effet, le relief commence à « descendre » d'une hauteur h' sous l'horizon selon la formule déjà rencontrée :

$$h' = (R/\cos B) - R \quad \text{avec} \quad \text{Tg } B = d''/R \quad \Rightarrow$$

$$h' = (R/(\cos (\text{Atg } d''/R))) - R \quad \text{avec} \quad R = 6350 \text{ km}$$

Ce qui donne les valeurs h' de correction suivantes (à soustraire de h calculé précédemment) :

d'' (m)	h' (m)
10 000	8
20 000	31
30 000	71
40 000	126
50 000	197
60 000	283
70 000	386
80 000	504
90 000	638
100 000	787

Afin de démontrer que l'effet de contraste dû à la lune ECL est exploité par les auteurs d'ovnis, il nous faudra comparer le pourcentage de fois où il apparaît à sa probabilité naturelle d'apparition.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Pour évaluer la probabilité naturelle de l'effet de contraste ECL au moment du phénomène lumineux observé, on peut extrapoler la valeur de l'angle B à partir du temps t de lever et de coucher de la lune.

La terre tourne de 360° en 24 h soit de 1° en 4 minutes. Le mouvement orbital de la lune autour de la terre, l'inclinaison de l'axe de rotation de la terre par rapport au plan orbital de la lune, la latitude de la France, ainsi que d'autres facteurs, permettent de retenir expérimentalement un déplacement vertical apparent plus lent pour la lune, d'environ 1° en 7 minutes. Cette approximation n'est valable que lorsque la lune est éloignée de son point culminant dans le ciel (transit) car lorsque son mouvement vertical s'inverse, sa vitesse angulaire verticale doit nécessairement s'annuler. On considère donc que la lune se déplace en moyenne verticalement de 1° en 7 minutes aux abords de l'horizon terrestre.

En une période de 24 heures, la lune croisera 2 fois l'horizon de façon pseudoaléatoire. (En réalité, la lune croise l'horizon ~29 fois en 15 jours soit un peu moins de 2 fois par jour, puisque son lever et son coucher sont retardés quotidiennement en France de 10 à 90 minutes). Pour le calcul de la probabilité, on retient comme pouvant produire un effet de contraste ECL la plage de 42 minutes telle que :

$$\begin{aligned} -28 \text{ min} \leq t - t' \leq +14 \text{ min} \\ \text{ce qui correspond grossièrement à} \\ -4^\circ \leq \text{angle B} \leq 2^\circ \end{aligned}$$

avec t = temps de la lune à 0° sur l'horizon et t' = temps de l'observation quand la lune se couche et inversement quand elle se lève

Probabilité naturelle de ECL : $42 \text{ min} \times 2 = 84 \text{ min}$ sur 24 heures soit environ 1/17 ou 5,8% (en réalité 5,6%).

La probabilité d'un effet ECL *efficace* est en fait inférieure car on veut aussi qu'il y ait une certaine cohérence entre la hauteur h du cône d'ombre et l'altitude de l'ovni, que la lune soit suffisamment lumineuse et que le relief soit favorable si la lune est *sur* l'horizon. Certains cas rares produisent un effet de contraste ECL si la lune est à plus de 2° sur l'horizon, à condition que le relief proche du point d'observation soit très prononcé dans la direction de la lune. On a retenu un angle de 2° au-dessus de l'horizon pour ce calcul de probabilité, de telle sorte que les cas où l'effet ECL est inefficace avec une lune à près de 2° sur l'horizon s'équilibrent avec les cas où l'effet ECL est présent alors que la lune est plus haute sur l'horizon. Ainsi le nombre de cas où la lune est jusqu'à 2° sur l'horizon est-il plus ou moins le reflet du nombre de cas où le relief produit vraiment un effet ECL. Quoiqu'il en soit, nous aurions pu choisir une autre valeur pour cet angle sur

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

l'horizon, pourvu que la probabilité naturelle de l'effet ECL ait été calculée adéquatement.

On distinguera dans cette étude l'analyse qualitative de l'analyse quantitative (statistique). L'efficacité de l'effet ECL ne sera évaluée que pour l'analyse qualitative des cas d'ovni. Un effet ECL inefficace, par exemple si la lune est noire, sera malgré tout retenu pour l'analyse quantitative des cas, qui n'est qu'une analyse statistique brute des données.

La probabilité naturelle de l'effet de contraste **ECL** est donc approximativement de **1/17 ou 5,8%**.

Nous avons voulu vérifier le calcul de cette probabilité par sondage. Pour cela, nous avons considéré l'apparition d'un ovni fictif tous les jours de l'année 1999 à 00:00 TU (lire « 0 heure en temps universel »). Comme l'amplitude du mouvement apparent de la lune croît lorsqu'on se rapproche du plan de son orbite autour de la terre, elle doit franchir l'horizon un peu plus rapidement dans le sud de la France et on peut s'attendre à ce que la probabilité naturelle de l'effet ECL diminue alors, car sa présence est plus brève. Nous avons donc examiné le cas où l'ovni apparaît au nord de la France à Dunkerque (2° 20' E - 51° 2' N) et, 930 km plus au sud, à Perpignan (2° 53' E - 42° 42' N). Les résultats sont les suivants :

Dunkerque (Nord)		Perpignan (Pyrénées orientales)	
Jour de l'année 1999 à 00:00TU	Angle B (effet ECL)	Jour de l'année 1999 à 00:00TU	Angle B (effet ECL)
22 fév	-1° 37'	8 fév	-2° 26'
9 mars	-3° 8'	9 mars	0° 27'
23 mars	0° 45'	23 mars	-3° 19'
7 avr	-1° 21'	21 avr	-3° 38'
21 avr	0° 54'	7 mai	-0° 19'
6 mai	1° 19'	21 mai	0° 4'
20 mai	-2° 8'	6 juin	0° 21'
5 juin	1° 37'	20 juin	-2° 55'
6 juin	-2° 37'	7 juil	-1° 15'
20 juin	-0° 56'	22 juil	0° 51'
7 juil	-0° 50'	6 août	0° 46'
22 juil	-1° 23'	21 août	-2° 14'
7 août	-2° 20'	5 sept	-3° 13'
22 août	0° 2'	20 sept	-0° 21'
5 sept	0° 43'	4 oct	-2° 47'
20 sept	-4°	19 oct	-3° 33'
4 oct	0° 47'	2 nov	-3° 30'
2 nov	-0° 45'	1 ^{er} déc	-3° 53'
1 ^{er} déc	-2° 25'	30 déc	-3° 13'
30 déc	-3° 19'		
Total	20 cas	Total	19 cas
20/365 = 5,5%		19/365 = 5,2%	

Ce sondage révèle une probabilité encore plus faible que celle prévue et qui diminue bien dans le sud de la France. Nous l'avons complété par une dizaine d'autres sondages étalés d'heure en heure au cours de la nuit et qui sont venus confirmer ce résultat. Cependant, plutôt que de procéder par sondage, l'idéal serait évidemment de pouvoir faire effectuer par un centre astronomique le calcul de la durée de présence de l'effet ECL par 24 h pour les 50 dernières années. On aurait ainsi un résultat tout à fait fiable.

7. Cas où le soleil est proche de l'horizon

A la suite de l'étude de nombreux cas, le rôle du soleil lorsqu'il est bas sous l'horizon s'est de plus en plus affirmé. Cette configuration mérite donc aussi une explication particulière.

Comme la lune, le soleil produit un cône d'ombre lorsqu'il passe sous l'horizon de l'observateur (voir fig. 7-a). Cet effet est cependant beaucoup moins tranché que pour la lune, car la puissance de la luminosité du soleil entraîne la diffraction et la diffusion graduelle de sa lumière vers le sol. C'est pourquoi ce n'est que lorsque le soleil est à -18° sous l'horizon que se produit le « crépuscule astronomique » tel que la lumière du soleil soit définitivement masquée à l'observateur.

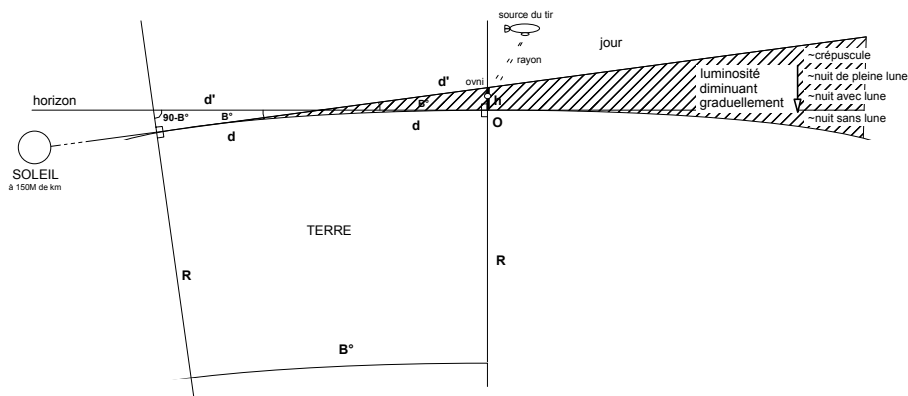


Fig. 7-a

Si le soleil se trouve sous l'horizon au moment du phénomène OVNI, on parlera alors d'**effet de contraste dû au soleil ECS**. La hauteur h du cône d'ombre au point O de localisation de l'ovni peut être calculée comme pour la lune mais c'est sans intérêt ici car l'effet de contraste est présent de haut en bas du cône d'ombre, même si celui-ci a une hauteur h très importante,

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

dépassant 300 km au moment du crépuscule astronomique (-18°). Si le soleil est au-dessus de l'horizon, l'effet de contraste ECS pourra de nouveau être présent si le relief est très accidenté. La hauteur de l'ombre portée de la crête se calcule comme pour la lune, avec la même correction de 0,25° puisque le diamètre apparent du soleil est le même que celui de la lune (voir paragraphe précédent pour le calcul).

Afin de démontrer que l'effet de contraste dû au soleil ECS est exploité par les auteurs d'ovnis, il nous faudra comparer le pourcentage de fois où il apparaît à sa probabilité naturelle d'apparition.

Pour évaluer la probabilité naturelle de l'effet de contraste ECS au moment du phénomène lumineux observé, on peut extrapoler la valeur de l'angle B à partir du temps t de lever et de coucher du soleil.

Comme pour la lune, on considère que le soleil se déplace en moyenne verticalement de 1° en 7 minutes aux abords de l'horizon terrestre.

En une période de 24 heures, le soleil croisera 2 fois l'horizon de façon grossièrement prévisible selon la saison, en début de soirée et en début de matinée. On pourra donc craindre que les cas d'ovnis étudiés soient choisis parce que le soleil avait toutes les chances d'être bien placé. Les résultats statistiques seront donc peut-être moins convaincants malgré la rigueur apportée à la sélection des lots de cas étudiés et l'étude systématique de tous les cas d'un lot.

Pour le calcul de la probabilité, on retient comme pouvant produire un effet de contraste ECS la plage de 140 minutes telle que :

$$\begin{aligned} -126 \text{ min} \leq t - t' \leq +14 \text{ min} \\ \text{ce qui correspond grossièrement à} \\ -18^\circ \leq \text{angle B} \leq 2^\circ \end{aligned}$$

avec t = temps du soleil à 0° sur l'horizon et t' = temps de l'observation quand le soleil se couche et inversement quand il se lève

Probabilité naturelle de ECS : $140 \text{ min} \times 2 = 280 \text{ min}$ sur 24 heures soit environ 1/5 ou 19,4%.

La probabilité d'un effet ECS *efficace* est en fait un peu inférieure car on veut aussi que le relief soit favorable si le soleil est *sur* l'horizon. Certains cas plus rares produisent aussi un effet de contraste ECS si le soleil est à plus de 2° sur l'horizon, à condition que le relief proche du point d'observation soit très prononcé dans la direction du soleil. Comme pour la lune, on distinguera l'analyse qualitative de l'analyse quantitative (statistique). L'efficacité de l'effet ECS ne sera évaluée que pour l'analyse qualitative des

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

cas d'ovni. Un effet ECS inefficace, par exemple si le relief nécessaire est absent, sera malgré tout retenu pour l'analyse quantitative des cas, qui n'est qu'une analyse statistique brute des données.

Attention, ce calcul sous-entend aussi que tous les cas d'ovnis soient pris en compte pour cette statistique, y compris les cas diurnes qu'il ne serait pas nécessaire d'étudier en détail mais qu'il faudrait comptabiliser.

Rappelons que de nos jours, les observations diurnes se font rares, ce qui permet d'emblée de supposer que les cas d'ECS apparaîtraient plus d'une fois sur 5. On pourra objecter que les observations ont lieu de nuit pour une raison qui n'a peut-être rien à voir avec la position des astres et que ce résultat statistique est dans ce cas indûment favorisé. Pour parer cette objection, on peut recalculer la probabilité naturelle de l'effet ECS au cours de la nuit uniquement.

On considère que la durée moyenne de la nuit en France est de ~12 heures, passant par un minima de ~8 heures en été et un maxima de ~16 heures en hiver. (En réalité, la durée moyenne de la nuit est proche de 11 h 52 min).

Pour le calcul de la probabilité de ECS *nocturne*, on retient comme pouvant produire un effet de contraste ECS la plage de 126 minutes telle que :

$$-126 \text{ min} \leq t - t' \leq +0 \text{ min}$$

ce qui correspond grossièrement à

$$-18^\circ \leq \text{angle B} \leq 0^\circ$$

avec t = temps du soleil à 0° sur l'horizon et t' = temps de l'observation quand le soleil se couche et inversement quand il se lève

Probabilité naturelle de ECS nocturne : $126 \text{ min} \times 2 = 252 \text{ min}$ sur 12 heures soit environ $1/3$ ou 35% ($35,4\%$ pour une nuit de 11 h 52 min), ce qui est une probabilité plutôt forte. Notons comme cas extrême que lors de la deuxième quinzaine de juin, lorsque l'angle B reste supérieur à -18° toute la nuit dans le nord de la France, la probabilité naturelle d'ECS est alors de 100% cette nuit-là.

La probabilité naturelle de l'effet de contraste **ECS nocturne** est donc approximativement de **$1/3$ ou 35%** . *NB : suite à un réexamen plus approfondi, ce résultat est discuté en annexe E § 3.*

Nous avons voulu vérifier le calcul de cette probabilité par sondage. Pour cela, nous avons relevé l'heure de coucher du soleil et l'heure où le soleil est à -18° sous l'horizon pour chaque jour de l'année 1999, au centre géométrique de la France (Saint-Amand-Montrond dans le Cher). Cela nous

fournissait la durée de l'effet ECS chaque nuit, après avoir multiplié par 2 la différence entre l'heure à -18° et l'heure à 0° , puisque le coucher et le lever du soleil sont symétriques. Nous avons ensuite rapporté la moyenne de ces durées à la durée moyenne d'une nuit (12 heures). Cela nous a fourni une probabilité naturelle de l'effet ECS de 34,3% (34,7% pour une durée moyenne de la nuit de 11 h 52 min). Ce sondage révèle donc une probabilité inférieure à celle prévue, pour une latitude moyenne en France. Cependant, nous avons pu constater qu'à la latitude de Saint-Amand-Montrond, lors de la deuxième quinzaine de juin, le soleil descend tous les ans au-delà de -18° sous l'horizon ce qui fait que l'effet ECS ne dure jamais toute la nuit. Pour voir ce qui se produit aux latitudes plus élevées telle que celle de Paris où l'effet ECS est permanent les nuits de la deuxième quinzaine de juin, nous avons artificiellement prolongé cet effet toute la nuit, du 16 au 30 juin 1999. Cela a eu une incidence modeste sur le résultat et nous avons alors obtenu une probabilité naturelle de l'effet ECS de 35,1%, toujours proche de la valeur prévue (35,5% pour une nuit de 11 h 52 min). Les données sont présentées en annexe A § V. Plutôt que de procéder par sondage, l'idéal serait une fois encore de pouvoir faire effectuer ce calcul pour les 50 dernières années par un centre astronomique. On aurait ainsi un résultat tout à fait fiable.

On peut aussi recalculer la probabilité naturelle de l'effet ECS au cours de la journée uniquement.

Pour le calcul de la probabilité de ECS *diurne*, on retient comme pouvant produire un effet de contraste ECS la plage de 14 minutes telle que :

$$0 \text{ min} \leq t - t' \leq +14 \text{ min}$$

ce qui correspond grossièrement à

$$0^\circ \leq \text{angle B} \leq 2^\circ$$

avec t = temps du soleil à 0° sur l'horizon et t' = temps de l'observation quand le soleil se couche et inversement quand il se lève

Probabilité naturelle de ECS diurne : $14 \text{ min} \times 2 = 28 \text{ min}$ sur 12 heures soit environ 3,9% (3,8% pour un jour de 12 h 8 min), ce qui est une probabilité plutôt faible.

La probabilité naturelle de l'effet de contraste **ECS diurne** est donc approximativement de **3,9%**.

8. Données photométriques

La photométrie s'intéresse à la mesure des rayonnements et donc entre autre à la luminosité de l'atmosphère terrestre. Les informations suivantes

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

proviennent d'une étude de Christian Nitschelm [CN87] qui s'appuie sur des valeurs fournies par le logiciel LOWTRAN de l'US Air Force Geophysics Laboratory, Hanscom AFB (Massachusetts), preuve s'il en était besoin que l'armée de l'air s'intéresse à ce type de données [LOW].

La valeur relative de l'intensité lumineuse de la lune IL est donnée par le tableau suivant, en fonction de son éclairage par le soleil EL :

Angle A	EL (%)	IL (%)	Ratio
180°	100,0	100,0	1,0
170°	99,2	73,2	1,4
160°	97,0	57,8	1,7
150°	93,3	42,3	2,4
140°	88,3	32,0	3,1
130°	82,1	23,3	4,3
120°	75,0	16,7	6,0
110°	67,1	12,4	8,1
100°	58,7	8,7	11,5
90°	50,0	6,7	14,9
80°	41,3	4,7	21,3
70°	32,9	3,6	27,8
60°	25,0	2,4	41,7
50°	17,9	1,2	83,3
40°	11,7	0,9	111,1
30°	6,7	0,4	250,0
20°	3,0	0,002	50 000,0
10°	0,8	0,0	
0°	0,0	0,0	

Rappelons que l'angle A est l'angle entre l'axe terre/soleil et l'axe terre/lune. On voit par exemple dans ce tableau qu'une demi-lune éclaire 15 fois moins que la pleine lune. En effet, une demi-lune est frappée de profil et non plus de face par les rayons du soleil, ce qui diminue énormément l'intensité des rayons réfléchis vers la terre. De même, une lune à ~7% (lire « environ » 7%) qui est éclairée par le soleil par derrière, réfléchit les rayons solaires 250 fois moins que la pleine lune.

La lumière des astres qui traverse l'atmosphère est absorbée ou diffusée par les aérosols et les molécules qui s'y trouvent en suspension. Les aérosols sont essentiellement des gaz naturels et industriels (en milieu urbain) et des nuages de poussières minérales (en région aride), de sel marin (au-dessus de

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

l'océan), ou de matière organique. Les molécules sont majoritairement l'oxygène et l'azote. Une comparaison de la luminance du ciel selon la position du soleil et de la lune est présentée dans le tableau ci-dessous. Les valeurs sont données pour une zone tempérée, en milieu rural, l'été, pour la longueur d'onde de l'ultraviolet (0,4 microns), l'observateur regardant au zénith, depuis le sol ou à 10 km d'altitude.

Valeur de la luminance*	Angle B**	Au sol	Ratio	A 10 km d'altitude	Commentaire
Soleil (jour)	60°	$9,37 \times 10^3$	$/ 5,7 =$	$1,65 \times 10^3$	Le ciel est 6 fois plus sombre en altitude donc mieux vaut tirer l'ovni à partir du sol le jour. L'énergie à mettre en œuvre pour créer un ovni diurne doit être telle que l'ovni soit 650 000 fois plus lumineux qu'un ovni de pleine lune pour être visible avec la même intensité (voir ci-dessous la luminance produite par la pleine lune à 60°).
		$/ 4,3 =$	$/ 1,8 =$		
	30°	$2,18 \times 10^3$	$/ 2,3 =$	$9,38 \times 10^4$	Le ciel est 2 fois plus sombre en altitude donc mieux vaut tirer l'ovni à partir du sol.
		$/ 24,2 =$	$/ 5,0 =$		
	0°	$9,06 \times 10^5$	$\times 2,1 =$	$1,88 \times 10^4$	L'effet ECS commence à jouer avant même que le soleil ne soit couché et le ciel est 2 fois plus clair en altitude donc mieux vaut tirer l'ovni à partir du ciel.
Pleine lune (100%) soleil couché à moins de -18° sous l'horizon	60°	$1,42 \times 10^8$	$/ 5,6 =$	$2,54 \times 10^9$	Le ciel est toujours 6 fois plus sombre en altitude donc mieux vaut tirer l'ovni à partir du sol les nuits de pleine lune. Au niveau du sol, la pleine lune à 60° éclaire 6 300 fois moins que le soleil à 0° sur l'horizon.
		$/ 4,0 =$	$/ 1,8 =$		Les ratios lors du passage de 60° à 30° sont les mêmes que pour le soleil. Ce sont aussi les mêmes quelle que soit la phase de la lune.
	30°	$3,56 \times 10^9$	$/ 2,5 =$	$1,43 \times 10^9$	Le ciel est toujours 2 fois plus sombre en altitude donc mieux vaut tirer l'ovni à partir du sol.
		$/ 26,1 =$	$/ 5,2 =$		Les ratios lors du passage de 30° à 0° sont les mêmes que pour le soleil. Ce sont aussi les mêmes quelle que soit la phase de la lune.
	0°	$1,36 \times 10^{10}$	$\times 2,0 =$	$2,75 \times 10^{10}$	Cas théorique uniquement, car cela suppose que le soleil soit à l'horizon opposé, ce qui rend caduc tout effet de contraste par la lune. Au fur et à mesure que le soleil descend sous l'horizon cependant, son influence sur la luminosité du ciel diminue au point de se rapprocher de celle de la pleine lune. Pendant un court laps de temps, il peut être intéressant de cumuler l'effet d'une lune claire sous l'horizon et celui d'un soleil bas sous l'horizon.
Demi-lune (50%) soleil couché à moins de -18° sous l'horizon	60°	$9,26 \times 10^{10}$	$/ 5,5 =$	$1,68 \times 10^{10}$	Le ciel est toujours 6 fois plus sombre en altitude. La demi-lune est 15 fois moins claire que la pleine lune car elle est frappée de profil et non plus de face par les rayons du soleil.
		$/ 4,0 =$	$/ 1,7 =$		
	30°	$2,34 \times 10^{10}$	$/ 2,4 =$	$9,69 \times 10^{11}$	Le ciel est toujours 2 fois plus sombre en altitude.
		$/ 25,4 =$	$/ 5,3 =$		
	0°	$9,22 \times 10^{12}$	$\times 2,0 =$	$1,81 \times 10^{11}$	L'effet ECL commence à jouer avant même que la lune ne soit couchée et le ciel est 2 fois plus clair en altitude donc mieux vaut tirer l'ovni à partir du ciel.
Nuit noire soleil couché à moins de -18° sous l'horizon		10^{37}			La luminosité de fond de ciel est totalement négligeable pour l'ultraviolet. La valeur maximale, qui est atteinte pour la couleur rouge, est de 10^{31} ce qui est toujours aussi négligeable.

*La luminance est exprimée en Watts/cm².ster.microns.

**L'angle B est la hauteur de l'astre sur l'horizon.

Malgré le choix de ces paramètres particuliers, les ratios entre les valeurs restent valables quand le contexte varie. La couleur bleu (0,47 microns) qui traverse le mieux l'atmosphère au zénith (ce qui donne sa couleur au ciel), irradie la terre à 36% de plus que l'ultraviolet. Le rouge (0,75 microns) irradie légèrement moins que l'ultraviolet. Avec un soleil (ou une lune) bas sur l'horizon, le phénomène s'inverse et c'est le rouge qui irradie le plus, d'où la couleur du soleil couchant. L'étude de l'ultraviolet (0,4 microns) peut donc être extrapolée à la lumière visible par approximation.

On observe que la lune a une influence négligeable le jour par rapport au soleil. De même, les étoiles ont une influence négligeable la nuit par rapport à la lune.

Au sol, la luminance est plus forte qu'en altitude car les rayons incidents de la lune ou du soleil hauts dans le ciel sont réfléchis par la terre vers l'atmosphère proche. En revanche, lorsque la lune ou le soleil sont bas sur l'horizon, la réflexion terrestre est très faible et l'astre éclaire la haute atmosphère par en dessous. Celle-ci est alors plus claire à la verticale de l'observateur. Cela nous indique que l'effet ECS ou ECL peuvent en fait être déjà présents avant même que l'astre ne soit passé sous l'horizon. Par interpolation linéaire entre les valeurs d'éclairement à 0° et à 30°, nous avons estimé que l'équilibre entre la luminosité au sol et la luminosité à 10 km d'altitude est atteint autour de $\sim 2^\circ$ au-dessus de l'horizon. C'est donc en dessous de cette valeur que l'effet ECS ou ECL *débuterait* véritablement, et ce indépendamment de toute intervention du relief. En corollaire, nous serions tentés de croire que lorsque le soleil ou la lune sont précisément à 2° sur l'horizon, l'éclairement du ciel est alors homogène et l'absence de tout contraste devrait donc interdire la production d'un ovni. Mais ce serait oublier l'influence possible du relief ou d'autres sources d'éclairement. En outre, si un effet de contraste est souhaitable pour la production d'un ovni, il n'est pas toujours indispensable.

Nous avons complété l'étude [CN87] par des mesures effectuées à l'aide d'une cellule photoélectrique de photographe en vue de mesurer la diminution de l'éclairement lors du coucher du soleil. L'échelle d'éclairement de la cellule est telle que celui-ci double à chaque graduation. La cellule photoélectrique utilisée indique la valeur 1 pour 0,17 lux ($0,17 \times 2^0$) jusqu'à 24 pour 1,4 millions de lux ($0,17 \times 2^{23}$). Les mesures ont été effectuées en hiver, en milieu rural, au centre de la France, en direction du zénith, à partir du sol. Les valeurs mesurées sont les suivantes :

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Angle B	Eclairement	Commentaire
2,97°	17,4	
1,93°	16,7	
0,90°	16,1	
0,02°	15,3	9,06 x 10⁻⁵ Watts/cm².ster.microns
-1,05°	14,3	
-1,97°	13,6	
-3,05°	12,3	
-3,98°	11,3	
-4,92°	9	
-6,03°	7	
-6,98°	5,3	
-7,95°	3,3	Apparition des étoiles
-8,93°	2,2	
-9,90°	1,6	
-10,88°	1,3	
-11,88°	1	
-13,88°	0,5	Changement de luminosité discernable à l'œil mais pas par la cellule : valeur estimée
-15,90°	0	Changement de luminosité non discernable à l'œil ni par la cellule : valeur estimée
-18,00°	-0,5	valeur estimée

Ces valeurs sont présentées à titre indicatif et leur imprécision n'est malheureusement pas négligeable du fait d'une certaine précarité des conditions de mesures. La courbe correspondante est la suivante (fig. 8-a) :

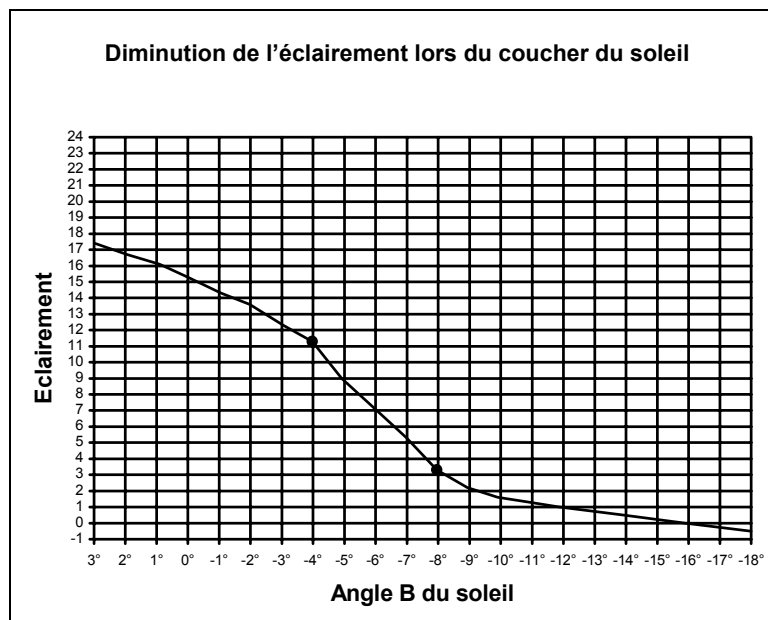


Fig. 8-a

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Comme on pouvait s'y attendre, la pente maximale de la courbe survient entre -4° et -8° sous l'horizon, lorsque l'éclairement chute brutalement. La valeur de l'éclairement est alors divisée par 4 chaque fois que le soleil descend d'un degré, toutes les 6 à 7 minutes. En établissant sous toute réserve la correspondance entre nos mesures et celles de l'étude [CN87] lorsque le soleil est à 0° sur l'horizon, on constate que la lune sous l'horizon ne peut rivaliser avec la luminosité du soleil couchant :

Au sol	Eclairement	Luminance (Watts/cm ² .ster.microns)
Soleil à 0°	15,3	$9,06 \times 10^{-5}$
Ratio	$/ 2^{19,3}$	/ 660 000
Pleine lune à 0°	-4 estimé (15,3-19,3)	$1,36 \times 10^{-10}$

La valeur d'éclairement de -4 (estimée par correspondance) n'est en effet pas atteinte avant que le soleil ait dépassé -18° sous l'horizon.

Toujours par correspondance et sous toute réserve, on constate qu'une pleine lune à 30° vient perturber l'effet ECS lorsque le soleil dépasse -13° sous l'horizon :

Au sol	Eclairement	Luminance (Watts/cm ² .ster.microns)
Soleil à 0°	15,3	$9,06 \times 10^{-5}$
Ratio	$/ 2^{14,6}$	/ 25 000
Pleine lune à 30°	0,7 estimé (15,3-14,6)	$3,56 \times 10^{-9}$

En effet, la lune double alors au sol l'éclairement du cône d'ombre généré par le soleil, ce qui tend à estomper l'effet de contraste ECS.

De même, une pleine lune à 60° vient perturber l'effet ECS lorsque le soleil dépasse $-8,5^\circ$ sous l'horizon :

Au sol	Eclairement	Luminance (Watts/cm ² .ster.microns)
Soleil à 0°	15,3	$9,06 \times 10^{-5}$
Ratio	$/ 2^{12,6}$	/ 6 300
Pleine lune à 60°	2,7 estimé (15,3-12,6)	$1,42 \times 10^{-8}$

Malgré les résultats approximatifs de ce complément d'étude, l'examen des cas d'ovnis où les effets ECS et ECL semblent se conjuguer nous incite à penser que la luminosité lunaire intervient dès que le soleil atteint -8° sous l'horizon, sans que nous puissions expliquer comment. Il est possible qu'un élément que nous n'avons pas identifié vienne parfois rétablir l'équilibre

entre la luminosité du soleil et celle de la lune sous l'horizon, d'un facteur ~ 160 ($2^{7,3} = 2^{3,3-(-4)}$) puisque c'est le ratio entre l'éclairement (3,3) dû au soleil à -8° et l'éclairement (-4 estimé) dû à la pleine lune à 0° . Christian Nitschelm nous a rappelé à ce propos le fait que son étude porte sur le rayonnement UV et que la lune réfléchit un peu moins de 2 fois plus la lumière visible que l'ultraviolet. Mais a contrario, il faut aussi se souvenir que l'intensité lumineuse de la lune est déjà divisée par 2 dès que celle-ci n'est plus éclairée par le soleil qu'à $\sim 94\%$ (voir IL et EL dans le tableau ci-dessus). Quoiqu'il en soit, c'est l'angle du soleil de -8° sous l'horizon que nous utiliserons pour l'étude statistique (voir paragraphe suivant) puisque nous pouvons choisir librement les angles retenus pour les calculs de probabilité. Nous notons incidemment que les effets ECS et ECL semblent surtout se conjuguer en août, voire en juillet (hormis la vague exceptionnelle du 5 novembre 1990), mais peut-être est-ce simplement dû à l'allongement naturel de la durée de l'effet ECS à cette période de l'année (mais alors, c'est plutôt la deuxième quinzaine de juin qui devrait être favorisée...).

Ce complément d'étude nous a aussi permis de noter que, contre toute attente, un ciel diurne couvert de nuages blancs ou gris clair est 2 à 4 fois plus lumineux au zénith, sans doute du fait de la diffusion et de la réflexion vers le sol de la lumière solaire par la couche nuageuse. Il est clair cependant que si cette couche de nuages est très épaisse, elle finit par diminuer la pénétration des rayons solaires et donc l'éclairement au sol. Cet accroissement de l'éclairement sous un ciel couvert peut aussi s'observer dans une moindre mesure au début de l'effet ECS, jusqu'à ce que le soleil atteigne -4° sous l'horizon (estimé).

Enfin, en mesurant l'éclairement du ciel parisien par nuit noire dans un endroit non éclairé, nous avons obtenu la valeur de 2,2 (hiver, visée au zénith, à partir du sol). L'éclairage urbain produit donc à Paris au sol un éclairement à peu près équivalent à celui produit par le soleil à -9° sous l'horizon (ce qui perturbe alors l'effet ECS), ou par la pleine lune à 60° sur l'horizon (auquel cas l'éclairement au sol est alors doublé – voir ci-dessus).

9. Cas où la lune et le soleil sont proches de l'horizon

Il peut être intéressant de calculer la probabilité que les deux effets ECL et ECS décrits ci-dessus se conjuguent la nuit, cumulant leur effet de contraste (voir fig. 9-a). Rappelons qu'au fur et à mesure que le soleil descend sous l'horizon, son influence sur la luminosité du ciel diminue au point de se rapprocher de celle de la pleine lune. Nous avons retenu l'angle du soleil de

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

-8° sous l'horizon pour le calcul statistique bien que l'équilibre entre la luminosité du soleil et celle de la lune sous l'horizon semble se produire pour un soleil bien plus bas.

On parlera d'effet de contraste double EC2 lorsque l'effet ECL et l'effet ECS sont présents simultanément et que la lune est à l'opposé du soleil par rapport à la terre (1 chance sur 2), étant suffisamment éclairée pour permettre un effet ECL efficace.

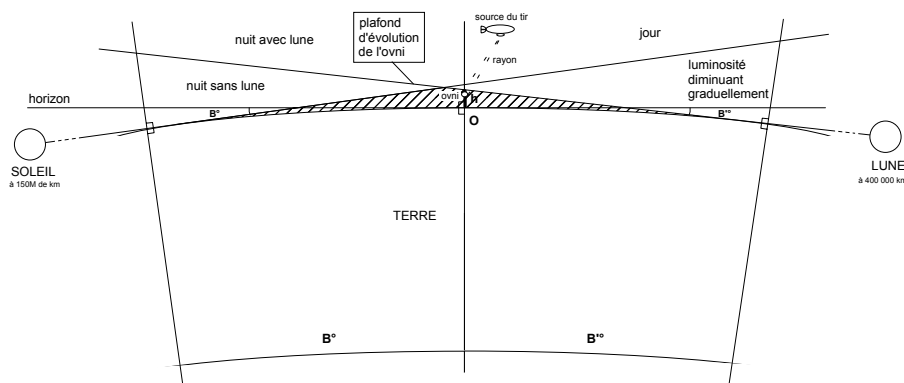


Fig. 9-a

On retient comme pouvant produire un effet de contraste ECS cumulable avec un effet ECL la plage de 70 minutes telle que :

$$-126 \text{ min} \leq t - t' \leq -56 \text{ min}$$

ce qui correspond grossièrement à

$$-18^\circ \leq \text{angle } B \leq -8^\circ$$

avec t = temps du soleil à 0° sur l'horizon et t' = temps de l'observation quand le soleil se couche et inversement quand il se lève

Probabilité naturelle de ECS *cumulable* : $70 \text{ min} \times 2 = 140 \text{ min}$ sur 12 heures soit environ $1/5$ ou 19,4% (19,7% pour une nuit de 11 h 52 min).

Probabilité naturelle de EC2 : $1/17 \times 1/5 \times 1/2 = 1/170$ soit environ 0,6%, ce qui est une probabilité plutôt faible.

La probabilité naturelle de l'effet de contraste **EC2 nocturne** est donc approximativement de **1/170 ou 0,6%**. NB : suite à un réexamen plus approfondi, ce résultat est discuté en annexe E § 3.

On verra plus loin que la grande vague du 5 novembre 1990 contient un nombre impressionnant de cas avec effet EC2.

10. Pic d'observation d'ovnis

On a déjà noté que la majorité des observations du phénomène OVNI se produit la nuit, avec une recrudescence marquée de 20h30 à 22h30 [LDLN N° 298 p. 7]. Si on s'intéresse à l'effet de contraste ECS, la position du soleil associée à ce pic d'observation semble alors significative.

Sous nos latitudes, le soleil se comporte approximativement de la façon indiquée par la courbe présentée ci-dessous (fig. 10-a). Selon la date et le pays, le décalage dû à l'heure d'été est présent ou absent.

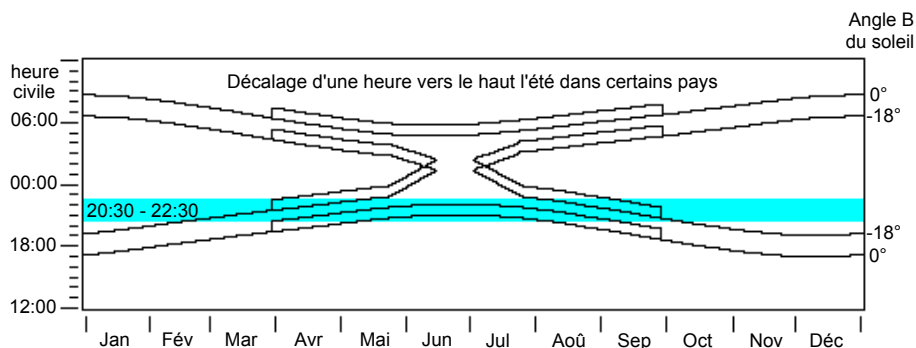


Fig. 10-a

Dans l'hémisphère sud, l'été et l'hiver sont inversés et la courbe est similaire à latitude équivalente, mais décalée de 6 mois. Le schéma permet de mieux comprendre la recrudescence du phénomène OVNI qui se produit entre 20h30 et 22h30. Il permet aussi de comprendre pourquoi les périodes de 18h à 20h30 et, dans une moindre mesure, de 22h30 à 23h30 sont aussi très chargées. En revanche, on peut se demander pourquoi il n'existe pas une recrudescence similaire le matin, entre 4h30 et 6h30. Cela est sans doute dû au fait que le nombre de témoins potentiels est nettement plus restreint lors de cette tranche horaire.

11. La technologie des plasmas

Comme nous l'avons déjà indiqué en première partie de cet ouvrage au § 12, de nombreux témoignages inclinent à penser qu'il n'y a pas de forme réelle entre les différents points lumineux que les témoins observent dans le ciel, et que cette forme est seulement simulée.

Est-il techniquement possible de produire un point brillant flottant dans le ciel sans qu'il s'agisse pour autant d'une simple projection lumineuse sur

fond de nuages ? Pour répondre à cette question, il nous faut introduire ici le concept de plasma, apparu en 1928. Un plasma est un fluide composé de molécules gazeuses électriquement neutres, d'ions positifs et d'électrons négatifs. En bref, il s'agit d'un gaz ionisé émettant des photons du fait de cette ionisation, et donc plus ou moins lumineux.

Il existe trois mécanismes principaux d'ionisation d'un gaz :

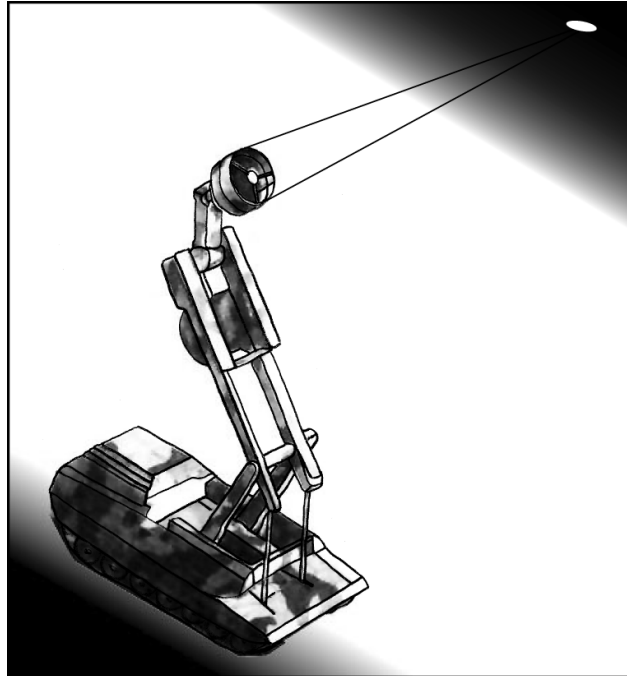
L'ionisation thermique : l'agitation thermique provoque des collisions telles qu'un atome peut donner naissance à un couple électron-ion positif. Ce couple est instable et a tendance à se recombiner. Mais si la température est assez élevée et la densité suffisamment grande, chaque recombinaison est rapidement suivie par une nouvelle ionisation et le plasma se maintient. La température requise pour cela est au minimum de 10 000°C.

En utilisant un laser de puissance et une lentille convergente, il est possible d'ioniser localement l'air au point de focalisation. Si la lentille a une distance focale de 1 m par exemple, une bulle de plasma se forme « miraculeusement » à 1 m de la lentille et semble flotter dans l'air. En utilisant un laser infrarouge dont le rayonnement est normalement invisible à l'œil nu, le résultat est très spectaculaire. Mais pour projeter cet « ovni » à longue distance, il faudrait un laser très puissant et une lentille de focale correspondant à la distance de projection. Il est alors plus efficace d'utiliser *une matrice* de lasers convergeant vers un point dans le ciel.

Les premiers lasers à haute énergie fonctionnaient au dioxyde de carbone (CO₂) et travaillaient dans la gamme des infrarouges. Ils apparurent aux Etats-Unis en 1968. Le CO₂ était introduit à une extrémité du laser tandis que les gaz résiduels non toxiques étaient rejetés de l'autre côté.

La première tentative d'en faire une arme transportable sur un champ de bataille revient à l'US Army. Vers le milieu des années 70, un laser CO₂ d'une puissance de 30 kW fut monté sur un véhicule chenillé LVTP-7 pour constituer une « Mobile Test Unit ».

A la fin des années 70, la société allemande Diehl conçut un prototype similaire, le HELEX (High Energy Laser Experimental). Il s'agissait d'un véhicule blindé de 28 tonnes qui devait transporter un laser CO₂ à haute énergie d'une puissance de plusieurs mégawatts dont la portée aurait atteint 10 km par temps clair (fig. 11-a). La consommation de CO₂ requise permettait d'envisager 50 tirs laser à chaque mission.



Dessin d'après une illustration de MBB/Diehl

Fig. 11-a : projet HELEX de l'armée de l'air allemande

Notons que dans le cas où ce n'est pas une matrice de lasers qui est mise en œuvre, le point lumineux ne peut exister qu'au contact de la cible visée.

L'armée américaine procéda par la suite à de nouveaux tests avec le « Close-Combat Laser Weapon » ou « Roadrunner », véhicule conçu pour détruire les senseurs et les équipements de vision de nuit ennemis, puis vint l'« Airborne Laser Laboratory », un avion Boeing dont le laser de 400 kW réussit en 1983 à détruire en vol plusieurs missiles air-air « Sidewinder ».

Concernant l'utilisation d'une telle arme à bord d'un navire, se posait le problème de l'humidité de l'atmosphère ambiante susceptible de perturber fortement la propagation du rayon laser.

En France, c'est seulement en 1986 que la DGA (Délégation générale pour l'armement) initia le projet LATEX (Laser Associé à une Tourelle Expérimentale) basé sur un laser de 10 mégawatts.

Si tous ces appareils furent ou sont encore aujourd'hui de simples prototypes, ils ont peut-être été néanmoins responsables de l'observation de quelques ovnis.

Rappelons que la découverte du laser date seulement de 1958 et que ce n'est qu'à partir de cette date qu'il aurait pu être utilisé volontairement pour produire de faux ovnis. Cette technique de création d'un plasma à distance n'est donc pas suffisamment ancienne pour avoir été utilisée dès 1942 à Los Angeles, lors de la première apparition historiquement attestée d'un phénomène lumineux non identifié simulant une attaque aérienne *par temps clair* donc sans qu'il puisse s'agir d'une projection sur fond de nuages (voir ci-dessous § 15).

L'ionisation électrique : ce phénomène se produit lorsqu'un champ électrique intense est appliqué à un gaz. Les électrons arrachés par les forces électrostatiques sont alors accélérés et acquièrent une grande énergie cinétique qui leur permet, par collision avec d'autres atomes, de propager l'ionisation. Un bon exemple de création d'un plasma de ce type est fourni par l'éclair d'un orage.

L'ionisation radiative : elle se produit lorsque les atomes sont soumis à un rayonnement électromagnétique dont les photons ont une énergie supérieure au seuil d'ionisation.

Cette situation se rencontre naturellement dans la haute atmosphère où les photons ultraviolets provenant du soleil ionisent les atomes de gaz de la couche appelée ionosphère. On sait depuis 1991 que les chercheurs travaillant sur l'Initiative de Défense Stratégique du président Reagan s'étaient aperçus en 1981 qu'il était possible de stimuler la fluorescence d'une couche de sodium située à 90 km d'altitude à l'aide d'un rayon laser (rayon de photons) pour engendrer un point lumineux. Cette technique de production d'une « étoile artificielle » (mais aussi de création d'« ovni »...) a été redécouverte en 1985 par 2 astronomes français et est depuis employée pour focaliser les télescopes [JPP00 p. 103].

Le rayonnement utilisé peut être aussi dans la gamme des hautes fréquences (ondes radio) ou des hyperfréquences (micro-ondes). On obtient la focalisation de ces ondes en un point de l'espace à partir d'une matrice d'antennes émettant en phase. Grâce à la technique de la « synthèse d'ouverture », cette matrice peut simuler l'effet d'une lentille géante de très longue focale. Lors de son discours de réception du prix Nobel, Piotr Kapitsa décrivit dès 1978 les expériences soviétiques de génération de plasma à distance par des micro-ondes de puissance [FU93 p. 11]. Aux Etats-Unis, cette technique est utilisée par l'US Air Force pour produire des « miroirs ionosphériques artificiels » (Atmospheric Ionospheric Mirror – AIM) qui permettent de faire rebondir des ondes radar afin de pouvoir explorer au-delà de l'horizon ou des ondes radio pour communiquer entre deux positions

précises. Ces « miroirs » permettent aussi d'intercepter ou de brouiller les communications ennemies.

Chacun peut expérimenter chez lui la création d'un plasma à l'aide d'un rayonnement de micro-ondes émises par un magnétron. Il suffit pour cela de disposer sur une soucoupe à l'intérieur d'un four à micro-ondes un grain de raisin frais coupé en deux dont les deux demi-sphères sont restées reliées entre elles. Très rapidement, le grain de raisin s'enflamme et les flammes successives ainsi créées – qui ne sont rien d'autre que des boules de plasma – s'envolent vers le haut du four où elles survivent quelque temps grâce à la stimulation des micro-ondes dont la fréquence est ici de 2,45 GHz (gigahertz).

Des micro-ondes avaient été produites artificiellement par Heinrich Hertz dès 1887 et le magnétron fut inventé en 1921 puis le Klystron en 1938. Quant au premier maser, l'équivalent du laser pour les micro-ondes, il vit le jour en 1953. Cette technologie, probablement encore balbutiante, était donc déjà disponible en 1942.

Pour générer un plasma, le rayonnement de photons peut être remplacé par l'émission d'autres particules telles que des protons ou des électrons. Nous reprenons ici la description du mécanisme présenté au § 12 de la première partie de cet ouvrage.

Un synchrotron permet de générer un rayon de protons suffisamment énergétiques pour que ceux-ci traversent une certaine distance dans l'atmosphère en n'émettant qu'un très faible rayonnement dû à une légère perte d'énergie. Lorsque cette énergie descend en dessous d'un certain seuil à cause des pertes, les protons ne peuvent plus se propager dans l'atmosphère et l'énergie restante, encore importante, ionise alors l'oxygène et l'azote pour former une boule de plasma brillante : un point lumineux dans le ciel.

En modulant l'énergie des protons, on peut diminuer ou augmenter la distance de formation du plasma lumineux. Une modulation rapide d'avant en arrière peut ainsi donner l'illusion d'un trait de lumière dans le ciel. De même, en modulant la quantité de protons émise, on peut diminuer ou augmenter l'intensité lumineuse du plasma. Enfin, on peut jouer sur l'orientation du tir pour produire une forme lumineuse spécifique par balayage. Cette mise en scène est à la portée de l'armée qui peut générer les phénomènes lumineux à partir du sol ou à partir d'une plate-forme aérienne, sans doute un ballon dirigeable puisque les témoins sont nombreux à faire état d'un vol silencieux et très lent des ovnis observés.

Une évaluation de Tom Mahood trouvée sur son site Internet nous apprend qu'un synchrotron de taille moyenne capable de générer en continu un rayon de protons d'une énergie de 500 MeV (mégaélectronvolts) pourrait produire un plasma lumineux à 1 200 m de distance. Ce rayon perdrait 3 KeV (kiloélectronvolts) par centimètre parcouru avant de libérer 100 KeV par centimètre à l'arrivée. L'intensité lumineuse / cm du rayon serait donc égale à 3% de celle de la boule de plasma. Celle-ci ferait une douzaine de mètres de diamètre, soit 1% de la distance parcourue dans notre exemple. Ces calculs ont été effectués grâce à la formule de Bethe. Il nous semble cependant qu'il doit exister un phénomène ignoré par cette formule qui permette de réduire l'énergie requise d'un facteur 100 et de limiter ainsi l'encombrement et le poids du synchrotron à mettre en œuvre. Il se trouve en effet que les premières particules émises chauffent l'air à travers lequel elles se propagent, entraînant sa dilatation avant d'être stoppées, ce qui permet aux particules suivantes de progresser plus avant puisqu'elles rencontrent une moindre résistance. Ce faisant, une sorte de tunnel de faible densité est creusé dans l'atmosphère en une fraction de seconde jusqu'à la distance limite de progression où se produit l'ovni, qui peut ainsi être entretenu avec beaucoup moins d'énergie.

On pourra objecter que les particules ne peuvent être accélérées que sous un vide poussé ce qui pose alors le problème de leur projection dans l'atmosphère. Ce problème est résolu en utilisant un matériau perméable aux protons à la sortie du rayon. Le nickel, le tantale ou le Kapton par exemple satisfont à cet emploi. Ils doivent cependant être refroidis car le passage des particules provoque un fort échauffement. Tom Mahood nous a dit avoir soumis son hypothèse à plusieurs physiciens travaillant sur la physique des particules qui n'y ont pas vu d'objection. Il est possible que l'utilisation d'électrons en place des protons puisse produire un résultat identique tout en consommant une moindre énergie. Cependant, l'électron ayant une masse environ 2000 fois inférieure à celle du proton, il aura certainement plus de difficultés à pénétrer profondément dans l'atmosphère avant d'être arrêté par une collision. L'armée américaine étudie aujourd'hui activement le concept de « rayon de particules chargées » (Charged Particle Beam – CPB) composé d'ions ou d'électrons pouvant se propager dans l'atmosphère à une vitesse proche de celle de la lumière, et celui de « rayon de particules neutres » (Neutral Particle Beam – NPB) composé d'atomes d'hydrogène ou de deutérium, utilisable dans l'espace pour la lutte contre les missiles balistiques dans le cadre de l'Initiative de Défense Stratégique.

Le schéma de principe du canon à particules utilisé pourrait être proche du fonctionnement du canon à électrons de nos téléviseurs (fig. 11-b).

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

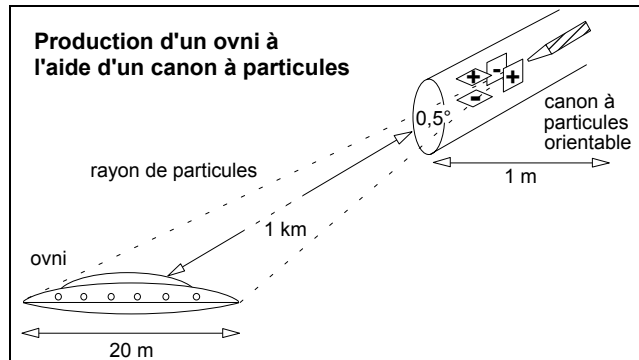


Fig. 11-b

Un rayon de particules à balayage horizontal et vertical permet de dessiner une forme grossière à distance. La forme peut être globalement déplacée et simuler un vol erratique ou comportant des accélérations fulgurantes si le canon à particules est asservi par un moteur. Ce moteur, piloté par ordinateur, peut être couplé à un système radar qui est verrouillé sur la cible (témoin, voiture, avion) de façon à suivre celle-ci automatiquement. Au-delà de quelques kilomètres (estimé), la forme se limite sans doute à des taches lumineuses du fait de la résolution insuffisante du canon à cette distance. La technologie évoluant au fil des ans, les formes ont pu s'affiner et on a pu passer d'une projection fixe à une projection animée. Notons que si c'est une matrice d'antennes qui est utilisée pour émettre des ondes radio ou des micro-ondes, le plasma ainsi produit peut être globalement déplacé par un contrôle électronique de la phase ou de la fréquence d'émission de chaque antenne.

Le premier type d'accélérateur de particules à haute énergie, appelé cyclotron, apparut au début des années 30 aux Etats-Unis. L'énergie qui pouvait être communiquée à des protons était alors intrinsèquement limitée à 25 MeV. Mais l'on pouvait envisager d'envoyer des ions plus lourds que ces protons et donc d'une énergie supérieure, à vitesse d'émission égale, tels que par exemple des isotopes de l'hydrogène (deutérium) ou de l'hélium (3He , 4He) qui sont alourdis par la présence de neutrons dans le noyau. Ainsi cette technologie était-elle aussi disponible en 1942 malgré quelques réserves concernant l'énergie limitée des particules émises et le poids et l'encombrement du cyclotron nécessaire. Quelques années plus tard le synchrocyclotron, une version améliorée de cette machine pouvant communiquer aux particules une énergie de 1 000 MeV, vit le jour en 1945 toujours aux Etats-Unis. Aujourd'hui, les plus gros synchrotrons permettent d'atteindre une énergie de 1 000 GeV (gigaélectronvolts).

Voilà pour ce qui est des trois mécanismes de base permettant la génération à distance d'un plasma lumineux. Mais attention, l'effet ainsi obtenu ne doit

pas être confondu avec le plasma créé *dès la sortie du canon* d'une arme à « plasmoides » et qui se comporte plutôt comme un obus, même si ce type de projectile très particulier a pu aussi parfois être pris pour un ovni.

On objectera que les ovnis aperçus de nuit semblent parfois opaques, voire métalliques. Cette impression d'opacité pourrait être obtenue par notre canon effectuant un balayage de plasma tout juste assez lumineux pour simuler la couleur gris métallisé. Albert Budden signale à ce propos que la lumière brillant à travers une atmosphère humide soumise à un champ électromagnétique peut donner l'apparence d'une surface métallique, ceci du fait que l'indice de réfraction d'un matériau, ici les gouttelettes d'eau en suspension, change généralement en présence d'un champ électromagnétique [AB98 p. 59]. Lorsque l'ovni apparaît tout à fait sombre ou « noir » à l'intérieur d'un certain nombre de points lumineux, et qu'il ne peut s'agir d'un objet physique à cause de sa disparition instantanée ou de ses accélérations fulgurantes par exemple, cette impression est peut-être alors à mettre sur le compte de la psychologie de la perception ou d'une idéalisation du souvenir : « [...] chaque fois on se demande si la "masse noire" existe bel et bien, ou si c'est seulement cette couronne de petites lumières qui en donne l'illusion » [LDLN N° 310 p. 15, Joël Mesnard au sujet de la vague du 5 novembre 1990].

Quel est pour l'armée l'intérêt d'avoir développé un tel équipement ? On peut en recenser plusieurs emplois possibles :

- Produire des miroirs ionosphériques artificiels (voir AIM ci-dessus).
- Produire des leurres radar ou des leurres visuels pour tromper l'ennemi (voir en annexe G l'analyse des lumières de Hessdalen).
- Pouvoir éclairer un site ennemi durablement comme en plein jour.
- Marquer une cible ennemie pour guider un missile, ou détourner un missile ennemi vers une fausse cible et le faire exploser.
- Supprimer la toxicité d'un gaz de combat propagé par l'ennemi, par réaction avec le plasma produit [PB99 p. 192].
- Perturber ou détruire à distance des équipements électroniques, électriques, électromécaniques (moteurs) à l'aide d'un tir de particules (voir CPB et NPB ci-dessus).
- Provoquer des incendies, sectionner des câbles électriques par fusion...
- Aveugler, brûler ou tuer un soldat ennemi.
- Etc.

Un certain nombre de questions restent cependant posées en ce qui concerne le tir d'un plasma lumineux. Nous indiquons en italique des éléments de réponse :

- Quel sont le volume et le poids du canon nécessaire selon l'intensité du phénomène observé, sa taille et la distance de tir ?
Pour illustrer cette question, on peut citer l'exemple des « expériences d'un rayon à bord d'une fusée » (Beam Experiments Aboard a Rocket – BEAR) effectuées avec succès au Nouveau Mexique en juillet 1989 dans le cadre de l'Initiative de Défense Stratégique. L'accélérateur linéaire de particules implanté dans la fusée était logé dans un tube de 4,36 m x 1,12 m de diamètre. Les particules étaient semble-t-il émises avec une énergie de l'ordre de 4 MeV. Le poids d'un accélérateur de particules est généralement de plus de 500 kg par mètre linéaire.
- Quelle est l'intensité lumineuse du rayon tiré et celle de la forme générée, selon l'énergie mise en œuvre (à rapprocher de la luminosité de la lune ou du soleil et de celle du cône d'ombre) ?
Comme éléments de réponse, nous ne disposons que de l'exemple proposé par Tom Mahood présenté ci-dessus.
- Quel est le type d'énergie consommée, son volume, son poids, son coût ?
Quelle que soit la technique employée, un générateur électrique est requis. Il faut y ajouter le combustible consommé par le laser le cas échéant.
- La mise en œuvre est-elle bruyante ?
Les lasers fonctionnent silencieusement mais les équipements périphériques tels que les générateurs électriques, compresseurs, pompes à vide, refroidisseurs, etc, peuvent en revanche être très bruyants.
- La forme générée par balayage peut-elle être précise ?
- La forme générée peut-elle être de différentes couleurs ?
La longueur d'onde des photons émis dépend de l'énergie reçue et des molécules de l'atmosphère qui ont été excitées. On obtient du vert pour l'oxygène et du rouge, bleu ou violet pour l'azote. Un plasma dans l'atmosphère peut parfois aussi être de couleur blanche, jaune ou orange [PB99 p. 97 et 102]. Le potentiel d'ionisation de l'azote est de 15,6 eV et celui de l'oxygène de 12,06 eV.
- La forme produit-elle un champ électromagnétique ?
Les concentrations locales de charges électriques positives ou négatives dans le plasma créent des champs électriques ainsi que des champs magnétiques induits [PB99 p. 13].
- La forme émet-elle des rayons X capables d'irradier les témoins ?
Les plasmas chauds peuvent émettre des rayons X dangereux pour les témoins à proximité [PB99 p. 218].
- La forme émet-elle des rayons UV dangereux ?
Le soleil est l'exemple type d'une boule de plasma chaud émettant des rayons UV qui peuvent être cancérigènes. A notre échelle, les lampes à bronzer produisent aussi un rayonnement UV émis par un gaz ionisé (plasma) dans un tube de verre.

- La forme émet-elle des micro-ondes ?
C'est plus que probable car le rayonnement lumineux émis déborde vers de plus grandes longueurs d'ondes comprenant l'infrarouge et les micro-ondes.
- La forme émet-elle un bruit ?
Il arrive en effet qu'un plasma émette un sifflement ou un bourdonnement. On parle alors d'ondes plasma [PB99 p. 113].
- La forme peut-elle émettre un souffle ?
L'ionisation de l'air et le choc en cascade des molécules peuvent parfois générer un vent électrique de la force d'une petite brise [PB99 p. 102].
- La boule de plasma peut-elle produire une odeur, par exemple celle du soufre (qui est l'odeur traditionnellement associée aux apparitions diaboliques) ?
Elle est parfois accompagnée d'une forte odeur désagréable, caractéristique de l'ozone ou d'oxydes d'azote [PB99 p. 103]. Les micro-ondes émises par le plasma peuvent en outre provoquer l'oxydation du soufre présent dans l'atmosphère.
- La boule de plasma peut-elle brûler par contact (végétaux, témoins...) ?
Le plasma étant un gaz chauffé à plusieurs centaines, milliers ou millions de degrés, il est normal qu'il puisse brûler par contact, voire à distance, selon sa température.
- Est-il cependant possible de toucher avec la main un certain type de plasma sans se brûler ?
Un plasma produit par un faisceau d'électrons très énergétiques peu se maintenir à une température « proche de la température ambiante » [POP98 p. 2137]. En effet, bien que sa température électronique puisse atteindre 700°C à cause du mouvement très rapide des électrons, la faible agitation thermique des ions peut conférer globalement au plasma une température inférieure à 30°C.
- De jour, la boule de plasma peut-elle générer une ombre portée ? De nuit, le peut-elle aussi lorsqu'elle s'interpose entre la lune et le témoin ?
Selon le type de plasma, une partie de la lumière reçue sera réfléchie, une partie sera absorbée, et une partie sera transmise. Si la lumière est majoritairement réfléchie ou absorbée, on pourra donc observer une ombre portée.
- La boule de plasma peut-elle être éclairée par des phares de voiture ?
Oui pour certains types de plasmas très réfléchissants.
- La forme générée est-elle détectable au radar ?
Un plasma ionisé réfléchit les grandes longueurs d'onde (radio) mais il peut être traversé aisément par des ondes plus courtes (TV, radar) si sa densité d'électrons est insuffisante. Des plasmas de densité supérieure produits par un faisceau d'électrons permettent de refléter une onde radar d'une fréquence de 10 GHz et peuvent précisément être utilisés

comme « miroir » d'orientation ultrarapide pour un radar [POP98 p. 2137]. Dans l'atmosphère, les « miroirs ionosphériques artificiels » pourraient réfléchir les fréquences jusqu'à 2 GHz selon un rapport de l'US Air Force.

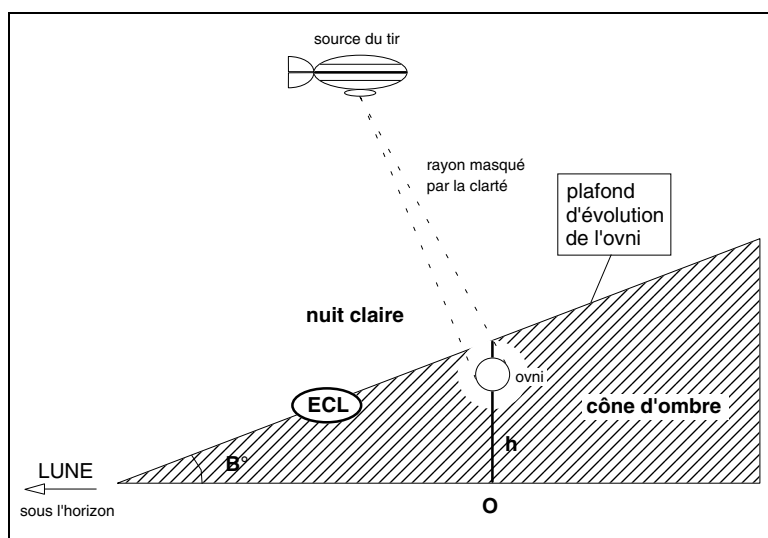
- Le tir peut-il traverser les nuages, et comment se comporterait sous la pluie la forme générée ? La couche nuageuse réduit-elle beaucoup la distance possible du tir ?
Un rayon de particules telles que des protons peut traverser les nuages. Les micro-ondes traversent aussi les nuages à l'exception de certaines fréquences. Quant aux rayons laser lumineux ou émis dans le proche infrarouge ou l'ultraviolet, ils ne peuvent bien sûr pas les traverser ou sont fortement perturbés.
- Le tir peut-il traverser une fenêtre, voire un volet, pour créer une forme lumineuse dans une pièce ?
Il semble qu'un rayon de particules telles que des protons ne puisse traverser ni une fenêtre ni un volet. Les micro-ondes peuvent traverser une vitre ou un volet pourvu qu'il soit non métallique. Un rayon laser peut bien sûr traverser une vitre mais pas un volet. Enfin, une boule de plasma qui aurait été générée à l'extérieur peut traverser une vitre comme cela semble se produire parfois pour la foudre en boule.
- Y a-t-il des contraintes sur l'atmosphère telles que l'absence de poussières ou de pollution, l'absence d'humidité, l'absence de vent, etc ?
La présence de poussières risque sans doute d'empêcher les particules émises d'arriver à destination. L'interaction des poussières et de ces particules risque peut-être aussi de rendre le rayon du tir plus apparent. Les micro-ondes ne sont pas gênées par ces poussières alors qu'un tir laser sera fortement perturbé.

Si le plasma est produit par un rayon de particules, on a vu que ce rayon devait être légèrement lumineux. S'il est produit par des micro-ondes ou par un laser infrarouge, il est invisible à l'œil nu sauf peut-être en cas de conditions atmosphériques exceptionnelles. De par son antériorité, puisqu'elle était opérationnelle dès 1942, c'est la technologie du canon à particules qui a notre préférence et que nous retiendrons dans la suite de cette étude. Nous parlerons donc régulièrement de « canon à particules » chaque fois que nous évoquerons la génération artificielle d'une boule de plasma dans l'atmosphère.

Les schémas qui suivent résument les diverses configurations de tir possibles et constituent ce que nous appellerons le « modèle théorique » qui permet de produire un ovni bien contrasté sans que le rayon du tir soit pour autant visible :

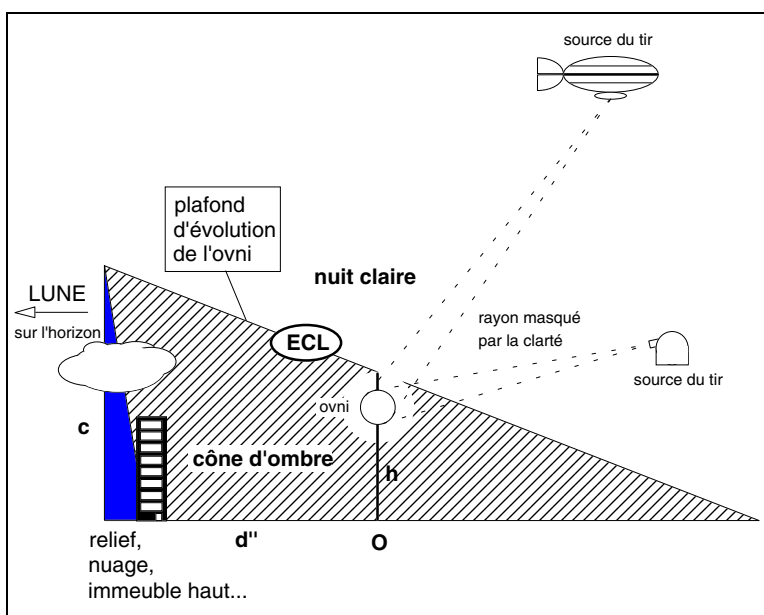
Modèle théorique

Nuit claire



Cas NC1

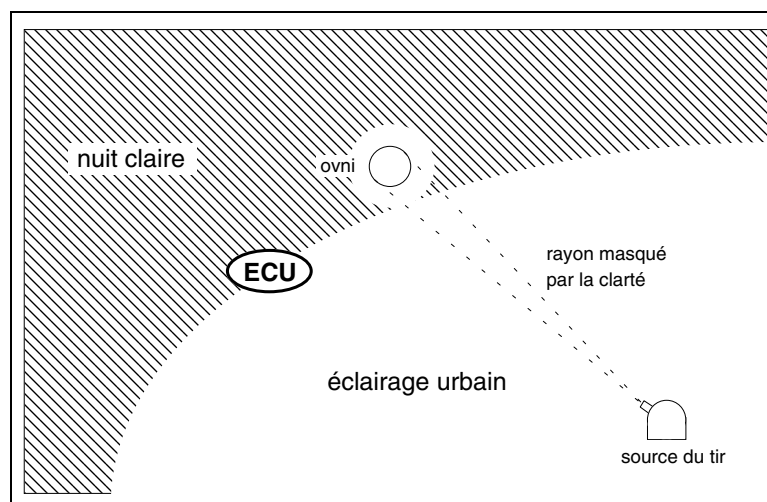
D'une manière générale, l'ovni devra autant que faire se peut être proche de la limite supérieure du cône d'ombre, de façon à ce que le rayon n'ait que peu de distance à parcourir dans ce cône. A proximité de l'ovni, le rayon sera dissimulé par la clarté générée par l'ovni lui-même. Le témoin choisi devra être présent dans l'étroite fenêtre temporelle où l'effet ECL se produit, ce qui pourra nécessiter d'attirer son attention, mais il sera libre de sa position géographique et de ses déplacements. Il sera plus facile à trouver quand la lune claire se lève en soirée que quand elle se couche tôt le matin. ECL = Effet de contraste dû à la lune.



Cas NC2

Si le cône d'ombre généré par le relief masquant la lune est suffisamment pentu, un tir à partir du sol sera possible. La source du tir au sol pourra aussi être légèrement en hauteur. Ici, non seulement le témoin choisi devra être présent dans l'étroite fenêtre temporelle où l'effet ECL se produit, mais il devra aussi être à proximité du relief qui produit le cône d'ombre. Le témoin pourrait être choisi à l'avance s'il est possible de prévoir sa présence à cet endroit au bon moment.

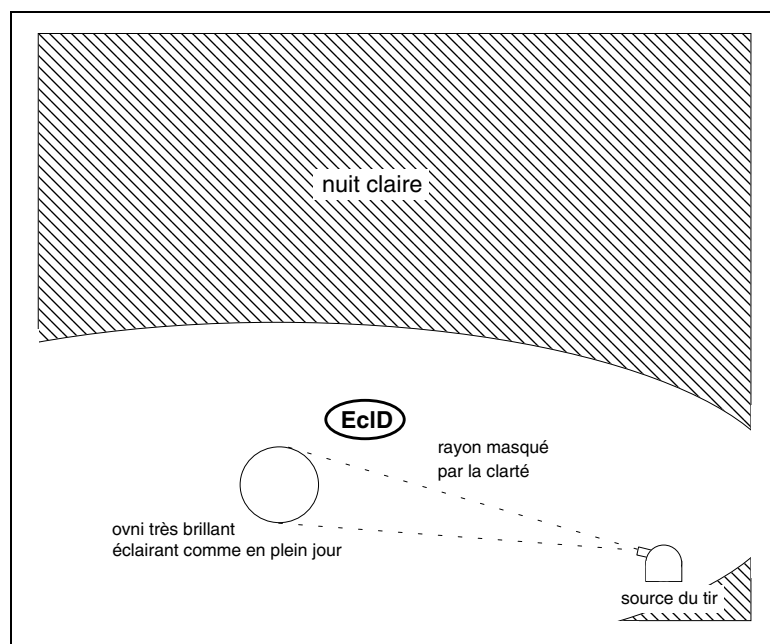
OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Cas NC3

La nuit étant claire, une plus grande quantité d'énergie sera nécessaire pour produire l'ovni, mais la source étant au sol, cela ne devrait pas poser de problème. Il ne devrait pas non plus y avoir de contrainte sur la durée du phénomène. Pas de contraintes par rapport au témoin. Idéalement, le tir serait émis à partir d'une base militaire proche. ECU = Effet de contraste dû à l'éclairage urbain.

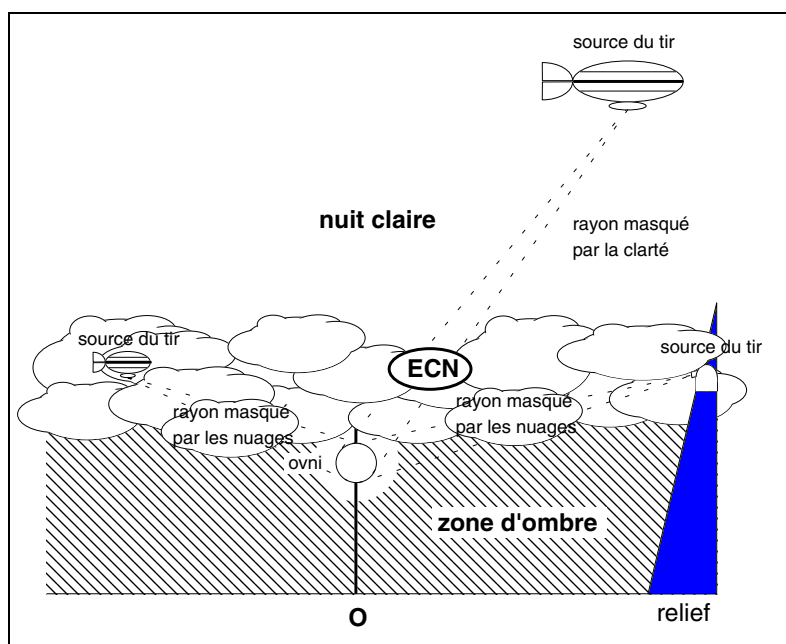
OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Cas NC4

Si l'ovni est exceptionnellement lumineux, il masquera lui-même le rayon du tir. Pas de contrainte sur la durée du phénomène ni par rapport au témoin.
EcID = Effet de clarté diurne.

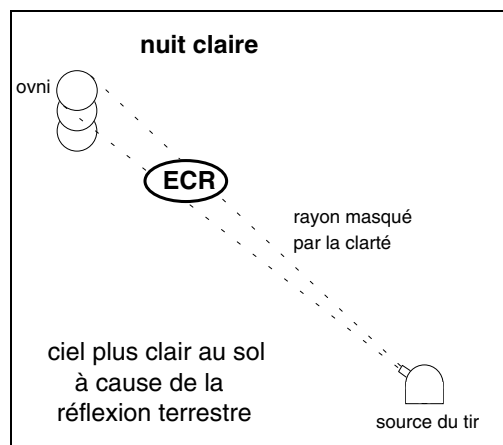
OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Cas NC5

Une couche nuageuse peut servir d'écran pour générer une zone d'ombre. Cette couche ne doit pas être trop épaisse pour permettre la traversée du rayon sans trop de perte d'énergie si le tir provient d'au-dessus des nuages. ECN = Effet de contraste dû aux nuages. Notons qu'en ce qui concerne les cas survenant par brouillard, extrêmement rares au demeurant, nous n'avons pu déterminer s'il faut les regarder comme des cas à ciel dégagé ou des cas à ciel couvert.

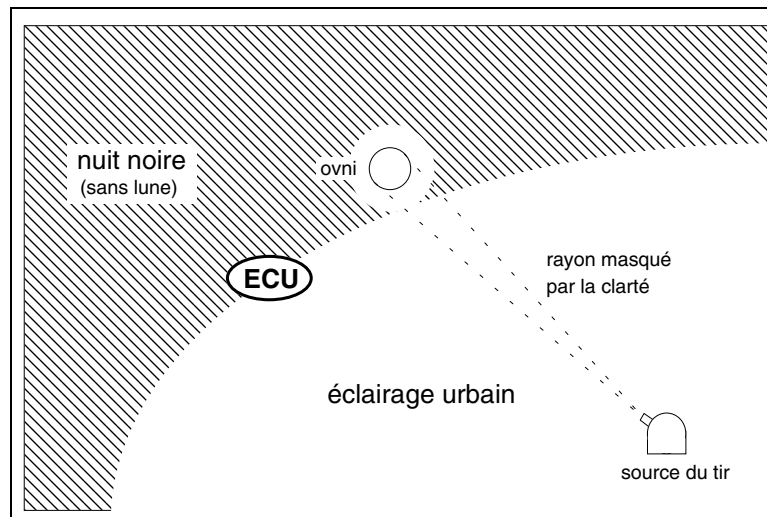
OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Cas NC6

Le ciel s'éclaircit graduellement vers le sol et la frontière ciel-sombre/ciel-clair n'est pas franche. L'ovni peut monter librement, sans risque que le rayon du tir ne devienne visible. ECR = Effet de contraste dû à la réflexion terrestre.

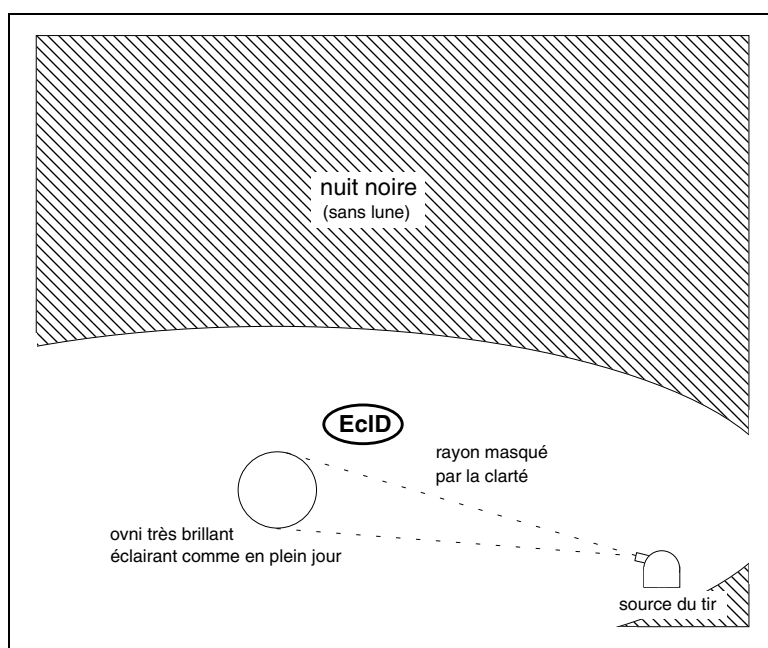
Nuit noire



Cas NN1

La nuit étant noire, une moindre quantité d'énergie sera nécessaire pour produire l'ovni. Pas de contrainte sur la durée du phénomène ni par rapport au témoin. Idéalement, le tir serait émis à partir d'une base militaire proche. ECU = Effet de contraste dû à l'éclairage urbain.

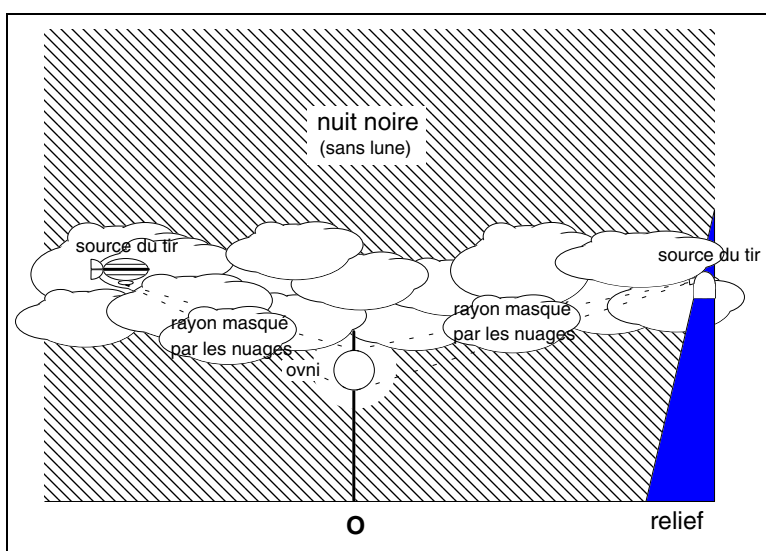
OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Cas NN2

Si l'ovni est exceptionnellement lumineux, il masquera lui-même le rayon du tir. Pas de contrainte sur la durée du phénomène ni par rapport au témoin.
EcID = Effet de clarté diurne.

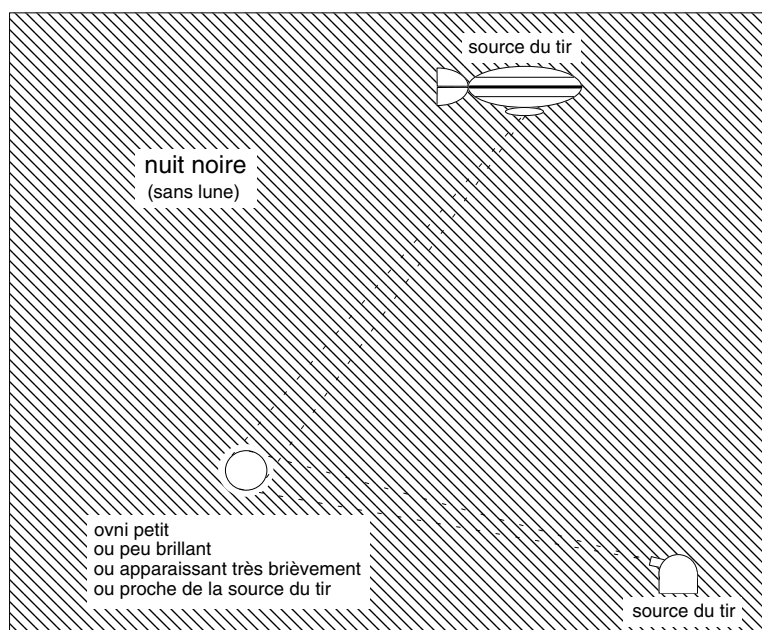
OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Cas NN3

Une épaisse couche nuageuse peut servir à dissimuler la source du tir. S'il y a du vent, le tir proviendra plutôt du relief alentour qui devra être masqué par les nuages. Si la source est un dirigeable, celui-ci devra voler suffisamment bas pour ne pas être détectable au radar, à moins qu'il ne soit de conception récente et donc possiblement furtif. Le risque de collision avec un appareil aérien devra être maîtrisé.

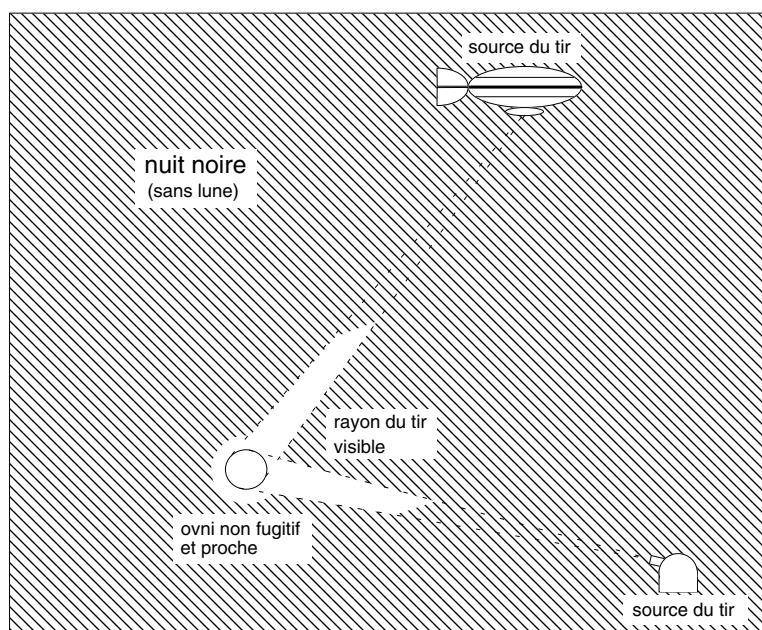
OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Cas NN4

Cette dernière possibilité pour un tir par nuit noire est peu satisfaisante et elle est même risquée pour un tir aérien à longue distance puisqu'il nécessite une certaine énergie qui pourrait rendre le rayon visible.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

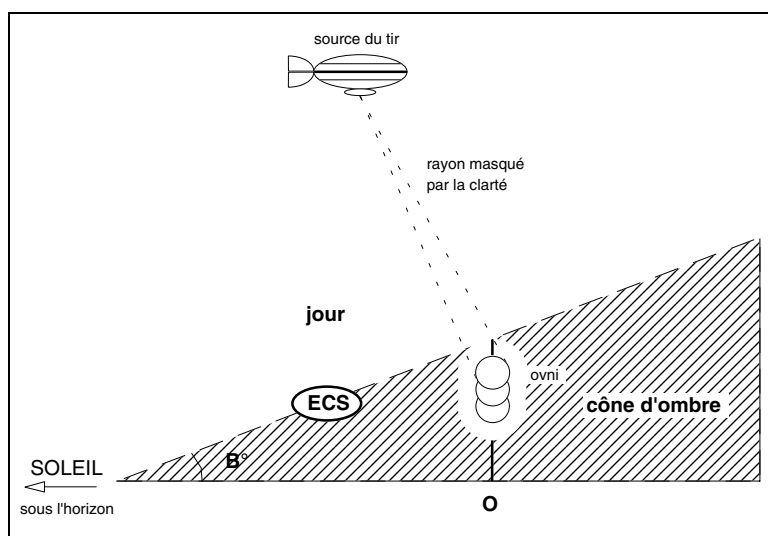


Cas ???

Enfin, on peut trouver par nuit noire des cas apparemment en contradiction avec le modèle théorique, de telle sorte que le témoin aurait dû apercevoir le rayon du tir (ce qui se produit d'ailleurs parfois). Il se peut qu'il y ait une erreur dans les données concernant la date, l'heure, la localisation géographique, ou le détail de l'observation, mais cette erreur n'a pu être identifiée. Notons que les éventuelles erreurs dans les données ne s'équilibrent pas statistiquement et qu'elles ne peuvent être que majoritairement en défaveur d'un effet ECL recherché. En effet, cet effet est rare et « fragile » et il est plus facilement détruit que produit par une erreur aléatoire. Pour s'en convaincre, imaginons 10 cas d'effet ECL que l'on décale aléatoirement d'une heure dans le temps. Tous les effets ECL disparaissent. Imaginons maintenant 10 cas quelconques que l'on décale aléatoirement d'une heure dans le temps. Un seul effet ECL apparaîtra peut-être, avec de la chance. Dans une moindre mesure, ce raisonnement s'applique aussi à l'effet ECS qui est cependant moins rare et moins « fragile ».

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

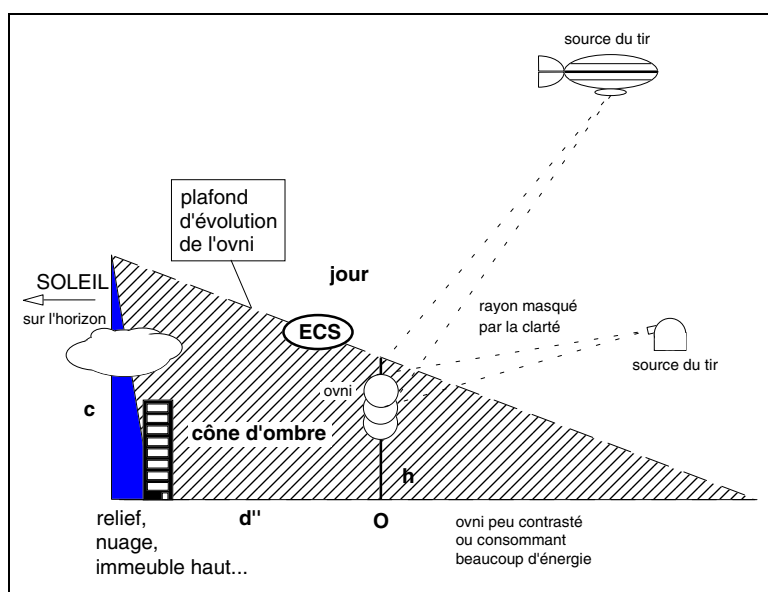
Jour



Cas J1

Ici, le soleil joue le même rôle que la lune précédemment. La hauteur h du cône d'ombre au point O peut être calculée de la même façon mais elle n'est plus significative, sauf lorsqu'elle est petite car elle indique alors la hauteur du plafond d'évolution de l'ovni. Le cône d'ombre s'assombrit graduellement vers le sol et la frontière jour/nuit n'est pas franche. L'ovni peut descendre près du sol sans risque que le rayon du tir ne devienne visible. Le témoin choisi devra être présent dans la fenêtre temporelle où l'effet ECS se produit, ce qui pourra nécessiter d'attirer son attention, mais il sera libre de sa position géographique et de ses déplacements. Il sera plus facile à trouver quand le soleil se couche en soirée que quand il se lève tôt le matin (sauf dans le milieu agricole). ECS = Effet de contraste dû au soleil.

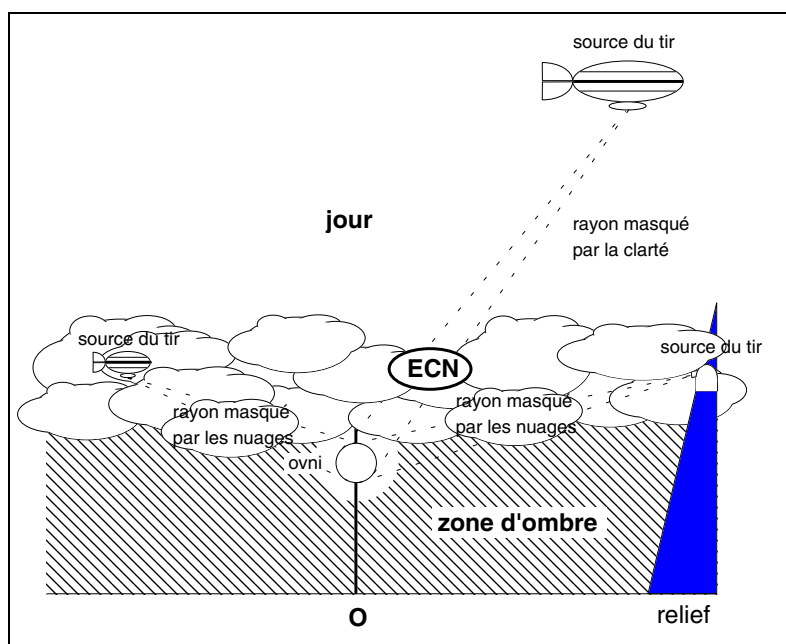
OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Cas J2

Produire l'ovni en plein jour, même en zone d'ombre, nécessitera beaucoup d'énergie et rend donc peu probable un tir aérien à longue distance. Ici, non seulement le témoin choisi devra être présent dans l'étroite fenêtre temporelle où l'effet ECS se produit, mais il devra aussi être à proximité du relief qui produit le cône d'ombre. Le témoin pourrait être choisi à l'avance s'il est possible de prévoir sa présence à cet endroit au bon moment. ECS = Effet de contraste dû au soleil.

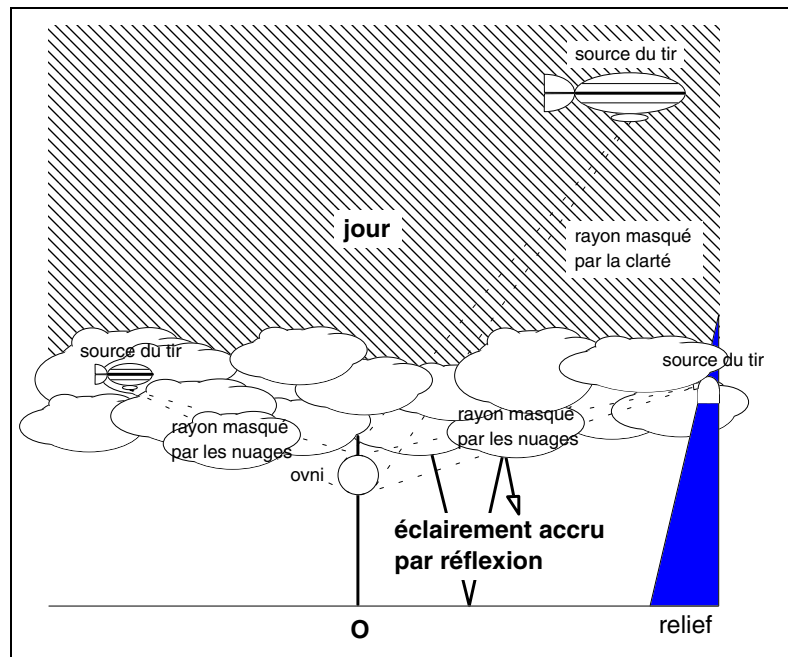
OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Cas J3

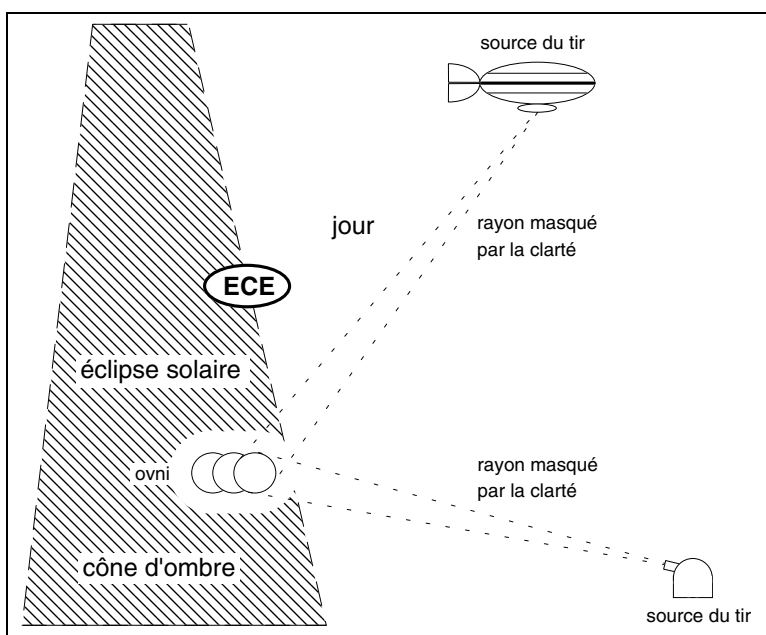
Une couche nuageuse peut servir d'écran pour générer une zone d'ombre. Cette couche ne doit pas être trop épaisse pour permettre la traversée du rayon sans trop de perte d'énergie si le tir provient d'au-dessus des nuages, auquel cas le soleil doit être au-delà de -4° sous l'horizon (estimé) pour que l'éclairement du ciel soit trop faible pour traverser la couche et être ensuite accru par réflexion. ECN = Effet de contraste dû aux nuages.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Cas J3b

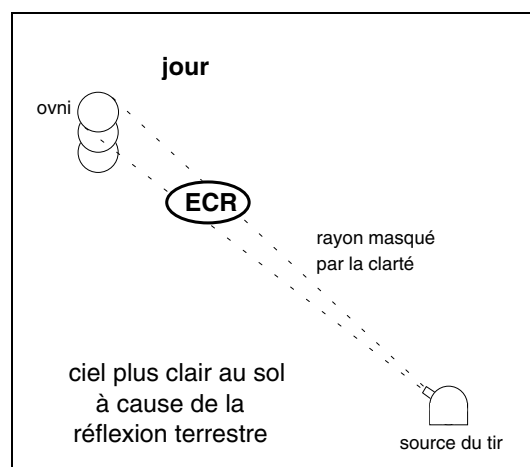
Si la couche nuageuse est peu épaisse et que le soleil est au-dessus de -4° sous l'horizon (estimé), l'éclairage sous la couche est accru par réflexion ce qui diminue le contraste de l'apparition et n'apporte donc aucun avantage aux auteurs d'ovnis. (Comme on le verra plus loin, sur les ~20 cas d'apparition d'ovni par temps couvert rencontrés dans notre étude, il se trouve que le soleil est toujours couché.)



Cas J4

La source du tir est probablement au sol du fait que de nombreux observateurs de l'éclipse ont la tête en l'air et risqueraient de voir le dirigeable. Il y aura abondance de témoins. ECE = Effet de contraste dû à une éclipse.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Cas J5

Cette dernière possibilité pour un tir de jour nécessite une quantité d'énergie considérable, à moins que l'ovni ne soit très petit. Le ciel s'éclaircit graduellement vers le sol et la frontière ciel-sombre/ciel-clair n'est pas franche. L'ovni peut monter librement, sans risque que le rayon du tir ne devienne visible. Il est possible que la source du tir soit dans la direction du soleil afin d'éblouir le témoin pour qu'il n'ait aucune chance de la repérer. ECR = Effet de contraste dû à la réflexion terrestre.

On note qu'il n'est nullement nécessaire de produire la boule de plasma en continu puisque le pouvoir rémanent de l'œil est tel qu'une image projetée tous les $1/25^{\text{ème}}$ de seconde donne au cerveau l'illusion d'une image stable. Le synchrotron nécessaire dans l'exemple proposé par Tom Mahood devrait donc être capable de pulser un nuage de protons d'une puissance de 500 MeV tous les $1/25^{\text{ème}}$ de seconde. Cette particularité pourrait permettre d'expliquer la difficulté qu'il y a à prendre un ovni en photo. En effet, si on prend une photo au flash de nuit, couramment à la vitesse de $1/125^{\text{ème}}$ de seconde, ou parfois au $1/60^{\text{ème}}$ de seconde, il est possible que l'obturateur de l'appareil s'ouvre précisément entre deux images successives de l'ovni, ce qui laissera alors la pellicule vierge. Le professeur Auguste Meessen de l'Université Catholique de Louvain a cependant proposé une explication alternative très convaincante à cette anomalie fréquente : il se trouve qu'un rayonnement infrarouge, émis en l'occurrence par l'ovni, serait capable par « effet Herschel » d'effacer son image latente imprimée sur la pellicule, produisant ainsi une photo vierge [IN00 p. 5-40].

Inversement, certaines photos présentent des traces lumineuses qui n'étaient pas visibles lorsque la photo a été prise. Ce phénomène se produit couramment dans la région du Col de Vence que nous étudierons plus loin au § 38. On peut envisager dans ce cas que l'appareil photo a fixé sur la pellicule une image subliminale qui fut projetée moins de $1/25^{\text{ème}}$ de seconde de façon à ce que le cerveau des personnes présentes ne puisse pas l'enregistrer [cf LDLN N° 346 p. 12 et 15]. On objectera que la probabilité que l'obturateur de l'appareil se soit ouvert au moment précis où l'image subliminale est apparue est extrêmement faible, de l'ordre de une chance sur 50 si l'image est projetée $1/50^{\text{ème}}$ de seconde. Cela est vrai, sauf si les témoins sont noyés dans un nuage d'images subliminales se déplaçant constamment pour ne pas être perceptibles à l'œil, mais toujours présentes pour impressionner la pellicule. Que se passera-t-il alors si le temps de pose de la photo est allongé car l'opérateur n'utilise pas de flash mais une pellicule très sensible ? De nombreuses images subliminales seront capturées, se superposant les unes aux autres pour créer une sorte de fumée de cigare. C'est bien ce que l'on observe sur certaines photos du Col de Vence [p. 11].

Les enquêteurs se sont amusés un soir à jouer avec ce phénomène en tendant le bras dans une direction ou une autre et en « demandant » à haute voix que la forme lumineuse apparaisse dans la direction indiquée. Ils ont ainsi réalisé plusieurs photos où quelqu'un lève le bras approximativement dans la direction de l'apparition, alors qu'il ne la voit pas. Cela laisse entendre que les auteurs de ce tir d'un nuage d'images subliminales les écoutaient à

distance et qu'ils avaient la possibilité d'orienter le tir dans la direction demandée.

Sur certaines des formes photographiées [p. 12], on peut observer des stries circulaires évoquant un mouvement ondulatoire à la surface de l'image (voir fig. 11-c). Citons à ce propos Pascal Bradu, docteur en physique nucléaire, ancien directeur de la division Physique générale et plasmas de la Direction des recherches et études techniques (DRET) de l'armement : « On peut aussi voir se propager dans les plasmas des structures d'ondes [...] dites solitons. [...] Par analogie, des solitons peuvent apparaître *sous la forme de vagues se mouvant en surface d'une eau peu profonde.* » [PB99 p. 29].



Fig. 11-c

On devine tout l'intérêt pour l'armée de maîtriser la technique de projection subliminale : cela pourrait par exemple lui permettre d'influencer des soldats ennemis à leur insu.

Dans le même registre, on observe sur la vidéo de Saint-Firmin (Hautes-Alpes), cas que nous étudierons plus loin au § 44, un certain nombre d'anomalies. Lorsque le film est examiné trame par trame, chacune d'elles durant 1/25^{ème} de seconde, un détail particulier à une seule trame apparaît et on trouve 2 ou 3 trames où l'ovni est absent [LDLN N° 312 p. 26 et N° 316 p. 22]. Le principe de projection lumineuse d'images successives permet là encore de mieux comprendre ces anomalies.

NB : le lecteur trouvera en annexe F une analyse différente des anomalies photographiques spécifiques du Col de Vence, après que ce type d'anomalie

ait été replacé dans un contexte plus général d'apparition où l'armée ne saurait être impliquée. C'est le comportement apparemment « intelligent » des formes photographiées qui nous avait dans un premier temps incité à rechercher une origine humaine au phénomène. Ce comportement demeure, mais il n'est pas imputable aux militaires semble-t-il.

12. Ballons dirigeables

Comme on l'a vu, il est fort possible que la source aérienne du tir du rayon de particules utilisé soit un ballon dirigeable.

C'est en 1852 qu'Henri Giffard mit au point le premier dirigeable à *vapeur* qui vola entre Paris et Trappes (~20 km) à la vitesse de 7 km/h. En 1883, Albert et Gaston Tissandier s'envolèrent d'Auteuil à Croissy-sur-seine (~12 km) à la vitesse de 14 km/h, à bord d'un dirigeable à moteur *électrique* Siemens alimenté par batteries. 14 ans plus tard, en 1897, année de la fameuse vague de dirigeables « fantômes » aux Etats-Unis (qui est rattachée au dossier OVNI), le 1^{er} dirigeable *rigide* décollait à Berlin. D'un volume de 3 700 m³, il était mû par un moteur à *explosion* de 12 ch. actionnant 3 hélices. Le 2 juillet 1900, le 1^{er} des 119 Zeppelins qui sortirent de l'usine de Friedrichshafen (Allemagne) renfermait dans une carcasse d'aluminium de 128 m de long 17 000 ballonnets contenant au total 11 300 m³ d'hydrogène. Deux nacelles portaient chacune un moteur de 15 ch. ce qui lui permettait d'atteindre la vitesse de 29 km/h.

L'un des plus longs dirigeables à structure rigide jamais construit fut le LZ129 Hindenburg. Lancé en 1936, il mesurait 245 m de long pour un volume de 190 000 m³ d'hydrogène. Il pouvait emporter 20 t de charge utile à 127 km/h et à 250 m d'altitude.

La plus haute altitude jamais atteinte par un ballon habité fut d'environ 34 km en 1961. En 1917, le zeppelin LZ-101 avait déjà atteint l'altitude record de 7 600 m en cherchant à échapper à la défense aérienne anglaise.

En 1945, la marine américaine possédait 134 dirigeables servis par 4 500 hommes. Leur emploi était triple :

- Observation aérienne
- Détection des mines devant les convois de bateaux
- Lutte anti-sous-marine

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Un nouveau modèle, le Goodyear ZPG2, fut mis au point en 1953. Equipé de 2 moteurs de 800 chevaux, il volait à 136 km/h et était employé comme station radar volante. Comme pour confirmer que les dirigeables sont toujours utiles à l'armée de nos jours, le Sentinel 5000 de 70 864 m³ était à l'étude en 1994 pour la marine américaine afin de permettre l'observation des missiles volant à faible altitude.

Un dirigeable gonflé à l'hélium, gaz cher mais qui a l'énorme avantage sur l'hydrogène d'être ininflammable, peut soulever 1,1 kg par m³ de gaz. Ainsi le plus gros dirigeable à l'essai aujourd'hui, l'Ala 600, peut-il emporter environ 600 tonnes de chargement à 140 km/h, mais à une faible altitude [DMFF98 p. 1703 et 1709].

Dans notre hypothèse du tir aérien d'un rayon de particules, le dirigeable serait sans doute aujourd'hui à une altitude de plus de 20 km lui permettant d'échapper à tout repérage par un avion ou un radar civil au sol et lui évitant d'avoir à allumer ses feux de position la nuit. Pour s'assurer une totale invisibilité sur fond de ciel diurne, ce dirigeable pourrait être de couleur gris clair et être éclairé par en dessous de façon à ce qu'il ne présente aucun contraste avec la luminosité du ciel, selon le principe des « lumières de Yehudi » (voir première partie § 4). L'ascension ou la descente de ce dirigeable pourraient être effectuées discrètement de nuit au-dessus d'une zone peu peuplée ou au large des côtes sur un navire militaire.

Quelle pourrait être sa charge utile et pourrait-il transporter le canon à particules nécessaire ? Comme on constate souvent que l'ovni lumineux semble interagir avec les témoins, ce dirigeable devrait être équipé d'un système de vision de nuit (infrarouge) et d'un système d'imagerie radar permettant de voir le relief comme en plein jour y compris à travers les nuages (mais uniquement en noir et blanc). La résolution de ces systèmes à une distance aussi courte que 20 km est aujourd'hui excellente et de l'ordre du centimètre. Pour repérer les avions en approche, le dirigeable devrait aussi être équipé d'un système radar. Enfin, comme on constate parfois des effets d'origine électromagnétique sur les témoins, il pourrait aussi y avoir à bord un canon laser à micro-ondes (maser). Notons qu'il ne semble pas nécessaire que le dirigeable soit habité : il pourrait être piloté à partir du sol. Outre son utilisation secrète dans le cadre du phénomène OVNI, sa mission officielle tout à fait avouable, au moins dans le cadre de l'armée, pourrait simplement être la surveillance du territoire.

Il faudra vérifier que les phénomènes lumineux observés apparaissent plutôt par vent faible, ce qui semble nécessaire à la stabilité du tir s'il est émis d'un ballon dirigeable.

13. Le debunking

Cette notion revient assez souvent au cours de l'étude des cas et il est utile d'en préciser le sens. Le verbe *to debunk* en anglais signifie « déboulonner quelqu'un, discréditer une institution ou démystifier une croyance ».

Le *debunking* est une manœuvre bien connue en ufologie qui consiste à trouver une explication *triviale* à une observation d'ovni, ridiculisant ainsi les témoins et les ufologues qui leur ont prêté attention.

On pourrait parler de *pré-debunking* lorsque l'apparition de l'ovni imite un phénomène connu tel qu'une rentrée de satellite dans l'atmosphère, des impacts de faisceaux lumineux produits par un skytracer de discothèque, la lune etc. Dans ce cas en effet, l'explication triviale qui sera servie aux médias est préprogrammée d'avance par les créateurs de l'ovni. Certains parlent alors de « parasitage » d'un phénomène connu par l'ovni.

Enfin peut-être existe-t-il maintenant un *pré-debunking subtil* qui consisterait à faire apparaître les ovnis à proximité d'une source électromagnétique (ligne à haute tension, centrale électrique...) de façon à ce que les chercheurs puissent attribuer cette apparition à une hallucination. En effet, des recherches sur le cerveau ont montré qu'un champ électromagnétique pouvait provoquer des visions, et cette explication fournie un jour aux médias vaudra certainement mieux que de penser que les ovnis puissent être générés par les militaires. En outre, cette explication a le mérite d'être peut-être la bonne en ce qui concerne les cas d'enlèvements extraterrestres qui sont de type onirique, certains de ces cas pouvant toutefois eux aussi être attribués à l'armée. [Au sujet de l'influence d'un champ électromagnétique sur le cerveau, voir AB94 et AB98]. La proximité d'une source électromagnétique permet aussi le cas échéant d'attribuer l'observation d'un ovni à l'apparition spontanée d'une boule de plasma.

14. Sélection des cas étudiés

Les cas d'ovnis seront sélectionnés à partir de diverses sources qui seront mentionnées pour chaque groupe de cas étudiés. *Tous* les cas cités par la source seront examinés afin de ne pas biaiser l'étude.

Cette étude cherchant à mettre en évidence une corrélation entre la lune et le soleil et des phénomènes OVNI qui seraient générés par l'armée selon le stratagème décrit ci-dessus au § 11, on ne s'intéressera qu'aux cas mentionnant des effets lumineux susceptibles d'être le fruit d'une projection, en distinguant les cas nocturnes des cas diurnes. Les cas d'observation où

l'heure n'est pas précisée seront systématiquement exclus et, si le ciel est couvert, le cas sera traité à part pour le calcul statistique. En tout état de cause, le rejet d'un cas fourni par une source devra être justifié à chaque fois (voir la synthèse de ces cas en annexe C § II).

Nous étudierons les lots de cas qui composent toutes les vagues d'ovnis françaises présentées dans la revue « Lumières dans la nuit » du N° 295 au N° 350, couvrant la période de janvier 1989 à décembre 1998, afin d'essayer d'établir si une logique se cache derrière chacune d'elles. La revue LDLN fut longtemps une des plus sérieuses revues françaises spécialisées qui rende compte des cas d'ovnis survenus en France. Ces cas, qui sont à peu près deux fois sur trois à témoins multiples, ne sont normalement rapportés que si aucune explication n'a pu leur être trouvée bien que, comme nous le verrons, certains cas soient parfois ambigus.

Les vagues de phénomènes OVNI ayant lieu le même jour vers la même heure seront particulièrement intéressantes à étudier. En effet, plus la vague sera importante, plus il sera a priori tentant pour ses auteurs d'y introduire un effet ECL pour simplifier son organisation générale. On verra que c'est ce qui s'est produit le soir du 5 novembre 1990.

Nous étudierons aussi des lots de cas regroupés par thème, tels que les observations aériennes ou celles du Col de Vence par exemple, chaque thème étant retenu pour son intérêt propre à l'intérieur du phénomène OVNI.

15. Pré-étude

Une pré-étude de 23 cas divers a permis d'essayer de dégager une logique entre l'état de la lune et du soleil et un phénomène OVNI observé. Ces cas, pour la plupart très célèbres dans le monde de l'ufologie, furent choisis à l'avenant, au fur et à mesure que l'auteur en prenait connaissance, mais nous pouvons certifier qu'aucun cas ne fut ensuite éliminé parce que la lune cette nuit-là ne présentait aucune particularité.

L'examen de ces 23 cas fournit des résultats très chaotiques qui indiquent clairement qu'une analyse statistique brutale ne permettait de déboucher sur aucune conclusion. Il apparaissait nécessaire de regrouper les cas par catégories, dont les critères étaient à établir, afin d'essayer de dégager la logique sous-jacente aux phénomènes observés.

Le résultat le plus significatif de l'étude est celui qui concerne l'effet de contraste ECL. Le lot de cas étudié contient 10 cas de phénomènes lumineux

nocturnes, dont 7 peuvent être retenus pour le calcul statistique d'après nos critères de sélection.

Le détail de ces cas se trouve en annexe B § III.

L'effet de contraste ECL, qui ne devrait normalement apparaître qu'une fois sur 17, apparaît 1 fois sur 7, à Orléans. Il apparaît aussi au début du cas de Los Angeles et peut-être dans deux cas supplémentaires où l'intervention du relief est nécessaire (Fort d'Itaipu et Trancas). Enfin, il est quasiment présent pour le cas de Meursanges où l'heure et la durée de l'apparition ne sont pas données avec précision. Sans être décisif, le résultat de cette pré-étude incitait donc à approfondir la question de la position de la lune au moment des observations d'ovni. (Ce n'est qu'après l'étude de nombreux autres cas que nous avons soupçonné par la suite que le soleil jouait lui aussi un rôle important.)

Le traitement statistique des données est présenté en annexe C § I. Notons tout de suite que les cas *diurnes* seront traités à part et que nous ne les commenterons qu'à la fin de l'étude. C'est pourquoi jusqu'à ce point, toute référence aux statistiques ne concerne que les statistiques des cas *nocturnes*.

1. Los Angeles (Californie), 25 février 1942

Le phénomène observé semble un peu haut pour bénéficier vraiment de l'effet de contraste ECL, au moins à son début, si la hauteur de 3 miles mentionnée par un des journalistes devait être confirmée. Il est en fait très vraisemblable que cette hauteur soit surévaluée. Environ 5 minutes plus tard, la hauteur h du cône d'ombre dépasse 4,8 km et l'ovni peut apparaître plus contrasté. 10 minutes plus tard, la source du tir est probablement engloutie dans le cône d'ombre si elle est aérienne, comme on peut le supposer. Les 25 minutes d'observation restantes se passent dans la nuit noire, malgré tout puissamment éclairée par les projecteurs de la DCA. La nuit est donc plutôt claire en réalité, ce qui permet de masquer le rayon du tir. Pour les statistiques, l'effet ECL sera compté au prorata de la durée totale du phénomène.

Certains éléments de ce cas évoquent clairement la projection d'une boule de plasma lumineux :

- Apparition et disparition soudaine du phénomène, comme une « lanterne magique ».
- Ciel exceptionnellement clair, inadéquat pour une attaque japonaise, mais idéal pour un tir de particules.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- 1430 obus de DCA furent tirés sur l'ovni, sans aucun résultat.
- L'objet se déplaça très lentement le long de la côte.
- Si c'est bien un ballon dirigeable qui a été utilisé pour le tir, la proximité de l'océan pacifique permettait un envol discret de nuit, à partir d'un navire militaire. Cependant, les contraintes techniques de poids et de puissance des cyclotrons de l'époque suggèrent plutôt un tir depuis le sol ou l'océan.

Ce cas transpire la manipulation militaire quand on en lit le détail :

- Ce fut un bon exercice d'entraînement des civils à s'abriter en cas d'attaque japonaise. Un des témoins suggéra que ce n'était peut-être qu'un exercice.
- Le secrétaire de la marine à Washington invoqua une fausse alerte et une réaction trop nerveuse de la DCA ce qui évoque le debunking classique. Cependant, le commandement local, sans doute tenu à l'écart de la manipulation dont il fut la victime, confirma la présence d'un appareil aérien. Le journal « Long Beach Independent » protesta que le gouvernement semblait vouloir mettre un terme à toute forme de débat et d'enquête. De fausses informations furent répandues pour semer la confusion.
- L'affaire fut exploitée politiquement pour appuyer l'idée que les usines d'armement proches des côtes soient déplacées vers l'intérieur du pays pour échapper aux attaques sous-marines et aériennes japonaises. Déjà à l'époque, le journal « Long Beach Telegram » accusa le gouvernement de manipulation politique. Rappelons que 36 heures auparavant, un sous-marin soi-disant japonais avait ouvert le feu sur une raffinerie de la côte : en 25 minutes, il tira paisiblement 25 obus sans être inquiété et ne réussit qu'à créer pour 500 dollars de dégâts (sic). C'est dire s'il prit un soin tout particulier à bien viser entre les réservoirs de pétrole pour éviter d'embraser la raffinerie ! Le District Attorney accusa des japonais d'avoir fait des signaux lumineux au sous-marin et réclama l'expulsion de tous les japonais de la région. Des « suspects » furent rapidement arrêtés. La presse locale affirma cependant que toutes les enquêtes niaient la présence de signaux lumineux. Enfin, une rumeur absurde circula comme quoi un officier du sous-marin « japonais » avait travaillé auparavant dans la raffinerie où il avait été maltraité, et qu'il était revenu indiquer le lieu à attaquer !

2 civils furent tués par des retombées de fragments d'obus, 1 civil et 1 militaire moururent de crise cardiaque, 1 civil et 1 policier furent tués dans

un accident. 6 morts au total, sans doute acceptables en cette période de guerre. Il y eut aussi plusieurs blessés. La presse déplora malgré tout ces victimes inutiles.

Certains journaux mentionnent une heure d'observation fantaisiste : s'agit-il là de désinformation pour brouiller les recherches ? Si l'heure de 03:16C (lire 3h16 heure civile) devait néanmoins être retenue pour le début de l'apparition de la boule lumineuse, alors l'angle de la lune sur l'horizon serait de 2° 03' à l'azimut 290° (ECL présent mais peut-être inefficace à la surface de l'océan Pacifique).

Cette apparition d'*ovni* (avant la lettre puisqu'il s'agissait officiellement d'un appareil japonais), s'appuyant sur la position de la lune et évoquant fortement une manipulation militaire, nous amène tout naturellement à penser que, *dès l'année 1942*, les services secrets de l'armée américaine savaient à quoi s'en tenir en matière d'*ovni* et d'extraterrestres et qu'ils n'avaient aucune raison d'y voir une quelconque menace ou de vouloir enquêter sur le sujet. Dans ces conditions, toutes les commissions militaires américaines qui allaient au fil des ans être nommées pour étudier les rapports d'observation d'*ovni* (« Sign » en 1947, « Grudge » en 1949, « Blue Book » en 1952...) auraient pour seul objectif de nier la réalité du phénomène.

2. Fort d'Itaipu (Brésil), 4 novembre 1957

Ne disposant pas de carte permettant de localiser avec précision le fort côtier d'Itaipu, il est difficile d'estimer l'intervention du relief par rapport à l'effet ECL. Il est clair pourtant que le fort se trouve au bord de l'océan, dans un endroit encaissé qui monte rapidement à plus de 500 m d'altitude vers l'ouest. Cependant, il est sans doute lui-même perché sur une colline d'une centaine de mètres d'altitude. Une vérification des données reste nécessaire.

Ce cas transpire lui aussi la manipulation militaire pour les raisons suivantes :

- L'opération suggère un essai de guerre psychologique impliquant une haute technologie sous forme d'un rayon de particules et d'ondes électromagnétiques.
- C'est un fort militaire qui est attaqué.
- Deux soldats sont grièvement blessés.
- Une mission militaire *américaine* (!) vient enquêter, ce qui lui permet d'évaluer le résultat de l'opération.
- Ordre est donné de ne parler à personne de l'incident, mais trois semaines plus tard, un *officier* du fort s'empresse de trahir le secret auprès de

l'ufologue Olavo Fontes sous réserve que son nom soit tenu secret (!).
L'armée s'assure ainsi que le cas sera bien traité comme un cas d'ovni.

Si c'est bien un ballon dirigeable qui a été utilisé pour le tir, la proximité de l'océan atlantique permet une fois encore un envol discret de nuit, à partir d'un navire militaire.

3. *Trancas (Argentine), 21 octobre 1963*

La Cordillère des Andes est toute proche vers l'ouest et Trancas se trouve dans la vallée du fleuve Sali. La chaîne des Cumbres Calchaquies dont l'altitude est proche de 4 000 m s'étend du nord au sud à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Trancas, mais il ne nous a pas été possible de déterminer avec certitude si ce relief est intervenu à 22:15C pour masquer la lune lors du départ des 6 disques lumineux. En tout état de cause, la lune est faiblement éclairée ce qui permet de dissimuler l'action des opérateurs au sol.

Parmi les étranges phénomènes observés ce soir-là, les témoins rapportent la présence de rayons lumineux *tronqués*, dont l'*extrémité progressait lentement* vers les bâtiments du ranch. Lorsque l'habitation principale fut balayée par un de ces rayons, la température devint rapidement suffocante à l'intérieur. Voici ce que dit Mark Cashman de ces rayons de lumière tronqués, en écho à notre propre hypothèse sur la façon dont sont produits artificiellement les ovnis : « si le rayon est dû à des particules chargées, il est possible que la progression de ces particules dans l'atmosphère dépende du temps d'exposition de l'air à ces particules, et que les nouvelles particules chargées arrivant ne puissent progresser avant que l'ionisation de l'air ne soit complète ». Soulignons que nous considérons pour notre part que les ovnis eux-mêmes ne sont que des leurres entièrement produits à l'aide d'un canon à particules dont c'est la puissance d'émission qui décide de la distance du plasma ionisé dans l'atmosphère (voir ci-dessus § 11).

Une forte odeur de soufre sera présente sur le site jusqu'au lendemain. Elle a pu être répandue par des opérateurs au sol, peut-être avec l'arrière-pensée d'évoquer l'intervention du diable, à moins qu'elle ne soit due à l'utilisation de micro-ondes. L'oxydation de soufre par des micro-ondes peut être reproduite en laboratoire.

Après la fin de l'événement, les témoins découvrirent sur les lieux un cône parfait de 1 m de haut composé de petites boules blanches de 1 cm de diamètre. Ces boules étaient majoritairement composées de carbonate de calcium. Ces dépôts de matière incongrus sont toujours pour nous suspects de vouloir répondre à l'objection des gens incrédules qui rappellent qu'on ne

trouve jamais de traces tangibles des ovnis. Peut-être l'armée se sent-elle contrainte de s'opposer à cette objection. Si c'est bien d'elle qu'il s'agit, elle le fit ici avec un matériau anodin, ce qui est plus judicieux que de le faire avec un matériau « inconnu qui pourrait provenir d'une autre planète », car on découvre parfois à terme que ce type de matériaux provient en réalité d'un laboratoire travaillant pour la NASA ou l'armée américaine, qui se trahit par-là même.

4. Bendigo (Australie), 4 avril et 7 avril 1966

Ce cas doit être **éliminé** du calcul statistique car il ne correspond pas à nos critères de sélection puisque l'heure du phénomène n'est pas connue. Il est donc impossible de déterminer si un effet de contraste ECS ou ECL a été utilisé. Notons que ce phénomène lumineux provoqua un accident de la route.

5. Taizé (Saône-et-Loire), 12 août 1972

Le ciel était couvert ce soir-là. Nous avons **éliminé** ce type de cas des statistiques de notre pré-étude afin de simplifier celles-ci. Cela est sans conséquence sur les statistiques générales puisque la pré-étude en est exclue.

6. Pascagoula (Mississippi), 11 octobre 1973

Ce cas d'enlèvement contient des éléments de type onirique. Nous avons aussi **éliminé** ce type de cas des statistiques de notre pré-étude, toujours pour la simplifier. Il est pourtant possible que ce cas soit d'origine militaire et mette en œuvre une projection holographique, un tir de micro-ondes et l'usage de drogues. Bizarrement, les deux victimes qui sont des civils furent conduites dans une base aérienne pour y subir des examens médicaux. L'armée voulait-elle ainsi évaluer les conséquences médicales de l'opération ?

7. Pontoise (Val-d'Oise), 26 novembre 1979

D'après Jacques Vallée, ce cas d'enlèvement serait imputable aux services secrets français [JV90b chap. 5]. La victime, Franck Fontaine, devait se rendre au marché local le lundi vers 4 heures du matin pour y installer un stand, ce qui implique une contrainte particulière sur la date et l'heure de son enlèvement. Idéalement, les services secrets auraient dû procéder à l'opération un lundi de marché où la lune éclairée se couchait à 4 heures du matin, ce qui aurait produit un effet de contraste ECL favorable à la boule lumineuse observée, suivi d'une nuit noire favorable à l'enlèvement. Cela laissait cependant peu de choix quant au jour à retenir pour l'opération. En outre, on ne pouvait être sûr que la victime sortirait à 4h précises. Dans ce cas, mieux valait tabler sur un tir à partir du sol de la boule lumineuse,

masqué par l'éclairage de la résidence, et sur une nuit noire à 4 heures du matin. Les autres phénomènes lumineux observés par la suite sont plus diffus (brouillard) ou petits comme une balle de tennis, ce qui met en œuvre une moindre énergie et permet peut-être ainsi de maintenir le rayon du tir invisible. Soulignons que ce cas d'enlèvement se situe tout à fait à part des cas classiques d'enlèvement extraterrestre (rencontres rapprochées du 4^{ème} type ou RR4) car la disparition de Franck Fontaine fut bien réelle durant une semaine entière. Lors des RR4 classiques, aucun témoin ne peut confirmer la disparition physique de la victime qui semble plutôt avoir une hallucination durant quelques minutes ou tout au plus quelques heures, tandis que les témoins potentiels perdent généralement toute connaissance.

Il est très intéressant de noter que la gendarmerie française interrogea le célèbre radiesthésiste Jean-Louis Crozier lorsqu'elle enquêta sur ce cas. La gendarmerie a en effet couramment recours aux compétences de ce dernier lorsqu'elle recherche une personne disparue, et sur 1004 analyses de cas qu'il a effectuées de 1960 à 1990, 203 personnes ont été retrouvées à moins de 500 m de l'endroit indiqué [JLCJM91 p. 252-255]. Lors de son examen du cas, en se concentrant sur la photo de la victime comme il en a l'habitude, Jean-Louis Crozier décrivit un enlèvement extraterrestre à bord d'un ovni, comme s'il semblait capter l'information implantée sous hypnose dans l'inconscient de Franck Fontaine plutôt que la réalité de l'événement survenu. Il sentit aussi que « quelque chose ou quelqu'un ne [voulait] pas que [la victime] parle de certains faits » [JLCJM91 p. 237-238].

8. Base aérienne 123 d'Orléans / Bricy, Orléans (Loiret), 5 novembre 1990

Ce cas fait partie de la vague du 5 novembre 1990 étudiée plus loin. La hauteur du cône d'ombre correspond bien à la hauteur supposée de l'ovni. C'est la base aérienne 123 de Bricy qui est survolée. Il est très possible que l'armée cherche ici à évaluer l'impact d'une apparition d'ovni sur ses propres soldats. Seuls les contours de l'ovni sont suggérés par des points lumineux et les étoiles semblent visibles en transparence. Cet ovni ne fut pas détecté au radar.

9. Bligny-lès-Beaune (Côte-d'Or), 7 août 1998

Ce cas fait partie de la vague d'août 1998 étudiée plus loin. 2 triangles gris sombre. La nuit totalement claire permet un tir à partir du sol.

10. Meursanges (Côte-d'Or), 13 août 1998

L'ovni apparaît d'abord haut dans le ciel puis descend vers le sol et passe à proximité du témoin qui mentionne une masse gris foncé, lumineuse aux

quatre coins. Pour produire un effet de masse sombre à l'aide d'un plasma lumineux, peut-être suffit-il de créer un halo léger à la périphérie de l'objet virtuel pour faire apparaître celui-ci plus sombre par contraste. Il faut cependant veiller à ne faire apparaître l'objet que sur fond de ciel et à ne pas passer devant un autre objet (arbre, maison...) qui serait alors visible par transparence, à moins de passer à grande vitesse. Dans le cas présent où l'ovni est gris foncé, il semble plutôt que ce soit lui qui soit dessiné par un halo très léger.

La pré-étude contenait aussi 3 autres cas de phénomènes lumineux nocturnes qui ont été éliminés pour leur connotation onirique :

Caracas (Venezuela) le 28 novembre 1954, Norway (USA) le 27 octobre 1975 et Sayama (Japon) le 3 octobre 1978 [EA96, chap. 7].

Les autres cas constituant la pré-étude étaient les suivants [EA96, chap. 7] :

Roswell (Nouveau Mexique), 2 juillet 1947

Il s'agit du fameux crash supposé d'une soucoupe volante à l'intérieur de laquelle l'armée américaine aurait récupéré des extraterrestres tels que celui dont l'autopsie a fait le tour de toutes les télévisions du monde il y a quelques années. Ce soir-là, la lune est éclairée à plus de 90% mais le ciel est couvert et un orage violent vient d'éclater. Ce cas pourrait fort bien être un montage militaire à base de faux débris et de faux témoignages mélangés parmi des témoignages sincères de témoins manipulés, mais ce n'est assurément pas la position de la lune qui permettra de trancher !

Outre le crash de Roswell, l'année 1947 connut aux Etats-Unis une importante vague d'ovnis aux mois de juin et juillet [LDLN N° 325 p. 7]. Or on se souvient que le phénomène OVNI n'était « officiellement » né que 8 jours auparavant, à la suite de l'observation de Kenneth Arnold datée du 24 juin 1947. Cela nous incite à penser que cette fameuse observation tout comme l'affaire Roswell faisaient partie intégrante de la manipulation qui avait commencé dès cette époque en vue de consolider dans la population la croyance aux extraterrestres que la science-fiction avait popularisés. On peut trouver étrange qu'une soucoupe volante bénéficiant d'une technologie permettant de traverser l'espace intersidéral se soit écrasée si vite aux Etats-Unis, alors que le public américain venait tout juste de prendre connaissance de l'existence de visiteurs extraterrestres.

Nous avons déjà détaillé dans la première partie de ce livre au § 4 les motivations de l'armée américaine à cultiver la croyance aux extraterrestres,

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

mais la une du Roswell Daily Record du 8 juillet 1947 est à elle seule tout à fait révélatrice de ces motivations. On y trouve juxtaposés sous le titre « RAAF Captures Flying Saucer on Ranch in Roswell Region » un article intitulé « House Passes Tax Slash by Large Margin » et un autre intitulé « Security Council Paves Way to Talks on Arm Reduction ». Autrement dit, l'équation est ici la suivante :

<p style="text-align: center;">« Réduction des impôts » + « Discussions sur la réduction des armements » ⇒ « Crash de soucoupe volante » (La guerre est peut-être terminée mais nous avons toujours besoin de nous défendre contre un agresseur potentiel)</p>

Le matin de ce 8 juillet 1947, l'armée américaine avait en effet publiquement annoncé qu'elle venait de capturer une soucoupe volante, avant de se rétracter le jour même alors que l'information avait déjà fait le tour de la planète. Cette annonce ne fut ni gratuite, ni accidentelle car l'ordre était venu de très haut et ses répercussions furent immédiatement mondiales. En se rétractant rapidement au profit de la thèse absurde de la récupération d'un ballon sonde, l'armée américaine inaugurerait le principe du debunking trivial : une partie de la population s'en retourna écœurée de s'être fait piéger par un vulgaire ballon sonde et d'avoir cru un instant aux extraterrestres, jurant qu'on ne l'y prendrait plus, tandis que l'autre partie commença à se demander « et si c'était vrai et que l'armée voulait nous cacher l'existence des extraterrestres ? ». La vérité de la manipulation demeurerait quant à elle insoupçonnée.

Le 4 juillet 1947, fête de l'Independence Day, de nombreuses observations significatives de disques volants seront rapportées pour l'ensemble des Etats-Unis [LDLN N° 325 p. 10], ce qui confirme à nos yeux que le « crash » de Roswell s'insère dans une vaste manipulation, et qu'il ne s'agit pas non plus d'un véritable accident d'appareil militaire que l'armée aurait rapidement maquillé en crash de soucoupe volante, puis en débris de ballon sonde. Le crash de Roswell semble bien être un coup monté de toutes pièces en utilisant de faux débris issus de la technologie avancée de l'aéronautique américaine et possédant des propriétés surprenantes au point de pouvoir suggérer une technologie extraterrestre. Jacques Vallée évoque à ce propos le « Saran argenté », un thermoplastique lisse et très fin qui ne pouvait être déformé même par des coups de marteau. Ce matériau « était déjà disponible dans les laboratoires civils dès 1948 » [JV90b p. 117].

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Carora (Venezuela), 10 décembre 1954

Le matin, à une heure non précisée. Récit plutôt de type onirique. Nuit précédente totalement claire.

Domsten (Suède), 20 décembre 1958

Heure non précisée. Il semble s'agir d'une mystification [LDLN N° 298 p. 40], ce que nous ignorions au moment de l'examen de ce cas.

Socorro (Nouveau Mexique), 24 avril 1964

Cas diurne. L'objet semblait tout à fait réel, de type fusée. Il laissa des traces au sol.

Valensole (Alpes-de-Haute-Provence), 1^{er} juillet 1965

Cas diurne, moins d'une heure après le lever du soleil. Nuit précédente totalement noire ce qui pouvait favoriser la préparation de l'événement. Traces au sol. Voir la première partie de cet ouvrage § 12 pour une tentative d'explication.

Pilar de Goiás (Brésil), 13 août 1967

Cas diurne (16:00C). Un des témoins fut tué par l'ovni à l'aide d'un rayon. [EA96 p. 94. RN98 p. 71 mentionne une heure erronée : 20:00C].

Cussac (Cantal), 29 août 1967

Cas diurne. Sphère lumineuse au sol avec 4 petits humanoïdes. Odeur de soufre persistante [LDLN N° 233-234 p. 5-8].

Barrage de Funil (Brésil), 30 août 1970

Ciel couvert et pluie diluvienne. Nuit totalement noire. Objet réel. Traces au sol. Le témoin perdit la vue à cause d'un rayon émis par l'ovni.

Ferme de Breaside (Afrique du sud), 26 juin 1972

Cas diurne. Objet lumineux. Traces au sol.

Trans-en-Provence (Var), 8 janvier 1981

Cas se produisant au début de la tombée de la nuit. Nuit suivante totalement noire ce qui pouvait favoriser les suites de l'événement telles que la mise en place des traces au sol. Voir la première partie de cet ouvrage § 12 pour une tentative d'explication.

On note que les 3 cas nocturnes ou crépusculaires ayant laissé des traces au sol (Valensole, Funil et Trans-en-Provence) eurent lieu au cours ou à proximité d'une nuit totalement noire. Cela fut à l'origine de l'hypothèse

[1a] (voir § 49 les autres études possibles) qui suggère qu'une nuit noire permettrait de dissimuler l'activité nocturne des opérateurs.

16. Etude de la vague de 1946

Dès la fin du mois de mai 1946, les journaux suédois et finlandais signalaient l'apparition de mystérieux phénomènes lumineux « observés principalement *au coucher du soleil* » [LDLN N° 342 p. 16]. Sans faire une étude détaillée de ces cas, on peut donc en déduire immédiatement que ces apparitions lumineuses profitaient majoritairement de l'effet ECS dû à la proximité du soleil sous l'horizon. Elles semblaient vouloir imiter d'hypothétiques fusées soviétiques révolutionnaires (pré-debunking ou explication programmée d'avance) mais bien sûr, « aucune épave n'avait pu être récupérée, les engins tombant chaque fois dans des lacs » [p. 13], comme par un fait exprès. Même si quelques rares engins s'étaient malgré tout « écrasés » sur la terre ferme, les débris restaient introuvables. Pourtant, lorsqu'il semblait qu'on ait enfin trouvé quelques bouts de métal, le secret militaire les engloutissait aussitôt, si bien que personne ne pouvait jamais les voir.

Un rapport militaire américain, favorable à l'hypothèse des fusées soviétiques, stipule que ces engins « sont évidemment dotés d'un dispositif d'autodestruction » puisqu'on ne retrouve pas de débris alors qu'« il est incontestable qu'il s'agit de projectiles » [p. 16]. Cependant, un des 2 signataires de ce rapport étant le capitaine Roscoe Hillenkoetter qui deviendra directeur de la CIA l'année suivante (et s'intéressera de très près aux ovnis), on peut raisonnablement le suspecter d'être une manœuvre d'intoxication. Les « projectiles » sont en réalité des « fusées fantômes », ce qui plaide pour nous en faveur de l'idée que ça n'est rien d'autre que des phénomènes lumineux produits dans le ciel. Or c'est cette même année 1946 que l'armée de l'air américaine initie les projets Thumper et Wizard de défense contre les missiles balistiques. Cette simulation de missiles soviétiques pouvait ainsi encourager l'attribution de crédits plus conséquents pour ces projets.

On note qu'à la latitude de Stockholm (Suède), qui est proche de celle d'Oslo (Norvège) ou encore d'Helsinki (Finlande), l'effet ECS est permanent la nuit, sur une période qui s'étendait en 1946 du 24 avril au 19 août, ce qui cadre bien avec les dates de cette vague sur cette région de l'Europe. Les pays scandinaves constituaient donc à cette période de l'année une zone de test favorable à la production d'ovnis dans le ciel. Au plus fort de la vague, la nuit du 9 au 10 juillet 1946, 250 observations furent signalées

en Suède [p. 16]. Durant cette nuit qui dura un peu plus de 6 heures, le soleil ne descendit pas en dessous de $-8^{\circ} 19'$ et l'effet ECS fut donc bien permanent. Il se trouve que c'est précisément ce jour-là que « l'escadre américaine de l'Amiral Hewitt rentra dans la Baltique pour visiter Stockholm » [p. 20] et on peut se demander si ce n'est pas justement cette escadre qui abritait la source du tir des ovnis ce soir-là. Pour le reste des observations, on note qu'elles se produisirent très souvent près des côtes, peut-être parce que le ballon dirigeable utilisé pour le tir était hébergé sur un navire américain croisant au large, mais cela n'est qu'une simple hypothèse.

Le commentaire de la revue LDLN indique que « peu à peu, les lieux d'observation semblent se décaler nettement vers le sud » [p. 15], jusqu'à atteindre l'Afrique du nord, comme si on assistait à une deuxième phase de tests plus ambitieuse, après le succès de la première phase sur la Scandinavie.

Nous avons étudié tous les cas survenus en France qui sont mentionnés dans l'article, dès lors que le lieu, la date et l'heure sont précisés. Le détail de ces cas est présenté en annexe B § IV. Ces cas français ne tirent pas spécialement parti de l'effet ECS et l'un des ovnis n'imité pas du tout une fusée, mais plutôt une voiture essayant de doubler celles des 2 témoins successifs. Ces quelques cas ne sont donc pas tout à fait représentatifs de l'ensemble de la vague de 1946.

17. Etude de la vague de 1954

La grande vague d'ovnis de 1954 contient de nombreux cas correspondant à nos critères de sélection exposés ci-dessus § 14. Il semblait intéressant de faire l'étude d'un échantillon d'observations. Les cas sélectionnés proviennent d'une recherche à travers la presse réalisée par Jean Sider qui fut publiée en 5 parties dans les N° 319, 320, 321, 324 et 325 de la revue LDLN. Lorsque Jean Sider rapporta ces cas, il n'avait nullement en tête la moindre idée de corrélation entre les apparitions d'ovnis et le mouvement de la lune ou du soleil. Il sélectionna simplement les cas qui évoquaient un atterrissage.

Il n'est pas inutile de rappeler le contexte historique de la fin de cette année 1954 : « Un climat social extrêmement tendu prévalait. Les gouvernements tombaient les uns après les autres et les mouvements de mécontentement se traduisaient par des grèves quasi permanentes. Notre défaite en Indochine n'était pas encore digérée, tandis que de violents troubles agitaient le Maroc

(sous protectorat français) et que les prémices de la guerre d'Algérie se faisaient déjà sentir. La détérioration de la IV^{ème} République était amplement entamée... » [JS94 p. 224 qui en conclut que les journalistes n'avaient nul besoin de ces histoires d'ovnis pour remplir leurs colonnes]. On comprend mieux dans ces conditions l'intérêt politique de cette vague d'ovnis essentiellement française qui pouvait permettre de distraire l'opinion publique de ses multiples préoccupations.

Tous les cas présentés et synthétisés par Jean Sider pour lesquels il indique le lieu, la date et l'heure, ont été examinés, ainsi que les cas supplémentaires présentés dans les coupures de journaux reproduites. Certains cas ont ensuite été éliminés des statistiques pour des raisons mentionnées dans le commentaire.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § V.

L'effet de contraste dû à la lune ECL, apparaît 6 fois sur les 72 cas étudiés et retenus pour les statistiques d'ECL, soit dans 8,3% des cas, contre une probabilité naturelle de 5,8%. L'effet ECL/EC2 de Méral (Mayenne) pourrait cependant être issu d'une méprise avec la lune mais le compte-rendu qui ne donne pas la direction d'observation de l'ovni ne permet pas de trancher sur ce point. Par précaution, ce cas aurait peut-être dû être éliminé des statistiques (voir annexe E § II).

L'effet de contraste dû au soleil ECS apparaît 28 fois sur les 72 cas retenus pour les statistiques d'ECS, soit dans 38,9% des cas, ce qui est très proche de la probabilité naturelle d'ECS de 35% et donc assez peu significatif.

Il est en fait regrettable de constater au terme de cette étude de la vague de 1954 que les comptes rendus d'observation sont souvent trop peu détaillés pour permettre une analyse complète des cas. On note par exemple que sur les 98 cas examinés, les conditions météorologiques ne sont précisées que 3 fois et il est possible que quelques ciels nuageux non signalés soient à l'origine du faible taux d'ECS obtenu. On sait aussi que les coupures de journaux sont généralement une moins bonne source d'information que les comptes rendus d'enquête faits par les ufologues.

Après analyse approfondie des résultats, il semble en outre qu'un biais ait été introduit involontairement dans ce lot de cas. Jean Sider avait en effet sélectionné des cas évoquant un *atterrissage*. Or on a vu que l'utilisation efficace de l'effet ECL nécessite que l'ovni reste proche de la limite supérieure du cône d'ombre généré par la lune sous l'horizon. L'ovni ne peut

donc « atterrir » que si ce cône d'ombre est étroit, c'est-à-dire si la descente de la lune sous l'horizon est minimale. On ne pouvait donc espérer rencontrer d'effet ECL avec une lune à -2° , -3° ou -4° sous l'horizon, et c'est bien ce que l'on observe. En revanche, quelques effets ECL ont pu tirer parti du relief, toujours pour la même raison, ces effets n'étant pas comptabilisés pour les statistiques car ils profitent d'une lune à plus de 2° sur l'horizon. (Notons cependant que les cas provenant des coupures de journaux, soit environ 1/3 des cas sur les 72 retenus pour les statistiques, sont un complément à la sélection de Jean Sider et ne concernent pas un atterrissage.)

Malgré ce biais, nous avons conservé ce lot de cas pour les statistiques finales afin de ne pas diminuer le nombre total de cas étudiés.

Le Petit-Cotillon, Blaison (Maine-et-Loire), 20 novembre 1954

Objet en forme de champignon. 2 petits mannequins costumés (~1,10 m) surgissent. Le témoin (une fermière) est paralysé. Un des êtres s'empare des oignons qu'elle tient à la main et la fermière perd la notion du temps écoulé (période de missing time ?). En reprenant ses esprits, elle observe un point lumineux avec traînée dans le ciel. Elle aura un malaise durant 48 h. L'enquête semble permettre d'exclure l'idée d'un canular. Un scénario quasi identique survenu le 1^{er} puis le 14 novembre en Italie semble éliminer la possibilité d'une hallucination. Il pourrait donc s'agir d'une mise en scène impliquant un tir de micro-ondes dirigé vers le cerveau du témoin et étant à l'origine de sa paralysie, voire de sa période de missing time. Rappelons que des micro-ondes avaient été produites artificiellement par Heinrich Hertz dès 1887, et que le premier magnétron, le premier klystron et le premier maser virent le jour respectivement en 1921, en 1938 et en 1953.

18. Etude de la vague du 18 juillet 1967

Les phénomènes observés « parasitaient » la rentrée atmosphérique du 3^{ème} étage d'une fusée soviétique. C'est pourquoi ils furent brefs malgré la présence de l'effet ECL, alors que cet effet permet de faire durer l'apparition. Cette vague d'ovnis semble s'appuyer entièrement sur l'effet de contraste ECL qui est majoritairement présent (71,4%), ce qui est tout à fait remarquable. Tous les cas rapportés dans LDLN ont été étudiés même ceux dont le commentaire est très pauvre. Les cas pour lesquels l'heure n'est pas précisée ont été ignorés. Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § VI. Voir exemple fig. 18-a.

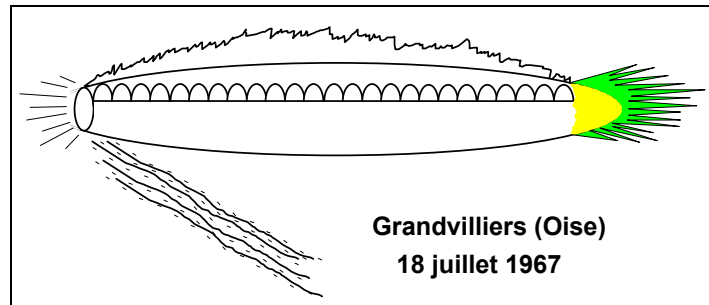


Fig. 18-a

19. Etude de la vague du 18 et 19 août 1968

Cette vague survenue au sud-est de Paris est majoritairement une vague diurne. La confusion avec un ballon sonde semble pouvoir être exclue du fait de la présence d'un vent violent soufflant de l'ONO, alors que les ovnis observés sont essentiellement immobiles. En outre, les divers témoignages évoqueraient plutôt l'improbable observation d'au moins 2 ballons différents, dont un *remontant le vent* (voir fig. 19-a). Tous les cas rapportés dans LDLN ont été étudiés.

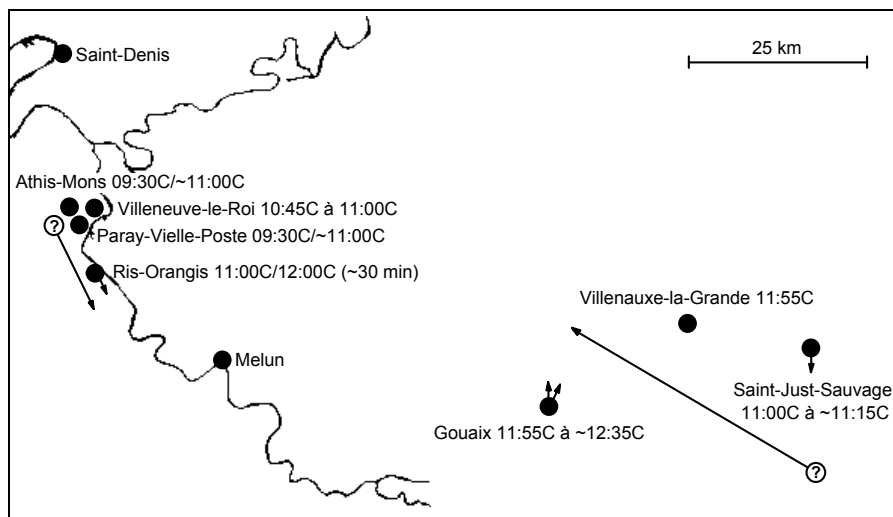


Fig. 19-a : journée du 18 août 1968

Le détail des cas se trouve en annexe B § VII.

20. Etude de la vague du 11 novembre 1980

Cette vague du département des Alpes-de-Haute-Provence repose majoritairement sur l'effet ECS (83,3%).

Tous les cas ont été étudiés. Certains d'entre eux évoquent une rentrée atmosphérique dont les descriptions sont assez peu compatibles. Le détail des cas se trouve en annexe B § VIII.

21. Etude de la vague du 12 décembre 1987

Cette vague étrangère fut étudiée par erreur avant que nous ayons décidé de nous limiter aux vagues françaises. Elle ne sera donc pas incluse dans les statistiques globales, ce qui est sans grande incidence puisqu'elle ne contient que 3 cas. Nous la présentons néanmoins, car nous nous sommes fixé comme règle de présenter tous les cas pour lesquels nous avons examiné la position de la lune, quel qu'en soit le résultat, afin de ne pas céder à la tentation de ne garder que les cas favorables à notre hypothèse de la corrélation entre le mouvement de la lune et du soleil et le phénomène OVNI.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § IX.

Cette vague a lieu par nuit noire. On note que les ovnis observés sont tous très proches du sol, ce qui suggère un tir à partir du sol.

22. Etude de la vague du 5 septembre 1988

Cette vague est composée essentiellement d'une apparition spectaculaire qui fut observée par une centaine de témoins de l'Yonne et de la Nièvre, mais aussi jusque dans le Jura Suisse, sur la Côte d'Azur ou à Limoges (Haute-Vienne). On a évoqué l'idée d'une rentrée atmosphérique d'une météorite ou de débris d'un satellite artificiel pour expliquer ce phénomène. On imagine mal a priori qu'une rentrée puisse produire une détonation telle que « des villages entiers se retrouveront dans la rue, en pyjama, cherchant à comprendre ce qui vient de les réveiller », ainsi qu'une lumière éblouissante capable d'éclairer le paysage durablement, de telle sorte qu'« on pouvait compter les arbres ». Pourtant, l'atmosphère au-dessus du territoire français reçoit en moyenne chaque année 6 météorites pesant 5 kg ou plus, capables d'illuminer le ciel autant que la pleine lune pendant quelques secondes et produisant une détonation audible à plusieurs dizaines de kilomètres du point de rentrée [DMFF98 p. 42]. Ce qui surprend ici, c'est que l'épicentre apparent du phénomène ait été le théâtre d'une apparition d'ovni ~3 heures

auparavant, comme si le lieu de la rentrée atmosphérique avait pu être connu d'avance avec précision. Une seconde apparition d'un véritable ovni ayant eu lieu quasiment au même endroit, ~1 h 30 min après la rentrée supposée, il pourrait s'agir alors d'une exploitation opportune de la situation.

Tous les cas détaillés dans LDLN dont l'heure est précisée ont été étudiés. Ils sont présentés en annexe B § X.

23. Etude de la vague du 21 décembre 1988

Tous les cas rapportés dans LDLN ont été étudiés même ceux dont le commentaire est très pauvre. Les cas pour lesquels l'heure n'est pas précisée ont été ignorés.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XI. Voir exemple fig. 23-a.

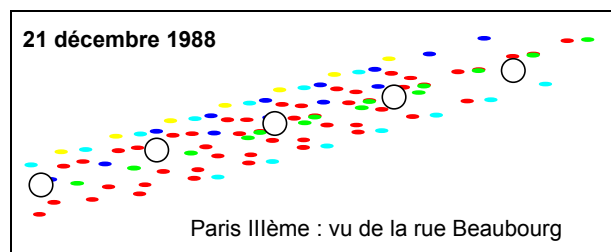


Fig. 23-a

La concentration des cas autour de 00:50C ne correspond ni à un état particulier du soleil, ni à une rentrée atmosphérique qui ait pu être identifiée précisément mais qui reste malgré tout possible. En revanche, à cette heure-là, la lune est proche de son plus haut point dans le ciel ce soir-là (transit à 65° 45' à Paris, 2 h plus tôt). La nuit totalement claire avec une lune très haute suggère un tir à partir du sol. L'effet ECR dû à la réflexion terrestre de la lumière lunaire qui accroît la luminosité au sol est complété à Paris par l'effet ECU dû à l'éclairage urbain. Comme les phénomènes observés sont pour certains volumineux (Gouvernes, Provins...), cela confirme pour ces cas l'idée d'un tir à partir du sol où l'énergie disponible n'est pas limitée.

24. Etude de la vague du 6 février 1989

Cette vague, qui se produit par une nuit totalement noire, comporte une caractéristique qui la distingue des autres vagues : les témoins sont

nombreux à signaler des éclairs lumineux violents et parfois une luminosité comme en plein jour. Les témoins furent-ils d'abord éblouis afin de leur dissimuler les rayons mis en œuvre ? En outre, on note que les observations sont extrêmement brèves. Les témoins risquaient-ils d'apercevoir les rayons émis si le phénomène s'était prolongé ? Tous les cas rapportés dans LDLN ont été étudiés. La plupart des observations évoquent visuellement une rentrée atmosphérique mais les directions de déplacement sont toutes très différentes et contradictoires.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XII.

25. Etude de la vague du 5 novembre 1990

Cette vague fut l'une des plus importantes jamais connues en France. Elle dépassa d'ailleurs le cadre de nos frontières, comme l'indique l'exemple tiré de la vague polonaise qui fut quasi simultanée et que nous présentons à titre indicatif. Les enquêteurs recueillirent plus d'un millier de témoignages et l'on parla de plus de 400 ovnis observés.

Tous les cas rapportés dans LDLN ont été étudiés à l'exception de ceux présentés dans le N° 304 qui décrit à lui seul près de 175 observations ! Ces observations, qui sont très similaires à celles que nous présentons, n'ont pas été étudiées car l'accumulation de cas avec effet ECS et ECL risquait de déséquilibrer inutilement les statistiques en faveur de notre hypothèse. En outre la charge de travail que cela représente aurait été considérable puisque l'étude complète d'un cas prend en moyenne 40 minutes.

Les apparitions parasitant la rentrée atmosphérique d'un élément de la fusée porteuse Gorizont 21, elles se déplaçaient majoritairement de l'ouest ou le SO vers l'est ou le NE, ce qui confirme la volonté d'imitation des auteurs. Pour la même raison, et malgré la présence de nombreux effets ECS et ECL, les phénomènes observés furent souvent brefs, alors que ces effets permettaient de faire durer l'apparition. A cela s'ajoutent sans doute des considérations d'économie de l'énergie embarquée, car chaque dirigeable devait tirer plusieurs ovnis successivement.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XIII.

Sur 52 cas étudiés pour la France, 41 indiquent une direction de déplacement de l'ovni dont : 1 venant de l'ouest, 3 vers l'est, 8 d'ouest en est, 5 vers le NE, 12 SO vers NE et 4 OSO vers ENE. Soit 33 cas sur 41 (80,5%) d'ouest en est à SO vers NE, ce qui correspond à la direction supposée de la rentrée

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

de l'élément de la fusée Gorizont 21, alors que les descriptions des témoins ne correspondent en rien à celle d'une rentrée atmosphérique.

Les témoins furent dans l'ensemble impressionnés favorablement, sans doute du fait que les apparitions étaient brèves et sans interaction avec eux. L'aspect esthétique de ces apparitions ne transparait pas dans notre commentaire succinct qui est par nécessité bien plus pauvre que les descriptions des témoins, mais nous reproduisons ci-dessous quelques-uns des ovnis observés à titre d'illustration (fig. 25-a).

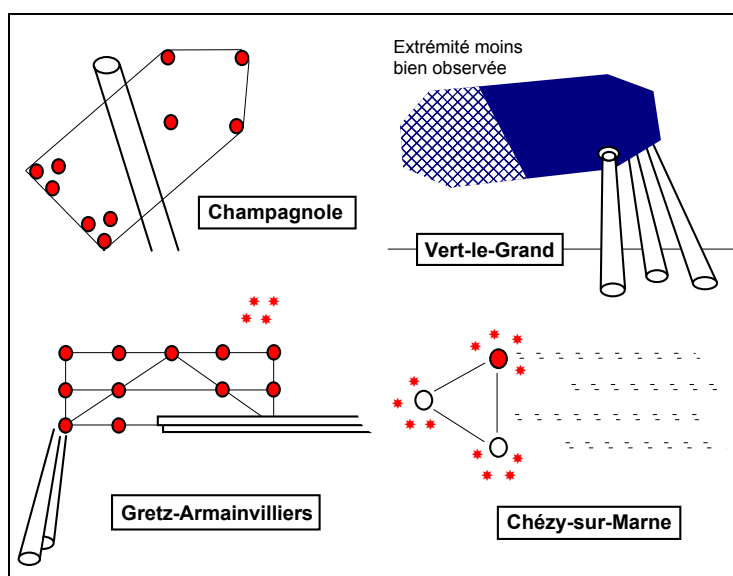


Fig. 25-a : 5 novembre 1990 vers 19h

Afin de tenter de reconstituer les évolutions des sources aériennes de tir des apparitions, les cas étudiés sont présentés ci-après sur une carte de France et par régions (fig. 25-b à 25-e). Du fait de la proximité dans le temps de toutes les observations, il est difficile de garantir pour cette vague que certains cas apparemment indépendants ne se rapportent pas en réalité à la même apparition, même si dans l'ensemble les descriptions des témoins sont toutes très particulières. La duplication accidentelle d'un cas ne porte pas ici à conséquence puisque nous avons volontairement omis d'étudier 175 cas similaires.

La grande majorité des observations semble bénéficier de l'effet de contraste dû à la lune ECL (76,9%), souvent conjugué à l'effet de contraste dû au

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

soleil ECS qui est omniprésent (88,5%), comme par un excès de zèle des astres ! On obtient ainsi 67,3% d'effets EC2, ce qui est un chiffre record pour un événement astronomique dont la probabilité naturelle est de 0,6%. Cette vague très importante trahit donc clairement le stratagème employé. Les auteurs d'ovnis ont-ils commis ce soir-là une gaffe monumentale ?

La grande vague du 5 novembre 1990 étant tellement en faveur de l'hypothèse d'une corrélation entre le phénomène OVNI et le mouvement de la lune et du soleil, nous l'excluons d'abord des résultats statistiques globaux. Il semble en effet important de montrer que la corrélation est présente en dehors de cette vague et qu'il ne s'agit pas seulement d'un effet du hasard ce soir-là.

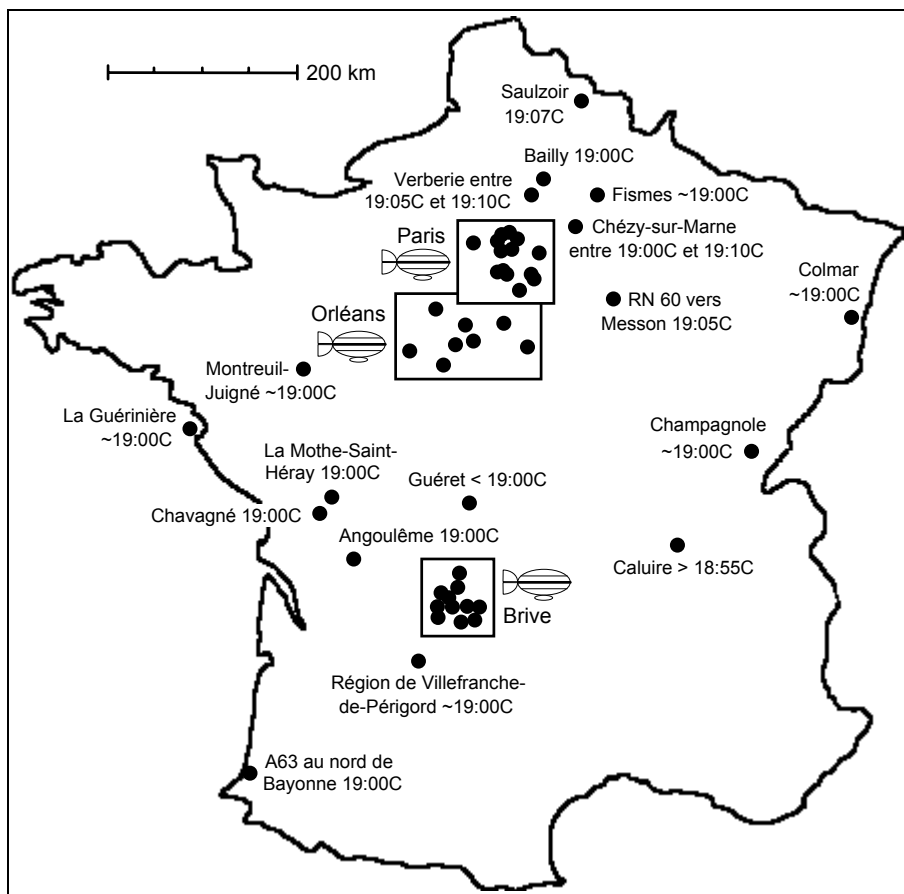


Fig. 25-b : soirée du 5 novembre 1990

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

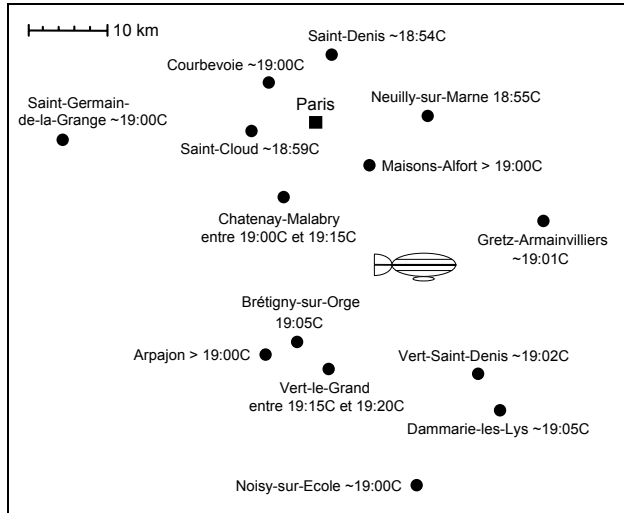


Fig. 25-c : région parisienne

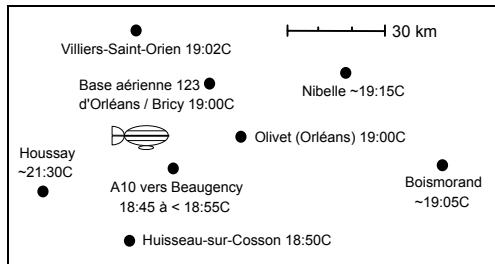


Fig. 25-d : région d'Orléans

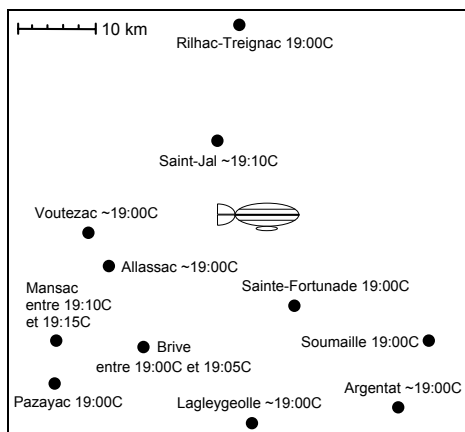


Fig. 25-e : région de Brive

Lorsque la lune se trouve juste au-dessus de l'horizon, le relief semble parfois intervenir pour appuyer l'effet ECL. On note à l'usage qu'il est difficile de calculer avec précision l'influence du relief. En effet, une erreur du témoignage de 3 minutes peut suffire à abaisser la lune de $0,5^\circ$, autorisant alors une diminution significative du relief à rechercher si la lune est à moins de 2 degrés sur l'horizon. Il est peut-être inutile dans ces conditions de vouloir être trop précis.

La vague du 5 novembre 1990 fut suivie le lendemain par 3 observations en France que nous avons voulu étudier afin de voir si elles y étaient rattachées, mais rien ne laisse penser que ce soit le cas. Les 2 cas retenus pour les statistiques seront donc comptabilisés à part de la vague du 5 novembre. Le détail de ces 2 cas se trouve en annexe B à la fin du § XIII.

26. Etude de la vague du 3 octobre 1991

Il s'agit d'une vague bourguignonne entièrement diurne pour laquelle les conditions météorologiques ne sont pas particulièrement précisées. La plupart des témoignages évoquent *l'atterrissage* proche d'une météorite ou d'un débris de satellite mais les directions de déplacement sont pour certaines contradictoires et la plage horaire des observations qui s'échelonnent de 12:56C à 17:30C semble totalement incompatible avec un événement unique.

Tous les cas ont été étudiés. Le détail des cas se trouve en annexe B § XIV.

Bourbon-Lancy... (Saône-et-Loire), 3 octobre 1991

Un des ovnis suivi au radar s'étant apparemment « écrasé » près de la forêt de Germigny, un important dispositif de pompiers et de gendarmes provenant de toute la région fut mis en place pour porter secours à cet avion supposé et le plan SATER fut déclenché (Secours aéroterrestres). Mais on ne trouva évidemment nulle trace d'avion. Il serait intéressant de connaître le coût financier de cette opération de recherche qui mobilisa une soixantaine de gendarmes. On peut bien sûr considérer qu'il est nécessaire de faire de temps à autre des exercices d'intervention et que cela implique nécessairement un coût.

Un événement similaire rapporté dans LDLN [N° 311 p. 39] se produisit quelques mois plus tard, le 13 mai 1992 à 11h20 près de Lormes (Nièvre), soit à ~75 km au nord de Bourbon-Lancy. « [...] des recherches déclenchées presque aussitôt, et mettant en œuvre de très gros moyens, ne permirent de localiser aucune épave [...] ». L'enquêteur rapporte que « tout semble

indiquer qu'un crash d'avion a été simulé pour déclencher l'alerte » et permettre de « tester la rapidité d'action des moyens de sauvetage. », et il en conclut que contrairement à ce qui avait été cru au début, « l'affaire ne présente aucun intérêt ufologique. ». Pourtant, il est vraisemblable que la technique utilisée pour simuler le crash de l'avion a été ici la même que celle qui sert habituellement à produire des ovnis dans le ciel et qui fut employée avec autant de succès au-dessus de la forêt de Germigny. Mais était-il vraiment nécessaire de refaire à quelques mois d'intervalle et à quelques kilomètres de distance ce test d'intervention des sauveteurs ?

27. Etude de la vague du 28 novembre 1991

Très peu d'informations sont disponibles pour cette vague qui se déroule par nuit noire et qui rassemble pourtant près d'une vingtaine de cas. Certains évoquent une rentrée atmosphérique et d'autres pas du tout. Tous les cas rapportés dans LDLN pour lesquels l'heure est précisée ont été étudiés.

Le détail des cas se trouve en annexe B § XV.

28. Etude de la vague du 3 et 4 septembre 1992

Une petite vague eut lieu les 3 et 4 septembre 1992 dans l'Hérault et l'Aude. Les 5 cas de la vague ont pu être étudiés car ils étaient tous suffisamment documentés. Malgré les différences de dates et d'heures, ils tirent tous profit d'un soleil proche de l'horizon. Ce résultat de 100% d'effets ECS suggère une remarquable constance dans la technique mise en œuvre.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XVI.

29. Etude de la vague du 31 mars 1993

Cette vague comporte au moins 36 observations différentes, mais très peu sont détaillées dans LDLN car la plupart semblent décrire une probable rentrée atmosphérique. Seuls sont exposés les cas qui ne peuvent être imputables à la rentrée atmosphérique, mais l'heure n'est mentionnée que pour un seul d'entre eux. Il aurait fallu étudier d'autres observations car la lune qui est proche de l'horizon pouvait produire un effet ECL pour des cas ayant eu lieu une heure plus tard.

Le détail du cas étudié se trouve en annexe B § XVII.

30. Etude de la vague d'août 1993 à mars 1994

Il s'agit ici d'observations effectuées par un groupe d'astronomes amateurs à 25 km de Troyes (Aube). Nous avons éliminé d'emblée ce lot de cas car il est clair que lorsqu'un astronome décide d'observer le ciel avec ses instruments, le contexte astronomique n'est pas aléatoire, mais bien au contraire choisi. Or on pourrait par exemple imaginer que pour une raison technique quelconque, les astronomes observent uniquement le ciel lorsque l'effet ECL est présent. Dans ce cas, il serait bien sûr abusif d'en déduire, s'ils voient un ovni, que cela prouve que l'effet ECL a été utilisé par les manipulateurs, puisque la présence de celui-ci serait systématique. Et la réciproque est vraie. Le choix de l'astronome, autant que celui des créateurs d'ovnis, peut donc être la cause de la présence ou de l'absence d'effets ECS ou ECL lors des apparitions, ce qui justifie l'élimination de ces cas de notre étude statistique.

31. Etude de la vague de fin août 1994

Une petite vague eut lieu fin août 1994 dans l'Hérault. On trouve 1 cas d'effet ECL sur les 7 cas étudiés, soit dans 14,3% des cas. Les autres observations sont dans l'ensemble cohérentes avec le modèle théorique.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XVIII.

32. Etude de la vague du 30 décembre 1994 au 2 janvier 1995

Cette vague fut localisée dans la Manche. La revue LDLN ne fournissait aucun détail pour chaque cas, hormis la date, l'heure et le lieu. Nous avons donc dû nous référer aux coupures de journaux de La Presse de la Manche des 3, 4, 5 et 6 janvier 1995 où cette vague est rapportée. En examinant le détail des observations, on ne peut exclure l'idée de mauvais plaisants jouant avec des fusées de détresse pour certains des cas de cette vague, à défaut de pouvoir généraliser cette explication.

Les conditions météorologiques ne sont malheureusement jamais précisées, même si le témoin parle parfois spontanément de nuages dans son commentaire, en relation avec la position de l'ovni. Aucun article n'indique donc clairement si le ciel était dégagé ou couvert. A cette période de l'année et dans cette région côtière balayée par les vents, nous avons donc considéré que les nuages étaient présents sans toutefois former une couche continue, ce qui permet à l'effet ECS d'être efficace. En revanche, ces nuages trop mobiles ne permettraient probablement pas de dissimuler un ballon dirigeable. Certaines des apparitions ont pu être tirées d'un bateau croisant au large des côtes.

Tous les cas ont été étudiés. Le détail des cas se trouve en annexe B § XIX.

On observe 5 cas d'effet ECS sur 9 cas retenus pour les statistiques, soit 55,6% des cas.

33. Etude de la vague du 7 au 19 janvier 1996

Cette vague eut lieu dans le nord de la France. Tous les cas ont été étudiés sauf le cas de Doo (Nord) pour lequel l'heure de l'observation n'est pas indiquée. Lorsque différents témoignages semblaient faire référence à l'observation du même ovni, ils ont été fusionnés en un seul cas. 1 cas ambigu a été éliminé.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XX.

Sur 13 cas retenus pour les statistiques, on observe 9 effets ECS (69,2%) et 1 effet ECL (7,7%). Cet effet ECL est cependant sans doute issu d'une méprise avec la lune et il aurait dû être éliminé des statistiques (voir annexe E § II).

34. Etude de la vague du 1^{er} août 1996

Cette vague se produit peut-être au cours d'une rentrée atmosphérique, mais cela n'est pas confirmé. Les cas étudiés ici sont tous ceux pour lesquels l'heure est indiquée. Même si la plupart des cas évoquent visuellement une rentrée atmosphérique, la plage horaire des observations qui s'étale sur plus de 45 minutes et les incohérences dans les directions de mouvement affaiblissent cette hypothèse.

Le détail des cas se trouve en annexe B § XXI.

On constate 5 cas (100%) d'utilisation de l'effet ECS dont 1 cas d'utilisation de l'effet EC2, soit 20%.

Le commentaire sur chaque cas est malheureusement très succinct, ce qui ne nous permet pas d'affirmer à coup sûr que l'apparition d'Obernai (Bas-Rhin) est différente de celle observée à Sierentz (Haut-Rhin), ~89 km plus au sud. Or ces 2 cas bénéficient de l'effet ECS conjugué à l'effet ECL, ce qui est exceptionnel (1 chance sur 170). Pour éviter de compter 2 fois par erreur un cas très favorable à notre hypothèse, nous avons préféré éliminer le cas de Sierentz.

Il est en effet important de noter que si l'on compte par erreur 2 fois une même apparition favorable à notre hypothèse, l'incidence sur les résultats est

plus importante que lorsqu'on compte par erreur 2 fois une même apparition défavorable. En effet, pour les statistiques globales, la présence d'un cas défavorable en plus ou en moins ne change pas grand chose puisque ces cas sont les plus fréquents. En revanche, la présence d'un cas ECL ou EC2 en plus ou en moins a une certaine incidence sur le résultat puisque ces cas sont censés être rares. Pour caricaturer ce problème, imaginons que sur 17 cas étudiés, nous ayons trouvé 16 cas sans effet ECL et 1 cas avec effet ECL. On a donc trouvé 5,8% d'effets ECL (1/17, soit la probabilité naturelle). Si une apparition sans effet ECL est ensuite dupliquée par erreur, on obtient 5,5% d'effets ECL (1/18) et l'incidence de l'erreur est minime. En revanche, si c'est l'apparition avec effet ECL qui est dupliquée par erreur, on obtient 11,1% d'effets ECL (2/18) et l'incidence de l'erreur est alors importante. Cette incidence diminue bien sûr fortement lorsque le nombre de cas étudiés est grand, mais cela nous a incité à veiller particulièrement à ne pas dupliquer les apparitions avec effet ECL ou EC2. Pour vérifier l'incidence effective de ce type d'erreur sur notre résultat final, nous avons simulé le retrait d'un cas EC2 (ECS *cumulable* + ECL) qui aurait été compté par erreur, ce qui a entraîné la baisse de nos résultats de 0,2, 0,3 et 0,4 point pour les effets ECS, ECL et EC2 respectivement. Les conséquences d'une telle erreur ne semblent donc heureusement pas de nature à remettre en cause les conclusions de l'étude.

35. Etude de la vague du 4 février 1997

Une petite vague eut lieu le 4 février 1997 des Landes à l'Aude entre 18:20C et 18:50C et il fut confirmé par le NORAD (North American Defense Command) qu'il ne pouvait s'agir d'une rentrée atmosphérique d'un satellite artificiel. Sa durée d'une demi-heure semble permettre en outre d'évacuer l'option d'une rentrée de météorite, même si la description des observations suggère cette hypothèse. La vague comporte une huitaine de cas dont trois seulement pour lesquels l'heure est précisée.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XXII.

La vague semble avoir entièrement bénéficié d'un effet de contraste dû au soleil ECS.

36. Etude de la vague d'août 1998

Cette vague relativement importante, pour laquelle on a recensé ~90 cas, eut lieu sur toute la France, avec une prédominance dans les Ardennes où l'on compte ~230 témoins dont le récit a été jugé fiable. Tous les cas présentés ont été étudiés sauf ceux pour lesquels l'heure de l'observation n'est pas

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

indiquée. On constate l'absence de cas diurnes parmi les cas étudiés pour cette vague qui s'étale de 21:30C à 07:00C du matin. La revue LDLN rappelle à ce propos qu'à la fin des années 40, on comptait 65% de cas diurnes, avec de nombreuses apparitions d'entités extraterrestres. Il semble que l'on assiste aujourd'hui à une économie de moyens, avec des cas qui se limitent plus facilement à des effets entièrement lumineux. Peut-être aussi les apparitions d'entités en chair et en os de l'époque ne seraient-elles plus crédibles aujourd'hui car nos contemporains ont l'esprit critique plus aiguisé. Cependant, malgré cette apparente économie de moyens, on verra que le cas de Vivier-au-Court (Ardennes) est particulièrement original.

Certains enquêteurs ont évoqué l'idée que l'armée aurait pu faire usage de drones télécommandés (petits aéronefs de reconnaissance) pour créer cette vague d'ovnis. Cette hypothèse peut facilement être rejetée car les témoignages mentionnent régulièrement :

- Un ovni totalement silencieux.
- Un vol stationnaire ou très lent.
- Une accélération fulgurante.
- Un changement de cap à angle aigu.
- Une disparition instantanée sur place.

Ces 5 points qui sont peu compatibles avec la présence d'un objet matériel appuient en revanche très bien l'idée d'une boule de plasma lumineux. En réalité, cette vague ne se distingue guère des milliers d'observations de ces 60 dernières années.

De nombreuses apparitions du 10 août 1998, échelonnées *de ~22h20 à minuit*, évoquent visuellement une improbable rentrée atmosphérique alors que les témoins mentionnent souvent une faible altitude de l'ovni. En fait, la vague qui ne prétend pas officiellement imiter une rentrée atmosphérique se produit durant une période d'observation d'étoiles filantes. C'est donc là que se trouve le pré-debunking (debunking programmé d'avance) et cela explique que la majorité des phénomènes observés soient de courte durée, alors que l'effet ECS ou ECL présent aurait permis des apparitions plus longues. Le pré-debunking semble cependant ne pas avoir fonctionné car la presse cette fois-ci ne s'y est pas laissé prendre et elle a fait correctement écho à cette vague d'ovnis qui n'avaient décidément rien à voir avec des étoiles filantes. Par un phénomène d'entraînement, les témoins qui n'auraient normalement rien dit se sont alors décidés à témoigner après avoir lu la presse. Par un phénomène d'entraînement identique, quelques canulars sont apparus, qui ont dû être éliminés.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XXIII.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lorsque des observations sont à la fois regroupées géographiquement et dans le temps comme c'est le cas pour la journée du 10 août 1998, il devient difficile de distinguer les apparitions les unes des autres, ce qui est problématique lorsque la position du soleil et de la lune sont très favorables à notre hypothèse, comme nous l'avons vu ci-dessus. Le risque de compter 2 fois la même apparition rapportée par des témoins en des lieux différents mais proches et à des heures quasi identiques n'est pas négligeable. Pour mieux aborder ce problème, les lieux d'observation de la journée du 10 août sont présentés sur une carte de France (fig. 36-a) et les distances entre les sites sont rappelées chaque fois que nécessaire (en annexe B).

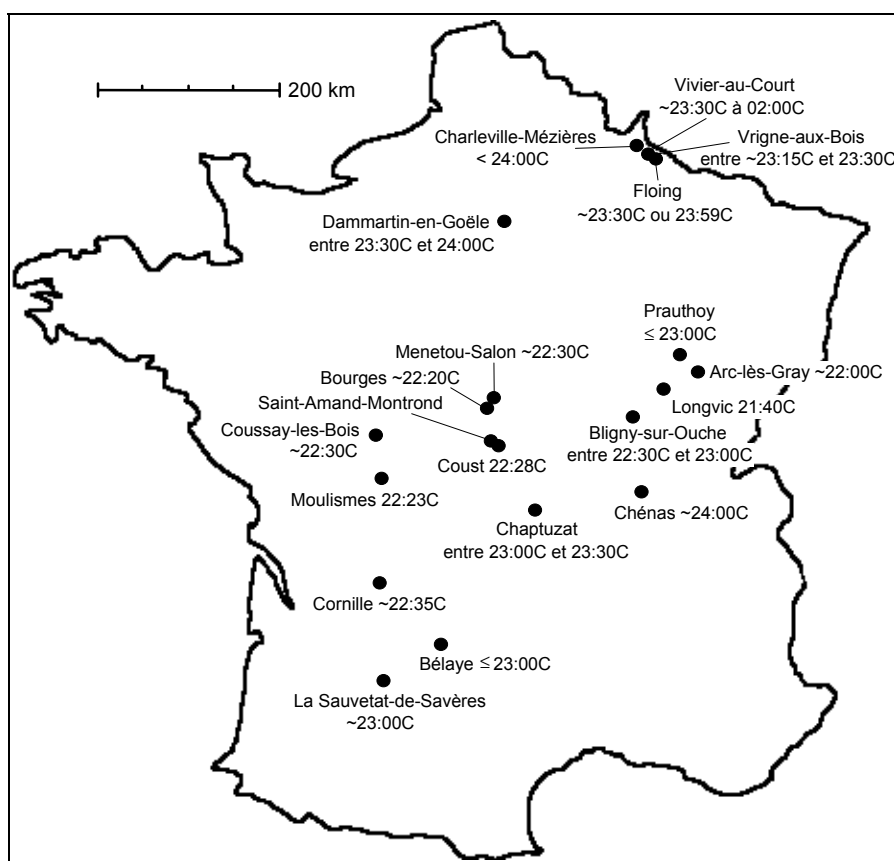


Fig. 36-a : journée du 10 août 1998

On peut à cette occasion émettre une objection intéressante à l'idée qu'il existe une corrélation *trahissant une supercherie* entre le phénomène OVNI et le lever et le coucher du soleil. En effet, on peut craindre que les apparitions à ces périodes de la nuit produisent spontanément plus de

témoignages que les apparitions du milieu de la nuit alors que le nombre de témoins potentiels est réduit, ce qui augmente alors le risque de dupliquer par erreur ces cas favorables à l'effet ECS. Et sans même parler de les dupliquer, on peut penser qu'on en collecte tout simplement plus à ces heures-là. On touche ici du doigt la difficulté à rechercher une corrélation avec le mouvement du soleil auquel la vie humaine est elle-même si fortement corrélée. La corrélation avec le mouvement de la lune semble à ce titre susceptible d'être beaucoup plus convaincante car celle-ci influe peu sur les activités humaines.

Sur 36 cas retenus pour les statistiques, on observe 22 effets ECS (61,1%), 7 effets ECL (19,4%) et 5 effets EC2 (13,9%). Ces résultats, très loin des valeurs naturelles que l'on aurait pu attendre (respectivement 35%, 5,8% et 0,6%), semblent remarquablement significatifs d'un choix volontaire des auteurs d'ovnis quant à la position de la lune ou du soleil.

Vivier-au-Court et Vrigne-aux-Bois (Ardennes), 10 août 1998

Triangle avec lumières. L'ovni « joue à cache-cache » avec les 7 témoins qui le poursuivent en voiture. Un des témoins est terrorisé. Vers la fin de la poursuite, l'ovni leur passe un disque (volant, bien sûr !) de Mike Brant « c'est comme ça que je t'aime » (sic) dont le son est affreusement déformé, puis il disparaît au loin alors que le volume de la musique décroît. Le lendemain matin, le témoin principal interroge la messagerie vocale de son portable qu'il avait laissé dans une autre voiture, et il entend à sa grande surprise un enregistrement de la scène de la veille, alors que le groupe discutait en écoutant la musique de Mike Brant. Cet enregistrement dure plus de 10 minutes. Il a pu être réalisé à l'aide d'un micro canon dont la portée est de plusieurs centaines de mètres, avant d'être transmis par téléphone sur la boîte vocale du témoin. Malheureusement, l'enquête ne dit pas quand le message a été reçu par le serveur vocal, ni quel était le numéro appelant, ce qui aurait peut-être permis de remonter la piste jusqu'à l'auteur de l'appel. Les enquêteurs Jean-Louis Lagneau et Johnny Destouches ont proposé une explication judicieuse à ce phénomène, alors qu'ils avaient eux-mêmes vécu ce problème entre leurs 2 téléphones portables. Ce phénomène peut en effet se produire spontanément lorsque le portable récepteur de l'appel est coupé, et que la touche « bis » du portable émetteur est enfoncée accidentellement à l'insu de son propriétaire : un appel est alors émis vers le dernier numéro appelé et l'enregistrement de la messagerie de celui-ci démarre automatiquement. S'il est vrai que ce soir-là le téléphone portable du témoin principal était bien coupé au moment des faits, la première enquête mentionne cependant qu'aucun des autres témoins n'avait de portable sur lui. S'il s'avérait ultérieurement qu'un des témoins avait en réalité un portable et que celui-ci n'était pas verrouillé, il resterait alors à confirmer que le dernier

numéro appelé sur ce portable était bien celui du témoin principal. Cette explication demeure en attendant la plus plausible.

La chanson de Mike Brant a pu être diffusée à l'aide d'un haut-parleur directionnel longue portée, d'où la médiocre qualité du son. Les auteurs d'ovnis font ici preuve d'humour et ils se donnent les moyens de tourner en ridicule les témoins du phénomène OVNI : Mike Brant chante avec une voix de crooner des années 70 cette chanson d'amour qui évoque Luis Mariano. Les paroles, qui vont de « comme un dieu qui se meurt, pour l'amour d'une reine, un poignard dans le cœur » à « ma vie s'arrache de mon cœur, se brise en millions de couleurs » s'achèvent sur « j'ai mon sang dans tes veines et je suis fou de toi » et sont passablement démodées. Difficile d'y lire un message, même voilé, des extraterrestres, sauf à interpréter « j'ai mon sang dans tes veines » comme un indice de filiation entre les extraterrestres et les humains (!).

Le caractère comique de ce cas est en fait très rassurant quant aux intentions des auteurs. Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le craindre pour les Etats-Unis, de répandre dans la population la croyance aux extraterrestres en vue d'une manipulation massive, orchestrée par une quelconque organisation secrète ayant infiltré l'armée, mais simplement de tester un équipement de guerre psychologique, quitte à en plaisanter. Ce cas nous laisse espérer qu'un jour les témoins français du phénomène OVNI pourront en rire à la même table que ses auteurs, lorsque la supercherie aura été dévoilée. Nul doute cependant que les ufologues qui ont consacré leur vie à étudier le problème n'apprécient guère la plaisanterie. On peut néanmoins se féliciter que l'armée française soit suffisamment imprégnée des valeurs démocratiques de notre pays pour que le phénomène OVNI reste chez nous relativement innocent, mis à part quelques bavures regrettables pour lesquelles nous l'espérons (sans en être certain), les victimes ont été dédommagées. Cette innocence fait malheureusement défaut en Amérique du Sud voire aux Etats-Unis, où le phénomène OVNI est parfois agressif encore de nos jours. Cependant, alors que l'armée française est devenue une armée exclusivement professionnelle, on pourrait craindre que l'absence d'appelés dans ses rangs ne l'incite à radicaliser ses activités, étant désormais à l'abri de ces observateurs importuns.

37. Synthèse des vagues d'ovnis parasitant une rentrée atmosphérique

Comme nous l'avons vu, il existe un certain nombre de vagues d'ovnis ponctuelles simultanées à une rentrée atmosphérique de satellite prévisible, ou supposées telles.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Le résumé de ces vagues que nous avons étudiées se trouve dans le tableau ci-dessous :

Date	Plage horaire	Lieu	Rentrée atmosphérique de satellite	Nombre de cas	Etat de la nuit	Angle B de la lune moyen	EL
18 juillet 1967	vers 01:15C	France	3 ^{ème} étage de fusée porteuse cosmos	≥ 12	ECL dans l'ensemble	1°	91%+
12 déc 1987	vers 21:00C	USA	3 ^{ème} étage de fusée soviétique	≥ 3	NN	-28°	50%-
5 sept 1988	vers 01:20C	France	Probable	≥ 3	NC et NN	5°	39%-
21 déc 1988	vers 01:00C	France	Possible	≥ 15	NTC	55°	98%+
6 février 1989	vers 23:20C	France	oui	> 10	NTN	-50°	0%
5 nov 1990	vers 19:00C	France	Elément de la fusée porteuse Gorizont 21	> 400	EGS et ECL dans l'ensemble	-2°	93%-
28 nov 1991	vers 22:30C	France	Probable	≥ 18	NN	-25°	50%-
31 mars 1993	vers 02:10C	France	Probable	≥ 36	NC, avec ECL pour certains cas ?	10°	50%+
1 ^{er} août 1996	vers 21:30C	France	Probable	≥ 30	EGS , avec ECL pour certains cas	-5°	96%-

L'effet de contraste ECL apparaît 3 fois sur les 8 vagues d'ovnis françaises (37,5%).

38. Région du Col de Vence

La région du Col de Vence, dans le département des Alpes-Maritimes, est un peu notre Groom Lake national, bien qu'il ne s'agisse pas d'un site militaire, même si le camp de Canjuers se trouve à une cinquantaine de kilomètres. Il semblait intéressant d'examiner les phénomènes lumineux qui s'y produisent régulièrement dans le ciel. Cette région étant très accidentée, on pouvait espérer assister là-bas à des phénomènes OVNI pour lesquels la lune est basse sur l'horizon et masquée par le relief. Sauf omission de notre part, tous les cas présentés dans les N° 295 à 350 de la revue LDLN ont été traités, à l'exception bien sûr des cas avec date ou heure inconnue, qui sont malheureusement très nombreux. Il semble après un réexamen approfondi qu'un certain nombre de cas soient issus d'une méprise avec un ou plusieurs satellites (voir annexe E § I).

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XXIV.

On a rencontré 4 effets ECL sur les 25 cas retenus pour les statistiques, soit 16% des cas, mais deux des effets ECL se sont ultérieurement révélés devoir être imputés au passage d'un triplet de satellites (voir annexe E § I), un autre serait dû à une méprise avec un satellite en rotation, tandis que le quatrième semble concerner la chute d'une météorite dans la mer. Le nombre d'effets

ECS (24%) est plus faible que sa probabilité naturelle de 35%. C'est la seule fois au cours de cette étude où ce phénomène se produit pour un lot de cas dont les dates et heures sont diverses, hormis les cas à ciel couvert où nous verrons que c'est normal puisque les nuages rendent caduc l'effet ECS. Cela est peut-être dû au fait que le relief accidenté permet ici de générer la plupart des apparitions à partir du sol. On peut aussi s'étonner de l'apparente abondance de cas qui se produisent par nuit noire, sans doute imputable à plusieurs méprises avec des satellites.

Gréolières (Alpes-Maritimes), 7 mars 1994

Lumière très brillante dans le ciel à l'aplomb d'un pylône EDF ce qui suggère un pré-debunking. Sur le schéma présenté page 27 du N° 324 de LDLN, les 5 points lumineux observés sont dessinés de 2 à 4 cm au-dessus des sommets montagneux qui forment l'horizon. Puisqu'ils se découpent *au-dessus* des montagnes, on pourrait donc penser a priori qu'ils ne peuvent être dans le cône d'ombre généré par celles-ci (cf ovni 1 de la fig. 38-a). En réalité, on ne connaît pas la distance de l'ovni et celui-ci est peut-être beaucoup plus près et beaucoup plus petit qu'il ne paraît (cf ovni 2). Il pourrait donc être inclus dans le cône d'ombre généré par la montagne.

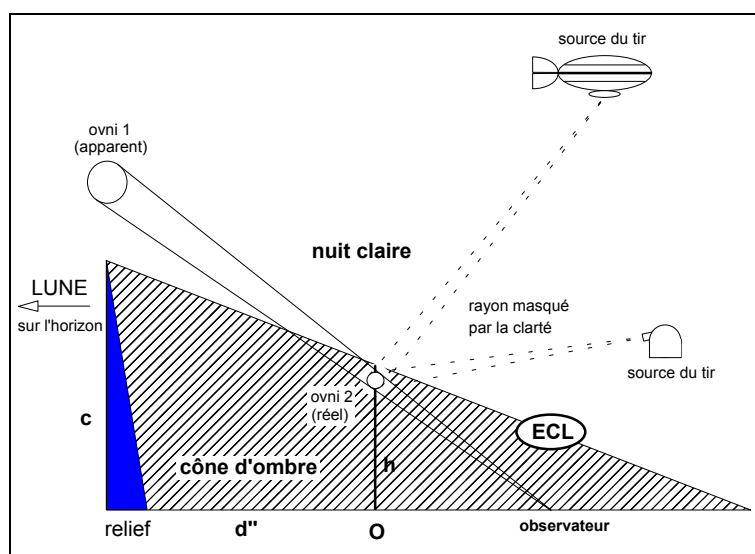


Fig. 38-a : variante du cas NC2

Plus généralement, lorsque l'ovni semble loin mais que l'on observe un effet d'origine électromagnétique sur le témoin (perte temporaire de l'ouïe, sensation de fatigue ou de chaleur...), ce qui semblerait être le cas ici, on

peut légitimement supposer que l'ovni est beaucoup plus proche qu'il ne paraît. La même remarque s'applique lorsqu'un « énorme » ovni apparemment lointain n'a été vu que par le témoin malgré la présence d'autres témoins potentiels alentour. Voir à ce sujet le cas de Pazayac de la vague du 5 novembre 1990 présentée ci-dessus § 25. Pour contourner cette illusion d'optique, le témoin devrait se déplacer de quelques mètres sur le côté lors de l'observation de façon à vérifier que l'ovni n'est pas alors animé d'un mouvement apparent dans le sens contraire, ce qui trahirait sa proximité. Pour éviter que ce stratagème optique ne soit découvert, les auteurs de l'ovni auraient donc intérêt à le faire bouger horizontalement, contrecarrant ainsi la tentative de triangulation du témoin. Or c'est justement ce qui se produit dans le cas étudié ici, ainsi qu'à Pazayac. Ainsi, lorsqu'un témoin mentionne un mouvement horizontal de l'ovni, il faudrait dorénavant soupçonner un tel stratagème, même s'il n'a bien sûr aucune raison d'être systématique.

Notons pour le cas de Gréolières que l'ovni lointain *très brillant* peut l'être beaucoup moins s'il est en réalité très proche, s'accommodant ainsi d'un effet de contraste ECL très faible produit par une lune éclairée à ~22% par le soleil.

Ce cas nous donne aussi l'occasion d'étudier la relation entre le phénomène observé et le témoin. Nous avons vu dans la présentation des différents cas types de tir d'ovni qu'il peut être parfois nécessaire d'attirer l'attention du témoin lorsque l'ovni doit apparaître précisément au moment où la lune se trouve à la bonne hauteur angulaire sur l'horizon, ce qui ne dure que quelques minutes. Dans le cas présent, le témoin dort chez lui et se réveille à 04:30C du matin au moment où la lune se lève et où se produit le phénomène. On peut légitimement se demander ce qui l'a poussé à se réveiller à cet instant précis. Est-ce un bruit suspect qui l'a inquiété du fait que quelqu'un avait déjà essayé de lui voler sa voiture la nuit précédente ? C'est ce que suggère le compte rendu d'enquête. Dans ce cas, la tentative de vol et le bruit en question font peut-être partie de la mise en scène pour s'assurer que le témoin assistera bien à l'apparition d'ovni qui lui est destinée.

Enfin, dernière remarque, le phénomène se produit deux fois à l'identique, à 20 minutes d'intervalle. Il serait intéressant de vérifier sur le terrain si c'est précisément à ces deux moments que la lune montante fut masquée par la montagne. Y a-t-il à l'azimut 122° et 125° deux sommets différents, le deuxième étant plus haut que le premier ? On observe effectivement sur la carte ces 2 sommets aux bons azimuts, mais ils sont moins hauts d'une

cinquantaine de mètres que le village de Gréolières qui est lui-même situé à flanc de montagne. On se demande donc ce qui pouvait bien cacher la lune au témoin qui précise qu'il ne la voyait pas. Cela nous conforte dans l'idée que l'étude de l'intervention du relief ne peut être vraiment fiable que si c'est l'enquêteur sur le terrain qui la réalise, en se postant au lieu précis de l'apparition de l'ovni s'il est connu, et en mesurant la hauteur angulaire du relief en direction de la position qu'occupait la lune lors de cette apparition. Si des contradictions avec le témoignage apparaissent alors, elles peuvent encore être résolues à ce stade de l'enquête. Dans le cas présent, on peut se demander si le témoin n'habite pas en fait dans la vallée, au pied du village de Gréolières, et non à Gréolières même.

Saint-Barnabé, Vence (Alpes-Maritimes), 7 juillet 1994

3 étoiles en ligne se déplaçant horizontalement. Silence anormal, où même les voix des témoins paraissaient feutrées, ce qui confirme qu'il s'agit bien d'un effet produit sur la perception auditive des témoins, selon toute vraisemblance par un champ électromagnétique agissant sur leur cerveau. On retrouve un témoignage similaire pour un cas survenu le 1^{er} novembre 1982 à Andon [LDLN N° 346 p. 7] où les témoins constatèrent que « la voix ne portait plus, comme quand on parle dans une enceinte insonorisée » et que, n'entendant plus le bruit de leur moteur, « c'était comme dans du coton ». L'effet ECL est ici inopérant car la lune est presque noire, mais ce cas peut malgré tout être retenu pour les statistiques d'ECL. Il s'agit alors du cas naturel d'ECL qui se produit une fois sur 17. Sur 10 effets ECS *cumulable* + ECL conjugués rencontrés au cours de cette étude hors vague du 5 novembre 1990, ce cas est le seul pour lequel la lune soit du mauvais côté, de telle sorte que l'effet EC2 est absent.

NB : une ré-étude ultérieure de cette observation a permis d'identifier l'ovni comme étant un triplet de satellites militaires NOSS 2-2 (voir annexe E § I). Comment expliquer alors la présence d'un silence anormal « extraordinaire et presque effrayant » et la voix feutrée des témoins ? L'un d'entre eux nous a contacté par la suite et a clairement contesté cette perturbation auditive, ce qui montre en tout état de cause qu'il s'agissait d'un phénomène subjectif.

De Caille à Gréolières, 5 août 1994

Grosse boule blanche au-dessus de la crête, trait lumineux et flash. C'est la plus longue observation de notre étude avec celle du golf de Wash (Angleterre). La présence d'une parabole de relais hertzien (ou d'un panneau solaire ?) à proximité du phénomène suggère un pré-debunking, cette

parabole pouvant être soupçonnée de réfléchir le soleil qui se couchait à l'opposé. Le fait que l'apparition ait débuté en milieu d'après-midi suggère un tir à partir du sol, d'autant plus nécessaire que l'énergie consommée pour maintenir l'ovni visible durant 7 heures consécutives a dû être considérable. Les effets ECS diurne et nocturne ne furent donc probablement pas exploités et le tir eut sans doute lieu à partir de la crête, juste en dessous de l'ovni.

La Moulière, Grasse (Alpes-Maritimes), 9 août 1994

Grosse étoile clignotante. L'heure n'est pas indiquée avec précision. Ce phénomène semble avoir eu lieu de façon à être visible par Joël Mesnard, directeur de la revue LDLN, lorsqu'il dîna au restaurant le soir de son arrivée sur les lieux pour enquêter : il s'assit le dos à la fenêtre et son vis-à-vis l'invita à se retourner pour voir l'ovni. S'il ne s'agit pas ici d'une méprise avec la planète Jupiter (dont il resterait à expliquer le clignotement régulier passant durant 5 minutes par ~5 minima « rigoureusement nuls »), cette coïncidence suspecte pourrait suggérer que quelqu'un au courant de cette visite et de son motif informa les auteurs de l'ovni. C'est évidemment une hypothèse délicate à examiner. L'ensemble des manifestations du Col de Vence suggère plus généralement que les témoins sont écoutés, peut-être à l'aide de micros canons longue portée implantés sur les sites où les observateurs se réunissent régulièrement.

Il nous semble vraisemblable que les auteurs d'ovnis soient abonnés à la revue LDLN, dont ils peuvent apprécier à la fois le sérieux et la tendance à favoriser l'hypothèse extraterrestre ou paranormale (cela leur permet d'obtenir un retour d'information intéressant, et l'on peut d'ailleurs penser que notre étude retiendra leur attention !). C'est peut-être la raison pour laquelle le directeur de la revue est ici gratifié d'une apparition d'ovni. En outre, un témoin chez qui il se rendait en 1989 observa un ovni quelques heures seulement avant son arrivée [LDLN N° 332 p. 34], et on pourrait citer 4 circonstances supplémentaires où son épouse ou lui-même furent impliqués dans un événement à caractère ufologique, entre 1976 et 1998. On peut regretter de ne trouver nulle relation dans LDLN de ces événements dont certains sont pourtant particulièrement remarquables, mais rien ne fut publié à leur sujet de peur de susciter l'incrédulité du fait de la fonction de Joël Mesnard. Cela n'aurait en outre pas manqué de nourrir les sarcasmes des « debunkers », surtout si ces événements étaient assortis d'un piège à retardement, comme c'est l'usage pour les ufologues que les auteurs d'ovnis cherchent à décrédibiliser. Citons pour mémoire le cas récent de Jacques Vallée, un chercheur pourtant averti de ce genre de manipulation, qui publia en 1994 dans le « Journal of scientific exploration », revue à comité de

lecture de Peter Sturrock, un témoignage sur l'expérience de Philadelphie qui, malgré la crédibilité apparente du témoin, se révéla « bidon » par la suite. Jacques Vallée et la revue en question perdirent du même coup leur crédibilité auprès de la communauté ufologique. Cela étant, Joël Mesnard n'est pas le seul ufologue à voir des ovnis puisque Gilbert Schildknecht par exemple fut lui-même honoré de l'apparition dans le ciel d'une boule de feu, le 1^{er} avril 1997, cette date constituant en elle-même un bon pré-debunking ! [LDLN N° 343 p. 32]. Les ufologues qui se rendent au Col de Vence ont souvent droit eux aussi à une apparition.

Col de Vence, 27 février 1998

Petite sphère rouge orange se déplaçant vers la gauche, le long de la crête, puis vers le zénith. Silence total. Le phénomène lumineux était-il proche des observateurs et donc petit ? Les témoins effectuaient une veille d'observation au Col de Vence et leur attente de voir un ovni était manifeste. Certains d'entre eux furent déçus d'avoir raté la première apparition (qui fut identifiée ultérieurement comme étant celle du triplet de satellites NOSS 2-3 – voir annexe E § I). La deuxième apparition eut-elle lieu pour les consoler ? Cela sous-entendrait une fois de plus que les auteurs de l'ovni écoutaient la conversation des témoins.

Outre les apparitions lumineuses observées dans cette région, on constate que le phénomène OVNI s'en prend parfois aux voitures des visiteurs. Plusieurs pare-brise ont été brisés par une pierre apparemment tombée du ciel (usage d'un lance-pierre ?) et une voiture a été incendiée. On rapporte aussi de nombreuses pluies de pierres incompréhensibles. Comme par représailles, ces phénomènes semblent plutôt viser les observateurs qui affichent trop ouvertement leur incrédulité face à l'étrangeté de la situation. La plaisanterie est alors plutôt de mauvais goût. Ce fut le cas pour ce témoin du 13 décembre 1997 dont le flash explosa dans un bruit assourdissant après que son appareil photographique se fut bloqué. Il ne fut heureusement pas blessé [LDLN N° 347 p. 22]. On sait que les militaires utilisent des rayons électromagnétiques pour détruire l'électronique des équipements ennemis à distance... Les enquêteurs notent parfois des mouvements dans les fourrés alentour ainsi que des bruits de communication radio. Le terrain est malheureusement tellement accidenté et caillouteux qu'il leur est impossible de se précipiter vers la source de ces bruits pour en identifier l'origine (voir fig. 38-b). Les manipulateurs ont donc choisi un terrain approprié. Une analyse récente laisse cependant supposer qu'il pourrait aussi exister une forte perturbation naturelle du champ géomagnétique local.



Photo Joël Mesnard

Fig. 38-b : région du Col de Vence

Une pierre *chaude* fut un jour trouvée sur le siège avant d'une voiture d'un des enquêteurs dont toutes les vitres étaient fermées. Certains en conclurent un peu hâtivement que la pierre avait dû passer à travers le toit et qu'il s'agissait d'un phénomène de poltergeist. Cependant, cette voiture n'était pas fermée à clé et elle était garée à proximité d'une autre voiture appartenant à des gens de passage qui fut quant à elle endommagée par plusieurs chutes de pierres. Ne faudrait-il donc pas plutôt en conclure que ces inconnus garés à proximité participaient à cette mise en scène, que c'est eux qui placèrent la pierre chaude sur le siège, et que leur voiture fut endommagée pour mieux les innocenter ? Cela confirmerait l'idée que les manipulateurs se donnent les moyens de parvenir à leurs fins, que ces moyens sont importants et qu'ils permettent de mettre en œuvre une supercherie sophistiquée.

Que penser dans tout cela du rôle ambigu tenu par Pierre Beake, le principal « animateur » des activités ufologiques de la région de Vence ? Il faut avant toute chose souligner que c'est à son assiduité depuis de nombreuses années que l'on doit la renommée des phénomènes qui se produisent au Col de Vence. Mais voici ce qu'en dit Joël Mesnard dans le N° 346 de la revue LDLN [p. 10] :

« Lorsqu'on aborde une affaire aussi complexe, il est difficile de ne pas succomber à la tentation des interprétations simplistes. J'ai plus d'une fois

entendu dire, avec beaucoup de légèreté, que tout cela était l'œuvre de Pierre Beake. C'est une hypothèse que, comme tout le monde, j'ai envisagée, parce qu'il est impossible de ne pas en arriver là à un moment ou à un autre. [...] Et puis j'ai pris un peu de recul, j'ai considéré non pas tel ou tel détail (qu'il est trop facile de juger accablant), mais l'ensemble du problème, et mes doutes se sont vite dissipés [...]. »

S'il est vrai que l'on pourrait soupçonner Pierre Beake, éventuellement assisté de complices, d'être parfois à l'origine de certains des phénomènes rapportés par les témoins, il n'en demeure pas moins que la majorité des manifestations observées semble échapper largement à son contrôle de par leur sophistication. Peut-être Pierre Beake en rajoute-t-il un peu pour épaissir un mystère qui existerait de toute façon sans lui, afin de mieux se l'approprier, mais cela ne semble pas devoir remettre en cause notre analyse des phénomènes lumineux observés dans la région.

Notons pour terminer que des groupes sectaires pro-extraterrestres ont évolué durant plusieurs années autour du Col de Vence et que 2 femmes y ont été récemment retrouvées assassinées, à un an d'intervalle. Enfin, depuis quelque temps, les incendies se sont multipliés. On le voit, le Col de Vence est donc un site peu propice au tourisme ufologique.

39. Cuincy

3 témoins de la ville de Cuincy (Nord), M. et Mme D et leur voisin M. R, semblent avoir été « poursuivis » par le phénomène OVNI en 1990, ce qui nous a amené à étudier leurs observations.

Nous nous sommes livré au petit calcul suivant : si l'on considère qu'en France, 10% seulement (estimés) des observations d'ovnis sont signalées et font l'objet d'une enquête avant d'être rapportées dans la revue LDLN, on peut penser qu'il y a en France 1 à 2 apparitions d'ovni inexpliquées par jour en moyenne, d'après le nombre de cas qui sont exposés dans cette revue. Si ces apparitions sont observées en moyenne par 2 témoins, alors, le phénomène OVNI aurait été aperçu en France par ~11 000 témoins lors des dix dernières années (1,5 apparitions x 2 témoins x 365 jours x 10 ans). Cela représente 1 personne sur 5 000 pour une population de 55 millions d'habitants, soit 0,02% de chance d'être un de ces témoins. Cette probabilité est si faible que lorsqu'un témoin a observé plusieurs fois un véritable ovni en France ces dix dernières années, on peut légitimement supposer qu'il a été délibérément visé par ces apparitions et qu'il est connu des auteurs d'ovnis. On pourra objecter qu'on a peut-être affaire à un affabulateur, mais les enquêteurs veillent normalement soigneusement à écarter ce genre de

témoin. Dans le cas de Cuincy, les 3 témoins sont « parfaitement crédibles » d'après l'enquêteur, et les descriptions du phénomène sont tout à fait standard et ne donnent pas du tout dans le sensationnalisme. On pourrait aussi objecter qu'on a peut-être affaire à un témoin sujet aux hallucinations, mais les témoins sont dans le cas de Cuincy *plusieurs* à décrire les mêmes phénomènes. Notons que M. et Mme D, observent 3 fois un ovni en l'espace de 9 mois ce qui serait hautement improbable si ce n'était délibéré : 1 chance sur $\sim 67\,000^2$ soit $1/\sim 4,5$ milliards, puisque $(1,5 \times 2 \times 365 \times \frac{3}{4})/55M = \sim 1/67\,000$.

Tous les cas ont été étudiés. Le détail des cas se trouve en annexe B § XXV.

Ce lot de cas, sans être en contradiction avec le modèle théorique, n'appuie cependant pas particulièrement l'hypothèse d'une corrélation entre le mouvement de la lune et du soleil et le phénomène OVNI.

40. Etude de cas avec dommages physiques

Les N° 339 et 344 de LDLN citent près de 200 cas de rencontres rapprochées ayant entraîné des dommages physiques sur les témoins. Il semblait intéressant d'étudier ces cas qui eurent des conséquences parfois dramatiques, afin d'essayer de déterminer si une action d'origine humaine se dissimulait derrière une couverture « extraterrestre ». Malheureusement, seuls 5 cas français (en métropole) étaient documentés dans LDLN, dont 1 qui mentionnait une date imprécise.

Le détail des 4 cas étudiés se trouve en annexe B § XXVI.

Saint-Jean, Toulouse (Haute-Garonne), 30 août 1944

L'ovni en forme de cloche est posé au sol et émet une lumière vers le haut, ce qui semble trahir un tir aérien : à cette époque la technologie utilisée était encore balbutiante. L'effet ECS est peut-être légèrement perturbé par la lune très claire et par l'éclairage urbain. Le témoin (une femme) passait dans ce lieu isolé tout à fait par hasard et l'apparition ne lui était peut-être pas destinée. Brûlures au visage, perte de cheveux (encore visible 48 ans plus tard) et sourcils. Le témoin fut profondément influencé dans sa vie par cette rencontre, comme s'il s'était agi d'une rencontre mystique.

Gâvres (Morbihan), 20 octobre 1954

Lumière qui vient stationner au-dessus de la route. Faisceau. 5 petits humanoïdes à longs poils apparaissent et rentrent chez le témoin, tournent autour d'elle 3 fois, puis ressortent. Le témoin hurle, un sifflement aigu se

fait entendre, la bouteille que tenait le mari dans la rue se casse en deux. Celui-ci trouve sa femme semi-évanouie lorsqu'il arrive en courant. Il est possible que la jeune femme ait perdu connaissance après avoir vu la lumière et que la visite des humanoïdes soit d'origine hallucinatoire, à moins qu'il ne s'agisse d'une mise en scène de mauvais goût. Ce cas évoque celui de Mareil-sur-Loir présenté ci-dessus § 17 lors de l'étude de la vague de 1954, et qui se produisit 2 semaines plus tard. Transportée à l'hôpital immédiatement, la victime (âgée de 23 ans à l'époque) fait une fausse-couche d'un bébé de deux mois. Depuis, elle est cardiaque, et craint le retour de ses visiteurs.

Région de Cambrai (Nord), 29 mars 1978

La victime, un adolescent, doit prendre le car pour se rendre à une épreuve de cross-country. Son trajet à pied vers l'arrêt du car était donc prévisible et il pouvait être attendu. Le jeune homme est en retard et c'est peut-être ce qui va le sauver, car sa sœur se précipite à sa suite pour le rattraper en vélo afin de l'emmener sur son cadre jusqu'à l'arrêt du car. Elle le dépasse sans le voir, puis revient en arrière pour le découvrir dans le fossé, inanimé et torse nu. Son arrivée soudaine a dû surprendre les opérateurs dont la présence est confirmée par le fait que les crampons de rechanges de son frère ne seront jamais retrouvés. Apparemment, ces opérateurs avaient prévu une évacuation rapide des lieux grâce à des marches sommairement taillées dans le haut talus qui borde la route. Dans son délire qui suit l'agression, l'adolescent décrit 4 petits hommes habillés en vert qui voulaient lui faire une piqûre au bras gauche, sur lequel une marque en V est effectivement visible. Ses vomissements noirs suggèrent l'injection d'un produit toxique, peut-être radioactif, à moins que l'irradiation ne soit venue directement de l'ovni. En effet, à son réveil, la victime se rappelle avoir vu fondre sur lui un ovni lumineux, ce qui est corroboré par des traces de dessiccation sur un arbre proche et dans l'herbe, évoquant l'usage d'une boule de plasma. La victime restera en observation 8 jours à l'hôpital.

Dans le cas de Tilloy-et-Belay (Marne) que nous n'avons pu étudier car sa date est imprécise (fin janvier 1993), le témoin qui avait une excellente vue eut une conjonctivite, un décollement des rétines, et souffrit de la perte de 5 dixièmes à chaque œil [LDLN N° 339 p 12].

Les blessures infligées aux témoins sont donc plutôt rares dans notre pays, même s'il est clair que de nombreuses agressions du phénomène OVNI ne sont jamais signalées comme telles, par peur du ridicule. Les blessures rapportées évoquent l'action de radiations aux conséquences plus ou moins graves. Les cas mondiaux les plus graves, parfois meurtriers, semblent en fait cantonnés à l'Amérique du Sud, essentiellement au Brésil. Peut-être est-

ce parce que les droits démocratiques des citoyens sont moins bien établis là-bas face au pouvoir militaire, ou encore que la collaboration des armées locales avec l'armée américaine autorise celle-ci à réaliser des essais qu'elle ne pourrait pas se permettre d'effectuer sur son propre territoire. On a déjà évoqué ci-dessus § 15 le cas du Fort d'Itaipu au Brésil où deux soldats furent grièvement blessés. Soulignons toutefois que l'armée ne peut être immédiatement soupçonnée que lorsqu'une technologie avancée semble avoir été utilisée. Lorsque tel n'est pas le cas, rien n'interdit de penser qu'un simple individu ait pu avoir l'idée d'utiliser une « couverture » extraterrestre pour dissimuler ses agissements criminels quels qu'ils soient.

41. Imitation des skytracers de discothèque

De même que certaines apparitions d'ovnis viennent parasiter les rentrées atmosphériques, d'autres apparitions semblent simuler les taches lumineuses que produisent dans le ciel les projecteurs publicitaires des discothèques (fig. 41-a).

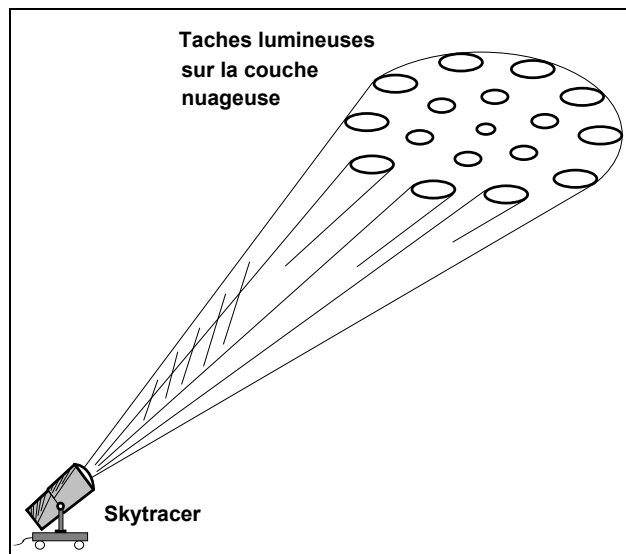


Fig. 41-a

Le contenu du compte rendu de l'enquête permet parfois d'affirmer que le phénomène observé était en fait un ovni, par exemple lorsque celui-ci poursuit de près la voiture des témoins sur plusieurs kilomètres, s'arrêtant et repartant en même temps qu'eux. Comme pour les rentrées atmosphériques, l'imitation d'un skytracer constitue un pré-debunking intégré qui suggère

une manipulation. Mais ici encore, cette imitation des projecteurs de discothèque, qui est peut-être propre à notre pays, nous confirme qu'il ne s'agit pas de répandre dans la population française la croyance aux extra-terrestres, comme cela est pratiqué aux Etats-Unis, mais simplement de tester un équipement de guerre psychologique.

Il semblait intéressant de rechercher la logique de mise en œuvre de ces cas. Sauf omission involontaire de notre part, tous les cas présentés dans les N° 295 à 350 de la revue LDLN ont été examinés. L'élimination d'emblée de certains cas est justifiée dans un tableau particulier.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XXVII.

34 cas ont été étudiés et 12 cas ont été rejetés d'emblée pour les raisons indiquées en commentaire. Sur les 34 cas étudiés, 8 cas (23,5%) se produisent dans la nuit du vendredi au samedi, 9 cas (26,5%) dans la nuit du samedi au dimanche et 6 cas (17,6%) dans la nuit du dimanche au lundi. Les 11 autres cas se répartissent sur les 4 autres nuits de la semaine. Rappelons que la probabilité naturelle pour qu'un cas se produise au cours d'une nuit quelconque de la semaine est de 1/7 soit 14,3%. Ces manifestations ont donc une tendance marquée à se produire le week-end. De même, 13 de ces 34 cas se produisent par temps couvert (38,2%), ce qui ne peut être un hasard puisque les cas d'ovnis par temps couvert sont normalement très rares. Enfin, les phénomènes observés sont d'une durée exceptionnellement longue par rapport aux cas habituels, et ils se produisent dans l'ensemble aux heures où les discothèques utilisent leurs faisceaux publicitaires pour attirer les clients. Ces 4 « coïncidences » montrent clairement que le phénomène cherche à se faire passer pour une projection de skytracer se reflétant sur la couche nuageuse, un soir de week-end. Pourtant, il est clair qu'un tel reflet ne peut descendre près du sol pour interagir avec les témoins. La manipulation est donc flagrante.

Jusqu'à présent, nous avons considéré que lorsqu'un rapport d'enquête détaillé ne précisait pas la nature du ciel, celui-ci était sans doute dégagé, ce qui ne méritait pas qu'on le souligne particulièrement puisque c'est majoritairement le cas. Nous avons conservé cette hypothèse de travail pour les cas d'imitation de skytracer, bien que les cas à ciel couvert soient ici beaucoup plus fréquents, en supposant toujours qu'un ciel couvert aurait systématiquement été signalé par l'enquêteur...

Sur les 13 cas à ciel couvert, on obtient 2 effets ECS (15,4%). L'effet ECS surprend ici par sa rareté alors qu'on aurait pu s'attendre normalement à en rencontrer 4 ou 5 cas et qu'on en rencontre 43,8% dans ce lot quand le ciel

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

n'est pas couvert, soit près de 3 fois plus. Il est possible que les auteurs d'ovnis profitent ici des nuits nuageuses où l'effet ECS est inutile pour un ovni situé sous les nuages, pour rééquilibrer les statistiques globales d'ECS où cet effet apparaîtrait trop souvent. La même remarque s'applique pour l'effet ECL qui est totalement absent par ciel couvert. Lorsque ces effets sont absents, les nuits sombres semblent avoir la préférence face aux nuits claires (8 cas contre 3), peut-être du fait que tout effet de contraste est inutile lorsque le tir part des nuages. Mais on note que lors des 3 cas par nuit claire, le ciel semble bien couvert voire orageux, annulant ainsi la luminosité au demeurant modeste de la lune, tandis qu'à Eragny, l'éclairage électrique de la résidence est neutralisé, comme si une nuit sombre était absolument nécessaire à la production de ce type d'ovni.

Sur les 16 cas à ciel non couvert, on trouve 7 effets ECS (43,8%) et 2 effets ECL (12,5%), ce qui montre qu'en l'absence de nuages, les imitations de skytracers se conduisent comme des ovnis normaux. Rappelons qu'il est impossible d'obtenir un vrai dessin de skytracer dans le ciel s'il n'y a pas de nuages pour servir d'écran de projection. A nouveau, lorsque les effets ECS et ECL sont absents, les nuits sombres semblent être une nécessité face aux nuits claires (7 cas contre 0), sans que la raison soit pour nous évidente. Y aurait-il une caractéristique des ovnis imitant un skytracer qui les oblige à être produits par nuit sombre lorsqu'ils sont tirés du sol ? Lorsque ces ovnis sont tirés du ciel, utilisant l'effet ECS ou ECL, on peut aussi constater la faiblesse de la luminosité ambiante, le soleil étant bas sous l'horizon ou la lune peu éclairée, respectivement.

Nous présentons aussi séparément en annexe C § I l'étude statistique des imitations de skytracers qui suivent une voiture sur plusieurs kilomètres, afin d'essayer de mettre en évidence une corrélation particulière à ce type de cas. On aurait pu s'attendre à rencontrer beaucoup d'effets ECS puisque ceux-ci facilitent le suivi d'un témoin mobile, mais on n'en trouve que 16,7% (1 cas sur 6). L'échantillon est-il alors trop petit pour que ce résultat soit significatif ? On rencontre cependant 33,3% d'effets ECL (2 cas sur 6).

En ce qui concerne ce lot de cas d'imitations de skytracer, on aurait souhaité un échantillon 2 ou 3 fois plus important pour confirmer la disparité entre le nombre d'effets ECS et ECL obtenus par ciel couvert et par ciel dégagé, afin de rendre ce résultat plus significatif.

Région de La Roche-Chalais (Dordogne), 25 avril 1993

23:20C - Lumière étrange dans le ciel. 23:35C - Boule lumineuse blanche, peu brillante, très haut dans le ciel. De ~23:40C à 23:50C - Imitation d'une projection de skytracer au-dessus de la route. Les témoins arrêtent leur

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

voiture et observent un instant. L'ovni disparaît, sans doute pour les inciter à repartir. ~23:55C - L'ovni revient et précède la voiture. Il disparaît aux abords du village de La Roche-Chalais et réapparaît ensuite devant la voiture. ~00:05C - L'ovni disparaît à nouveau. Il réapparaît encore très haut dans le ciel pour disparaître définitivement à 00:45C. Le trajet parcouru pendant l'observation est de 44 km à vol d'oiseau. L'objet est proche des témoins de ~23:40C à ~00:05C, soit durant 25 minutes correspondant à la présence de l'effet ECL, ce qui semble plus qu'une simple coïncidence. On note pourtant la très faible luminosité de la lune qui rend cet effet vraisemblablement inefficace.

Manapany (Ile de la Réunion), 17 mars 1994

Le témoin de la 1^{ère} observation faillit perdre le contrôle de son véhicule. Lors de la 2^{ème} observation, le phénomène profite d'un effet ECL au début puis diminue en taille. Les gendarmes alertés, la tour de contrôle et l'observatoire astronomique n'ont rien vu, ce qui suggère que le phénomène était plus proche des témoins et plus petit qu'en apparence. Il se déplaça vers la droite puis vers le haut, puis vers la gauche, peut-être pour empêcher toute tentative de triangulation qui aurait permis d'évaluer sa distance réelle. La nuit étant noire, le rayon du tir aurait pu être aperçu, mais le phénomène observé suggérant fortement une image de skytracer, les discothèques locales pouvaient alors être incriminées pour un debunking trivial.

Les effets ECS et ECL suggèrent un tir aérien. L'imitation d'un skytracer de discothèque et le cas type NN4 suggèrent un tir à partir du sol, tout comme l'usage possible d'un effet de contraste dû à l'éclairage urbain (cas NN1). Il est donc difficile de trancher définitivement quant à la localisation de la source du tir. Il subsiste en outre une incertitude sur la valeur du décalage horaire.

Entre Abancourt et Saint-Samson-la-Poterie (Oise), 26 juin 1994

Pas de faisceau venant du sol. Les témoins sont épouvantés et le chauffeur accélère au risque d'avoir un accident. Relief plat sur le plateau, ne permettant pas d'effet ECL [IGN 2109 et 2110]. L'effet ECS est peut-être légèrement perturbé par la pleine lune. Ce cas étant un exemple assez caractéristique de l'imitation d'un skytracer, nous reproduisons intégralement en annexe D § I le compte rendu d'enquête de Joël Mesnard, présenté pages 11 à 14 du N° 329 de la revue LDLN.

Région de Sierentz, autoroute A35 (Haut-Rhin), 6 novembre 1994

Site entouré de lignes à haute tension, près de la centrale électrique de Kembs, couloir aérien très fréquenté et discothèque proche (triple pré-

debunking ?). 5 témoignages complémentaires. 1 des témoins (une femme) est hospitalisé après une crise de nerfs. Le phénomène s'estompe dans les phares d'un avion qui passe puis réapparaît aussitôt après, ce qui semble confirmer qu'il s'agit bien d'un phénomène lumineux. Le danger de survol d'un tel site dans le brouillard entre les lignes à haute tension et le trafic aérien suggèrent plutôt un tir à partir du relief local, noyé dans la brume. Il existe à 5 km à l'est de l'autoroute A35, sur le territoire allemand, un dénivelé de ~100 m d'où aurait pu partir le tir [IGN 3721]. Nous profitons de ce cas pour préciser que lorsque nous mentionnons en commentaire d'un cas « N témoignages complémentaires », cela signifie que la même apparition a été observée par plusieurs témoins (ou groupes de témoins) indépendants. Lorsqu'il n'y a qu'un seul témoignage, il est malgré tout le plus souvent à observateurs multiples même si nous ne l'indiquons pas en commentaire.

Entre La Serre et Ussel (Corrèze), 16 mars 1996

Les témoins sont terrorisés et resteront quelques jours en état de choc. Ils observent un ovni très beau de la largeur de la route et plutôt finement dessiné, ce qui suggère un tir à courte distance, peut-être à partir du relief qui s'élève de ~40 m à équidistance entre La Serre et Ussel, à droite de la route. Bizarrement, l'ovni s'éclipse lorsque la voiture descend (de ~40 m) au fond de la vallée de la Diège, puis il revient par la suite. Cette vallée est peut-être trop encaissée, de telle sorte que l'ovni ne pouvait y « descendre » à cause de la position de la source du tir [IGN 2333]. La route longe une ligne à haute tension (pré-debunking ?).

L'affaire de Fontenay-Trésigny (1997-1999)

Nous nous étendrons assez largement sur l'analyse qualitative des données de cette affaire, car il est très intéressant de constater que les habituelles rencontres d'ovnis imitant un skytracer, dont nous avons de bonnes raisons de penser qu'elles sont le fruit d'une supercherie d'origine militaire, débouchent ici sur une rencontre rapprochée du 4^{ème} type (RR4 ou « enlèvement » par des extraterrestres). Nous avons jusqu'à présent tendance à penser que, ces RR4 étant si nombreuses (plus d'un millier ayant fait l'objet d'une enquête aux Etats-Unis), il semblait déraisonnable de les attribuer à une *organisation* humaine. Pour la même raison, nous avons d'abord hésité à envisager que l'armée américaine ait pu mutiler plus de 10 000 têtes de bétail dans son propre pays (voir première partie § 6). Voici pourtant qu'une possible origine militaire des RR4 revient sur le devant de la scène, dans cette affaire de Fontenay-Trésigny. Rappelons qu'il y a plusieurs années de cela, le chercheur Jean-Pierre Petit qui travaillait sur l'affaire Ummo, dont on soupçonne aujourd'hui qu'elle fut montée par le KGB (voir

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

première partie § 4), avait déjà fait l'objet d'une RR4 avec « implant » qui ressemblait fort à une opération des services secrets russes.

L'affaire de Fontenay-Trésigny étant relativement complexe, nous conseillons au lecteur de se référer régulièrement à la fig. 41-b qui indique le lien entre tous les témoins. Notons que tous les noms mentionnés dans cette affaire sont des pseudonymes.

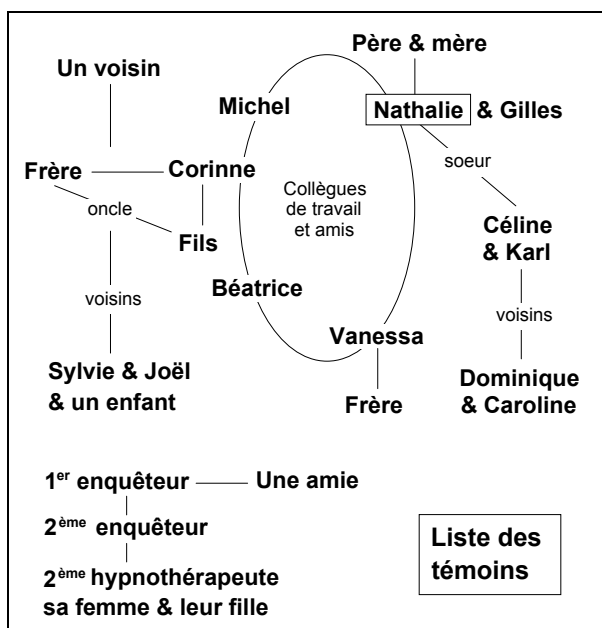


Fig. 41-b

La Houssaye-en-Brie (Seine-et-Marne), 5 juin 1997

A 4 km au nord de Fontenay-Trésigny. 2 témoins dans une voiture à l'arrêt : Michel et surtout Nathalie que nous retrouverons par la suite. Ce cas d'ovni se déroule dans un contexte social particulier, alors qu'environ 300 grévistes campent sous la tente devant leur lieu de travail. Les 2 témoins sont de garde ce soir-là. Ils sont paralysés durant l'observation et ne peuvent réveiller leurs collègues grévistes qui semblent être tous endormis, puisque aucun ne pourra par la suite témoigner de l'apparition.

Ce contexte évoque le fameux test d'armes à micro-ondes effectué en 1984 sur des manifestants pacifistes, devant la base de l'US Air Force de Greenham en Angleterre. Plutôt que d'une paralysie temporaire, il s'agit en fait d'akinésie, c'est-à-dire que le cerveau ne parvient plus à donner des

ordres aux muscles via le système nerveux (sauf pour les yeux), tandis que ces muscles fonctionnent toujours et maintiennent la position du corps [JV90a p. 150]. Cette akinésie peut être provoquée par une arme à micro-ondes comme ce fut le cas à Greenham.

Les témoins partent se coucher au bout de 2 heures après que l'akinésie a cessé, *alors que le phénomène est toujours présent et sans avertir les autres*, ce qui semble être un comportement induit contre leur volonté.

Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne), 15-16 ou 17-18 juin 1997

6 témoins habitant Fontenay-Trésigny : Nathalie & Gilles, Céline & Karl et Caroline & Dominique. Même ovni qu'à La Houssaye-en-Brie. Nathalie est effrayée et imagine que l'ovni est revenu la chercher. Elle fait des cauchemars dans lesquels on retrouve certains détails mentionnés par le fils de Corinne, une collègue de travail et amie de Nathalie. Cet enfant de 7 ans affirme avoir été « visité » dans sa chambre 2 ans auparavant (voir ci-dessous).

Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne), 24 juin 1997

Les témoins de ce soir-là, Sylvie & Joël et un enfant, observent un ovni balayant le toit de la maison voisine de la leur qui n'est autre que celle où habitent Corinne, son fils, son frère et ses parents. Aucun faisceau venant du sol.

Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne), 8 novembre 1997

Ce soir-là, Nathalie pressent qu'il va se passer quelque chose d'important, et elle prépare son caméscope pour pouvoir filmer l'ovni. Elle tombe de sommeil et s'endort sur le canapé du salon. Peu avant 1h du matin, elle est prévenue par sa sœur par téléphone que l'ovni est revenu. Elle ne peut se lever pour aller voir, contre sa volonté, non pas qu'elle soit paralysée puisqu'elle a pu répondre au téléphone, mais parce qu'elle se sent trop fatiguée. Notons que cet effet pourrait avoir été induit par une arme à micro-ondes mais l'examen de la configuration des lieux ne permet pas d'envisager un tir focalisé sur Nathalie ni un rayonnement plus large puisque son chien ne montre quant à lui aucun trouble particulier lorsque la sœur de Nathalie qui habite à 300 m se précipite chez elle (la porte n'est jamais fermée à clé) pour tenter de la faire réagir. Nathalie aurait-elle tout simplement pu être droguée ? Comme elle est dans l'incapacité de se maintenir éveillée, sa sœur Céline la laisse donc s'endormir et s'en retourne chez elle. Le matin suivant, Nathalie se demande si elle n'a pas rêvé la visite de Céline. Elle se souvient (hors séances d'hypnose) d'un rêve étrange où elle fut enlevée par des extra-terrestres qui lui auraient implanté une puce électronique à l'arrière du cou

du côté gauche. Elle avait « vraiment l'impression de vivre la scène, une impression de réel... ». S'étant réveillée à 3h38 après ces événements, elle alla se rendormir dans sa chambre et fit alors un rêve « normal ». Son rêve d'enlèvement sera examiné sous hypnose par le fils de l'ufologue Aimé Michel, qui semble faire preuve de la prudence requise en la matière. Au cours de l'année 1998, un deuxième hypnothérapeute interviendra sur cette affaire.

La description que Nathalie donne sous hypnose de son « enlèvement » par des extraterrestres est assez typique de ce genre de récit. On y trouve, comme dans de nombreuses expériences de mort imminente (EMI) la sensation de sortie hors du corps et la traversée d'un long tunnel. Mais ici, au lieu de déboucher au paradis et d'y rencontrer des êtres divins, comme lors d'une EMI, le témoin arrive dans un vaisseau spatial où se trouvent des extraterrestres. La sortie hors du corps est-elle réelle ou illusoire ? La science n'a pu trancher avec certitude aujourd'hui. Citons pour mémoire les recherches de Kenneth Ring dans ce domaine. Certains sujets de sortie hors du corps ont rapporté avoir vu des choses dont ils n'auraient pu témoigner sans avoir réellement quitté leur corps. Inversement, d'autres sujets ont décrit des lieux visités lors de leur sortie hors du corps en y ajoutant des objets qui ne s'y trouvaient pas, comme si ces choses avaient été projetées par leur mental. Difficile dans ces conditions d'affirmer que le sujet n'est pas victime d'une hallucination, même si des témoins sérieux et fiables affirment que la décorporation est bien réelle. Quoi qu'il en soit, il est clair aujourd'hui que cet état de décorporation, communément appelé « voyage astral », peut être provoqué artificiellement. Robert Monroe en a fourni la preuve quotidiennement dans son institut américain où des milliers de gens ont pu en faire l'expérience depuis une vingtaine d'années. La technique utilisée consiste à envoyer deux sons de fréquence quasi identique dans les deux hémisphères cérébraux. Il est tout à fait plausible que les militaires puissent utiliser cette technique à distance sur quelqu'un, technique qu'ils maîtrisent sans doute puisqu'elle serait utilisée pour des missions d'espionnage.

L'expérience de Nathalie est de type onirique et contient de nombreuses connotations sexuelles qui réjouiraient un psychanalyste, du « couloir où il y a des vitres » (sexe féminin) aux « portes d'ascenseur » (l'ascenseur étant le sexe masculin) en passant par la porte qui « est douce et lisse comme une carrosserie de voiture » ou le grand couloir « très long et droit ». Difficile de ne pas envisager ici que le témoin explore son propre inconscient. Michael Persinger, professeur de psychologie et de neurologie à la « Laurantian University of Sudbury », Ontario (Canada), et spécialiste des champs électromagnétiques appliqués au cerveau, signale à propos des victimes d'enlèvement extraterrestre que lorsque le cerveau est soumis à certains

rayonnements électromagnétiques, la région correspondant aux organes sexuels est particulièrement stimulée, ce qui pourrait expliquer entre autres le fait que les victimes rapportent souvent des examens cliniques de leurs organes génitaux (voire un accouplement). Mais pourquoi par des extraterrestres ? Kenneth Ring a suggéré que le contexte de la vision de l'ovni peut induire le témoin à élaborer sur ce sujet, de même que le contexte de la mort induit la victime d'une expérience de mort imminente (EMI) à se croire au paradis. Une expérience de Michael Persinger semble confirmer cette hypothèse : celui-ci a en effet constaté que les sujets dont il stimulait le lobe temporal par un champ magnétique interprétaient leurs sensations religieusement ou en terme d'extraterrestres selon que les murs de son laboratoire étaient décorés d'imagerie pieuse ou d'imagerie de science-fiction [AB98 p. 194 citant les recherches de L. Ruttan, M. Persinger et S. Koren]. Mais on peut quand même s'étonner d'une telle constance dans les faits rapportés lors d'un « enlèvement extraterrestre ». Y aurait-il une réalité sous-jacente à tous ces témoignages ? C'est l'idée que nous avons présentée dans la première partie de ce livre § 11, sous le nom d'« hypothèse de l'univers parallèle » (HUP), univers « imaginal » où se cristalliserait l'inconscient collectif de l'humanité, croyances religieuses et croyances aux extraterrestres comprises, et auquel les victimes d'EMI ou de RR4 auraient accès. Mais cette idée reste encore très spéculative.

Pour en revenir à la possibilité qu'une victime d'« enlèvement extraterrestre » soit soumise à un rayonnement de micro-ondes, Michael Persinger n'exclut pas qu'il soit aujourd'hui possible de moduler des mots sur un tel rayonnement, créant ainsi une sorte de transmission télépathique artificielle vers le sujet dont le cerveau est visé. Le contenu de ses visions pourrait alors être dirigé et suggéré par les auteurs du tir de micro-ondes ce qui permettrait ainsi d'expliquer le contenu récurrent d'un témoignage à l'autre. A nouveau, cela est spéculatif mais pas impossible a priori, quand on sait que la parole n'est elle-même véhiculée que par des ondes sonores. Elle influe sur le cerveau de celui qui l'entend grâce à la conversion de ces ondes en impulsions électriques par l'oreille interne. Dès lors, pourquoi ne pas imaginer de transmettre directement ces impulsions électriques au cerveau ? Il existe un test en audio phonologie appelé « étude des potentiels évoqués » qui consiste précisément à évaluer quels sont les signaux électriques produits au niveau du cortex cérébral selon les sons qui sont émis à l'oreille. Il s'agit alors de sons purs, graves ou aigus, mais en enregistrant les impulsions électriques correspondant à des phrases préparées telles que « nous sommes des extraterrestres » ou « nous avons un message pour vous » etc, ne serait-il pas possible ensuite de diffuser ces signaux vers le cerveau de la victime qui croirait alors entendre ces phrases prononcées à son oreille ? On note

cependant que dans le cas des EMI qui se produisent le plus souvent sur une table d'opération ou lors d'un accident de voiture, on ne peut invoquer une manipulation de l'armée pour justifier le thème récurrent des visions des sujets.

Le lendemain vers 13h, une trace rouge et enflée est visible à l'arrière du cou de Nathalie du côté gauche. La trace s'estompe 3 heures plus tard. Il est vraisemblable que cela soit le résultat d'une suggestion ou d'une autosuggestion lorsque le témoin a vécu son expérience d'enlèvement et l'implantation supposée de la puce électronique. Ce phénomène est courant dans des contextes très différents et est souvent obtenu par suggestion sous hypnose. Cette trace pourrait aussi être le résultat d'un tir de micro-ondes. On peut enfin se demander si ce souvenir absurde de l'implantation supposée d'une puce électronique de 4 cm sur 4 cm, accompagné de la trace correspondante qui ne laissa aucune cicatrice après sa rapide disparition, n'aurait pas été suggéré à Nathalie pour faire diversion par rapport à un implant réel ayant eu lieu ailleurs. On ne peut s'empêcher d'évoquer ici l'idée d'un implant cochléaire tel qu'il est pratiqué chez certains déficients auditifs (voir fig. 41-c) puisque Nathalie souffre après son expérience de douleurs dans les 2 oreilles, particulièrement celle de gauche.

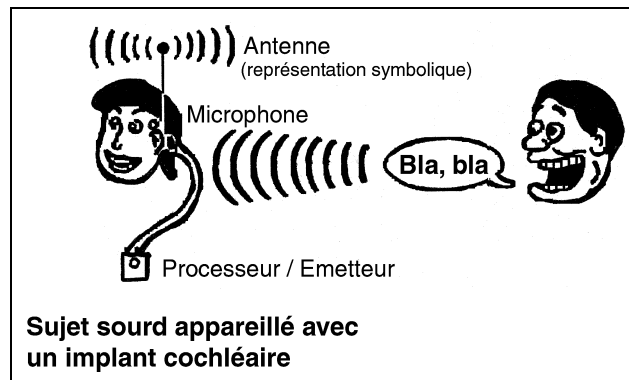


Fig. 41-c

Le système d'implant cochléaire permet à un malentendant de recevoir sur un petit récepteur implanté sous la peau au-dessus de l'oreille des ondes électromagnétiques qui sont converties en impulsions électriques transmises jusqu'au cerveau par des électrodes enroulées dans la cochlée. Le cheminement complet du signal est le suivant (fig. 41-d) :

- 1) Un son extérieur est capté par le microphone placé derrière l'oreille.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- 2) Ce son est transmis vers le processeur / émetteur (habituellement caché dans une poche) qui le traite et envoie le signal électrique correspondant vers l'antenne.
- 3) L'antenne diffuse un signal électromagnétique à destination du récepteur implanté sous la peau.
- 4) Le récepteur capte ce signal et le convertit en impulsions électriques équivalentes à celles qu'aurait produit l'oreille interne si le son avait été entendu normalement par l'oreille.
- 5) Ces signaux électriques sont transmis au cerveau par des électrodes implantées dans la cochlée.

Après avoir débuté en France à la fin des années 50, les recherches sur l'implantation cochléaire sont devenues mondiales au cours des années 70 et plus de 9 000 personnes étaient implantées dans le monde en 1995 [AD96 chap. 1].

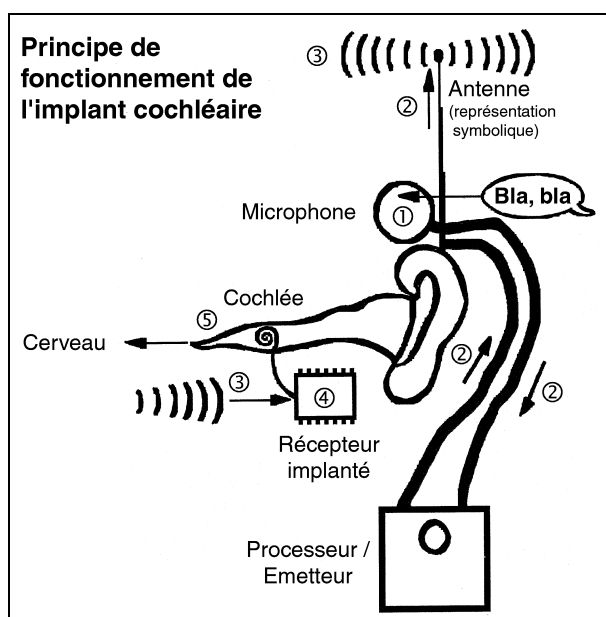


Fig. 41-d

Si Nathalie a véritablement reçu un implant cochléaire derrière l'oreille, l'usage de ce récepteur peut être détourné par les manipulateurs pour « lui faire entendre des voix » (fig. 41-e).

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

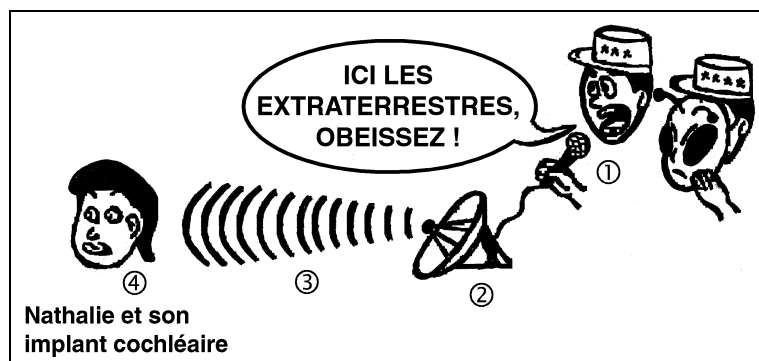


Fig. 41-e

Cette capacité à contrôler un sujet à distance a été étudiée depuis longtemps par l'armée en quête du « candidat mandchou » qui soit capable de tuer à la demande. Peut-être est-ce là une des techniques employées. Il faut noter cependant que la technique de l'implant cochléaire est délicate à mettre en œuvre et qu'elle nécessite normalement un réglage de l'appareil après les 4 à 6 semaines nécessaires à la cicatrisation, suivi d'une période d'apprentissage de la part du malentendant. Mais ces étapes peuvent sans doute être simplifiées si l'on souhaite seulement que le sujet implanté, qui ici n'est pas sourd, soit capable de reconnaître des phrases préenregistrées telles que « nous sommes des extraterrestres » etc.

Il ne nous semblait a priori pas possible que la durée supposée et les conditions de « l'enlèvement » de Nathalie aient pu convenir à l'implantation, ce qui posait la question de savoir si les victimes de RR4 avec implant n'ont pas plutôt reçu cet implant antérieurement, au cours d'une banale opération sous anesthésie générale, peut-être effectuée dans un hôpital sous contrôle militaire. Il se trouve justement qu'à la suite d'exams dentaires et ORL réalisés en mars 1998, le médecin de Nathalie lui a indiqué la présence d'une déformation interne d'une de ses cavités nasales qui devait sans ambiguïté résulter selon lui d'une opération. Les enquêteurs ont pu examiner la radiographie où cette déformation est visible. Or Nathalie et ses parents affirment qu'elle n'a jamais été opérée du nez. Aurait-elle pu être opérée du nez à son insu lors d'une anesthésie générale au cours d'une autre opération ? On pouvait aussi se demander si elle n'avait pas été cautérisée étant jeune, du fait qu'elle avait de fréquents saignements de nez dans son enfance. Il apparaissait donc nécessaire d'approfondir l'enquête sur ce cas afin d'éviter de trop se perdre en conjectures.

C'est ainsi que depuis le 25 mars 1999, nous avons eu la chance de pouvoir rencontrer longuement les enquêteurs Jean-Louis Lagneau et Johnny

Destouches qui nous ont fourni de nombreuses informations complémentaires et ont bien voulu nous aider à suivre la « piste » de l'implant cochléaire. Nous avons ainsi appris que Nathalie qui a aujourd'hui 27 ans n'a jamais été opérée sous anesthésie générale ni cautérisée. En revanche, les 2 enquêteurs qui travaillent souvent en relation avec le SAMU nous ont indiqué qu'il est aujourd'hui possible d'opérer les gens chez eux très efficacement et avec un équipement léger. Si l'on se souvient que Nathalie fut laissée endormie par sa sœur ce soir-là de ~1h à 3h38 et que sa porte n'est jamais fermée à clé puisqu'elle a un chien, on peut alors envisager que l'opération qui dure habituellement entre 1 h 30 et 2 h ait pu avoir lieu durant cette période, chez elle. On note d'ailleurs que son chien, qui était tout à fait normal auparavant, devint craintif comme s'il avait été traumatisé cette nuit-là. Les souvenirs de sa vision d'enlèvement seraient alors fondés sur une base réelle lorsqu'elle mentionne sous hypnose « ils font quelque chose à l'intérieur de mon nez » ou encore « [Le chirurgien] nettoie mes oreilles », « il gratte encore dans l'oreille » et à de nombreuses reprises « j'ai (trop) mal aux oreilles ». Si une opération chirurgicale a effectivement eu lieu, certains souvenirs que Nathalie rapporte sous hypnose pourraient alors n'être que le résultat d'une suggestion effectuée durant l'opération et servant à créer des « souvenirs écran » sur le thème des extra-terrestres, voire à favoriser ultérieurement l'interprétation psychanalytique de ses souvenirs, afin de masquer les événements réels.

Ce qui pose alors problème, c'est que les enquêteurs qui examinèrent soigneusement Nathalie dès le lendemain ne trouvèrent aucune cicatrice autour des oreilles, comme il en subsiste habituellement après une implantation cochléaire. Nous serions donc portés à croire que c'est par les voies naturelles, en l'occurrence *par le nez*, qu'elle aurait été opérée. Nous avons interrogé à ce sujet un chirurgien de l'hôpital Trousseau à Paris, qui pratique régulièrement des implantations cochléaires. En ce qui concerne l'idée d'une implantation par les voies naturelles, il a mentionné la possibilité d'accéder par l'oreille en soulevant le tympan, opération nécessitant 8 à 10 jours de cicatrisation mais risquant d'engendrer ultérieurement un traumatisme de l'implant. Par rapport à un accès par le nez ou la bouche, il nous a expliqué qu'on pouvait trouver un passage jusqu'à l'os du rocher, mais qu'il fallait ensuite fraiser celui-ci pour faire parvenir les électrodes jusqu'au nerf auditif, opération a priori inenvisageable du fait de la trop longue distance à parcourir pour les électrodes. Il a ajouté que l'implant ne pourrait être logé dans les fosses nasales qui ne sont pas un milieu aseptique et qu'il faudrait donc trouver un autre emplacement (éventuellement dans la nuque ?). Comme on le voit, cette implantation par les voies naturelles est donc peut-être faisable, mais pas de façon idéale.

Nathalie mentionna dès le lendemain des douleurs aux oreilles qui reviennent depuis régulièrement, surtout dans l'oreille gauche, ainsi que des douleurs dans le nez. Elle constate aussi depuis ce 8 novembre 1997 une perte d'audition de l'oreille gauche qui va en s'aggravant et qui pourrait être due au traumatisme résultant de l'opération ou à la présence perturbatrice de l'implant qui n'est normalement destiné qu'à des déficients auditifs. Les douleurs moindres dans l'oreille droite pourraient de ce fait s'expliquer par une fatigue compensatoire. En mai 1999, Nathalie a consulté un ORL pour une apparition d'eczéma dans l'oreille gauche et une infection dans l'oreille droite.

Les premières « voix » que Nathalie entendit par la suite, comme venant de nulle part, furent « Elle est là ! Elle est là ! », et ce vers la fin de l'année 1997, alors que l'implant cochléaire pouvait être devenu opérationnel après la période normale de cicatrisation. Aujourd'hui encore, c'est par des sensations dans les oreilles que Nathalie pressent qu'il va se passer quelque chose d'étrange. Elle fait toujours de temps à autre des « rêves d'enlèvement » comprenant une opération médicale qui laisse parfois des traces physiques sur son corps, telles que celles de piqûres intraveineuses. Comme c'est généralement le cas lors des enlèvements extraterrestres, le témoin rapporte aussi des examens de ses organes génitaux. On peut dans ces conditions s'étonner qu'elle ne ferme toujours pas sa porte à clé ! Il est cependant probable que l'implant a maintenant été retiré au cours d'une seconde opération et que la manipulation a cessé.

S'il s'agit bien ce soir-là d'une opération militaire, et vu l'ampleur que prend dès lors cette manipulation, il devient raisonnable d'envisager que des micros espions ont à cette occasion été posés dans l'appartement de Nathalie, de façon à pouvoir suivre et maîtriser le développement de l'affaire. Pour éviter de trop s'égarer vers la science-fiction, ce point aurait dû être soumis à vérification, mais il est maintenant trop tard car Nathalie a déménagé chez ses parents courant décembre 1997. Cependant, il est possible que les micros aient été déplacés ou que la ligne téléphonique des parents ait été mise sur écoute, comme ce fut le cas après « l'enlèvement » de Betty Andreasson-Luca par exemple [cf LDLN N° 297 p. 14].

Une ultime hypothèse concernant l'enlèvement de Nathalie nous a été suggérée par un article de Martin Cannon intitulé « The Controllers », article qui est mondialement connu des ufologues. L'auteur y défend lui aussi la thèse que certains « enlèvements extraterrestres » seraient en réalité des expérimentations militaires et il décrit à ce propos les recherches entreprises par les services secrets américains dans le cadre du projet MKULTRA de contrôle mental d'un individu. C'est ainsi par exemple qu'à la suite des

travaux du Dr Jose Delgado, inventeur du « Stimoceiver » dans les années 50, appareil qui lui permit de contrôler la charge d'un taureau, la CIA en vint à implanter un micro émetteur dans l'oreille d'un chat afin de pouvoir en faire un espion discret et insoupçonnable. Mais il n'échappera à personne que les déplacements d'un chat sont plus difficiles à contrôler que ceux d'un individu, surtout lorsque ce dernier est précisément membre du groupe dont on souhaite espionner les agissements : mieux vaudrait donc implanter cet individu malgré lui. Il se trouve que Nathalie jouait un rôle particulier en ce qui concerne la grève de juin 1997 et qu'elle assistait aux réunions de coordination. Elle pouvait peut-être de ce fait constituer un sujet d'expérimentation intéressant.

Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne), 7 janvier 1998

Ce cas est atypique par sa brièveté. Le témoin de ce soir-là n'est autre que le frère de Corinne qui se rendait chez Nathalie pour discuter de tous ces événements ! L'apparition qu'il observe lui est donc de toute évidence destinée, et elle disparaît dès qu'il essaye de la prendre en photo. L'hypothèse d'une projection de skytracer est écartée par le témoin après un entretien avec un spécialiste de ces appareils. Etant astronome amateur, il rejette en outre toute possibilité de confusion avec un phénomène astronomique.

Un certain nombre d'événements sont corrélés aux mésaventures de Nathalie [cf LDLN N° 349 p. 22-23 pour certains de ces événements]. Nous les présentons ici chronologiquement en rappelant dans cette chronologie par le symbole ❖❖❖ les apparitions d'imitations de skytracers que nous venons de décrire. Nous avons examiné avec les enquêteurs les configurations précises de tous les lieux de ces événements afin de pouvoir évaluer lorsque l'emploi d'un rayon de micro-ondes ou d'un rayon de particules était possible.

- Le frère de Corinne, âgé de 33 ans en 1997, vécut dans sa chambre chez ses parents un événement de type paranormal en juin 1980, à l'âge de 16 ans. Son grand-père décédé à l'étranger la veille lui apparut pour l'informer de sa mort, alors que le reste de la famille ne devait en être informé que le lendemain, d'abord par l'adolescent puis officiellement par téléphone.

Quelque temps plus tard, au mois d'août, il eut une nuit la vision d'un être étrange qu'il poursuivit dans le couloir. L'être traversa une porte contre laquelle l'adolescent vint évidemment s'écraser, preuve qu'il n'était pas en train de rêver (!). Signalons que déjà à cette époque, le frère de Corinne appréciait la littérature de science-fiction sur les extra-

terrestres, mais sa vision de type hallucinatoire ne semble pas particulièrement liée à ce sujet.

- Début 1990 à Fontenay-Trésigny, Corinne eut une vision similaire, alors qu'elle dormait dans cette même chambre.
- Le fils de Corinne, sauf affabulation de sa part (il avait 7 ans fin 1997), aurait été « visité » toujours dans la même chambre en 1995, à l'âge de 4 ans et demi, par des êtres étranges qui auraient tenté de l'enlever avant de disparaître comme par enchantement. Ces êtres, qu'il aurait vus une autre nuit descendre d'un ovni lumineux dans un cône de lumière, lui auraient intimé l'ordre de ne rien dire à personne. Ces événements traumatisèrent l'enfant au point qu'il fut très difficile à sa famille de lui faire dire ce qui n'allait pas, jusqu'à ce qu'il accepte enfin de se confier partiellement à son oncle en 1997. Il rencontra plusieurs fois un psychologue qui perçut très bien son blocage, mais l'enfant refusa absolument de lui en révéler la raison.

Cette même année, il eût des saignements de nez fréquents et des plaques rouges ou brunes apparurent sur son thorax. Un dermatologue fut consulté. Celui-ci ne put produire de diagnostic et le traitement prescrit fut sans effet, tandis que les marques devaient disparaître plus tard spontanément. Les marques n'étaient pas de forme géométrique. Elles auraient facilement pu être produites par un tir de micro-ondes dirigé vers l'enfant en de multiples occasions et il serait intéressant d'avoir l'avis du dermatologue a posteriori sur cette question. Le dossier médical a été conservé et montré aux enquêteurs.

Certains détails mentionnés par l'enfant recoupent des éléments du témoignage de Nathalie. Il n'a pourtant pas pu être influencé par son récit car il fut tenu longtemps à l'écart de ces histoires. De plus, à cette époque, il n'avait pas particulièrement entendu parler d'ovnis. Cela nous permet-il de confirmer le lien avec les événements de 1997 ?

Le fait que toutes ces apparitions se soient produites dans la même chambre nous permet d'établir une corrélation entre elles, mais il n'est pas possible d'incriminer l'armée pour la toute première vision que le frère de Corinne eut de son grand-père décédé. Cette affaire a donc peut-être débuté par hasard en 1980 et l'on pourrait supposer que l'armée, en ayant pris connaissance, ait utilisé pour ses expériences en août 1980, en 1990 et en 1995, un lieu où un phénomène paranormal s'était déjà produit auparavant de façon à brouiller les pistes et à suggérer que cette pièce était « hantée », appliquant ainsi une nouvelle forme de pré-debunking. Cependant, il faut noter que les volets en plastique de la chambre étaient toujours fermés la nuit et que la configuration des lieux n'est pas idéale pour un tir discret de micro-ondes. Il fallait dans ces conditions plutôt

envisager que cette chambre se trouve proche d'une source électromagnétique naturelle ou artificielle pouvant être à l'origine des visions des témoins, auquel cas l'armée ne serait en fait intervenue qu'à partir de l'année 1997. Interrogés à ce propos, les enquêteurs nous ont informés de la situation exceptionnelle de la ville de Fontenay-Trésigny à un emplacement où l'eau ruisselle sous la terre, à tel point que chaque habitant pouvait autrefois y creuser son propre puits. « Trésigny » signifie d'ailleurs dans le patois local « les 13 fontaines ». C'est un lieu où les baguettes de coudrier des sourciers ne tenaient pas en place jusqu'à la grande sécheresse de l'été 1976, et où il existe vraisemblablement encore aujourd'hui un fort champ magnétique naturel.

On peut ici tenter sous toute réserve une synthèse entre 2 phénomènes distincts qui procéderaient pourtant de la même logique mais de façon symétrique :

- 1) Lorsque le cerveau d'un sujet est soumis à un rayonnement électromagnétique, tel que des micro-ondes, le sujet se trouve paralysé car son cerveau *ne peut plus transmettre volontairement l'influx nerveux* qui commande ses muscles.
- 2) Lorsque le cerveau d'un sujet est soumis à un champ magnétique généré par une masse d'eau dans laquelle circulent des charges électriques induisant ce champ, les mains du sujet tenant une baguette souple en tension se redressent spontanément car son cerveau *transmet involontairement l'influx nerveux* qui commande leurs muscles. On notera à l'appui de cette hypothèse qu'un sourcier à qui l'on fait coiffer un casque militaire en acier perd ses capacités sourcières [JLCJM91 p. 102, citant les travaux de Zabož Harvalik].

Dans un cas comme dans l'autre, ces champs électromagnétiques baignant le lobe temporal peuvent engendrer des visions hallucinatoires. Mais s'il semble raisonnable d'attribuer les apparitions de 1980 à 1995 vécues par Corinne, son fils et son frère à un champ électromagnétique naturel, que penser alors des plaques rouges apparues sur le corps de l'enfant et de l'interdiction de parler qu'il a reçue ? Le Dr John Holt du Royal College of Radiologists de Londres a montré en 1996 que des cellules soumises à un champ électromagnétique pouvaient produire de l'histamine entraînant une réaction allergique [AB98 p. 94-95]. Cela pourrait permettre de confirmer l'origine naturelle de ces marques rouges.

- Le 5 juin 1997 à La Houssaye-en-Brie : ❁❁.
- Le 15-16 ou 17-18 juin 1997 à Fontenay-Trésigny : ❁❁.
- Le 24 juin 1997 à Fontenay-Trésigny : ❁❁.

- Le 5, 6 ou 7 juillet 1997 à Vanzay (Deux-Sèvres), à 345 km de là, le père de Nathalie aperçut brièvement un énorme ovni [LDLN N° 346 p. 23]. Cette apparition renforce l'idée que Nathalie est particulièrement visée par cette série de cas. Malgré l'imprécision de la date et de l'heure, elle a probablement (2 chances sur 3) profité de l'effet ECS.
- En automne 1997 à Meaux (~30 km au nord de Fontenay-Trésigny), Béatrice, une collègue de travail et amie de Nathalie eut une sorte d'hallucination dans son lit. La configuration des lieux n'est malheureusement pas connue.
- En automne 1997 ou au début de l'hiver à Fontenay-Trésigny, le père de Nathalie observa plusieurs fois durant la nuit une boule lumineuse flottant dans la chambre de sa fille. « Il posa un matériau opaque [une sorte de couverture] sur les vitres [2 velux dans le toit] pour tenter d'éliminer le phénomène, sans succès ». La position des apparitions suggère un tir de particules à l'horizontale qui aurait été capable de traverser un des velux et la couverture (mais est-ce techniquement possible ?) pour générer une forme lumineuse à l'intérieur de la pièce. La configuration des lieux, un champ se trouvant à côté de la maison, permet d'envisager un tir à grande distance à travers une rangée de peupliers, mais il est malheureusement trop tard aujourd'hui pour aller rechercher sur ces peupliers des traces de brûlures dues au tir de particules. Cependant, connaissant la position des formes lumineuses dans la pièce ainsi que celle des velux, il serait encore possible d'effectuer une analyse balistique à l'aide d'un rayon laser pour essayer de localiser la position de la source du tir.

Un soir où le père de Nathalie tenta de toucher une boule lumineuse qui mesurait environ 50 cm, il ne sentit rien de particulier lorsque sa main pénétra la boule, ni picotement ni chaleur. Un des enquêteurs précise cependant qu'il a les mains calleuses de par son métier. En revanche, il constata alors une sorte d'ondulation du phénomène lumineux ce qui est tout à fait typique du comportement d'un plasma. Citons à ce propos Pascal Bradu, expliquant pourquoi Irving Langmuir baptisa ainsi les plasmas en 1928 : « Ce nuage, brillant et *ondulant comme une substance gélatineuse*, lui [fit] alors penser à un plasma sanguin. » [PB99 p. 23]. Ce témoignage capital nous permet donc de confirmer, pour ceux qui en doutaient encore, que les phénomènes lumineux observés ne sont nullement des soucoupes volantes habitées d'êtres extraterrestres. (Précisons au passage qu'Irving Langmuir sera en 1948 consultant pour le projet militaire Sign d'enquête sur les ovnis, et virulent détracteur de ces derniers... Connaittrait-il leur origine réelle, lui qui était un spécialiste des plasmas ? [JPP00 p. 45])

Plus tard, Vanessa, une autre collègue de travail et amie qui se trouvait un soir dans la chambre de Nathalie vit comme elle « une boule de lumière qui, venant de l'extérieur, traversa un carreau [un des 2 velux] et pénétra dans la pièce, longea le mur, puis disparut instantanément ». Cela évoque à nouveau une boule de plasma qui aurait été capable de traverser le velux.

Un autre soir, 3 ou 4 points rouges furent observés flottant dans le salon où Nathalie et ses parents regardaient la télévision. Nathalie se précipita à la fenêtre, croyant à une blague des enquêteurs, mais elle ne vit personne. Les enquêteurs essayèrent par la suite de reproduire ce phénomène à l'aide d'une lampe à rayon laser placée à une centaine de mètres de distance, mais les points produits n'apparaissaient bien sûr que sur les murs et non pas flottant au milieu du salon. Le rayon du tir était cette nuit-là tout à fait invisible, comme le soir de l'apparition.

- Le 8 novembre 1997 à Fontenay-Trésigny : ❖❖❖.
- Fin 1997 à Fontenay-Trésigny, Corinne fut apparemment elle aussi victime d'un enlèvement après s'être sentie paralysée, alors qu'elle regardait la télévision chez elle sur le canapé. Un tir d'un rayon de micro-ondes à travers la fenêtre est envisageable depuis l'immeuble d'en face.
- Michel, qui disait clairement ne pas croire à l'histoire de Nathalie, eut peu de temps après à La Houssaye-en-Brie, une sensation étrange « comme s'il se trouvait paralysé et comme si on voulait le faire sortir de son corps » (sic). Fut-il alors victime d'une tentative de décorporation provoquée ?
- Le 16 décembre 1997 vers 7h30 du matin à La Houssaye-en-Brie, Béatrice qui roulait sur la nationale 36 observa un ovni en forme de pointe de flèche durant environ 2 minutes. Le ciel était clair [LDLN N° 348 p. 34]. L'effet ECS était présent.
- Durant la dernière semaine de l'année 1997, dans une rue de Fontenay-Trésigny, un voisin qui plaisantait souvent sur toutes ces histoires d'extraterrestres, observa un ovni imitant un skytracer au-dessus de la maison des parents de Corinne. Il se sentit soudain paralysé et fut terrorisé.
- Le 7 janvier 1998 à Fontenay-Trésigny : ❖❖❖.
- Début février 1998 en début de soirée à Crégy-lès-Meaux (banlieue NO de Meaux), Béatrice observa à nouveau durant 15 secondes 2 ovnis de la même forme que le 16 décembre 1997. Le ciel était clair [LDLN N° 348 p. 36]. L'effet ECS était probablement présent.
- Fin 1997, début 1998 ou au cours de l'été 1998 (selon différentes versions) à Melun soit ~25 km au SSO de Fontenay-Trésigny, Nathalie

subissait une séance de relaxation en hypnose légère au domicile d'un des enquêteurs. Son père et son amie Corinne assistaient à cette séance. A un moment donné, l'enquêteur insista pour qu'elle demande aux « visiteurs » de se montrer. Elle indiqua alors que ceux-ci acceptaient de se manifester d'ici une dizaine de minutes à un endroit spécifique, haut dans le ciel. Tous se mirent au balcon, et après une brève attente correspondant au délai annoncé, un flash lumineux apparut à l'endroit indiqué. Les témoins furent, on s'en doute, très impressionnés. Pour essayer d'expliquer cette « coïncidence », nous pourrions envisager que le domicile de l'enquêteur qui se trouve dans une caserne soit sur écoute, et que les auteurs d'ovnis aient pu produire un effet lumineux rapidement et au bon endroit après avoir entendu la description de Nathalie sous hypnose. Ce n'est malheureusement qu'une hypothèse extrême parmi d'autres non moins difficiles à envisager.

- Le soir du 10 août 1998 aux environs de minuit, alors qu'ils séjournaient à Sainte-Maxime (Var), Nathalie, Vanessa et son frère furent survolés à 2 reprises et à quelques minutes d'intervalle par un triangle lumineux. Cet événement survint au plus fort de la vague d'août 1998 pour laquelle, on s'en souvient, les positions de la lune et du soleil étaient très révélatrices de la mise en œuvre d'un stratagème lumineux, avec 13,9% d'effets EC2 contre 0,6% (voir ci-dessus § 36). Cela nous permet de conforter l'idée du lien pressenti entre l'affaire de Fontenay-Trésigny et une opération militaire. On pouvait à ce propos se demander si lors de la grande vague du 5 novembre 1990, des ovnis avaient été aperçus à Fontenay-Trésigny ou à la Houssaye-en-Brie. Cela ne semble pas être précisément le cas même si des apparitions d'ovnis toutes plus ou moins différentes furent pourtant observées ce soir-là à Bernay-Vilbert (à 6 km au SE), à Gretz-Armainvilliers (à 10 km à l'ONO), à Guignes (à 10 km au SSO), et dans 3 ou 4 autres lieux à moins de 10 km de Fontenay-Trésigny ! Cependant, il faut noter d'une part que près de 400 ovnis furent observés en France cette nuit-là ce qui pourrait être à l'origine d'une coïncidence, et d'autre part, que Fontenay-Trésigny est une localité particulièrement honorée par nos « visiteurs » qui s'y étaient déjà montrés lors de la vague de 1954 ainsi qu'au début des années 90, à une centaine de mètres de chez Nathalie (!).
- En septembre 1998, un des enquêteurs circulait en voiture à Fontenay-Trésigny en compagnie d'une amie vers 17h, alors qu'il faisait encore jour. Ils décidèrent d'emprunter le chemin de terre qui se trouve à près de 300 m derrière la maison des parents de Nathalie. Sur ce chemin, ils passèrent devant une grosse BMW noire (modèle 720 année 95 peut-être) garée sur le bas-côté à hauteur de la maison des parents de Nathalie, au volant de laquelle se trouvait un homme habillé de noir, accoudé à la vitre

baissée comme s'il attendait quelque chose. Cet homme d'une trentaine d'années était de corpulence normale et devait mesurer environ 1,80 m. Il était glabre, avait les cheveux bruns et raz, et le teint *jaunâtre*. Il parut surpris de leur présence. L'enquêteur et son amie firent demi-tour un peu plus loin sur le chemin et revinrent vers la BMW qui démarra alors en trombe comme pour prendre la fuite. Après seulement quelques minutes de prise en chasse, la puissante BMW réussit à leur échapper.

Cet événement évoque les histoires d'hommes en noir (Men in black – MIB) bien connues aux Etats-Unis et confirme que ces MIB peuvent être parfois bien réels. Peut-être s'agissait-il d'une mise en scène à l'intention de Nathalie car la venue de l'enquêteur à cet endroit n'était semble-t-il pas prévisible. L'enquêteur signale que l'emplacement de la BMW était idéal pour procéder à une surveillance par écoute de la maison des parents de Nathalie. Cette voiture servait-elle régulièrement de relais de transmission complété par une petite mise en scène qui finirait par trouver son public un jour ou l'autre ? Il faut ici noter que cette mise en scène relativement simple aurait pu aussi avoir été réalisée par un mauvais plaisant au courant des mésaventures de Nathalie. Encore fallait-il cependant que celui-ci possède une grosse voiture noire, accessoire indispensable à tout MIB qui se respecte ! Mais à cette époque, outre certains des témoins déjà impliqués dans l'affaire que l'enquêteur n'aurait pas manqué de reconnaître aussitôt, seuls les 2 enquêteurs étaient au courant de l'emplacement de la maison où habitait Nathalie ainsi que de son vrai nom. Néanmoins, nous n'avons pas pu exclure totalement la possibilité qu'un ufologue qui avait été évincé de l'affaire malgré son insistance à vouloir rencontrer le témoin principal, et qui possédait à l'époque une BMW noire, ait pu vouloir s'impliquer et y ajouter un élément d'étrangeté en simulant la présence d'un MIB. Reste à savoir comment cet ufologue, qui est un enquêteur expérimenté, aurait pu réussir à découvrir l'adresse de Nathalie. Nous n'avons pu approfondir notre enquête sur ce point car cela comportait le risque d'être confronté à une vérité inavouable dont personne ne voulait vraiment. Il ne nous est donc pas possible de conclure. Pour ceux qui seraient tentés de voir ici la confirmation que certains ufologues déçus du manque de preuves de la matérialité des ovnis pourraient chercher à fabriquer de fausses preuves, nous rappellerons que les scientifiques eux-mêmes n'échappent pas à cette tentation : en 1912, Charles Dawson et Arthur Smith Woodward avaient découvert l'« homme de Piltdown » qui était le fameux « chaînon manquant » que recherchaient activement les darwiniens. Mais il fut démontré qu'il s'agissait d'une fraude.

A la suite de ces événements, les enquêteurs ont pris l'habitude d'effectuer à l'improviste des visites de surveillance derrière chez

Nathalie. Au cours d'une de ces visites en septembre 1998, ils décidèrent de faire des photos comme cela se pratique au Col de Vence, dans l'espoir de voir apparaître sur certaines d'entre elles des phénomènes lumineux invisibles à l'œil nu (voir ci-dessus le § 11 sur la technologie des plasmas). Ils firent 5 ou 6 photos et leur attente ne fut pas déçue : sur une de ces photos, on peut voir un des enquêteurs avec 2 points lumineux rouges flottant près de l'épaule gauche. Cela suggère encore ici une intervention militaire.

- En septembre 1998 aux environs de minuit, alors que tous deux étaient en train de lire chez eux, le 2^{ème} hypnothérapeute travaillant sur cette affaire aperçut avec sa femme une sphère de lumière bleue qui traversa un velux et sembla écarter le rideau avant d'évoluer à l'intérieur de la maison. Leur fille fut réveillée dans sa chambre par le phénomène qu'elle put observer. On peut envisager qu'une boule de plasma ait pu continuer à errer librement quelques instants dans le couloir jusqu'à la chambre des enfants après avoir été tirée du ciel à travers le velux. Un vent électrique produit par le plasma aurait pu faire bouger le rideau. Les portes étaient ouvertes pour laisser le passage libre au phénomène à travers la maison.

L'ensemble de ces événements plaide en faveur d'une manipulation militaire si l'on considère que les apparitions d'ovnis ou de formes lumineuses ont été réalisées à l'aide d'un rayon de particules, selon le mode qui nous est désormais familier, et que les paralysies temporaires des divers témoins ont pu être provoquées artificiellement par une arme à micro-ondes. Les diverses hallucinations des témoins ont aussi pu être provoquées par un rayonnement électromagnétique, alors qu'une partie des visions de Nathalie repose peut-être sur des événements réels. Les auteurs d'ovnis auraient pu agir d'abord en 1990 sur Corinne puis en 1995 sur son fils, sans autre objectif qu'un test ponctuel à l'époque, à moins que ces premières hallucinations n'aient été d'origine naturelle. La manipulation se serait ensuite étendue en 1997 vers tous les témoins que nous avons cités, peut-être à l'occasion de la grève à laquelle Corinne, Nathalie, Michel, Béatrice et Vanessa ont participé.

L'enquête indique que Nathalie a déménagé au cours de ces événements mais que les phénomènes ont continué à se manifester, ce qui semble éliminer la possibilité que ses visions aient été provoquées par un champ électromagnétique spécifiquement local, d'origine naturelle ou artificielle. En revanche, cela n'exclut pas la possibilité que Nathalie soit elle-même particulièrement sensible aux influences électromagnétiques puisqu'elle dit avoir des dons de médiumnité depuis l'âge de 14 ans. Il lui arrive en effet parfois d'avoir des visions en touchant un objet ou en serrant la main d'une personne (psychométrie).

Ce don de médiumnité a pu être vérifié par les enquêteurs dans un contexte amical mais selon une procédure rigoureuse et avec vigilance : Nathalie a pu décrire sommairement avec succès des photos sous enveloppes kraft scellées, posées à plat sur une table. Ces photos, choisies au hasard par l'un des enquêteurs dans un album, avaient été mises sous enveloppe au domicile de celui-ci avant son arrivée sur les lieux du test. Lors d'un autre test, Nathalie reconnut 14 fois sur 20 le nombre de 1 à 20 inscrit sur un petit papier lu au hasard par l'enquêteur à l'intérieur d'une enveloppe. Celui-ci avait préparé un jeu d'une vingtaine de papiers où certains des nombres de 1 à 20 étaient répétés aléatoirement plusieurs fois tandis que d'autres étaient omis. Nathalie ne fait aucun commerce de son don et ne l'utilise qu'à titre amical. Les enquêteurs l'ont informée du fameux défi « Broch-Majax-Theodor » lancé à tout médium acceptant de se soumettre à des tests de laboratoire, le succès aux tests étant doté d'un prix de ~150 000 euros. On se doute qu'une telle somme a surtout pour effet d'attirer les escrocs ! Nathalie n'est pas intéressée car elle sait que son don n'est pas disponible sur commande et qu'il ne marche pas avec tout le monde. De plus, elle n'est pas particulièrement cupide.

Ce don de médiumnité de Nathalie permet d'avancer l'hypothèse que l'armée utiliserait comme sujets d'expérience des personnes ayant déjà des dons paranormaux, de façon à brouiller les pistes et à diriger les enquêteurs vers une interprétation paranormale des faits, utilisant ici encore une nouvelle forme de pré-debunking. Mais si Nathalie est peut-être un sujet « sensitif électrique » prédisposé aux rencontres rapprochées du 4^{ème} type (RR4) d'après les travaux d'Albert Budden, il n'en est rien des autres victimes dans cette affaire qui ne mentionnent aucun don particulier.

On s'étonnera sans doute que cette histoire rocambolesque puisse cependant être authentique. Elle se déroule pourtant dans notre pays avec des personnages bien réels, et elle se poursuit toujours à l'époque où nous écrivons ces lignes. Il faut noter à ce propos que plus les faits mis en scène apparaissent invraisemblables, plus cela permet de rebuter les gens sérieux qui seraient tentés de les étudier. En outre, la complexité des événements permet de tenir à distance ceux qui ne disposent pas du temps nécessaire à leur examen approfondi, qui seront trop heureux de conclure hâtivement : « ce sont les extraterrestres ! » ou à l'inverse : « ce sont des affabulations ! ». En revanche, on peut espérer que l'accumulation de ces événements corrélés puisse un jour amener les manipulateurs à commettre une erreur qui les trahira.

Si l'on admet que certaines des RR4 peuvent être attribuées aux services secrets de l'armée, alors, pourquoi pas toutes les RR4 ? Comme on l'a vu, il

n'y a pas qu'une arme à micro-ondes qui puisse provoquer chez quelqu'un des visions ou des hallucinations, et des champs électromagnétiques d'origine naturelle ou issus de la technologie d'aujourd'hui peuvent provoquer accidentellement des effets identiques. C'est ainsi que le thème de l'enlèvement n'est pas nouveau pour l'humanité, alors qu'il était autrefois pratiqué par des fées qui n'avaient rien à voir avec celles de nos contes pour enfants [LDLN N° 323 p. 22, article de Jean Sider] ou par d'autres êtres de notre folklore, remplacés aujourd'hui par les extraterrestres produits par nos auteurs de science-fiction. Déjà autrefois, les activités des fées semblaient orientées vers les organes génitaux des sujets « enlevés », elles avaient des problèmes de reproduction et cherchaient à créer des bébés hybrides [LDLN N° 319 p. 39, idem], ce que l'on retrouve aujourd'hui dans les enlèvements extraterrestres. Mais il n'est pas impossible que l'armée ait pu exploiter ces phénomènes hallucinatoires spontanés pour y dissimuler certaines de ses expériences de manipulation mentale, de même qu'elle a su utiliser les visions de phénomènes lumineux naturels pris pour des soucoupes volantes pour y glisser ses tests de projection de leurres visuels, ou encore les dessins géométriques réalisés de tout temps dans les blés pour y essayer ses canons à micro-ondes (voir la première partie de ce livre § 5 au sujet de l'origine des « cercles de culture »). Si l'on considère que les apparitions inexplicables dans le ciel sont aujourd'hui en majorité attribuables à l'armée, qui en produirait en France 1 à 2 par jour en moyenne, qu'en est-il des RR4 ? Pour notre pays comme pour l'Europe, le nombre de ces enlèvements rapportés reste encore très modeste alors que c'est une expérience répandue aux Etats-Unis, ce qui plaide ici en faveur d'une origine militaire car les extraterrestres comme les fées n'auraient a priori aucune raison de tourmenter plus spécialement les Américains, sauf à démontrer que leur pays est plus particulièrement baigné d'ondes électromagnétiques issues de leur technologie avancée (ou que le Coca-cola augmente la sensibilité à ces ondes !). On peut à ce propos se demander à quoi s'occupent en temps de paix les 16 000 agents de la CIA. On pourra objecter à juste titre que les Européens, et les Français tout particulièrement, ont trop peur du ridicule pour oser témoigner de leurs expériences d'enlèvement alors que les Américains, eux, n'ont peur de rien, mais cela ne semble pas suffisant pour justifier un tel écart dans le nombre d'enlèvements rapportés.

Cette affaire de Fontenay-Trésigny, on le voit, soulève donc une grave question. Face aux conclusions que nous sommes amené à en tirer, il nous semble utile de reprendre pas à pas notre raisonnement, pour essayer d'en trouver la faille éventuelle :

- 1) Les ovnis qui imitent les skytracers en l'absence d'une couche nuageuse sont issus d'une technologie dont la maîtrise est réservée à l'armée et

dont la mise en œuvre s'appuie sur la position de la lune et du soleil qui trahissent le stratagème utilisé.

- 2) L'absence de couche nuageuse et le comportement de l'ovni interdisent toute confusion avec un vrai skytracer.
- 3) L'apparition de ce type d'ovni à plusieurs témoins de Fontenay-Trésigny est liée étroitement et sans équivoque, chez au moins l'un d'entre eux, à une expérience d'enlèvement par des extraterrestres, ou rencontre du 4^{ème} type (RR4).
- 4) Cette RR4 est donc déclenchée par les auteurs de l'ovni, même si on ne peut encore affirmer avec certitude qu'ils en contrôlent le contenu, ni confirmer que celui-ci a une base réelle.
- 5) Une corrélation nette avec les apparitions d'ovnis du 10 août 1998 qui reposent sur le stratagème mis en évidence dans cette étude confirmerait l'origine militaire des événements de Fontenay-Trésigny.

On peut s'étonner que les auteurs d'ovnis aient choisi ici une apparition aussi typée qu'une imitation de skytracer, ce qui les trahit sans appel. Une simple boule lumineuse, tout en évoquant une soucoupe volante pour ceux chez qui les auteurs souhaitent renforcer la croyance aux extraterrestres, aurait pu suggérer, pour les sceptiques, un phénomène météorologique accompagné d'un champ électromagnétique capable d'induire des hallucinations chez les témoins. Ce faisant, chacun en serait sorti renforcé dans ses convictions, comme à l'accoutumée, et personne n'aurait songé à une opération militaire. Les auteurs ont-ils donc à nouveau commis dans cette affaire une gaffe d'envergure ?

S'il devait être confirmé que de nombreuses RR4 sont précédées d'une apparition d'ovni exploitant le stratagème que nous présentons dans cette étude, alors nous serions tout naturellement amené à en attribuer la paternité aux mêmes auteurs. Cette question nous invite à étudier ci-après un lot de cas d'enlèvements.

42. Etude de cas d'enlèvement

Les N° 314 et 317 de LDLN recensent une trentaine de cas qui évoquent un possible enlèvement par des extraterrestres. Pour 14 de ces cas seulement (dont celui du 29 mars 1978, déjà traité dans les cas avec dommage physique), la date, l'heure et le lieu sont précisés. On peut ajouter à cette liste le cas de Haravilliers présenté en détail dans les N° 349 et N° 352, outre celui de l'affaire de Fontenay-Trésigny déjà étudié ci-dessus.

Le détail des 14 nouveaux cas étudiés se trouve en annexe B § XXVIII.

Sur les 9 cas retenus pour les statistiques, on trouve 4 effets ECS (44,4%) et aucun effet ECL. On peut supposer que les militaires évitent autant que possible la présence caractéristique de l'effet ECL afin de ne pas se trahir ouvertement, alors que le maintien du secret est ici essentiel.

Avant d'examiner le contenu de ces cas d'« enlèvement », il nous semble utile de mentionner les expérimentations de l'enquêteur américain Nicholas Reiter qui ont montré en 1994 que les expériences d'« enlèvement » vécues la nuit dans leur chambre par une dizaine de sujets volontaires étaient toutes associées à une élévation de l'intensité du champ électromagnétique ambiant [AB98 p. 87 et suiv.]. Ces résultats intéressants restent cependant à confirmer dans un contexte scientifique rigoureux. On connaît aussi un certain nombre de cas d'« enlèvement » où les enquêteurs ou des médecins ont assisté « en direct » à la description d'une RR4 par un sujet qui se tenait devant eux. Le Docteur Jean Monro, directeur du Breakspear Hospital (Hertfordshire) où l'on traite les malades « sensitifs électriques », a pu constater ce phénomène à plusieurs reprises [AB98 p. 262]. Il est clair dans ces conditions que la réalité *matérielle* des extraterrestres et de leur vaisseau décrits par la victime est plus qu'improbable.

4 km au SSE de Bonnieux (Vaucluse), 14 septembre 1975

Le témoin (une femme) effectue sa promenade habituelle et pouvait donc être attendu. Elle a un malaise et se sent très fatiguée, puis paralysée. Elle observe un faisceau lumineux venant du ciel ainsi qu'un rectangle rouge orangé au sol. Elle subit peut-être une décorporation et a l'impression « qu'autre chose agit sur sa volonté ». Elle se rend le lendemain à l'hôpital pour examens du fait que son cancer de la gorge se développe depuis qu'elle refuse tout traitement. On lui annonce alors que son cancer a disparu (sic). Le 16 septembre, le médecin du travail la déclare apte à retravailler. Pourrait-on attribuer cette guérison « miraculeuse » à un rayonnement électromagnétique ayant agit sur le cerveau ou sur la tumeur ? Il faut signaler à ce propos que la recherche médicale civile étudie avec un certain succès depuis plusieurs années le traitement par rayonnement électromagnétique de la douleur et de diverses affections telles que le cancer, le diabète, la dépression, la migraine ou la perte du sommeil, etc, ainsi que l'accélération de la régénération osseuse ou tissulaire.

Près de Limoges (Haute-Vienne), 10 décembre 1976

Illumination comme en plein jour, « la lumière semblant provenir de partout à la fois » et « ne produisant pas d'ombre », ce qui est typique d'une luminosité répartie dans un espace, produite par ionisation de l'air de cet

espace. Masse lumineuse sur le chemin. Le témoin, une femme de 68 ans circulant seule dans sa voiture, éprouve diverses sensations puis perd connaissance et se réveille ~100 m plus loin. Le départ de l'ovni « à une allure vertigineuse, et sans bruit » suggère qu'il s'agissait bien d'une projection lumineuse, d'autant plus que la route passe à cet endroit sous un véritable tunnel végétal impénétrable par un objet solide. En outre, la description des autres phénomènes lumineux correspond bien au schéma habituel. Cette partie de son récit semble donc issue de l'observation d'une réalité objective. D'ailleurs son garagiste constatera 2 semaines plus tard « d'inexplicables phénomènes magnétiques extrêmement intenses » sur son véhicule, selon le journaliste Hugo Nhart qui a enquêté de façon très approfondie sur ce cas [HN99 p. 101-134]. En revanche, d'autres points de son témoignage évoquent plutôt une hallucination liée à l'influence du fort champ électromagnétique présent. Ainsi a-t-elle l'impression que sa voiture se déplace *contre sa volonté* et malgré ses efforts désespérés pour l'immobiliser. Ses perceptions sensorielles sont exacerbées et elle distingue le détail des feuilles des arbres situés pourtant à 10 ou 20 mètres de là. Elle a aussi l'impression qu'on lui retire le cerveau du crâne, sensation qui est parfois éprouvée par les consommateurs de cannabis.

Le témoin arrive chez elle avec ~55 minutes de retard (missing time). Elle se souviendra plus tard d'une parodie d'examen médical dont elle retrouve des traces sur ses organes génitaux, traces qui semblent *a priori* ne pas pouvoir être d'origine psychosomatique puisqu'elle découvre de la « terre » et une déchirure épidermique allant de l'anus au vagin lors de sa toilette intime. Mais s'agit-il réellement de terre ? L'a-t-elle mise elle-même lors d'un délire hallucinatoire ? Lui aurait-on mis cette terre lors de sa perte de conscience ce qui nécessitait l'intervention peu souhaitable d'opérateurs sur le terrain, intervention néanmoins possible par nuit totalement noire ? Cela reste difficile à concevoir, mais nous préférierions l'envisager plutôt que d'escamoter la réalité des faits.

Voici cependant ce qui ressort d'une discussion de ce cas que nous avons eue ultérieurement avec un psychiatre : si l'on admet que le témoin est victime d'une hallucination où elle est convaincue de subir un examen médical alors qu'elle se trouvait d'après ses souvenirs sur une sorte de cheval d'arçon, il n'est pas totalement exclu que par un phénomène dit de « conversion hystérique », elle ait provoqué une déchirure épidermique allant de l'anus au vagin capable de faire passer des excréments vers celui-ci. Ceux-ci une fois séchés et mélangés à l'eau de son lavage interne auraient pu alors passer pour de la terre. (Hugo Nhart nous indiquera plus tard que la présence de terre lui aurait en fait été confirmée par un médecin.) Cependant, cette réaction somatique serait tout à fait atypique par rapport aux

conversions hystériques connues qui sont généralement plus fonctionnelles qu'organiques. Il faudrait donc plutôt envisager qu'elle ait eu une crise d'épilepsie temporale, naturelle ou provoquée, crise qui pourrait rendre compte de son hallucination et aurait engendré un comportement inconscient qui l'aurait amenée à se blesser. Ce faisant, le contenu de son hallucination aurait en réalité été induit au moment de cette blessure, l'amenant à se croire sur une sorte de cheval d'arçon. On rencontre parfois des cas de « fugues épileptiques » où le malade se comporte durant plusieurs heures de façon entièrement automatique sans en conserver ultérieurement le souvenir. On pourra pourtant s'étonner que cette déchirure épidermique, habituellement très douloureuse, n'ait provoqué aucune gêne chez le témoin qui constata le lendemain « une totale insensibilité de ses organes génitaux, ainsi qu'un gonflement anormal de leurs parties externes ». Aurait-elle pu aussi s'auto-anesthésier lors de son hallucination ?

Comme on le voit, il est donc possible d'interpréter de 2 façons symétriques cette hallucination avec trace physique :

①	Vision d'une source potentielle de blessure	⇒	apparition de cette blessure par conversion hystérique
②	Blessure réelle	⇒	influence sur le contenu de l'hallucination qui intègre cet événement

Il nous semble ici que c'est la deuxième interprétation qui doit être retenue. L'hallucination pourrait intégrer un événement perturbateur extérieur (et se baser sur ce que voit et vit réellement le témoin) de la même façon qu'un rêve intègre dans son déroulement une porte qui claque ou un klaxon de voiture afin de préserver le sommeil du dormeur. Mais on ne saurait voir ici une base suffisamment solide pour expliquer les hallucinations *collectives*, car si 2 dormeurs partageant la même chambre peuvent chacun visualiser instantanément une voiture lorsqu'un bruit de klaxon vient perturber leur sommeil, il y a fort peu de chance que les 2 voitures se ressemblent, sauf à envisager une improbable contamination des dormeurs par télépathie.

En extrapolant, on peut envisager que cet événement perturbateur ne soit pas extérieur mais soit dans la plupart des cas une sensation induite dans le cerveau du sujet par le champ électromagnétique présent. On a déjà vu à ce propos que Michael Persinger signale que lorsque le cerveau est soumis à certains rayonnements électromagnétiques, la région correspondant aux organes sexuels est particulièrement stimulée, ce qui pouvait expliquer le fait que les victimes d'enlèvement rapportent souvent des examens de leurs organes génitaux. Mais des rayonnements électromagnétiques peuvent en fait provoquer une palette très riche de sensations dans le cerveau et stimuler

artificiellement aussi bien le toucher que la vue, l'ouïe, l'odorat ou le goût, ou encore des émotions telles que la joie ou la tristesse. Le type particulier d'ondes utilisé pourrait donc dans une certaine mesure expliquer les visions récurrentes des victimes puisqu'il serait capable de provoquer toujours les mêmes sensations artificielles, et ce mécanisme se répéterait d'un sujet à l'autre car nous possédons tous un cerveau structuré et fonctionnant de la même manière. Ce constat de récurrence existe depuis longtemps déjà au sujet des rêves pour lesquels la psychanalyse propose un décodage universel, même si celui-ci est parfois inattendu. C'est ainsi par exemple que le rêve de l'extraction d'une dent symbolise la castration. Si donc il existe des rêves récurrents d'un individu à l'autre, il devient possible d'envisager qu'il existe aussi des hallucinations récurrentes : l'impression subjective que le cerveau sort de la tête en est ici l'illustration.

Bussière-Saint-Georges (Creuse), 18 janvier 1977

L'heure de retour du témoin de chez un voisin était sans doute prévisible et il pouvait être attendu. Le témoin se trouve « projeté dans un buisson à 50 m de là », ce qui est parfaitement atypique, sauf peut-être dans un contexte de poltergeist, à moins que cela ne soit dû à l'emploi d'une arme que nous ne connaissons pas. Peut-être aussi s'agit-il de l'illusion d'une projection après que le témoin se soit déplacé normalement. 3 lumières au-dessus du témoin. Celui-ci est paralysé et tremble, et il a des sensations de courants d'air et de bourdonnements, conséquences possible de la présence d'un fort champ électromagnétique. Il observe « une très belle fantasmagorie » et un faisceau lumineux. L'ovni disparaît et le témoin constate que 75 minutes se sont écoulées (missing time). Il est en état de choc et souffrira de maux de tête. Nous reproduisons à titre d'exemple en annexe D § II le compte rendu de Joël Mesnard sur ce cas, présenté pages 14 et 15 du N° 317 de la revue LDLN.

Sion-les-Mines (Loire-Atlantique), 4 décembre 1979

2 témoignages complémentaires. Grosse boule rouge qui vient se positionner sur une voiture et la fait disparaître dans un nuage de fumée devant la voiture du témoin. Le témoin ne peut cependant exclure catégoriquement que cette voiture ait simplement tourné au carrefour, ce qui nous semble l'hypothèse la plus vraisemblable. Lui-même sera ensuite suivi par la même boule et c'est la boule qui disparaîtra (le témoin a-t-il enlevé les extraterrestres ?!). Ce témoignage n'a rien d'une RR4 et est donc éliminé des statistiques, même si la réalité de la présence de l'ovni ne fait pas de doute, alors que celui-ci profite des effets ECS et ECL conjugués en un effet EC2, ce qui est rappelons-le une situation très rare (1 chance sur 170).

Près de Sospel (Alpes-Maritimes), 30 avril 1983

Une boule lumineuse apparaît dans la chambre du témoin, ce qui semble être la cause de son réveil. Le témoin (une femme) s'éclipse pour ouvrir une fenêtre dans la pièce voisine et trouve 4 êtres dans sa chambre lorsqu'elle revient. Cette chambre possède apparemment une porte-fenêtre donnant sur l'extérieur mais on ne sait pas si celle-ci était verrouillée. On peut cependant penser qu'elle était ouverte puisque le témoin cherchait à créer un courant d'air. Il était donc possible de s'introduire dans la pièce de l'extérieur. Les êtres semblent porter un masque aux orbites trop étirées, leurs yeux étant décentrés vers le nez, ce qui donne l'impression qu'ils louchent et nous paraît être un indice en faveur d'une possible supercherie.

Le mari du témoin ne se réveillera pas car il dort trop profondément. Sa femme elle-même ressent des difficultés pour parler avec les visiteurs. Enfin, les 4 chiens de garde, les yeux exorbités devant cette scène, sont particulièrement paisibles. Ce sont là quelques indices de la présence d'un champ électromagnétique mais rien ne permet d'affirmer que le témoin est en train d'avoir une hallucination. Elle se souviendra en effet de tous ces événements sans difficulté et sans avoir recours à l'hypnose. Elle est donc peut-être victime d'une mise en scène sophistiquée. Les visiteurs quant à eux ont la tête couverte d'une calotte enveloppante, qui pourrait très bien être un écran contre des ondes électromagnétiques malgré tout utilisées.

Il y a d'autres « extraterrestres » dans la cour où le témoin est invité à assister à une projection sur fond de brume. L'histoire de l'humanité, essentiellement nos guerres, défile sous ses yeux sous forme de projection cinématographique et de diapositives. Le témoin signale que les guerres ne l'intéressent pas, mais le programme est imposé. Elle s'étonne aussi que ses visiteurs soient tous masculins... Vers 4h, ceux-ci repartent dans un vaisseau noyé dans la brume dont il est difficile de dire s'il est purement lumineux, mais qui ne laissera pas de traces au sol. La victime a une réaction de stress post-traumatique et craindra ensuite le retour annoncé par ses visiteurs, tout en le souhaitant.

Le relief alentour est très accentué et truffé de blockhaus datant de la dernière guerre. Ceux-ci ont pu servir de base de tir pour les phénomènes lumineux ou même pour la projection du film et des diapositives si cet épisode n'était pas hallucinatoire, comme nous sommes porté à le croire.

Viry-Châtillon (Essonne), 28 mai 1991

Cet événement est indirectement lié à la grande vague du 5 novembre 1990, ce qui semble signer son origine. Le 5 novembre 1990, Béatrice (pseudonyme) observe de très près un ovni, comme beaucoup d'autres

témoins ce soir-là. Quelques mois plus tard, le 28 mai 1991 vers 23:00C, Béatrice entend longuement un bourdonnement d'hélicoptère au-dessus de sa maison, mais elle ne se lève pas pour aller voir la source de ce bruit. Elle fait part de son aventure à Anne (pseudonyme) qui lui apprend avoir vécu le même incident le même jour à la même heure, alors que leurs domiciles sont trop éloignés pour que la cause du bourdonnement d'hélicoptère puisse être la même. D'autre part, le fils d'Anne qui dormait dans la pièce voisine et les voisins interrogés n'ont rien entendu. Il semble donc s'agir plutôt d'une sensation sonore perçue directement dans le cerveau du témoin, comme on peut en provoquer à l'aide d'un rayonnement électromagnétique. Ainsi, ces deux amies ont été simultanément victimes de la même illusion sonore, ce qui ne peut être fortuit. Mais l'expérience d'Anne ne s'arrête pas là. Au même instant, sa chambre était « baignée d'une lumière verte venue de nulle part. La fenêtre et les volets étaient fermés, et rien ne permet de comprendre d'où venait cette lumière qui n'en était pas une puisqu'elle n'éclairait pas [...]. Tout était noyé dans un brouillard vert. » Cela évoque cette fois-ci un rayonnement de micro-ondes traversant les volets pour venir ioniser l'air de la pièce, ce qui aurait mis en danger la santé du témoin, à moins qu'il ne s'agisse plutôt d'une vision hallucinatoire. Anne eut la sensation qu'on voulait l'arracher de son lit et sentit un tourbillon d'air qui pourtant ne déplaça aucun objet. Ces sensations vraisemblablement elles aussi hallucinatoires pourraient être à nouveau attribuées à l'effet d'un champ électromagnétique sur son cerveau. On voit donc dans cette affaire, que c'est Anne qui était visée principalement. Mais les auteurs ont cru bon d'établir un lien avec les ovnis du 5 novembre via son amie Béatrice, ce qui a le mérite de rendre ce cas plus extraordinaire mais ce qui les trahit du même coup.

Près d'Haravilliers (Val-d'Oise), 10 janvier 1998

Plusieurs témoignages complémentaires. Le témoin principal a travaillé dans l'aéronautique à des postes sensibles, puis comme ingénieur sur une base militaire. L'ovni qui émet des lumières multicolores est gigantesque (~45 m de diamètre), très structuré et vu de très près, « à bout presque touchant » pour le témoin principal : impossible donc d'évoquer un phénomène météorologique ou une quelconque explication naturelle (voir fig. 42-a). Impossible aussi d'évoquer une hallucination collective dont la seule origine que nous connaissons est l'hypnose *d'un groupe* de personnes telle que la pratique le fakir qui prétend grimper à une corde raide devant un public de badauds (voir première partie § 12). Cette hallucination collective a en outre ses limites car chacun la construit mentalement à partir de sa propre « banque d'images » et les détails de la scène peuvent alors diverger, sauf à envisager que le fakir impose à son public sa propre visualisation par télépathie... Les témoins sont ici répartis sur 3 voitures dont 2 sont en

mouvement et ils ne peuvent de ce fait subir une hypnose commune. L'apparition de l'ovni est donc assurément réelle, ce qui n'implique pas pour autant qu'il s'agisse d'un vaisseau extraterrestre, à condition de replacer cette observation dans le contexte des autres apparitions d'ovnis.

Notons, à propos du concept d'hallucination collective, que nous avons déjà mentionné que l'observation de flashes lumineux dans les cercles de culture pouvait être une sensation induite dans le cerveau du sujet par l'exposition à un champ magnétique (voir première partie § 5). Il est envisageable que cette sensation induite *simultanément* chez différents témoins donne un caractère objectif à ce qui ne serait en fait qu'une nouvelle forme d'hallucination collective, assez rudimentaire au demeurant. Mais cela n'est possible que parce qu'un éclair lumineux est un événement très bref et non localisé dans l'espace, tout comme peut l'être un son bref : coups frappés des poltergeist, sifflement... A contrario, il nous semble impossible que l'hallucination collective d'une boule lumineuse apparaissant dans le champ de vision des témoins, telle que l'exposition à un champ électromagnétique peut parfois en provoquer, puisse être prise pour un ovni [cf AB98 p. 60]. Les témoins devraient en effet rapidement réaliser qu'ils voient tous l'« ovni » à des endroits différents et que lorsqu'ils tournent les yeux ou la tête, l'« ovni » suit leur regard.

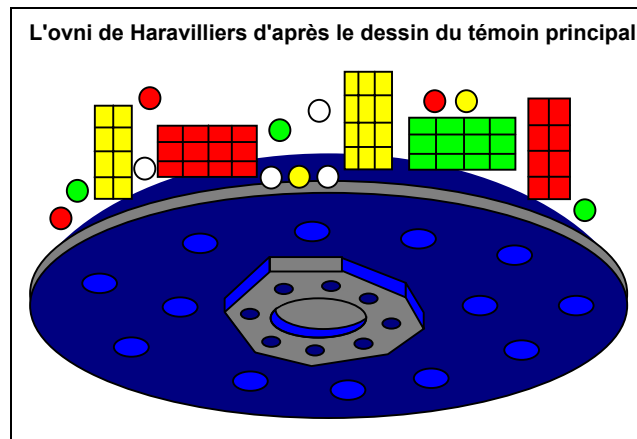


Fig. 42-a

Une projection lumineuse d'une telle qualité laisse entendre que la technologie utilisée est aujourd'hui très au point, et que l'on pourrait bientôt voir voler sur les théâtres d'opérations des avions virtuels parfaitement imités. Comme nous l'avons mentionné au sujet des cercles de culture dont la complexité a augmenté progressivement jusqu'à nos jours, il semble ici

encore que la sophistication des apparitions observées soit liée à l'évolution de la technologie mise en œuvre. Rappelons que les premiers ovnis ne furent longtemps que de simples formes ovoïdes monochromes.

La volonté et l'état d'esprit du témoin principal sont influencés et il n'entend plus le moteur de sa voiture alors que le véhicule avance toujours. Ce phénomène est typique de l'application d'un champ électromagnétique au cerveau, mais on peut s'étonner que le rayonnement puisse atteindre les passagers alors que la voiture devrait se comporter comme une cage de Faraday et les en protéger. La longueur d'onde de ce rayonnement doit donc être suffisamment courte (micro-ondes) pour qu'il puisse passer à travers les vitres sans être réfléchi par la caisse métallique. Chacun a déjà pu remarquer que les émissions radiophoniques ne pénètrent pas à l'intérieur d'une automobile et que l'emploi d'une antenne extérieure est nécessaire pour capter les fréquences radioélectriques dont la longueur d'onde varie de quelques dizaines de mètres à quelques dizaines de kilomètres. En revanche, on sait qu'il est tout à fait possible d'utiliser un téléphone portable en voiture car l'effet « cage de Faraday » de la carrosserie ne joue pas pour les hyperfréquences associées aux micro-ondes émises et reçues par les portables. La longueur des micro-ondes varie de quelques millimètres à quelques dizaines de centimètres ce qui leur permet de passer à travers les ouvertures non métalliques de la voiture (voir spectre électromagnétique en annexe A § 1).

L'ovni projette un faisceau lumineux vers la voiture et les 4 passagers ont alors un missing time de près de 6 minutes qui ne leur laisse aucun souvenir de leur arrivée à destination. Cette brève période de missing time semble affecter simultanément le conducteur de la voiture qui suit et celui de la voiture déjà arrivée sur les lieux du rendez-vous de chasse, un ancien contrôleur qualité aviation chez Dassault. Le missing time de ce dernier nous permet d'interpréter rationnellement son témoignage pourtant très surprenant, alors qu'il affirme que « la voiture [qu'il attendait] n'était pas là, et [que] d'un seul coup, elle lui est apparue, *comme si elle s'était matérialisée devant lui* ». Cela signifie simplement qu'il a perdu conscience durant un bref instant et que c'est *durant cette perte de conscience dont il n'a aucun souvenir* que cette voiture est arrivée dans son champ de vision qui se trouvait figé puisqu'il était paralysé. C'est un peu comme s'il avait été en train de regarder un film au cinéma et que quelques mètres de la bobine aient été coupés, faisant « sauter » l'image à l'instant d'après. Cette explication pourrait sans doute s'appliquer à de nombreux autres cas de « matérialisations instantanées » qui émaillent les récits d'apparitions d'ovnis. Encore un mystère de résolu semble-t-il.

Malgré notre remarque précédente concernant l'impossibilité pour des ondes radio de pénétrer à l'intérieur d'une voiture, il nous faut citer ici les propos tenus par le Pr J. Anthony Deutsch de l'université de New York lors d'une réunion de l'AAAS (American Association for the Advancement of Science) à Berkeley en 1965. Le professeur rapporta qu'un excès d'acétyl choline dans le cerveau pouvait interférer avec le processus de mémorisation. Il ajouta que cet excès d'acétyl choline pouvait être produit artificiellement à l'aide d'ondes radio. Ce processus appelé Electronic Dissolution of Memory (EDOM) pouvait interrompre le fonctionnement de la mémoire aussi longtemps que le signal radio était maintenu [HMDV91 § 11]. Un tel mécanisme pourrait donc être à l'origine de certaines de ces fameuses périodes de « missing time ».

Ultérieurement, le témoin principal se souviendra de s'être senti aspiré vers l'engin à travers le toit de son véhicule, ce qui évoque une possible décorporation, avant de se retrouver allongé sur une table (d'opération ?) devant un être coiffé d'un heaume. Notons qu'il est couramment rapporté qu'en cas de décorporation, le corps continue à fonctionner « en automatique » et qu'il lui est parfaitement possible de conduire, voire de tenir une conversation banale, quasi « réflexe ». La brièveté de cette période de missing time ainsi que le fait que le témoin n'ait pas cessé de conduire durant cette période sont pour nous d'une grande signification : il est en effet impossible que ses visions évoquant un « enlèvement extraterrestre » aient ici la moindre base réelle ou qu'elles aient pu lui être suggérées sous hypnose. Dans les conditions où cette expérience a eu lieu, seule une hallucination provoquée à distance peut les expliquer. Se pose alors le problème du contenu de ces visions dont on pourrait connaître plus de détails si le témoin acceptait de se soumettre à une séance d'hypnose bien conduite. Il semble cependant que ces visions soient assez proches du scénario habituel.

Les témoins n'auront par la suite aucun désir de parler de l'événement, et ce durant plusieurs mois, comme s'ils en avaient été dissuadés. Mais le témoin principal cherche à comprendre et effectue sa propre enquête. Constatant que l'ovni a dû survoler la maison du maire, il interroge celui-ci. Le maire, qui se lève tous les jours à 6h du matin, reconnaît ne s'être réveillé bizarrement ce jour-là qu'à 9h45, à l'heure où il aurait dû être en réunion (information confirmée par l'enquêteur). Il aurait donc lui aussi subi les effets d'un rayonnement électromagnétique intentionnellement dirigé contre son habitation préalablement au passage de l'ovni.

La vision rationnelle du témoin est déstabilisée. Des pensées qui ne sont pas les siennes lui viennent parfois et il reçoit un message d'apocalypse à

transmettre à l'humanité. Il s'agit peut-être là de l'effet rémanent de l'exposition à un champ électromagnétique, puisque Michael Persinger a constaté que de nouvelles manifestations pouvaient survenir spontanément plusieurs jours après la première irradiation [AB98 p. 116], à moins que la manipulation ne continue. Le témoin envisage à ce propos d'avoir reçu un implant.

Deux des victimes au moins ont des sensations de brûlures aux yeux, confirmées pour le témoin principal par un certificat médical et une prescription d'antibiotiques et de cortisone. Ce dernier semble aussi avoir été victime d'un bombardement de rayons ultraviolets puisqu'une pigmentation orangée est apparue sur son corps « comme s'il avait été longuement exposé au soleil », cette couleur orangée étant peut-être due à une particularité de sa formule sanguine. Une tache brune d'une dizaine de cm² est plus spécialement apparue sur son visage en haut de la pommette gauche, et cette tache restera visible durant plusieurs mois. Le conducteur pense que ses passagers ont évité ces dommages physiques car ils ont bénéficié de l'effet « cage de Faraday » de la voiture les protégeant des radiations, alors que lui-même avait passé la tête par la portière. Mais comment se fait-il que la tache brune ne soit pas dans ce cas apparue plutôt sur le côté droit de son visage puisque c'est celui-ci qui fut exposé aux radiations de l'ovni qui survolait la voiture ? Il nous semble que le tir des radiations impliquées a en fait très bien pu être réalisé en plusieurs fois et en diverses occasions, et non pas uniquement durant les 6 minutes de perte de conscience du témoin.

En avril 1998, le témoin soigne un très gros furoncle apparu sur sa hanche. Il en extrait à la racine une sorte de gélule blanche de consistance gélatineuse de 12 mm x 4 mm. S'il ne s'agit ici que du bourbillon que l'on extrait habituellement d'un furoncle, on peut alors s'étonner de l'absence de purulence de la plaie. En outre, il semble que les pensées étrangères qui hantaient le témoin aient disparu le jour même, sans toutefois qu'il puisse certifier cette corrélation. S'il devait s'agir plutôt d'un véritable implant, il est peu probable que les opérateurs aient utilisé les quelques minutes de perte de conscience des passagers du véhicule pour réaliser son injection, d'autant plus que le véhicule ne semble pas s'être arrêté. En réalité, l'implantation aurait pu se faire à un tout autre moment, vraisemblablement par les voies naturelles afin d'éviter toute cicatrice. Mais le témoin n'a nullement été opéré récemment sous anesthésie générale et il ne mentionne aucune autre période de missing time que celle liée à la vision de l'ovni. En outre, on voit mal comment un implant dans la hanche pourrait influencer sur les pensées du témoin. A moins qu'il ne s'agisse d'une micro balise de repérage telle que celles que l'on implante dans les chevaux de prix ce qui aurait permis de le localiser pour mieux le bombarder de micro-ondes... etc.

Pour éviter de trop spéculer sur la question, il aurait fallu examiner l'élément extrait et en déterminer la nature exacte mais le témoin ne l'a pas conservé après l'avoir montré à son épouse. Quoi qu'il en soit, une nature insignifiante d'un implant pourtant bien réel, comme il est de règle en ce domaine, aurait permis de discréditer toutes les spéculations et leurs auteurs, de brouiller les pistes et de décourager ceux qui cherchent à comprendre. A ce point de l'enquête cependant, l'hypothèse du bourbillon demeure pour nous la plus vraisemblable et l'on peut penser que les manipulateurs n'ont fait que saisir cette occasion pour diminuer leur emprise sur le témoin en relâchant leur harcèlement électromagnétique. Mais celui-ci semble pourtant toujours présent alors que le témoin a encore des sensations étranges chaque fois qu'il se rend sur les lieux de l'apparition de l'ovni à un nouveau rendez-vous de chasse.

Le matin même de la seconde visite de l'enquêteur, le 13 mai 1998 vers 0h50, le témoin qui n'était pas encore couché observe une gigantesque flèche qui se dessine de part et d'autre de la pleine lune (par une nuit totalement claire) et un ovni qui tombe comme une feuille morte. Cette vision symbolise le message qu'il est chargé de transmettre à l'humanité concernant sa fin prochaine et qui, malgré la bonne foi évidente du témoin, est dénué de fondement comme tous les messages apocalyptiques reçus en pareille circonstance. Les messages reçus lors d'une expérience de mort imminente (EMI) sont d'ailleurs du même ordre (voir la première partie de ce livre § 13 au sujet des prophéties apocalyptiques). Ces messages peuvent être une émanation de l'inconscient collectif, lors d'une EMI, ou peut-être ici une manipulation qui servira à décrédibiliser complètement le témoin. En effet, celui-ci est convaincu de la validité de son message, ce qui se comprend vu l'expérience qu'il a vécue dont une partie au moins fut très réelle, impliquant plusieurs témoins. Il va donc tout faire pour que les astronomes recherchent dans le ciel les signes annoncés par « son » message, ce qu'ils feront peut-être (mais de mauvaise grâce) si le témoin est suffisamment convaincant. Et comme d'habitude, ce sera un échec et le témoin sera décrédibilisé ainsi que *l'ensemble* de son témoignage, pourtant très solide. Il existe d'ailleurs déjà chez le témoin un élément majeur capable de le décrédibiliser, ce qui confirme qu'il n'a pas été choisi au hasard, mais les enquêteurs ayant souhaité préserver sa vie privée, nous laisserons aux « debunkers » le soin de trouver eux-mêmes cet élément prévu à leur intention.

Le témoin semble avoir du mal à accepter que son message soit dénué de valeur, alors que des ufologues expérimentés ont jugé utile de le mettre en garde à ce sujet. Il est certainement difficile d'admettre que l'on a été trompé par un phénomène aussi impressionnant et qui a su nous convaincre de sa

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

réalité, aussi étrange soit-elle. Cette remarque s'applique d'ailleurs aux ufologues que des apparitions d'ovnis aussi sophistiquées ont convaincu de l'existence des extraterrestres. Si notre hypothèse d'une supercherie d'origine militaire devait être confirmée, et pour notre part nous croyons aujourd'hui sincèrement qu'elle l'est de par l'analyse statistique mais aussi qualitative de tous ces cas, il n'y aurait pas de honte à s'être fait piéger. L'illusion est en effet très sophistiquée et elle méritait les efforts successifs de tous ceux qui se sont intéressés au phénomène, quelles que soient leurs convictions, pour pouvoir être démasquée. La tâche est d'ailleurs loin d'être achevée et il est souhaitable de continuer à accumuler les preuves. On pourra aussi utilement rechercher des preuves contraires à l'hypothèse militaire si on ne s'en satisfait pas. Il est à craindre cependant que les manipulateurs feront tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher un débat paisible. Calomnie et mensonge seront au rendez-vous : à chacun de veiller à ne pas se faire manipuler.

Nous avons contacté l'enquêteur Gérard Deforge qui a pu nous fournir des informations complémentaires sur cette affaire puisque l'enquête a été ultérieurement complétée en compagnie de Jacques Vallée.

Fin juin 1998, l'enquêteur se rend à la société chargée de la maintenance du photocopieur de son lieu de travail pour y négocier l'achat d'un nouveau matériel. Il y est mis en contact avec un commercial de cette société qui lui apprend qu'il habite sur la trajectoire supposée de l'ovni, qu'il est lui-même né un 10 janvier vers 7h30 du matin, et que sa fille âgée de 2 ans fut dès la nuit du 11 janvier 1998, puis toutes les nuits durant plusieurs mois, « en proie à des terreurs nocturnes » à tel point qu'un médecin dut prescrire des calmants.

On aura noté que la date d'anniversaire de ce commercial coïncide donc assez précisément avec le passage de l'ovni (entre 7h20 et 7h30) ce qui nous invite à nous livrer à un petit calcul afin d'évaluer la valeur de cette coïncidence. Sachant que le lieu dit « Le Ruel » survolé par l'ovni compte ~220 personnes réparties sur ~80 habitations et que la probabilité de naître à une certaine heure de l'année est de $1 / (365 \times 24)$, on en déduit que la probabilité qu'il existe dans cette localité quelqu'un dont la date d'anniversaire coïncide à $\frac{1}{4}$ heure près avec le passage de l'ovni est de ~1,25% ($220 / (365 \times 24 \times 2)$). En supposant que 4 habitations seulement aient subi une interaction franche avec l'ovni, même si seuls le maire (voir ci-dessus) et ce commercial en ont fait état officiellement, la probabilité de la coïncidence se trouve divisée par 20 et tombe à ~0,625%. Il est donc permis d'envisager que cette « coïncidence » soit le résultat d'un choix, après que les auteurs de l'apparition eurent réalisé qu'il existait dans ce hameau

quelqu'un dont la date d'anniversaire coïncidait avec le passage de l'ovni. On sait que les auteurs d'ovnis aiment à cultiver ce genre de coïncidences étranges afin d'épaissir le mystère. On pourra objecter qu'étant donné que le nombre d'observations d'ovnis en France depuis plus de 50 ans s'élève à plusieurs milliers, il était normal que ce type de coïncidence survienne un jour ou l'autre, avec une probabilité de $1 / (365 \times 24 \times 2)$, soit 1 fois pour 17 520 témoins. Cela est vrai sauf si l'on ne retient que les cas d'observation avec effet physique sur les témoins, cas qui sont beaucoup plus rares, de l'ordre de quelques centaines peut-être. En outre, nous n'avons aucune raison de penser que cette « coïncidence » se produit ici pour la première fois puisque cette question n'a jamais été particulièrement examinée auparavant. Mais on pourra aussi objecter à juste titre qu'un grand nombre de coïncidences similaires auraient pu tout autant retenir notre attention et justifier ce calcul, ce qui multiplie donc la probabilité d'occurrence d'une « étrange » coïncidence (par 10 ?) et diminue d'autant sa signification. Pourtant, le 20 août 1999, *la tante* de la petite fille, elle-même cadre dans une entreprise commerciale, sera gratifiée d'un bel ovni « à l'endroit même où se sont déroulés les événements du 10 janvier 1998 » [LDLN N° 355 p. 9]. Serait-ce une autre coïncidence ?

Un détail complète la description des réactions de l'enfant : « Un jouet lui avait été offert avec lequel elle aimait bien s'amuser. C'était une sorte de petite mécanique qui, pendant son fonctionnement, émettait de petites lumières qui se reflétaient jusqu'au plafond de la chambre. Depuis ses "terreurs", elle ne veut absolument plus jouer avec cet objet. ». Cela nous amène à nous demander si ce jouet n'était pas mis accidentellement en marche la nuit par un rayonnement électromagnétique baignant la chambre de la fillette, ce qui aurait pu justifier ses réactions de terreur. Quoi qu'il en soit, on conviendra que les auteurs de ce rayonnement qui auraient choisi cette nouvelle victime parce que la date d'anniversaire de son père coïncidait avec la date de passage de leur « ovni » ont parfois un comportement que la raison d'Etat ne semble pas pouvoir justifier.

Certains lecteurs refuseront sans doute de croire à une telle éventualité, c'est pourquoi il nous semble utile de citer ici Jacques Vallée commentant à propos de l'affaire Bennewitz (voir troisième partie de ce livre § 3) les opérations de désinformation COINTELPRO du FBI et MKULTRA de la CIA des années 60 et 70 : « Au cours de ces programmes, les Etats-Unis et d'autres pays (en particulier le Canada) utilisèrent systématiquement contre leurs propres citoyens la désinformation sous toutes ses formes, y compris des lettres anonymes, des insinuations sexuelles et racistes et même des drogues dangereuses qui transformaient en légumes et parfois provoquaient la mort de ceux qu'ils voulaient discréditer. L'horreur de MKULTRA a été

évoquée devant les tribunaux au cours de divers procès et dans plusieurs livres. Mais le scandale de la manipulation de la croyance aux ovnis n'a jamais été semblablement exposé. » [JV90b p. 105-106].

Nous citerons pour mémoire 4 autres coïncidences qui ont émaillé l'enquête et pour lesquelles nous ne pouvons proposer comme explication que l'intervention du hasard, car ces coïncidences auraient été semble-t-il difficiles à « organiser » :

- 1) Le commercial dont la maison a été survolée par l'ovni travaille chez le fournisseur de photocopieurs de la société de l'enquêteur (voir ci-dessus la description de leur rencontre). Ces 2 sociétés se trouvent pourtant dans une ville de 17 000 habitants.
- 2) Le témoin principal cherche dans l'annuaire un peintre / dessinateur qui pourrait reproduire fidèlement l'ovni qu'il a vu. Il téléphone au premier nom de la liste trouvée dans les pages jaunes. Le peintre en question est un très vieil ami des parents de l'enquêteur.
- 3) Le témoin principal se rend près de Pontoise (Val-d'Oise) en espérant y rencontrer la famille de la victime du célèbre enlèvement « extra-terrestre » du 26 novembre 1979 (voir ci-dessus § 15 notre pré-étude). Une personne lui indique la rue où habite le père de la victime. Arrivé dans cette rue, il croise 2 passants dont l'un est précisément le père de la victime avec qui il entame aussitôt une discussion.
- 4) Le témoin principal à l'habitude de passer ses vacances dans un petit village perdu des Alpes que connaît parfaitement l'enquêteur.

En conclusion, il nous semble que ce cas de Haravilliers est signé de nos auteurs familiers, les témoins ayant observé un superbe ovni produit selon le stratagème habituel, tandis que certains d'entre eux étaient soumis à divers rayonnements électromagnétiques. Cette remarque s'applique aussi pour d'autres cas de ce lot, mais sans doute de façon moins flagrante. Quant au cas de Viry-Châtillon, lié à la vague du 5 novembre 1990, on a vu qu'il semble aussi trahir ses auteurs. Mais nous n'en déduisons pas pour autant que toutes les RR4 sont d'origine militaire et il nous semble plutôt qu'une majorité d'entre elles doit pouvoir s'expliquer par l'exposition accidentelle du sujet à un champ électromagnétique naturel ou artificiel, pour peu qu'il soit le seul témoin impliqué et que l'ovni éventuellement observé soit suffisamment rudimentaire pour pouvoir être attribué à une cause naturelle ou être lui-même d'origine hallucinatoire. Seule l'étude de chaque cas peut véritablement permettre de déterminer son origine, sachant que les cas les plus connus sont aussi les plus spectaculaires et par conséquent ceux qui ont le plus de chance d'être issus d'une manipulation militaire sophistiquée,

tandis que les cas les plus simples qui sont aussi les plus nombreux ont toutes les chances d'avoir été accidentels.

43. Etude de rencontres dans le ciel

L'étude des cas de rencontres dans le ciel semblait particulièrement prometteuse car le nombre de cas types qui peuvent y être rattachés est relativement restreint. En effet, l'altitude de l'avion et la distance parcourue lors de l'observation permettent d'éliminer a priori la possibilité d'un tir à partir du sol. L'altitude permet en outre d'éliminer l'influence du relief. On pouvait donc espérer rencontrer de nombreux cas NC1 (lune sous l'horizon) ou J1 (soleil sous l'horizon), mais cela ne s'est pas particulièrement vérifié. On verra que certains vols bas et certaines apparitions localisées autorisent en fait un tir à partir du sol. Notons aussi que l'étude des ovnis vus d'avion s'est parfois révélée délicate à cause du déplacement de l'appareil qui impliquait une certaine imprécision quant à sa position géographique.

L'effet ECL est normalement comptabilisé pour les statistiques lorsque la lune est entre 2° sur l'horizon et -4° sous l'horizon, le cône d'ombre atteignant alors une hauteur h de 13,6 km au point O de présence de l'ovni. La valeur de 2° sur l'horizon est une hauteur moyenne qui traduit une possible intervention du relief. L'altitude de l'avion nous contraint à décaler l'effet ECL vers le bas pour obtenir un effet ECL' qui sera comptabilisé lorsque la lune est de 0° à -6° sous l'horizon, le cône d'ombre atteignant alors une hauteur de 32,1 km. Cela traduit le fait que le relief est devenu inopérant. Cela permet aussi d'agrandir le cône d'ombre, puisque l'ovni est parfois très haut au-dessus de l'avion, tout en conservant une probabilité naturelle identique à celle de l'effet ECL, afin de ne pas complexifier les calculs statistiques. Cette transposition d'ECL en ECL' permet donc de mieux coller à la réalité du stratagème mis en œuvre. On constate cependant que les résultats statistiques auraient été identiques en comptabilisant l'effet ECL habituel (à ceci près qu'un EL à 98% se substitue à un EL à 1%).

En ce qui concerne l'effet ECS, sa transposition n'a pas paru nécessaire puisque la hauteur h du cône d'ombre dépasse déjà 300 km à -18° . Une élévation de l'observateur (en avion) de 10 km en altitude est donc sans grande conséquence et elle est rapidement compensée par une descente de l'astre de $0^\circ 16'$. En toute rigueur, on pouvait comptabiliser l'effet ECS pour un angle du soleil sous l'horizon variant de $-0^\circ 16'$ à $-18^\circ 16'$.

Les cas proviennent de 3 sources différentes afin d'en obtenir un nombre suffisant : LDLN, VSD98 et RN98. Pour cette même raison, nous avons

aussi traité les cas étrangers. Sauf omission de notre part, tous les cas rencontrés dans ces 3 sources ont été étudiés, hormis les observations au sol (atterrissage de l'avion), les cas où aucun phénomène lumineux n'est observé (simple détection radar) et les cas où la date ou l'heure sont inconnues. Nous n'avons pas exploité la rubrique « Chronique des rencontres dans le ciel » de la revue LDLN car les comptes rendus d'une dizaine de lignes nous semblaient trop pauvres et parfois entachés d'erreurs. On se souvient que pour l'étude de la vague de 1954, la brièveté des comptes rendus avait rendu difficile l'analyse qualitative des cas.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XIX.

20 cas ont été retenus pour les statistiques. On trouve 2 ECL' (10%), 9 ECS (45%) et 1 EC2' (5%), résultats qui sont plutôt favorables à notre hypothèse. La probabilité naturelle de l'effet ECS (35%) que nous avons calculée pour la France est ici extrapolée au monde. Cela est acceptable puisque les cas étrangers rencontrés dans ce lot sont majoritairement localisés à la latitude de la France ou à une latitude inférieure. La probabilité de l'effet ECS, qui diminue lorsqu'on se rapproche de l'équateur, est approximativement rééquilibrée par le cas de Fort Yukon / Fairbanks (Alaska) situé à la latitude de ~65° N. Cette remarque vaut aussi pour l'effet ECL.

Notons que dans certains cas l'ovni fonce droit sur l'avion pour l'éviter au dernier moment, ce qui ressemble fort à un test du sang-froid du pilote et de ses réactions. Si ce test peut se concevoir lorsqu'il s'agit d'un avion militaire, la plaisanterie est de mauvais goût lorsqu'il s'agit d'un avion civil, surtout si le pilote est amené à faire une manœuvre brusque pour éviter la collision, mettant ainsi en danger les passagers.

De Emmett à ~75 km au NO d'Emmett (Idaho), 4 juillet 1947

Vol United Airlines 105. DC 3 à 2 300 m d'altitude, 8 min après le décollage de Boise. Vitesse estimée à 450 km/h. Il est à noter que le pilote Emil J. Smith est un ami du fameux Kenneth Arnold, celui qui a fait découvrir au public américain l'existence des « soucoupes volantes » quelques 10 jours auparavant. Observation de 9 disques gris foncé sur fond de ciel étoilé. L'avion vole selon l'axe lune/soleil. L'effet ECL ne semble pas efficace car la lune est légèrement sur l'horizon et l'altitude de l'avion empêche l'intervention favorable du relief. Peut-être cela provient-il d'une imprécision dans les données. Néanmoins, on se souvient que l'effet ECL commence en fait un peu avant le coucher de la lune, indépendamment du relief (voir § 8 les données photométriques). On peut donc penser que l'effet conjugué EC2 est ici efficace. La source du tir devait se situer à mi-chemin

entre les lieux du début et de la fin de l'observation, à la verticale du couloir aérien.

Rappelons que le trop fameux crash de Roswell s'est produit seulement 2 jours plus tôt.

*De l'ouest de Jackson (Mississippi) au nord de Fort Worth (Texas),
17 juillet 1957*

Vol Lacy 17. Avion militaire d'espionnage électronique RB-47H à ~10 500 m d'altitude. Vitesse aux alentours de 800 puis 900 km/h. Ovni détecté au radar de bord et à partir du sol. On ne s'intéresse ici qu'à l'observation du phénomène lumineux (une vive lumière blanche), l'écho radar ayant été présent sur une plus longue période. La distance de ~700 km parcourue pendant l'observation et la nature de ce vol d'entraînement d'un appareil bourré d'équipement électronique suggèrent fortement que la source du tir était embarquée (!). Elle fut peut-être pilotée par le navigateur logé à l'avant-bas de l'avion, à l'insu du reste de l'équipage. Mais un tel équipement pouvait-il être installé discrètement à bord de l'avion en 1957 ? On note à ce propos que le premier four à micro-ondes, encore un peu encombrant il est vrai, était sorti des usines Raytheon en 1947, soit dix années plus tôt. Si la source du tir était extérieure à l'avion, ce que suggère la position du soleil, elle devait être montée sur un appareil capable de suivre le RB-47H sur ~700 km à une altitude lui permettant d'échapper à toute détection radar.

Voici la description des signaux captés par les appareils de bord telle que la rapporte l'ufologue Thomas Jean : « [Les] signaux étaient composés d'impulsions de 2,9 GHz, d'une durée de 2 microsecondes, se répétant à une récurrence de 600 Hz. [Le physicien Jean-Pierre] Petit fait remarquer avec justesse que la longueur d'onde [de ces micro-ondes décimétriques] émises par l'ovni correspond sensiblement à la fréquence optimale d'ionisation de l'air atmosphérique ! » [TJ99 p. 69]. Il est donc tout à fait vraisemblable que l'ovni observé ait été en réalité une boule de plasma ionisé. Nous reproduisons intégralement en annexe D § III la description de ce cas par Joël Mesnard, présentée pages 13 à 18 du N° 331 de la revue LDLN. La qualité de ce rapport nous donne l'occasion de rappeler que le directeur de LDLN a publié aussi des articles dans la presse aéronautique, ce qui explique sa compétence dans ce domaine.

SE de Mansfield (Ohio), 18 octobre 1973

Hélicoptère Bell UH-1H de l'US Army à ~760 m d'altitude. Vitesse estimée à ~180 km/h. Le relief local étant à 330-360 m d'altitude, l'hélicoptère vole donc à ~400 m du sol. Il descend à ~180 m du sol à l'approche de l'ovni, un

cigare métallique avec lumières rouge et blanche aux extrémités et émettant un rayonnement vert, mais celui-ci se dirige toujours droit sur lui. Pour éviter la collision, l'hélicoptère plonge alors à la vitesse de 10 m/s. Il risque donc de s'écraser au bout de 18 secondes. Pourtant le pilote, qui doit être parfaitement conscient du danger, ne réagit pas et il maintient à fond la vitesse de descente. En fait, l'équipage semble victime d'un très bref *missing time* de moins de 2 minutes. L'hélicoptère est en effet soumis à un champ électromagnétique et certains équipements électroniques ne répondent plus. Durant cette période jusqu'à peu après le départ de l'ovni, l'hélicoptère est heureusement « aspiré » vers le haut, comme si la commande de pas *collectif*, pourtant poussée à fond pour descendre, avait été inversée à distance. (L'inclinaison *collective* des pales permet à l'hélicoptère de monter ou de descendre. Par opposition, la commande de pas *cyclique* incline les pales alternativement de façon à faire pencher l'hélicoptère vers l'avant, pour le faire avancer.) L'hélicoptère s'élève de 550 m à la vitesse affichée de 300 m/min, ce qui dure donc environ 1 minute 50 secondes, l'équipage ne se souvenant que des 10 dernières secondes. Les témoins au sol ont, quant à eux, bien vu l'hélicoptère s'élever sous l'ovni pendant ~2 minutes. En réalité, ce ne peut être l'ovni qui aspire l'hélicoptère par un mécanisme supposé d'antigravitation, comme on voudrait nous le faire croire, puisque l'effet continue encore 18 secondes après son départ. La commande de pas collectif de l'hélicoptère avait-elle été modifiée pour permettre son contrôle à distance ? Le pilote n'en récupère l'usage que par un mouvement de va-et-vient 18 secondes après le départ de l'ovni. Le lendemain, le rotor de l'hélicoptère est vérifié, ce qui donne l'occasion de faire disparaître toute trace de la supercherie éventuelle. Rien d'anormal n'est signalé. L'enregistrement des communications radio avec l'aéroport de Mansfield semble aussi avoir été manipulé car rien ne subsiste de l'incident.

La mise en scène a peut-être échoué sur un point : l'hélicoptère aurait dû cesser son ascension dès le départ de l'ovni. A cet instant, l'hélicoptère fut bien victime d'une secousse, mais le pas collectif resta apparemment coincé et c'est le pilote qui dut le décoincer manuellement.

A propos de cette inversion à distance des commandes, le colonel Quisenberry indique dans une étude de l'US Air Force conduite en 1988 que des conflits électromagnétiques occasionnés par différents équipements militaires ont parfois provoqué une réaction inattendue des commandes directionnelles des appareils, avant que les circuits électriques ne soient ultérieurement protégés par un blindage renforcé [TWA9]. C'est donc peut-être un rayonnement électromagnétique qui permit de contrôler à distance l'inversion de la commande de pas collectif de l'hélicoptère. A moins que cette inversion ne se soit produite fortuitement, bien qu'il semble d'après

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

l'étude que les interférences accidentelles avaient plutôt pour habitude de provoquer une perte de contrôle rapidement suivie du crash de l'appareil.

Nous reproduisons en annexe D § IV la description de ce cas par Joël Mesnard, présentée pages 4 à 10 du N° 321 de la revue LDLN.

Remarques : Il y a une base aérienne militaire à Mansfield. Ce cas est un peu particulier par rapport à ce lot d'observations aériennes puisque l'hélicoptère est assez proche du sol. L'état de la nuit cadre mal avec le modèle théorique.

SO de Chaumont (Haute-Marne), 7 mars 1977

Vol Calcaire 341. Mirage IV à 9 750 m d'altitude. Vitesse aux alentours de 1 100 km/h. Ovni très lumineux « attaquant » par 2 fois le Mirage IV « en secteur arrière, comme pour une passe de tir » à l'issue d'un exercice militaire, ce qui suggère fortement que l'exercice n'est pas terminé ! Ovni invisible au radar. L'effet ECL' ne semble pas présent au début car la lune est légèrement trop basse malgré l'altitude de l'avion. Cela provient sans doute d'une imprécision dans les données. Dans VSD, le pilote indique que la première apparition a lieu « à la verticale de Chaumont » et non à ~80 km au SO comme le suggère le schéma de LDLN, ce qui permet à la lune de remonter d'environ 0° 30'. On considérera donc que l'effet ECL' est entièrement présent. La source du tir devait se situer à mi-chemin entre les lieux du début et de la fin de l'observation, à un endroit où l'avion était attendu en approche de sa base militaire.

*De 120 km au SO de Minsk (Biélorussie) à Tallinn (Estonie),
7 septembre 1984*

2 Tupolev 134 à ~10 600 m d'altitude. Vitesse estimée à ~800 km/h. Ovni détecté au radar. L'équipage du 1^{er} Tupolev évalue au début l'altitude de l'ovni à 40 ou 50 km (il est lui-même à une altitude de 10 km) et sa taille apparente à 2,5 cm. Selon notre hypothèse, un ovni de cette taille apparente ne peut être à 30 ou 40 km de distance car son diamètre serait alors de ~1 000 m ou ~1 400 m. Pour avoir un diamètre ≤ 100 m, ce qui représente déjà une grosse boule de plasma lumineux, il ne devrait pas être à plus de ~3 km. Cependant, l'effet ECL' ne peut être efficace que si l'ovni est effectivement très haut, à près de 20 km au-dessus de l'avion, auquel cas sa taille serait de ~700 m. Indépendamment de cela, il semble qu'il y ait une incohérence dans les données concernant les positions géographiques des avions et le timing. Ce cas semble enchaîner un effet ECS sur un effet ECL' bref, avec peut-être une période sans effet particulier entre les deux, mais il est difficile de le confirmer pour chacun des 2 avions qui effectuent des trajets en sens opposé. Il existe aussi une ambiguïté quant à la date de ce cas : LDLN N° 342 p. 30 mentionne le 29/30 janvier 1985, et une autre

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

source le 7 octobre 1985. Quelqu'un chercherait-il à brouiller les pistes ? Ces ambiguïtés nous ont contraint à éliminer ce cas des statistiques.

La source du tir devait être montée sur un appareil capable de suivre le 1^{er} Tupolev sur ~770 km à une altitude lui permettant d'échapper à toute détection radar. Un rayon émanant de l'ovni irradie la cabine de pilotage du 2^{ème} Tupolev. Le pilote irradié au ventre meurt l'année suivante d'un myélome multiple. Le copilote irradié à la tête et au cœur est atteint d'une maladie grave chronique. Une des hôtesse de l'air touchée par le rayon sera victime d'une maladie de peau.

Entre Lajas Arriba et Cabo Rojo (Porto Rico), 28 décembre 1988

Observation à partir du sol de 2 ou 3 chasseurs F-14 ou F-15 de la Garde Nationale ou de l'US Navy, autour d'un grand objet triangulaire d'aspect métallique éclairé de nombreuses lumières colorées, fixes ou clignotantes. Deux des chasseurs « disparaissent » au contact de l'ovni, apparemment sans bruit d'explosion. Il semble qu'il soit fait ici usage d'une arme très particulière qui provoquerait plutôt une « désintégration » de l'avion. Serait-il possible que le cœur de la boule de plasma puisse atteindre une température capable de faire fondre l'avion, comme peut le faire une bombe thermonucléaire ? Il faudrait plutôt envisager que les chasseurs qui tournent autour de l'ovni soient comme lui de faux avions simulés, que l'on peut alors faire disparaître à volonté. Il reste que les témoins entendent le bruit des avions. Produire cette illusion sonore est peut-être le rôle du 3^{ème} chasseur qui s'en retourne ensuite à sa base sain et sauf.

De 20h20 à minuit, la zone est quadrillée par des hélicoptères volant à basse altitude, peut-être à la recherche des débris des avions. Les autorités militaires nient toute activité aérienne ce soir-là et l'enquête est étouffée, alors que les autorités de police confirment la présence des avions détectés au radar.

Remarques : Porto Rico est un protectorat des USA et l'île abrite plusieurs bases militaires. On y a observé de nombreux ovnis depuis une dizaine d'années, sans parler de la vague de mutilations animales en 1994/95. Ce cas est un peu particulier par rapport à ce lot d'observations aériennes puisque l'observation est faite à partir du sol. Nous l'avons retenu pour son intérêt qualitatif.

Nord de Gaillac (Tarn), 5 novembre 1990

Vol Air France 2048. Boeing 727 à 10 000 m d'altitude. Vitesse de 890 km/h. Ovni invisible au radar : sorte de demi-lune avec courte traînée et lumières colorées. Le pilote dit voir l'ovni très loin vers l'ouest, au-dessus de

l'Atlantique soit à plus de 270 km de distance (!), et à une altitude de 30 à 40 km. Comme il est lui-même à une altitude de 10 km, il voit donc l'ovni à une hauteur angulaire approximative de 4° 23' à 6° 34'. Selon notre hypothèse, un ovni de la taille apparente de la lune (0° 30') ne peut être à 270 km de distance car son diamètre serait alors de ~2 300 m ! Pour avoir un diamètre ≤ 100 m, ce qui représente déjà une grosse boule de plasma lumineux, il ne devrait pas être à plus de ~11,5 km. Son altitude serait alors de ~10 900 m à ~11 300 m dans le cas présent. La hauteur h du cône d'ombre généré par la lune est quant à elle d'environ 21 km. Cependant, 5 minutes plus tard, la hauteur h tombe à ~15 km. Compte tenu des divers imprécisions des données, on peut donc penser que l'effet ECL' est ici efficace. Il se conjugue à l'effet ECS pour obtenir une effet EC2' efficace. Pour mémoire, voir aussi le cas de Guéret déjà étudié pour la vague du 5 novembre 1990.

Au large de Long Island (Etat de New York), 17 juillet 1996

Vol TWA 800. Boeing 747 à ~4 200 m d'altitude. L'appareil se casse en deux. 230 morts dont 42 français. Trois hypothèses sont avancées : explosion accidentelle d'un réservoir situé au centre de l'appareil, attentat à la bombe, missile tiré par des terroristes ou perdu par l'US Navy. L'hypothèse de l'accident est finalement retenue par défaut. En effet, alors que l'avion a été reconstitué à plus de 95% après repêchage des débris dans la baie de Long Island, on ne trouve pas (ou trop peu) de traces d'explosif et aucune déformation symptomatique d'une explosion dans la soute à bagage ou la cabine des passagers, pas plus que d'impact de missile dans les réacteurs ou sur la carlingue (ce dernier point étant malgré tout fortement contesté par diverses contre-enquêtes privées). Cependant, des civils, des pilotes militaires et des garde-côtes témoignent de la présence d'une ou plusieurs lumières montant vers l'avion juste avant l'explosion. Selon les images satellites, une lumière aurait même tourné autour de l'avion avant le contact fatal. Serait-il donc possible qu'une boule de plasma lumineux simulant un ovni ait touché l'appareil et provoqué l'accident ?

Il est aujourd'hui admis par les enquêteurs du NTSB (National Transportation Safety Board) qui s'occupe de l'enquête civile et du FBI qui mène l'enquête criminelle que le réservoir localisé entre les deux ailes a bien explosé. Celui-ci a en effet pu être reconstitué à partir de 700 morceaux éparpillés dans l'océan alors que, par comparaison, de longues portions d'aile ont été récupérées. Les morceaux indiquaient une déformation vers l'extérieur, résultant de l'explosion. Celle-ci s'explique par le fait que le réservoir était presque vide et était rempli de vapeurs de kérosène chauffées à une température permettant leur explosion en présence d'une étincelle (autour de 40°C selon la pression). Ce réservoir était presque vide du fait que

l'avion venait d'arriver d'Athènes, et le peu de kérosène restant avait été chauffé par les groupes de climatisation qui tournaient à plein régime, alors que les passagers avaient embarqué trop tôt dans un avion stationné au soleil et qui avait 1 h 30 de retard sur l'heure prévue du décollage depuis l'aéroport de JFK. Cette situation, bien que dangereuse, ne semble pourtant pas du tout exceptionnelle vu le nombre d'avions en circulation. Les vapeurs de kérosène ne peuvent heureusement exploser *spontanément* qu'à une température beaucoup plus élevée (autour de 300°C selon la pression). Malgré de multiples hypothèses et expériences, les experts n'ont pu déterminer avec certitude l'origine de l'étincelle qui aurait provoqué l'explosion de ces vapeurs : électricité statique fantôme, pompe défectueuse non repêchée dans l'océan, câbles de jauge mal isolés mais en basse tension ou câblage en mauvais état dans une des ailes. Déjà à Manille en 1990, un Boeing 737 avait explosé au sol dans des conditions apparemment similaires, sans que l'origine de l'étincelle ait pu être confirmée [TWA3].

Plusieurs appareils militaires en cours d'exercice évoluaient dans la zone et pouvaient être à l'origine du tir d'un plasma imitant un missile, tout particulièrement le P3C-Orion de l'escadron VP-26 de l'US Navy qui passait à ~5 km du Boeing au moment de l'accident. Cet avion militaire fut lui-même victime d'une défaillance électrique temporaire et son transpondeur était en panne, ce qui ne permettait pas de l'identifier sur les écrans radar [TWA8]. Il serait de ce point de vue intéressant d'examiner de très près l'histoire de cet appareil pour voir s'il aurait pu être équipé d'un canon à particules au moment des faits en 1996.

Si le vol TWA 800 fut bien l'objet d'une mise en scène ovni utilisant le stratagème que nous décrivons dans cette étude, il n'est pas exclu que la boule de plasma se soit approchée trop près des bouches de ventilation des réservoirs. Normalement, ces bouches de ventilation permettent uniquement l'*entrée* d'air vers les réservoirs mais un défaut de conception sur ce modèle de Boeing pouvait peut-être permettre à des vapeurs de kérosène de s'échapper lors des montées sous un angle prononcé [TWA2]. Cet appareil construit en 1971 étant très ancien, il n'était pas équipé du système pare-feu qui empêche la pénétration par ces systèmes de ventilation d'une flamme provenant de l'extérieur [TWA1].

Bien sûr, il ne s'agit ici que d'une hypothèse supplémentaire, mais celle-ci a le mérite de rendre compte des phénomènes lumineux qui ont été aperçus se dirigeant vers l'appareil, et surtout de la concomitance entre l'arrivée de ces phénomènes lumineux et l'explosion. A propos de ces lumières, le FBI (enquête criminelle) s'est d'abord réservé l'exclusivité des interrogatoires des témoins et a maintenu à l'écart le NTSB (enquête civile), puis ce dernier

a été autorisé à lire des comptes rendus d'interrogatoire en novembre 1996 et enfin à conduire quelques interrogatoires en janvier 1997, mais toujours sous contrôle du FBI [TWA8]. En revanche, la CIA est rapidement intervenue dans cette enquête, ce qui est assez surprenant pour une agence qui n'est pas habilitée à opérer sur le territoire des Etats-Unis, au même titre que la DGSE ne l'est pas pour le territoire français. La CIA a fourni au FBI une synthèse de 244 témoignages lui permettant de conclure que les témoins avaient pris les parties enflammées de l'avion pour des lumières évoluant autour de celui-ci, et qu'il ne pouvait être question d'un missile. Le FBI a pourtant reconnu que certains témoignages exclus de cette synthèse ne s'accordaient pas avec cette conclusion [TWA6]. Il avait lui-même évoqué la possibilité que les témoins aient observé un jet de carburant enflammé émanant de l'avion ou une pluie de météorites, sans avoir beaucoup plus convaincu. Un rapport du NTSB mentionne pourtant clairement qu'il existe une centaine de témoignages indiquant que la ou les lumières qui ont été vues se diriger vers l'avion s'étaient élevées de la surface de l'océan [TWA8]. Le NTSB ajoute que le FBI ne lui a transmis que des résumés des témoignages dont les affirmations sont des généralisations et qui sont « quasiment inutilisables » [TWA10]. Il semblerait que ces lumières fantômes imitant un missile tiré d'un navire ou d'un sous-marin embarrassent la CIA et par contagion le FBI. La CIA a d'ailleurs produit un film en images de synthèse pour décrire la chronologie de l'accident en insistant surtout sur l'origine de la méprise des témoins, et le NTSB a réagi à cela en produisant une autre reconstitution sensiblement différente [TWA7]. Plus incroyable encore, lors de l'audience publique qui se déroula dans la semaine du 8 décembre 1997, et qui permit au NTSB d'exposer l'avancement de l'enquête, toute discussion au sujet des témoignages visuels fut exclue à la demande expresse du FBI ! [TWA8].

Une autre hypothèse proposée par Elaine Scarry, professeur à Harvard, a fait son apparition en mars 1998 en vue d'expliquer l'accident. Cette hypothèse, qui s'appuie sur une étude de l'US Air Force conduite en 1988 par le colonel Quisenberry, indique que des conflits électromagnétiques occasionnés par différents équipements militaires ont parfois déclenché des explosions. C'est ainsi par exemple que lors des opérations menées par les Américains contre la Libye en 1986, 8 avions ont connu de sérieux problèmes d'interférences électromagnétiques, et l'un d'eux a même explosé [TWA9]. L'article d'Elaine Scarry a été salué par les experts en ce domaine tandis que le NTSB examinait cette hypothèse avec l'assistance du Joint Spectrum Center et de la Nasa sans toutefois parvenir à une conclusion convaincante.

Nous trouvons là une autre possibilité d'expliquer l'explosion de l'appareil au moment même où une boule de plasma se serait approchée de celui-ci. On se souvient en effet que les concentrations locales de charges électriques positives ou négatives dans le plasma créent des champs électriques ainsi

que des champs magnétiques induits [PB99 p. 13]. Ces champs magnétiques, possiblement pulsés puisque issus d'une projection de plasma pulsée, auraient pu à leur tour induire des courants électriques dans les parties métalliques de l'avion et provoquer de ce fait l'étincelle fatidique. Mais ces courants électriques auraient pu tout aussi bien être générés par un rayonnement de micro-ondes émanant du plasma.

Le 17 mars 1997 s'est produit un événement surprenant plaidant en faveur de notre hypothèse qui, nous l'admettons volontiers, semblait pourtant a priori difficilement concevable : à 19h15 ce jour-là, quatre équipages d'avions civils des compagnies Delta Airlines, Northwest Airlines et US Airways observèrent dans le ciel de New York un objet très brillant évoquant un missile et son panache de fumée montant à plus de 9 000 m d'altitude, tandis qu'à 19h17, le sous-marin nucléaire « USS West Virginia » tirait effectivement un missile d'essais Trident II au large de la Floride, soit 1 800 km plus au sud. On a alors pu supposer que c'est ce missile qu'avaient aperçu les avions civils, sans toutefois s'expliquer ce phénomène, avant de se rabattre sur les explications habituelles : météorite ou reflet du soleil, mal interprété par des gens trop sensibilisés à l'hypothèse du missile ayant abattu le Boeing de la TWA [TWA4 et TWA5]. Cela évoque une situation qui nous est familière sur plusieurs points :

- Des témoins fiables et compétents observent une lumière dans le ciel. Celle-ci n'est expliquée officiellement par le directeur du bureau new-yorkais du FBI, James Kallstrom, que par des suppositions gratuites : météorite, reflet... en dénigrant ces témoins trop « sensibilisés ».
- Cette lumière imite un missile pourtant invisible au radar, tout comme les ovnis de la vague de 1946 imitaient des fusées soviétiques.
- Au même moment, un missile est réellement tiré mais à 1 800 km de là, ce qui évoque le pré-debunking habituel de la simultanéité d'une observation d'ovni avec une rentrée atmosphérique de satellite.
- Qui donc mieux que l'armée pouvait savoir à l'avance qu'un missile de test de l'US Navy allait être tiré au large de la Floride à cet instant précis, voire 2 minutes *plus tard* ?

Il est difficile d'attribuer au hasard cette double coïncidence spatio-temporelle alors qu'un « missile » est aperçu *sur le site du crash* du vol TWA 800 *au moment précis* où un autre missile est tiré par l'US Navy, et on peut s'interroger sur le mobile que dissimule cette mise en scène. L'armée américaine a-t-elle voulu démontrer que les lumières aperçues près du Boeing de la TWA le 17 juillet 1996 pouvaient n'avoir été qu'un artefact ?

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Cinq mois plus tard, le 9 août 1997, le pilote et le co-pilote du vol Swissair 127 observent à ~7 000 m d'altitude au large de Long Island un objet lumineux qui frôle à grande vitesse leur appareil à moins de 100 m de distance et sans bruit. Deux autres avions qui circulaient à proximité n'ont rien vu. Nous retrouvons à nouveau quelques éléments familiers :

- Deux pilotes observent une lumière fonçant vers leur appareil. L'enquête de la FAA (Federal Aviation Administration) conclut à l'observation d'un ballon météorologique ce qui évoque le debunking habituel visant à ridiculiser les témoins. En retour, le pilote commentera : « [c'est] une affirmation ridicule de la FAA ».
- Une fois encore, cette lumière imite un missile invisible au radar.
- L'apparition n'est visible que par ceux à qui elle est destinée et elle s'évanouit aussitôt.

Mais pourquoi l'armée américaine voudrait-elle faire apparaître de « faux missiles » au large de Long Island alors que cela risque d'appuyer la thèse du missile pour le crash du vol TWA 800 ? Avant de poursuivre plus avant, il nous semble utile de reprendre pas à pas la trame de notre raisonnement :

- 1) Le 17 juillet 1996, une centaine de témoins voient une ou plusieurs lumières s'élever de la surface de l'océan vers le Boeing de la TWA juste avant son explosion. Ces lumières ne peuvent être un ou plusieurs missiles puisqu'on ne reconnaît aucune trace d'explosif ou d'impact de missiles sur la carlingue (même si ce point est contesté). La CIA puis le FBI cherchent pourtant à écarter ces témoignages.
- 2) L'explosion de l'avion est indubitablement corrélée dans le temps et dans l'espace à l'arrivée de ces lumières, ce qui ne peut être une simple coïncidence.
- 3) La double coïncidence spatio-temporelle du 17 mars 1997, alors qu'un « missile » est aperçu *sur le site du crash* du vol TWA 800 *au moment précis* où un autre missile est tiré par l'US Navy, 1 800 km plus au sud, ainsi que l'observation d'un « faux missile » par le vol Swissair 127 le 9 août 1997 pourraient confirmer que l'armée est bien à l'origine de ces lumières qui auraient été produites selon le processus habituel. Il s'agirait donc d'une boule de plasma lumineux.
- 4) Au moment de l'accident, un avion de l'US Navy volait à proximité du Boeing de la TWA et pouvait être la source du tir de la boule de plasma.
- 5) Pour provoquer l'explosion, la boule de plasma a pu entrer en contact avec des vapeurs de kérosène s'échappant par les bouches de ventilation des réservoirs, ou les champs magnétiques engendrés ont pu induire un

courant électrique dans les parties métalliques de l'avion et provoquer une étincelle.

Cependant, les événements du 11 septembre 2001 sont depuis venus démontrer de façon dramatique la détermination et le potentiel destructeur des extrémistes islamistes, ce qui a redonné de la crédibilité à la thèse du missile terroriste dans l'affaire du vol TWA 800. On se souvient que les Etats-Unis avaient soutenu les Afghans dans leur lutte contre les Soviétiques en leur fournissant à l'époque des missiles Stinger. Or selon certains experts militaires, ces missiles portables, dont on a perdu pour partie la trace, sont capables d'abattre un avion jusqu'à 4 500 m d'altitude même s'il s'agit alors de l'altitude limite. On comprend ainsi la volonté de l'armée américaine de faire apparaître au large de Long Island de « faux missiles » facilement contestables afin de décrédibiliser les témoignages d'observation de vrais missiles sur ce site semble-t-il à risque. Outre ceux du 17 juillet 1996 pour le vol TWA 800, on recense en effet un certain nombre de ces témoignages, notamment ceux du 17 novembre 1995 rapportés par les vols Lufthansa 405 et British Airways 226, et celui du 16 novembre 1996 rapporté par le vol Pakistan International Airlines 712, la trajectoire observée montant cette fois un peu haut (~4 800 m) pour correspondre à celle d'un missile Stinger.

Depuis le crash du vol TWA 800, deux autres drames similaires se sont produits dans la même région, ce qui tend à démontrer qu'il s'agit d'un problème local qui affecte les appareils aériens. Le vol Swissair 111 et le vol EgyptAir 990 se sont eux aussi abîmés en mer peu après leur décollage de New York, respectivement le 2 septembre 1998 et le 31 octobre 1999, ne laissant aucun survivant. Dans les numéros de septembre et octobre 2000 de la « New York Review of Books », Elaine Scarry approfondie la thèse d'une interférence électromagnétique de source militaire à l'origine de ces crashes. Elle note plusieurs points communs entre les accidents du vol TWA 800 et du vol Swissair 111 :

- Départ du même aéroport (JFK).
- Décollage le même jour de la semaine à la même heure : un mercredi à 20h19. Une très improbable coïncidence.
- Même itinéraire utilisé pour contourner les zones militaires alentour en période d'exercice de grande ampleur impliquant des navires et des avions P3-Orion de l'US Navy.
- Première défaillance radio à peu près au même endroit, une douzaine de minutes après le décollage.
- La cause précise de l'accident demeure inconnue après plusieurs années d'enquête mais elle est présumée d'origine électrique (la cabine de pilotage du McDonnell-Douglas MD-11 de Swissair a pris feu).

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- L'enquête présente des « anomalies » : l'interruption des communications durant 13 minutes entre les contrôleurs aériens et le vol Swissair peu après son décollage est minimisée devant la presse alors qu'il s'agit d'un problème majeur, de façon à laisser croire que ce crash ne concerne que le Canada puisque l'avion s'est écrasé au large de Halifax en Nouvelle-Ecosse.

Concernant le vol EgyptAir 990, Elaine Scarry note :

- Départ du même aéroport.
- Itinéraire traversant les zones militaires alentour en l'absence d'exercice officiel (l'avion s'est abîmé dans la zone militaire W-105).
- La cause précise de l'accident demeure toujours inconnue mais elle pourrait être d'origine électrique (l'appareil aurait plongé vers la mer suite à un dysfonctionnement du gouvernail de profondeur).
- L'enquête favorise indûment devant la presse qui s'en fait largement l'écho la thèse d'une hypothétique volonté de suicide du copilote qui aurait précipité volontairement son avion dans la mer (sic), une façon de rejeter la responsabilité de l'accident vers l'Egypte.

L'accumulation de ces catastrophes aériennes, auxquelles il faut désormais ajouter celle du vol American Airlines 587 qui s'est écrasé sur New York le 12 novembre 2001, peu après l'attentat du 11 septembre, favorise aujourd'hui pour ces 4 accidents non véritablement élucidés la thèse de l'attentat terroriste, que ce soit par le tir de missiles, par l'explosion d'une bombe ou à la suite d'un sabotage. Et on comprend aisément que le gouvernement américain souhaite dissimuler chaque fois qu'il est possible une origine terroriste qui soulignerait son incompétence et dont la révélation pourrait entraîner des retombées économiques et politiques désastreuses.

Pour conclure, on peut légitimement se demander qui souhaiterait que soit révélée la véritable cause de l'explosion du Boeing de la TWA :

- L'opinion publique et la presse : *oui* dans l'ensemble.
- Les familles des victimes et leurs avocats : *oui* pour la recherche de la vérité, *non* car les indemnités seraient bien moindres que si Boeing ou la TWA étaient condamnés.
- La TWA, Boeing et leurs assureurs : *oui* pour être innocentés et ne pas avoir à verser des indemnités aux victimes et, pour Boeing, pour ne pas avoir à modifier ses avions.
- L'armée, la CIA, le FBI, le NTSB, la FAA : *non* pour raison d'Etat.

Il faut noter que Long Island est depuis le début des années 80 le siège d'une activité ovni importante, des milliers d'apparitions ayant été signalées dans la région ainsi que des traces circulaires au sol, des mutilations animales, des « enlèvements extraterrestres » et le survol inquiétant d'hélicoptères militaires de type Bell UH-1H ou Sikorsky. Le 28 septembre 1989 tout particulièrement, une mise en scène complexe attestée par de nombreux témoins oculaires avait simulé l'interception d'un ovni par des hélicoptères de l'US Air Force à proximité du lieu où devait exploser le Boeing de la TWA en 1996. Cet ovni avait été prétendument « abattu » par une arme issue des recherches de l'IDS (Initiative de Défense Stratégique). D'après des témoignages d'origine militaire, aussi anonymes qu'extrêmement suspects, l'ovni fut récupéré afin d'exploiter sa technologie. Nous passons sur les détails habituels de ce genre d'intoxication : bases souterraines de stockage des ovnis accidentés où des ingénieurs militaires les étudient en s'extasiant sur leur technologie antigravitationnelle, pacte secret rompu avec les méchants « petits-gris », nombreux soldats américains tués lors du « combat », cadavres d'extraterrestres récupérés, etc [cf UM96]. On le voit, dans un tel contexte il n'était pas déraisonnable d'envisager que c'était bien un « ovni » qui avait été observé le 17 juillet 1996.

On est même tenté de faire le rapprochement entre le crash du vol TWA 800 et l'arrestation un mois auparavant de John Ford, fondateur du Long Island UFO Network, qui ne cessait d'accuser la police du comté d'avoir camouflé plusieurs crashes d'ovnis à Long Island, dont celui de 1989 que nous venons d'évoquer. John Ford, qui était sur écoute téléphonique et surveillé par un informateur infiltré, fut arrêté pour avoir eu *l'intention* d'assassiner plusieurs responsables politiques locaux en introduisant du radium dans leur voiture, leur nourriture et leur dentifrice (!), sujet dont il venait de rire bruyamment avec l'informateur (il promettait aussi de tuer « le – *juron* – président Clinton » mais cette charge ne fut pas retenue contre lui !). La police trouva effectivement du radium à l'arrière de son pick-up garé devant chez lui. Il fut immédiatement incarcéré, ne pouvant verser la caution astronomique de 500 000 dollars exigée pour sa libération. La presse locale se fit largement l'écho de cette affaire, véritable coup monté soutenu par James Catterson, le District Attorney du Suffolk. Le radium produisant une irradiation lente de l'organisme avant de parvenir à provoquer un cancer, il est probable qu'il aurait fallu à John Ford contaminer pendant près de 40 ans de nombreux tubes de dentifrices avant de parvenir à ses fins. Il risque pourtant un minimum de 25 ans de prison ferme, ce qui ne lui permet pas d'apprécier la plaisanterie [cf MUJ96, MUJ97 et LDLN N° 342 p. 44, N° 343 p. 44 et N° 344 p. 44].

Ce motif d'inculpation grotesque évoque donc immédiatement la technique du debunking : personne ne peut croire à cette absurde intention d'assassinat, ce qui implique que John Ford est victime d'une machination pour le faire

taire et donc qu'il dit vrai quand il dit que des ovnis se sont écrasés à Long Island et que la police a camouflé les crashes. Donc les extraterrestres existent bien, ils survolent Long Island, et ce sont de mauvais pilotes (!). En extrapolant un peu, on peut aujourd'hui en déduire que c'est une soucoupe volante qui est entrée en collision avec le vol TWA 800, et le tour est joué : une certaine partie de l'opinion publique s'explique ainsi pourquoi la CIA a voulu étouffer les témoignages au sujet du ou des ovnis lumineux fonçant vers l'avion, puisqu'elle ne peut se permettre de reconnaître officiellement l'existence des extraterrestres de peur de paniquer les populations. Rappelons que le 10 octobre 1938, Orson Welles alors âgé de 23 ans avait provoqué une panique aux Etats-Unis après avoir annoncé à la radio un débarquement de Martiens. C'est cet événement qui sert d'argument aux ufologues partisans de l'hypothèse extraterrestre (HET) pour justifier que les gouvernements ne peuvent reconnaître officiellement l'existence des extraterrestres.

Plus prosaïquement selon certains, John Ford aurait accumulé des éléments compromettant concernant un des responsables politiques qu'on l'accuse d'avoir voulu assassiner. Ce dernier aurait alors organisé son arrestation pour le réduire au silence.

44. Etude de cas où la lune ou le soleil furent directement impliqués

On connaît quelques cas où la lune ou le soleil ont très probablement été pris par erreur pour un ovni. Nous avons rencontré 2 de ces cas au cours de notre étude qui, rappelons-le, porte sur plus de 300 cas :

- Méprise probable avec le soleil : Portbail (Manche), le 31 décembre 1994 – voir annexe B § XIX.
- Méprise très probable avec la lune : Loos (Nord), le 8 janvier 1996 – voir annexe B § XX.

Nous avons rencontré 2 autres cas où nous avons estimé qu'une méprise avec la lune était possible, sans être toutefois évidente.

On connaît aussi quelques cas où la lune ou le soleil furent imités par un ovni. Nous avons déjà rencontré 2 cas de ce type au cours de notre étude :

- Imitation du soleil : Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire), le 7 juillet 1996 – voir annexe B § XXVI.
- Imitation de la lune : Rombies-et-Marchipont (Nord), le 7 août 1998 – voir annexe B § XXIII.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Comme les rentrées atmosphériques opportunes, l'imitation de la lune ou du soleil suggère un pré-debunking et donc une possible manipulation militaire.

Dans d'autres cas enfin, la lune a pu être impliquée lorsqu'elle a été masquée par un nuage, ou lorsqu'elle a provoqué une éclipse solaire.

La liste des cas examinés ci-dessous provenant de la revue LDLN n'est pas exhaustive et reste ouverte. Elle ne pourra de ce fait être incluse dans l'étude statistique globale.

Le détail des cas étudiés se trouve en annexe B § XXX.

Avrillé (Maine-et-Loire) et Mansigné (Sarthe), 5 septembre 1981

A Avrillé, le relief est trop plat pour jouer un rôle : la lune est donc visible en premier quartier dans la direction et comme l'indique le témoin, et les ovnis en forme de demi-lune posée à plat semblent en sortir. Le mimétisme est présent mais pas flagrant.

Au même moment à Mansigné, à 62 km au SO d'Avrillé, d'autres témoins observent au sol une lumière blanche et un éclairage comme en plein jour en direction de la lune, toujours pour favoriser le debunking ultérieur du cas, ainsi qu'une « drôle de lune » dans le ciel. Une grande trace subsiste le lendemain matin : les fougères sont dilacérées et on relève de la poudre blanche et marron. Cette trace a pu être créée au cours de la nuit noire qui a suivi le coucher de lune. Deux faits sont intéressants à noter : 1) le témoin principal a déjà eu une rencontre (très) rapprochée en 1976 et il est donc connu des auteurs d'ovnis. 2) Il découvre quelques jours plus tard un camion anglais et un camion américain ostensiblement garés près du site de l'observation et remplis d'instruments qu'il ne peut identifier. Peut-on envisager que ces camions transportaient la source du tir, c'est-à-dire un canon à particules ?

Saint-Firmin (Hautes-Alpes), 15 août 1991, 20:15C

Disque lumineux à l'azimut 110°. L'ovni observé imite-t-il grossièrement le soleil qui se couche à l'azimut 286° ? Saint-Firmin est situé à flanc de montagne, à ~940 m d'altitude [IGN 3337]. L'effet ECS est efficace grâce au relief.

Saint-Firmin (Hautes-Alpes), 15 août 1991, 21:00C

Disque lumineux à l'azimut 350°. De nouveau, l'ovni observé semble imiter grossièrement le soleil qui est couché à l'azimut 294°.

Saint-Firmin (Hautes-Alpes), 15 août 1991, 21:30C

L'ovni observé imite grossièrement la lune à l'azimut $\sim 190^\circ$ au lieu de 228° , avant de partir vers le sud en émettant un jet d'étincelles. Les valeurs de distance et de hauteur de crête sont estimées approximativement. Malgré la valeur négative calculée pour l'ombre portée de la crête, on peut légitimement penser que cette valeur est positive au point de l'observation car les témoins ne mentionnent pas la présence de la lune au moment de l'apparition alors qu'elle devrait être visible à proximité de l'ovni. L'ovni se découpe sur les contreforts de la montagne du Faraut qui barre l'horizon dans cette direction. Il est donc bien dans le cône d'ombre généré par la montagne, c'est-à-dire à une altitude inférieure à celle de la crête et devant celle-ci, profitant ainsi de l'effet de contraste ECL. Il semble cependant sortir du cône lors de son départ.

Saint-Firmin (Hautes-Alpes), 16 août 1991, entre 22:00C et 22:25C

L'ovni observé imite la lune disparaissant derrière la montagne, mais à l'azimut $\sim 260^\circ$ au lieu de 222° - 227° . La possibilité d'une méprise avec la lune a été examinée en détail par l'association Magonia qui a éliminé cette hypothèse. Les valeurs de distance et de hauteur de crête sont estimées approximativement et le résultat des calculs n'a qu'une valeur indicative. On peut légitimement penser que la valeur de l'ombre portée de la crête est positive au point de l'observation car les témoins ne mentionnent pas la présence de la lune au moment de l'apparition. Mais il semble difficile d'affirmer que l'ovni était bien dans le cône d'ombre généré par la montagne, c'est-à-dire à une altitude inférieure à celle de la crête et devant celle-ci, profitant ainsi de l'effet de contraste ECL.

De Montdardier à Blandas (Gard), 18 décembre 1988

L'ovni en forme de double rectangle rouge orangé est apparu sur la route à l'endroit où une ligne à haute tension coupe celle-ci. S'agit-il encore d'un cas de pré-debunking ? Le paysage devient soudain anormalement sombre. Comme la lune est claire et basse sur l'horizon, il est possible que cela soit dû à un nuage naturel ou artificiel masquant celle-ci, et provoquant du même coup un effet de contraste ECL. L'ovni apparaît alors, profitant de cet effet. Il disparaît ensuite au moment où le paysage reprend son aspect normal c'est-à-dire où la lune n'est plus masquée par le nuage. Cependant, un cas de nuit anormalement sombre survenu dans la région de Ploërmel le 22 juillet 1985 [LDLN N° 295 p. 24], alors que le soleil et la lune étaient largement sous l'horizon, nous invite à envisager qu'il puisse de nouveau s'agir d'une modification de la perception induite chez les témoins par un rayonnement électromagnétique. On peut ici soupçonner la présence de ce rayonnement

du fait que lorsque le chauffeur de la voiture accéléra pour atteindre rapidement la vitesse de 100 km/h, un des passagers avait alors l'impression subjective de rouler à seulement 30 km/h.

Mexico (Mexique), 11 juillet 1991

Lors de l'éclipse solaire du 11 juillet 1991, à Mexico, qui dura de 13:22C à 13:28C, des milliers de personnes s'apprêtaient à filmer ou à photographier l'événement. Plus de 10 témoins en des lieux différents de la ville filmèrent l'apparition d'un ovni d'un diamètre apparent un peu inférieur à celui de la pleine lune, dans une direction autre que celle de l'éclipse [LDLN N° 310 p. 32]. Dans ce cas encore, l'effet de contraste était présent puisque les observateurs et l'ovni se trouvaient dans le cône d'ombre de l'éclipse tandis que la source du tir pouvait être positionnée à l'extérieur de ce cône, au sol ou dans le ciel. Comme des milliers de gens regardaient le ciel, il était sans doute plus judicieux que le tir fut effectué à partir du sol (cas J4).

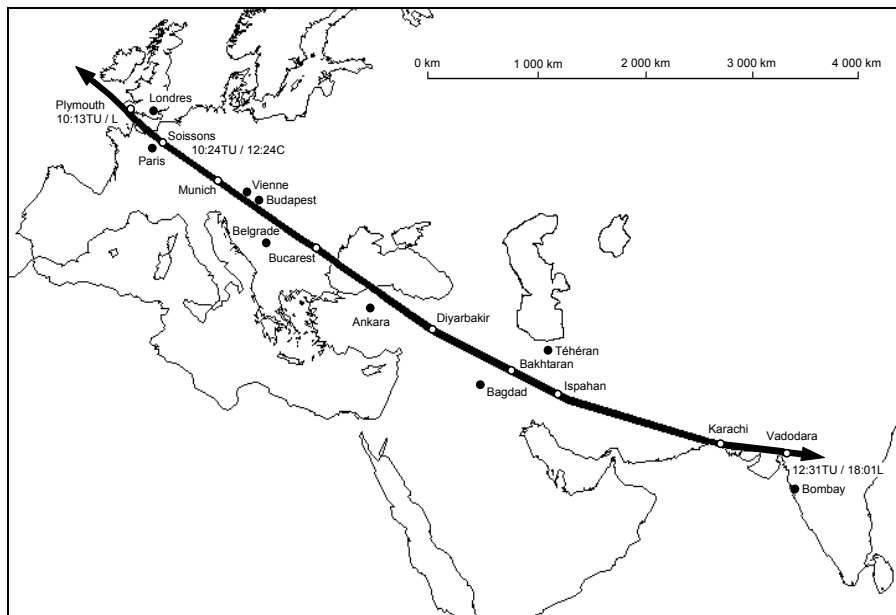


Fig. 44-a : trajet approximatif de l'éclipse totale du 11 août 1999

Dans cet ordre d'idées, le 11 août 1999, une éclipse totale de soleil fut visible en Europe, en Asie du sud et en Inde. Le trajet de l'éclipse qui passait par l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Turquie, l'Iraq, l'Iran, le Pakistan et l'Inde est présenté fig. 44-a. Cette éclipse pouvait être l'occasion dans certains de ces

pays d'un grand show « extraterrestre », et il est possible que les Etats-Unis aient été tentés par cette opportunité de faire quelques projections « sataniques » au-dessus de l'Iraq.

En octobre 1999, le N° 353 de LDLN titrera : « Huit ans après Mexico, des lumières inattendues dans le ciel de la côte normande, pendant l'éclipse totale du 11 août ». Une trentaine de témoins en France comme en Angleterre auront pu observer, photographier et filmer au-dessus de la Manche le manège de 3 boules lumineuses apparues au moment de l'occultation totale du soleil. Simultanément, une douzaine de personnes auront assisté à une pseudo rentrée atmosphérique (ricochant 5 fois sur l'atmosphère ?) qui par une étrange coïncidence se sera produite précisément au cours des quelques 2 minutes de disparition du soleil [LDLN N° 353 p. 20-23].

45. Etude de cas connus

Il semblait intéressant d'étudier certains cas évoquant une intervention militaire.

Le détail des 4 cas étudiés se trouve en annexe B § XXXI.

Bases de Bentwaters et Woodbridge, forêt de Rendlesham (Angleterre), nuit du 27 au 28 décembre 1980

D'après Jacques Vallée [JV90b chap. 6], l'affaire de la forêt de Rendlesham dans le Suffolk aurait très bien pu être une manipulation militaire, au même titre que celle de Pontoise déjà évoquée ci-dessus au § 15. Il semblait donc intéressant d'étudier ce cas, mais rien de bien concluant ne pouvait apparaître en ce qui concerne la position des astres puisque la date et l'heure des événements varient selon les sources et que la confusion à ce sujet a été entretenue depuis le début.

Une quarantaine de soldats de la base sont conviés de nuit au spectacle en pleine nature, mais on a pris soin de les désarmer. Une nappe de brouillard lumineux se forme sur le lieu de l'observation, ce qui évoque le tir d'un nuage de particules. Arrivée très rapide d'un ovni lumineux puis apparition dans une gerbe d'étincelles (abracadabra !) d'un objet apparemment réel. 3 extraterrestres en descendent et conversent avec le commandant de la base devant les observateurs médusés dont les réactions psychologiques seront étudiées attentivement. Certains témoins ont rapporté la présence d'une odeur de soufre, d'autres l'absence totale de sons, d'autres enfin des

difficultés à avancer suggérant un début de paralysie. Tous ces effets pourraient être imputés à l'utilisation d'armes à micro-ondes.

Région de Dayton (Texas), 29 décembre 1980

Ovni éblouissant en forme de diamant poursuivi par 23 hélicoptères militaires, puis escorté. Betty Cash, Vicky Landrum et son petit-fils qui circulaient en voiture sur la route croisée par l'ovni ressentent une chaleur intense et présenteront par la suite tous les symptômes d'une irradiation : brûlures graves, vomissements, migraines, perte de cheveux, tumeurs, etc. L'alliance que Betty Cash porte au doigt devient brûlante, sans doute échauffée par effet Joule à cause du courant induit par les puissantes ondes électromagnétiques rayonnées par l'ovni. A la suite de cette observation, Betty Cash sera hospitalisée à maintes reprises et souffrira de plusieurs types de cancers. Le 18 janvier 1984, les deux femmes attaquent en justice l'armée de l'air américaine devant le tribunal de Houston, mais elles n'obtiendront aucune réparation puisque l'US Air Force ne possède pas d'appareils correspondant à la description de l'ovni. Des millions de dollars auront été dépensés en frais de justice et en soins médicaux.

Il est possible que la source du tir ait été logée à bord d'un des hélicoptères qui constituaient l'escorte. Le rayon du tir pouvait être masqué par les phares des hélicoptères.

Plaine de Nullarbor (Australie du sud), 21 janvier 1988

Ce cas est à notre connaissance le seul qui implique l'« aspiration » d'une automobile par un ovni sans qu'il s'agisse pour autant d'un canular. Après une période de perplexité assez longue face à des faits aussi étranges, nous pensons pouvoir proposer aujourd'hui une interprétation rationnelle et plausible de ce phénomène.

La famille Knowles roule peu avant le lever du jour sur l'Eyre Highway dans le sud de l'Australie. Après avoir fait un écart pour éviter une collision avec un premier ovni qui stationnait au-dessus de la route, les Knowles croisent une automobile survolée par un deuxième ovni. Le fils qui conduit, piqué par la curiosité, décide de faire demi-tour et d'entamer une poursuite. Ayant rattrapé cette voiture toujours survolée par l'ovni, il constate que ce dernier se dirige maintenant vers eux, si bien qu'il fait à nouveau demi-tour et accélère. Alors que les Knowles roulent maintenant à plus de 160 km/h pour tenter d'échapper à l'ovni, celui-ci les rattrape et atterrit violemment sur la voiture avec un bruit sourd. On peut raisonnablement penser que la boule de plasma simulant l'ovni exerçait à ce moment-là un champ magnétique suffisamment intense pour pouvoir aimanter le toit de l'automobile et s'y « coller ». A l'intérieur du véhicule, les passagers semblent parler au ralenti

sous l'influence du champ électromagnétique et l'un des 3 fils a l'impression qu'on lui retire le cerveau de la tête, impression subjective que nous avons déjà rencontrée (voir ci-dessus § 42). Le chauffeur essaye de quitter la route mais la direction semble bloquée, comme si le plasma imposait au véhicule aimanté d'avancer en ligne droite. C'est alors que la voiture s'élève de quelques 3 mètres avant de retomber lourdement, probablement du fait que la force d'aimantation du plasma s'avérait insuffisante pour la maintenir en sustentation plus longtemps. Le pneu arrière droit explose lors de l'impact avec l'asphalte. Le conducteur récupère alors l'usage de la direction et réussit à stabiliser le véhicule jusqu'à l'arrêt. Il n'y aura fort heureusement pas eu de victimes.

Madame Knowles aura eu le temps de baisser sa vitre, de jeter un œil à cette brillante lumière blanche dont le centre était jaune, et d'en toucher le dessous qui évoquait *une éponge chaude*. (Est-ce la sensation que produit le contact avec un plasma ? – Est-il possible de toucher un plasma d'une telle intensité sans se brûler ? – A-t-elle vraiment touché l'ovni ou simplement éprouvé une sensation subjective, perturbée par le champ électromagnétique ambiant ?).

Après ces événements, une bosse (en creux bizarrement) subsistera sur le toit de la voiture et les analyses de la poussière retrouvée révéleront la présence d'oxygène, de carbone, de calcium, de silicium, de potassium et peut-être aussi d'astate, un élément radioactif d'origine synthétique. Les témoins, qui n'avaient pas conservé l'anonymat, seront largement tournés en dérision par les médias australiens.

Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), 8 septembre 1997

Dans son dernier ouvrage, le journaliste Hugo Nhart témoigne d'une observation remarquable qui mériterait d'être connue si elle ne l'est pas encore. Alors qu'il travaille sur son ordinateur au beau milieu de la nuit, il ressent soudain « de légers coups de poings dans l'estomac; un peu comme lorsque l'on se trouve devant des enceintes diffusant des basses d'un niveau élevé ». De telles sensations peuvent aujourd'hui être provoquées par les armes à infrasons. Le journaliste sort sur le balcon et voici ce qu'il observe :

« Tout à coup je remarque que le jasmin qui grimpe le long d'un treillage situé à ma gauche tremble. A ma droite un rosier arbuste a ses fleurs ouvertes qui bougent elles aussi. Je vois une fleur, sans doute déjà fanée, tomber au sol. Devant moi toute une haie de géraniums dans des bacs s'agite à cadence répétée sans aucune raison. [...] En même temps, je ressens toujours ces "chocs répétés" au creux de l'estomac et les compare avec les mouvements des divers feuillages cités. Les "coups" sont reçus au même instant sur toutes les plantes. » [HN99 p. 66].

Levant les yeux, il observe alors avec les jumelles dont il s'est saisi, une masse sombre triangulaire éclairée de lumières fixes, avançant *silencieusement* la pointe en avant. S'il s'agit bien d'un appareil militaire maquillé en « ovni », on pourrait à juste titre s'étonner de l'absence de bruit de moteurs, alors qu'Hugo Nhart nous a indiqué qu'il aurait entendu correctement les autres bruits alentour. Cette absence de bruit ne serait donc pas uniquement subjective, telle que celle qui pourrait être induite par un rayonnement électromagnétique agissant sur le cerveau du témoin (comme nous l'avons déjà vu au § 38). La présence d'un rayonnement est pourtant confirmée par le fait que l'appareil photo du journaliste refuse de fonctionner, tandis que l'ovni se rapproche toujours lentement (vitesse estimée à ~50 km/h). Après son passage à la verticale de l'immeuble, les vibrations qui augmentaient d'intensité cessent enfin. Mais les conséquences de ce test militaire restent à venir. Le lendemain soir, le témoin a 28/10 de tension et il risque un choc cérébral. Il est pris de violents maux de tête et de gros boutons infectés apparaissent sur sa peau. Il est rapidement hospitalisé pour être examiné durant une semaine mais à la stupéfaction des médecins, la « suspicion de phéochromocytome » ne peut être confirmée et ses symptômes restent incompréhensibles. Il ne retrouvera sa tension normale qu'un mois plus tard et est toujours victime périodiquement d'éruptions cutanées en 2000. Cette observation a été déclarée auprès de la gendarmerie qui a indiqué qu'une brigade spéciale s'occupait de ce type de dépositions à la demande du Ministère de l'Intérieur, suite à la survenue de plusieurs cas similaires.

Ce lot de cas étant issu d'une sélection aléatoire, il est bien sûr exclu des statistiques globales.

46. Analyse statistique des données

Pour l'analyse statistique, les cas nocturnes étudiés sont répartis en 2 catégories principales selon que le ciel est dégagé ou couvert. Les cas diurnes sont traités à part.

Observations nocturnes

Le détail des calculs et des résultats est présenté en annexe C § I. Un correctif est apporté en annexe E § 2 et § 3.

L'étude statistique porte dans un premier temps sur le nombre d'effets ECS ou ECL de chaque catégorie, rapporté au nombre total de cas de la catégorie. Lorsqu'un cas rencontré inclut partiellement un effet ECS ou ECL, il est comptabilisé comme utilisant cet effet si celui-ci est présent à plus de 50% du temps par rapport à la durée de l'apparition (ou par rapport à la durée de

la plage horaire de l'apparition quand l'heure n'est pas connue avec précision). Les durées indiquées en minutes sont arrondies à la demi-minute supérieure. Une durée « brève » ou de « quelques secondes » est donc comptée pour 0,5 minute. Une durée de « quelques minutes » est comptée pour 5 minutes.

Les résultats obtenus avant même de comptabiliser la vague du 5 novembre 1990 et malgré le biais défavorable rencontré lors de l'étude de la vague de 1954 (voir § 17 ci-dessus) sont significatifs et bien différents des valeurs naturelles que l'on aurait dû trouver. On obtient 10,2% d'effets ECL contre 5,8% (1,75 fois plus que la valeur naturelle), 42,5% d'effets ECS contre 35% (7,5 points de plus que la valeur naturelle) et 3% d'effets EC2 contre 0,6% (5 fois plus que la valeur naturelle). En ce qui concerne les cas nocturnes à ciel couvert, on obtient 0% d'effets ECL contre 5,8% et 31,3% d'effets ECS contre 35% (3,7 points de *moins* que la valeur naturelle), ce qui s'expliquerait, comme nous l'avons vu, par l'inutilité de ces effets dans ce contexte.

Les apparitions nocturnes d'ovnis semblent donc profiter plus souvent (11,2 points d'écart) de l'effet ECS lorsque le ciel n'est pas couvert, ce qui semble symptomatique du stratagème utilisé pour leur production, sauf à prouver qu'il existe un phénomène météorologique tel que le ciel se couvre plus facilement lorsque le soleil dépasse -18° sous l'horizon. Au cours de la nuit, le refroidissement de l'atmosphère condense-t-il l'humidité ambiante pour générer une couverture nuageuse dont la densité serait maximale lorsque le soleil est loin sous l'horizon ? Le mécanisme de formation des nuages semble beaucoup plus complexe que ne le laisse supposer cette improbable objection. On peut cependant regretter le nombre insuffisant de cas à ciel couvert étudiés pour pouvoir aboutir à une conclusion véritable. En outre, l'effet ECS étant par définition lié au coucher et au lever du soleil, astre dont le mouvement est lui-même fortement lié à l'activité humaine, on peut craindre une influence possible de ce lien sur la corrélation recherchée entre le mouvement du soleil et les observations d'ovnis. Par exemple, on peut supposer que les humains sortent moins en pleine nuit que lorsque le jour décline, ou qu'ils sortent moins lorsque le ciel est couvert, ce qui diminue ainsi le nombre de témoins potentiels dans ces contextes-là. Si cette supposition légitime pourrait permettre de rendre compte du trop grand nombre d'effets ECS rencontrés par nuit à ciel dégagé et de la rareté des observations d'ovnis par temps couvert, elle est néanmoins contredite par la relative surabondance d'observations par temps couvert au beau milieu de la nuit (voir ci-dessus § 41 les cas d'imitation des skytracers). Il est ici utile de rappeler que dans de nombreux cas étudiés, on a vu que le phénomène OVNI semble choisir les témoins à qui il souhaite se montrer, auquel cas ce n'est

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

plus le hasard qui fait qu'un ovni est aperçu, et le nombre de témoins potentiels n'a alors plus d'influence sur le nombre d'observations.

Les résultats les plus frappants restent ceux liés au mouvement de la lune puisque celui-ci est pseudoaléatoire et indépendant des activités humaines à quelques rares exceptions près : astronomes observant le ciel, marins se levant avec la marée... Nous avons rencontré 27 effets ECL sur 266 cas étudiés (hors vague du 5 novembre 1990) alors qu'il aurait normalement fallu étudier 459 cas (27×17) pour en rencontrer autant. De même, il aurait normalement fallu étudier 1 360 cas (8×170) et non 266 pour rencontrer 8 effets EC2. Ce dernier résultat est le plus remarquable et c'est dans cette direction que devront se poursuivre les efforts de recherche, même si l'on se souvient que sa raison d'être n'est pas pour nous totalement étayée (voir ci-dessus § 8 les données photométriques).

Nous pouvons évaluer la valeur statistique des pourcentages trouvés de la façon suivante :

Nous avons rencontré 27 cas d'ECL sur 266 cas étudiés au lieu de 15,65 ($266/17$) ce qui aurait été la moyenne escomptée. La probabilité que ce fait soit dû au hasard est de **1 chance sur 625** (1,6‰) et se calcule ainsi :

L'écart type σ (sigma) vaut $\sqrt{266 \times \frac{1}{17} \times \frac{16}{17}}$ soit 3,84

et notre écart par rapport à la moyenne est de $27 - 15,65 = 11,35$ soit $2,95 \sigma$.

Or la probabilité de trouver un écart *inférieur* à $2,95 \sigma$ est de 0,9984 d'après la table de fonction de répartition de la loi normale réduite. La probabilité de trouver une valeur *supérieure ou égale* à $2,95 \sigma$ est donc de $1 - 0,9984$ soit 1,6‰ ou 1 chance sur 625.

Nous avons aussi rencontré 8 cas d'EC2 sur 266 cas étudiés au lieu de 1,56 ($266/170$) ce qui aurait été la moyenne escomptée. La probabilité que ce fait soit dû au hasard est d'environ **1 chance sur 10 millions** et se calcule ainsi :

L'écart type σ vaut $\sqrt{266 \times \frac{1}{170} \times \frac{169}{170}}$ soit 1,25

et notre écart par rapport à la moyenne est de $8 - 1,56 = 6,44$ soit $5,15 \sigma$.

Or la probabilité de trouver un écart *inférieur* à $5,15 \sigma$ est d'environ 0,9999999 d'après la table de fonction de répartition de la loi normale réduite. La probabilité de trouver une valeur *supérieure ou égale* à $5,15 \sigma$ est donc approximativement de $1 - 0,9999999$ soit 1 chance sur 10 millions.

Rétrospectivement, nous avons réexaminé les 8 cas avec effet EC2 pour découvrir qu'ils étaient tous à témoins multiples. Notons que nous avons considéré que lorsque nous avons éliminé une observation qui était trop proche d'une autre dans l'espace et dans le temps, nous pouvions alors légitimement parler d'une apparition unique à témoins multiples. Nous avons aussi réexaminé les 27 cas avec effet ECL pour constater qu'ils étaient à ~80% à témoins multiples. C'est ainsi que, très grossièrement, si nous n'avions retenu pour ces statistiques que les cas à témoins multiples, soit approximativement 2 cas sur 3 d'après un décompte effectué sur 115 témoignages [LDLN N° 339 p. 36-38], en arguant par exemple de leur meilleure fiabilité, nous aurions obtenu 8 EC2 sur 177 cas soit 4,5% (au lieu de 3%) et 21 ECL sur 177 cas soit 11,9% (au lieu de 10,2%) ce qui aurait donc amélioré nos résultats. NB : $266 \times 2/3 = 177$.

Lorsque l'on intègre la grande vague du 5 novembre 1990 au calcul, la distorsion entre probabilité naturelle et résultats obtenus s'accroît radicalement. On obtient 21,1% d'effets ECL contre 5,8%, 50% d'effets ECS contre 35% et 13,5% d'effets EC2 contre 0,6%. Rappelons que ces pourcentages auraient encore augmenté si nous n'avions omis volontairement d'étudier les 175 autres observations similaires de cette vague qui sont présentées dans le N° 304 de la revue LDLN.

Ces résultats suggèrent que la lune et sans doute aussi le soleil se trouvent bien dans une configuration particulière lors de l'apparition des phénomènes OVNI lumineux. Nous avons tenté d'expliquer pourquoi mais on pourra toujours objecter que, si la corrélation que nous avons recherchée est bien avérée, on peut encore s'interroger sur sa signification réelle. S'il ne s'agit pas de la mise en œuvre d'un stratagème visant à la production de leurres lumineux par l'armée, alors il faudra trouver une autre explication au fait suivant :

Lors d'une apparition d'un ovni lumineux dans le ciel, il arrive *au moins 5 fois plus souvent* qu'il ne devrait que le soleil soit entre -8° et -18° sous l'horizon, alors que la lune se trouve entre 2° et -4° à l'horizon opposé.

Nous pensons sincèrement qu'il sera difficile de trouver une explication autre que celle que nous avons proposée, car cette anomalie est vraiment très typée, et elle est symptomatique du fait que la luminosité du soleil et celle de la lune se complèteraient judicieusement dans cette configuration. Quant au

fait que ce sont les armées des grandes puissances qui mettent en œuvre le stratagème que nous avons décrit, nous ne pouvons pas le certifier si ce n'est qu'à notre connaissance, seule ces armées disposent de la motivation, de l'organisation et des moyens humains, techniques et financiers requis.

Dans un deuxième temps, nous avons essayé de pondérer chaque cas selon la qualité de l'apparition. On pouvait en effet penser qu'un ovni non fugitif et clairement observé ferait souvent usage d'un effet de contraste ECS ou ECL, et que ces effets seraient exploités pour une apparition de longue durée. Cette pondération devait donc faire apparaître des résultats encore plus significatifs. La proximité, la taille, la luminosité et la durée d'un phénomène reflètent son caractère « non fugitif ». Malheureusement, il était difficile d'étalonner objectivement ces paramètres, hormis la durée. Nous nous sommes donc contenté de pondérer chaque cas par ce dernier paramètre. Lorsqu'un cas rencontré incluait partiellement un effet ECS ou ECL, il fut comptabilisé avec et sans cet effet au prorata de la durée de l'apparition.

Les résultats obtenus sont plutôt décevants pour plusieurs raisons :

- De nombreux effets ECS ou ECL sont utilisés pour une apparition brève, du fait de l'imitation fréquente d'une rentrée atmosphérique. Cela fait s'effondrer l'hypothèse que ces effets seraient essentiellement associés à des ovnis non fugitifs. C'est la raison principale de la relative faiblesse des résultats lorsque la durée est prise en compte.
- Très souvent la durée de l'observation n'est pas indiquée. Hormis les cas signalés où l'estimation de cette durée était simple et sans équivoque, nous n'avons pas essayé d'évaluer la durée d'après le rapport d'enquête, car cela risquait d'introduire un facteur de subjectivité. Plus de 90 cas sont ainsi ignorés par le calcul. On pourrait croire que les cas avec effet ECS ou ECL qui sont omis sont compensés statistiquement par les cas sans effet de contraste où la durée est elle aussi inconnue, mais il n'en est rien. Rappelons que pour un cas avec effet ECL ignoré, on pourrait en ignorer 16 sans effet ECL (à durée égale) afin de respecter la probabilité naturelle de l'effet ECL (1/17). Cela est vrai a fortiori pour l'effet EC2 (1/170) et dans une moindre mesure pour l'effet ECS (1/3). En remplaçant chaque durée inconnue par une durée de 0,5 minute, les pourcentages ont cependant très peu augmenté, ce qui indique une influence malgré tout modeste de cette difficulté sur le résultat (voir pourquoi ci-dessous).

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- Les nombreuses observations brèves (0,5 minute) avec effet ECS ou ECL sont de peu de poids dans les statistiques globales. Il suffit qu'une seule apparition sans effet de contraste ait duré 2 heures (120 minutes, soit l'équivalent de 240 apparitions brèves) pour compenser statistiquement 15 effets ECL (240/16) ou 120 effets ECS (240/2). En supprimant le cas de *Vivier-au-Court et Vrigne-aux-Bois (Ardennes)* qui dure 150 minutes sans utiliser d'effet de contraste ECS ou ECL, le pourcentage de la durée des effets ECS a augmenté de 3,6 points ce qui indique une influence certaine sur le résultat.
- L'effet ECL est intrinsèquement limité à 42 minutes ce qui diminue spontanément les chances de trouver des ECL de longue durée.
- Les cas d'enlèvement, qui ont plutôt tendance à avoir une durée significative, seraient trop facilement trahis par un effet ECL. Les militaires doivent sans doute éviter autant que possible la présence de cet effet pour ces cas où le maintien du secret est essentiel. L'effet ECL de longue durée est donc à nouveau spontanément défavorisé.

L'ensemble de ces causes explique que cette tentative de pondération d'un cas par sa durée donne des résultats bien moins significatifs que lorsque chaque cas se voit attribuer le même poids.

Nous avons aussi examiné l'éclairage de la lune lorsqu'un effet ECL est présent. Cet éclairage par le soleil devrait normalement être aléatoire et avoir donc une valeur moyenne de 50%. Mais l'efficacité de l'effet ECL n'est garantie que si la lune est plutôt lumineuse, ce qui justifie que nous ayons trouvé un éclairage moyen de 75,2% (contre 50%), qui atteint même 85,8% lorsqu'on intègre la vague du 5 novembre 1990 dans le calcul. Ce résultat est lui aussi symptomatique du stratagème utilisé. Nous pouvons tenter d'évaluer la valeur statistique en regroupant les 27 cas d'ECL retenus selon les 4 tranches d'éclairage de la lune pour lesquelles nous avons calculé la probabilité naturelle (voir ci-dessus § 5 notre étude de l'éclairage de la lune). On obtient le tableau suivant :

Eclairage de la lune EL lors de la présence de l'effet ECL	0 à 15%	15% à 50%	50% à 85%	85% à 100%
	2%	26%	79%	97%
	13%	45%	78%	100%
		28%	69%	95%
			57%	91%
			56%	91%
			66%	91%
				95%
				96%

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

				99%
				95%
				95%
				89%
				98%
				93%
Répartitions des 27 valeurs	2	3	6	16
Probabilité naturelle	25%	25%	25%	25%

Le déséquilibre est déjà flagrant dans le tableau ci-dessus, mais sa valeur peut être calculée comme suit :

Nous avons rencontré 16 cas d'ECL avec une lune éclairée à plus de 85% sur 27 cas étudiés, au lieu de 6,75 (27/4) ce qui aurait été la moyenne escomptée. La probabilité que ce fait soit dû au hasard est d'environ **1 chance sur 30 000** et se calcule ainsi :

L'écart type σ vaut $\sqrt{27 \times \frac{1}{4} \times \frac{3}{4}}$ soit 2,25

et notre écart par rapport à la moyenne est de $16 - 6,75 = 9,25$ soit $4,11 \sigma$.

Or la probabilité de trouver un écart *inférieur* à $4,11 \sigma$ est d'environ 0,99997 d'après la table de fonction de répartition de la loi normale réduite. La probabilité de trouver une valeur *supérieure ou égale* à $4,11 \sigma$ est donc approximativement de $1 - 0,99997$ soit d'environ 1 chance sur 30 000.

Le lecteur perspicace se demandera peut-être si le fait que la lune soit située entre $+2^\circ$ et -4° sur l'horizon au cours de la nuit (le soleil étant lui-même sous l'horizon) n'implique pas intrinsèquement que la luminosité de la lune soit forte. On peut répondre au contraire que les valeurs de forte luminosité de la lune sont légèrement défavorisées dans ce contexte. En effet, lorsque la lune est à -4° sous l'horizon, il est impossible pour le soleil situé à l'horizon opposé de former avec elle un angle de plus de 176° ($180^\circ - 4^\circ$) et donc de l'éclairer à plus de 99,88% (selon la formule simplifiée du § 5). A contrario, le soleil peut dans ce contexte aussi bien être à 0° qu'à -8° pour éclairer la lune à 0,12% ce qui favorise les valeurs de faible luminosité. On note que lorsque la lune est à -2° ou $+2^\circ$ sur l'horizon, ce déséquilibre se compense.

Observations diurnes

Le graphe présenté ci-dessous (fig. 46-a) indique la répartition des apparitions diurnes en fonction de l'angle B du soleil sur l'horizon. Le nombre total de cas est supérieur au nombre de cas diurnes rencontrés dans notre étude (46) car nous avons pu comptabiliser plusieurs angles pour le

même cas diurne lorsque sa durée l'impliquait. Nous n'avons en revanche pas comptabilisé les 2 cas dont la durée excède 7 heures et qui couvrent de ce fait une plage angulaire trop vaste pour ne pas déséquilibrer indûment les résultats.

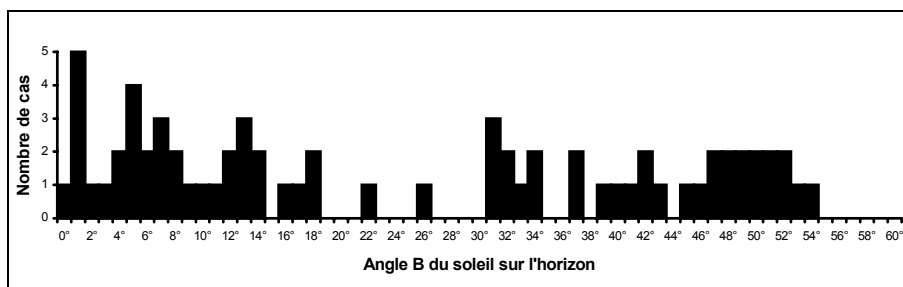


Fig. 46-a : Analyse statistique des cas diurnes

On constate sur ce graphe une nette attraction des cas vers les valeurs angulaires proches de l'horizon (jusqu'à 18°) et dans une moindre mesure vers les valeurs maximales atteintes par le soleil à son transit, qui s'étalent de ~20° au solstice d'hiver à ~66° au solstice d'été en passant par ~43° aux équinoxes (pour la France). L'attraction vers les valeurs de transit n'est pas surprenante puisque le soleil ralentit nettement son ascension avant d'inverser son mouvement vertical. Il reste donc plutôt longtemps à ces hauteurs angulaires au cours de la journée. En revanche, le soleil croise plus vite l'horizon et l'apparition accrue d'ovnis à ce moment-là ne semble pas naturelle. Sur les 46 cas diurnes étudiés, on rencontre 5 cas d'effet ECS diurne soit 10,8 % des cas, à comparer à la valeur naturelle de 3,9 %. On peut toutefois regretter que l'échantillon de cas diurnes étudié soit trop petit pour pouvoir conclure véritablement.

47. Synthèse des cas éliminés

Les cas éliminés lors de l'étude sont présentés dans un tableau en annexe C § II afin de mettre en évidence le fait que ce sont plutôt des cas favorables à notre hypothèse qui ont été éliminés.

Dans cette étude, nous avons choisi de comptabiliser chaque *ovni* observé plutôt que les différentes *observations*, puisque certaines concernent parfois le même ovni, ce qui est d'ailleurs rarement simple à déterminer. Cela semblait légitime, mais nous constatons au terme de cette étude que ce sont

majoritairement des apparitions qui profitent d'un effet ECS ou EC2 qui sont observées de plusieurs endroits différents et pour lesquelles nous avons été contraint d'éliminer des rapports d'observation qui faisaient double emploi (voir tableau). Peut-être cela est-il dû en partie au fait que nous avons été beaucoup plus attentif à confirmer et à certifier les cas favorables à notre hypothèse plutôt qu'à invalider et à éliminer ceux qui ne l'étaient pas. C'est ainsi que, hormis pour la vague du 5 novembre 1990 où cela est d'une moindre importance, nous pouvons garantir que les apparitions qui ont profité d'un effet ECL ou EC2 et qui sont comptabilisées pour les statistiques de cette étude sont toutes indépendantes les unes des autres, soit qu'elles aient eu lieu un jour différent ou à une heure nettement différente le même jour, soit que les observations aient eu lieu à au moins 130 km de distance.

48. Poursuite de la recherche

Au terme de l'analyse statistique, on peut se demander s'il existe un lot de cas idéal sur lequel il faudrait concentrer les efforts de cette recherche. C'est l'occasion ici de résumer les difficultés rencontrées lors de l'étude de chaque lot :

- La durée de traitement d'un cas est considérablement accrue pour les cas étrangers à cause des problèmes de localisation, de conversion horaire et d'examen du relief.
- L'étude d'une vague ancienne telle que celle de 1946 ou de 1954 se heurte à la difficulté de travailler sur des coupures de journaux trop brèves et souvent incomplètes. En revanche, la brièveté des descriptions permet un traitement accéléré.
- Si l'on se concentre sur des cas d'atterrissage, on limite les chances d'obtenir des effets ECL avec une lune à -2° , -3° , ou -4° ce qui tend à fausser les statistiques (voir ci-dessus § 17 l'étude de la vague de 1954).
- L'étude d'une vague très concentrée dans le temps donne un résultat déséquilibré, extrêmement favorable ou au contraire totalement négatif. On peut cependant compenser ce déséquilibre en étudiant de nombreuses vagues de ce type comme nous l'avons fait.
- Les observations faites par un astronome en train de scruter le ciel ne peuvent être retenues car la position de la lune et du soleil sont alors le reflet d'un choix lié à l'observation du ciel (voir ci-dessus § 30 la vague d'août 1993 à mars 1994).

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- L'étude d'une vague concentrée géographiquement ou dans le temps entraîne une certaine difficulté à distinguer les apparitions les unes des autres. Certains cas risquent alors d'être dupliqués (voir ci-dessus § 36 l'étude de la vague d'août 1998).
- Une région accidentée risque de faire perdre quelques effets de contraste ECL où la lune est masquée par le relief à plus de 2° sur l'horizon. (On note pourtant que l'on n'observe pas ou peu ce problème pour les cas de Saint-Gervais-sur-Mare ou du Col de Vence que nous avons étudiés.)
- Les cas aux conséquences graves, tels que ceux avec dommages physiques ou « enlèvement », inspirent sans doute la prudence aux auteurs d'ovnis qui ne souhaitent pas se trahir par un effet ECL trop voyant, ce qui tend à fausser les statistiques. (Cette remarque sous-entend que les auteurs d'ovnis peuvent parfois évaluer à l'avance le risque de dommages physiques : il ne s'agirait donc pas toujours de dommages accidentels.)
- Les imitations des skytracers de discothèque donnent de bons résultats et on peut s'attendre à ce que les conditions météorologiques soient clairement mentionnées vu l'importance de la couverture nuageuse pour ces cas. Ceux-ci sont malheureusement trop rares pour constituer un large échantillon.
- L'étude de rencontres dans le ciel est rendue difficile par le déplacement de l'avion sur une certaine distance, et elle nécessite la transposition de l'effet ECL en un effet ECL' (voir ci-dessus § 43 l'étude de ces cas).
- L'examen du relief se révèle à l'usage passablement décevant car il est rare de pouvoir conclure avec certitude que l'ovni était bien projeté dans une zone d'ombre, du fait que sa localisation est toujours très approximative.

Pour pallier toutes ces difficultés, on recherche donc idéalement un lot de cas d'observations lumineuses diverses faites à partir du sol, où chaque description comporte une quinzaine de lignes et où les conditions météorologiques sont clairement précisées. Ces cas doivent être bien distincts les uns des autres et répartis aléatoirement sur l'ensemble du territoire français, ainsi que tout au long de l'année pour ne pas favoriser la deuxième quinzaine de juin où l'effet ECS peut être permanent. Il apparaît plus concluant de s'intéresser aux effets ECL et EC2 plutôt qu'à l'effet ECS seul. Les résultats peuvent être améliorés si on ne s'intéresse qu'aux cas à témoins multiples. La vigilance par rapport aux cas de méprise avec la lune est indispensable (voir annexe E § II).

49. Autres études possibles

Hypothèse 1

Phénomène réel au sol PRS excluant la possibilité d'un phénomène naturel, d'une méprise, d'une escroquerie, d'une hallucination, et ayant une possible origine militaire

⇒ nuit (en cours ou la plus proche) totalement noire NTN, voire nuit noire NN au moment du phénomène, de façon à dissimuler l'activité nocturne des opérateurs.

PRS probable si :

- Traces physique au sol
- Dépôt de matière
- Plusieurs témoins décrivant la même scène
- Traces physiques sur le témoin

On retient PRS si un élément permet de conclure à la réalité du phénomène. Il faut cependant exclure les cas comprenant un phénomène lumineux parce que cela peut avoir une influence contraire sur l'état de la nuit. Donc :

[1] : Phénomène réel au sol **PRS** (sauf phénomène lumineux) ⇒ Nuit totalement noire **NTN** (ou Nuit noire NN au moment du phénomène)

Hypothèses dérivées :

[1a] : Traces physiques au sol **TPS** (sauf phénomène lumineux) ⇒ Nuit totalement noire **NTN** (ou Nuit noire NN au moment du phénomène)

[1b] : Dépôt de matière **DM** (sauf phénomène lumineux) ⇒ Nuit totalement noire **NTN** (ou Nuit noire NN au moment du phénomène)

Dans le cas des mutilations de bétail aux Etats-Unis, on peut faire l'hypothèse que les nuits noires ont été choisies par l'armée dans un nombre anormalement élevé de cas, mais pas systématiquement, de façon à éviter que cela ne se voie trop. Ainsi :

[1c] : **Mutilation animale** ⇒ Nuit totalement noire **NTN** (ou Nuit noire NN ou ciel nuageux) > **50%** des cas

Pour l'étude statistique de cette hypothèse, il faudrait pondérer chaque nuit par le nombre d'animaux tués. On peut supposer a priori qu'il y aura plus

d'animaux tués les nuits noires que les nuits claires. Mais lorsque la configuration du terrain permet une opération par nuit claire (terrain à l'abri des regards, aucune habitation alentour...), il est alors préférable que ce type de nuit soit retenu pour compenser ainsi le nombre excessif de nuits noires. Seule une enquête approfondie sur le terrain permettrait dans ce cas de découvrir la cohérence interne du phénomène, ce qui a l'avantage de rendre difficile toute tentative d'analyse à distance. On pourrait peut-être aussi constater que les nuits où l'armée fut repérée à proximité des animaux mutilés (hélicoptères noirs...) furent justement les nuits claires au cours desquelles elle était peut-être obligée d'agir de temps en temps pour rééquilibrer les statistiques.

Hypothèse 2

Les formes lumineuses qui apparaissaient régulièrement au-dessus de Groom Lake (Nevada) pourraient avoir été tirées à partir du canon à particules qui aurait été observé au sol dans cette base militaire. Ainsi :

[2] : **Ovni lumineux au-dessus de Groom Lake** ⇒ Nuit totalement claire NTC (ou Nuit claire NC) – Cas NC6

50. Conclusion

On voit que la question de l'usage éventuel de la lune et du soleil par les militaires est complexe. S'ils sont réellement impliqués, ce que suggère cette étude, on peut légitimement compter sur eux pour brouiller les pistes et augmenter la difficulté de cette recherche. Pour se convaincre qu'une observation d'ovni fut le résultat d'une opération militaire, il est en fait nécessaire d'en étudier le détail à chaque fois pour en découvrir la logique interne. Cela représente un travail considérable pour les milliers de cas déjà répertoriés à ce jour dans le monde, surtout quand il faut faire intervenir le relief pour obtenir un effet de contraste. Mais cela reste tout à fait faisable pour les cas sur lesquels les ufologues enquêtent aujourd'hui, car ils peuvent examiner avec précision le relief sur le terrain, en relation directe avec la position du phénomène lumineux, et vérifier si celui-ci se trouvait bien dans un cône d'ombre.

La recherche d'effets de contraste ECL ou EC2 semble la plus gratifiante car leur probabilité naturelle est faible. Lorsque ces effets sont présents fréquemment dans un lot de cas étudiés, la conclusion d'une manipulation semble alors s'imposer. Cependant, d'autres pistes de recherche ont été suggérées concernant les nuits totalement noires NTN qui devraient pouvoir être corrélées avec l'activité d'opérateurs nocturnes, par exemple dans le cas

des mutilations animales. De même, les nuits totalement claires NTC devraient pouvoir être corrélées avec un tir d'ovni lumineux à partir du sol, comme cela est envisageable à Groom Lake.

Cette recherche est assez difficile à effectuer pour des cas d'ovnis étrangers à cause des problèmes de localisation du site, de décalage horaire et d'heure d'été susceptibles de générer des erreurs de conversion en temps universel, et à cause de la difficulté à se procurer des cartes précises du relief local. Nous espérons avoir fourni ici les outils et la motivation aux chercheurs d'autres pays qui voudront bien prendre en charge cette étude pour les cas d'ovnis survenus chez eux.

On aura noté dans les quelques cas analysés dans cette étude que les témoins sont parfois aussi les victimes du phénomène. On compte aujourd'hui dans le monde une quinzaine de cas *connus* où les témoins trouvèrent la mort (essentiellement au Brésil), une vingtaine où ils furent grièvement blessés (surtout au Brésil et, dans une moindre mesure, aux Etats-Unis) et une demi-douzaine où le phénomène OVNI déclencha un avortement (dont 2 cas français). Nombre de ces cas suggèrent par leur contenu une opération militaire, souvent à l'encontre de civils. De même, comme nous l'avons vu, certains « enlèvements extraterrestres » semblent pouvoir être attribués aux mêmes auteurs se livrant à des manipulations de contrôle mental. De ce fait, il semblerait important de parvenir à identifier avec certitude la source de ces phénomènes et, si la piste militaire se confirme, d'y faire mettre un terme. Il est à craindre cependant que les auteurs de cette manipulation veillent ardemment à ce que la preuve formelle de ces activités reste à jamais inaccessible au public. Peut-on alors espérer qu'ils renoncent d'eux-mêmes à y impliquer des civils, par respect des valeurs démocratiques qui sont le fondement des états occidentaux ? C'est le souhait que nous formulerons, en guise de conclusion de cette seconde partie.

Chacun peut vérifier par lui-même par sondage les résultats de l'étude présentée dans cette deuxième partie afin de se forger sa propre opinion sur la rigueur qui y fut apportée. Pour connaître les coordonnées géographiques d'un lieu, il suffit de consulter un atlas. Pour connaître la position de la lune et du soleil en un lieu donné à une date et une heure données, on peut appeler l'observatoire de Paris, composer le 3615 BDL ou s'équiper d'un logiciel astronomique bon marché tel que celui que nous avons utilisé [R3]. Rappelons toutefois que les diverses sources astronomiques fournissent des résultats légèrement différents (voir annexe B § II). Enfin, il est toujours possible de commander d'anciens numéros de la revue LDLN (voir la bibliographie) pour vérifier le détail de chaque cas et s'assurer de l'examen exhaustif de chaque lot de cas (NDLA).

TROISIEME PARTIE :

A QUI PROFITE LE CRIME ?

1. Introduction

Dans la première partie de cet ouvrage, nous avons largement présenté les motivations de l'armée à nourrir le phénomène OVNI ainsi que le mode opératoire en ce qui concerne les cercles de culture et les mutilations animales. Dans la seconde partie, nous avons examiné le mode de production des ovnis lumineux ainsi que la possibilité de réaliser des « enlèvements extraterrestres » et divers phénomènes associés. Malgré tous nos efforts, il subsistait encore des objections à notre hypothèse de travail et nous les traitons dans cette troisième partie. Nous mettons aussi en lumière le lien étroit existant entre les services secrets américains et l'ufologie, quelques morts suspectes, et le fait que ces manipulations remontent à la fin du XIX^{ème} siècle et touchent aussi le domaine religieux. Enfin, nous examinons l'idée que l'armée puisse agir sous contrôle d'un groupe occulte infiltré à l'intérieur d'une cellule des services secrets et, cerise sur le gâteau, nous présentons l'arme du crime probablement utilisée.

2. Objections à l'hypothèse militaire

On nous a souvent demandé avec une certaine innocence si nous avions interrogé des militaires au sujet de nos idées sur l'origine des ovnis, afin de vérifier leur validité (!).

Le 12 mars 1999, nous avons eu l'occasion d'interroger par téléphone Monsieur Paul-Ivan de Saint-Germain, en sa qualité d'ancien directeur de la Direction des recherches et études techniques (DRET) de la Délégation générale pour l'armement (DGA). Il nous a répondu très aimablement mais il nous a semblé qu'il était tenu à un certain devoir de réserve quant aux informations militaires qu'il pouvait divulguer, ce qui n'a d'ailleurs rien de surprenant. Voici résumé en substance le contenu de notre entretien. Nous ajoutons quelques commentaires critiques après les réponses de notre interlocuteur :

ED : Est-il possible que le territoire français et plus particulièrement les grandes villes comme Paris soient surveillés par ballons dirigeables ?

PISG : Les dirigeables ne sont pas fiables pour ce genre de tâche à cause de leur sensibilité au vent. De plus, ils encombreraient les couloirs aériens. On leur préfère les hélicoptères ou les satellites, sauf peut-être au-dessus d'un pays ennemi. Mais l'armée française ne possède pas de dirigeables. D'ailleurs pourquoi voudrait-on surveiller Paris ?

Commentaire : Les dirigeables n'encombreraient pas les couloirs aériens s'ils étaient positionnés à 20 km d'altitude. La prochaine génération de téléphones mobiles pourra utiliser comme relais de transmission des ballons dirigeables positionnés à 20 km d'altitude et stabilisés par moteur à propulsion ionique [PLS98 p. 62-63]. Le vent semble donc être un élément maîtrisable. Pour confirmer que les dirigeables intéressent toujours l'armée de nos jours, rappelons que le Sentinel 5000 était à l'étude en 1994 pour la marine américaine afin de permettre l'observation des missiles volant à faible altitude [DMFF98 p. 1709]. La vulnérabilité d'un dirigeable face à une attaque est telle qu'il ne peut en réalité être utilisé qu'en territoire ami et en temps de paix, et sûrement pas en territoire hostile. Surveiller une ville comme Paris à l'aide d'un dirigeable permet une observation plus discrète et d'une plus longue autonomie qu'avec des hélicoptères, et une résolution d'observation plus de 1 000 fois supérieure à celle obtenue avec un satellite géostationnaire placé à ~36 000 km d'altitude, pour un coût incomparablement moindre. Rappelons que la mise en œuvre d'un satellite d'observation revient à un peu moins d'un milliard d'euros. Surveiller Paris pour assurer la sécurité des habitants nous semble une motivation légitime, même si cela peut porter atteinte à la vie privée.

ED : Peut-on utiliser un rayon de particules pour créer un leurre lumineux dans le ciel ?

PISG : Les armes à faisceau de particules, tout comme les rayons laser, ne sont pas vraiment exploitables car le faisceau est très difficile à focaliser dans l'atmosphère terrestre au-delà de quelques dizaines de mètres (sic).

Commentaire : cette réponse est très éloignée de tout ce que l'on peut lire sur le sujet. A titre d'exemple, on sait que la marine britannique est équipée depuis 1986 de lasers capables d'aveugler les capteurs et les senseurs d'un avion attaquant, jusqu'à 1 600 m de distance [DMFF98 p. 1802]. Le problème de focalisation dans l'atmosphère semble donc maîtrisé depuis quelques années déjà. Soulignons que les leures lumineux imitant les soucoupes volantes sont surtout destinés à impressionner les populations civiles en temps de paix. En période de conflit, l'adversaire comprendrait en effet rapidement qu'il se trouve confronté à une arme secrète et non aux

extraterrestres. Ces leurres ne peuvent donc être utilisés en temps de guerre que pour imiter des engins connus (avions, hélicoptères...).

ED : Est-il possible de créer des leurres radars à distance à l'aide d'un rayon hyperfréquence par exemple ?

PISG : A ma connaissance, les leurres utilisés sont uniquement matériels, tels que des paillettes ou des fils métalliques projetés sous forme de nuage.

Commentaire : Nous n'avons pas trouvé de source qui viennent clairement appuyer notre question mais il nous semble utile de rappeler que dès les années 50, les contrôleurs aériens et les pilotes observaient parfois des échos sur leurs écrans radar en même temps que les apparitions d'ovnis. On invoquait comme explication pour ces échos des inversions de température dans l'atmosphère. Dès lors, pourquoi ne pas envisager que ces inversions de température aient pu être provoquées artificiellement à l'aide d'un rayon de micro-ondes ? Notons à propos des fils métalliques projetés par les avions pour leurrer un missile attaquant qu'ils ont parfois été pris abusivement pour des dépôts de matière extraterrestre lorsqu'ils furent découverts au sol.

ED : Que peut-on dire sur les armes à micro-ondes ?

PISG : Il n'y a pas de recherche dans ce sens en France car cette idée de « rayon de la mort » est très mal vue par l'opinion publique. On accepte l'idée de tuer par balle mais pas à l'aide d'un rayon (sic).

Commentaire : Cette réponse est très surprenante. Par exemple, l'armée française ne semble pas avoir été arrêtée par l'opinion publique lorsqu'il s'agissait de réaliser des essais nucléaires. D'autre part, tout l'intérêt de ces armes à micro-ondes est de pouvoir être non létales (non mortelles). On voit mal l'armée française avoir négligé un tel sujet de recherche depuis plus de 80 ans alors que le magnétron, pour ne citer que lui, a été inventé en 1921. On ne peut même pas évoquer à ce sujet des contraintes budgétaires car il ne semble pas a priori très coûteux de diriger un générateur de micro-ondes vers une souris ou un singe et de noter les effets obtenus lorsque l'on fait varier la fréquence ou la puissance du rayonnement émis. Reste ensuite à miniaturiser l'engin pour en faire une arme portable, mais l'exemple du four à micro-ondes domestique nous montre que cela est tout à fait envisageable. Jean-Bernard Bouillet, ingénieur en chef de l'armement à la DGA, écrivait en 1993 : « Des études portent actuellement, en France comme aux Etats-Unis et en Russie, d'une part sur divers types de tubes hyperfréquences, et sur l'architecture du générateur et de son environnement, et d'autre part sur les différents types d'antennes possibles. » [LA93 p. 76]. De là à penser que ces armes sont aujourd'hui opérationnelles, il n'y a qu'un pas... que nous

franchissons. Il est utile de souligner ici que les armes à micro-ondes ayant une action *sur le cerveau* sont essentiellement des armes destinées à être employées contre des civils lors des opérations de maintien de l'ordre, car les militaires en période de guerre en sont normalement protégés par leur casque d'acier.

Voilà pour ce qui est de notre enquête auprès des principaux intéressés, lors de notre recherche de l'origine du phénomène OVNI.

Au cours de cette recherche, nous avons souvent entendu l'objection suivante :

« Comment l'armée aurait-elle pu être à l'origine du phénomène OVNI depuis plus de 50 ans sans que l'un des membres impliqués dans ces opérations n'ait jamais eu l'occasion de révéler la supercherie ? »

La réponse à cette objection intéressante tient en plusieurs points, dont la liste reste ouverte :

- *Le cloisonnement* : le maintien du secret peut être obtenu en cloisonnant les activités des opérateurs de façon à ce qu'aucun des maillons de la chaîne n'ait connaissance des activités des autres maillons, ni même des buts réels de ses propres activités. Seule la hiérarchie connaît le but final.
- *Le classement secret défense* : les opérateurs conscients de la manipulation sous-jacente au phénomène OVNI sont habilités au secret. Leur fiabilité à conserver un secret a été testée en profondeur et ils savent que de lourdes peines sanctionneraient toute trahison. En outre, le nombre de ceux qui « savent » est probablement limité à quelques dizaines de personnes pour un pays comme la France.
- *La confiscation des preuves* : pour parler, il faut avoir des preuves, or celles-ci sont jalousement gardées sous contrôle par l'armée qui ne manquerait pas de nier systématiquement tout lien avec le phénomène OVNI. En outre, un agent secret peut rencontrer des difficultés à prouver son statut afin de justifier ses révélations : son passé a pu être soigneusement gommé ou maquillé. Peut-être même est-il officiellement déjà mort.
- *La prévention des fuites* : lorsque des individus sont mis au contact de secrets importants, l'armée peut chercher à obtenir des informations compromettantes sur eux à titre préventif, en vue de s'assurer de leur silence.
- *La peur du ridicule* : ceux qui pourraient trahir le secret sont aussi ceux qui savent avec quelle ardeur les réseaux de désinformation s'attachent à

ridiculiser tout ce qui touche aux ovnis. Ils ne souhaitent sans doute pas en faire les frais.

- *La dispersion des témoins* : les différents opérateurs qui n'ont pas accès aux comptes rendus d'opération ne sont pas forcément conscients des dommages parfois infligés aux victimes. Mais pour certains d'entre eux qui seraient témoins directs d'une bavure grave, la hiérarchie militaire peut rapidement les éloigner et les disperser vers d'autres unités aux quatre coins du globe. Elle peut aussi muter un témoin particulièrement gênant sur un théâtre d'opération à risque, au nom de la raison d'Etat...
- *La banalisation des dommages physiques infligés* : lorsque le phénomène OVNI blesse ou tue des civils, certains des opérateurs pourraient être tentés de parler sur leur lit de mort, pour libérer leur conscience. Mais cela ne se produit pas car blesser ou tuer fait partie intégrante du métier du militaire qui l'accepte depuis le début de sa carrière au nom du service de son pays. La défense efficace du pays peut parfois nécessiter quelques sacrifices qui semblent mineurs en regard du nombre de morts produits par une guerre mondiale. On sait que le prix d'une vie humaine n'est pas le même en temps de paix qu'en temps de guerre, mais l'armée applique même en temps de paix une « logique » de temps de guerre. Elle doit se donner les moyens d'accomplir sa mission, tel est encore le point de vue qui prévaut aujourd'hui, et ce même si quelques-uns des commanditaires de cette mission – les citoyens – doivent en faire les frais. Car ce sont bien ces mêmes citoyens qui exigeront des « résultats » de leur armée lorsque celle-ci interviendra en Irak ou en Yougoslavie par exemple. Ils portent donc leur part de responsabilité dans cette situation. Si ce point de vue peut se comprendre, on regrette seulement que les victimes ne soient pas correctement indemnisées et que l'armée soit le plus souvent de mauvaise foi lorsqu'il s'agit de reconnaître ses torts. Mais le problème dans une structure hiérarchique autoritaire protégée par le secret défense, c'est que personne n'est responsable, comme en témoigne l'agent secret anglais Richard Tomlinson : « La conviction que si une décision ou une opération devait mal tourner, personne ne serait finalement tenu pour responsable est profondément enracinée dans les services. Il sera toujours possible de se retrancher derrière le voile du secret [...] » [TG98a p. 2].

Voici une autre objection intéressante que nous avons entendue :

« L'armée française a mieux à faire que de produire quotidiennement 1 à 2 ovnis dans le ciel, ce qui représente des milliers d'ovnis produits depuis 50 ans. Elle n'en a pas les moyens financiers ni humains et il ne faut pas 50 ans de tests quotidiens pour mettre au point une technologie. »

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Voici les éléments de réponse que nous proposons :

Produire quelques ovnis par jour peut être l'œuvre d'un petit commando spécialisé dans la guerre psychologique. Cela n'implique donc peut-être que quelques centaines d'individus en France. Lors d'une vague d'ovnis telle que celle du 5 novembre 1990, il est bien sûr nécessaire de faire intervenir temporairement des renforts. Cela coûte de l'argent, mais n'est-ce pas le prix à payer pour que les soldats puissent s'entraîner à leur tâche ? L'entraînement et la formation font partie de la vie quotidienne du soldat, et des budgets sont prévus pour cela. Produire un ovni dans le ciel comporte de nombreuses étapes qui ont toutes un intérêt didactique :

- Organisation générale minutieuse de l'opération.
- Repérage discret du terrain et des témoins potentiels. Enquête éventuelle sur les témoins.
- Choix de la date et de l'heure appropriées à l'opération : examen de la position de la lune et du soleil, du relief et des conditions météorologiques.
- Mise en service de la source du tir : camion, navire, avion ou dirigeable, avec une difficulté particulière pour la mise en œuvre du dirigeable.
- Utilisation des appareils embarqués : vision infrarouge, imagerie radar, micro canon longue portée, détection radar, ordinateurs, canon à particules, canon à micro-ondes.
- Utilisation des installations et équipements de contrôle au sol.
- Analyse de la réaction des témoins.
- Désinformation des médias.
- Analyse et bilan de l'opération.
- Validation des procédures de maintien du secret.
- Etc.

Cet exercice a en outre l'avantage d'être sans grand risque puisqu'on ne s'en prend pas à un ennemi réel mais le plus souvent à des civils nationaux. Les éventuelles bavures des personnels en formation peuvent donc avoir des conséquences limitées et maîtrisables.

Les quelques cas « d'enlèvements extraterrestres » qui se produisent annuellement en France sont plus délicats et sans doute plus coûteux à mettre en œuvre, mais ils comportent à peu près les mêmes étapes didactiques, auxquelles on peut ajouter les essais de contrôle mental d'un individu. On pourrait objecter sur ce point que l'armée choisit normalement des volontaires pour réaliser des tests sur l'homme, mais dans le domaine

des essais de manipulation psychologique, il est clair que les résultats ne peuvent être concluants que si le test est effectué à l'insu du sujet.

3. Ufologues et services secrets

Nous présentons ci-dessous une liste non limitative d'ufologues dont les liens avec l'armée ou les services secrets américains nous semblent parfois très suspects, alors que certains voudraient y voir une confirmation de leur crédibilité (!). Dans cette liste se retrouvent aussi bien des manipulateurs que des personnes manipulées. Nous laissons au lecteur le soin de les départager.

- *John Lear*, ancien pilote dans une compagnie d'aviation contrôlée par la CIA.
Excellent pilote sur tout type d'appareil, John Lear est loin d'être un imbécile. Il est pourtant l'auteur de la trop fameuse « horrible hypothèse » présentée aujourd'hui comme un fait établi et que l'on peut résumer ainsi : des extraterrestres implantés sur terre dans plusieurs bases souterraines auraient passé un accord avec l'armée américaine afin d'être autorisés à enlever des humains et à mutiler du bétail pour leurs expériences biologiques. Ils auraient fourni en échange une technologie révolutionnaire assurant aux Etats-Unis la suprématie mondiale (nous passons sur les détails sordides de cette histoire). Aucun ufologue sérieux n'a accordé le moindre crédit à ces allégations qui ont pourtant réussi à convaincre aux Etats-Unis comme en France les membres de la « Lunatic fringe », selon le principe cynique : « plus c'est gros, plus ça marche ! » [JV90b p. 227, LDLN N° 296 p. 16 et N° 311 p. 27].
- *William English*, ancien capitaine des forces spéciales d'intervention américaines, et officier de renseignement analyste dans un poste d'écoute américain au nord de Londres.
Il a fait état d'un rapport top secret appelé « Grudge N° 13 », document vraisemblablement imaginaire sur lequel se serait appuyé John Lear pour échafauder son « horrible hypothèse » [JV90b p. 227, LDLN N° 319 p. 38].
- *Wendelle Stevens*, ancien lieutenant-colonel de l'US Air Force.
Un des informateurs de John Lear, c'est aussi l'éditeur qui a promu l'affaire Billy Meier aux Etats-Unis. Rappelons que Billy Meier se prétend contacté par des extraterrestres, photos truquées à l'appui, ce qui lui a permis d'établir sa fortune. Wendelle Stevens organise de coûteux symposiums ufologiques où l'on fait la part belle aux témoignages les plus invraisemblables. Les intervenants étant invités tous frais payés, on peut se demander qui finance cette opération de propagande pro-extraterrestre [JS94 p. 105].

- *William Cooper*, ancien officier de renseignement de l'US Navy.
Il a critiqué le faux document du MJ-12 pour mieux surenchérir dans l'absurde. Son livre, « Behold a pale horse » est d'après Jean Sider qui ne mâche pas ses mots « un ramassis de ragots, de prétentieuses affirmations, et de spéculations gratuites sans aucun fondement. » [JV90b p. 227, JS94 p. 103]. Il dirigeait un groupe paramilitaire anti-gouvernemental et pro-extraterrestre comme il en existe beaucoup aux Etats-Unis et fut abattu au cours d'un échange de coups de feu avec la police de l'Arizona le 6 novembre 2001 à l'âge de 58 ans.
- *John Grace*, alias *Valdamar Valérian*, ancien sous-officier de l'US Air Force.
Il a écrit deux livres sur les activités secrètes des militaires américains et de créatures extraterrestres. « Ces ouvrages n'ont aucun fondement, et ne représentent que la traduction de fantasmes délirants. » d'après Jean Sider [JS94 p. 105]. L'évocation de cet auteur nous donne ici l'occasion de rappeler qu'un escroc peut aussi aisément prétendre avoir collaboré avec les services secrets en vue de donner plus de crédit à ses écrits.
- Le Major *Donald Keyhoe* de l'US Navy était sous contrôle du conseil d'administration du NICAP, comprenant des experts en guerre psychologique étroitement liés à la communauté du renseignement américaine [JV90b p. 228].
Il a dirigé le NICAP (National Investigations Committee on Aerial Phenomena) durant plus de 12 ans. En 1950, il publia un article « Les soucoupes volantes sont une réalité » qui eut un succès retentissant. Cet article présentait pour la première fois l'hypothèse extraterrestre (HET) et ses deux composantes majeures : les soucoupes volantes viennent d'une autre planète pour surveiller notre développement de l'arme nucléaire, et l'armée veut dissimuler cette vérité au public. Malgré cela, les ufologues considèrent généralement que le major Donald Keyhoe a servi honnêtement la recherche sur les ovnis même s'il a pu être manipulé alors que son organisation était largement infiltrée par la CIA. Imprimée au dos de son livre « Flying saucers from outer space » publié en 1953, on trouve une lettre envoyée aux éditeurs par Albert M. Chop du bureau des relations presse de l'Air Force. Celle-ci stipule : « A l'Air Force, nous considérons que le Major Keyhoe est un journaliste responsable et précis. Sa longue coopération avec l'Air Force dans l'étude des objets volants non identifiés en fait une autorité civile majeure dans ce domaine » et encore « L'Air Force et son agence d'investigation "Project Blue Book" sont informées des conclusions du Major Keyhoe selon lesquelles les "soucoupes volantes" proviennent d'une autre planète. L'Air Force n'a jamais nié cette possibilité. Certains militaires pensent qu'il pourrait

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

s'agir de phénomènes naturels étranges totalement inconnus mais que si les manœuvres apparemment contrôlées rapportées par de nombreux observateurs compétents sont réelles, alors la seule explication qui reste est la réponse interplanétaire » (sic). Le major, qui est décédé en 1988 à l'âge de 91 ans, avait donc la bénédiction des autorités pour diffuser son message qui détournait les projecteurs des véritables auteurs du phénomène OVNI vers *la seule explication qui reste*.

- Le contre-amiral *Roscoe Hillenkoetter* fut directeur de la CIA du 1^{er} mai 1947 au 7 octobre 1950.
Il fut membre de la direction du NICAP jusqu'en 1962 et demanda à cette occasion dans une lettre au congrès américain datée du 22 août 1960 la révélation de la vérité sur les ovnis. C'est presque comique de sa part si l'on songe au poste de directeur de la CIA qu'il occupait à la date du crash de Roswell, sur lequel il ne fit pourtant aucune révélation fracassante. Mais peut-être était-il plutôt parmi les instigateurs discrets de ce pseudo crash de soucoupe...
- Le colonel *Joseph Bryan III* de l'US Air Force serait le fondateur de la section « Guerre psychologique » de la CIA.
Il fut membre de la direction du NICAP [EA96 p. 67].
- *Nicholas de Rochefort* a appartenu à l'OSS (Office of Strategic Services) avant de travailler à la CIA, et il était l'un des meilleurs experts en guerre psychologique.
Il fut aussi membre de la direction du NICAP [EA96 p. 67].
- *Bernard Carvalho* travaillait aussi pour la CIA et était membre du NICAP.
- *Léonard Stringfield* a participé au conflit dans le Pacifique au sein des services de renseignement de la 5th Army Air Force lors de la 2^{ème} guerre mondiale.
Il voit un ovni le 28 août 1945 au Japon, et un autre pendant la vague de juillet 1952 aux USA. Il fonde le CRIFO (Civilian Research, Interplanetary Flying Objects) en 1954. De 1955 à 1957, il collabore avec l'Air Defense Command et transmet ses meilleurs rapports d'observation d'ovnis. De 1957 à 1970, il est l'officier des relations publiques du NICAP dirigé par son ami le Major Donald Keyhoe (voir ci-dessus) et on lui reconnaît généralement la même contribution honnête à l'ufologie. De 1967 à 1969, il coopère avec le Comité Condon. Dans les années 70, il rejoint le Conseil d'Administration du MUFON (Mutual UFO Network) et collabore avec le CUFOS (Center for UFO Studies). Il meurt en 1994 à l'âge de 74 ans [LDLN N° 330 p. 42, article de Dominique Weinstein].

- Expert en langues étrangères, *Gordon Creighton* a d'abord été diplomate puis il a fait carrière dans le renseignement britannique.
Après une vie au contenu exceptionnellement riche, il est aujourd'hui rédacteur en chef de la célèbre revue ufologique anglaise FSR (Flying Saucer Review). Millénariste, il affirmait sans équivoque dans le Times de Londres en mars 1997 : « Je crois vraiment que la grande majorité de ces phénomènes est d'origine satanique ».
- Le colonel *Philip Corso* a dirigé la Foreign Technology Division de l'US Army après avoir été, entre autres, officier de renseignement en Corée puis commandant du 1^{er} bataillon de missiles nucléaires tactiques, à White Sands et en Allemagne.
Malgré une carrière plutôt brillante, le colonel Corso est pourtant coauteur avec un journaliste peu scrupuleux du livre « The day after Roswell » qui a fait en 1997 l'objet d'une campagne de lancement de grande ampleur (financée par qui ?) et qui est devenu un best seller aux Etats-Unis, pays où il a su toucher un public crédule. Le colonel Corso y mentionne avoir été mis dans le secret du crash de Roswell en 1947 et avoir participé de par sa fonction à l'exploitation des retombées technologiques qui en découlèrent. Il dit aussi avoir vu un cadavre d'extraterrestre en conserve et affirme, sans fournir de preuves évidemment, que la guerre froide n'aurait été qu'une habile manœuvre pour dissimuler la préparation des Etats-Unis comme de l'URSS à une invasion de notre planète par des extraterrestres disposant d'une base sur la face cachée de la lune ! Etc. Il y ajoute une série de contrevérités techniques dont il était forcément conscient de par sa position. Les ufologues sérieux sont restés très sceptiques vis-à-vis de toutes ses allégations et certains ont suspecté une manœuvre de désinformation [LDLN N° 348 p. 11-22, article de Gildas Bourdais]. Le colonel Corso est décédé en 1998 à l'âge de 83 ans.
- *Kevin Randle*, ancien officier de renseignement.
Il considère que le crash de Roswell est bien celui d'un vaisseau spatial mais est en revanche très sceptique vis-à-vis des histoires d'enlèvement extraterrestre. Titulaire depuis peu d'un doctorat de sciences humaines, Kevin Randle est tout le contraire d'un naïf, selon Gildas Bourdais [LDLN N° 356 p. 24].
- *Karl Pflock* ancien agent de la CIA.
Il est à l'origine de l'hypothèse des ballons Mogul pour le crash de Roswell, hypothèse qu'il a développée dans son livre « Roswell in perspective » et qui fut ensuite reprise à son compte par l'US Air Force.

Karl Pflock fait partie des ufologues « sceptiques » et est très critique vis-à-vis du livre du colonel Corso [LDLN N° 348 p. 12-14].

- *Jan Aldrich* ancien officier de l'US Army.
Membre du MUFON, il « est complètement sceptique sur le crash de Roswell comme sur les rumeurs de secret militaire au sujet des ovnis ». Faut-il comprendre par-là qu'il considère que les militaires jouent la transparence dans ce domaine ? Il se range parmi les « debunkers » et a donc lui aussi exprimé de vives critiques au sujet du livre du colonel Corso [LDLN N° 348 p. 15].
- *Derrel Sims* aurait travaillé pour la CIA.
Il s'est spécialisé dans l'étude des implants retrouvés sur les sujets enlevés par les extraterrestres et dont il possède une belle collection. D'après le journaliste américain Randall Patterson, c'est « un manipulateur mégalomane » mais Gildas Bourdais a contesté ce point de vue [LDLN N° 352 p. 6-7]. On peut pourtant se demander si certaines des opérations pratiquées pour extraire un implant d'un patient n'ont pas une relation de cousinage avec les opérations à mains nues des « chirurgiens » philippins dont le magicien Gérard Majax a montré le caractère frauduleux.
- *William Moore* a reconnu qu'il servait d'« indicateur » pour l'US Air Force et peut-être aussi pour d'autres agences, et qu'il avait participé à une campagne de désinformation à l'encontre du Dr Paul Bennewitz. Son principal contact, Richard Doty, était un spécialiste de la désinformation et de la guerre psychologique.
Ancien directeur de l'APRO (Aerial Phenomena Research Organization) et « ami » du Dr Paul Bennewitz, William Moore a divulgué le document du MJ-12 qui s'est avéré être un faux. Le Dr Paul Bennewitz était un ingénieur en électronique chercheur à l'APRO. L'US Air Force l'amena à capter sur ses équipements électroniques des messages « extraterrestres » suggérant une invasion. De plus en plus convaincu d'être lui-même bombardé d'ondes nocives, il fit une dépression nerveuse et dut être hospitalisé [JV90b p. 227].
- *Donald Menzel* a travaillé pour la CIA et l'US Air Force. Il était aussi consultant à la NSA (National Security Agency).
Astronome distingué, il a écrit 3 livres dont l'objectif était de banaliser et de minimiser le phénomène OVNI. Il apparaît dans la liste des 12 membres du comité du MJ-12, un groupe de sécurité nationale composé de scientifiques de haut niveau censés coordonner les recherches et maintenir le secret absolu en matière d'ovnis (puisque ceux-ci sont bien sûr d'origine extraterrestre, on l'aura compris). Ce

comité secret n'a vraisemblablement jamais existé. Le faux document du MJ-12 fut créé pour discréditer la recherche ufologique et plus particulièrement certains chercheurs tels que William Moore et Stanton Friedman. Un canular aussi sophistiqué ne pouvait être que l'œuvre d'une agence d'Etat [cf JS90 p. 353-367].

- Le « contacté » *Howard Menger* a reconnu avoir été sponsorisé par la CIA pour raconter une fable dans son livre « *The enemy within* » et participer ainsi à une action d'intoxication [LDLN N° 307 p. 37].
- *Todd Zechel*, ancien membre des services de renseignement. Il fut directeur de recherche du GSW (Ground Saucer Watch) qui semble être à l'origine de « l'hypothèse fédérale » stipulant que c'est bien l'armée américaine qui serait *volontairement* à l'origine du phénomène OVNI [EA96 p. 59 et 66]. Ainsi, Todd Zechel serait « l'exception qui confirme la règle » ! On peut à ce propos regretter que l'« l'hypothèse fédérale » soit toujours restée si confidentielle et que les médias ne l'évoquent jamais.

Dans le même registre, Generso Pope qui fut propriétaire du « National Enquirer » est un ancien membre de la CIA. Il faisait partie de l'équipe « Covert Action », un service de propagande et de désinformation. C'est sans doute pourquoi son journal « n'hésita pas à verser des sommes astronomiques pour obtenir les histoires d'ovnis les plus exotiques et les plus sensationnelles » [EA96 p. 67].

Voici ce qu'écrivait Jacques Vallée en 1990 à propos de cette grande manipulation : « Je suis ainsi amené à cette conclusion que ceux-là mêmes qui affirment d'une voix si forte dévoiler le camouflage peuvent très bien être ceux qui justement le fabriquent. Quelqu'un se donne beaucoup de mal pour nous convaincre de l'existence des extraterrestres au détriment d'autres hypothèses qui pourraient se révéler plus importantes et permettre d'élucider le phénomène OVNI. » [JV90b p. 233].

Il est clair que si l'armée fait la promotion des escrocs et encourage toute sorte de fantasmes sur les ovnis, elle n'aura aucun mal à tenir à l'écart de ce sujet sulfureux les scientifiques qui seraient tentés de s'y intéresser, ce qui lui permettra de poursuivre ses opérations sans être inquiétée.

4. Morts suspectes en ufologie

Nous présentons ci-dessous une liste non limitative d'ufologues dont la mort peut sembler plus ou moins suspecte a priori.

- Fin juillet 1947, après avoir enquêté sur l'affaire de Maury Island, dont on ne sait dans quelle mesure il s'agissait d'une observation réelle d'ovni ou d'un coup monté, le lieutenant *Frank Brown* et le capitaine *William Davidson* du service de renseignement de l'USAF périrent au retour de leur mission, à la suite de la chute de leur avion dont le moteur gauche avait pris feu. Cet avion, un B-25, était pourtant réputé pour sa sécurité et l'on soupçonna un sabotage. Kenneth Arnold (dont l'observation du 24 juin 1947 est, rappelons-le, à l'origine du terme « soucoupe volante ») rentrant de cette même enquête à bord de son avion personnel dû quant à lui atterrir en catastrophe lorsque son moteur cala brusquement. Il venait de faire le plein et s'aperçut après coup que la valve d'admission du carburant avait été fermée à cette occasion. Pour ce qui le concerne, il s'agissait bien selon lui d'un sabotage [LDLN N° 357 p. 14-21 et N° 358 p. 18-23, article de Jean Sider].
- L'astronome *Morris Jessup* se suicida le 20 avril 1959 en raccordant un tuyau entre le pot d'échappement de sa fourgonnette et une fenêtre de son véhicule. Il avait publié en 1955 « The case for the UFO » à la suite de quoi un mystérieux Carlos Allende entama avec lui une correspondance faite de révélations complexes et obscures qui abusèrent de sa crédulité et le conduisirent jusqu'à la dépression. Allende se révéla plus tard être le mythomane à l'origine de la légende de « l'expérience de Philadelphie » qui prétendait que le navire USS Eldridge avait subi en 1943 une téléportation magnétique. Cette histoire a connu depuis un succès retentissant auprès d'un public naïf toujours plus nombreux. Morris Jessup semble donc n'avoir été la victime que d'une simple escroquerie [JV90b p. 249-261].
- Le capitaine *Edward Ruppelt* mourut en 1960 d'une crise cardiaque à l'âge de 37 ans. Il avait tenté de diriger à partir de 1952 la commission d'enquête « Blue Book » de l'US Air Force avec une grande honnêteté intellectuelle, mais avait démissionné découragé en 1953. Son livre « The report on unidentified flying objects » publié pour la première fois en 1956 avait été réédité en 1959 après avoir été édulcoré et réorienté vers une position sceptique, peut-être à la suite de pressions qu'il aurait subies chez le constructeur d'avion où il travaillait et dont l'armée était un très gros client [GB97 p. 107, 113 et 121].
- Lorsqu'il devint rédacteur en chef de la *Flying Saucer Review*, *Waveney Girvan* transforma celle-ci en une revue sérieuse qui cessa dès lors de ridiculiser le phénomène OVNI et de promouvoir les histoires les plus absurdes telles que les affabulations de George Adamski, objectif pour lequel elle avait pourtant été créée. Homme secret et prudent, Girvan ne se confiait à personne et ne laissait aucun dossier au siège du journal. Il mourut prématurément en quelques jours d'un cancer galopant le

22 octobre 1964 et « tous les dossiers qu'il avait chez lui disparurent » [AMGL69].

- Voici ce qu'écrivit en 1969 l'ufologue français Aimé Michel au sujet du journaliste américain *Frank Edwards*. « Dans son livre "Soucoupes volantes, affaire sérieuse" (Robert Laffont 1966), Edwards raconte en détail les persécutions dont il fut l'objet dès qu'il se mit à exposer, documents en mains, l'activité de la CIA dans le domaine des UFOs, comment on le menaça pour le faire taire, comment on lui fit perdre son travail, etc. Mais, ajoute-t-il en substance, il est trop tard pour me fermer la bouche maintenant que je suis arrivé à une certitude et que j'ai acquis mon indépendance financière, et je défie bien les autorités de me réduire au silence. Les dernières pages de son livre sont prophétiques : "le jour du dénouement arrive, le moment est plus proche que nous ne pensons", écrit-il textuellement. Il croyait parler de la nécessité pour les services secrets de mettre enfin cartes sur table. Il se flattait de les y forcer. Le "dénouement" vint d'une autre façon : Frank Edwards publia ces lignes, et aussitôt mourut d'une "crise cardiaque" [en 1967]. » [AMGL69]. Mais l'on conviendra qu'une crise cardiaque n'est pas forcément un événement exceptionnel pour un homme âgé de plus de 50 ans et victime d'une surcharge pondérale.

- *James Mc Donald* (fig. 4-a), doyen de l'Institut de physique atmosphérique de l'Université de l'Arizona, professeur de météorologie et ufologue reconnu, se suicida en 1971 après avoir échoué une première fois. A partir de 1966, il s'était fixé pour but d'intéresser la communauté scientifique au phénomène OVNI et il y déployait une énergie considérable. Parallèlement, il luttait déjà pour la préservation de la couche d'ozone et militait en outre contre la guerre du Vietnam. Il avait mis au jour certaines manœuvres de désinformation de l'armée américaine au sujet des ovnis et certains textes à caractère diffamatoire tentèrent de ternir sa mémoire. Il fut semble-t-il poussé au suicide par des accusations



Illustration de Joel Mesnard parue dans LDLN N° 344 p. 34.

Fig. 4-a

déshonorantes, ironisant sur le fait qu'il s'intéressait aux ovnis [LDLN N° 344 p. 34-35].

- Le docteur *René Hardy*, fondateur en 1963 du GEPA (Groupement d'Etude des Phénomènes Aériens et Aérospatiaux insolites), mourut « suicidé paraît-il » d'une balle dans la tête en juin 1972, soit « une

semaine après avoir déclaré : «J'ai découvert le défaut de la cuirasse des ovnis, c'est fantastique... j'en parlerai la semaine prochaine chez moi». Pour lui, il n'y eut pas de semaine prochaine ! ». On aurait pourtant souhaité entendre les révélations du Dr Hardy [Témoignage de R.D. rapporté par Jean Sider dans JS94 p. 204].

- *James et Coral Lorenzen*, fondateurs de l'APRO (Aerial Phenomena Research Organization), moururent respectivement d'un cancer en 1986 et d'un problème respiratoire en 1988, à un âge proche de 65 ans. Ils avaient fait paraître en 1978 dans le bulletin de leur organisation l'extraordinaire histoire du « ranch hanté » du Colorado que nous avons analysée en prologue à cet ouvrage [JS94 p. 175 et 177]. Leur âge à leur décès ne nous permet cependant pas d'exclure une mort tout à fait naturelle.
- *Scott Rogo*, auteur de « The haunted Universe », « UFO abductions » et coauteur avec Ann Druffel de « The Tujunga Canyon contacts » mourut assassiné (poignardé) à son domicile de Northridge, près de Los Angeles, autour du 15 août 1990, à l'âge de 40 ans [LDLN N° 310 p. 39].
- « Le remarquable travail d'enquête de *Karla Turner* [fut] prématurément arrêté par son décès, le 9 janvier 1996, à l'âge de 49 ans. ». Elle enquêtait sur des enlèvements extraterrestres dans lesquels des militaires ou des membres des services secrets étaient clairement impliqués [GB97 p. 230-237]. Elle fut terrassée par une forme particulièrement virulente de cancer du sein immédiatement après qu'elle ait elle-même vécu une RR4 (enlèvement extraterrestre).
- Le colonel *Bolivar Uyrange*, retraité de l'armée de l'air brésilienne, fut retrouvé « suicidé » à son domicile en 1997 après avoir confirmé en juillet que son équipe avait photographié et filmé des ovnis de la vague meurtrière de Corales, à la fin des années 70. Il était apparu à la télévision et préparait une tournée de conférences dans le pays [RN98 p. 82].
NB : l'existence réelle du colonel Uyrange a été mise en doute.

Comme on le voit, il n'est pas impossible que les « extraterrestres » aient des choses à cacher et qu'ils aient parfois besoin d'imposer le silence à certains chercheurs. Mais chacune de ces morts prématurées nécessiterait à elle seule une enquête approfondie pour pouvoir conclure véritablement.

5. Phénomène OVNI et religion

Nous rappellerons ici brièvement que Michael Persinger a constaté que des sujets stimulés par un champ électromagnétique interprétaient leurs sensations religieusement ou en terme d'extraterrestres selon que les murs de

son laboratoire étaient décorés d'imagerie pieuse ou d'imagerie de science-fiction [AB98 p. 194 citant les recherches de L. Ruttan, M. Persinger et S. Koren]. Il est clair que certaines visions religieuses comme certaines visions d'extra-terrestres peuvent être d'origine hallucinatoire, mais là n'est pas le propos de ce paragraphe.

Nous rappellerons aussi que l'idée que les dieux et les anges des différentes traditions religieuses de l'antiquité *auraient pu être* d'origine extraterrestre a été largement développée, entre autres par Gildas Bourdais dans son livre « Enquête sur l'existence d'êtres célestes et cosmiques » [GB94] et bien avant lui par la très controversée Théosophie ou le non moins controversé Erich von Däniken. Cette idée a malheureusement été abondamment exploitée par Raël et son mouvement sectaire pour qui les « Elohim » de la Bible *étaient* des dieux venus d'une autre planète. Mais là n'est pas non plus notre propos puisque nous voulons traiter de la manipulation militaire qui se dissimule derrière le phénomène OVNI.

Au début de 1993, un événement « hybride », mi-religieux, mi-ufologique, se produisit à Baturite, ville du nord-est du Brésil située à 80 km au SSO du port de Fortaleza. Un jeune homme de 25 ans prétendit recevoir des messages de la Vierge et voir des boules volantes dans le ciel. Il annonça qu'une « visitation » allait se produire un jour précis à 14h sur les collines surplombant Baturite, et les 500 personnes qui l'avaient accompagné ce jour-là purent vérifier cette « prophétie ». Tous virent en effet plusieurs boules argentées parcourir le ciel, et cette affaire commença à prendre de l'ampleur. Lorsque le jeune homme annonça une nouvelle apparition pour le 1^{er} octobre 1993 à 14 heures, c'est près de 3 000 personnes qui se rendirent sur les lieux, accompagnées de journalistes mais aussi d'ufologues. Richard Nolane décrit ainsi ce qui se produisit :

« [...] Un autel de fortune dédié à la Vierge Marie avait été dressé pour l'occasion. Alors qu'approchait le moment fatidique et que, sous un ciel nuageux, la température atteignait les 40°C, l'énervement gagna les 3 000 personnes assemblées et on vit même certains fondre en larmes sous l'effet de la ferveur religieuse. [...] Un peu avant 14 heures, la température fraîchit soudain. Une appréhension saisit la foule et les regards convergèrent vers le ciel. [...] Certains nuages commencèrent à se déplacer rapidement et à former de curieuses concentrations. Presque aussitôt, de nombreuses boules lumineuses, d'un blanc éclatant et aux contours indécis, zébrèrent le ciel dans tous les sens sous la couche nuageuse. Un instant plus tard, trois d'entre elles se regroupèrent et planèrent en formation au-dessus des collines. » [RN98 p. 163-164].

De nombreux films et photographies de bonne qualité ayant été réalisés ce jour-là, la réalité des phénomènes observés ne fait pas de doute, et

l'explication rationnelle d'« hystérie collective » habituelle pour ce genre de manifestation ne peut être retenue. Malgré un contexte franchement religieux, on constate que les apparitions observées sont typiques du phénomène OVNI et l'on est ainsi amené à se demander si l'armée ne teste pas ici une autre forme de guerre psychologique et de manipulation des populations. Rien de plus simple en effet que d'utiliser un bon acteur pour jouer les prophètes mystiques et annoncer à tous la date du spectacle, ou encore d'infiltrer la foule avec des agents provocateurs confits en dévotion et des observateurs discrets. Les apparitions lumineuses sont réalisées selon le stratagème habituel (cas J3b – assez peu favorable à moins que la couche nuageuse ne soit épaisse). Les sensations de variation de température peuvent être induites par un rayonnement électromagnétique approprié et de faux nuages de plasma peuvent être dirigés et modifiés à volonté.

Ces événements survenus à Baturite en 1993 ne sont pas sans rappeler ce qui se produisit en 1917 à Fatima, à 110 km au NNE de Lisbonne. Cette année-là, des milliers de témoins observèrent des « signes » dans le ciel après que la Vierge fut apparue à 3 petits bergers. Outre divers effets observés, les témoins rapportèrent la vision d'un globe lumineux dans lequel se serait tenue la Vierge qui parlait aux enfants, et la vision d'un disque d'argent très brillant mais non éblouissant dont les mouvements évoquaient une sorte de « danse du soleil ». Du fait de ces phénomènes lumineux, les apparitions de Fatima ont toujours intéressé les ufologues.

S'agissait-il dès 1917 d'une tentative de contrôle des populations par l'armée ? Si à l'époque les canons à particules n'existaient pas, il était cependant possible de réaliser une projection lumineuse sur fond de nuages : au cours de la première guerre mondiale, l'armée allemande avait déjà produit des brouillards artificiels sur lesquels elle projetait une image de la Vierge Marie, les bras ouverts en signe de paix, pour influencer les soldats ennemis [JV90b p. 223].

En remontant encore plus loin dans le passé, le fameux « airship » ou « dirigeable fantôme » qui fut régulièrement aperçu survolant les Etats-Unis à la fin de l'année 1896 et au début de l'année 1897 était lui aussi vraisemblablement le fait de projections lumineuses sur fond de nuages, mélangées à l'apparition de dirigeables bien réels dont les premiers essais, rappelons-le, remontaient en France à 1852 (voir deuxième partie § 12). Certes, il n'y avait officiellement pas de dirigeable aux Etats-Unis à cette époque puisque ce fut une invention européenne, et que la première traversée *aérienne* de l'Atlantique remonte à 1919. Cependant rien n'interdisait de transporter par voie *maritime* et en quelques jours de traversée un ou

plusieurs dirigeables en pièces détachées. L'armée américaine qui avait les moyens et la motivation nécessaires à cette opération était sans doute déjà à l'origine de ces premiers tests de « guerre psychologique » effectués sur la population. Les apparitions réellement observées qui étaient largement relayées par la presse à travers tout le pays étaient en outre complétées par de nombreux canulars [cf LDLN N° 223-224 p. 19-28 et N° 227-228 p. 14-18, sélection de cas par Jean Sider qui en a étudié 1 200].

Si les apparitions de Fatima s'étaient produites un demi-siècle plus tard, nous n'aurions eu aucune difficulté à en attribuer la paternité à l'armée qui aurait alors disposé de toute la technologie nécessaire. Pour l'année 1917, cet exercice s'avère plus périlleux, d'une part parce que la technologie disponible était beaucoup plus limitée à l'époque, et d'autre part parce que les témoignages ont perdu de leur acuité depuis tant d'années écoulées. Or on sait que plus un témoignage est précis, plus les mécanismes à l'œuvre sont faciles à démonter et qu'à contrario, plus il est approximatif, plus il apparaît « extraordinaire » et inexplicable. Nous tenterons néanmoins l'aventure tout en subodorant que notre démonstration ne pourra qu'être incomplète. Nous nous appuyons sur 8 sources d'information afin de pouvoir les recouper [PO44, IF52, JCB76 p. 217-225 citant le témoignage de José Maria Pereira Gens, GS77, DC91, LDLN N° 345 p. 34-37 article de Danielle Castille, DMFF98 p. 485 et RN98 p. 159-162].

Qu'il soit bien clair que nous entreprenons cette analyse sans nier aucunement la possibilité pour des miracles de se produire. Nous examinerons simplement les faits survenus à Fatima en vue d'y découvrir une éventuelle supercherie. Il faut rappeler que l'Eglise catholique est elle-même de nos jours très prudente avant de reconnaître officiellement un miracle, car ses experts savent aussi par expérience ce qu'est une hallucination ou une escroquerie. On pourrait presque dire que l'Eglise d'aujourd'hui « redoute » les miracles, parce qu'elle sait que certains croyants sont souvent trop prompts à les accepter sans discernement. Si nous parvenons à étayer l'idée d'une supercherie, notre analyse attristera ou choquera sans doute ceux qui pensent qu'un miracle a effectivement eu lieu en 1917 à Fatima. Mais notre tentative de démonstration n'empêche pas pour autant que de réelles guérisons miraculeuses aient pu ensuite s'y produire grâce à la conviction religieuse des pèlerins, ce qui procède d'un tout autre *modus operandi*.

Les 3 pastoureux témoins des apparitions de Fatima en 1917 sont Lucie dos Santos (~10 ans, née le 22 mars 1907) et ses cousins François Marto (~9 ans, né le 11 juin 1908) et Jacinthe Marto (~7 ans, née le 10 mars 1910).

Préliminaires : en 1915, Lucie a déjà été approchée avec 3 autres fillettes et à 3 reprises par une sorte d'« ange » plus blanc que neige alors qu'elles gardaient des brebis. En 1916, le « trio » de Fatima a revu cet « ange » par 3 fois. Il semble que pour toutes ces apparitions, les enfants aient *tous* observé le même phénomène ce qui lui confère une certaine réalité. On pourrait envisager (prudemment) une projection lumineuse éblouissante dissimulant un trucage voire l'intervention d'un acteur, ce qui n'aurait pu être confirmé qu'en examinant pour chaque cas la configuration précise des lieux. Mais il apparaît après un examen approfondi que la réalité historique de ces faits a été mise en doute. L'abbé Laurentin lui-même, l'un des experts en apparitions mariales les plus connus, déplorait dans le Figaro du 10 mai 1967 que la description de ces événements préliminaires ne soit apparue que 20 ans plus tard, alors que rien de tout cela ne transparissait lors des premiers interrogatoires des enfants en 1917.

Nous reviendrons ultérieurement sur le fait qu'autour des événements historiques de Fatima, l'Eglise a développé bien des années après une légende édifiante, fort belle au demeurant (voir par exemple le film de Daniel Costelle de 1991) que les républicains anticléricaux de l'époque se sont pour leur part évertués à détruire. C'est dans ce contexte peu propice à l'émergence de la vérité que nous avons dû rechercher les faits que nous souhaitons analyser.

Le dimanche 13 mai 1917, Lucie, François et Jacinthe assistent à une apparition mariale au-dessus d'un petit chêne vert d'environ 1 mètre de haut situé au fond de la Cova da Iria, une cuvette naturelle de près de 500 m de diamètre. La nature est soudain devenue silencieuse, au moins pour Lucie qui n'entend plus que la Vierge, phénomène qui nous est familier et suggère la présence d'un champ électromagnétique. La Vierge demande aux enfants de revenir 5 fois, le 13 de chacun des mois suivants à midi. Cette première apparition s'est manifestée par un éclair suivi d'une vision d'une dame toute vêtue de blanc, plus brillante que le soleil. Le mode de communication de la Vierge avec les enfants est moins clair. Il faut noter que, une fois n'est pas coutume (voir première partie § 13), l'apparition va tenir ses promesses et revenir chaque mois à la date annoncée. Cela laisse penser que cette annonce n'est pas hallucinatoire mais bien réelle...

Le mercredi 13 juin 1917, les enfants viennent accompagnés d'une cinquantaine de personnes. Lucie voit un éclair et « s'entretient avec un être » que l'assistance ne perçoit ni n'entend. S'agit-il d'un simulacre ou Lucie est-elle emportée par ses convictions religieuses ? Certains des membres de l'assemblée entendent en revanche une sorte de bourdonnement d'abeille. Est-ce dû à la présence d'un rayonnement électromagnétique dont cette sensation est caractéristique ? Ce rayonnement pourrait-il alors avoir

déclenché la vision de Lucie ? Tous voient les branches de l'arbuste ployer à l'emplacement où est censée se tenir la Vierge. Ce détail un peu absurde qui laisserait croire que la Vierge pèse un certain poids, alors qu'elle apparaît dans les airs et est donc capable de défier la gravitation, suggère une mise en scène de médiocre qualité à base de bouts de ficelles attachées aux branches (!). L'assemblée entend ensuite une explosion « comme le souffle d'une fusée d'artifice (sic) quand on l'entend monter au loin » et tous voient un petit nuage blanc s'élever vers l'orient à partir de l'arbre et se dissiper tandis que les branches se ramassent et s'infléchissent du même côté. Le caractère suspect de cet effet lumineux accompagné du « souffle d'une fusée d'artifice » n'aura sans doute pas échappé au lecteur.

Il semble que l'évocation de ce « souffle » soit une citation provenant directement des mémoires de Lucie ce qui tend à prouver sa bonne foi alors qu'elle n'aurait pas manqué de dissimuler ce détail si elle avait été impliquée dans une supercherie. Notons aussi qu'elle deviendra par la suite carmélite ce qui confirme qu'elle croyait vraiment au miracle de Fatima. Si nous avons un instant envisagé la complicité des enfants dans une possible mise en scène, c'est parce que François et Jacinthe mourront quelques années après ces événements, respectivement en 1919 et en 1920, comme s'il avait fallu s'assurer de leur silence (voir plus loin). C'est d'ailleurs ce 13 juin que la Vierge aurait annoncé à Lucie leur mort prochaine, ce qui constitue selon certains rapporteurs le premier secret de Fatima. Mais, comme pour les autres secrets, celui-ci ne sera révélé que bien des années *après* le décès des 2 enfants, ce qui jette un doute sur sa valeur prophétique puisqu'il est plus facile de prophétiser des événements déjà accomplis.

Le vendredi 13 juillet 1917, les enfants sont présents accompagnés de quelques milliers de personnes. Lucie voit l'apparition et s'entretient avec elle. Les sources ne précisent pas si François et Jacinthe voient et entendent aussi la Vierge, mais l'assistance ne les voit pas lui parler. Il n'est pas impossible que ces visions mariales (hallucinatoires ?) ne touchent que Lucie et que les 2 autres enfants n'osent avouer qu'eux ne les perçoivent pas, par jalousie ou par crainte d'être destitués de leur rôle de « voyants ». François a en effet déjà reconnu qu'il n'entendait rien lors des apparitions, et Jacinthe qui a peut-être manqué d'honnêteté sur ce point pouvait écouter après chaque apparition Lucie expliquant à François ce que la Vierge lui avait dit, ce qui pouvait lui permettre ensuite de fournir un témoignage à peu près concordant. Interrogée par l'abbé Ferreira de Lacerda le 19 octobre 1917, soit très peu de temps après ces événements, sur le contenu des messages de la Vierge, Jacinthe aura cette réponse significative de notre point de vue : « Je ne me souviens pas, Lucie doit savoir ». On pourra objecter que « l'éducation exemplaire » des enfants et « leur piété exceptionnelle » leur

interdisait cette petite tromperie, mais cela serait accorder crédit à une légende trop belle pour être totalement vraie.

La Vierge promet ce jour-là un grand miracle, « pour que tout le monde croie », promesse qui sera effectivement tenue, donc réelle. On a suggéré à ce propos que Lucie recevait ce type d'annonce de la part d'un membre du clergé local et non pas lors des apparitions. Le nom de l'abbé Faustino José Jacinto Ferreira que Lucie visitait fréquemment a été avancé.

La Vierge révèle aussi 3 secrets dont 2 ont été divulgués en 1942 :

- Le premier est une vision de l'enfer pour les non repentants ce qui correspond à un thème récurrent du dogme catholique.
- Le deuxième appelle la conversion de la Russie (nous simplifions son contenu théologique). Rappelons que la révolution russe d'« octobre 1917 » n'aura lieu que le 7 novembre de notre calendrier, donc après la fin des apparitions de Fatima, même si le tsar Nicolas II avait été contraint à abdiquer dès le 15 mars. Ce message semble en réalité bien trop compliqué pour que Lucie qui est analphabète et encore très jeune (« Elle est simplette » concédera l'évêque Correia da Silva) ait pu le comprendre et le tenir secret durant 25 ans jusqu'en 1942. En revanche, son contenu politique est révélé fort à propos cette année-là dans un Portugal en dictature et favorable aux puissances de l'Axe en lutte contre le bolchevisme. Il semble donc plutôt que ce message a été mis dans la bouche de Lucie qui n'est alors plus qu'« une chose morte dirigée par d'autres » selon son biographe catholique Antero de Figueiredo. L'abbé Laurentin, dans l'article du Figaro déjà cité, s'étonne que ces révélations tardives sur la conversion de la Russie soient restées insoupçonnées durant 25 ans, et son exigence d'historien ne s'en satisfait pas. On sait quelle exploitation anticommuniste outrée sera faite ultérieurement de ce « secret » avec la création en 1947 de « l'Armée bleue » (par opposition à l'Armée rouge), dont l'objectif sera selon le Cardinal Tisserand « la paix par la conversion des populations de l'union des Républiques soviétiques et de ses satellites », et qui rassemblera plusieurs millions de membres catholiques à travers le monde. Le lecteur aura bien sûr compris que l'Armée bleue était subventionnée par la CIA.
- Le troisième secret enfin, a été révélé en substance à Fatima le 13 mai 2000 en présence du pape Jean-Paul II, ce qui a mis un terme aux nombreuses et regrettables spéculations sur son contenu : on avait beaucoup parlé de l'annonce de la fin du monde, un grand classique dans le domaine des prophéties. En réalité, ce troisième secret décrivait la vision d'un « évêque vêtu de blanc » – évoquant le Saint-Père – traversant avec d'autres religieux une ville en ruines jonchée de cadavres. Arrivé au pied d'une Croix érigée au sommet d'une montagne, le pape

agenouillé et ses ouailles furent massacrés par un groupe de soldats tirant des coups de feu et des flèches (sic).

Le pape s'est reconnu dans cette vision puisque c'est le mercredi *13 mai* 1981 que le communisme avait tenté de l'assassiner par la main d'Ali Agca, même s'il se trouvait alors place Saint-Pierre de Rome au beau milieu d'une foule de sympathisants, dans un contexte somme toute assez éloigné de celui de la vision.

On entend ensuite un grand coup de tonnerre et le petit nuage blanc fait son apparition lors du départ de la Vierge (voir commentaires ci-dessus). La foule assemblée ressent certains phénomènes tels que le « bourdonnement d'abeille », un abaissement notable de la lumière du jour dont la teinte devient jaune d'or, et une diminution de la température. On l'a vu à maintes reprises, ces sensations peuvent être induites par la présence d'un rayonnement électromagnétique agissant sur le cerveau des témoins. Cet aspect subjectif est d'ailleurs confirmé par le fait que « tous ne perçurent pas la totalité des phénomènes physiques ».

Le fait que ces phénomènes d'origine électromagnétique se soient produits plusieurs fois « sur commande », à l'heure et au jour annoncés, laisse supposer que leur source était artificielle. Le physicien croate Nikola Tesla qui avait émigré aux Etats-Unis en 1884 avait proposé le principe du radar dès 1900 et le premier exemplaire, appelé télémobiloscope, fut réalisé en 1904 en vue de prévenir les collisions entre navires. Les ondes étaient émises à la fréquence de 650 MHz et portaient à plus de 6 km. Il est vraisemblable que l'armée américaine n'avait pas tardé à constater que les émissions radars pouvaient à certaines fréquences provoquer des sensations inattendues chez un sujet exposé. D'autre part, on peut supposer que les armées européennes étaient trop occupées avec la guerre de 14-18 pour se livrer à Fatima à cette manipulation machiavélique, et que ce fut plutôt l'armée américaine (qui entra en guerre contre l'Allemagne le 2 avril 1917) qui en aurait été à l'origine, dans la lignée des apparitions de 1896-1897 et de concert avec les forces conservatrices du Portugal en lutte contre l'émergence d'une République violemment anticléricale. La configuration du terrain, un haut plateau calcaire appuyé sur un contrefort de la Serra ou chaîne d'Aire pouvait permettre de dissimuler une antenne émettrice capable d'« arroser » la foule des témoins.

Le lundi 13 août 1917, les enfants sont séquestrés chez l'administrateur local qui s'inquiète des troubles qu'ils apportent à l'ordre public. Il n'y a donc pas d'apparition de la Vierge mais les quelque 18 000 personnes rassemblées pour l'occasion observent différents phénomènes déjà rencontrés : éclair, coup de tonnerre, petit nuage blanc et diminution de la luminosité ambiante.

Ce jour-là, le ciel est partiellement couvert et des lumières colorées apparaissent sur les nuages ainsi qu'« un globe lumineux tournant sur lui-même » d'après l'un des témoins, ce qui évoque des projections lumineuses. Un autre témoin indique que « les visages des gens avaient toutes les couleurs de l'arc-en-ciel : rose, rouge, bleu... Les arbres ne paraissaient pas avoir des rameaux et des feuilles, mais seulement des fleurs ; tous paraissaient chargés de fleurs, et chaque feuille paraissait une fleur. Le sol était comme recouvert de carreaux de couleurs différentes. Les vêtements aussi étaient de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ». Un bien joli spectacle en vérité, peut-être le résultat de multiples projections lumineuses enjolivées par l'effet hallucinatoire d'un rayonnement électromagnétique ou par la plume d'un témoin enthousiaste...

Le dimanche 19 août 1917, les enfants qui ont été libérés sont à nouveau aux pâturages, au lieu-dit Valinhos, sans autre assistance que les moutons qu'ils gardent. La température chute alors brusquement. Les lumières colorées sont de nouveau visibles sur les nuages, il y a un éclair et une entité vêtue de blanc et d'or leur apparaît. L'apparition s'élève ensuite lentement en direction de l'est, accompagnée par « un bruit de moteur » (sic). Le ciel étant couvert, Dieu seul sait ce qui se passe dans les nuages au-dessus de la scène, pour ne pas dire dans les cintres...

Le jeudi 13 septembre 1917, les autorités ecclésiastiques, convaincues de l'imposture (pour des raisons que la source ne précise pas), ont dépêché sur place 2 prêtres enquêteurs qui se joignent à la foule des 25 à 30 000 personnes rassemblées sur les lieux. Nous retrouvons la luminosité ambiante qui diminue et prend une couleur jaune d'or. Cet affaiblissement apparent de la luminosité du soleil, alors que le ciel est parfaitement dégagé, permet à chacun de regarder le ciel à la recherche d'un « signe » et il serait intéressant de savoir combien de témoins connurent ultérieurement des problèmes de vue. En effet, si le cerveau ne reconnaît plus correctement l'éclat du soleil, les cellules de la rétine n'y sont pas moins sensibles pour autant, et beaucoup ayant regardé l'astre d'un peu trop près pourraient en avoir conservé des séquelles.

Soudain, de nombreuses personnes lèvent le bras pour indiquer dans le ciel une boule lumineuse provenant de l'orient – *la foule* : « Elle vient là, elle vient là ! » – qui glisse majestueusement dans l'espace puis s'éteint – *la foule* : « On ne voit plus, on ne voit plus » – encore une fusée d'artifice ? Un globe lumineux est apparu sur le petit chêne vert, et déjà, la Vierge parle à Lucie. Elle confirme qu'elle fera un grand miracle le mois suivant. Puis elle s'en retourne comme elle était venue – *la foule* : « Elle va là ! elle va là ! » – sous forme d'une ellipse lumineuse bien visible qui s'éloigne en direction du soleil, « tranquillement quoique avec une certaine rapidité », avant de

disparaître. Les témoins ont pu aussi observer une pluie de « fleurs » s'évanouissant au contact du sol, en réalité des sortes de pétales blancs ou flocons de neige ronds et brillants qui descendaient doucement « dans un formidable jet de lumière surnaturelle » (projection lumineuse horizontale dont personne ne semble avoir remarqué la source ?), ainsi qu'une mystérieuse fumée s'élevant à 5 ou 6 mètres de haut avant de disparaître brusquement : utilise-t-on des fumigènes ?

On note que certains des témoins ne manquent pas d'esprit critique et s'interrogent sur la nature de ces visions : « peut-être une illusion des sens ? ». L'argument classique d'« hystérie collective » semble donc peu approprié et on ne peut prétendre que la foule n'était composée que de « fanatiques » car des « sceptiques » sont également présents. Quant à eux, les 2 prêtres enquêteurs sont maintenant convaincus de la réalité des apparitions. Il en est ainsi du phénomène OVNI : les gens « sérieux » ont un a priori défavorable mais ils prennent conscience de la réalité des observations dès qu'ils se donnent la peine de s'informer à la source, pour peu qu'ils soient honnêtes intellectuellement.

Le samedi 13 octobre 1917, alors qu'il a plu abondamment depuis la nuit précédente, 70 000 personnes sont venues dans la boue assister au miracle annoncé. L'historien portugais Leopoldo Nunes note qu'« au moment du grand miracle, il se trouvait là quelques-uns des hommes les plus illustres dans les Lettres, les Arts ou les Sciences, presque tous des incroyants, venus en simple curieux ». Il y avait jusqu'au ministre de l'Éducation Nationale.

A l'approche de midi, Lucie reconnaît par les éclairs habituels la venue de l'apparition et elle demande à tous de fermer les parapluies, pour que chacun puisse mieux voir le ciel. Le message se transmet à travers la foule qui s'exécute malgré la bruine persistante. Lucie dialogue avec la Vierge puis celle-ci s'en retourne ensuite vers l'orient. La pluie cesse alors rapidement, coïncidence peut-être naturelle que nous ne saurions pas expliquer autrement pour l'époque. On observe autour des petits voyants « une colonne de nuée [fumée] ténue et bleutée, parfaitement visible, et qui se dissipe brusquement. Le même phénomène se reproduit 3 fois, un peu comme un avertissement à se tenir prêt ». Puis « les nuages se fendent » pour laisser apparaître le soleil « au zénith » dans toute sa splendeur. En fait, le soleil est ce jour-là à moins de 45° sur l'horizon plein sud (42,5° Az 173°) et on peut douter que ce soit véritablement cet astre que la foule ait vu apparaître, auquel cas il est probable que la supposée séparation des nuages n'ait été qu'une *interprétation* de la situation à laquelle il faut ajouter une douce sensation de chaleur (voir plus loin). Ce « soleil » est décrit comme « un disque bien net », « une plaque d'argent mat », « avec des nuances semblables à l'orient d'une perle », « ni voilé, ni brouillé », « qui luisait sans blesser la vue », et

personne ne semble s'être plaint d'avoir eu mal aux yeux ce jour-là après l'avoir pourtant longuement fixé. Les nuages qui couvraient le ciel donnaient « l'impression de passer *derrière* le soleil ». L'ensemble de ces descriptions suggère largement l'idée d'une projection lumineuse sur fond de nuages, même si de nombreux ufologues ont cru y reconnaître une soucoupe volante. Rappelons que le soleil a une taille apparente de $0,5^\circ$ et qu'il suffisait donc de projeter à partir du sol un cercle très lumineux de ~ 12 m de diamètre sur des nuages situés par exemple à 1 km de hauteur pour en simuler l'apparition. Celle-ci compta d'ailleurs « 2 brèves interruptions, pendant lesquelles le soleil lança de nouveau des rayons fulgurants qui obligeaient à détourner le regard » comme si une percée dans la couche de nuages avait laissé entrevoir le « vrai » soleil à 2 reprises, en supposant que les 2 disques étaient approximativement superposés. Cela présente une difficulté particulière car les observateurs étaient sans doute dispersés sur une surface de plus de $70\,000\text{ m}^2$ si l'on attribue 1 m^2 d'espace vital à chaque visiteur, soit approximativement sur un cercle de 150 m de rayon autour du petit chêne vert (voir fig. 5-a).

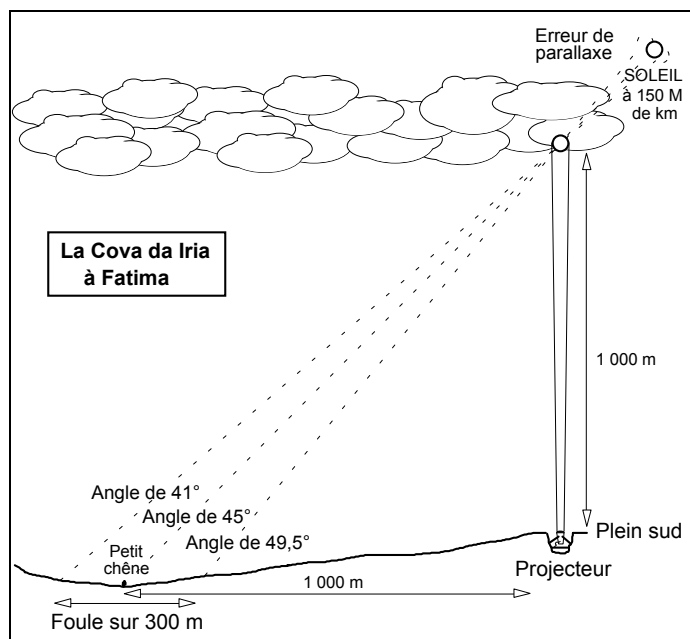


Fig. 5-a

Du fait d'une erreur de parallaxe due à la proximité de cette projection lumineuse, les observateurs les plus éloignés du chêne dans l'axe de la projection auraient pu constater lors de la réapparition du « vrai » soleil à

travers les nuages que celui-ci faisait un « bond » de $\sim 4^\circ$ (dans notre exemple), soit de plus de 8 fois sa taille apparente ce qui n'est pas négligeable. Ce problème est encore accru pour les observateurs placés loin du chêne perpendiculairement à l'axe de la projection pour qui l'erreur de parallaxe était supérieure ($\sim 6^\circ$ dans notre exemple). Cependant, du fait de l'éblouissement du soleil réapparaissant, et surtout du fait des mouvements et des changements de taille de la projection (voir ci-dessous), ce défaut a peut-être pu passer inaperçu pour la plupart des témoins. On peut aussi penser que la projection pouvait être interrompue volontairement à l'approche d'une percée dans les nuages pour éviter que ce défaut ne soit trop visible (le témoin parle de « 2 brèves interruptions »). Précisons enfin que la projection devait plutôt être de forme elliptique pour donner aux observateurs proches du chêne l'illusion d'un cercle parfait ($\sim 17 \text{ m} \times \sim 12 \text{ m}$ dans notre exemple).

Notre interprétation ne cadre cependant pas tout à fait avec un des témoignages qui semble indiquer que 1) la luminosité ambiante diminue comme les autres fois (effet d'origine électromagnétique) puis 2) que l'intensité lumineuse du soleil diminue *après* que la foule s'est mise à le regarder. En effet, ce témoignage indique textuellement qu'à la demande de Lucie, la « foule [...] tourne anxieusement ses regards vers l'astre royal. Les rayons du soleil diminuent d'intensité ». Ce témoignage, qui parle de 2 diminutions successives de la luminosité, à moins que la première allusion ne soit qu'un condensé de la seconde, et qui laisse entendre que le soleil est d'abord visible presque normalement avant de faiblir dès que la foule le regarde est entaché ici d'une légère confusion, peut-être explicable par le fait qu'il aurait été rédigé plus de 50 ans après les faits.

Pendant une dizaine de minutes, le disque lumineux va avoir un comportement étrange que l'on a appelé la « danse du soleil ». Il se met soudain à tourner sur lui-même comme « une roue de feu », il tremble, il a « des mouvements *insolites et brusques* », « Il semble s'approcher *comme s'il était à la hauteur des nuages* » (sic). « A un certain moment, il semble se rapprocher et menace de se précipiter sur nous » et la foule est saisie d'effroi (grossissement soudain de la projection ?). Effectuant un mouvement en zigzag, il semble « se détacher du firmament et, *rouge de sang*, s'avancer vers la terre en *menaçant de nous écraser de sa masse ignée*. Ce furent *quelques secondes terrifiantes* » d'après un témoin qui cherche à nous communiquer le côté grandiose de cette mise en scène, et qui en rajoute peut-être un peu. Puis l'astre reprend « sa valse étrange » tandis que parallèlement se produisaient les phénomènes colorés déjà rencontrés le 13 et le 19 août : « Le soleil lançait des faisceaux de lumière, et peignait tout de différentes couleurs », sur le sol, sur l'assemblée et sur les nuages.

On note, et c'est indubitablement plus qu'une simple coïncidence, que ce sont les 3 fois (sur 7) où le ciel était couvert que ces phénomènes multicolores se sont produits. Il est clair que les nuages sont à l'époque un écran indispensable pour une projection sur fond de ciel. Bien sûr, la couverture nuageuse ne peut être prévue d'avance, mais le mécanisme semble prêt à entrer en action dès que la météo s'y prête. Apparemment, les projections multicolores au sol semblent également liées à la présence des nuages ce qui laisse supposer une ou plusieurs sources de tir aériennes, dissimulées dans la couche nuageuse, peut-être à bord d'un ballon dirigeable. Quant à la pluie de « flocons blancs » du 13 septembre, elle a pu être projetée de biais à partir d'un léger relief. Si l'on considère approximativement que pour chacun des 7 jours de ces événements, le ciel pouvait être dégagé ou couvert avec une équiprobabilité de $\frac{1}{2}$, et que les effets colorés pouvaient être absents ou présents avec la même équiprobabilité, la probabilité de la coïncidence « ciel dégagé / pas de projections colorées » et « ciel couvert / projections colorées » est de 1 chance sur 2^7 soit $\frac{1}{128}$ ce qui est beaucoup demander au hasard. Mais on pourra bien sûr essayer de trouver une autre explication à cette « coïncidence ».

Durant la « danse du soleil », l'assemblée transie et trempée jusqu'aux os a pu apprécier la douce chaleur présente, et celle-ci fut plus qu'une sensation subjective puisque les témoins constatent avec surprise que leurs vêtements sont (presque) secs à la fin de l'apparition. Contrairement au 13 juillet ou au 19 août où était présente une sensation de fraîcheur, la température s'est donc élevée cette fois-ci. On se souvient de la situation similaire à Baturite en 1993, alors que « sous un ciel nuageux, la température atteignait les 40°C ». Notre radar inducteur d'hallucination aurait-il cette fois-ci balayé la foule avec des ondes centimétriques, encore appelées micro-ondes ? Ce procédé risquait cependant de rôtir le public et nous lui préférierions l'idée qu'un rayonnement électromagnétique puisse aussi induire une poussée de fièvre chez un sujet [AB98 p. 217], ce qui pourrait peut-être alors sécher plus rapidement ses vêtements mouillés... De ce point de vue, il serait intéressant de savoir si les vêtements des témoins séchèrent de l'intérieur ou de l'extérieur !

Une fois encore, il ne s'agissait pas d'une « hystérie collective », qui n'aurait pu toucher que l'assemblée présente, puisque des villageois ont observé la scène du haut de la colline du village d'Alburitel tandis que des habitants de Sao Pedro de Muel, à 35 km sur la côte, ont rapporté avoir vu « un spectacle céleste éblouissant ». Mais que se serait-il passé si la couverture nuageuse avait été absente le 13 octobre ? Il est classique pour les spectacles pratiqués en extérieur de prévoir un numéro de remplacement lorsque la météo n'est pas favorable. Ce numéro, à base de fusées d'artifice par exemple, aurait

sans doute été moins spectaculaire, mais sûrement préférable à un report de la représentation pour lequel il aurait fallu improviser un prétexte (un nouvel emprisonnement des enfants ?). Il aurait en effet été difficile de décommander 70 000 personnes. Mais en octobre dans cette région du Portugal, Fatima se trouvant à 40 km de l'océan en région montagneuse, la probabilité d'avoir des nuages était assez forte et le fait d'avoir démarré cette série d'apparitions en mai était sans doute un bon calcul de ce point de vue.

Lors de son apparition ce samedi 13 octobre 1917, la Vierge a dit à Lucie que la guerre finirait *aujourd'hui* ce que Lucie a aussitôt annoncé à la foule en liesse. Paradoxalement, et sans vouloir faire de mauvais esprit, le fait que cette prophétie se soit avérée fausse, comme le public déçu devait rapidement s'en rendre compte, plaide en faveur de son origine authentiquement liée à une vision hallucinatoire. Pour rectifier cette bourde prophétique, la légende remplacera ultérieurement « aujourd'hui » par « bientôt » dans la bouche de la Vierge.

Au terme de ces événements, les témoins viennent donc de vivre une émotion « la plus extraordinaire qu'ils ressentiront jamais dans leur vie », même si on peut regretter l'absence de chœurs religieux qui auraient magnifié ces apparitions essentiellement visuelles : on avait dû y penser mais la technologie n'était pas disponible à l'époque. Au sujet des phénomènes survenus à Fatima comme généralement pour les observations d'ovnis, on ne soulignera jamais suffisamment à notre sens le fait que les apparitions sont toujours limitées par la technologie humaine du moment, et qu'elles ne sont jamais univoques et formellement probantes. A Fatima, nous aurions voulu pour être convaincu d'un miracle, que la foule voie au beau milieu d'un ciel parfaitement dégagé une belle image animée, tridimensionnelle et polychrome de la Vierge Marie lui parlant sur fond de musique céleste en rayonnant un parfum d'encens, et dont les 70 000 témoins auraient tous rapporté la même description précise que des photographies auraient confirmée. Pour Dieu, c'eût été facile, mais aux hommes, la technologie manquait, et nous n'avons eu droit qu'à d'habiles trucages de l'époque, plutôt surannés aujourd'hui alors que le cinéma nous a blasés.

Comme nous l'avons déjà signalé, François et Jacinthe qui étaient pourtant des enfants de type montagnard, sains et robustes, mourront quelques années après ces événements. Nous ne connaissons pas les circonstances exactes de leur mort mais nous ne pouvons exclure l'idée qu'ils se soient vantés ultérieurement d'avoir remarqué quelques détails suspects ou d'avoir fini par douter de la réalité du miracle de Fatima. Vantardises d'enfants qu'ils auraient chèrement payées pour raison d'Etat, ou raison d'Eglise. On a parlé d'une contamination des enfants par la grippe espagnole ce qui ne serait pas trop surprenant pour François (mort le 4 avril 1919 à près de 11 ans) mais

qui l'est plus pour Jacinthe (morte le 20 février 1920 à presque 10 ans) car cette pandémie meurtrière qui tua approximativement une personne sur 100 en France comme dans le monde au cours de l'automne 1918 et en janvier 1919 ne semble pas s'être étendue au-delà de l'année 1919. La grippe de Jacinthe aurait ensuite dégénéré en pleurésie purulente. Le chanoine Formigao écrira au sujet de ces décès prématurés : « L'opinion générale dans le peuple était que toute la famille des voyants de Fatima et ces voyants eux-mêmes étaient condamnés à disparaître à bref délai ». Et de fait, les parents de Lucie mourront eux aussi rapidement. Dès 1921, l'adolescente orpheline sera mise au secret, illégalement et sous un faux nom, dans divers établissements religieux, jusqu'à sa majorité et la prononciation de ses premiers vœux en 1928.

Le 13 octobre 1930, après une longue enquête, l'Eglise catholique reconnaît officiellement l'authenticité des apparitions de Fatima. En 1942, Notre-Dame de Fatima est couronnée « reine du Portugal et du monde » par le pape Pie XII. Celui-ci qui règnera jusqu'à sa mort en 1958 aura été « honoré » à maintes reprises par le phénomène OVNI. En 1950, il voit le soleil « danser » plusieurs fois dans le ciel depuis les jardins du Vatican puis, lors de la grande vague de 1954, il observe 2 apparitions divines « semblables à celles de Fatima ».

Cette même année 1954, des milliers de témoins ont pu observer de fin octobre à début novembre des dizaines de points lumineux survolant Rome, groupés en forme de V ou de losange et même en une « immense croix de Saint-André » (✕) après que 2 V composés d'une vingtaine d'ovnis et provenant chacun de l'ouest et de l'est se furent rejoints au-dessus du Vatican (voir fig. 5-b).

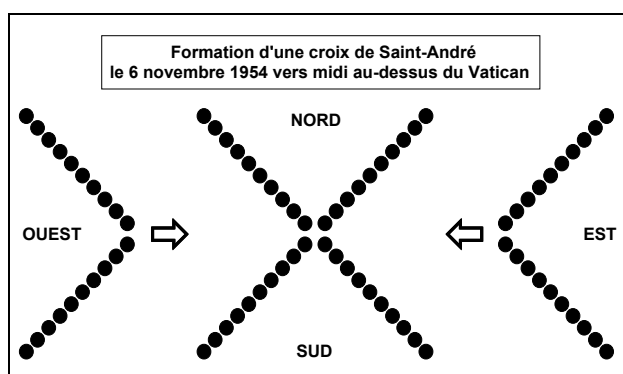


Fig. 5-b

Cette démonstration aérienne fut suivie de la chute d'une fine substance filamenteuse évoquant des « cheveux d'ange » et qui s'évapora en quelques heures, rendant toute analyse scientifique impossible [RN98 p. 156-158]. Nous ignorons la nature précise de ces filaments qui pourraient peut-être résulter d'un phénomène météorologique rare, leur apparition étant statistiquement plus fréquente au mois d'octobre. D'après certains chercheurs, ce phénomène pourrait être déclenché par la présence d'un puissant champ électrique agissant sur l'humidité de l'atmosphère [TJ99 p. 259-260].

Au terme de cet examen du lien existant entre le phénomène OVNI et certaines manifestations à caractère religieux, il apparaît donc que l'armée ne limiterait pas ses essais de manipulation des populations au seul domaine des ovnis. Elle pourrait aussi à son gré investir impunément le domaine religieux pour élargir son champ d'expérimentation.

6. A qui profite le crime ?

Nous tentons ici de résumer l'usage que l'armée américaine peut faire du phénomène OVNI qu'elle entretient, usage que nous avons détaillé partiellement dans la première partie de cet ouvrage au § 4 :

- Certains auteurs ont suggéré que la mise en scène du crash de Roswell en 1947 était destinée à faire croire à l'URSS que l'armée américaine venait d'entrer en possession d'une haute technologie d'origine extraterrestre.
- Les premiers ovnis dont on pouvait craindre qu'ils soient une nouvelle arme secrète de l'union soviétique (notamment lors de la vague de 1946 - voir deuxième partie § 16) ont pu favoriser à l'époque une majoration des crédits militaires.
- La menace d'une invasion d'origine extraterrestre peut aujourd'hui continuer à remplir cet objectif de majoration des crédits militaires aux Etats-Unis.
- Une menace extraterrestre peut aider à maintenir la paix.
- Un événement extraterrestre peut faire diversion dans les médias pour couvrir un autre événement embarrassant le gouvernement.
- Une apparition d'ovni peut aussi être mise en scène pour en faire une utilisation politique, comme ce fut le cas en 1942 à Los Angeles (voir deuxième partie § 15).
- La croyance aux extraterrestres peut servir de couverture lorsqu'un prototype ou un avion secret ou espion sont aperçus en vol. De même, les triplets de satellites secrets NOSS (Naval Ocean Surveillance System) ont longtemps pu être pris avantageusement pour des ovnis (voir annexe E § I).

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- La croyance aux extraterrestres peut aussi servir de couverture lors de l'utilisation secrète d'armes « exotiques » telles que les armes à micro-ondes, les rayons laser, etc.
- Un Mig 21 cubain fut abattu par un « ovni » en mars 1967 [RN98 p. 33]. N'était-ce pas là un camouflage idéal pour une opération de l'armée américaine ?
- La croyance aux extraterrestres peut enfin servir de couverture pour des expériences de contrôle mental.
- La production d'ovnis est une occasion d'entraînement pour les services secrets et les services de désinformation de l'armée (voir détail ci-dessus § 2).
- Des expériences de guerre psychologique impliquant des ovnis et des extraterrestres peuvent permettre d'évaluer la réaction des soldats ou des civils à ce genre de manipulation, ainsi que celle des médias.
- Les ovnis peuvent aussi servir à tester l'efficacité de la surveillance aérienne du territoire ainsi que les réactions des observateurs radar ou visuel face à une menace inconnue.
- Les nombreux cas où un ovni a été observé fonçant sur un avion civil ou militaire suggèrent un test des réactions du pilote face au risque de collision (voir deuxième partie § 43). Même chose lorsque l'ovni simule un missile se dirigeant vers l'avion.
- Les mutilations animales attribuées aux extraterrestres peuvent servir à évaluer les retombées radioactives des centaines d'essais nucléaires effectués depuis les années 50 aux Etats-Unis (voir première partie § 6).
- Etc.

Si on peut trouver certaines de ces motivations choquantes, elles répondent malgré tout à une certaine logique d'Etat. Cependant, nourrir la croyance aux extraterrestres a d'autres conséquences :

- A force de faire croire que l'armée dissimule la vérité sur l'existence des extraterrestres, une partie non négligeable de la population américaine doute de ses gouvernants et devient de plus en plus critique : la démocratie s'en trouve fragilisée. L'idée d'un complot en faveur d'un « nouvel ordre mondial » se répand et la vague des « conspirationnistes » qui dénoncent les conspirateurs grossit. La paranoïa s'étend, ce qui maintient une situation malsaine.

En outre, la CIA inspire de moins en moins confiance aux citoyens américains alors que les services secrets ont un besoin vital de cette confiance, comme le souligne l'agent Richard Tomlinson au sujet de son pays : « Il est vital que nos agences de renseignement maintiennent la

confiance et le soutien du public. Le MI5 et le MI6 dépendent tous deux de membres du public sympathisants pour effectuer leurs missions efficacement en Grande-Bretagne. » [TG98b p. 9].

- Les sectes basées sur la croyance aux extraterrestres ont plus de facilités à proliférer, les millénaristes se préparent à l'envahissement des extraterrestres, la « lunatic fringe » peut être amenée à des débordements : tout cela risque de troubler l'ordre public, surtout en cette période de transition d'un millénaire à l'autre.
- La croyance aux extraterrestres devait à l'origine être une arme de guerre psychologique utilisée contre un ennemi potentiel. Cette arme fut testée sur le peuple américain et c'est ainsi que la commission Robertson conclut en 1953 que le seul véritable danger lié aux extraterrestres était la crédulité des Américains, et qu'il fallait éduquer le public et démystifier le phénomène. Selon la Commission, le public risquait en effet d'être amené à cultiver « une psychologie nationale morbide dans laquelle une astucieuse propagande hostile pourrait induire un comportement hystérique et une défiance nocive vis-à-vis de l'autorité dûment constituée » [JPP00 p. 59]. Pourtant, un sondage effectué aux Etats-Unis et publié dans « Newsweek » peu avant la sortie du film « Independence Day » a révélé que 29% de la population pensait qu'un contact avec les extraterrestres avait été établi ! Cela peut prêter à sourire mais on peut aussi s'en inquiéter : 29% de 270 millions d'habitants, cela représente près de 80 millions d'individus victimes d'une véritable manipulation de masse.

Du fait de ces essais de manipulation, ce sont donc les Américains eux-mêmes qui se sont rendus vulnérables à une attaque ennemie qui serait maquillée en attaque extraterrestre. Mais aujourd'hui, cette crédulité est toujours cultivée et même exacerbée, comme pour faciliter la tâche de cet ennemi. L'ennemi est-il donc bien là où on l'attend, à l'extérieur du pays, ou bien est-il maintenant à l'intérieur ?

Ce sont ces 3 conséquences anormales et clairement nuisibles à l'Etat américain qui nous invitent à nous demander si nourrir la croyance aux extraterrestres ne sert pas plutôt aujourd'hui les intérêts d'un groupe occulte qui se serait infiltré à l'intérieur des services secrets américains. Nous étudierons cette possibilité avec toute la prudence qui s'impose pour éviter d'être nous-même contaminé par la paranoïa des conspirationnistes. Nous nous démarquerons d'ailleurs sans équivoque de ce mouvement de pensée en rappelant qu'historiquement, ce sont en général ceux qui crient à la conspiration qui sont les vrais conspirateurs : nous voulons parler en

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

l'occurrence de John Lear et consorts (voir ci-dessus § 3), et de ceux qui les commanditent.

Pourtant, il faut bien reconnaître que les théories conspirationnistes reposent parfois sur des bases réelles, telle que la manipulation que nous dénonçons dans cet ouvrage, même si celle-ci est interprétée à tort en faveur de l'existence des extraterrestres, ainsi que la tentative de contrôle des esprits (mind control) à l'aide d'armes à micro-ondes. Certains faits d'abord dénoncés par les conspirationnistes ont même été reconnus a posteriori par le gouvernement américain. Ainsi :

- « L'armée américaine a fait des tests médicaux d'irradiation sur ses propres soldats. » (L'armée française aussi bien sûr.)
- « La CIA a contribué à certains trafics de drogue vers les USA afin de financer entre autres les Contras nicaraguayens. »
- « Le syndrome de la guerre du Golfe est un phénomène réel et correspond à un empoisonnement chimique accidentel de certains soldats américains. »
- Etc.

D'autres faits dénoncés par les conspirationnistes ne semblent pas non plus totalement infondés, tels que :

- « Le Président Kennedy fut victime d'un complot fomenté par des membres d'une agence d'Etat. »
- « La CIA contrôle les médias américains. »
- « Le vol TWA 800 a été abattu par un missile perdu par l'US Navy. »
- Etc.

Enfin certaines accusations conspirationnistes sont plus farfelues et faciles à forger de toutes pièces. Elles sont pourtant affirmées avec tout autant de conviction :

- « Le Sida a été répandu volontairement par une agence américaine pour éliminer les homosexuels et les drogués. »
- « Des remèdes contre le cancer existent mais sont dissimulés par ceux qui profitent des énormes dépenses médicales générées par cette maladie. »
- « Des systèmes de production d'énergie très économiques ont été découverts mais les compagnies pétrolières ont étouffé ces découvertes pour préserver leurs intérêts. »

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- « Il existe un groupe occulte extrêmement puissant qui cherche à instaurer un *Nouvel ordre mondial* afin de diriger le monde. L'ONU est infiltrée et manipulée par ce groupe occulte. »
- Etc.

Il n'est pas surprenant que les gouvernants aient toujours d'une façon ou d'une autre quelque chose à se reprocher et aient donc une tendance naturelle à dissimuler certaines vérités au public. Il s'agit ensuite d'une question de mesure dans la dénonciation de ces faits, et la conclusion « tous pourris » nous semble trop extrême pour être fondée. Il existe un équilibre dans les institutions et dans les pouvoirs attribués à chacun qui fait que l'on ne peut pas faire n'importe quoi dans nos démocraties où la corruption n'est heureusement pas omniprésente. Même les dictateurs lorsqu'ils s'emparent du pouvoir essayent le plus souvent de le faire en respectant la législation pour se donner des allures de démocrates. Mais cet équilibre des pouvoirs est-il présent en ce qui concerne les services secrets et peut-il vraiment exister un système de contrôle efficace de ce qui est « secret » ?

Aux Etats-Unis, une commission d'enquête du Sénat, le « Senate Select Committee on Intelligence », ainsi qu'une commission d'enquête de la Chambre des représentants, le « House Permanent Select Committee on Intelligence », sont censées être pleinement et en permanence informées des activités de la Communauté du renseignement dont la CIA fait partie. Elles supervisent l'utilisation des budgets et les activités des agences, y compris les activités clandestines. Mais il n'en reste pas moins qu'elles ne peuvent superviser que ce que l'on veut bien leur montrer, et il est plus que probable que ce qui touche au secret militaire ne remonte pas jusqu'à ces commissions, et que le Président ou même le Ministre de la Défense n'en sont pas plus informés. Dans une structure qui s'entoure du secret, l'information peut parfois s'arrêter de remonter vers l'échelon hiérarchique supérieur lorsque celui ou ceux qui la détiennent en décident ainsi, pour peu que la hiérarchie leur fasse confiance et ne soit pas trop regardante. C'est le prix à payer pour un maintien efficace du secret, mais c'est aussi la porte ouverte à certains dérapages.

Nous retiendrons une idée des conspirationnistes qui pourrait expliquer pourquoi les services secrets américains persistent à nourrir la croyance aux extraterrestres alors que cela est susceptible de nuire à l'ordre public sur les 3 points que nous avons déjà mentionnés ci-dessus, à savoir la perte de confiance en un gouvernement pourtant élu démocratiquement, la prolifération des groupes occultes pro-extraterrestres et millénaristes, et le

développement de la crédulité du public sur ces sujets prêtant ainsi le flanc à une manipulation par un ennemi potentiel :

- « Une catastrophe nationale pourrait être mise en scène de façon à permettre l'instauration de la loi martiale et la mise en place d'un gouvernement totalitaire. »

Il existe en effet aux Etats-Unis une institution très militarisée, la FEMA (Federal Emergency Management Agency), dont le rôle consisterait à administrer le pays en cas de catastrophe majeure et qui recevrait les pleins pouvoirs en toute légalité dans un tel contexte.

Cette catastrophe pourrait être, de notre point de vue, une gigantesque invasion extraterrestre simulée. Bien sûr, le fait que cette éventualité soit aujourd'hui techniquement possible ne permet nullement de conclure qu'elle ait la moindre chance de se réaliser. Néanmoins, cela confirme l'idée émise par la Commission Robertson en 1953 qu'il faut éduquer le public face au phénomène OVNI, et lui en révéler la véritable nature (que la Commission Robertson ignorait à l'époque) pour supprimer tout risque de manipulation massive. C'est, rappelons-le, un des objectifs de cet ouvrage.

S'il devait être avéré qu'il existe un groupe occulte aux visées hégémoniques et ayant intérêt à encourager la croyance aux extraterrestres par l'intermédiaire des services secrets de l'armée américaine, ce groupe devrait, nous semble-t-il, avoir les caractéristiques suivantes :

- 1) Etre très motivé pour la poursuite de ses objectifs.
- 2) Etre puissant c'est-à-dire avoir de nombreux membres, surtout aux Etats-Unis, et être riche.
- 3) Etre influent et bien infiltré dans les organes de l'Etat y compris les services secrets et l'armée.
- 4) Avoir une structure très hiérarchisée, centralisée et secrète, et respecter une discipline exemplaire de type militaire. Eventuellement être lié à l'extrême droite.
- 5) Eventuellement utiliser la croyance aux extraterrestres pour manipuler les membres de sa base.
- 6) Eventuellement utiliser la croyance millénariste s'il entend profiter du changement de millénaire pour agir, et de ce fait avoir une connotation religieuse ou spirituelle. Notons que dans un contexte religieux, les extraterrestres peuvent être assimilés à des démons ou à des anges, ou encore aux dieux créateurs de la race humaine.

Nous avons examiné avec soin une liste non limitative de mouvements occultes en évaluant leurs points forts et leurs points faibles par rapport à nos critères de sélection. Au terme de cet examen, il nous a semblé que la scientologie semblait la mieux placée pour correspondre au profil recherché. Nous présentons donc cette organisation ci-après en reprenant la numérotation des critères de sélection exposés ci-dessus. Qu'il soit bien entendu que dans la scientologie comme dans tous les mouvements que nous avons examinés, les membres de base sont généralement sincères et de bonne volonté et qu'ils sont les victimes d'une manipulation par leur hiérarchie.

La scientologie

- 1) Ron Hubbard, ancien officier de l'US Navy, est le fondateur aujourd'hui décédé de la scientologie. Il avait pour toute ambition de dominer le monde. « En se levant le matin, les gens réclament qu'on les contrôle » disait-il, et il a écrit « Je ferai de vous des esclaves heureux » ! On peut lire dans la littérature hubbardienne que la scientologie réalise de tels succès qu'il est possible d'envisager une forme de gouvernement mondial dans lequel elle jouerait le rôle de formateur et de conseiller de tous les gouvernements du monde [JD98 p. 29-30].
- 2) La scientologie compterait de 8 à 11 millions d'adeptes dans le monde, dont 7 000 en France, quoique ces chiffres soient très surévalués d'après Roger Gonnet qui propose de les diviser par 100 ! [RG98 p. 236-239]. Elle est très bien implantée aux USA. Les techniques de manipulation mentale de la dianétique, la « science » sur laquelle s'appuie la scientologie, fonctionnent parfaitement et la secte a su séduire de nombreux membres influents de la société ayant un quotient intellectuel élevé [JD98 p. 67]. Mais l'extension de la secte ne s'arrête pas là : elle cherche à fédérer autour d'elle les autres mouvements sectaires et à les capter. Elle entretient des contacts grâce à ses agents de liaison et met en place un véritable réseau [RG98 p. 26-27].

La scientologie est extrêmement riche grâce aux tarifs exorbitants qu'elle pratique en direction de ses adeptes qui suivent formation sur formation, alors que le cursus complet peut revenir à plus de 150 000 euros. En outre, ses membres professionnels sont quasiment bénévoles. Enfin, dans certains Etats américains, l'« Eglise » de scientologie est reconnue comme étant une œuvre de charité (!) si bien que pour chaque don qu'elle reçoit, l'Etat doit rajouter jusqu'à 30% supplémentaire ce qui correspond à notre système de réduction d'impôt en France pour les associations reconnues d'utilité publique.
- 3) Plusieurs milliers de membres sont intégrés aux services secrets de la scientologie appelés OSA (Office of Special Affairs) [PA98 p. 47]. Ils sont

infiltrés dans les administrations, les services secrets des Etats et les institutions jusqu'au gouvernement où leur appartenance à la secte est soigneusement dissimulée [voir à ce sujet « Une secte au cœur de la République » de Serge Faubert, Calmann-Lévy, 1993]. Les effectifs de l'OSA seraient à peu près équivalents à ceux des services français de la DST (Direction de la Surveillance du Territoire) et de la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure) réunis, ou encore à ceux de leurs homologues anglais le MI5 (Security Service) et le MI6 (Secret Intelligence Service).

- 4) Les quelque 5 000 membres de la Sea Org [PA98 p.39] qui sont les professionnels de la scientologie les plus proches du « Maître » se déplacent en grand uniforme bleu marine avec fourragère d'or, décorations et insignes. Ils ont atteint le plus haut niveau de formation au sein de la secte. « Cette organisation est très exactement calquée sur celle de la marine de guerre à laquelle elle a emprunté la discipline, les grades, les uniformes [...], les modes de vie, etc. » [JD98 p. 307]. Julia Darcondo ajoute qu'« on a comparé ses membres aux SS » [JD98 p. 372]. Ce sont de redoutables manipulateurs dressés pour exécuter n'importe quel ordre et qui ont subi une formation extrêmement dure.
- 5) Ron Hubbard qui était aussi un auteur de science fiction présente ainsi la « clé » secrète de son enseignement que l'adepte ne découvre que lorsqu'il atteint le niveau de « thétan opérationnel n° 3 » après plusieurs années de cours, et pour quelques 50 000 euros supplémentaires. Il y a 75 millions d'années, Xenu était le chef d'une Confédération galactique de 76 planètes rassemblant 19 000 milliards d'habitants. Pour régler le problème de la surpopulation (!), Xenu pratiqua des implants en masse pour contrôler les individus et déporta les habitants sur terre après les avoir capturés à l'aide d'un rayon paralysant. Il en détruisit beaucoup au moyen de bombes H placées dans les principaux volcans terrestres, avant d'être lui-même capturé 6 ans plus tard par des officiers restés fidèles au peuple qui l'emprisonnèrent dans un piège électronique au cœur d'une montagne. Les conséquences des implants et des explosions nucléaires obèrent encore l'humanité aujourd'hui sous forme d'esprits parasites qui se sont collés au sujet qui doit donc s'en libérer [JD98 p. 271-273]. Comme on le voit, il existe bien un lien entre la scientologie et les extraterrestres, mais celui-ci semble plutôt venir du passé et nous n'avons pas trouvé trace d'une future invasion de la terre par d'autres extraterrestres. Peut-être faudrait-il pour cela aller plus loin dans l'étude de l'enseignement du Maître et accéder à un plus haut niveau de secret...
- 6) En 1979, Ron Hubbard a su jouer sur la peur de l'apocalypse en proposant à ses adeptes un processus de purification leur permettant d'échapper aux radiations nucléaires produites par la 3^{ème} guerre mondiale [JD98 p. 47]. Déjà en 1964, il avait annoncé la fin du monde pour

les 5 ans à venir, et c'est cette même prophétie non réalisée qui fut resservie aux adeptes en 1979, mais cette fois-ci sans préciser la date d'échéance [RG98 p. 101]. Cependant, il ne semble pas que la secte soit particulièrement attirée par la fin du monde : quel serait en effet l'intérêt de régner sur des ruines ? L'évocation de la fin du monde apparaît plutôt comme une technique commerciale visant à stimuler les ventes et le recrutement.

Précisons clairement qu'il ne s'agit ici nullement d'apporter une quelconque *preuve* que la scientologie prépare une fausse invasion extraterrestre aux Etats-Unis et que nous n'avons fait qu'évoquer une incroyable éventualité pour laquelle tous les éléments semblaient réunis. La scientologie n'en serait pourtant pas à sa première tentative de conspiration contre le gouvernement américain puisqu'un complot, l'opération « Blanche Neige » (!), avait déjà été mis au jour par le FBI en 1977, à la suite de quoi l'épouse du « Maître » fut incarcérée [PA98 p. 458 et RG98 p. 186]. Malgré cet échec, on peut craindre que l'administration américaine soit pourtant aujourd'hui bien infiltrée puisque dès 1997, les Etats-Unis ont soutenu ouvertement la scientologie par la voix de Madeleine Albright face aux « persécutions » allemandes, françaises ou belges, au nom de la liberté religieuse. Ils sont même allés jusqu'à faire peser une menace de sanctions politiques et économiques contre les Etats hostiles [PA98 p. 457]. On croit rêver !

Nous concluons donc cette présentation de la scientologie par une citation cynique de Ron Hubbard : « Et cela se passera, on le laissera passer tout simplement parce que c'est incroyable... Laissez l'homo sapiens ronfler dans sa graisse. Quand il se réveillera, il sera bien trop tard pour lui. » [JD98 p. 357]. La scientologie aurait-elle aujourd'hui les moyens de tenir cette sinistre promesse ? Mais comment pourrait-elle réussir là où même Hitler et ses 240 000 SS (en 1939) ont échoué ? Il nous semble qu'il y a toujours eu des limites à la malfaisance et que celle-ci ne triomphe jamais définitivement.

Voici maintenant un petit scénario de science-fiction que nous proposons. Celui-ci n'ayant été élaboré qu'après une brève réflexion, il est certainement possible de faire mieux mais il permettra de bien visualiser les choses :

Jour après jour, de plus en plus de soucoupes volantes apparaissent dans le ciel des Etats-Unis, de telle sorte qu'il devient de plus en plus difficile à l'armée américaine de dissimuler ses craintes. On rapporte même quelques cas d'agressions des témoins, et les médias s'emparent de ce phénomène qui se produit aussi dans une moindre mesure en Europe. La

tension monte, la population s'interroge, les esprits s'échauffent et des agents provocateurs sèment le désordre.

Et soudain c'est l'attaque : des ovnis sont aperçus massivement à travers tous les Etats-Unis et leur comportement devient franchement agressif. Leurs rayons de la mort (à micro-ondes) font de nombreuses victimes et déclenchent de gigantesques explosions (truquées) tandis que des tremblements de terre et des raz de marée (provoqués par des explosions atomiques souterraines) viennent accroître la panique générale et créer l'ambiance de cette apocalypse tant attendue des millénaristes. L'état d'urgence est décrété et la FEMA (voir ci-dessus) reçoit les pleins pouvoirs pour gérer la crise. L'armée américaine tente de riposter contre l'ennemi, mais sans grand succès (puisqu'elle tire sur des leurres lumineux), et c'est surtout elle qui fait des dégâts (!).

Le monde entier s'émeut du sort du peuple américain dont on apprend que les gouvernants avaient passé des accords secrets avec les extraterrestres de type « petit-gris ». Ces accords étant désormais rompus, rien ne semble pouvoir arrêter la violence des envahisseurs qui utilisent aussi des armes chimiques et biologiques (à effet mesuré) afin d'aggraver encore le nombre de victimes. Lorsque celui-ci atteint environ 100 000 (pour faire bonne mesure), coup de théâtre ! un nouveau type de soucoupes volantes fait son apparition dans le ciel et attaque maintenant les envahisseurs qui sont rapidement mis en fuite.

L'Amérique retient son souffle et panse ses plaies. Très vite, la FEMA annonce qu'elle est en train de négocier avec des extraterrestres. Que veulent-ils donc et à quoi ressemblent-ils ? Les négociations sont retransmises en direct à la télévision (en prime time). Chacun peut voir que les extraterrestres nous ressemblent sauf qu'ils sont habillés tout en noir : ce sont donc eux les fameux MIB dont tout le monde a entendu parler ! Les MIB expliquent qu'ils ont réussi à imposer aux « petit-gris », les méchants extraterrestres, de renoncer à envahir la terre en leur cédant leur propre planète. Ce faisant, ils se sont condamnés à venir habiter chez nous ce qui n'est pas trop gênant car ils ne sont que 8 à 11 millions selon les estimations (ils se disent les descendants d'un certain Xenu). Nous devons donc les accueillir comme nos libérateurs, mais aussi nos protecteurs au cas où les « petit-gris » reviendraient de temps à autre (ce qui ne manquera pas d'arriver pour rafraîchir les mémoires).

Comme les MIB ont une avance technologique certaine sur la nôtre, surtout dans le domaine psychique, ils vont nous en faire profiter et tout le monde s'en réjouit. L'état d'urgence sera maintenu le temps de la reconstruction du pays tandis que les MIB se font nommer à des postes importants du gouvernement : au ministère de l'éducation, de la santé, de

l'économie et des finances, de la justice, de l'intérieur, de la défense, des affaires étrangères, tous domaines où ils sont très compétents. D'ailleurs tous les ministres à ces postes sont morts lors de l'attaque des « petit-gris » et il faut bien les remplacer. Très rapidement, les MIB annoncent une grande réforme de l'éducation concernant toute la population et qui permettra à chacun d'épanouir son psychisme. Cette réforme est baptisée « la Dianétoç », ce qui fait dresser l'oreille à certains. « Mais non », pensent-ils, « ça ne peut être qu'une coïncidence »...

Ce scénario de science-fiction n'est-il pas digne de Ron Hubbard ?

7. L'arme du crime identifiée

Après de multiples recherches, nous avons découvert un équipement susceptible d'être celui qui est aujourd'hui employé pour la réalisation technique d'« ovnis » dans l'atmosphère. A coup sûr, cet équipement conviendrait aussi parfaitement pour la création de cercles de cultures à l'aide d'un rayon de micro-ondes. Il n'est bien sûr pas né du jour au lendemain, et on peut imaginer que plusieurs générations d'appareils similaires de plus en plus sophistiqués l'ont précédé au fil des décennies, parallèlement à la complexification du phénomène OVNI.

Cet appareillage est le résultat du programme de recherche américain « High-Altitude Balloon Experiment (HABE) » dont l'objectif est de simuler en haute atmosphère l'emploi de rayons laser visant à détruire les missiles balistiques ennemis en phase de propulsion. Avant d'être définitivement placés en orbite autour de la terre dans le cadre de la « guerre des étoiles » ou à bord d'un avion, ces lasers sont attachés à des ballons stratosphériques s'élevant à une trentaine de kilomètres d'altitude afin d'en effectuer la mise au point à moindre coût (fig. 7-a). Ce programme est dirigé par l'« Air Force Research Laboratory's Space Vehicles Directorate » depuis la base aérienne de Kirtland au Nouveau Mexique pour la « Ballistic Missile Defense Organization ». Sont testés le repérage de la cible, sa poursuite et sa destruction par laser.

Selon l'Air Force, les ballons stratosphériques ont des avantages multiples :

- Ils sont peu coûteux.
- Ils sont très fiables.
- Ils peuvent être lancés d'à peu près n'importe où à l'aide d'une petite grue mobile.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- Ils peuvent être déployés et positionnés en quelques heures.
- Ils peuvent voler jusqu'à plusieurs dizaines de jours d'affilé.
- Ils ne vibrent pas (par opposition à un avion) ce qui est important pour le fonctionnement correct des matériels embarqués.
- Ils sont silencieux et quasi invisibles malgré une expansion pouvant atteindre horizontalement 150 m de long une fois positionnés en altitude, leur dilatation progressive étant due à la baisse de la pression atmosphérique au fur et à mesure qu'ils s'élèvent. Un objet large de 150 m situé à 30 km de distance présente une surface visible environ 4 fois moindre que celle de la pleine lune.
- Ils sont idéaux pour la surveillance visuelle (par caméra vidéo), infrarouge, ultraviolette ou radar.

Les ballons peuvent être suivis en permanence grâce au système GPS (Global Positioning System).



Photo US Air Force, Kirtland AFB

Fig. 7-a : mise en œuvre du programme HABE

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Pour le programme HABE, c'est la société Sagebrush Technology, implantée à proximité de la base de Kirtland, qui a mis au point la potence de soutien et d'orientation du canon laser (voir fig. 7-b). Un système gyroscopique permet une grande stabilité du point d'impact sur la cible malgré les mouvements du ballon dont la vitesse de déplacement peut atteindre ~ 70 m/s parallèlement à l'équateur (notons que le missile visé est lui-même en mouvement). L'électronique embarquée doit assurer une correction permanente de l'angle du tir durant la durée de celui-ci, durée qui ne devrait pas dépasser une seconde avant que le laser ne réussisse à percer l'ogive du missile. La précision d'orientation du laser est de 10 micro radians, ce qui est tout à fait remarquable.



Photo Sagebrush Technology

Fig. 7-b : potence et canon laser

Cet équipement pèse environ 4 tonnes et peut fonctionner de $+40^{\circ}\text{C}$ à -50°C . Il est récupéré lors de la fin de la mission par sectionnement du câble le reliant au ballon et ouverture de son parachute. Il peut supporter un choc de 10 g ($g = 9,81\text{ m/s}^2$) lors de l'atterrissage au sol ou en mer.

On le voit, ce déploiement de technologie est plus que suffisant pour répondre à notre cahier des charges. Il suffit de remplacer le laser utilisé par un maser pour dessiner des cercles de culture dans les champs ou par un canon à particules capable de générer des « ovnis », et de reprogrammer adéquatement le pilotage de ces engins. Les micro-ondes et les rayons de particules sont aussi des armes qui intéressent beaucoup les militaires et qui ont vocation à être testées depuis une plate-forme aérienne avant leur mise sur orbite. Ainsi donc, si l'on pouvait avoir quelques difficultés à concevoir

que l'armée ait pu développer une technologie spécifique à la mise en œuvre du phénomène OVNI, il est plus acceptable de penser que cette technologie pourrait bien n'être que de la « récupération » issue d'autres secteurs de recherche.

L'avantage d'un ballon stratosphérique sur un dirigeable, c'est que ce type de ballon à vocation scientifique est autorisé en permanence à survoler les pays ayant signé des accords internationaux lorsqu'il dérive parallèlement à l'équateur, sans qu'il soit besoin de détailler l'expérimentation en cours. Cela peut permettre aux militaires américains de faire des cercles de culture dans le sud de l'Angleterre ou de créer une vague d'ovnis au-dessus de la Belgique sans avoir à en informer explicitement le gouvernement allié concerné. Cela ouvre de nouvelles perspectives. Il serait en effet très intéressant de rechercher une corrélation entre le survol de la Belgique par des ballons étrangers (ou belges) et les multiples observations de « triangles » de la vague de 1989-1993 puisque l'armée belge qui s'est montrée très coopérative avec les enquêteurs ufologues semble étrangère à ces apparitions (voir première partie § 4). Pourrait-il s'agir de ballons provenant de bases américaines situées en Allemagne ? Et en ce qui concerne la France, on aimerait bien connaître la nationalité de tous les ballons qui ont survolé le territoire le 5 novembre 1990 aux environs de 19h. Il est regrettable que ce type d'information soit classé confidentiel défense.

Un ballon stratosphérique fait normalement le tour de la terre en moins d'une quinzaine de jours et ce d'autant plus rapidement qu'il évolue à une latitude élevée où la distance à parcourir est évidemment moins longue. Dans l'hémisphère nord, il se déplace vers l'est en été et vers l'ouest le reste de l'année. Sa trajectoire est plus facile à prévoir l'été alors qu'elle est régulière et oscille seulement entre + et -5° de latitude. Il est donc tout à fait possible de repasser plusieurs fois à la verticale du sud de l'Angleterre en cette période de l'année où apparaissent les cercles de culture. Un petit calcul s'impose toutefois en ce qui concerne la génération de ces derniers qui doit être effectuée en moins d'une minute selon certains des témoignages recueillis (voir première partie § 5). Durant ce laps de temps, notre ballon aura pu parcourir une distance de $60 \text{ sec} \times \sim 70 \text{ m/s}$ soit $\sim 4 \text{ km}$. Comme il est à une hauteur de $\sim 30 \text{ km}$, cela représente un déplacement angulaire de $\text{Atg } 4/30 = \sim 8^\circ$, soit $\sim 4^\circ$ de part et d'autre de la verticale du cercle, ce qui ne devrait pas poser de problème. En effet, rapportée à la hauteur d'une tige de blé mûr ($\sim 90 \text{ cm}$), cela implique une imprécision maximale de $\text{Tg } 4^\circ \times 0,90 \text{ cm} = \sim 6 \text{ cm}$ pour le dessin au sol. La création de cercles de culture de plus en plus sophistiqués constitue donc un très bon test de précision du matériel mis en œuvre. Et à l'occasion, pourquoi ne pas envisager de tirer sur du bétail ou sur des êtres humains qui sont tout aussi vulnérables aux micro-ondes de forte puissance que le blé ?

8. Conclusion

Malgré l'aspect plutôt sombre des manipulations que nous avons analysées tout au long de cet ouvrage, nous aimerions conclure sur une note plus optimiste.

On peut regretter que les aspects positifs et très puissants de la dianétique ne soient utilisés par la scientologie qu'avec l'intention de manipuler et d'asservir ses adeptes, alors qu'il existe là une technique pédagogique et psychothérapeutique très performante, ce qui explique d'ailleurs son succès auprès de ses victimes et ses résultats : on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre ! On aimerait voir un jour cette technique mise *au service* de l'être humain plutôt qu'employée pour le dominer. Il est peut-être ici permis d'espérer.

Dans ce même ordre d'idées, l'usage de rayonnements électromagnétiques par l'armée en vue de manipuler un sujet, tel qu'on peut l'observer dans le phénomène OVNI, produit parfois des retombées positives inattendues sur la victime, comme l'apparition de « dons » extraordinaires, voire parfois des guérisons « miraculeuses » aux yeux de la science actuelle. Ici encore, il est permis d'espérer qu'un jour la recherche médicale sera suffisamment avancée dans ce domaine pour que tout le monde puisse en bénéficier. Ainsi, les humains pourraient parvenir à maîtriser seuls cette « technologie fabuleuse » que certains rêvent de nous voir transmise un jour par les extra-terrestres. Ce que l'on peut cependant déplorer, c'est que les militaires se soient approprié ce secteur de recherche et qu'ils l'aient recouvert du voile du secret, en interdisant ainsi l'accès à la recherche médicale civile, et cela depuis plusieurs décennies. Le mythe qui voudrait que l'émulation entre les armées des différentes nations permette parfois des avancées technologiques bénéfiques à l'humanité oublie que trop souvent ces découvertes sont jalousement gardées secrètes de peur d'en faire profiter l'ennemi. Dans le domaine de l'étude de l'action des champs électromagnétiques sur le cerveau humain, on voit combien le secteur militaire aura fait perdre de temps au secteur civil et ce dernier serait en droit d'exiger qu'on lui « restitue » cette technologie : les militaires ne sont-ils pas sensés être au service des civils dans une démocratie ?

Le développement d'armes à micro-ondes non létales, capables par exemple de provoquer une paralysie temporaire chez un sujet, nous semble quant à lui plutôt positif. Ces armes pourront être utilisées pour mettre un terme à des combats meurtriers, à des manifestations violentes ou même à une prise d'otages, en un mot à toute forme de violence où les protagonistes peuvent être interpellés, et cela sans faire la moindre victime. A contrario cependant,

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

lorsque ces mêmes armes tomberont un jour entre les mains de la mafia, ce qui ne saurait manquer de se produire dès lors qu'elles seront fabriquées en masse, celle-ci aura tout loisir de dévaliser la planète après avoir paralysé ses victimes. Devrons-nous un jour vivre avec un filet métallique ou un casque militaire sur la tête, en guise de cage de Faraday protectrice ?

Une fois de plus on le voit, les sciences et les techniques sont aveugles et l'être humain peut les employer pour le meilleur ou pour le pire. Souhaitons candidement que le meilleur gagne cette course contre la montre. Souhaitons aussi que les militaires de notre pays parviennent un jour à assumer honnêtement leur rôle de défenseurs de la démocratie en renonçant définitivement à pratiquer sur leur propre population des manipulations indignes de la mission qui leur est confiée.

EPILOGUE

Nous avons pour objectif en réalisant cette recherche d'aider les « victimes » de la manipulation militaire que nous soupçonnions, à s'en libérer.

Au fur et à mesure que cet ouvrage prenait forme cependant, nous avons pu constater que ceux qui croient fermement aux extraterrestres refusaient, parfois avec une hostilité marquée, d'abandonner cette croyance et que celle-ci correspondait pour eux à un besoin. L'imaginaire ovni vient en effet souvent égayer une vie un peu monotone. Nous ne nous sommes donc pas fait beaucoup de nouveaux amis dans ce milieu.

Il est possible que les militaires du rang n'acceptent pas non plus l'idée qu'une cellule des services secrets de leur propre pays réalise parfois des tests à leurs dépens.

Les croyants qui voyaient sincèrement en Fatima une manifestation de la puissance divine risquent de rejeter, pour certains violemment, notre analyse de ces événements.

Les scientologues convaincus de l'intégrité de leur organisation n'apprécieront sans doute pas non plus la présentation que nous en faisons, et ils nous le feront savoir.

Enfin, les manipulateurs eux-mêmes se manifesteront peut-être à nos dépens et le pire ne peut être exclu. Nous rappellerons à ce propos que le dicton populaire « il n'y a pas de fumée sans feu » que l'on entend lorsque quelqu'un est diffamé ne s'applique plus lorsqu'un service de désinformation entre en action, car le rôle de ces experts est précisément de savoir faire de la fumée sans feu. Goebbels, chef de la propagande hitlérienne qui connaissait bien la manière de jeter le discrédit sur un opposant au régime ne disait-il pas « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose » ?

Dans un tel contexte, les scientifiques qui auront su dépasser leurs réticences face au sujet tabou des ovnis et qui auront pu apprécier notre travail seront comme *des lumières dans la nuit*.

Renée Weber : « Est-ce une condition préalable et nécessaire : renoncer au moi ? »

Père Bede Griffiths : « C'est le secret. »

ANNEXE A

I. Les ondes électromagnétiques

Gamme*	Nom	Fréquence	Longueur d'onde
		0,03 Hz à 0,3 Hz	10 000 000 km à 1 000 000 km
		0,3 Hz à 3 Hz	1 000 000 km à 100 000 km
		3 Hz à 30 Hz	100 000 km à 10 000 km
ELF		30 Hz à 300 Hz	10 000 km à 1 000 km
		300 Hz à 3 kHz	1 000 km à 100 km
VLF	radio (GO)	3 kHz à 30 kHz	100 km à 10 km
LF	radio (GO)	30 kHz à 300 kHz	10 km à 1 km
MF	radio (OM)	300 kHz à 3 MHz	1 km à 100 m
HF	radio (OC), radiotéléphone, CB	3 MHz à 30 MHz	100 m à 10 m
VHF	TV, FM	30 MHz à 300 MHz	10 m à 1 m
UHF	TV, radar & micro-ondes (bandes L, S)	300 MHz à 3 GHz	1 m à 10 cm
SHF	radar & micro-ondes (bandes C, X, K)	3 GHz à 30 GHz	10 cm à 1 cm
EHF	radar & micro-ondes	30 GHz à 300 GHz	1 cm à 1 mm
	infrarouge	300 GHz à 385 000 GHz	1 mm à 0,78 millièbre de mm
	lumière visible	385 000 GHz à 750 000 GHz	0,78 millièbre de mm à 0,4 millièbre de mm
	ultraviolet	750 000 GHz à 6 millions de GHz	0,4 millièbre de mm à 0,05 millièbre de mm
	rayons X	6 millions de GHz à 300 milliards de GHz	0,05 millièbre de mm à 1 milliardième de mm
	rayons γ	Au-delà de 300 milliards de GHz	En dessous de 1 milliardième de mm

* V = Very, U = Ultra, S = Super, E = Extremely, L = Low, M = Medium, H = High, F = Frequency

Les micro-ondes, correspondant aux hyperfréquences, pénètrent les corps organiques avant d'être absorbées par les molécules d'eau (principe du four à micro-ondes). Elles traversent le verre, le plastique, etc. Elles sont réfléchies par le métal et les rochers (principe du radar).

II. Les champs magnétiques

Unités de mesure de l'induction magnétique : le tesla (T), le millitesla (mT), le microtesla (μT), le nanotesla (nT) et anciennement le gauss (G).

$1\text{ G} = 10^{-4}\text{ T}$ donc $1\text{ G} = 100\ \mu\text{T}$ et $1\text{ mT} = 10\text{ G}$

(rappel : $1\text{ T} = 1\ 000\text{ mT} = 1\ 000\ 000\ \mu\text{T} = 1\ 000\ 000\ 000\ \text{nT}$)

- Le champ magnétique terrestre vaut de **24 à 45 μT** (0,24 à 0,45 G) à l'équateur et de **62 à 70 μT** (0,62 à 0,7 G) aux pôles [DMFF98 p. 68]. Ce champ ne perturbe pas les êtres vivants car il est *continu* et non *alternatif* de telle sorte qu'il n'induit normalement pas de courant électrique dans les corps conducteurs.
- Le courant électrique alternatif circulant dans un fil conducteur induit un champ magnétique alternatif qui peut à son tour induire un courant électrique alternatif dans un autre conducteur. Pour un local habité, la recommandation européenne de juillet 1999 indique que ce champ magnétique *alternatif* (50 Hz) ne doit pas dépasser **100 μT** (1 G) en valeur de pointe (restriction de base). Au-delà de cette valeur, le courant qui est alors induit dans le corps humain (puisque celui-ci est conducteur) risque d'interférer avec les courants endogènes et de venir ainsi perturber le fonctionnement de l'organisme. A titre d'exemple, on peut mesurer un champ de 250 nT (2,5 mG) à plus d'un mètre d'un four à micro-ondes en marche. A 10 cm du four, cette valeur est multipliée par 100 (25 μT – 250 mG).
- On peut rencontrer des champs magnétiques *continus* d'origine géologique atteignant **2 mT** (20 G) et pouvant perturber le fonctionnement du cerveau lorsque le sujet se déplace dans le champ [AB98 p. 147 citant les recherches d'Anne Silk].
- Un champ magnétique *alternatif* de **20 à 100 mT** (200 à 1 000 G) pour une fréquence variant de 10 à 100 Hz provoque des magnétophosphènes [AB98 p. 59-60 citant les recherches de L. Ruttan, M. Persinger et S. Koren].
- Avec les équipements lourds du CNRS, on sait produire à Grenoble des champs magnétiques artificiels permanents jusqu'à **35 T** (350 000 G), et à Toulouse des champs pulsés de durée très brève atteignant **100 T** (1 000 000 G) [DMFF98 p. 228].

Les champs magnétiques traversent les corps organiques (bois, feuille, peau, etc) et une grande partie des roches (pierre, brique, ciment, etc).

III. Syndrome de sensibilité électrique

Michael Shallis qui le premier a défini ce syndrome a constaté qu'environ 80% des « sensitifs électriques » sont des femmes, que 70% d'entre eux souffrent d'allergies multiples et qu'ils sont également hypersensibles à la lumière vive (70%) et aux signes avant-coureurs d'orage (60%). En outre, 69% d'entre eux affirment avoir eu des expériences « paranormales » [KR92 p. 138].

Kenneth Ring cite plusieurs témoignages de « sensitifs électriques » dont nous reproduisons ici quelques extraits afin d'illustrer ce syndrome [KR92 p. 135-137] :

« J'ai constaté que certains appareils électriques ou électroniques (par exemple des batteries de voitures, circuits électriques, lampes, montres, magnétophones, ordinateurs, etc) se détraquaient en ma présence plus fréquemment qu'avant, autant que je m'en souviens. »

« [...] Les écrans affichent n'importe quoi, les téléphones crépitent, saturés d'électricité statique, et les appareils électriques grillent beaucoup trop fréquemment. »

« Je n'ai apparemment guère de chance avec les appareils électriques. Les aspirateurs fonctionnent pour le reste de la famille mais pas pour moi. La plaisanterie classique entre nous quand je suis dans la voiture consiste à repérer les lampadaires dont les lampes s'éteignent quand je passe à leur niveau. »

« [...] J'ai des tas de problèmes : beaucoup d'ordinateurs tombent en panne, les lampes explosent quand je passe dessous. [...] Toutes mes montres se détraquent en un rien de temps. »

« [...] Chaque fois que j'actionnais un interrupteur, la lampe explosait, cessait de fonctionner ou grillait. »

« Si je déplace une lampe, l'ampoule explose ; des appareils électriques neufs se détraquent. »

En 1994, Albert Budden proposait aux enquêteurs un questionnaire permettant d'évaluer dans quelle mesure un sujet est un « sensitif électrique » en reprenant les symptômes constitutifs du syndrome et leur possible origine [AB94 p. 71-72]. Nous le détaillons ci-dessous :

Recherche du syndrome de sensibilité électrique

Pour chaque question, indiquer si la situation a empiré depuis la vision de l'ovni et / ou l'expérience d'enlèvement.

Nous indiquons quelques commentaires en italique. Il faut noter que pour Albert Budden, la sensibilité du sujet aux phénomènes électromagnétiques est indiscutablement la cause de son EMI (expérience de mort imminente) ou de sa RR4 (rencontre

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

rapprochée du 4^{ème} type), expériences qui peuvent encore accroître cette sensibilité, alors que pour Kenneth Ring, cette sensibilité en est seulement la conséquence. Il est donc important de préciser si cet événement a modifié la situation.

1. Vos yeux sont-ils particulièrement sensibles à la lumière ?
Il faudrait ajouter l'hypersensibilité au bruit, aux vibrations et à la foule, et la possibilité d'entendre les micro-ondes à certaines fréquences sous forme d'une sorte de code Morse, de cliquetis ou de sifflements.
2. Les tubes fluorescents vous fatiguent-ils ou vous rendent-ils malade ?
3. Les ampoules électriques semblent-elles durer peu de temps chez vous ?
4. Les appareils électriques s'allument-ils ou s'éteignent-ils parfois tout seuls chez vous ?
Les questions 3 et 4 font référence à des phénomènes classiques de poltergeist d'origine électromagnétique. Il faudrait ajouter que les appareils électriques ou électroniques se détraquent souvent en présence du sujet.
5. Les montres à quartz ou autres sortes de montres fonctionnent-elles mal quand vous les portez à votre poignet ?
6. Vous sentez-vous mal à l'aise dans des vêtements synthétiques et ne supportez-vous que les matières naturelles ?
7. Avez-vous parfois la certitude que quelqu'un ou quelque chose est dans la même pièce que vous, alors que vous ne voyez rien de particulier ?
Cet effet peut être reproduit en appliquant un champ magnétique au cerveau [AB98 p. 23 et 58 citant les recherches de L. Ruttan, M. Persinger et S. Koren].
8. Etes-vous allergique au gaz de ville ?
Pour Albert Budden, les allergies sont liées à l'hypersensibilité électromagnétique.
9. Etes-vous allergique au parfum, à l'après-rasage, au maquillage, à l'essence, à l'odeur de peinture, aux aérosols, etc ?
10. Etes-vous allergique à certains aliments ou à certaines boissons ?
11. Y a-t-il parfois des périodes de la journée au sujet desquelles vous n'avez aucun souvenir de ce que vous avez fait ?
Ces périodes appelées « missing time » dans le jargon ufologique correspondent à un état dans lequel le sujet a un comportement automatique dont il ne conservera aucun souvenir. Le somnambulisme en est un bon exemple.
12. Le temps vous semble-t-il parfois ralentir ou s'écouler très vite ?
13. Sentez-vous parfois des ondulations électriques douloureuses sous la peau ?
Cet effet est appelé fasciculation.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

14. Notez-vous toutes vos « expériences » ou écrivez-vous beaucoup ?
Albert Budden constate un goût prononcé pour l'écriture chez les « sensitifs électriques », souvent sur des thèmes religieux ou ayant une dimension cosmique. Certains sujets ont aussi rapporté la faculté de « parler en langues », phénomène bien connu des communautés du renouveau charismatique, et qui pourrait être dû à une perturbation d'origine électromagnétique affectant les aires du langage (aires de Broca et de Wernicke).
15. Avez-vous souvent une sensation de « déjà-vu » ?
16. Voyez-vous des boules de lumières chez vous alors que les autres ne les voient pas ?
Ce type d'hallucination provoquée par un champ électromagnétique a été reproduit en laboratoire.
17. Etes vous particulièrement sensible aux éclairs d'orage ou au passage d'un avion ?
18. Avez-vous déjà été proche du point d'impact d'un coup de foudre, été proche d'une boule de foudre ou été électrocuté(e), etc, lorsque vous étiez plus jeune ? Sinon, est-ce arrivé à votre mère lorsqu'elle était enceinte de vous ?
Albert Budden ajoute à cette liste les cas de défibrillation (en réanimation cardiaque) et de thérapie par électrochocs. Notons que l'existence de la foudre en boule est très contestée dans le milieu scientifique.
19. Etiez-vous un bébé prématuré ?
Les couveuses produisent généralement un champ électromagnétique ce qui pourrait créer une sensibilisation chez l'enfant [AB98 p. 164 citant C. Smith, R. Choy et J. Monro].
20. Avez-vous une tendance au diabète ou à l'hypoglycémie ?
Selon Albert Budden, le pancréas serait particulièrement sensible aux rayonnements électromagnétiques qui pourraient perturber son fonctionnement.
21. Vivez-vous près d'un pylône électrique, une ligne à haute tension, une antenne radio émettrice, une tour de télécommunication, un transformateur électrique, etc ? Vivez-vous près d'un cours d'eau ou une rivière souterraine, ou près d'une faille géologique ?
Albert Budden ajoute à cette liste les zones militaires à cause des radars et des émissions radio. Il considère empiriquement que la distance critique est de 450 à 750 m environ entre la source électromagnétique et l'habitation du sujet. Cependant, à Paris, des milliers de gens vivent près de la tour Eiffel au sommet de laquelle se trouve un puissant émetteur de télévision sans en être incommodés. Cette question a donc ses limites et appelle une vérification à l'aide d'appareils de mesure de la présence des champs électriques et magnétiques supposés.
22. Avez-vous parfois les poils qui se hérissent ?
23. Avez-vous peur d'être électrocuté(e) ?

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

24. Vivez-vous des expériences « paranormales » (précognition, télépathie, clairvoyance, don de guérison, psychokinèse, décorporation, etc) ?

En 1998, Albert Budden a proposé une nouvelle version de son questionnaire [AB98 p. 25-29]. La formulation de certaines questions a été modifiée sans grande incidence, les questions 5, 17, 19, 20 et 23 ont été supprimées et les questions suivantes ont été ajoutées :

25. Avez-vous eu une enfance heureuse ? Sinon, expliquez brièvement pourquoi.
Kenneth Ring a évoqué chez les victimes d'une EMI ou d'une RR4 la possibilité d'avoir été un enfant maltraité ou victime d'abus sexuels.
26. Prenez-vous fréquemment des décharges d'électricité statique en touchant une poignée de porte, une voiture, etc ?
27. Sentez-vous parfois un goût métallique dans la bouche ?
Ce goût pourrait être dû à la présence d'un champ électromagnétique agissant sur les plombages dentaires à l'intérieur de la bouche.
28. Etes vous sensible aux médicaments, particulièrement aux antibiotiques ?
29. Des objets disparaissent-ils parfois de chez vous, ou certains objets se comportent-ils de façon bizarre ?
Cette question fait référence à des phénomènes de poltergeist d'origine électromagnétique : disparition d'objets à la suite d'un déplacement inconscient par le sujet lorsque celui-ci est victime d'une épilepsie temporale, lévitation ou psychokinèse.
30. Avez-vous déjà ressenti un silence total et anormal autour de vous ?
Cet effet est dû à un champ électromagnétique agissant sur le cerveau du sujet et est parfois rapporté face à une apparition d'ovni. Il peut être reproduit en laboratoire [AB98 p. 196 citant les travaux de R. Thompson].

L'ensemble de ces questions donne une idée générale de la sensibilité du sujet aux phénomènes électromagnétiques et permet d'évaluer si celle-ci est supérieure à la moyenne. Comme le suggère la question 21, cette sensibilité va de pair avec le fait d'être exposé *en permanence* à une source de rayonnement électromagnétique. Ce questionnaire n'est pas formulé de façon très rigoureuse et il ne pourrait être utilisé en l'état pour une étude statistique, mais telle n'est pas sa vocation. Les réponses doivent en effet être recueillies lors d'un entretien informel par un enquêteur qui connaît bien le syndrome de sensibilité électrique. Nous avons interrogé 10 personnes n'étant pas atteintes de ce syndrome afin d'obtenir une moyenne de référence pour les gens « normaux ». Celle-ci est de 4,5 réponses en faveur du syndrome pour les 30 questions posées. A contrario, on peut penser qu'une personne « sensitive électrique » obtiendra 4 fois plus de réponses positives soit au moins 18/30. Ce questionnaire est donc largement

discriminant en l'état, même si les questions 1, 15, 21, 22 et 26 ne le sont pas individuellement puisque nous obtenons autant sinon plus de réponses positives dans notre groupe de contrôle pour ces questions. Il semblerait donc judicieux de les retirer du questionnaire pour ramener celui-ci à 25 questions. Cela étant, il apparaît clairement qu'un sujet « sensitif électrique » ne peut ignorer sa condition particulière même s'il ne la nomme pas, tellement celle-ci est caractérisée, et l'enquêteur devrait pouvoir la reconnaître facilement.

IV. Syndrome de la kundalini

Il existe dans la tradition hindoue une « énergie » appelée kundalini, symbolisée par un serpent lové à la base de la colonne vertébrale, dont l'éveil puis l'ascension ouvre les centres (6 ou 7 chakras selon les sources) qui sont répartis le long de l'axe du corps. Ayant atteint le dernier chakra situé au sommet du crâne, cette énergie éveille la conscience à une réalité supérieure. Les pouvoirs (siddhis) que confère l'éveil de la kundalini sont ceux que l'on retrouve chez les victimes d'une expérience de mort imminente (EMI) ou d'un « enlèvement extraterrestre » (RR4) : précognition, télépathie, clairvoyance, don de guérison, psychokinèse, etc. [ESM92 p. 178, article de Jean-Pierre Jourdan]. « Mais plutôt que les pouvoirs extraordinaires acquis par son intermédiaire, les partisans [...] mettent l'accent sur l'apaisement et l'harmonie vivante que [la kundalini] confère. L'énergie mystérieuse qu'éveille le yoga de la kundalini se révèle cependant d'une violence inouïe et ne peut être manipulée sans faire encourir un réel danger » [p. 178, citant Lilian Silburn]. Les conséquences psychophysiologiques de l'éveil de la kundalini constituent le « syndrome de la kundalini » dont parle Kenneth Ring.

Jean-Pierre Jourdan résume ici comment I. Bentov et L. Sannella décrivent les symptômes de l'éveil de la kundalini :

“Symptômes sensoriels : fourmillements, vibrations ou sensation d'« énergie » localisées puis montant le long de la colonne vertébrale, redescendant ensuite dans la poitrine et l'abdomen, sensations orgasmiques (purement sexuelles ou se répandant parfois dans tous le corps), douleurs débutant et cessant brutalement, sensation de froid ou de chaleur dans diverses parties du corps, perception de sons divers, de lumière intérieure illuminant parfois le corps.

Symptômes moteurs : mouvements spontanés des mains et du corps, contractions involontaires (anus, abdomen et gorge), altération du rythme respiratoire, blocage ou paralysie soudaine de certaines parties du corps.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Symptômes psychologiques : joie ou extase soudaine, accès d'anxiété ou de dépression, accélération de la pensée, expansion de la conscience au-delà des limites corporelles [p. 184].”

Il commente ainsi ces sensations :

“A chaque partie du corps correspond, au niveau du cortex cérébral, une zone où l'influx nerveux se projette. [...] Chaque partie du corps y est représentée en fonction de l'importance de son innervation et non de sa taille, ce qui explique que la main occupe une surface supérieure à celle du tronc. En avant de l'aire sensitive, sur l'autre versant de la scissure de Rolando, se situe l'aire motrice, où le corps est représenté de façon similaire. Si une stimulation directe (électrique par exemple) est appliquée sur l'aire du cortex correspondant à la main, elle sera perçue comme provenant de celle-ci. Au niveau de l'aire motrice, la même stimulation provoquera un mouvement du membre correspondant. [...] On voit bien de quelle façon le corps est représenté : en remontant, on trouve la zone génitale, le membre inférieur, la hanche, le tronc, le bras et la main, la tête, la face puis le larynx et une zone correspondant aux sensations intra-abdominales. Or, dans les expériences que nous venons d'évoquer, les sensations décrites suivent très exactement ce trajet. [...] Itzhak Bentov avait le premier remarqué cette analogie [...]. [...] Les symptômes décrits semblent correspondre à un phénomène intéressant directement le cortex. On retrouve en effet en corrélation avec les phénomènes sensitifs (vibrations, picotements ou « énergie » montant jusqu'au crâne puis redescendant par la gorge et l'abdomen) des mouvements spontanés (décrits par la tradition yogique sous le nom de kriyas) pouvant aller de simples secousses ou tremblements jusqu'à des mouvements et des postures très précis des mains (mudra) et du corps (asanas), et à des perceptions sensorielles, comme si ce phénomène avait tendance à diffuser hors de l'aire sensitive [p. 185-186]. [...] Il serait alors logique de supposer que les gestes (mudra), poses corporelles (asanas) et altération du rythme respiratoire (pranayama) que pratiquent les yogis résulteraient de l'observation, dans l'antiquité, d'« éveils » spontanés (dont ces phénomènes moteurs sont un des corollaires), leur reproduction étant censée, par réciprocité (l'effet devenant la cause), éveiller la kundalini [p. 188].”

Jean-Pierre Jourdan jette ici par son analyse un éclairage fascinant sur un phénomène que connaissent de multiples traditions religieuses dans le monde, outre la tradition hindoue, et que la psychologie occidentale commence maintenant à intégrer.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Date 1999	Coucher (0°)	-18°	Durée ECS (min)	Sur 6h	Date 1999	Coucher (0°)	-18°	Durée ECS (min)	Sur 6h	Date 1999	Coucher (0°)	-18°	Durée ECS (min)	Sur 6h
24/07	19:27	21:54	147	40,8%	16/09	17:56	19:44	108	30,0%	09/11	16:19	18:08	109	30,3%
25/07	19:26	21:52	146	40,6%	17/09	17:54	19:42	108	30,0%	10/11	16:18	18:07	109	30,3%
26/07	19:25	21:49	144	40,0%	18/09	17:52	19:40	108	30,0%	11/11	16:17	18:06	109	30,3%
27/07	19:24	21:47	143	39,7%	19/09	17:50	19:37	107	29,7%	12/11	16:15	18:05	110	30,6%
28/07	19:22	21:45	143	39,7%	20/09	17:48	19:35	107	29,7%	13/11	16:14	18:04	110	30,6%
29/07	19:21	21:42	141	39,2%	21/09	17:46	19:33	107	29,7%	14/11	16:13	18:03	110	30,6%
30/07	19:20	21:40	140	38,9%	22/09	17:44	19:31	107	29,7%	15/11	16:12	18:02	110	30,6%
31/07	19:19	21:38	139	38,6%	23/09	17:42	19:28	106	29,4%	16/11	16:11	18:01	110	30,6%
01/08	19:17	21:35	138	38,3%	24/09	17:40	19:26	106	29,4%	17/11	16:10	18:00	110	30,6%
02/08	19:16	21:33	137	38,1%	25/09	17:38	19:24	106	29,4%	18/11	16:09	17:59	110	30,6%
03/08	19:15	21:31	136	37,8%	26/09	17:36	19:22	106	29,4%	19/11	16:08	17:58	110	30,6%
04/08	19:13	21:28	135	37,5%	27/09	17:34	19:20	106	29,4%	20/11	16:07	17:57	110	30,6%
05/08	19:12	21:26	134	37,2%	28/09	17:32	19:18	106	29,4%	21/11	16:06	17:56	110	30,6%
06/08	19:10	21:23	133	36,9%	29/09	17:30	19:16	106	29,4%	22/11	16:05	17:55	111	30,8%
07/08	19:09	21:21	132	36,7%	30/09	17:28	19:13	105	29,2%	23/11	16:04	17:55	111	30,8%
08/08	19:07	21:18	131	36,4%	01/10	17:27	19:11	104	28,9%	24/11	16:03	17:55	112	31,1%
09/08	19:06	21:16	130	36,1%	02/10	17:25	19:09	104	28,9%	25/11	16:03	17:54	111	30,8%
10/08	19:04	21:13	129	35,8%	03/10	17:23	19:07	104	28,9%	26/11	16:02	17:54	112	31,1%
11/08	19:03	21:11	128	35,6%	04/10	17:21	19:05	104	28,9%	27/11	16:01	17:53	112	31,1%
12/08	19:01	21:09	128	35,6%	05/10	17:19	19:03	104	28,9%	28/11	16:00	17:53	113	31,4%
13/08	19:00	21:06	126	35,0%	06/10	17:17	19:01	104	28,9%	29/11	16:00	17:53	113	31,4%
14/08	18:58	21:04	126	35,0%	07/10	17:15	18:59	104	28,9%	30/11	15:59	17:53	114	31,7%
15/08	18:56	21:01	125	34,7%	08/10	17:13	18:57	104	28,9%	01/12	15:59	17:52	113	31,4%
16/08	18:55	20:59	124	34,4%	09/10	17:11	18:55	104	28,9%	02/12	15:58	17:52	114	31,7%
17/08	18:53	20:56	123	34,2%	10/10	17:09	18:53	104	28,9%	03/12	15:58	17:52	114	31,7%
18/08	18:51	20:54	123	34,2%	11/10	17:07	18:52	105	29,2%	04/12	15:58	17:52	114	31,7%
19/08	18:50	20:51	121	33,6%	12/10	17:05	18:50	105	29,2%	05/12	15:57	17:52	115	31,9%
20/08	18:48	20:49	121	33,6%	13/10	17:03	18:48	105	29,2%	06/12	15:57	17:52	115	31,9%
21/08	18:46	20:46	120	33,3%	14/10	17:01	18:46	105	29,2%	07/12	15:57	17:51	114	31,7%
22/08	18:44	20:44	120	33,3%	15/10	17:00	18:44	104	28,9%	08/12	15:57	17:51	114	31,7%
23/08	18:43	20:41	118	32,8%	16/10	16:58	18:42	104	28,9%	09/12	15:57	17:52	115	31,9%
24/08	18:41	20:39	118	32,8%	17/10	16:56	18:41	105	29,2%	10/12	15:56	17:52	116	32,2%
25/08	18:39	20:37	118	32,8%	18/10	16:54	18:39	105	29,2%	11/12	15:56	17:52	116	32,2%
26/08	18:37	20:34	117	32,5%	19/10	16:52	18:37	105	29,2%	12/12	15:56	17:52	116	32,2%
27/08	18:35	20:32	117	32,5%	20/10	16:51	18:36	105	29,2%	13/12	15:57	17:52	115	31,9%
28/08	18:33	20:29	116	32,2%	21/10	16:49	18:34	105	29,2%	14/12	15:57	17:52	115	31,9%
29/08	18:32	20:27	115	31,9%	22/10	16:47	18:32	105	29,2%	15/12	15:57	17:52	115	31,9%
30/08	18:30	20:24	114	31,7%	23/10	16:45	18:31	106	29,4%	16/12	15:57	17:53	116	32,2%
31/08	18:28	20:22	114	31,7%	24/10	16:44	18:29	105	29,2%	17/12	15:57	17:53	116	32,2%
01/09	18:26	20:20	114	31,7%	25/10	16:42	18:27	105	29,2%	18/12	15:58	17:53	115	31,9%
02/09	18:24	20:17	113	31,4%	26/10	16:40	18:26	106	29,4%	19/12	15:58	17:54	116	32,2%
03/09	18:22	20:15	113	31,4%	27/10	16:39	18:24	105	29,2%	20/12	15:58	17:54	116	32,2%
04/09	18:20	20:12	112	31,1%	28/10	16:37	18:23	106	29,4%	21/12	15:59	17:55	116	32,2%
05/09	18:18	20:10	112	31,1%	29/10	16:35	18:22	107	29,7%	22/12	15:59	17:55	116	32,2%
06/09	18:16	20:08	112	31,1%	30/10	16:34	18:20	106	29,4%	23/12	16:00	17:56	116	32,2%
07/09	18:14	20:05	111	30,8%	31/10	16:32	18:19	107	29,7%	24/12	16:00	17:56	116	32,2%
08/09	18:12	20:03	111	30,8%	01/11	16:31	18:17	106	29,4%	25/12	16:01	17:57	116	32,2%
09/09	18:10	20:00	110	30,6%	02/11	16:29	18:16	107	29,7%	26/12	16:02	17:57	115	31,9%
10/09	18:08	19:58	110	30,6%	03/11	16:28	18:15	107	29,7%	27/12	16:02	17:58	116	32,2%
11/09	18:06	19:56	110	30,6%	04/11	16:26	18:13	107	29,7%	28/12	16:03	17:59	116	32,2%
12/09	18:04	19:53	109	30,3%	05/11	16:25	18:12	107	29,7%	29/12	16:04	18:00	116	32,2%
13/09	18:02	19:51	109	30,3%	06/11	16:23	18:11	108	30,0%	30/12	16:05	18:00	115	31,9%
14/09	18:00	19:49	109	30,3%	07/11	16:22	18:10	108	30,0%	31/12	16:06	18:01	115	31,9%
15/09	17:58	19:46	108	30,0%	08/11	16:21	18:09	108	30,0%					

* 249 minutes et 69,2% pour la simulation d'un effet ECS permanent les nuits de la deuxième quinzaine de juin.

ANNEXE B

I. Fuseaux horaires

Nom du fuseau	Alaska-Hawai Time	Pacific Time	Mountain Time	Central Time	Eastern Time	Atlantic Time	Heure d'Europe Occidentale (GMT)	Heure d'Europe Centrale	Heure de Moscou			
Exemples	Fort Yukon (Alaska)	Los Angeles (Californie), Boise (Idaho)	Roswell et Socorro (Nouveau Mexique)	Pascagoula et Jackson (Mississippi), Oskatoosa (Iowa), Lac des Montis Ozark (Missouri), Fort Worth et Dayton (Texas), Montgomery (Alabama), Bowling Green et Franklin (Kentucky)	Détroit (Michigan), Mansfield (Ohio), Long Island (Etat de New York)	Venezuela, Porto Rico	Brésil est (Fort d'Itaipu, Rio Grande), Argentine (Trancas)	France, Belgique, Suisse	Russie, Biélorussie, Ukraine	Iran	Ile de la Réunion	Australie est (Melbourne)
Pour obtenir l'heure GMT (TU)	Ajouter 10 h à l'heure de l'observation	Ajouter 8 h à l'heure de l'observation	Ajouter 7 h à l'heure de l'observation	Ajouter 6 h à l'heure de l'observation	Ajouter 5 h à l'heure de l'observation	Ajouter 4 h à l'heure de l'observation	Ajouter 3 h à l'heure de l'observation	Retirer 1 h de l'heure de l'observation	Retirer 3 h de l'heure de l'observation	Retirer 3 h 30 de l'heure de l'observation	Retirer 4 h de l'heure de l'observation	Retirer 10 h de l'heure de l'observation

II. Légende des tableaux

00:00C Heure civile (heure de la montre)

ECS Effet de contraste dû au soleil.

ECL Effet de contraste dû à la lune.

ECS et **ECL** sont indiqués en gras lorsqu'ils sont comptés pour les statistiques (étude quantitative).*ECL* est indiqué en italique lorsque le relief intervient pour masquer la lune qui est à plus de 2° sur l'horizon.

NN

Nuit noire au moment du phénomène OVNI

NTN

Nuit totalement noire

NC

Nuit claire au moment du phénomène OVNI

NTC

Nuit totalement claire

EL

Eclairage de la lune

x%+ Lune *croissante* éclairée à x %

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- x%- Lune *décroissante* éclairée à x %
Cas NC : nuit claire, NN : nuit noire, J : Jour, ??? : cas apparemment en contradiction avec le modèle théorique
Voir le détail du modèle théorique en deuxième partie § 11
LDLN Revue Lumières dans la nuit - LDLN - BP 3 - 86800 Saint-Julien-l'Ars - France

Chaque fois qu'une observation d'ovni nous a semblé ambiguë, nous l'avons signalée par un pictogramme :

- ☉ Méprise possible avec un avion
- ☉ Méprise possible avec une rentrée atmosphérique (météorite avant 1957, météorite ou satellite depuis 1957)
- ☉ Méprise possible avec un satellite
- ☉ Méprise possible avec un triplet de satellite NOSS (voir annexe E § I)
- ☉ Méprise possible avec la lune (voir annexe E § II)
- ☉ Méprise possible avec le soleil
- ☉ Méprise possible avec la planète Vénus
- ☉ Méprise possible avec la planète Jupiter
- ☉ Méprise possible avec une fusée de détresse

Nous avons utilisé 2 sources différentes pour connaître les positions astronomiques : l'ordinateur du Bureau des Longitudes [BDL] puis le logiciel Redshift 3 [R3]. Le nom de lieu indiqué parfois en italique dans les tableaux est celui pour lequel les positions des astres ont été calculées par l'ordinateur du Bureau des Longitudes. Ce lieu, choisi parce qu'il est connu de l'ordinateur, est parfois jusqu'à 30 km du lieu de l'observation de l'ovni, le plus souvent sur l'axe nord-sud, ce qui peut entraîner une légère distorsion des données astronomiques. Cette imprécision, lorsqu'elle est présente, est sans conséquences pour cette étude. Lorsque les coordonnées géographiques du lieu sont indiquées en caractères droits dans les tableaux, c'est le logiciel Redshift 3 qui a été utilisé pour obtenir les données astronomiques.

Comme nous avons pu constater que l'ordinateur du BDL donne régulièrement pour la lune et parfois pour le soleil des hauteurs sur l'horizon supérieures à celles du logiciel Redshift 3, nous avons veillé à ce que les valeurs limites, proches de 0° ou -18° pour l'effet ECS et de 2° ou -4° pour l'effet ECL, soient toujours fournies par la même source (le logiciel Redshift 3) afin de garantir l'homogénéité des résultats.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Les azimuts sont indiqués à partir du nord (0°) en partant vers l'est et sont arrondis au degré le plus proche.

Lorsque les données proviennent du BDL, l'éclairage de la lune EL est calculé approximativement par interpolation linéaire de l'angle Soleil/Terre/Lune entre les phases de nouvelle lune (0°), premier quartier (90°), pleine lune (180°) et dernier quartier (270°). Cette approximation est suffisante pour cette étude. Elle est indiquée par le symbole « ~ ».

Les lieux français difficiles à localiser l'ont été à l'aide du logiciel Route 66 France de Geographic Information Systems B.V. [R66]. Lorsque les coordonnées géographiques du lieu sont indiquées en caractères droits ou en italique dans les tableaux, elles ont été fournies respectivement par les logiciels Microsoft Atlas Encarta 97 et Microsoft Atlas Encarta 2000.

III. Pré-étude

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	TU	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Hauteur h du cône d'ombre lunaire	EL	Etat de la nuit	Cas	Référence
Los Angeles (Californie)	118° 24' O 34° 6' N	25 fév 1942	03:36C à 04:14C heure d'été	10:36 10:46 11:14	~40 min	Clair		4,8 km ?	-47° 46' -45° 54' -40° 31'	63° 65° 71°	-1° 41' -3° 30' -8° 31'	293° 294° 298°	2 km 10 km 66 km	77%+	ECL (13 min) puis NN puis NN	NC1 puis NN1 ?	LA Times, LA Herald Examiner, Long Beach Press Telegram et Fate magazine (sur internet) EA96 p. 92
Fort d'Iaipu (Brésil)	46° 26' O 23° 51' S	4 nov 1957	02:00C pas d'heure d'été	05:00 confirmé [AF]	3 min		Venant du sud	Haut puis 50 m à 90°	-39° 30'	138°	15° 38'	283°		94%+	NTC ou ECL ?	NC6 ou NC2 ?	
Trancas (Argentine)	65° 17' O 26° 13' S	21 oct 1963	21:30C 22:15C pas d'heure d'été	00:30 01:15 le 22/10 confirmé [AF]	45 min	qq nuages	Très proche puis envol bas vers l'est (vers la pointe du cône d'ombre lunaire)	Au sol	-25° 53' -34° 26'	242° 234°	20° 10° 34'	257° 253°		23%+	NC puis ECL ?	NC4 ? puis NC2 ?	EA96 p. 76
Bendigo (Australie)	144° 16' E 36° 46' S	4 avril 1966 7 avril 1966	Soirée			Clair								99%+ 98%-			EA96 p. 116
Tarzé (Saône-et-Loire)	4° 42' E 46° 32' N	12 août 1972	02:00C à 04:00C	01:00 à 03:00	2 h	Couvert / pluie		Ciel puis au sol puis envol	-26° 16' -14° 41'	20° 48°	-44° 24' -43° 37'	343° 24°		12%+	NTN puis ECS (27 min)	NN3 puis J3	EA96 p. 117

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	TU	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Hauteur h du cône d'ombre lunaire	EL	Etat de la nuit	Cas	Référence
Pascagoula (Mississippi)	88° 30' O 30° 24' N	11 oct 1973	~21:00C heure étée	le 12 oct				Ciel puis au sol	-33° 35'	282°	37° 3'	99°		98%-	NTC		EA96 p. 101
Pontoise (Val-d'Oise)		26 nov 1979	04:00C						-41° 16'	73°	-44° 59'	311°		50%+	NN	NN4 ?	JV90b chap. 5
Base aérienne 123 d'Orléans / Bricey, Orléans (Loiret)		5 nov 1990	19:00C		~1 min	étoilé		Haut à ~90°	-15° 36'	264°	-2° 13'	47°	4 km	93%-	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	LDLNN° 305 p. 13
Bligny-les-Beaune (Côte-d'Or)	4° 50' E 46° 59' N	7 août 1998	Entre 23:45C et 00:00C (le 8 août)	Entre 21:45 et 22:00	> 1 min	Clair, sans nuages, sans vent	-très proche, d'ouest en est	-bas	-21° 7' -22° 22'	329° 332°	22° 4' 23° 13'	151° 155°		100%	NTC	NC6	LDLNN° 350 p. 12
Meursanges (Côte-d'Or)	4° 56' E 47° N	13 août 1998	23:35C	21:35	qq minutes (estimé)		~1,5 m au plus près	Haut puis à 2 m du sol	-21° 55'	326°	-5° 10'	71°		69%-	NN (ECL à 23:42C)	???	LDLNN° 350 p. 25

IV. Etude de la vague de 1946

Lieu	Coordonnées approximatives	Date 1946	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN
Bourges (Cher)	2° 24' E 47° 5' N	24 août	~04:30C					-14° 14'	55°	16° 14'	73°	8%-	ECS	J1	Enormes projectiles et sifflement. L'effet ECS était peut-être perturbé par l'éclairage urbain.	N° 342 p. 14
Nantes (Loire-Atlantique)	1° 34' O 47° 13' N	29 août	16:25C	5 min	jour	D'ouest en est		33° 47'	244°			9%+		J5	Grosse boule blanche et étincelles ☹	N° 342 p. 14
Decize (Nièvre)	3° 27' E 46° 50' N	6 sept	22:10C	4 à 5 sec		SE vers NO		-26° 42'	316°	16° 19'	194°	79%+	NC	NC6	Omni avec traînée de feu. Relief plutôt plat dans la direction de la lune [IGN 2625]. ☹	N° 342 p. 14
Vellefaux (Haute-Saône)	6° 7' E 47° 34' N	25 sept	02:35C			D'est en ouest		-35° 28'	40°	-30° 21'	39°	0%	NTN	NN2 ?	2 témoignages complémentaires. Boule de feu aveuglante éclairant la nuit. L'ovni simule une voiture essayant de doubler celle du témoin.	N° 342 p. 15

V. Etude de la vague de 1954

Lieu	Cour- données approx- matives	Date 1954	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	État de la nuit	Cas	Commentaire	Réf LDN
La Châtre (Indre)	1° 22' E 46° 25' N	20 sept	21:00C			proche	Au sol puis s'élève	-21° 32'	296°	-20° 31'	15°	-40%+	NN	NN4?	Ergin lumineux.	N° 319 p. 4
Bourgneuf, Vierzon (Cher)	2° 4' E 47° 13' N	30 sept	-10:30C		jour		Ciel	32° 21'	140°			12%+		J5	Ergin évoluant dans le ciel.	N° 319 p. 8
Sucé-sur-Erdre, Mantes (Loire- Atlantique)	1° 33' O 47° 13' N	1 ^{er} oct	-01:30C	qq min			Au sol puis s'élève à 300 m	-45° 4'	12°	-54° 2'	303°	18%+	NTN	NN4?	Cylindre allongé. Probablement un phénomène lumineux puisqu'il partit à la vitesse d'un météore.	N° 319 p. 8
Bourgneuf, Vierzon (Cher)	2° 3' E 47° 13' N	1 ^{er} oct	-19:00C				Au sol puis s'élève	-5° 28'	271°	7° 47'	221°	18%+	ECS	J1	Ergin lumineux. Relief plutôt plat ne permettant pas d'effet ECL. [IGN 2223].	N° 319 p. 8
La Guerche (Indre-et- Loire)	0° 44' E 46° 53' N	1 ^{er} oct	-19:30C				Ciel	-9° 42'	276°	5° 6'	226°	18%+	ECS, ECL?	J1	Grosse boule lumineuse rougeâtre. La Guerche se situe dans la vallée de la Creuse au relief très abrupt, qui a pu fournir une zone d'ombre à l'abri de la lumière de la lune [IGN 1825 et 1925].	N° 319 p. 9
Trémuson, Saint- Briec (Côtes- d'Armor)	2° 51' O 48° 31' N	1 ^{er} oct	< 21:00C	4 à 5 min			Assez haut puis horizon	-21° 43'	291°	-5° 42'	240°	18%+	NN	???	Plusieurs témoignages complémentaires. Forme de cressant rouge.	N° 319 p. 10
Espagnac (Corrèze)	1° 36' E 45° 25' N	2 oct	13:30C		jour		S'élève à la verticale	40°	195°			26%+		J5	Cylindre très brillant.	N° 319 p. 9
Rians, Sainte-Solange (Cher)	2° 32' E 47° 8' N	2 oct	-20:00C	-15 min		Descend puis vers la droite		-16° 16'	283°	5° 12'	223°	26%+	ECS (10 min) puis NC	J1, NC6	Boule lumineuse. L'effet ECS sera complé au prorata. Relief plutôt plat [IGN 2424].	N° 319 p. 9
Azé (Loir-et-Cher)	1° E 47° 51' N	2 oct	20:30C	30 min		Très proche	-5 m, puis atterrit	-19° 59' -24° 42'	288° 294°	1° 56' -1° 49'	227° 233°	26%+	ECL	NC2, NC1	Cylindre orange feu. Azé se trouve dans la vallée du ruisseau du Boulon. Il est possible que le relief soit intervenu pour permettre l'effet ECL au début [IGN 1920].	N° 319 p. 9
Région de La Guerche (Vienne)	0° 44' E 46° 53' N	3 oct	-02:00C					-43° 58'	26°	-47° 44'	285°	35%+	NN	NN4?	Forme de tasse verdâtre.	N° 319 p. 9
Entre Le Perte et Argenté-du-Plessis, Vire (Ile-et-Vilaine)	1° 13' O 46° 7' N	3 oct	-20:00C	bref		Vers le SO	~300 m puis semble atterrir	-13° 57'	280°	10° 47'	210°	35%+	ECS	J1	Ergin lumineux ovale évoluant rapidement. Une seule description est fournie pour une apparition similaire qui eut lieu 2 jours de suite à la même heure (voir ci- dessous).	N° 319 p. 10
Sancois (Cher)	2° 54' E 46° 50' N	3 oct	-21:00C	qq sec		Vers l'est	Ciel	-26° 38'	295°	4° 3'	225°	35%+	NC	NC6	Forme circulaire rouge feu vivement éclairée. Relief plat [IGN 2525].	N° 319 p. 9
Cognac (Charente)	0° 20' O 45° 41' N	3 oct	-21:00C	-3 min			~200 m	-25° 2'	292°	6° 26'	223°	35%+	NC	NC6	Cigare orange. Léger relief inopérant pour l'effet ECL [IGN 1632].	N° 319 p. 12

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Date 1954	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimat de la lune sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimat de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Entre Montmoreau- Saint-Cybard et Villaboiss-Lavalette (Charente)	0° 8' E 45° 24' N	3 oct	23:15C			1,50 m	Au sol	-43° 52'	327°	-12° 9'	246°	35%+	NN		Masse brune en forme de tonneau de 1,80 m qui se balançait et dont les sortes de clous réfléchissaient la lumière des phares. Le témoin se retourne après l'avoir dépassé en motocyclette et ne le voit plus. Traces au sol le lendemain. Il ne semble pas s'agir d'un phénomène lumineux mais plutôt d'un objet réel. Ce cas est donc éliminé .	N° 319 p. 12
Millencourt-en- Ponthieux, Abbeville (Somme)	1° 50' E 50° 6' N	4 oct	19:00C	> 10 min			Sur la route puis dans le ciel	-6° 19'	271°	14° 57'	188°	45%+	ECS	J1	Masse énorme illuminée. Eblouissement du témoin et sensation de fatigue.	N° 319 p. 12
Lessard-le-National, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)	4° 50' E 46° 47' N	4 oct	19:15C	bref		proche	Au sol puis envoi	-10° 58'	275°	17° 21'	195°	45%+	ECS	J1	Cigare argenté émettant des flammes lors du décollage vertical. Traces au sol le lendemain.	N° 319 p. 11
Entre Le Pertre et Argenté-du-Plessis, Vitré (Ille-et-Vilaine)	1° 13' O 48° 7' N	4 oct	-20:00C	bref		Vers le SO	-300 m puis au sol ?	-14° 18'	280°	15° 10'	199°	45%+	ECS	J1	Engin lumineux ovale évoluant rapidement.	N° 319 p. 10
Pont-Rémy, Amiens (Somme)	2° 17' E 49° 53' N	4 oct	-22:30C			-100 m	Au sol puis s'élève à 45°	-36° 57'	318°	-1° 22'	232°	45%+	ECL	NC1	Disque d'une étrange couleur bleu violet.	N° 319 p. 11
Trémolat (Dordogne)	0° 49' E 44° 53' N	5 oct	01:00C				Bas (estimé)	-49° 26'	6°	-20° 11'	256°	55%+	NN	NN4 ?	Ballet de 5 boules colorées éblouissantes. Le témoin (une femme) est terrorisé.	N° 319 p. 14
Derval (Loire- Atlantique)		5 oct	18:00C		jour		300 m puis au sol	5° 51'	257°			55%+		J5	Cigare gris avec zones jaunes et orange. Relief en descente dans la direction du soleil [IGN 1221].	N° 319 p. 12
Près de La Jemaye (Dordogne)	0° 16' E 45° 10' N	5 oct	-21:45C				-200 m	-33° 25'	301°	15° 35'	214°	55%+	NC	NC6	Sphère tournoyante lumineuse et traînée.	N° 319 p. 14
Entre Rosbruck et Morsbach, Morsbach (Moselle)		6 oct	19:20C	qq sec	couvert, pluie	Descend, monte, puis s'éloigne	Sur la route puis - 10 m	-13° 26'	278°	21° 35'	174°	-61%+	ECS	NC5	Soucoupe bleue éclairée par plusieurs faisceaux venant du ciel (!) ce qui semble trahir la source du tir.	N° 319 p. 12
Mirs-Érigné, Angers (Maine-et-Loire)	0° 32' O 47° 28' N	6 oct	-20:00C				Au sol Dans le ciel	-15° 31'	280°	23° 30'	176°	-61%+	ECS	J1	2 témoins indépendants. Une dizaine de petites lumières rouges et chaleur intense. Nuage en feu roulant sur lui-même.	N° 319 p. 13
Marçilly-sur-Vienne (Indre-et-Loire)	0° 32' E 47° 2' N	7 oct	16:30C		jour		Très bas	18° 1'	240°			76%+		J5	Engin silencieux et son passager.	N° 319 p. 5
Océville (Manche)	1° 39' O 49° 37' N	7 oct	-21:00C			S'arrête puis vers le sud	Ciel	-24° 9'	291°	25° 54'	178°	76%+	NC	NC6	Sphère lumineuse.	N° 319 p. 16
Bordas, Bergerac (Dordogne)	0° 28' E 44° 51' N	8 oct	20:45C	< 2 sec		50 m	Au sol puis décolle	-25° 3'	288°	34° 5'	161°	-81%+	NC	NC6	Engin d'aspect métallique et rayon lumineux. Décolle à la verticale et disparaît dans un halo lumineux.	N° 319 p. 13

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Date 1954	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Saint-Claud (Charente)	0° 27' E 45° 53' N	8 oct	-23:00C			qq mètres	Bas, puis au sol	-43° 58'	33° 18'	200°	-81%+	NC	NC6	Engin lumineux ovioïde. Le témoin est saisi de frayeur. Trace de brûlure au sol correspondant à l'hypothèse d'une boule de plasma.	N° 319 p. 13
Tourniers, Angoulême (Charente)	0° 9' E 45° 39' N	8-9 oct	00:00C	-20 min		proche	Au sol puis 40 m	-49° 1'	29°	216°	-81%+	NC	NC6	Grosse masse en forme de ballon de rugby, s'élevant puis en vol stationnaire.	N° 319 p. 14
Calais (Pas-de-Calais)	1° 51' E 50° 57' N	9 oct	-09:15C		jour		Ciel	18° 1'			92%+		J5	Engin brillant de forme changeante (!).	N° 319 p. 16
Près de Calais (Pas- de-Calais)	1° 51' E 50° 57' N	9 oct	21:15C			Descend	Ciel	-28° 31'	33° 15'	157°	92%+	NC	NC6	Engin lumineux bleu.	N° 319 p. 16
Longwy (Meurthe-et- Moselle)	5° 46' E 49° 31' N	10 oct	01:30C					-44° 41'	24° 27'	233°	97%+	NTC	NC6	Disque avec traînée rougeoyante (estime).	N° 324 p. 33
De Carcassonne à Cavanac, Carcassonne (Aude)	2° 20' E 43° 12' N	10 oct	04:30C			Proche puis -500 m	Sur la route puis envol	-27° 23'	1° 29'	267°	97%+	ECL	NC2	Objet ovale brillant et éfricelles. La localisation précise sur cette route de la vallée de l'Aude n'étant pas connue, il est impossible de déterminer si l'effet ECL fut réellement efficace car le relief alentour est variable et modéré (IGN 2345).	N° 319 p. 14
Près de Charmes-la- côte (Meurthe-et- Moselle)	5° 51' E 48° 38' N	10 oct	-06:30C			Au sol		-3° 49'	-19° 44'	292°	97%+	ECS	J1	Saucoupe aluminium avec hublois. Décolle sans bruit. Les cas avec brouillard dont nous ne pouvons dire a priori s'ils sont à rattacher aux cas à ciel couvert ou à ciel dégagé sont éliminés des statistiques.	N° 321 p. 35 et N° 324 p. 33
Ecrouves (Meurthe-et- Moselle)	5° 51' E 48° 41' N	10 oct	-16:00C		jour			17° 22'	237°		97%+		J5	Disque avec traînée rougeoyante.	N° 324 p. 33
La Poupiellère, Le Donjon (Allier)	3° 47' E 46° 21' N	10 oct	18:30C			Tiré au fusil	-Au sol	-4° 28'	15° 20'	103°	97%+	ECS	J1	Disque lumineux.	N° 319 p. 16
Vigneux-sur-Seine (Essonne)	2° 25' E 48° 42' N	10 oct	-21:00C				S'élevant	-28°	35° 18'	136°	97%+	NTC	NC6	Saucoupe lumineuse avec hublois.	N° 319 p. 16
2 km à l'est de Méral (Mayenne)	0° 58' O 47° 56' N	11 oct	06:00C				Descente vers le sol	-13° 34'	1° 42'	276°	100%	ECS, ECL, EG2	J1, NC2	2 témoignages indépendants à la même heure, mais le deuxième ne sera pas complé car il est simplement évoqué. Boule lumineuse. Relief plutôt plat ne permettant pas d'appuyer l'effet ECL (IGN 1419). (voir annexe E § II)	N° 319 p. 16
Bremondans, Baume- les-dames (Doubs)	6° 21' E 47° 21' N	11 oct	18:45C	2 min		-20 m		-9° 9'	270°	94°	100%	ECS	J1	Cigare jaunâtre et bleuâtre, et persommage. L'effet ECS est peut-être légèrement perturbé par la pleine lune qui éclaire plus au sol qu'en altitude.	N° 319 p. 16
La Grange-aux-Bois, Sainte-Menehould (Marne)	4° 53' E 49° 5' N	11 oct	20:00C				Sur la route puis s'élève	-20° 24'	283°	108°	100%	NTC	NC6	Masse sombre avec une lueur rosâtre en son milieu.	N° 319 p. 16

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Date 1954	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Fontenay-le-Comte (Vendée)	0° 47' 0 46° 27' N	11 oct	-22:30C	Bève		proche	S'élève	-40° 29'	45° 19'	100%	NTC	NC4, NC6	Lueur énorme aveuglante englobant le véhicule, puis gerbe d'étincelle.	N° 319 p. 17
Louhans (Saône-et- Loire)	5° 13' E 46° 37' N	12 oct	-06:30C	qq min (estimé)		Très proche	Au sol puis s'élève dans le ciel	-4° 31'	5° 50'	100%	ECS	J1	Engin lumineux. Relief plat ne permettant pas d'effet ECL [IGN 3126].	N° 319 p. 17
Progastel-Saint- Germain, Bras' (Finistère)	4° 29' 0 48° 23' N	12 oct	19:30C	bref (estimé)			S'élève dans le ciel	-9° 45'	10° 33'	100%	ECS	J1	Objet sphérique. L'effet ECS est peut-être légèrement perturbé par la pleine lune. Léger relief inopérant pour l'effet ECL [IGN 0619].	N° 319 p. 17
Crocq (Creuse)	2° 21' E 45° 52' N	13 oct	19:30C	10 min			Descend vers le sol	-14° 49'	8° 32'	-98%-	ECS	J1	Phénomène lumineux. Relief modéré ne permettant pas d'effet ECL [IGN 2331]. L'effet ECS est peut-être légèrement perturbé par la pleine lune.	N° 319 p. 18
Entre Vrigne-aux-Bois et Sedan, Sedan (Ardennes)	4° 55' E 49° 41' N	13 oct	20:00C	Très bref (estimé)		Proche	Au sol	-20° 57'	15° 53'	-98%-	NTC		Visions d'êtres phosphorescents. Le témoin fut affolé. Il pourrait peut-être s'agir d'une simple projection de diapositive.	N° 319 p. 18
Trévillers (Doubs)	6° 50' E 47° 18' N	14 oct	11:00C	bref	jour			31° 59'		95%-		J5	Bruits et cercle de fumée lumineuse brillant de couleurs diverses.	N° 319 p. 18
Entraigues-sur- Sorgues (Vaucluse)		14 oct	-17:30C		jour	-100 m	A 2 m du sol puis s'élève	4° 31'		95%-	ECS diurne ?	J2?	Fuseau allongé aux couleurs de l'arc-en-ciel. Un petit monticule de -60 m se trouve juste dans la direction du soleil à 1 km mais rien ne permet d'affirmer que l'ovni apparut dans l'ombre de ce monticule [IGN 3041].	N° 319 p. 18
Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)	4° 50' E 46° 47' N	14 oct	-18:15C				Descend vers le sol	-3° 56'	48°	95%-	ECS	J1	Engin lumineux orange et trace verdâtre. Ⓢ	N° 320 p. 38
Andlau (Bas-Rhin)	7° 25' E 48° 23' N	14 oct	-19:00C			-100 m	Décolle et disparaît	-13° 19'	1° 33'	95%-	ECS , ECL , EC2	J1, NC2	Cigare vertical.	N° 320 p. 38
6 km de La Londe-les- Maures (Var)	6° 13' E 43° 08' N	15 oct	-18:00C			Haut (estimé), puis atterrit		-2° 1'	-15° 46'	88%-	ECS	J1	Sphère jaunâtre et traînée violette. Ⓢ	N° 320 p. 38
La Londe-les-Maures (Var)	6° 14' E 43° 8' N	15 oct	-18:30C				-90°	-7° 27'	39°	88%-	ECS	J1	Ovni lumineux et sillage de feu. Ⓢ	N° 320 p. 38
Ronsenc, Angoulême (Charente)	0° 0' E 45° 39' N	15 oct	21:00C	qq min (estimé)		150 m	A 10 m du sol	-29° 20'	5° 30'	88%-	NTC	NC6	Lueur intense. Palme de courant. Léger relief, sans doute inopérant pour l'effet ECL [IGN 1733].	N° 320 p. 38
Comblens (Charente)	0° 40' E 46° N	15 oct	22:00C			proche	Au sol puis décolle	-38° 50'	15° 3'	88%-	NTC	NC6	Objet intensément lumineux. Le témoin est effrayé.	N° 320 p. 40
Dury (Somme)	2° 18' E 49° 50' N	16 oct	19:00C			-150 m		-10° 34'	29°	79%-	ECS	J1	Objet volumineux ovoïde et fumée bleue.	N° 320 p. 40
Chasseneuil-du- Poitou (Vienne)	0° 21' E 46° 38' N	16 oct	21:20C			Décolle et disparaît		-32° 38'	54°	79%-	ECL	NC2	Engin avec lueurs blanches et vertes. Chasseneuil-du-Poitou est dans la vallée du Clain où le relief a pu appuyer l'effet ECL [IGN 1826].	N° 320 p. 40

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Date 1954	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	Azmut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Près de Ham (Somme)	3° 4' E 49° 45' N	16 oct	-21:25C				ciel	-33° 34'	3° 55'	57°	79%-	NC	NC6	Disque rouge et cône enflammé. Les moteurs des 3 moteurs s'arrêtaient spontanément. Relief plat [IGN 2509].	N° 321 p. 34
Le Bouquet, près d'Alès (Gard)	4° 4' E 44° 8' N	17 oct	-15:00C	> 1 min	jour		30 m puis atterrit et décolle	26° 42'			68%-		J5	Cylindre bleu métallisé.	N° 320 p. 41
Cournon (Morbihan)	2° 6' O 47° 45' N	17 oct	-17:00C		jour	300 ou 400 m	Descend jusqu'au sol	11° 24'			68%-		J5	3 témoignages complémentaires. Boule très brillante qui disparaît sur place.	N° 321 p. 33
Près de Luz (Nièvre)	3° 57' E 46° 47' N	17 oct	-20:00C			Très bas		-22° 9'	-15° 5'	31°	68%-	NN	NN2	« Dirigéable métallique » dont les projecteurs éclairaient le sol comme en plein jour et qui « se déplaçait à une vitesse vertigineuse ».	N° 321 p. 36
Saint-Acheul (Pas-de- Calais)	2° 11' E 50° 13' N	18 oct	-09:00C		jour			14° 5'			57%-		J5	Feux multicolores et rayons verts (estimé).	N° 321 p. 34
Hornoy-le-Bourg (Somme)	1° 54' E 49° 51' N	18 oct	-16:30C		jour	D'est en ouest	Ciel	12° 3'			57%-		J5	Engin très brillant. Ⓐ	N° 320 p. 40
Ancy-sur-Moselle (Moselle)	6° 4' E 49° 3' N	18 oct	-17:00C		jour	Vers le sud	Au sol	5° 37'			57%-	ECS diurne ?	J2 ?	Sphère blanche éblouissante. Rétrécit en changeant de couleur. Ancy-sur-Moselle est située dans la vallée de la Moselle où le relief monte de 60 m sur 1 km ce qui a pu permettre un effet ECS diurne [IGN 3313].	N° 321 p. 33
Hésdin (Pas-de- Calais)	2° 2' E 50° 22' N	18 oct	20:45C	-20 sec		Descend puis remonte	Ciel	-27° 31'	-16° 12'	28°	57%-	NN	NN4 ?	Plusieurs témoignages complémentaires. Engin allongé rouge et blanc avec traînée lumineuse, au-dessus d'une forêt. « Tout le ciel était illuminé. »	N° 320 p. 40
Amiens (Somme)	2° 18' E 49° 54' N	18 oct	< 21:00C	Bref (estimé)		Vers le nord		-30° 6'	-15° 24'	32°	57%-	NN	NN4 ?	Cigare lumineux. Ⓑ	N° 321 p. 34
Amiens (Somme)	2° 18' E 49° 54' N	18 oct	-21:00C	qq sec		Descend		-30° 6'	-15° 24'	32°	57%-	NN	NN4	Globe de feu. Ⓒ	N° 320 p. 40
Amiens (Somme)	2° 18' E 49° 54' N	19 oct	Entre 12:00C et 12:15C		jour		haut	29° 43'			46%-		J5	Feux multicolores et rayons verts.	N° 321 p. 34
Près de Plouay (Morbihan)	3° 20' O 47° 55' N	19 oct	-12:25C	-5 min	jour			31° 44'			46%-		J5	Globe rouge incandescent avec traînée blanche.	N° 325 p. 37
Saint-Didier-en-Velay (Haute Loire)	4° 16' E 45° 18' N	19 oct	-20:45C	Très bref (estimé)		proche		-30° 54'	-27° 13'	20°	46%-	NN	NN4	Flamme d'environ 1 mètre. Le moteur du véhicule s'arrête spontanément.	N° 321 p. 36
Clérmont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	3° 5' E 45° 46' N	19 oct	-23:45C	10 min		-500 m, va- et-vient	Au ras du sol	-52° 50'	-8° 35'	58°	46%-	NN	NN2	Boule éblouissante, « dégageant une lueur intense, comme un soleil levant ». Disparaît à l'allumage des phares. 1 des 2 témoins eut très peur.	N° 321 p. 36

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Date 1954	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	Azmut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Pont-l'évêque (Calvados)	0° 11' E 49° 17' N	21 oct	19:30C				Décolle	-15° 35'	-30° 26'	330°	-22%-	ECS	J1	3 témoignages complémentaires. Soucoupe avec traînée de feu. S'élève à une vitesse vertigineuse.	N° 324 p. 32
Entre Lille et Calais (Pas-de-Calais)	1° 51' E 50° 57' N	22 oct	-01:00C				Sur la route	-49° 36'	-16° 46'	59°	17%-	NN		Disque lumineux. Le témoin braque pour éviter la collision mais heurte la soucoupe de l'aile de sa voiture (!). On pourrait en déduire qu'il ne s'agit pas ici d'un simple phénomène lumineux. En fait, le journal n'a pas enquêté sur l'affaire mais a seulement publié une lettre dont l'auteur demande l'anonymat. Ce dernier ne s'est pas présenté au journal après y avoir été invité. Ce témoignage semble donc un peu suspect. Ce cas est éliminé .	N° 324 p. 34
Segré (Maine-et-Loire)	0° 52' O 47° 41' N	22 oct	04:00C				Descend du ciel	-35° 33'	7° 42'	92°	17%-	NC	NC4	Nuage blanc et lumière orange éblouissante. Eclairage aveuglant. « mieux qu'en plein jour ». Le témoin est effrayé. Léger relief, inopérant pour l'effet ECL [IGN 1421].	N° 324 p. 34
Paimpont (Ille-et-Vilaine)	2° 11' O 48° 2' N	22 oct	-20:00C	Bref (estime)		D'est en ouest		-19° 20'	-34° 16'	322°	17%-	NN	NN4	Disque rougeâtre avec traînée, se déplaçant « à toute allure ».	N° 325 p. 37
Ermenont-sur-Buchy (Seine-Maritime)	1° 22' E 49° 32' N	23 oct	05:00C à 06:00C	1 h		300 m	Au sol	-24° 29' -14° 50'	7° 41' 16° 36'	101° 113°	10%-	NC, ECS (à 05:41C)	NC6, J1	Engin émettant d'étranges lueurs. L'effet ECS sera complété au prorata (19 min).	N° 324 p. 35
Luméville (Meurthe-et-Moselle)	6° 29' E 48° 35' N	24 oct	-07:30C	3 ou 4 min	jour	qq km	Ciel	2° 47'			5%-		J5	Ellipse grise et volutes de fumée. Léger relief inopérant pour l'effet ECS [IGN 3516].	N° 324 p. 32
Saint-Etienne-de-Baigorry (Pyrénées-Atlantiques)	1° 21' O 43° 10' N	24 oct	15:00C		jour			27° 35'	217°		5%-			Témoignage anonyme et suspect. Pas de phénomène lumineux. Ce cas est donc éliminé .	N° 324 p. 35
Près de Saint-Samson-sur-Rance (Côtes-d'Armor)	2° 2' O 48° 30' N	25 oct	-19:30C			-100 m	-5 m	-15° 16'	269°	277°	2%-	ECS	J1	Disque aveuglant et forme de barque.	N° 325 p. 37
Maranville (Haute-Marne)	4° 53' E 48° 6' N	27 oct	19:30C			-50 m	Atterrit	-20° 24'	273°	261°	1%+	NTN	NN4?	Engin rond et plat et jet lumineux. Sensation d'engourdissement chez certains témoins.	N° 325 p. 29
Gargas (Vaucluse)	5° 21' E 43° 54' N	27 oct	20:00C				Dans un fossé	-26° 20'	278°	265°	1%+	NTN	NN4?	Grosse boule rouge. Le témoin s'enfuit.	N° 325 p. 30
Blotzat, Vichy (Allier)	1° 22' E 46° 25' N	27 oct	-21:15C			-50 m	Décolle	-37° 13'	293°	277°	1%+	NTN	NN4?	Engin éclairé.	N° 325 p. 30
Coulogne (Pas-de-Calais)	3° 25' E 46° 7' N	29 oct	01:30C					-50° 44'	21°	339°	7%+	NTN		Témoignage anonyme et suspect. En outre, le texte indiquant « jeudi soir, vers 1h30 », on peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt du vendredi 29 au matin. Ce cas est donc éliminé .	N° 325 p. 31

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Date 1954	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut de la lune sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Vioménil (Vosges)	6° 10' E 48° 6' N	1 ^{er} nov	-20:30C				Ciel	-32° 23'	285°	4° 36'	228°	29%+	NC	NC6	Disque blanchâtre avec traînée multicolore. Relief en descente dans la direction de la lune [IGN 3419]. éliminé.	N° 325 p. 32
Vioménil, Epinal (Vosges)	6° 26' E 48° 10' N	2 nov	06:15C				Tombeau sol	-11° 16'	99°	-60° 40'	28°	38%+	ECS	J1	Disque vert et flammes.	N° 325 p. 32
Tholoy	Non trouvé	2 nov	06:15C									38%+			Disque. Il pourrait s'agir du même ovni qu'à Vioménil. Lieu non trouvé. Ce cas est donc éliminé.	N° 325 p. 32
Mareil-sur-Loir (Sarthe)	0° E 47° 43' N	3 nov	06:30C		brouillard			-13° 14'	98°	-60° 9'	360°	48%+	ECS	J1	Deux êtres velus tournent autour du témoin qui eut ce jour-là « la plus grande frayeur de sa vie ». Les êtres avançaient comme en patinant. La pénombre et le brouillard offrent la possibilité d'une mise en scène (par des farceurs ?), mais il pourrait aussi s'agir d'une hallucination. Il ne s'agit pas d'un phénomène lumineux. Ce cas est donc éliminé.	N° 325 p. 32
Locmaria (Morbihan)	3° 13' O 47° 45' N	4 nov	06:30C			Vers le sud	bas	-15° 33'	96°	-53° 48'	335°	59%+	ECS	J1, NN2	Plusieurs témoignages complémentaires. Engin ovale d'une grande luminosité éclairant comme en plein jour.	N° 325 p. 33
Le Sourin (Morbihan)	2° 59' O 48° 3' N	4 nov	07:00C				Décolle, puis ciel	-10° 32'	101°	-55°	348°	59%+	ECS	J1	Plusieurs témoignages complémentaires. 2 lumières éblouissantes comme deux phares. 1 des témoins est figé par la peur.	N° 325 p. 33
Machecoul (Loire- Atlantique)	1° 49' O 46° 59' N	4 nov	07:00C	-45 sec		Sud vers nord		-9° 33'	102°	-56° 11'	349°	59%+	ECS	J1, NN2	Plusieurs témoignages complémentaires. Engin ovale aveuglant éclairant comme en plein jour avec traînée d'étoiles orange. A 147 km de Le Sourin.	N° 325 p. 33
Pont-Rousseau, Mantes (Loire- Atlantique)	1° 34' O 47° 13' N	4 nov	07:05C				Monte dans le ciel	-8° 36'	103°	-56° 6'	352°	59%+	ECS	J1	5 ou 6 lampes allumées en ligne.	N° 325 p. 33
Vallet (Loire- Atlantique)	1° 17' O 47° 10' N	4 nov	07:15C			Drouest en est		-6° 46'	105°	-56° 18'	357°	59%+	ECS	J1	Plusieurs témoignages complémentaires. Boule rouge vif avec traînée.	N° 325 p. 33
Plaissance (Hérault)	3° 32' E 43° 33' N	4 nov	-21:00C			proche	Au sol	-37° 33'	286°	31° 42'	206°	59%+	NC	NC6	Sphère d'un rouge éclatant.	N° 325 p. 33
Fontainguet (Côtes- du-Nord), Vannes (Morbihan)	2° 45' O 47° 39' N	5-6 nov	-00:00C				-90°, -50 m, descendant	-56° 9'	336°	22° 26'	234°	-72%+	NC	NC6	Petit cigare lumineux survolé par un gros cigare fluorescent -400 m plus haut. Les 2 témoins pris de panique s'enfuient. « Tout disparaît comme par enchantement ».	N° 325 p. 34
Chaunay (Vienne)	0° 10' E 46° 12' N	8 nov	-16:00C		jour	-15 m	Atterri	13° 10'	228°			95%+		J5	Engin rouge éblouissant. Trace au sol. Une des fillettes faillit s'évanouir.	N° 325 p. 34

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Date 1954	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDUN
Près de Clarbéc (Calvados)	0° 10' E 49° 16' N	18 nov	Entre 01:15C et 01:30C			-50 m	Sur la route puis décolle	-59° 10' -58° 26'	14° 21°	2° 36' 4° 55'	84° 87°	41%- ECL ?	NC6 ? NC2 ?	Sourcoupe avec un ôbne rose éblouissant, éclairant puissamment les alentours. L'engin s'incline pour passer entre les fils électriques. L'intervention possible du relief en laveur de l'effet ECL ne peut être confirmée sans connaître la position précise de l'ovni [IGN 1712].	N° 325 p. 35
Bomei, <i>Saint-Maudan</i> (Côtes-d'Armor)	2° 46' O 48° 7' N	18 nov	06:00C			Tout près	Au sol	-23° 22'	93°	41° 21'	144°	41%-	NC6	Barque lumineuse. 2 petits êtres poilus semblant ramasser des pommes (projection lumineuse ?). Disparition sur place.	N° 325 p. 36
Le Petit-Cotillon, <i>Blaizion</i> (Maine-et-Loire)	0° 21' O 47° 24' N	20 nov	15:00C		jour	contact	Au sol, puis ciel	16° 35'	213°		23%-		J5	Voir commentaire dans le corps principal du texte.	N° 325 p. 36
Mozé-sur-Louet, <i>Angers</i> (Maine-et-Loire)	0° 33' O 47° 21' N	26 nov	-06:00C 06:30C			Devant le témoin		-23° 24' -18° 22'	96° 101°	-31° 36' -26° 46'	93° 98°	1%+	NN4 ? NTN	Petit rayon lumineux. Le témoin « ressentit des picotements dans les mains et un choc nerveux qui le comitonna fortement ». Effrayé, il se réfugia chez un voisin puis reprit la route peu après. Même phénomène lumineux. Le témoin épouvanté se réfugia à nouveau chez un voisin, puis termina son trajet en car.	N° 325 p. 38

VI. Etude de la vague du 18 juillet 1967

Eclairage de la lune (se couchant à l'ouest) EL = 91%+

Lieu	Coor- données approx- matives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimit de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDUN
Sud d'Orléans (Loiret)	1° 54' E 47° 50' N	-01:00C	~20 sec		qq centaines de m Ouest vers est		-20° 59'	0°	3° 30'	225°	NC	NC6	Grosse boule d'aspect aluminium avec traînée, qui disparut instantanément sur place. Relief plat [IGN 2220].	N° 295 p. 37
Le Buisson-de- Cadouin (Dordogne)	0° 54' E 44° 52' N	-01:10C			300 m	Quasi- atterris- sage, puis envol	-23° 55'	2°	4° 52'	226°	NC, ECL ?	NC6 ? NC2 ?	Plusieurs témoignages complémentaires. Demi-sphère lumineuse avec traînée. Situé dans la vallée de la Dordogne, le Buisson-de-Cadouin est limité au SO à courte distance (~2 km) par un relief abrupt (~60 m) permettant sans doute l'effet ECL [IGN 1936]. Difficile de conclure sans connaître la localisation précise de l'ovni.	N° 306 p. 6
Granovilliers (Oise)	1° 57' E 49° 40' N	-01:15C			Suit la voiture, puis proche Ouest vers est	Très bas	-19° 3'	4°	0° 28'	228°	ECL	NC2	Disque lumineux puis sorte de demi-lune. Forme oblongue très lumineuse ensuite, qui traverse la route.	N° 295 p. 35
Lausanne (Suisse)	6° 37' E 46° 31' N	-01:15C					-21° 50'	9°	0° 9'	231°	ECL	NC2	Tube lumineux bien dessiné. Ce cas est éliminé des statistiques car il n'est pas sur le territoire français.	N° 306 p. 6

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approxi- matives	Date (août 1968)	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimit de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDJN
Nice (Alpes-Maritimes)	7° 17' E 43° 43' N	18	-01:15C -01:20C	> 10 sec		Arrivée du NO, départ vers l'est, le NE, puis le sud	300 m	10° 11°	1° 31' 0° 50'	232° 233°	ECL	NC2	2 témoins complémentaires. Ovni oblong avec hublots, traînée et projecteurs. Le cœur de la ville de Nice est entouré de collines ce qui permet probablement d'appuyer l'effet ECL [IGN 3743].	N° 306 p. 4
Bastia (Haute-Corse)	9° 27' E 42° 42' N		01:25C				-90°	15°	0° 3'	235°	ECL	NC2	Ovni imitant la rentrée atmosphérique mais survolant Bastia. Bastia est au niveau de la mer sur la côte est d'une île montagneuse dont le relief appuie l'effet ECL [IGN 4348].	N° 307 p. 39
La Rochelle (Charente-Maritime)	1° 9' O 46° 9' N		02:00C				-60°	12°	-1° 22'	233°	ECL	NC1	Cortège de formes lumineuses. ☹	N° 306 p. 7

VII. Etude de la vague du 18 et 19 août 1968

Lieu	Coor- données approxi- matives	Date (août 1968)	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimit du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimit de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDJN
Vigneux-sur-Seine (Essonne)	2° 25' E 48° 42' N	18	00:30C					-27° 54'	353°	5° 59'	56°	39%-	NC	NC3 ?		Nuage lumineux. Vigneux-sur-Seine se trouve au bord de la Seine mais le relief est insuffisant pour permettre un effet ECL [IGN 2315]. ☹	N° 296 p. 34
Paray-Vielle-Poste et Athis-Mons à (Essonne)	2° 23' E 48° 43' N	18	Entre 09:30C et -11:00C		jour , très pur, très fort vent, petits nuages, grand soleil et brèves averses	Immuable malgré le vent	-90°	35° 47° 13'	112° 137°			30%-		J5		Objet rond et brillant.	N° 296 p. 33
Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne)	2° 24' E 48° 44' N	18	10:45C à 11:00C	15 min	jour , idem	Immuable malgré le vent	Assez haut	45° 27' 47° 13'	132° 137°			30%-		J5		2 parties cylindriques coaxiales verticales. Brillant, très lumineux.	N° 296 p. 33
Saint-Just-Sauvage (Marne)	3° 47' E 48° 33' N	18	11:00C à -11:15C	-15 min	jour , idem	Immuable malgré le vent puis monte et disparaît dans les nuages	-40°	47° 58' 49° 31'	138° 143°			30%-		J5		Objet blanc brillant évoquant un ballon sonde.	N° 296 p. 33
Ris-Orangis (Essonne)	2° 25' E 48° 39' N	18	Entre 11:00C et 12:00C	-30 min	jour , idem	Immuable malgré le vent puis monte et disparaît dans les nuages		47° 17' 52° 38'	137° 158°			30%-		J5		Objet blanc très brillant (estimé). Il s'agit peut-être de l'ovni de Paray-Vielle-Poste et Athis-Mons qui s'est déplacé de 6 km.	N° 296 p. 33
Gouaix (Seine-et-Marne) et Villenauxe-la-Grande, à 24 km de Gouaix	3° 18' E 48° 29' N	18	11:55C à -12:35C	-40 min	jour , idem	Immuable malgré le vent, puis vers l'est, puis immobile Disparaît dans un nuage	-60°	52° 42' 54° 22'	157° 173°			30%-		J5		2 témoins. Gros point brillant.	N° 296 p. 33
Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne)	2° 24' E 48° 44' N	19	-18:30C	3 min	jour	D'ouest en est		13° 21'	274°			21%-		J5		Cigare horizontal brillant.	N° 296 p. 34

VIII. Etude de la vague du 11 novembre 1980

Lien (Alpes-de-Haute-Provence)	Coordonnées approximatives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	El	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf LDN
Aiglon	6° 9' E 44° 3' N	~18:15C		Etoilé, clair, météo bonne			-11° 21'	256°	13° 50'	222°	13%+	ECS	J1	Boule lumineuse verte. ⓐ	N° 300 p. 9
Aiglon	6° 9' E 44° 3' N	Entre 18:30C et 18:40C	~7 ou 8 sec	« Nuageux par endroits »	Vers le sud (estime)	Bas					13%+			Forte lumière rouge et lumière blanche ou boule verte selon les témoins. Cas éliminé des statistiques car les conditions météo sont ambiguës. ⓐ	N° 300 p. 9
Avignon (Vaucluse)	4° 49' E 43° 57' N	18:30C		Dégage, beau temps	Vers SE	3 km	-13° 1'	258°	12° 47'	224°	13%+	ECS	J1	Traînée verte et orange. 100 km à l'ouest des autres cas de ce lot. ⓐ	N° 300 p. 9
La Cornette / Pont des Doyes	Non trouvé	~18:30C ou ~18:35C		qq nuages (estime)	1 km vers SO	600 m, disparaît derrière la montagne					13%+			3 boules ou triangles verts en ligne, ayant éclairé la montagne en passant devant. L'ovni apparaît « derrière un nuage ». Cette description est très proche de celle du Chaffaut (voir ci-dessous). Il s'agit vraisemblablement du même ovni. Ce cas est donc éliminé .	N° 300 p. 8
Le Chaffaut	6° 9' E 44° 2' N	18:40C			Est vers SO	-faible, disparaît derrière la montagne	-15° 45'	261°	10° 49'	227°	13%+	ECS	J1	3 lumières vertes très intenses en ligne, ayant éclairé la montagne. A 1.5 km au sud d'Aiglon.	N° 300 p. 7
Mézél	6° 12' E 43° 59' N	Entre 18:30C et ~18:45C			Est vers SO	Trajectoire descendante	-14°	259°	12° 4'	225°	13%+	ECS	J1	Boule blanche très brillante. Le courant disjoncte. A 6 km du Chaffaut.	N° 300 p. 7
Châteaurédon	6° 13' E 44° N	~18:45C	qq sec (estime)		SE vers NO	bas	-16° 41'	261°	10° 10'	228°	13%+	ECS (jusqu'à 18:52C) NC	J1	Un feu bleu et un feu vert. A 3 km au NNE de Mézel. ⓐ	N° 300 p. 9
Mir-Cousson	6° 11' E 44° 1' N	~19:00C	~20 sec		SE vers NO		-19° 20'	264°	8° 12'	230°		NC	NC6	Lumière verte. A 3 km au nord de Mézel. Il est vraisemblable que cette observation soit la même que celle de Châteaurédon. L'effet ECS cesse à 18:52C et est donc présent 7 minutes sur 15 entre 18:45C et 19:00C, soit moins de 50% du temps. Il ne sera donc pas compté. ⓐ	N° 300 p. 9
Aiglon	6° 9' E 44° 3' N	~07:00C (le 12 nov)	3 ou 4 min		Très éloigné, immobile puis est vers SE		-5° 17'	110°	-44° 31'	75°	20%+	ECS	J1	Dôme lumineux jaunâtre.	N° 300 p. 9

IX. Etude de la vague du 12 décembre 1987

Eclairage de la lune (se levant à l'est) EL = 50%-

Lieu	Coor- données approxi- matives	Heure civile	TU	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDUN
Lac des Monts Ozark, près de Climax Springs (Missouri)	93° 0' 38" N	> 20:50C heures d'hiver	> 02:50 le 13 déc			~100 m	< 30 m (estimé)	-45° 51'	275°	-31° 16'	52°	NN	NN4 ?	Ces cas d'une vague étrange étudiée par erreur sont éliminés des statistiques. Nuages de brouillard et 3 cigares avec hublots apparaissant au-dessus d'un bois. Le témoin est paralysé.	N° 306 p. 7
17 km à l'est de Linn (Missouri)	93° 31' 0" 38° 31' N	21:03C heure d'hiver	03:03 le 13 déc				< 100 m	-47° 56'	278°	-29° 21'	54°	NN	NN1 ?	Cigare avec lumières. Sur autoroute, on peut imaginer que l'éclairage public ambiant permettait de dissimuler le rayon du tir à partir du sol.	N° 306 p. 8
Oskaloosa (Iowa)	92° 31' 0" 41° 20' N	21:15C heure d'hiver	03:15 le 13 déc	> 1 min		15 à 20 m	90°, 15 à 20 m	-50° 25'	284°	-25° 20'	56°	NN		Objet apparemment métallique qui réfléchit le projecteur du tracteur. L'objet semble donc réel qu'un simple effet lumineux.	N° 306 p. 8

X. Etude de la vague du 5 septembre 1988

Lieu	Coor- données approxi- matives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDUN
Entre Lichères- près-Aigremont et Nitry (Yonne)	3° 53' E 47° 42' N	-22:30C (le 4 sept)	20 min		Monte et descend		-20° 51'	307°	-12° 5'	20°	39%-	NN	NN4	Boule rouge. L'ovni bouge constamment ce qui suggère qu'il était proche du témoin et donc petit, le mouvement permanent servant à empêcher toute tentative de triangulation pour évaluer sa distance réelle. Voir à ce sujet dans le corps principal du texte le commentaire du cas de Gréobrières, dans la région du Col de Vence.	N° 295 p. 11
Isles Ménéfier (Nièvre)	3° 32' E 47° 27' N	01:20C				Très haut (estimé)	-35° 27'	352°	3° 47'	52°	39%-	NC		Une certaine de témoignages similaires dans la région. Leur rouge éclairant le paysage et détonation. Il est fort probable qu'il s'agisse ici d'une véritable rentrée atmosphérique et non d'un ovni. Ce cas est donc éliminé. Le relief alentour est accidenté mais l'objet devait être très haut pour être vu simultanément en de multiples endroits. Il ne pouvait donc tirer profit d'un effet ECL [IGN 2720]. ⓐ	N° 295 p. 11
Lichères- près-Aigremont (Yonne)	3° 53' E 47° 43' N	-01:30C	1 à 2 min			Très haut (estimé)	-35° 23'	356°	5° 26'	54°	39%-	NC		Détonation et leur rouge éblouissante. A 8 km des Isles Ménéfier. Il s'agit apparemment toujours du même phénomène. Ce cas est donc éliminé. ⓑ	N° 295 p. 11
Nitry (Yonne)	3° 53' E 47° 40' N	03:00C	5 min	qq nuages	~100 m, puis -50 m	Au sol, puis décollé	-32° 58'	23°	18° 11'	69°	29%-	NC	NC4	Enorme cigare rouge. Lumière intense éclairant le paysage. Tempête d'air glacé lorsque l'ovni décollé (résultant d'un vent électrique ?). Les traces au sol découvertes le lendemain ont pu être créées par nuit noire NN avant le lever de la lune cette nuit-là.	N° 295 p. 12

XI. Etude de la vague du 21 décembre 1988

Eclairage de la lune (se couchant à l'ouest) EL = 98%+

Lieu	Coordonnées appro- matives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mou- vement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf LDN
Paris	2° 20' E 48° 52' N	21:00C (le 20 déc)					-38° 50'	278°	59° 9'	134° (se levant à l'est)	NTC (EL = 93%+)	NC3, NC6	« Objet lumineux très étrange » ③	N° 295 p. 20
Noisy-le-Sec (Seine- Saint-Denis)	2° 27' E 48° 53' N	00:12C	2 à 3 min	Dégagé, étoilé		-50° et -90°	-63° 34'	341°	59° 59'	225°	NTC	NC3, NC6	Boule avec traînée de milliers de points lumineux.	N° 306 p. 13
Maillet (Creuse)	1° 38' E 46° 16' N	-00:16C			NO vers SE		-66° 1'	339°	61° 52'	228°	NTC	NC6	4 boules. ⑤	N° 295 p. 20
Paris X ^{ème}	2° 20' E 48° 52' N	00:50C			SO vers sud	20° à 40°	-64° 34'	1°	55° 22'	238°	NTC	NC3, NC6	Point lumineux et nuée cylindrique à bords nets.	N° 295 p. 17
Nord de Bordeaux (Gironde)	0° 35' 0 44° 53' N	-00:50C					-68° 27'	354°	59° 12'	239°	NTC	NC3, NC6	Boule et traînée orangee ②	N° 295 p. 19
Vivonne (Vienne)	2° 16' E 46° 26' N	00:51C	30 à 40 sec		NO vers NE	30° à 40°	-66° 59'	357°	57° 43'	239°	NTC	NC6	Ovni oblong avec traînée. ③	N° 298 p. 18
Gouzon (Creuse)	2° 14' E 46° 12' N	-00:53C					-67° 14'	2°	56° 21'	242°	NTC	NC6	Même type d'observation qu'à Maillet. ③	N° 295 p. 20
Paris III ^{ème}	2° 20' E 48° 52' N	Entre 00:50C et 00:55C	10 à 15 sec	Pluôt dégagé	-NO vers SSE	-45° (estimé)	-64° 34'	1°	55° 22'	238°	NTC	NC3, NC6	Points blancs et traînée multicolore.	N° 295 p. 17
Sourdun (Seine-et- Marne)	3° 15' E 48° 32' N	00:55C (estimé)	bref				-64° 50'	5°	54° 19'	241°	NTC	NC3, NC6	Grosse boule orange suivie de 7 à 8 petites boules.	N° 295 p. 20
Paris XV ^{ème}	2° 20' E 48° 52' N	≤ 01:00C			NO vers SE	Haut	-64° 29'	6°	54°	241°	NTC	NC3, NC6	Long trait blanc d'épaisseur constante avec une petite boule à l'avant.	N° 299 p. 8
Paris XIII ^{ème}	2° 20' E 48° 52' N	Entre 00:55C et 01:00C	7 ou 8 sec		-200 m SO vers sud		-64° 33'	3°	54° 41'	239°	NTC	NC3, NC6	Ovni grisâtre avec hublots et faisceau.	N° 295 p. 18
Gouvernes (Seine-et- Marne)	2° 41' E 48° 52' N	≥ 01:00C	-90 sec		NNO vers SSE	-60°	-64° 27'	7°	53° 48'	241°	NTC	NC3, NC6	Enorme structure lumineuse.	N° 298 p. 19
Provins (Seine-et- Marne)	3° 18' E 48° 34' N	Entre 00:45C et 01:15C		dégagé	OSO vers ESE	bas	-62° 14'	329°	62° 38'	216°	NTC	NC3, NC6	Gigantesque forme oblongue. ⑥	N° 295 p. 20

XII. Etude de la vague du 6 février 1989

Eclairage de la lune (se couchant à l'ouest) EL = 0%

Lieu	Coor- données approx- imatives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mou- vement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimat du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimat de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDJN
Montdragon et Lasgraisses, Albi (Tarn)	2° 8' E 43° 55' N	23:15C 23:20C	qq sec		SE vers NO		-53° 43'	314°	-47° 59'	305°	NTN	NN2	Paysage éclairé comme en plein jour (2 témoins) ⑤	N° 298 p. 21
Saint-Maurin, Agen (Lot-et-Garonne)	0° 37' E 44° 11' N	23:20C	~10 sec	Clair	SO vers NE	-50°	-52° 45'	312°	-46° 57'	303°	NTN	NN2	Paysage éclairé comme en plein jour par une boule lumineuse avec traînée. ⑥	N° 298 p. 22
Région de Saint-Marty (Haute-Garonne)	0° 55' E 43° 8' N	≤ 23:30C	8 à 10 sec		25 m, immobile, départ vers l'est ou ENE	20 m	-54° 56'	315°	-49° 6'	306°	NTN	NN2	Eclairs, paysage éclairé comme en plein jour sur plusieurs kilomètres (2 témoins) puis ovni lumineux et second éclair. Lumière non éblouissante (1 témoin). Certains des témoins furent effrayés.	N° 298 p. 22 et N° 297 p. 33
Salles-d'Aude, Marbome (Aude)	1° 22' E 46° 25' N	~23:30C	qq sec		NO vers ONO	-60°	-55° 58'	318°	-50° 16'	308°	NTN	NN2 ?	Enorme boule de feu avec traînée d'étincelles. ⑥	N° 298 p. 24
Roquefort-sur-Garonne (Haute-Garonne)	3° 6' E 43° 14' N	~23:30C	4 à 5 sec				-54° 57'	315°	-49° 7'	306°	NTN	NN4	Lueur et étincelles, puis boule blanche. ⑥	N° 298 p. 24
Saint-Girons (Ariège)	1° 9' E 42° 59' N	~23:30C	3 à 4 sec		D'ouest en est		-55° 10'	315°	-49° 19'	306°	NTN	NN4	Boule lumineuse avec traînée ③	N° 299 p. 8

XIII. Etude de la vague du 5 novembre 1990

Eclairage de la lune (se levant à l'est) EL = 93%-

Lieu	Coor- données approx- imatives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimat du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimat de la lune	Hauteur h du cône d'ombre lunaire	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDJN
La Guéribière (Vendée)	2° 12' E 46° 58' N	~19:00C			SO vers NE	-bas	-15° 42'	264°	-2° 43'	47°	6 km	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Plusieurs lumières. Effet ECL apparemment inefficace car l'ovni semble moins haut que le cône d'ombre. ③	N° 306 p. 19
Montrouil-Juigné (Maine-et-Loire)	0° 37' 0 47° 31' N	~19:00C	1 ou 2 min	Sans nuages	Vers le nord	de -90° à -20°	-13° 52'	262°	-3° 42'	45°	11 km	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Ensemble lumineux « aussi grand qu'une ville ». Le témoin (une femme) est émerveillée et euphorique. ~10 minutes plus tard, le témoin observe des traces vaporeuses dans le ciel. Ligne à haute tension à ~600 m (pré-debunking ?). Zone militaire (ETAS) à ~1 km.	N° 350 p. 30
A63 au nord de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)		19:00C	1 à 2 min			< 100 m	-12° 39'	260°	-6° 59'	44°	44 km	ECS	J1	Triangle gris ardoise se déplaçant la pointe avant vers le bas. S'agit-il d'un défaut de la projection ?	N° 303 p. 32

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Hauteur h du cône d'ombre lunaire	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN
Chavagné (Deux-Sèvres)	0° 19' 0 46° 20' N	19:00C	~2 min		Vient du SSE	De -45° à -90° < 1 000 m	-13° 54'	262°	-4° 24'	45°	17 km	ECS	J1	Eclair blanc plus lumières en V avec 4 ou 5 traînées vaporeuses. Le témoin est émerveillé puis a un malaise. Il décrit une masse « opaque, plus sombre que le ciel », ce qui suggère qu'il ne s'agit pas ici d'un simple phénomène lumineux. Cependant, il peut aussi s'agir d'une erreur de perception ou d'une idéalisation du souvenir, l'enquête ayant eu lieu plus de 8 mois après les événements. L'ovni ne faisait aucun bruit, comme c'est très souvent le cas, ce qui permet de douter de sa matérialité.	N° 304 p. 27 et N° 306 p. 21
La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres)	0° 6' 0 46° 22' N	19:00C			Vers NE	-90°	-14° 3'	262°	-4° 16'	45°	16 km	ECS	J1	Points lumineux en losanges avec traînées très blanches. Les traînées qui se comportent comme 2 bandes de papier d'aspect figé évoquent plus une projection lumineuse qu'une véritable traînée de vapeur ou de fumée.	N° 318 p. 26
Angoulême (Charente)	0° 9' E 45° 39' N	19:00C			SO vers NE	-90°, 100 à 300 m	-14° 8'	262°	-4° 39'	45°	19 km	ECS	J1	Trois lignes de lumières convergentes.	N° 306 p. 16
Région de Villers-les-Périgord (Dordogne)	1° 6' E 44° 40' N	~19:00C	15 et 65 sec	Clair, étoilé, sans vent	D'ouest en est	-90° -bas	-14° 39'	262°	-4° 51'	46°	21 km	ECS	J1	2 témoignages complémentaires. Triangle opaque avec plaques et structure d'apparence métallique, et tube lumineux. Le dessin de l'ovni relativement détaillé suggère un tir à faible distance, peut-être à partir du sol. Un ovni quasi identique est observé simultanément à 29 km de là, ce qui est plutôt exceptionnel car toutes les observations de cette vague semblent différentes.	N° 310 p. 16
Pazayac, Terrasson-la-Villedieu (Dordogne)		19:00C			SO vers NE < 300 m	20° à 30°	-14° 51'	262°	-4° 26'	46°	17 km	ECS	J1	Lumières et projecteurs. Voir commentaire dans le corps principal du texte au sujet du cas de Gréolères, dans la région du Col de Vence.	N° 310 p. 15
Voutezac (Corrèze)	1° 27' E 45° 17' N	~19:00C	30 à 45 sec		OSO vers ENE	90° 1 500 ou 2 000 m	-14° 59'	263°	-4° 15'	46°	16 km	ECS	J1	Nombreuses lumières en forme de triangle et trapèze, avec traînées gazeuses.	N° 310 p. 13
Allasac (Corrèze)	1° 29' E 45° 15' N	~19:00C	~30 sec	beau	SO vers NE	-90°	-15°	263°	-4° 15'	47°	16 km	ECS	J1	Lumières clignotantes imitant la Grande Ourse, et traînée.	N° 310 p. 13
Rilhac-Treignac (Corrèze)	1° 41' E 45° 32' N	19:00C	~2 min		Vers NE	-15° (estimé)	-15° 10'	263°	-3° 57'	47°	13 km	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	5 lumières en ligne dont une avec traînée. Effet ECL apparemment inefficace.	N° 310 p. 11
Laqueyrolle (Corrèze)	1° 42' E 45° 5' N	~19:00C	~4 min	Bien clair	Vers NE	-bas	-15° 8'	263°	-4° 15'	47°	16 km	ECS	J1	Triangle avec traînée.	N° 310 p. 12
Soumaille (Corrèze)	2° 1' E 45° 12' N	19:00C	1 à 2 min	Etoilé, pas de vent	vers NE (estimé)	-90°, bas	-15° 22'	263°	-4° 1'	47°	14 km	ECS	J1	Objet éblouissant entouré de points lumineux.	N° 306 p. 22 et N° 310 p. 23
Sainte-Fortunade (Corrèze)	1° 46' E 45° 12' N	19:00C	1 à 2 min	Clair, vent nul	OSO vers ENE	-haut puis 0°	-15° 11'	263°	-4° 8'	47°	15 km	ECS	J1	Lumières multiples formant un triangle avec traînée lumineuse.	N° 306 p. 23

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Hauteur h du cône d'ombre lunaire	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN
Argentat (Corrèze)	1° 56' E 45° 6' N	~19:00C	30 à 60 sec / 10 min	Clair, étoilé, sans vent		-90°, 70 ou 80 m	-15° 18' -17° 3'	263° 265°	-4° 7' -2° 53'	47° 49°	15 km 6 km	ECS, ECL (9 min) EG2	J1, NC1	2 témoins complémentaires. Groupe de lumières en formation. Effet ECL apparemment inefficace car l'ovni est beaucoup moins haut que le cône d'ombre. L'effet ECL sera complété au prorata.	N° 310 p. 14
Brive (Corrèze)	1° 31' E 45° 9' N	Entre 19:00C et 19:05C	~30 sec	« nuageux » (erreur probable d'interpré- tation)	Vers l'est	bas (estimé)	-15° -15° 53'	263° 263°	-4° 18' -3° 41'	46° 47°	16 km 11 km	ECS, ECL (3 min) EG2	J1, NC1	Lumières, faisceau et traînées. Le témoin indique que le ciel est nuageux alors que tous les témoins des alentours, y compris un second témoin grège à Brive à la même heure, mentionnent un ciel dégagé. Le témoin signale aussi que les nuages étaient éclairés par endroit par les lumières de la ville et les projecteurs de la SNCF. Il est donc raisonnable de penser que c'est cette luminosité ambiante qui empêchait de voir les étoiles et qui fit croire au témoin que le ciel était couvert. L'effet ECL est présent plus de 50% du temps et sera donc complété, même s'il fut sans doute inefficace puisque l'ovni est bas.	N° 310 p. 13
Brive (Corrèze)	1° 31' E 45° 9' N	19:05C		Clair	vers NE	Ciel	-15° 53'	263°	-3° 41'	47°	11 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	2 masses sombres avec faisceau lumineux.	N° 310 p. 14
Saint-Jai (Corrèze)	1° 39' E 45° 24' N	~19:10C	~2 min	Très clair	SO vers NE	Ciel	-16° 53'	264°	-2° 50'	48°	6 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Boules de feu avec traînée nuageuse. ⓑ	N° 310 p. 11
Mansac (Corrèze)	1° 23' E 45° 9' N	Entre 19:10C et 19:15C	> 45 sec			Ciel	-16° 40'	264°	-3° 8'	48°	8 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Boule éblouissante avec traînée, et lumières en triangle. Le témoin indique que le phénomène était « magnifique ».	N° 310 p. 12
Guéret (Creuse)	1° 52' E 46° 10' N	< 19:00C			Venant de l'ouest	-9 800 m	-15° 23'	263°	-3° 26'	47°	13 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	15 ou 20 lumières avec traînées. Embraie (avion civil) à 8 840 m. La hauteur du cône d'ombre lunaire correspond bien à la hauteur de l'ovni qui est au-dessus de l'avion. L'effet ECL est efficace.	N° 310 p. 8
A10 vers Beaugency (Loiret)	1° 36' E 47° 48' N	18:45 à < 18:55C	5 à 10 min		SO vers NE	Ciel	-12° 55' -13° 45' -14° 35'	261° 262° 262°	-4° 8' -3° 35' -3° 1'	44° 45° 46°	15 km 11 km 7 km	ECS, ECL (4 à 9 min) EG2	J1, NC1	Points lumineux et faisceaux verticaux. Voir ci-dessous la description similaire faite par <i>la femme du témoin</i> à Messon (Aube), à 200 km de là ! L'effet ECL sera complété au prorata.	N° 318 p. 22
Huisseau-sur- Cosson (Loir-et- Cher)	1° 27' E 47° 35' N	18:50C	3 min		OSO vers ENE	-50° 200 m	-13° 35'	261°	-3° 48'	45°	12 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Boule lumineuse avec 3 traînées (1 blanche, 1 verte, 1 rouge pâle). Effet ECL apparemment inefficace car l'ovni est beaucoup moins haut que le cône d'ombre.	N° 303 p. 32
Base aérienne 123 d'Orléans / Bricy, Orléans (Loiret)		19:00C	~1 min	étoilé		Haut à -90°	-15° 36'	264°	-2° 13'	47°	4 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Nombreuses lumières et 2 faisceaux. Ovni non détecté par les radars de la base. La hauteur du cône d'ombre lunaire semble correspondre à la hauteur de l'ovni. L'effet ECL est sans doute efficace.	N° 305 p. 13

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Hauteur h du cône d'ombre lunaire	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDLN
Olivet (Loiret)	1° 54' E 47° 51' N	19:00C		Clair et dégagé	SO vers NE	« Au- dessus de la maison »	-15° 36'	264°	-2° 15'	47°	4 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Triangle blanc, lumières et traînées blanches. Effet ECL apparemment inefficace car l'ovni est beaucoup moins haut que le cône d'ombre.	N° 305 p. 14
Villiers-Saint-Orien (Eure-et-Loir)	1° 29' E 48° 8' N	19:02C		Partielle- ment clair	D'ouest en est	-90° < 500 m	-15° 41'	264°	-2° 2'	47°	3 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Nombreux points en triangle et traînée lumineuse. Ovni non détecté au radar de la base aérienne de Châteaudun (à 13 km de là). Effet ECL apparemment inefficace.	N° 306 p. 21
Boismorand (Loiret)	2° 46' E 47° 45' N	-19:05C	-10 sec		Sud vers nord ou SO -NE	-40°	-17°	265°	-1° 18'	48°	1 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	15 ou 30 lumières en triangle. Effet ECL sans doute efficace.	N° 305 p. 15
Nibelle (Loiret)	2° 20' E 48° 1' N	-19:15C	-1 min		D'ouest en est	-100 m	-18° 24'	267°	-0° 8'	50°		ECL	NC2	3 témoignages complémentaires. Masse gris mat entourée de lumières. Relief plat ne permettant pas d'appuyer l'effet ECL qui n'est sans doute que partiellement efficace [IGN 2319].	N° 303 p. 31
Le Houssay (Loir-et- Cher)	0° 57' E 47° 46' N	-21:30C			immobile	200 à 300 m	-39° 42'	293°	17° 42'	71°		NTC	NC6	Lumières en losange. Léger relief inopérant pour l'effet ECL [IGN 1920].	N° 306 p. 24
Saint-Denis (Seine- Saint-Denis)	2° 22' E 48° 56' N	-18:54C	4 à 5 min		Vers le NE	-45°	-15° 2'	263°	-1° 58'	46°	3 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Nuage flou en forme de soucoupe volante.	N° 310 p. 22
Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis)	2° 32' E 48° 51' N	18:55C	-4 min	Brume au loin	50 ou 100 m, immobile à 30 m	0° , -30 m	-15° 14'	263°	-1° 55'	46°	3 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Ensemble complexe de lumières. Effet ECL apparemment inefficace car l'ovni est beaucoup moins haut que le cône d'ombre.	N° 303 p. 29 et N° 306 p. 9
Saint-Cloud (Hauts- de-Seine)	2° 12' E 48° 51' N	-18:59C	-3 min		D'ouest en est	>> 300 m	-15° 44'	264°	-1° 32'	47°	2 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Triangle et 1 faisceau. La hauteur du cône d'ombre lunaire correspond sans doute à la hauteur de l'ovni. L'effet ECL est peut-être efficace.	N° 306 p. 15
Courbevoie (Hauts- de-Seine)	2° 15' E 48° 54' N	-19:00C	-10 sec	dégagé	Ouest vers est ou SO -NE	-45°	-15° 56'	264°	-1° 22'	47°	1 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Lumières clignolantes en triangle. Le témoin ressent une impression « de plénitude, de calme et de bien-être ».	N° 305 p. 16
Saint-Germain-de- la-Grange (Yvelines)	1° 55' E 48° 50' N	-19:00C			D'ouest en est, de plus en plus proche	90° , -50 m	-15° 43'	264°	-1° 34'	47°	2 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Boules lumineuses et faisceaux. L'ovni suit approximativement la ligne à haute tension (pré-debunking ?). Effet ECL apparemment inefficace car l'ovni est beaucoup moins haut que le cône d'ombre.	N° 310 p. 20
Noisy-sur-Ecole (Seine-et-Marne)	2° 31' E 48° 22' N	-19:00C	qq sec		D'ouest en est	bas	-16° 4'	264°	-1° 36'	47°	2 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Lumières en forme de boomerang, et traînées. Effet ECL peut-être efficace.	N° 313 p. 33
Maisons-Alfort (Val- de-Marne)	2° 27' E 48° 48' N	> 19:00C	10 ou 15 sec		D'ouest en est	-30°	-16° 4'	264°	-1° 20'	47°	1 km	ECS, ECL, EG2	J1, NC1	Une douzaine de points lumineux. Effet ECL sans doute efficace.	N° 303 p. 29

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la cône d'ombre lunaire	Hauteur h du cône d'ombre lunaire	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN
Arpajon (Essonne)	2° 14' E 48° 35' N	> 19:00C	30 sec à 1 min		SO vers NE	De 45° à 30°	-15° 54'	264°	-1° 36'	47°	2 km	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Lumières délimitant une masse sombre. Effet ECL sans doute efficace.	N° 305 p. 16
Greiz-Armainvilliers (Seine-et-Marne)		~19:01C	> 15 sec	qq nuages	Vers le NE, vers l'est, puis vers le SE	~30° ~400 m	-16° 25'	265°	-1° 8'	47°	750 m	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	3 témoignages complémentaires. Lumières multiples et faisceaux. La hauteur du cône d'ombre lunaire correspond à la hauteur de l'ovni. L'effet ECL est efficace.	N° 306 p. 16 et 18
Vert-Saint-Denis (Seine-et-Marne)	2° 39' E 48° 34' N	~19:02C	> 1 min			bas (estimé)	-16° 30'	265°	-1° 10'	48°	820 m	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Forme et faisceaux. L'effet ECL est sans doute efficace.	N° 303 p. 33
Dammarié-les-Lys (Seine-et-Marne)	2° 39' E 48° 31' N	~19:05C	15 ou 20 sec		OSO vers ENE	~15° (estimé)	-16° 59'	265°	-0° 51'	48°	350 m	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Lumières et faisceaux. L'effet ECL est sans doute efficace.	N° 305 p. 15
Brétigny-sur-Orge (Essonne)		19:05C	30 à 60 sec		40 ou 50 m	Très bas	-16° 47'	265°	-0° 16'	48°	0 m	ECS, ECL, EC2	J1, NC2	Une cinquantaine de lumières et 2 tubes de lumière. L'ovni étant très bas et l'angle de la lune très petit sur l'horizon, une dénivellation de 50 m ou un immeuble un peu haut suffisent à produire le cône d'ombre lunaire désiré, ce qui ne doit pas être trop difficile à trouver en site urbain. Le relief plat ne permet pas d'appuyer l'effet ECL qui reste sans doute efficace malgré cela [IGN 2315]. Voir le cas ci-dessous.	N° 303 p. 29
Brétigny-sur-Orge (Essonne)	2° 19' E 48° 37' N	19:05C	~10 sec			bas (estimé)	-16° 47'	265°	-0° 37'	48°	470 m	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	2 triangles avec tube de lumière. A 2 km de l'observation précédente. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse du même phénomène observé. Il est intéressant de comparer les données astronomiques fournies ci-dessus par le 3615 BDL et ici par le logiciel Redshift 3 [R3], pour des coordonnées géographiques rigoureusement identiques. La différence de 41' concernant l'angle B de la lune sur l'horizon n'est pas négligeable lorsqu'il devient nécessaire de faire intervenir le relief qui est plat ici. L'effet ECL est sans doute efficace.	N° 303 p. 30
Chatenay-Malabry (Hauts-de-Seine)	2° 18' E 48° 47' N	Entre 19:00C et 19:15C			Vers le NO ou l'ouest	Entre 40° et 90°	-15° 58' -18° 26'	264° 267°	-1° 25' 0° 20'	47° 50°	1 km	ECS (12 min) ECL, EC2	J1, NC1 / NC2	Triangle avec traînée lumineuse. Relief plat ne permettant pas d'appuyer l'effet ECL pour une lune au-dessus de l'horizon [IGN 2315]. L'effet ECS est présent plus de 50% du temps et sera donc compté.	N° 306 p. 19
Vert-le-Grand (Essonne)	2° 22' E 48° 35' N	Entre 19:15C et 19:20C			~30 m		-18° 27' -19° 17'	267° 268°	0° 15' 0° 51'	50° 51°		ECL	NC2	Masse sombre avec 3 faisceaux lumineux. Une ligne à haute tension longe la route (pré-débanking ?). Relief plat ne permettant apparemment pas d'effet ECL [IGN 2316].	N° 303 p. 30
Bailly (Oise)	2° 58' E 49° 30' N	19:00C	90 sec			~30°	-16° 28'	265°	-0° 37'	47°	130 m	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Masse et faisceaux.	N° 306 p. 16

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Hauteur h du cône d'ombre lunaire	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDLN
Verberie (Oise)	2° 44' E 49° 19' N	Entre 19:05C et 19:10C			SSO vers NNE	-30°	-17° 6' -17° 55'	266° 266°	-0° 17' 0° 18'	48° 49°	1 m	ECS, ECL, EC2	J1, NC2	Triangle et 2 bâisceaux. Relief plat dans la direction de la lune ne permettant pas d'appuyer l'effet ECL. [IGN 2411 et 2412].	N° 306 p. 16
Fismes (Marne)	3° 41' E 49° 18' N	~19:00C	~5 min				-16° 55' -17° 43'	265° 266°	-0° 24' 0° 11'	48° 49°	20 m	ECS, ECL, EC2	J1, NC2	Triangle d'aspect solide, entouré de lumières, avec traînée vaporeuse. L'observation durant environ 5 minutes, on pourrait penser que l'aspect solide est bien établi par les 2 témoins adultes. Mais aucune indication n'est donnée sur les dimensions apparentes ou la distance du phénomène. Il est donc impossible de confirmer qu'il ne s'agissait pas que d'une projection lumineuse dans le ciel. Fismes est située dans la vallée de la Veste à ~70 m d'altitude. Le relief monte à 177 m d'altitude à 3 km en direction de la lune. L'effet ECL semble efficace, avec h = ~80 m pour B = 0° 11' [IGN 2711 et 2712].	N° 305 p. 17
Chézy-sur-Marne (Aisne)	3° 24' E 48° 59' N	Entre 19:00C et 19:10C	~2 min		SO vers NE	Au- dessus des arbres	-16° 42' -18° 20'	265° 267°	-0° 45' 0° 25'	48° 50°	240 m	ECS (8 min) ECL, EC2 (8 min)	J1, NC1 / NC2	Triangle et traînées. Le témoin (une femme) note : « quelle lenteur ! On aurait dit qu'il voulait qu'on l'observe bien ». Il semble en effet s'agir d'un show aérien en cette soirée du 5 novembre. Le témoin est « ébloui par cette beauté et cette symphonie de couleurs », 2 des enfants sont émerveillés, le 3 ^{ème} est terrorisé. Malgré l'imprécision de l'indication de l'heure, la brièveté de l'observation permet de penser que l'effet ECS était présent. Il sera donc compté. Chézy-sur-Marne se trouve dans la vallée du ruisseau du Dolloir et l'effet ECL est sans doute efficace [IGN 2613].	N° 305 p. 16
Saulzoir (Nord)	3° 26' E 50° 15' N	19:07C	30 sec	Très dégagé	SO vers NE	Entre 25° et 30°	-17° 57'	267°	0° 55'	49°		ECL	NC2	3 gros points lumineux avec traînée. Bizarrement, les témoins signalent qu'ils voyaient « la lune dans son dernier quartier » et qu'elle « se trouvait bien à gauche de la trajectoire ». Ces 2 points sont en contradiction avec les données astronomiques. Pourtant, l'enquête fut effectuée 2 jours après l'observation et les 3 témoins sont des adultes. Le rapport d'enquête est daté du 18 novembre 1990. Cette lune était-elle une fausse lune ? Le relief qui monte de 25 m sur 500 m dans la direction de la lune a pu appuyer l'effet ECL [IGN 2606].	N° 306 p. 19
RN 60 vers Messon (Aube)	3° 54' E 48° 16' N	19:05C		Clair, étoilé	SO vers NE	-70°	-17° 48'	266°	-0° 24'	49°	20 m	ECS, ECL, EC2	J1, NC2	Points lumineux et faisceaux verticaux. Etrangement, l'ovni décrit ressemble beaucoup (taille, couleurs, structure...) à celui observé par le mari du témoin, 20 minutes plus tôt et à 200 km de là, près de Beaugency (voir ci-dessus). S'agit-il d'une coïncidence ou d'un coup monté ? Le témoin se sent envahi de « sérénité, de plénitude », sentiment partagé par son mari. Les témoins se sont-ils influencés mutuellement, faisant converger leurs témoignages ? La RN60 est à 177 m d'altitude au niveau de la Grange-au-Rez. La colline de « la vente » atteint 259 m d'altitude à 2 km en direction de la lune [IGN 2717]. L'effet ECL semble efficace, avec h = ~90 m.	N° 318 p. 23

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Hauteur h du cône d'ombre lunaire	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDLN
Caluire, banlieue de Lyon (Rhône)		> 18:55C	~20 sec	Très dégagé	Vers l'est, loin	de -80° à -15°	-16° 31'	264°	-2° 46'	48°	6 km	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Ensemble de lumières.	N° 306 p. 14
Champagnole (Jura)	5° 54' E 46° 45' N	~19:00C	~2 min	dégagé	Vers l'est	-90° / -60° 150 m	-18° 12'	266°	-0° 58'	50°	500 m	ECL	NC2	2 témoignages complémentaires. Lumières en losange et triangles avec faisceau.	N° 306 p. 24 et N° 310 p. 18
Colmar (Haut-Rhin)	7° 21' E 48° 5' N	~19:00C				Ciel	-19° 15'	268°	0° 38'	51°		ECL	NC2	Points lumineux et traînée, filmés au caméscope. Relief plat en direction de la lune [IGN 3718].	N° 305 p. 18 et N° 309 p. 11
L'Opole (Pologne)	17° 56' E 50° 40' N	> 19:00C	qq sec				-26° 2'	277°	7° 45'	59°		NC	NC3 ?	2 groupes de boules rouges avec traînées. La ville est dans la vallée de l'Odér, mais le faible relief alentour ne permet pas d'effet ECL. L'ensemble des cas mentionnés dans LDLN se situe en zone urbaine et pourrait avoir bénéficié d'un effet de contraste dû à l'éclairage urbain. On note aussi la brièveté des observations. Ce cas cité à titre d'exemple étranger est éliminé des statistiques.	N° 309 p. 31

NB : Ce tableau est trié par localisation géographique d'ouest en est, puis par heure, pour suggérer le trajet possible des dirigeables utilisés.

Cas complémentaires étudiés (journée du lendemain, 6 novembre 1990) :

Eclairage de la lune EL = 85%-

Lieu	Coordonnées approximatives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDLN
Noirmoutier (Vendée)	2° 15' O 47° N	~07:00C			Sud vers nord	~30°	-10° 21'	102°	50° 3'	253°	ECS	J1	Lumières en forme de boomerang et faisceau. L'effet ECS est peut-être très légèrement perturbé par la lune très claire.	N° 307 p. 25
Entre le bassin d'Arcachon et l'autoroute Bordeaux/Bayonne (Gironde)	0° 55' O 44° 40' N	21:55C	1 min				-43° 57'	294°	8° 24'	64°	NTC	NC6	Cigare lumineux avec traînée. Bruit d'explosion pour certains témoins. Relief plat [IGN 1437].	N° 307 p. 25
Le Bouscat (Gironde)	0° 37' O 44° 52' N	Entre ~21:30C et 22:00C	< 10 sec		Vers le nord		-39° 57' / -44° 52'	289° / 296°	4° 56' / 9° 27'	60° / 66°	NTC	NC6	A 30 km et dans la direction du site de l'observation précédente. Phare blanc et éclairant rouge. Explosion, grand halo blanc, puis nuage de fumée blanche. Ce cas est éliminé des statistiques car il s'agit peut-être de la même observation.	N° 307 p. 25

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

XIV. Etude de la vague du 3 octobre 1991

Eclairage de la lune EL = 25%-

Lieu	Coordonnées approximatives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Buxy (Saône-et-Loire)	4° 41' E 46° 43' N	12:56C	qq sec	jour		« s'écrase »	39° 5'	188°				J5	Queue blanche incandescente. ⓐ	N° 343 p. 16
Moulins-Engilbert (Nièvre)	3° 48' E 47° N	13:50C	qq sec	jour	Nord vers sud	ciel	37° 38'	198°				J5	Gros point brillant qui se partage en deux. ⓑ	N° 343 p. 16
Pouques-les-Eaux (Nièvre)	3° 5' E 47° 5' N	13:50C	5 à 6 sec	jour	Sud vers nord		37° 42'	197°				J5	Deux objets en flammes se suivant. A 55 km de Moulins-Engilbert. ⓐ	N° 343 p. 16
La Fermeté (Nièvre)	3° 20' E 46° 58' N	13:50C		jour	OSO vers ENE								Objet et flammes. A 22 km de Pouques-les-Eaux. Très probablement le même ovni. Ce cas est donc éliminé. ⓐ	N° 343 p. 16
(Saône-et-Loire) Bourbon-Lancy Saint-Aubin-sur-Loire Cressy-sur-Somme Saint-Yan Jambles	3° 46' E 46° 38' N	14:15C		jour		Descend puis « s'écrase »	34° 46'	211°				J5	4 témoignages complémentaires. ⓐ Rond rouge avec traînée. Avion en flamme. Boule de feu. Boule de feu détectée au radar. Flamme bleu-vert.	N° 343 p. 17
L'Isle-sur-Serein (Yonne)	3° 58' E 47° 36' N	17:30C		jour	D'est en ouest	> 10 000 m	7° 37'	256°				J5	Ballet de 2 points blancs.	N° 343 p. 18

XV. Etude de la vague du 28 novembre 1991

Eclairage de la lune (se levant à l'est) EL = 54%-

Lieu	Coordonnées approximatives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Toulouse (Haute-Garonne)	1° 25' E 43° 38' N	22:25C	bref				-53° 53'	297°	-25° 8'	58°	NN	NN1	3 témoignages. Leur verdtre et étincelles. Eclairs rouges. ⓐ	N° 312 p. 16
La Palmyre, Royan (Charente-Maritime)	1° 1' O 45° 37' N	22:28C			SE vers NO puis NE, à -300 m		-51° 54'	297°	-25° 4'	56°	NN	NN1 ?	Groupe de lumières.	N° 309 p. 29
Sud de Bordeaux (Gironde)	0° 39' O 44° 46' N	22:30C	< 20 sec		Vers NO		-52° 51'	297°	-25° 3'	57°	NN	NN1 ?	La description de l'ovni évoque fortement la rentrée atmosphérique d'un satellite qui se sépare en trois morceaux. ⓐ	N° 309 p. 29

XVI. Etude de la vague du 3 et 4 septembre 1992

Lieu	Coordonnées approximatives	Date (sept 1992)	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Valras-Plage, (Hérault)	3° 16' E 43° 15' N	3	6:30C 6:35C 6:40C 6:50C	20 min	Clair, très rares nuages	Très éloigné	-30°	-8° 25' -7° 33'	71° 72°	-69° 11' -69° 24'	344° 347°	50%+	EGS	J1	Gros points lumineux nombreux.	N° 313 p. 13
Salles-d'Aude, Coursan (Aude)	3° 2' E 43° 14' N	3	Entre 20:00C et 20:15C		jour	Vers NNE		2° 37' 0° 5'	278° 280°			48%+	EGS diurne	J2	Demi-sphère pivotant. Un léger relief a pu intervenir [IGN 2545]. L'effet ECS diurne est présent plus de 50% du temps et sera donc compté.	N° 313 p. 14
Cap d'Agde, Agde (Hérault)	3° 27' E 43° 19' N	3	21:00C	5 à 10 sec	Etoilé, clair	Très rapide d'est en ouest	Très haut	-8° 20'	288°	18° 53'	203°	50%+	EGS	J1	4 points lumineux.	N° 313 p. 14
Colombier, Coursan (Aude)	3° 2' E 43° 14' N	3	21:15C	< 5 min	Clair, étoilé, pas de vent	20 m	15 ou 20 m	-10° 38'	291°	17° 59'	206°	50%+	EGS	J1	Faisceau de lumière vive éclairant la route. L'ovni se trouve précisément à l'intersection de la route et d'une ligne à haute tension (non signalée sur la carte IGN). Il aurait en fait pu être rimporté où le long de cette route à attendre la venue de témoins en voiture. Cette « coïncidence » suggère très fortement un pré-debunking. Relief plutôt plat insuffisant pour l'effet ECL [IGN 2545].	N° 313 p. 15
Salles-d'Aude, Coursan (Aude)	3° 2' E 43° 14' N	4	Entre 20:00C et 20:15C		jour (estimé)			2° 18' -0° 24'	277° 280°			58%+	EGS diurne	J2	Demi sphère pivotant. Un léger relief a pu intervenir [IGN 2545]. Ce cas ayant lieu de jour avec une probabilité supérieure à 50% sera traité comme un cas diurne. L'effet ECS diurne est présent plus de 50% du temps et sera donc compté.	N° 313 p. 14

XVII. Etude de la vague du 31 mars 1993

Lieu	Coordonnées approximatives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Saint-Clair-du-Rhône (Isère)	4° 46' E 45° 24' N	02:20C (heure d'été)	~25 sec		D'ouest vers le SE, < 250 m puis ~50 m	~300 m puis ~20 m	-39° 55'	11°	7° 45'	291°	NC	NC6	L'ovni ressemble à un TGV lumineux avec traînée. La qualité de la projection laisse supposer un tir à proximité à partir du sol. Saint-Clair-du-Rhône est situé dans la vallée du Rhône mais le relief dans la direction de la lune semble un peu faible pour obtenir un effet ECL [IGN 3033]. Une centrale nucléaire se trouve à 2 km au sud de l'observation (pré-debunking ?).	N° 318 p. 4 (et N° 317 p. 6)

XVIII. Etude de la vague de fin août 1994

Lieu (Héault)	Coor- données approx- matives	Date 1994	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimat du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimat de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDIN
Saint-Gervais-sur-Mare	3° 2' E 43° 39' N	26 août	~23:00C		Clair	Se rapproche puis repart	Assez haut	-23° 45'	1° 26'	314°	72°	78%-	ECL	NC2	Rampe de lumières clignotantes. Les témoins sont dans une vallée très encaissée (jusqu'à 300 m de dénivellé sur 1 km) et la lune est donc très probablement masquée [IGN 2543].	N° 328 p. 16	
Saint-Chinian	2° 53' E 43° 25' N	27 août	22:30C à 22:40C	10 min		Vers l'est	16°	-20° 1' à -21° 27'	-9° 8' à -7° 39'	307° à 300°	57° à 58°	-69%-	NN	NN4	Forme grisâtre de faible luminosité, translucide.	N° 327 p. 18	
Saint-Gervais-sur-Mare	3° 2' E 43° 39' N	27 août	Entre 22:30C et 23:00C			~300 m SSO vers NNE	50°	-19° 56' -24° 5'	-8° 58' -4° 25'	307° 313°	57° 62°	-69%-	NN	NN4 ?	Boules lumineuses (forme °0°).	N° 328 p. 17	
Saint-Gervais-sur-Mare	3° 5' E 43° 39' N	28 août	22:00C	15 à 20 sec		~300 m, NNE vers SSO ?	Bas (-10°)	-15° 46'	-17° 31'	301°	41°	-60%-	ECS	J1	Boules lumineuses (forme °0°), les 2 petites boules clignotent.	N° 328 p. 18	
Entre Clermont-Héault et Bédarieux, Bédarieux	3° 9' E 43° 37' N	28 août	Entre 22:30C et 23:00C	qq sec			60°	-20° 21' -24° 31'	-13° 52' -9° 51'	307° 313°	47° 52°	-60%-	NN	NN4	Boule très lumineuse avec traînée multicolore. Très bref. Ⓢ	N° 327 p. 19	
Castenet-le-Bas, Saint- Gervais-sur-Mare	3° 2' E 43° 39' N	30 août	~22:00C	qq sec	qq nuages	ENE vers OSO		-16° 23'	-24° 51'	300°	18°	-39%-	ECS	J1	Boule très brillante. Très bref. Ⓢ	N° 328 p. 19	
Saint-Gervais-sur-Mare	3° 2' E 43° 39' N	3 sept.	21:48C	rapide	étoilé	Est vers l'ouest	700 m ou 800 m	-15° 47'	-27° 50'	297°	322°	~5%-	ECS	J1	Barre lumineuse rapide.	N° 328 p. 20	

XIX. Etude de la vague du 30 décembre 1994 au 2 janvier 1995

Lieu (Manche)	Coor- données approx- matives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimat de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDIN
Geffosses	1° 34' O 49° 8' N	30 déc 1994	< 8:00C	~20 sec	Dégagé (estimé)	Vers l'est		-9° 26'	9° 35'	137°	6%-	ECS	J1	Boule rouge dansant. Le témoin observe les traînées laissées par les avions, ce qui permet de supposer que le ciel était plutôt dégagé. Relief plat ne permettant pas d'effet ECL [IGN 1213].	N° 329 p. 22
Portbail	1° 39' O 49° 17' N	31 déc 1994	~10:00C	~30 min	Jour	Montant	137°	6° 15'			1%-		J5	Boule blanche très brillante semblant présenter « 4 ou 5 points plus lumineux ». Relief plat ne permettant pas d'effet ECS [IGN 1211]. Les témoins indiquent que « ce n'était pas le soleil car il n'était encore pas apparu au-dessus du toit » en direction de l'ovni qui « a été suivi pendant près d'une demi-heure ». On se demande donc ce que faisait le soleil pendant tout ce temps là. La durée de l'apparition et la brillance de l'ovni suggèreraient un tir à partir du sol, ou peut-être à partir d'un bateau croisant au large de Portbail. Ⓢ	N° 329 p. 22

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu (Manche)	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. ULN
Sideville	1° 41' 0 49° 35' N	1 ^{er} jan 1995	~01:30C				Dernière les arbres	-63° 11'	10°	-58° 57'	21°	0%	NTN	NN1 ?	Forté leur rouge. « comme une fusée de déresse ». E	N° 329 p. 22
Doville	1° 39' 0 49° 17' N	1 ^{er} jan 1995	~19:00C			Vers SSE		-15° 38'	253°	-10° 35'	253°	0%	ECS	J1	Grosse boule rouge. E	N° 329 p. 22
Surville	1° 39' 0 49° 17' N	1 ^{er} jan 1995	19:10C			Vers ESE		-17° 12'	254°	-12° 4'	255°	0%	ECS	J1	Objet lumineux « avec des lumières orange au-dessous ». A 10 km de Doville, il s'agit peut-être de la même apparition. Ce cas est donc éliminé .	N° 329 p. 22
Héauville	1° 48' 0 49° 35' N	1 ^{er} jan 1995	19:10C	< 1 min		SO vers est		-17° 11'	254°	-12° 3'	255°	0%	ECS	J1	Boule rouge. Ressemble à « un feu d'artifice ». E	N° 329 p. 22
Teurthéville-Hague	1° 48' 0 49° 35' N	1 ^{er} jan 1995	~19:10C	30 sec	Nuageux ?	OSO vers sud	Disparaît derrière les arbres	-17° 11'	254°	-12° 3'	255°	0%	ECS	J1	Boule rouge en mouvement. A 5 km de Héauville, il s'agit vraisemblablement de la même apparition. Ce cas est donc éliminé . Evoquant une précédente observation par temps orageux, l'article précise que le témoin n'a pas entendu de coup de tonnerre au moment des faits, mais il ne précise pas l'état du ciel. E	N° 329 p. 22
Saint-Vaast-la-Hougue	1° 16' 0 49° 36' N	1 ^{er} jan 1995	19:15C	~40 sec		NO vers SE		-18° 18'	256°	-13° 8'	256°	0%	NTN	NN1 ?	Boule rouge avec une sorte de fusée blanche. Tir possible à partir d'un bateau croisant au large de Saint-Vaast-la-Hougue. E	N° 329 p. 22
Cherbourg	1° 38' 0 49° 39' N	2 jan 1995	~04:20C		Des nuages			-44° 29'	72°	-46° 7'	57°	2%+	NTN	NN1 ?	Très gros point lumineux « qui bougeait entre les nuages ». « Selon les spécialistes », il pouvait s'agir de la planète Vénus mais celle-ci était en fait à ~7° 49' sous l'horizon à cette heure-là. Il est vrai que si l'on « oublie » de faire la conversion en temps universel, Vénus se trouvait alors à 1° 16' sur l'horizon, dans la direction de l'ovni (pré-debunking ?). Tir possible à partir d'un bateau croisant au large de Cherbourg.	N° 329 p. 22
Urville-Nacqueville	1° 42' 0 49° 43' N	2 jan 1995	~16:00C	qq sec	jour	Vers le nord		8° 14'	219°			2%+		J5	2 boules blanches au-dessus d'un trait vertical.	N° 329 p. 22
Cherbourg	1° 38' 0 49° 39' N	2 jan 1995	~20:00C	5 min	Etoilé, avec des nuages (estimé)			-25° 6'	264°	-8° 45'	256°	2%+	NTN	NN1 ?	Grosse boule blanche puis objet « qui a disparu derrière un nuage ». Le témoin regardait peut-être les étoiles. Tir possible à partir d'un bateau croisant au large de Cherbourg.	N° 329 p. 22
Tourlaville	1° 38' 0 49° 39' N	4 jan 1995	~17:30C	1 min	De gros nuages	SE vers NE		-2° 12'	237°	28° 27'	205°	13%+	ECS	J1	Gros point lumineux avec filaments apparus « derrière de gros nuages ». L'effet ECS est sans doute perturbé par l'accroissement de l'éclairement au sol du fait de la réflexion des nuages présents. E	N° 329 p. 22
Maupertus	1° 30' 0 49° 40' N	4 jan 1995	17:44C	3 min		~2 km va et vient	Du sol à ~45°	-4° 12'	239°	27° 25'	209°	13%+	ECS	J1	Fusée rouge faisant des allées et retours. E (plusieurs fusées ?)	N° 329 p. 22

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

XX. Etude de la vague du 7 au 19 janvier 1996

Lien (Nord)	Coordonnées approchées natives	Date (janvier 1996)	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle β du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle α de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN	
Lesquin	3° 6' E 50° 35' N	7	Entre 20:00C et 21:00C	-3 sec				-27° 29' -36° 58'	268° 280°	7° 4' 16° 11'	78° 89°	99%-	NTC	NC6	2 lumières tamisées, très rapides. Relief plutôt plat [IGN 2504]. Ⓡ	N° 335 p. 21	
Bailleul	2° 44' E 50° 44' N	8	Entre 17:00C et 17:30C					-0° 36' -4° 34'	234° 240°	-23° 22' -20° 41'	33° 40°	95%-	ECS	J1	Ensemble de lumières en forme de triangle.	N° 335 p. 21	
Wambrechies	3° 3' E 50° 41' N	8	-17:50C	-5 min		-5 km ?	-10°	-7° 30'	244°	-18° 33'	45°	95%-	ECS	J1	Un grand phare éclairant vers les témoins.	N° 335 p. 21	
Lille	3° 4' E 50° 38' N	8	-18:18C	-13 min			Très haut	-11° 33'	249°	-15° 26'	51°	95%-	ECS	J1	2 témoignages. 3 lumières en forme de triangle et feu rouge pulsant. Le vaisseau simulé par ce triangle avance de plus en plus de guingois. Est-ce un défaut de la projection ? 1 témoignage. 2 gros phares et un feu clignotant. L'effet ECS était peut-être perturbé par l'éclairage urbain.	N° 335 p. 22 et p. 23	
Hallennes-lez-Haubourdin	2° 58' E 50° 39' N		-18:26C					-12° 41'	250°	-14° 32'	53°						
Lesquin	3° 6' E 50° 35' N	8	Entre 18:45C et 19:00C	-20 sec				-15° 37' -17° 55'	254° 256°	-12° 9' -10° 13'	57° 60°	95%-	ECS	J1	3 lumières en forme de triangle, changeant de cap.	N° 335 p. 23	
Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)	2° 47' E 50° 41' N	8	-19:00C	Bref ?				-17° 45'	256°	-10° 20'	60°	95%-	ECS	J1	3 gros phares blancs éblouissants. A 25 km du site précédent. Observation sans doute différente de celle de Lesquin d'après LDLN.	N° 335 p. 23	
Lille	3° 4' E 50° 38' N	8	-19:15C					-20° 14'	259°	-8° 13'	63°	95%-			3 lumières en forme de triangle. L'heure est donnée à un quart d'heure près ce qui ne permet pas de trancher quant à la présence ou l'absence de l'effet ECS. En outre, il s'agit peut-être ici de la même observation que celle de Lesquin. Ce cas est donc éliminé des statistiques à cause de cette double ambiguïté.	N° 335 p. 23	
Loos	3° E 50° 37' N	8	-20:00C	Bref				-27° 16'	267°	-1° 58'	72°	95%-	ECL	NC1	Grosse boule lumineuse fixe. L'observation est sans doute brève du fait que le témoin conduit un véhicule en ville. Il regarde dans la direction de la lune et l'heure est indiquée approximativement. A 20:30C, la lune est à 2° 25' sur l'horizon. Ⓢ (voir annexe E S II)	N° 335 p. 23	
Villeneuve-d'Ascq	3° 8' E 50° 40' N	9	-18:30C	qq sec				-13° 14'	251°	-22° 6'	46°	91%-	ECS	J1	Une puissante lumière.	N° 335 p. 23	
Emmerin	2° 57' E 50° 35' N	12	-20:00C	-bref				-26° 32'	268°	-37° 39'	41°	67%-	NN	NN4 ?	Sphère lumineuse et tube.	N° 335 p. 24	
Villeneuve-d'Ascq	3° 8' E 50° 40' N	14	18:15C à 18:40C	25 min				-10° 6' à -13° 50'	249° à 253°	-49° 26' à -50° 52'	334° à 343°	46%-	ECS	J1	Gros point blanc entouré de 3 petits points en triangle.	N° 335 p. 24	

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu (Nord)	Coordonnées approximatives	Date (janvier 1996)	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDIN
Saint-André	3° 3' E 50° 40' N 3° E 50° 37' N	14	18:50C ~19:00C	qq min				-15° 18' -16° 48'	255° 257°	-51° 17' -51° 39'	346° 350°	46%-	ECS	J1	2 témoignages complémentaires. 3 lumières en forme de triangle.	N° 335 p. 24
Ronchin	3° 6' E 50° 36' N	14	~19:00C à ~19:55C	55 min		Bas sur l'horizon		-16° 51' à -25° 29'	257° à 267°	-51° 41' à -51° 44'	350° à 11°	46%-	ECS (7 min) puis NN	J1 puis NN4 ?	3 puissantes lumières en forme de triangle. L'ovni avance lentement au début puis entame des évolutions complexes, parfois très vives jusqu'à la fin de l'observation. L'effet ECS sera complé au prorata.	N° 335 p. 25
Orchies	3° 14' E 50° 28' N	19	~18:00C	5 à 10 min		Assez loin		-6° 53'	246°	-13° 33'	258°	2%-	ECS	J1	5 lumières en forme de triangle.	N° 335 p. 25

XXI. Etude de la vague du 1^{er} août 1996

Eclairage de la lune (se levant à l'est) **EL = 96%-**

Lieu	Coordonnées approximatives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDIN
Domartin-sous-Amance (Meurthe-et-Moselle)	6° 15' E 48° 44' N	> 21:00C	4 à 5 sec	jour			1° 2'	296°			ECS diurne	J2	Boule et flamme. Le relief s'élève de 100 m sur 4 km dans la direction du soleil ce qui permettait d'appuyer l'effet ECS diurne (IGN 3415). Ⓢ	N° 340 p. 33
Osne-le-Vai (Haute-Marne)	5° 10' E 48° 30' N	21:15C					-0° 38'	298°	-10° 21'	86°	ECS	J1	Long fuselage coloré. Ⓢ	N° 340 p. 33
Poissonot - Poissonot-Grancey (Haute-Marne)	5° E 47° 43' N	~21:15C	bref			Sur l'horizon	-0° 54'	298°	-10° 31'	86°	ECS	J1	2 témoignages complémentaires. Forme allongée colorée. A ~87 km au sud d'Osne-le-Vai. Ce cas est éliminé car on ne peut affirmer qu'il soit différent de l'observation d'Osne-le-Vai. Ⓢ	N° 340 p. 33
Martazé (Vienne)	0° 4' E 46° 55' N	~21:30C	3 à 4 sec		Nord vers sud		-0° 34'	297°	-11° 25'	85°	ECS	J1	Pas de description. Ⓢ	N° 340 p. 32
Entre Coulhé et Gençay - Romagne (Vienne)	0° 18' E 46° 21' N	~21:30C			Nord vers sud	« S'est écrasé »	-0° 58'	297°	-11° 19'	86°	ECS	J1	2 témoignages complémentaires. Lumière très forte. A ~66 km au SSE de Martazé. Ce cas est éliminé car on ne peut affirmer qu'il soit différent de l'observation de Martazé. Ⓢ	N° 340 p. 32
Châlons-en-Champagne - ex Châlons-sur-Marne (Marne)		21:35C	~1.5 sec	Légèrement couvert	~300 m	-2°	-2° 49'	301°	-7° 39'	89°	ECS	J3b	Lumière verte qui serait passée devant une rangée d'arbres. Le commentaire sur le temps « légèrement couvert » est difficile à interpréter. Ce cas ambigu est éliminé des statistiques.	N° 340 p. 33 N° 341 p. 24
Nancy (Meurthe-et-Moselle)	6° 11' E 48° 42' N	< 21:36C			Nord vers sud		-4° 6'	303°	-6° 17'	91°	ECS	J1	Pas de description. Ⓢ	N° 340 p. 33
Entre Aulricourt et Belan-sur-Ouche (Côte-d'Or)	4° 38' E 47° 58' N	~21:50C	~4 sec	Météo bonne	~2 Km, Nord vers SSO		-5° 35'	305°	-5° 2'	92°	ECS	J1	Traînée colorée. Ⓢ	N° 342 p. 8

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDLN
Obernai (Bas-Rhin)	7° 29' E 48° 27' N	22:03C			SE vers NO	-8° 33'	309°	-1° 3'	93°		ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Pas de description. Déplacement à contresens de la rentrée atmosphérique supposée, à une heure plus tardive. ⑥	N° 340 p. 33
Sierentz (Haut-Rhin)	7° 28' E 47° 40' N	22:04C				-9° 10'	310°	-0° 49'	97°		ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Ovni rond. A ~89 km au sud d'Obernai. Ce cas est éliminé car on ne peut affirmer avec certitude qu'il soit différent de l'observation d'Obernai. ⑥	N° 340 p. 33
Queigngy (Côte-d'Or)		Non précisée	2 à 3 sec	Clair, dégagé	Vers SO								Forme triangulaire lumineuse. Ce cas n'est cité que pour mémoire car l'heure n'est pas précisée. Il est donc éliminé des statistiques. Il laisse entendre du fait de la direction de déplacement de l'ovni (comme pour le cas de Brévoines en Haute-Marne) qu'il ne s'agit pas de la rentrée atmosphérique, et que le temps était clair.	N° 342 p. 8

NB : Ce tableau est trié par heure pour suggérer le trajet possible du ou des dirigeables utilisés.

XXII. Étude de la vague du 4 février 1997

Eclairage de la lune (se couchant à l'ouest) EL = ~11%-

Lieu	Coor- données approx- matives	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mou- vement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDN
Montesquieu-Volvestre (Haute- Garonne)	1° 13' E 43° 12' N	~18:20C			NE vers SE		-2° 19'	250°	-35° 22'	277°	ECS	J1	Boule lumineuse. Bruit sourd. ⑥	N° 342 p. 11
Saint-Etienne-d'Orthe, Peyrehorade (Landes)	1° 6' O 43° 33' N	18:25C	bref		Vers le sud		-1° 43'	249°	-34° 33'	277°	ECS	J1	Objet lumineux et étincelles. A 200 km à l'ONO de Montesquieu-Volvestre. ⑥	N° 342 p. 10
Tarbes (Hautes-Pyrénées)	0° 4' E 43° 14' N	18:50C	qq sec				-6° 44'	254°	-39° 41'	282°	ECS	J1	Traînée lumineuse ⑥	N° 342 p. 11

XXIII. Étude de la vague d'août 1998

Lieu	Coordonnées approximatives	Date (août 1998)	Heure civile	Durée	Ciel	Distances et mouvements de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDJN
Arc-ès-Grav (Haute-Saône)	5° 35' E 47° 27' N	3	~22:00C					-8° 7'	306°	23° 45'	180°	80%+	ECS	J1	Forme triangulaire de couleur orangée.	N° 350 p. 9
Le Cerrois, Saint-Claude (Jura)	5° 55' E 46° 24' N	4	~23:45C	qq min	Très clair	A la fenêtre, et ~20 m		-21° 12'	330°	22° 48'	193°	88%+	NTC	NC6	Têtes humanoïdes réagissant à la voix des témoins et anneau lumineux. Les enfants sont traumatisés.	N° 350 p. 9
La Bouilladisse (Bouches-du-Rhône)	5° 35' E 43° 24' N	6	~21:35C	30 à 40 sec	Très clair, sans nuages	300 à 500 m, NO vers SE	~50 m	-7° 26'	301°	15° 27'	136°	98%+	ECS	J1	Cœur lumineux. Relier accidenté mais insuffisant pour l'effet ECL [IGN 3244].	N° 350 p. 10
Rombies-et-Marchipont (Nord)	3° 39' E 50° 22' N	7	1:40C	~10 min	Clair, étoilé, sans vent	Très près		-23° 3'	358°	20° 25'	193°	98%+	NTC	NC6	Le témoin (une femme) est réveillé par les aboiements du chien. La fenêtre s'ouvre toute seule. L'ovni imite la lune en plus brillant mais une confusion est exclue par le témoin qui observe régulièrement cet astre. Tir probable de l'ovni à partir du sol.	N° 350 p. 10
Bligny-lès-Beaune (Côte-d'Or)	4° 50' E 46° 59' N	7	Entre 23:45C et 00:00C (le 8 août)	> 1 min	Clair, sans nuages, sans vent	~Très proche, d'ouest en est	-bas	-21° 7' -22° 22'	329° 332°	22° 4' 23° 13'	151° 155°	100%	NTC	NC6	2 triangles gris sombre.	N° 350 p. 12
Rombies-et-Marchipont (Nord)	3° 39' E 50° 22' N	8	~04:00C				~40 m (estimé)	-17° 38'	32°	17° 48'	214°	99%-	ECS	J1	Même témoin que la veille au même endroit. Elle se réveille spontanément. L'ovni imite la lune visible plus à gauche. Base aérienne 103 de Cambrai Eprigny à ~38 km. L'effet ECS est perturbé par la pleine lune et il est vraisemblablement inefficace.	N° 350 p. 11
Spézet (Finistère)	3° 43' O 48° 12' N	8	22:55C			D'est en ouest	90° 500 à 1 000 m	-11° 13'	310°	7° 56'	120°	99%-	ECS	J1	Ligne de 3 points lumineux et triangle sombre mal défini. L'effet ECS est peut-être légèrement perturbé par la pleine lune. Léger relief inopérant [IGN 0618].	N° 350 p. 13
Saint-Etienne (Loire)	4° 24' E 45° 26' N	9	~22:00C	~2 min		D'ouest en est	-bas	-10° 5'	305°	0° 16'	104°	99%-	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	2 triangles rouges. L'apparition est basse ce qui semble correspondre à la hauteur du cône d'ombre lunaire. Les effets ECS et ECL étaient peut-être cependant perturbés par l'éclairage urbain. Le relief très accidenté a sans doute appuyé l'effet ECL [IGN 2933].	N° 350 p. 13
Longvic (Côte-d'Or)	5° 4' E 47° 17' N	10	21:40C	4 à 5 sec		Très haut		-6° 49'	302°	-8° 23'	88°	95%-	ECS	J1	Plusieurs points lumineux en triangle. Près de la base aérienne 102.	N° 350 p. 13
Arc-ès-Grav (Haute-Saône)	5° 35' E 47° 27' N	10	~22:00C					-9° 50'	306°	-4° 44'	92°	95%-	ECS	J1	Forme triangulaire et étincelles. Même témoin que le 3 août. A 45 km de Longvic.	N° 350 p. 13

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Date (août 1998)	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B de soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN
Bourges (Cher)	2° 24' E 47° 5' N	10	~22:20C			Du nord vers le sud	« pas très haut »	-11° 3'	307°	-3° 33'	93°	95%-	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Boule lumineuse blanche et queue de comète. Les effets ECS et ECL étaient peut-être perturbés par l'éclairage urbain. Ⓢ	N° 350 p. 13
Moulismes (Vienne)	0° 48' E 46° 19' N	10	22:23C	~20 sec		~Très proche, NNO vers SSE	100 ou 150 m	-11° 2'	307°	-4° 7'	93°	95%-	ECS	J1	Plateau lumineux et gerbe d'étincelles.	N° 350 p. 14
Coust (Cher)	2° 35' E 46° 41' N	10	22:28C			Venant du nord		-12° 28'	310°	-2° 4'	95°	95%-	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Ovni lumineux à pointe rouge et gerbe d'étincelles. A 46 km de Bourges. A 142 km de Moulismes. Ce cas est éliminé car on ne peut affirmer avec certitude qu'il soit différent de l'observation de Bourges. Ⓢ	N° 350 p. 15
Menetou-Salon (Cher)	2° 31' E 47° 14' N	10	~22:30C			~Tout proche	bas	-12° 21'	310°	-1° 50'	95°	95%-	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Ovni lumineux rouge à l'arrière et gerbe d'étincelles. Peut-être le même ovni qu'à Coust qui est à 60 km au sud. Le témoin a trouvé ça beau. Ce cas est éliminé car on ne peut affirmer avec certitude qu'il soit différent de l'observation de Coust. Ⓢ	N° 350 p. 15
Saint-Amand- Montroind (Cher)	2° 30' E 46° 43' N	10	Non précisé			Proche, vers le sud	bas					95%-			Ovni lumineux rouge et gerbe d'étincelles. Peut-être le même ovni qu'à Coust (à 8 km). Plusieurs témoignages sans précision horaire, donc éliminés . Ⓢ	N° 350 p. 15
Coussay-les-Bois (Vienne)	0° 45' E 46° 48' N	10	~22:30C	~10 sec		~500 m, d'ouest en est		-11° 41'	308°	-3°	94°	95%-	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Ovni en forme de poisson, avec phare. A 130 km à l'ouest de Bourges. A 53 km au nord de Moulismes.	N° 350 p. 14
Cornille (Dordogne)	0° 40' E 45° 14' N	10	~22:35C	1 à 1,5 sec		D'ouest en est	-bas	-13° 22'	309°	-2°	95°	95%-	ECS, ECL, EC2	J1, NC1	Catote lumineuse et queue de comète. Une minute après le passage de l'ovni, l'air lourd a fraîchi durant ~30 secondes (du fait d'un vent électrique ?). Signalons qu'un champ magnétique appliqué au cerveau peut produire une sensation de froid (AB98 p. 90). A 120 km au sud de Moulismes. Ⓢ	N° 350 p. 15
Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or)	4° 41' E 47° 7' N	10	Entre 22:30C et 23:00C	qq sec		Du nord vers le sud	bas	-13° 32' -17° 11'	311° 318°	-0° 21' 4° 35'	97° 102°	95%-	ECS, ECL (14 min) EC2 (14 min)	J1, NC1	Lumière très visible et étincelles. Disparaît subitement. L'imprécision de l'heure est telle que l'effet ECL n'est présent que moins de 50% du temps. Il ne sera donc pas complé (analyse statistique). En revanche, l'examen du relief de cette vallée très encaissée montre que l'effet ECL était présent (analyse qualitative) [IGN 3024]. Ⓢ	N° 350 p. 16
Prauthoy (Haute- Marne)	5° 17' E 47° 40' N	10	≤ 23:00C			Proche (estimé)	Très bas	-17° 2'	319°	4° 52'	102°	95%-	ECS	J1	1 à 3 lumières. Un des témoins a cru que l'objet allait s'écraser dans le jardin du maire. A 80 km de Bligny-sur-Ouche, cette observation proche semble donc différente. Relief en descente dans la direction de la lune [GN 3121].	N° 350 p. 28

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Date (août 1998)	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azmut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azmut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDUN
Bélaye (Lot)	1° 12' E 44° 28' N	10	≤ 23:00C	1 à 2 sec	qq petits nuages	D'est en ouest		-17° 24'	314°	2° 40'	99°	95%-	ECS, ECL ? EC2 ?	J1	Forme triangulaire très lumineuse. L'effet ECL se terminant à 22:56C, il était peut-être présent. Le témoignage indique en effet : « Il était près de 23h », Bélaye domine la vallée du Lot mais l'ovni a pu être produit à l'abri du mont Panicou, profitant alors d'un effet ECL efficace [IGN 2038]. ⑥	N° 350 p. 16
La Sauvelat-de-Savères (Lot-et-Garonne)	0° 47' E 44° 14' N	10	~23:00C			MNO vers ESE		-17° 21'	314°	2° 25'	99°	95%-	ECS, ECL ? EC2 ?	J1	Omni lumineux. A ~41 km au SO de Bélaye. Cette apparition étant observée vers le nord avec un sens de déplacement en direction du témoins, elle semble différente de celle de Bélaye qui, rappelons le, ne dura que 2 secondes. L'effet ECL se terminant à 22:57C, il était peut-être présent. La Sauvelat-de-Savères est située dans la vallée du ruisseau de la petite Séousse. Une hauteur de 90 m se trouve à 1.5 km dans la direction de la lune ce qui pouvait produire un effet ECL efficace [IGN 1940]. ⑥	N° 350 p. 16
Chapuzat (Puy-de-Dôme)	3° 12' E 46° 2' N	10	Entre 23:00C et 23:30C			Vers le nord	-90°	-17° 17' -20° 39'	316° 323°	3° 47' 8° 45'	101° 106°	95%-	ECS (6 min), NTC	J1, NC6	Nombreux points lumineux en triangle. L'imprécision de l'heure est telle que l'effet ECS n'est présent que très peu de temps. Il ne sera donc pas compté. Le relief descend en direction de la lune et ne pouvait donc produire d'effet ECL [IGN 2530].	N° 350 p. 16
Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne)	2° 41' E 49° 4' N	10	Entre 23:30C et 00:00C (le 11 août)	4 à 5 sec	étoilé	~du sud vers le nord		-18° 1' -20° 42'	323° 330°	7° 35' 12° 9'	106° 112°	95%-	NTC	NC6	1 point lumineux vert et 2 rouges en triangle. Relief varié mais sans doute inopérant [IGN 2413].	N° 350 p. 17
Chéras (Rhône)	4° 42' E 46° 14' N	10-11	~00:00C	bref		~NO vers SE		-23° 50'	332°	14° 29'	113°	95%-	NTC	NC6	Omni très lumineux. Relief en descente dans la direction de la lune : pas d'effet ECL. En revanche, le relief abrupt à l'ouest permettait un tir à partir du sol [IGN 3121]. ⑥	N° 350 p. 17
Vrigne-aux-Bois (Ardennes)	4° 51' E 49° 45' N	10	Entre ~23:15C et 23:30C					-16° 50' -18° 17'	322° 325°	6° 27' 8° 44'	105° 108°	95%-	ECS (12 min), NTC	J1, NC6	Forme triangulaire avec lumières. L'effet ECS est présent plus de 50% du temps et sera donc compté. Le relief accidenté était peut-être insuffisant pour produire un effet ECL [IGN 3009].	N° 350 p. 18
Floing (Ardennes)	4° 56' E 49° 43' N	10	~23:30C ou 23:59C	> 10 sec	Soirée d'observation d'étoiles filantes	~100 m au plus près	~500 m	-18° 20' -20° 45'	326° 332°	8° 48' 13° 7'	108° 114°	95%-	NTC	NC6	3 feux lumineux. A 6 km de Vrigne-aux-Bois. Floing est située dans la vallée de la Meuse et est bâtie en partie sur un relief qui monte de 40 m en direction de la lune, mais l'ovni était trop haut pour être dans l'ombre [IGN 3009].	N° 350 p. 18
Charleville-Mézières (Ardennes)	4° 43' E 49° 45' N	10-11	< 00:00C		Soirée d'observation d'étoiles filantes			-20° 44'	333°	13° 7'	114°	95%-	NTC	NC3 ? NC6 ?	Boule vert clair. A 17 km de Floing, toujours dans la vallée de la Meuse. On trouve dans la ville des accidents du relief de ~60 m, ce qui est sans doute insuffisant pour l'effet ECL [IGN 3009]. ⑥	N° 350 p. 18

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Date (août 1998)	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN
Vivier-au-Court et Virgine-aux-Bois (Ardennes)	4° 51' E 49° 45' N	10	~23:30C à 02:00C (le 11 août)	~2 h 30		Variable, 200 m, poursuivi par la voiture des témoins sur ~8 km (estimé)	-500 m, ~150 m, ~20 m	-18° 17' à -24° 47'	325° à 344°	8° 44' à 28° 32'	108° à 140°	95%-	NTC	NC6	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. Le relief accidenté et boisé des alentours permettait un tir à partir du sol (IGN 3009).	N° 350 p. 18
Nancy (Meurthe- et-Moselle)	6° 11' E 48° 41' N	11	~22:00C	1 à 2 min	Soirée d'observa- tion d'étoiles filantes	-proche, SO vers SO	qq centaines de m	-9° 42'	307°	-9° 13'	80°	88%-	ECS	J1	Triangle sombre et spots lumineux. Base aérienne d'Ochev à ~20 km. L'effet ECS était peut-être légèrement perturbé par l'éclairage urbain.	N° 350 p. 22
Saint-Jeures (Haute-Loire)	4° 12' E 45° 6' N	11	~22:00C	~2 min	Très dégagé	D'ouest en est	~250 m	-10° 40'	304°	-11° 13'	79°	88%-	ECS	J1	Masse indistincte compacte avec phares.	N° 350 p. 22
Sainte-Fortunade (Corrèze)	1° 46' E 45° 12' N	12	21:51C	qq sec		D'ouest en est	-90° puis s'éloigne	-8° 6'	301°	-19° 11'	62°	80%-	ECS	J1	Grosse lumière intense. Ⓞ	N° 350 p. 23
Villeurbanne (Rhône)	4° 52' E 45° 46' N	12	~23:00C	> 4 à 5 sec	Nuages d'orage au nord, clair au sud	Sud vers nord		-18° 49'	318°	-5° 55'	77°	80%-	NN	NN4 ? NN1 ?	Masse triangulaire bordée de lumières. Brume sous l'engin. L'ambiguïté des conditions météo est telle que ce cas est éliminé des statistiques.	N° 350 p. 23
La Chapelle- d'Angillon (Cher)	2° 26' E 47° 22' N	13	Entre 00:30C et 01:00C	> 2 à 3 sec		Vers NE		-24° 58' -26° 37'	337° 345°	7° 36' 12° 34'	91° 96°	79%-	NC	NC4 ? NC6 ?	Eclairage puissant d'une maison (comme en plein jour ?), 2 gros phares dans le ciel. Relief marqué mais sans doute inopérant (IGN 2322).	N° 350 p. 23
Vertazon (Puy- de-Dôme)	3° 17' E 45° 46' N	13	05:30C à ~06:50C	~1 h 20		Immobile puis vers SE	20° à 30°	-12° 4' à 0° 8'	54° à 69°	49° 11' à 49° 40'	164° à 194°	69%-	ECS	J1, J2	Points lumineux en forme d'ellipse, d'une « étrange beauté ». L'ovni disparaît lorsque le soleil apparaît. Le témoin, un militaire de l'armée de l'air en retraite, avait déjà vu un ovni en 1996 au même endroit. Relief accidenté mais en descente dans la direction du soleil, n'appuyant pas l'effet ECS (IGN 2631).	N° 350 p. 23
Beauvois-en- Cambresis (Nord)	3° 23' E 50° 9' N	13	~23:00C			Sud vers nord		-15° 13'	317°	-10° 5'	63°	69%-	ECS	J1	Lumières de couleur.	N° 350 p. 24
Fragres (Sàône- et-Loire)	4° 50' E 46° 50' N	13	23:10C	6 à 7 sec	Soirée d'observa- tion d'étoiles filantes	Nord vers est		-19° 26'	320°	-9° 10'	66°	69%-	NN	NN4	3 lumières en triangle. Ⓞ (NOSS 2-1 ?)	N° 350 p. 25

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approxi- matives	Date (août 1998)	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDJN
Meursanges (Côte-d'Or)	4° 56' E 47° N	13	~23:35C	qq minutes (estimé)		~1,5 m au plus près	Haut puis à 2 m du sol	-21° 55'	326°	-5° 10'	71°	69%-	NN (ECL à 23:42C)	???	Grosse étoile, puis ovni gris foncé avec 4 lumières dans les coins et une sur le dessus. Dimensions: 6 à 8 m x 3 à 4 m x ~1,5 m. Le témoin (une femme) est effrayé. Il est vraisemblable que l'effet ECL soit intervenu lorsque l'ovni s'est approché du témoin. Dommage que l'heure et la durée ne soient pas indiquées avec plus de précision. Site à 20 km de Fragnès.	N° 350 p. 25
Saulzoir (Nord)	3° 36' E 50° 15' N	13-14	~00:00C	~40 sec		NO vers SE	bas	-20° 51'	331°	-1° 11'	74°	69%-	ECL	NC1	Cigare sombre et nombreuses lumières.	N° 350 p. 29
Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine)	1° 41' O 48° 9' N	14	~00:15C	qq sec	Soirée d'observation d'étoiles filantes	Vers le nord	90°	-22° 11'	329°	-2° 48'	73°	57%-	ECL	NC1	Forme triangulaire illuminée.	N° 350 p. 29

NB : Ce tableau est trié par date, par région et par heure pour suggérer le trajet possible du ou des dirigeables utilisés.

XXIV. Région du Col de Vence

Lieu (Alpes-Maritimes)	Coor- données approxi- matives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDJN
Col de Vence	7° 6' E 43° 44' N	18 jan 1992	~17:40C	qq sec	Très brumeux	près de la route	Rase la montagne puis s'écrase	-3° 35'	245°	16° 32'	75°	99%+	ECS	J1	Grosse boule rouge. Les témoins redescendent du col en voiture. Il est vraisemblable que l'effet ECL ait été présent, mais l'imprécision du lieu de l'apparition ne permet pas de le confirmer. Les cas avec brume ou brouillard sont éliminés des statistiques.	N° 312 p. 19
Col de Vence, Vence	7° 6' E 43° 43' N	5 mars 1994	23:00C	1,5 à 2 min	Très clair, étoilé, pas de vent	ascendant	Horizon vers zénith	-45° 54'	322°	-43° 18'	77°	-40%-	NN	NC2	Etoiles en triangle s'élevant. Masse noire ? Silence anormal. Fatigue. Ⓞ (NOSS 2-1, voir annexe E S 1)	N° 324 p. 24
Gréolières	6° 56' E 43° 48' N	7 mars 1994	04:30C puis 04:50C	< 3 min puis < 3 min	Clair, sans vent	Vers le SSO	20° ?	-27° 24' puis -23° 59'	69° puis 74°	3° 57' puis 6° 53'	122° puis 125°	-22%-	ECL puis ECL	NC2	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 324 p. 27
Col de Vence	7° 6' E 43° 44' N	5 juin 1994	~16:00C		jour										Cas éliminé car l'effet lumineux n'est visible que sur un film vidéo de mauvaise qualité.	N° 327 p. 24

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu (Alpes-Maritimes)	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B de soleil sur l'horizon	Azmut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azmut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire (Carte IGN 3642 au 1/25 000 ^{ème})	Ref. LDLN
La Moulière, Grasse	6° 46' E 43° 46' N	6 juin 1994	01:30C à 01:45C	15 min	Couvert	~50 m	Au sol	-23° 38' -23° 34'	0° 3°	-22° -20° 15'	40° 43°	14%-	NN	NN3	Masses lumineuses sous les sapins. A cause des arbres, il semble peu probable qu'un rayon ait pu être utilisé. Le stragème employé fut vraisemblablement d'une nature différente. Cas éliminé des statistiques pour cette raison.	N° 327 p. 24
Saint-Barnabé, Vence	7° 4' E 43° 46' N	7 juil 1994	Entre 04:55C et 05:00C			Sud vers nord		-9° 33' -8° 54'	45° 46°	1° 3' 1° 50'	63° 64°	2%-	ECS , ECL , ECZ	∩	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. ⊙ (NOSS 2-2, voir annexe E § I)	N° 327 p. 27
De Caille à Gréolères	6° 52' E 43° 47' N	5 août 1994	-16:00C à -23:00C	~7 h	jour jusqu'à 20:47C	~500 m au plus près, immobile	au-dessus de la crête	49° 53' à -19° 22'	239° à 320°	33° 36' à -27° 41'	261° à 339°	4%-	ECS diurne ? ECS (121 min) puis NTN	J5 J2 ? J1 puis NN4	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. L'effet ECS diurne partiel est impossible à confirmer car la localisation de l'ovni est trop imprécise. L'effet ECS nocturne sera compté au prorata.	N° 328 p. 29
Séranon	6° 42' E 43° 47' N	5 août 1994	-21:15C	bref	Limpide et étoilé	Immobile à l'ouest		-4° 34'	299°	-17° 25'	315°	4%-	ECS	J1	Très grosse étoile qui disparaît (nébulosité sur l'horizon ?). Il ne peut s'agir du soleil se reflétant sur un panneau solaire ou une antenne parabolique car le soleil est lui aussi à l'ouest. ⊙ (+13° 49' Az 257°, Mag -4,2)	N° 328 p. 31
Andon, Grasse	6° 55' E 43° 40' N	5 août 1994	Entre 21:45C et 21:50C	~1 min	Très beau, étoilé	Immobile à l'OSO	à qq degrés du sommet puis se pose	-9° 24' -10° 9'	304° 305°	-21° 9' -21° 42'	321° 322°	4%-	ECS	J1	Boule lumineuse au-dessus du sommet. Le cône d'ombre dû au soleil englobe largement le sommet.	N° 328 p. 31
Entre Andon et La Moulière, Grasse		7 août 1994	-19:30C		jour	~500 m, immobile	Posé au sommet	12° 41'	280°			0%		J5	Boule blanche sur la crête de l'Audiberque qui est trop élevée pour être dans l'ombre d'un autre sommet (IGN 3542).	N° 328 p. 33
La Moulière, Grasse	6° 46' E 43° 46' N	9 août 1994	-22:00C puis -23:00C	Bref puis 5 min	étoilé	Disparut derrière la crête	Sur la crête	-12° 24' puis -20° 21'	307° puis 319°	-5° 37' puis -16° 2'	275° puis 285°	6%+	ECS puis NTN	J1 puis NN4 ?	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. ⊙ (+17° 25' / +8° 17', Az 231° / 243°, Mag -1,98)	N° 328 p. 35
Villeneuve- Loubet et Col de Vence	7° 6' E 43° 39' N	8 fév 1996	-20:30C à -21:30C	~1 h		Au SE	Au-dessus des collines ou du col	-29° 4' à -39° 37'	277° à 289°	-15° 59' à -5° 40'	80° à 91°	89%-	NN	NN4 ?	2 témoins. Grosse forme lumineuse, blanc jaunâtre. Possibilité d'un tir à partir du relief. Vénus n'est pas dans la direction de l'observation (Az 261°) et est couchée à 21:16C. Jupiter est couchée.	N° 335 p. 26
Quartier NE de Nice	7° 16' E 43° 43' N	8 fév 1996	Entre -20:30C et -21:00C	bref				-29° 11' -34° 31'	277° 283°	-15° 51' -10° 43'	80° 86°	89%-	NN	NN1 ?	Passage d'une boule blanche. Possibilité d'un tir à partir du sol. ⊙	N° 335 p. 26
Vallauris	7° 3' E 43° 35' N	8 fév 1996	21:40C	bref			90° puis plonge dans la mer	-41° 19'	291°	-3° 58'	92°	89%-	ECL	NC1	Enorme boule verte se dirigeant vers le large. Plonge dans la mer en dégageant une importante fumée. ⊙	N° 335 p. 26

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu (Alpes-Maritimes)	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B de soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire (Carte IGN 3642 au 1/25 000 ^m)	Ref. LDLN
Col de Verce	7° 6' E 43° 44' N	28 juin 1996	-01:00C				Survoile le camp	-22° 31'	351°	20° 45'	219°	85%+	NTC	NC6	Engin lumineux.	N° 340 p. 29
Col de Verce	7° 6' E 43° 44' N	5 sept 1996	-00:15C	~4 min	Ni nuages ni vent	D'ouest en est	-20°, montant	-36° 39' à -36° 56'	336° à 338°	-1° 11' à -0° 32'	65° 65°	56%-	ECL	NC4	2 grosses lumières jaunâtres, puis une troisième, se déplaçant vers la droite. Silence anormal. ① (NOSS 2-1, voir annexe E § 1)	N° 340 p. 36
Colle des Pouls, Saint- Barnabé	7° 4' E 43° 46' N	31 mai 1997	-03:00C	~30 sec		~1,5 km d'ouest en est	au-dessus de la crête	-21° 8'	23°	-1° 53'	89°	28%-	ECL	NC1	Série de 3 flashes en mouvement. ⑤	N° 346 p. 10
Saint-Barnabé	7° 4' E 43° 46' N	1 ^{er} sept 1997	21:30C	2 ou 3 sec	Clair, sans nuages		au-dessus de la crête	-14° 51'	297°	-17° 24'	299°	0%	ECS	J1	6 lumières se déplaçant vers la gauche. Il est possible que cette courte apparition ait été tirée du sol comme les 5 suivantes auxquelles elle semble liée, sans profiter de l'effet ECS.	N° 346 p. 14
Saint-Barnabé	7° 4' E 43° 46' N	1 ^{er} sept 1997	22:33C	bref	Clair, sans nuages		au-dessus de la crête	-24° 20'	310°	-26° 30'	312°	0%	NTN	NN4	Flash puissant. ⑤	N° 346 p. 17
Saint-Barnabé	7° 4' E 43° 46' N	3 sept 1997	21:46C	~2 sec	Clair, étoilé			-18° 4'	300°	-11° 21'	281°	2%+	NTN	NN4	Forme lumineuse dans la Grande Ourse. L'effet ECS est ici quasiment présent.	N° 346 p. 17
Saint-Barnabé	7° 4' E 43° 46' N	3 sept 1997	23:29C	~2 sec	Clair, étoilé		au-dessus de la crête	-31° 59'	324°	-28° 19'	300°	2%+	NTN	NN4	Flash puissant dans la Grande Ourse. ⑤	N° 346 p. 17
Saint-Barnabé	7° 4' E 43° 46' N	6 sept 1997	00:09C	Bref (estimé)	Clair, étoilé		au-dessus de la crête	-36° 27'	335°	-26° 33'	286°	11%+	NTN	NN4	5 flashes se déplaçant linéairement vers la droite dans la Grande Ourse. ⑤	N° 346 p. 17
Saint-Barnabé	7° 4' E 43° 46' N	6 sept 1997	00:36C	> 2 ou 3 sec	Clair, étoilé, sans vent		au-dessus de la crête	-38° 14'	343°	-31° 3'	291°	11%+	NTN	NN4	Lumière puis flash se déplaçant irrégulièrement vers la droite dans la Grande Ourse.	N° 346 p. 17
Nice	7° 16' E 43° 43' N	10 oct 1997	~22:45C / 22:55C heure d'été	Bref (estimé)	Très dégagé	Sud vers nord	> 55°	-40° 18' -41° 44'	306° 309°	23° 9' 22° 10'	214° 216°	64%+	NC NC6 ?	NC3 ? NC6 ?	Enorme phare blanc dont l'intensité diminue rapidement. ⑤	N° 346 p. 30
Col de Verce	7° 6' E 43° 44' N	11 oct 1997	-00:30C heure d'été	~30 sec		Monte lentement	au-dessus de la crête	-51° 45'	341°	10° 23'	236°	64%+	ECL ?	NC2 ?	Gros point lumineux. Difficile d'évaluer l'influence du relief car la localisation des observateurs est imprécise. ⑤	N° 347 p. 20
Col de Verce	7° 6' E 43° 44' N	26 fév 1998 et 27 fév 1998	23:57C 00:28C	~15 sec			à qq degrés du sommet	-53° 18' -54° 35'	340° 353°	-52° -53° 34'	336° 348°	0%	NTN NTN	NN4 NN4	3 vives lumières blanches en triangle se déplaçant vers la droite. ① (NOSS 2-3, voir annexe E § 1) Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 348 p. 36

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

XXV. Quincy

Lieu (Nord)	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. DLN
Quincy	3° 3' E 50° 23' N	-août 1989	Tard le soir	-1 sec		NE vers SO									M. D. Boule jaune avec traînée. Cité pour mémoire de la chronologie des observations de M. et Mme D et M. R. 3 témoins « pratiquement crédibles » d'après l'enquêteur. ☹	N° 302 p. 19
Entre Lauwin et Quincy	3° 3' E 50° 23' N	22 avril 1990	-22:00C	≥ 20 sec	couvert	SO vers NE	-30°	-10° 18'	304°	-33° 24'	331°	11%-	ECS	J3	M. et Mme D. 3 puis 6 points lumineux. Les témoins sont bouleversés et confient leur aventure à un voisin, M. R. Le ciel étant couvert, l'effet ECS semble superflu.	N° 302 p. 19
Quincy	3° 3' E 50° 23' N	22 avril 1990	-22:30C (estimé)	bref	couvert	immobile	Bas (estimé)	-14° 6'	310°	-35° 13'	339°	11%-	ECS	J3	Mme D et M. R. Enorme disque lumineux. Le ciel étant couvert, l'effet ECS semble superflu.	N° 302 p. 20
Quincy	3° 3' E 50° 23' N	3 déc 1990	22:05C à 22:10C	5 min	Dégaçé, nuages épars (estimé)	immobile puis vers SE puis l'est	-20° puis très bas	-49°	299°	36° 8'	93°	99%-	NTC	NC6	M. et Mme D, puis M. R. Enorme étoile, puis 3 points, puis énorme triangle. Le commentaire du cas du 7 décembre précise que le 3 et le 4, le ciel était dégagé. Mais il ajoute : « on voyait les étoiles entre les nuages » (!). Nous avons donc supposé que les nuages étaient épars.	N° 307 p. 33
Quincy	3° 3' E 50° 23' N	3 déc 1990	-22:45C	Très bref	Idem			-54° 12'	312°	42° 12'	102°	99%-	NTC	NC6	M. R. 3 lumières jaunes. ☹ (NOSS 2-1 ?)	N° 307 p. 33
Quincy	3° 3' E 50° 23' N	4 déc 1990	21:05C	Plusieurs min (estimé)	Idem	Vers NE		-40° 10'	294°	15° 36'	73°	95%-	NTC	NC6	M. R puis M. et Mme D. 3 lumières « nettement plus grosses que des étoiles » en triangle. Relief plutôt plat [IGN 2506].	N° 308 p. 28
Quincy	3° 3' E 50° 23' N	7 déc 1990	-18:15C	1 sec			Rase les toits	-13° 33'	251°	-30° 30'	9°	70%-	ECS	J1	M. R. 3 boules lumineuses bleues en triangle ayant « à peu près la largeur d'une maison ».	N° 308 p. 28

XXVI. Etude de cas avec dommages physiques

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. DLN
Saint-Jean, Toulouse (Haute-Garonne)	1° 26' E 43° 36' N	30 août 1944	-21:45C	qq min		Très proche	Au sol, puis envol vers l'ouest	-13° 1'	296°	21° 52'	159°	-85%+	ECS	J1 avec rayon visible	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 315 p. 4
Gâvres (Morbihan)	3° 21' O 47° 41' N	20 oct 1954	-18:00C	Bref (estimé)	jour		-90°, bas	1° 57'	252°				ECS diurne	J2	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. Relief plutôt plat [IGN 0720].	N° 227 p. 30
Région de Cambrai (Nord)	3° 14' E 50° 10' N	29 mars 1978	-12:15C		jour			42° 31'	167°					J5	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 317 p. 18

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approxi- matives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN
Beaufort-en-Valée (Maine-et-Loire)	0° 13' 0 47° 27' N	7 juil 1996	-21:45C à -22:30C	>45 min	Beau, jour (jusqu'à 21:53C)	250 m puis 35 m, puis s'éloigne	-30° au sol, puis -25°	1° 8' à -4° 56'	303° à 311°	-32° 4' à -27° 42'	32° à 43°	56%-	ECS diurne (jusqu'à 21:53C) puis ECS nocturne	J2 puis J1	Lumière violente imitant le soleil couchant. Végétaux brûlés. Troubles de la vision chez le témoin (une femme) durant plusieurs jours et déshydratation de la peau puis pelade. Le relief plat n'a pu intervenir au début du phénomène pour appuyer l'effet ECS diurne [IGN 1622]. Les effets ECS diurne et ECS nocturne seront comptés au prorata.	N° 340 p. 29

XXVII. Imitation des skytracers de discothèque

Lieu	Coor- données approxi- matives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN
Eragry-sur-Oise (Val-d'Oise)	2° 6' E 49° 2' N	6 oct 1988	21:30C à 01:00C (le 7 oct)	3 h 30	Ciel Couche nuageuse discontinue	Ciel et -1 m, position fixe	Ciel et 1° éclage	-30° 54' à -46° 15'	301° à 7°	-28° 41' à -18° 32'	352° à 46°	17%-	NN	NN3	Aucun faisceau visible de près. Faisceaux tronqués vis de loin. L'éclairage de la résidence tombe en panne ce qui exclut un tir à partir du sol masqué par l'éclairage ambiant. Interaction répétitive avec les témoins (-600 fois), ce qui suggère un pilotage par ordinateur avec paramétrage dynamique du phénomène.	N° 337 p. 5
Auxonne (Côte-d'Or)	5° 23' E 47° 12' N	30 mai 1992	02:00C	-6 min	Nuageux puis clair	-1 000 m		-22° 48'	6°	-18° 57'	36°	4%-	NTN	NN3	L'ovni évolue d'une zone nuageuse vers une zone claire, sur -3 km. Le tir peut malgré cela avoir lieu à partir de la zone nuageuse. Cas éliminé des statistiques car les conditions météo sont ambiguës.	N° 318 p. 7
D'Huisson-Longueville (Essonne)	2° 19' E 48° 27' N	29 jan 1993	20:30C à -21:25C	-55 min	Pluie ?, plafond bas	qq km ?, position apparemment fixe	Sous plafond	-27° 23' à -36° 21'	274° à 288°	41° 37' à 33° 40'	238° à 251°	38%+	NC	NC5	Faisceaux partant des nuages en s'élargissant vers le sol. Pas d'interaction du phénomène avec les témoins. Possibilité de confusion avec un skytracer rejétés par LDLN [N° 327 p. 33].	N° 316 p. 32
Région de La Roche-Chalais (Dordogne)	0° 1' E 45° 9' N	25 avril 1993	23:20C 23:40C 00:06C 00:45C	1 h 25	dégagé	Très haut puis -100 m, va-et- vient, précède la voiture sur -7 km	90° puis -30 m (estimé)	-27° 23' -28° 50' -30° 12' -31° 20'	333° 338° 345° 356°	2° 38' -0° 19' -3° 50' -9° 3'	299° 302° 306° 313°	13%+	ECL (46 min) puis NN	NC1 NN4	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. L'effet ECL sera compté au prorata. Léger relief sans doute inopérant au début du phénomène [IGN 1636 pour Castillon-la-Bataille].	N° 341 p. 20
Région de Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire)	4° 51' E 46° 47' N	11 juil 1993	-00:30C à 02:25C	-1 h 55	Nuageux , orageux, sans vent	Stationnaire, va-et-vient bas	-18° 58' à -20° 32'	341° à 10°		1° 45' à 21° 4'	82° à 103°	67%-	ECL (2 min) puis NC	NC5	Plusieurs témoignages convergents. Certains des témoins furent effrayés. Le phénomène semble avoir attendu pour démarquer que l'effet ECL et l'effet ECS cessent. L'effet ECL qui ne dure que 2 minutes sur 1 h 55 peut être ignoré. Relief plutôt plat [IGN 3026].	N° 324 p. 12

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Nuit du	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	El	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Moliets-et-Maa (Landes)	1° 22' 0 43° 51' N	25 août 1993	Mer/ Jeu	Entre 22:30C et 22:45C	-3 min	Beau, étoilé, pas de vent	> 30 m	90°	-16° 39'	303°	20° 35'	200°	65%+	ECS (9 min) ou NC	J1	Le témoin est attiré à l'extérieur par un bruit d'orage lointain (artificiel ?). Malgré l'imprécision de l'indication de l'heure, la brièveté de l'observation permet de penser que l'effet ECS était présent. Il sera donc complété.	N° 322 p. 4
Les Moutiers-en-Reiz (Loire-Atlantique)	2° 2' 0 47° 4' N	11 et 12 sept 1993	Sam / dim	23:30C à 02:00C	2 h 30	Épaisse couche de nuages	Ciel à -4 km, puis proche, suivi en voiture sur -4 km	Sous plafond	-23° 19' à -9° 12'	315° à 359°	20°	20° à 52°	29%-	NN	NN3	Aucun faisceau visible.	N° 320 p. 22
Fontgrave (Lot-et-Garonne)	0° 33' E 44° 24' N	18 sept 1993	Ven/ sam	01:20C	30 min	Couvert	Proche, va-et-vient vertical, position fixe	> -100 m	-43° 6'	349°	-48° 30'	311°	3%+	NTN	NN3	Centrale hydroélectrique à 1 km suggérant un pré-debunking. Les témoins se lèvent à 1h10 pour ce rendre sur un marché, ce qui était peut-être prévisible à l'avance. Pas de faisceau venant du sol.	N° 321 p. 24
Nord de Béziers (Hérault)	3° 13' E 43° 23' N	26 sept 1993	Dim/ lun	-23:10C	-5 min	Assez sombre (couvert ?), vent	100 ou 200 m puis -5 m, va-et-vient vertical, suit la voiture sur 7 km		-43° 45'	329°	33° 20'	203°	86%+	NTC		Il ne peut s'agir du skytracer de la discothèque proche, pour de multiples raisons. Cas éliminé des statistiques car les conditions météo sont ambiguës.	N° 321 p. 26
Fontgrave (Lot-et-Garonne)	0° 33' E 44° 24' N	10 oct 1993	Sam / dim	00:15C	Les témoins se lassent	Couvert	Proche, va-et-vient vertical, position fixe		-51° 36'	348°	-6° 20'	62°	45%-	NN	NN3	Centrale hydroélectrique à 1 km suggérant un pré-debunking. Les témoins rentraient chez eux. Pas de faisceau venant du sol. ECL à partir de 00:30C.	N° 321 p. 24
Région de Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire)	4° 51' E 46° 47' N	17 oct 1993	Sam / dim	Entre 00:00C et 01:00C		Dégagé	Va-et-vient, suit la voiture, s'arrête -10 min, repart, suit la voiture sur -20 km		-51° 58' -51° 43'	349° 14°	-54° 30' -60° 4'	315° 38°	6%+	NTN	NN4	Effet de lumière, cône de lumière d'apparence gazeuse. Aspect vaporeux.	N° 324 p. 11
Entre Le Valdaion et Bouclans (Doubs)	6° 18' E 47° 14' N	13 nov 1993	Ven/ sam	01:00C	-30 min (estimé)		50 m, va-et-vient, suit la voiture sur -10 km		-59° 30'	19°	-54° 8'	40°	0%	NTN	NN4 ?	Roue de lumières. Tir possible à partir du relief à l'ouest de Verrières-du-Grosbois qui domine d'une centaine de mètres le trajet parcouru par la voiture (IGN 3423). Le camp de Valdaion se trouve à 3 km au NO de Valdaion.	N° 322 p. 5
Entre Saint-Pol-sur-Ternoise et Arras (Pas-de-Calais)	2° 34' E 50° 21' N	5 déc 1993	Dim/ lun	19:15C	-15 min	Des nuages	Proche, suit la voiture sur -34 km		-22° 28'	261°	-32° 22'	22°	66%-	NN	NN3	Base aérienne 103 de Cambrai Epinoy à -30 km d'Arras.	N° 325 p. 16

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approvisionnées	Date	Nuit du	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	El	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDJN
Bruille-Saint-Amand (Nord)	3° 31' E 50° 28' N	5 déc 1993	Dim/ lun	19:50C 19:55C 19:58C 20:00C	-5 sec à chaque fois				-28° 38'	269°	-29° 33'	32°	66%-	NN	NN4	Aucun faisceau venant du sol, mais faisceau vers le haut (!). Il semble que l'on assiste ici à 4 brèves tentatives successives de projection d'un ovni. Le rayon du tir étant toujours visible vers le haut, les auteurs ont peut-être dû renoncer à poursuivre... Cette apparition eût lieu le même jour que la précédente, située à ~70 km de distance.	N° 321 p. 32
La Ferté-Alais (Essonne)	2° 21' E 48° 29' N	5 déc 1993	Dim/ lun	-22:55C à -23:10C	-15 min		Proche ?		-62° 23' à -64° 13'	336° à 344°	0° 9' à 2° 31'	84° à 87°	66%-	ECL (12 min)	NC2	Pas d'interaction du phénomène avec les témoins. Possibilité de confusion avec un skytracer reléguée par LDJN. L'effet ECL sera compté au prorata. La Ferté-Alais est située dans la vallée de l'Essonne, au creux d'un relief montant de ~80 m en 500 m dans la direction de la lune, ce qui a pu rendre possible l'effet ECL. (CN 2316). On a h = -60 m pour B = 2° 31', mais le rapport d'enquête n'indique malheureusement pas l'altitude de l'ovni.	N° 322 p. 7
Wavrin (Nord)	2° 58' E 50° 36' N	10 jan 1994	Dim/ lun	04:45C	> 30 min	nuageux	va-et-vient, se rapproche à ~50 m		-37° 22'	79°	-22° 7'	98°	3%-	NTN	NN3	Le témoin sortirait pour se rendre à son travail, ce qui était prévisible.	N° 322 p. 13 N° 332 p. 25
Manapany (Ile de la Réunion)	55° 34' E 21° 21' S	17 mars 1994	Jeu/ ven	19:30C (15:30TU) puis 21:50C (17:50TU) à 23:05C (19:05TU) pas d'heure d'été - ?	bref 1 h 15	Temps clair	« Au large »		-14° 22'	263°	25° 29'	306°	23%+	ECS	J1	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. Ce cas est éliminé du fait de l'incertitude sur le décalage horaire. En outre, il n'est pas situé en France métropolitaine.	N° 324 p. 28
Entre Abancourt et Saint-Sanson-la-Poterie (Oise)	1° 44' E 49° 39' N	26 juin 1994	Sam / dim	01:15C à 01:35C?	-20 min ?	Nuages épars	Proche, va-et-vient, suit la voiture sur ~15 km	-50 m	-16° 25' à -16° 50'	350° à 355°	14° 57' à 17° 8'	136° à 140°	97%- <small>(entre les nuages)</small>	ECS	J1	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 329 p. 11
Région de Sierentz, autoroute A35 (Haut-Rhin)	7° 28' E 47° 40' N	6 nov 1994	Sam / dim	Entre 00:00C et 04:00C	≤ 15 min en moyenne à chaque fois (estime)	Brume, brouillard, vent faible	Proche, va-et-vient, suit les voitures des témoins sur ~10 km		-58° 2' -34° 1'	354° 75°	-48° 53' -58° 59'	298° 35°	6%+	NTN	NN3	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. Les cas avec brouillard dont nous ne pouvons dire a priori s'ils sont à rattacher aux cas à ciel couvert ou à ciel dégagé sont éliminés des statistiques.	N° 330 p. 34

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Nuit du	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	El	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN
Entrevennes, Oraison (Alpes-de-Haute-Provence)	5° 59' E 43° 57' N	27 jan 1995	Ven/ sam	23:00C à 23:40C	~40 min au total	Très pur, vent du nord	Un nuage fixe, une roue -fixe/ Une roue évoluant en zigzags	~zénith puis -40° -25°	-55° 44'	310°	-62° 46'	34°	17%-	NN	NN2, NN4 ?	3 témoignages différents dont 1 d'imitation de skyracer. Apparition à la verticale d'un transformateur, puis près d'une ligne à haute tension (pré-debunking ?). La présence de vent et le relief alentour suggèrent un tir à partir du sol qui aurait pu être effectué dans l'axe de la discothèque proche (pré-debunking), puisque le rayon du tir risque d'être visible par cette nuit noire avec ciel très pur. Le relief de la vallée du torrent de la Rancure s'élève au nord de 150m sur 1 km, ce qui permet un tir à partir du sol [IGN 3441 et 3342]. Il existe une base militaire de l'ALAT (Aviation légère de l'armée de terre) près d'Entrevennes. 1 des témoins fut éclairé comme en plein jour : cas NN2.	N° 333 p. 14
Entre Toulouse et Montastruc-la-Conseillère (Haute-Garonne)	1° 31' E 43° 41' N	4 sept 1995	Lun/ mar	23:50C	~7 min	Couche nuageuse	Proche, va-et-vient, suit la voiture sur 10 km	~30 m	-32° 6'	323°	23° 20'	208°	77%+	NC	NC5	Aucun faisceau lumineux. Relief plutôt plat [IGN 2143].	N° 334 p. 24
Marsaneix (Dordogne)	0° 45' E 45° 7' N	12 sept 1995	Lun/ mar	06:27C	~10 min	Brouillard	~50 m à -10 m, va-et-vient, suit la voiture sur ~8 km	~30 m	-11° 51'	71°	43° 58'	230°	90%-	ECS	J3	Le témoin prend sa voiture pour se rendre à son travail. Il était donc peut-être attendu. En revanche, le « rendez-vous » avec le brouillard est plus incertain. C'est peut-être la raison de la présence de l'effet ECS au cas où les nuages auraient été absents. Le tir semble d'origine aérienne car les rayons émis vers le sol vont en s'élargissant. Cependant, un tir à partir des collines bordant la route semble possible [IGN 1935]. Les cas avec brouillard sont éliminés des statistiques.	N° 334 p. 26
Monestier-Merlines (Cortez)	2° 29' E 45° 39' N	18 nov 1995	Sam/ dim	18:30C	~30 min (estimé)	couvert	~500 m puis ~50 m	100 à 200 m puis ~60 m	-12° 44'	255°	-35° 41'	308°	23%-	ECS (30 min)	J3	Faux nuage (sous les vrais) duquel sortent des lumières tourbillonnantes. Le spectacle est d'abord beau et apaisant. Quand le témoin (une femme) observe le phénomène aux lunettes, les lumières tourbillonnantes disparaissent. Est-ce pour ne pas risquer de laisser voir le rayon du tir ? Le nuage vaporeux dissimule un ovni circulaire. La patique s'empare du témoin vers la fin de l'observation, lorsque l'interaction avec l'ovni est de plus en plus manifeste. Le ciel étant couvert, l'effet ECS semble superflu.	N° 345 p. 12

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Nuit du	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	El	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN
Sourniac (Cantal)	2° 21' E 45° 17' N	25 nov 1995	Sam / dim	22:45C	10 min	Nuageux, pas de vent	1,5 km, va-et-vient, puis position fixe au-dessus des témoins	-300 m puis -100 m	-22° 21'	307°	-22° 21'	267°	13%+	NTN	NN3	L'ovni réagit à la voix des témoins ce qui suggère qu'ils sont écoutés à distance. Pas de faisceau venant du sol.	N° 335 p. 18
Région de Saint-Claude (Jura)	5° 52' E 46° 24' N	19 ou 20 mar/ déc 1995	Lun/ mar/ mer	01:30C à 03:00C	1 h 30	Couche de nuages cotonneux	200 m puis 50 m, position fixe	-25 m	-32° 37' à -18° 2' à -43° 36' à -29° 25'	31° à 65° 31° à 65°	77° à 93° 67° à 85°	11%- ou 4%-	NTN	NN3	On ne sait pas par quelle coïncidence le témoin s'est réveillé au moment de l'apparition. Il y avait un disque lumineux beaucoup plus loin qui aurait pu passer pour la source du phénomène.	N° 337 p. 10	
Entre La Serre et Usset (Corrèze)	2° 18' E 45° 33' N	16 mars 1996	Sam / dim	23:50C	20 min	Etoilé	-800 m puis -6 m, précède la voiture sur 3,5 km puis la suit sur la gauche sur -3 km	Plonge jusqu'à 3 m du sol	-52° 27'	336°	-52° 27'	25°	12%-	NTN	NN4 ?	Voit commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 338 p. 14
Région de Tavaco (Corse)	8° 54' E 42° 2' N	9 août 1996 (ou le 10 ?)	Ven/ sam	-02:15C à 03:30C	-1 h 15	Très clair, étoilé	-50 m, suit la voiture sur 6 km, puis 30 ou 40 m, va et vient	90°	-1° 10' à 11° 34'	13° à 32°	-1° 10' à 11° 34'	65° à 77°	21%-	ECL (19 min), ECL puis NC	NC1, NC2, NC4	Lumière éblouissante au-dessus de la voiture jusqu'à 02:30C puis villa éclairée comme en plein jour dans un rayon de -50 m. Les témoins et les 2 chiens sont témoins par la peur. L'effet ECL sera comploté au prorata pour les statistiques. Tavaco surplombe la vallée encaissée de la rivière de la Carona au bord de laquelle se trouve la route suivie par le témoin ainsi que sa maison. L'effet ECL a donc pu être prolongé quelque temps grâce au relief (IGN 4152). Une analyse ultérieure laisse penser que l'observation a très probablement eu lieu le 10 et non le 9 août. Dans ce cas, l'effet ECL dure 37 minutes, mais nous n'avons pas repris les calculs.	N° 341 p. 26
La Houssaye-en-Brie (Seine-et-Marne)	2° 53' E 48° 44' N	5 juin 1997	Mer/ jeu	Entre 02:00C et 03:00C	> 2 h	Etoilé, sans nuages	Très proche	-30°	-24° 38' -22° 16' -17° 41' -11° 20' 48'	3° 18° 31° 44°	-24° 38' -22° 16' -17° 41' -11° 20' 48'	7° 21° 35° 48°	0%	ECS (à 02:30C)	J1	Voit commentaire détaillé dans le corps principal du texte. L'effet ECS sera comploté au prorata (2 h 27), pour un phénomène ayant duré de 02:00C à 05:00C.	N° 346 p. 19 N° 349 p. 13
Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne)	2° 53' E 48° 42' N	15-16 ou 17-18 juin 1997	Dim/ lun/ mar/ mer	-00:00C	> 1 h		5 m (sic)	90°	26° 9' 19° 16' 231° 26° 2' 22° 50'	334° 348° 334° 348°	26° 9' 19° 16' 231° 26° 2' 22° 50'	75%+ 90%+	ECS	J1	Voit commentaire détaillé dans le corps principal du texte. L'effet ECS est peut-être ici perturbé par la pleine lune.	N° 346 p. 21	
Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne)	2° 53' E 48° 42' N	24 juin 1997	Mar/ mer	-23:30C	> 30 ou 45 min	Clair, étoilé, sans nuages, sans vent	Très bas, va et vient	-30°	-9° 24' -2° 17'	327° 337°	-9° 24' -2° 17'	96° 103°	86%-	ECS, ECL (à 0:04C), EC2 (à 0:04C)	J1	Voit commentaire détaillé dans le corps principal du texte. L'effet ECL sera comploté au prorata (11 min), pour une durée du phénomène de 45 minutes, puisque les témoins sont partis avant la fin de l'apparition qui a pu durer plus longtemps.	N° 346 p. 22

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Nuit du	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	El	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDLN
Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne)	2° 53' E 48° 42' N	8 nov 1997	Ven/ sam	< 01:00C		Parfaitement dégagé, étoilé			-57° 19'	12°	-11° 57'	262°	60%+	ECL (jusqu'à 00:08C), NN	???	Voit commentaire détaillé dans le corps principal du texte. Malgré l'imprécision de l'heure, il semble que l'effet ECL n'ait pas été exploité.	N° 346 p. 33 N° 349 p. 14
Roche-la-Moitière (Loire)	4° 19' E 45° 26' N	19 nov 1997	Mer/ Jeu	> 18:30C à 20:45C	~2 h 15	Couvert , pluie faible, vent presque nul		20° à 80°	-14° 7' à -37° 38'	256° à 280°	-25° 59' à -11° 59'	24° à 53°	77%-	ECS (jusqu'à 19:52C) puis NN	J3	Aucun faisceau venant du sol. Couche nuageuse d'altitudes, entre 2 et 7 km d'altitude, de 50 à 800 m d'épaisseur. L'effet ECS sera compté au prorata (1 h 22). Il semble inutile puisque le ciel est couvert, sauf si la couche de nuages était vraiment fine.	N° 347 p. 20
Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne)	2° 53' E 48° 42' N	7 jan 1998	Mer/ Jeu	~18:26C	~15 sec	Etoilé, qq petits nuages	Se rapproche, puis s'éloigne		-12° 3'	250°	43° 50'	133°	74%+	ECS	J1	Voit commentaire détaillé dans le corps principal du texte. L'année indiquée par LDLN (1997) est erronée.	N° 347 p. 23
Canon-Plage (Hérault)	3° 59' E 43° 33' N	31 juil 1998	Ven/ sam	~22:00C	6 à 7 min	Parfaitement dégagé		75° à 80°	-8° 52'	306°	27° 33'	216°	53%-	ECS	J1	Aucun faisceau venant du sol. Spectacle joli et intrigant, fascinant ou étrange, selon les témoins. LDLN confirme qu'il s'agit bien de Canon dans l'Hérault et non en Haute-Savoie comme indiqué p. 7.	N° 350 p. 7

Cas éliminés d'emblée :

Lieu	Date	Commentaire	Ref. LDLN
Chartrette (Seine-et-Marne)	Déc 1992 ou jan 1993	Ovni probable mais date précise inconnue.	N° 321 p. 21
Cassolnovo (Italie)	11 juil 1993	Ovni probable mais heure inconnue et cas non français.	N° 321 p. 23
Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne)	Vers le 25 juil 1993	Ovni probable mais date précise inconnue.	N° 320 p. 15
Peyrhorade (Landes)	9 oct 1993	Le compte rendu est trop pauvre.	N° 323 p. 14
Gan (Pyénées-Atlantiques)	10 oct 1993	Le compte rendu est trop pauvre.	N° 323 p. 14
Beznat (Corrèze)	5 nov 1993	Le phénomène est peut-être dû à un skytracer.	N° 321 p. 29
Paris 12 ^{me}	5 déc 1993	Le phénomène est peut-être dû à un skytracer.	N° 321 p. 32
Emarville (Eure)	8 jan 1994	L'observation ne dure que ~10 sec ce qui est complètement atypique dans ce lot de cas. Le phénomène est peut-être dû à un skytracer.	N° 322 p. 13
Tronville-en-Barrois (Meuse)	9 jan 1994	Le phénomène est peut-être dû à un skytracer (bien que d'autres cas d'ovnis soient signalés plus ou moins simultanément). Les conditions météorologiques ne sont pas précises.	N° 322 p. 13
Froidou (Moselle)	16 jan 1994	Le compte rendu est très court et il y a ambiguïté quant à la présence de nuages. Il semble que ce ne soit pourtant pas un effet de skytracer, mais bien un ovni.	N° 324 p. 17
Beuzac-Corq (Finistère)	4 avril 1994	Peut-être un effet du skytracer en service ce soir-là à 5 km.	N° 324 p. 30
Escros (Cantal)	Oct 1995 à jan 1996	Multiplis observations. Il s'agit bien d'un ovni mais aucune date précise n'est indiquée, ni les conditions météorologiques.	N° 336 p. 31 et N° 338 p. 19

XXVIII. Etude de cas d'enlèvement

Lieu	Coor- données approx- imatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimat du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimat de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN
Cours-les- Barres (Cher)		20 mai 1950	~16:00C	Plusieurs minutes											Deux mains descendent du ciel pour attraper et molester le témoin (une femme). Comme ce cas ne traite ni d'ovni, ni d'extraterrestres, nous l'avons éliminé d'emblée. Il est typiquement dû à une crise d'épilepsie temporaire chez le témoin.	N° 314 p. 22
Entre Charat-la- Moutère et Gailles (Puy-de- Dôme)	2° 50' E 45° 47' N	18 oct 1954	~17:30C		jour		Au sol	4°	252°					J5	Cigare marron. Le témoin se sent « comme à demi paralysé, voire hypnotisé ». Il a une période de missing time. Le relief de la région est accidenté mais la localisation de l'observation est trop vague pour pouvoir déterminer si un effet ECS diurne était présent [IGN 2431].	N° 317 p. 33
4 km au SSE de Bornieux (Vaucluse)	5° 19' E 43° 49' N	14 sept 1975	~21:00C	5 à 7 min	Etoilé, faible mistral	~5 m		-22° 43'	299°	26° 49'	189°	73%+	NC	NC6	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 314 p. 33
Châtuzangue-lé- Goubet (Drôme)	5° 6' E 45° 1' N	11 juin 1976	~01:15C			~15 m	Sur la route	-21° 41'	354°	24° 15'	192°	98%+	NTC	NC6	Effets d'origine électromagnétiques sur la voiture. Masse lumineuse. Le témoin (une femme) arrive à son domicile avec ~2 h 30 de retard, sans souvenirs particuliers de cette période (missing time). L'hypnose révèle un enlèvement mais l'hypnotiseur sera vivement critiqué. La description de l'ovni correspond plus ou moins au schéma habituel.	N° 317 p. 8
Près de Limoges (Haute-Vienne)	1° 15' E 45° 50' N	10 déc 1976	~18:30C	~55 min (estime)		En contact au plus près	Sur le chemin	-13° 16' -22° 31'	251° 260°	-21° 29' -14° 58'	40° 52°	89%-	ECS (28 min) puis NTN	J1 puis NN4?	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. L'effet ECS sera complé au prorata.	N° 317 p. 12 et HN99 p. 101
Bussière-Saint- Georges (Creuse)	2° 8' E 46° 23' N	18 jan 1977	~01:00C	1 h 15		Très proche	~90°	-64° 13' -60° 12'	359° 26°	-57° 13' -47° 25'	41° 64°	2%-	NTN	NN4?	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 317 p. 14
Beauval (Seine- et-Marne)	2° 53' E 48° 57' N	29 août 1977	01:00C	1 h		Très proche, départ vers le SE	-6 m	-30° 33' -31° 32'	346° 3°	33° 13' 34° 28'	165° 182°	99%+	NTC	NC6	Masse sombre d'apparence métallique et lueurs scintillantes. Le témoin (une femme) est paralysé pendant une heure. Le départ de l'engin « à une vitesse extrême » suggère qu'il s'agissait bien d'un phénomène lumineux. L'herbe légèrement brûlée évoque la projection d'une forme de plasma lumineux. Le témoin fut choqué. La description de l'ovni correspond au schéma habituel.	N° 314 p. 17 N° 357 p. 21

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coor- données approx- matives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimat du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimat de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDIN
Sion-les-Mines (Loire- Atlantique)	1° 35' O 47° 44' N	4 déc 1979	~18:20C	~15 min (estimé)		Suit les voitures	1,5 m	-10° 27' à -1° 20'	248°	-1° 20'	61°	100%	ECS (47 min), ECL EC2 (22 min), (22 min)	J1, NC1	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. Ce témoinnage n'a rien d'une PR4 et est donc éliminé des statistiques.	N° 317 p. 19
Cherbourg (Manche)		14 Jan 1980	~19:35C	bref (estimé)			ciel	-22° 35'	261°	9° 57'	74°		NTC	NC6	Ce cas de « bedroom visitor » n'implique aucun phénomène lumineux et est donc éliminé .	N° 317 p. 21
Près de Sospel (Alpes- Maritimes)	7° 27' E 43° 53' N	30 avril 1983	02:00C à 04:00C	2 h	brumeux	~30 m	Au sol	-31° 7' à -22°	9° à 40°	20° 5' à 23° 59'	154° à 183°	92%-	NTC	NC5	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. Les cas avec brume ou brouillard sont éliminés des statistiques. Sospel est située dans la vallée très encaissée du torrent de la Bévéra mais l'imprécision de la localisation de l'apparition ne permet pas de se prononcer sur la présence de l'effet ECL. (IGN 3742).	N° 299 p. 28
Sommerécourt (Haute-Marne)	5° 41' E 48° 13' N	17 juil 1983	Entire 22:00C et 22:30C				qq mètres	-4° 33' -8° 15'	309° 315°	26° 57' 24° 1'	212° 219°	57%+	ECS	J1	Boule éblouissante, déjà observée les 2 jours précédents. Le témoin se sent aspiré à l'intérieur puis rejété quelques kilomètres plus loin. Il ne se souvient plus comment il est rentré chez lui, ou sa famille l'a trouvé en état de choc et divagant. Il sera hospitalisé plusieurs jours. Aucune trace anormale sur le terrain. Une reconstitution des faits est effectuée 7 mois plus tard. A cette occasion, la victime décrit son enlèvement.	N° 317 p. 27
Près de Nèvers (Nièvre)	3° 9' E 47° N	21 oct 1989	> 19:00C 20:15C	~30 min bref (estimé)		Loin	Sur l'horizon	-12° 41' -17° 49'	268° 273°	-21° 56' -21° 42'	360° 7°	53%-	ECS NN	J1 NN4	Phénomènes lumineux puis brouillard rouge à l'horizon sur 180°. La proximité du soleil sous l'horizon ainsi que la période de l'année (mois d'octobre) suggèrent une possible confusion avec la lumière zodiacale issue de la réflexion du soleil sur des particules de poussière interplanétaire. Les témoins effrayés quittent leur maison en voiture à 19:30C et ont une période de missing time jusqu'à 20:15C alors que la voiture n'a parcouru que 200 ou 300 m. Ils observent encore quelques phénomènes lumineux résiduels au loin. Ils découvriront des traces inexplicables dans un champ voisin et assisteront à d'autres apparitions étranges par la suite. L'effet ECS sera complé au prorata.	N° 317 p. 29
Viry-Châtillon (Essonne)	2° 23' E 48° 40' N	28 mai 1991	~23:00C					-10° 30'	321°	4° 29'	139°	100%	ECS		Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. Cet événement se produisant dans une chambre aux volets fermés, la lune ou le soleil sont a priori sans influence. Ce cas est donc éliminé des statistiques.	N° 317 p. 31
Près d'Harevilliers (Val-d'Oise)	2° 4' E 49° 11' N	10 Jan 1998	~07:20C et ~07:30C	~10 min (estimé)	Très pur, étouffé		-90°, -20 m et ~1 m	-13° 11'	108°	-9° 14'	310°	96%+	ECS	J1	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 349 p. 26 et N° 352 p. 19

XXIX. Etude de rencontres dans le ciel

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDLN (ou autres)
De Emmett (-37 km au NO de Boise), à ~75 km au NO d'Emmett (Idaho)	De 116° 30' 0 43° 53' N à 116° 51' 0 44° 7' N	4 juil 1947	De 21:12C (05:12 TU le 5 juil) à -21:22C (05:22 TU le 5 juil) pas d'heure d'été	10 à 15 min	Etoilé	Suit l'avion sur ~75 km	Celle de l'avion	De -14° 2' à -13° 35'	323°	De 1° 3' à 0° 37'	127°	92%-	ECS, ECL, EC2	J1, NC1 ?	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 330 p. 5
Entre Bowling Green et Franklin (Kentucky)	86° 31' 0 36° 52' N	7 jan 1948	15:15C (21:15 TU)	Plusieurs min (estime)	jour		Au- dessus de l'avion	13° 52'	227°			12%-		J5	Chasseur F-51 Mustang de ~6 000 m à plus de 6 500 m d'altitude. Poursuite d'un énorme « objet métallique ». Le capitaine Maniell s'écrase avec son appareil à 15:18C, près de Franklin, sans s'être éjecté de l'avion. Un témoin affirme cependant avoir vu l'avion exploser en vol et l'épave de l'avion évoque plutôt une mise en scène de crash. Difficile de conclure. Le corps du capitaine aurait été aussitôt soustrait à l'enquête, comme pour éviter qu'une autopsie ne révèle les causes de la mort. Il est possible que dans ce cas comme dans celui de Birmingham (voir ci-dessous), le pilote ait perdu connaissance à proximité de l'ovni à cause de radiations émises, ce que l'autopsie aurait peut-être permis d'établir.	RN98 p. 36 et VSD98 p. 27
~40 km au SO de Montgomery (Alabama)	86° 0 32° 8' N	24 juil 1948	02:45C Eastern Time (-7:45 TU) pas d'heure d'été	5 à 10 sec		~800 m	~1 650 m	-31° 12'	32°	43° 21'	169°	84%-	NC	NC6	Vol Eastern Airlines, DC 3 à ~1 500 m d'altitude. Un énorme cigare avec 2 rangées de fenêtres et traînée rouge passe à droite de l'avion (quasi-collision). Il pouvait être tiré du sol.	RN98 p. 20
50 km à l'ESE de Limoges (Haute-Vienne)	1° 50' E 45° 38' N	28 juin 1952	16:25C	~4 min	jour , qq nuages (estime)		~30° au- dessus de l'avion	42° 29'	260°			33%+		J5	Avion de chasse P-47 à ~8 200 m d'altitude. Vitesse de 550 ou 600 km/h. Ovni brillant invisible au radar, en forme de bulle de savon avec 2 anneaux et 2 dessins noirs. L'ovni double l'avion.	N° 348 p. 25
Walesville, Utica (Etat de New York)	75° 22' 0 43° 07' N	1 ^{er} (ou 2) juil 1954	~12:00C		jour									J5	Chasseur F-94 Starfire envoyé depuis la base aérienne de Griffiss pour intercepter un disque brillant détecté au radar. Le pilote et son copilote sont contraints de s'éjecter à cause d'un rayonnement de chaleur intense à l'approche de l'ovni. Le pilote a une période de missing time. L'avion percute une habitation et s'écrase sur une voiture, tuant les 4 passagers. 2 autres personnes sont grièvement blessées. L'armée évoquera une panne de réacteur. RN98 mentionne la date du 1 ^{er} juillet et LDLN celle du 2 juillet. Cas éliminé car date ambiguë. On peut néanmoins supposer que le soleil était proche de son point de transit à ~60°.	N° 332 p. 23 et RN98 p. 46

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDM (ou autres)
De l'ouest de Jackson (Mississippi) au nord de Fort Worth (Texas)	De 90° 48' 0 32° 18' N à 97° 20' 0 33° 2' N	17 juil 1957	De 04:10C (10:10 TU) à 04:58C (10:58 TU) pas d'heure d'été	48 min	Parfaitement clair	Evolue autour de l'avion sur ~700 km	Celle de l'avion, puis ~4 500 m puis ~6 000 m	De -11° 26' à -7° 11'	De 56° à 59°	De 58° 48' à 57° 25'	De 186° à 195°	75%-	ES	J1	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 331 p. 13
Région de Binbrook, Grimsby, au-dessus de la mer du Nord (Angleterre)	0° 11' 0 53° 26' N	8 sept 1970	Nuit (heure non précisée)			Contact									Ce cas n'est cité que pour un rapprochement avec celui du 7 janvier 1948 puisque l'heure n'est pas précisée (cas éliminé). Chasseur Lightning de la RAF. Ovni de forme conique et sortie de bulle de verre, détectés au radar. L'avion s'écrase en mer du Nord. Le pilote ne s'est pas éjecté puisque le siège et le cockpit sont intacts, mais on ne les a pas retrouvés. Son corps a-t-il été soustrait à l'enquête ? L'enquête officielle est étouffée. L'épave de cet avion anglais est convoquée aux USA, à la base aérienne de Wright-Patterson. Serait-ce pour examiner les résultats de l'interaction avec l'ovni et s'assurer que l'épave ne sera pas examinée par d'autres enquêteurs ?	RN98 p. 43
~15 km au SE de Mansfield (Ohio)	82° 24' 0 40° 40' N	18 oct 1973	-23:02C (03:02 TU le 19 oct) heure d'été	~5 min	Clair	Très proche	~180 m à ~730 m (au-dessus du sol)	-47° 31'	307°	-15° 24'	50°	44%-	NN	???	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	N° 321 p. 4 et RN98 p. 22
~10 km au sud de l'île de Jersey (Iles Anglo-Normandes)	2° 8' 0 49° 7' N	3 jan 1975	22:00C	5 à 10 sec	dégagé		Celle de l'avion	-44° 1'	287°	-25° 47'	67°	68%-	NN	NN4 ?	Vol Air France, Boeing 707 à ~12 000 m d'altitude. Observation d'un point lumineux vert avec traînée, invisible au radar. Phénomène très bref. Les pilotes excluent la possibilité d'une rentrée atmosphérique.	VSD98 p. 30
Région de Cambrai (Nord)	3° 14' E 50° 10' N	23 sept 1975	-23:00C	4 apparitions brèves		qq km	Celle de l'avion	-39° 15'	347°	39° 14'	117°	94%-	NTC	NC6	Mirage III C à 12 000 m d'altitude. Vitesse ~1 000 km/h. Observations répétées d'un cigare très lumineux avec hublots, invisible au radar. Bizarrement, le pilote indique que « la nuit est très noire » ce qui est en contradiction avec les données astronomiques. Des nuages masquaient-ils la pleine lune ?	VSD98 p. 29
Région de Poitiers (Vienne)	0° 20' E 46° 35' N	3 mars 1976	-23:00C	bref		~30 cm au plus près	Part du sol et croise l'avion	-41° 6'	315°	-13° 36'	297°	6%+	NTN	???	Lockheed T-33 (avion militaire) à 7 000 m d'altitude. Observation d'une sorte de fusée verte fonçant vers l'avion et invisible au radar. La source du tir est vraisemblablement aérienne car l'ovni est passé sur l'aile de l'avion. Ce cas est un peu particulier par rapport à ce lot d'observations aériennes car l'ovni semble être parti du sol.	N° 331 p. 19 et VSD98 p. 30

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LIDN (ou autres)
Nord de Téhéran (Iran)	51° 25' E 35° 52' N	19 sept 1976	-01:30C (22:00 TU le 18 sept) à -01:45C (22:15 TU le 18 sept) pas d'heure d'été, confirmé (AF)	~15 min ?		Un objet lumineux émis par l'ovni descend jusqu'au sol		-46° 54' à -45° 4'	35° à 39°	6° 14' à 8° 4'	75° à 77°	36%-	NC	NC6	F-4E Phantom II (avion militaire). Ovni brillant multicolore détecté au radar. A cette époque, le chah d'Iran, très lié aux Etats-Unis, fait face à de violentes manifestations islamistes. Cet ovni devait-il aider à faire diversion dans l'opinion publique ? Ce cas est un peu particulier par rapport à ce lot d'observations aériennes car une partie de l'ovni semble avoir atterri au sol.	N° 339 p. 31 et VSD98 p. 29
De ~80 km à ~15 km au SO de Chaumont (Haute-Marne)	De 4° 24' E à 5° 4' E 47° 40' N à 48° 2' N	7 mars 1977	20:34C	< 4 min (2 passages brefs)		Evolue autour de l'ovni sur ~65 km	Celle de l'avion	De -20° 31' à -21° 30'	De 286° à 287°	De -6° 1' à -4° 58'	De 94° à 96°	98%-	ECL ?	NC1 ? NM4 ?	Voir commentaire dans le corps principal du texte.	N° 330 p. 7 et VSD98 p. 28
Région de Toulon (Var)	6° 3' E 43° 8' N	2 avril 1978	-20:20C	qq min			Celle de l'avion	-3° 56'	281°	-56° 4'	324°	32%-	ECS	J1	Vol Air Inter. Vitesse estimée à ~560 km/h. Le 2 avril est le premier dimanche d'avril en 1978, jour du passage en heure d'été. 20 ans après, le témo rapporte que l'objet était de « couleur uniformément noire » se « détachant très nettement sur le fond du ciel rougeoyant » avec une lumière rouge à chaque extrémité. Ce souvenir est-il légèrement idéalisé et l'objet n'était-il pas plutôt simplement plus sombre que le ciel, illusion qui peut être obtenue avec un plasma vaporeux ?	N° 343 p. 19
~195 km au sud de Melbourne, vers King Island (Australie)	144° 17' E 39° 24' S	21 oct 1978	19:06C (08:06 TU heure d'été ?)	~7 min (estimé)	jour, beau entre 1 500 et 2 000 m, traces de nuages à 10 000 m		Au-dessus de l'avion	7° 1' 5° 41'	262° 261°			79%-		J5	Cessna 182 à ~1 370 m d'altitude. Vitesse estimée à ~250 km/h. Ovni métallique brillant avec lumière verte, invisible au radar mais aperçu par une douzaine de témoins au sol. L'avion survole le détroit de Bass. Le moteur a des ratés. L'avion et le pilote ne seront jamais retrouvés malgré la présence à bord d'une balise de détresse. Si pas en heure d'été, soleil à -4° 16' (ECS), sinon à +7° 1' (jour). Le compte rendu de VSD indiquant « peu avant le coucher du soleil », c'est cette dernière possibilité que nous retiendrons. Le tir a pu être effectué à partir d'un navire militaire.	N° 339 p. 33, RN98 p. 59 et VSD98 p. 30
Nord de Détroit (Michigan)	82° 55' O 42° 48' N	27 juil 1984	23:50C (03:50 TU le 28 juil) heure d'été	15 sec	Parfaitement clair	> 9 km	Légerement au-dessus de l'horizon	-23° 25'	332°	-20° 40'	337°	0%	NTN	NM4 ?	Vol Air France 6642. Boeing 747 à 11 500 m d'altitude. 3 sphères d'apparence métallique avec épaisse traînée dépassent l'avion. Ovni détecté au radar. Le phénomène lumineux semble énorme mais vu à plus de 9 km. Peut-être le rayon du tir est-il indétectable à cette distance ?	VSD98 p. 26

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Ref. LDM (ou autres)
De 120 km au SO de Minsk (Biélorussie) à Tallinn (Estonie)	De 29° 4' E 53° 23' N à 24° 39' E 59° 29' N	7 sept 1984	De -04:10C (-00:10TU) à (estimé) -05:08C (-01:08 TU) heure d'été, confirmé (AF)	-58 min (estimé)		-3 km (estimé), évolue autour de l'avion sur -770 km (estimé)	Au-dessus de l'avion	De -24° 42' à -16° 28'	De 36° à 44°	De -5° 48' (h = -30 km) à -13° 14'	De 238° à 246°	94%+ ECS	ECL ¹ ECS	NC1 ? J1	Voir commentaire dans le corps principal du texte. Ce cas est éliminé à cause d'une certaine incohérence des données et de l'impossibilité d'évaluer les durées respectives des effets ECL ¹ et ECS. De plus, la date varie selon les sources.	N° 340 p. 43 et RN98 p. 83
De Fort Yukon à SSO de Fairbanks (Alaska)	De 145° 16' 0 66° 34' N à 148° 35' 0 63° 33' N	17 nov 1986	De -17:00C (03:00 TU le 18 nov) à 17:49C (03:49 TU le 18 nov) heure d'hiver	-49 min	Nuageux - sous l'avion (estimé)	600 m sous l'avion puis proche du cockpit, évolue autour de l'avion sur -370 km	-10 000 m	De -16° 1' à -18° 8'	De 259° à 263°	De 15° 9' à 15° 57'	De 60° à 64°	96%- ECS	ECS	J1	Vol Japan Airlines 1628-Boeing 747 cargo, à 10 700 m puis 9 450 m d'altitude. Vitesse estimée à -520 km/h. Observation de lumières clignotantes plus de 2 rectangles très lumineux et d'une gigantesque soucoupe volante sombre. Faibles échos radar. La source du tir était peut-être montée sur un appareil capable de suivre le Boeing sur -370 km à une altitude lui permettant d'échapper à toute détection radar. A moins que le tir ne provienne de l'avion Cargo C-130 de l'US Air Force qui évoluait dans la zone. L'effet ECS sera comptabilisé à 100% et non au prorata, car l'avion est à plus de 10 000 m d'altitude et le soleil ne descend pas à moins de 18° 16'. Cependant, l'effet ECS est sans doute légèrement perturbé par la pleine lune.	VSD98 p. 27
-120 km au NNO de Montélimar (Drôme)	4° 4' E 45° 34' N	18 fév 1988	19:15C	> 1 min	Mer de nuages	Stationnaire puis descend	Juste au-dessus de l'horizon (sur les nuages)	-11° 20'	265°	1° 35'	258°	1%+ ECS	ECL ¹ , ECL ²	J1	Avion de liaison militaire. Vitesse -400 km/h. Observation d'une grande lumière très vive. L'effet ECL est inefficace car la lune est sur l'horizon et quasiment noire. Est-il possible que les auteurs d'ovnis soumettent parfois introduire des cas d'ECL inefficaces pour brouiller l'interprétation de cette présence trop souvent répétée de la lune proche de l'horizon ?	VSD98 p. 31
Région de Saint-Dizier (Haute-Marne)	4° 57' E 48° 38' N	7 juin 1988	50 min après le coucher du soleil, soit : 22:23C	bref	Clair au-dessus de la couche de nuages 8/8 du NE de la France	qq km	Celle de l'avion	-6° 12'	316°	-36° 15'	41°	51%- ECS	ECS	J1	Mirage IIE à -6 100 m d'altitude. Couche nuageuse dense jusqu'à -2 700 m d'altitude. Vitesse de 1 062 km/h. Observation d'une boule jaune orange. Ovni invisible au radar. Lieu imprécis.	N° 330 p. 11
Entre Lajas Arriba et Cabo Rojo (Porto Rico)	67° 5' 0 18° 3' N	28 déc 1988	-19:45C (-23:45 TU)	qq min		Dans le ciel	Très haut puis plus bas	-23° 42'	252°	-42° 38'	64°	75%- NN	NN	???	Voir commentaire dans le corps principal du texte.	N° 311 p. 12 et RN98 p. 54
-15 km au nord de Galliac (Tarn)	1° 54' E 44° 3' N	5 nov 1990	-19:00C	-3 min		Très loin vers l'ouest	30 ou 40 km ?	-15° 8'	263°	-4° 52'	47°	93%- ECS	ECL ¹ , ECL ²	J1, NC1	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	VSD98 p. 26

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDM (ou autres)
Région de Coulommiers (Seine-et-Marne)	3° 5' E 48° 49' N	28 jan 1994	13:12C	~1 min	jour , excellente visibilité au-dessus de la couche d'alto cumulus	46 km	-10 500 m	22° 57'	183°			99%+		J5	Vol Air France 3532. Airbus A320 à 11 700 m d'altitude. Observation d'un disque rouge, détecté au radar. Taille estimée à 1 000 m par le pilote. On peut raisonnablement supposer que l'ovni avait une taille 10 fois moindre et qu'il n'était qu'à ~4,6 km. C'est sans doute la lenteur de son déplacement (185 km/h d'après la station radar) qui a induit le pilote en erreur.	VSD98 p. 22
~15 km à l'ouest de Manchester (Angleterre)	1° 48' 0 53° 29' N	6 jan 1995	18:48C/TU heure d'hiver	2 sec	Dégaagé, vent fort	Très proche	Au-dessus de l'avion	-23°	263°	30° 34'	219°	31%+	NC	NC6	Vol British Airways 5061. Boeing 737 à ~3 600 m d'altitude. Vitesse ~350 km/h. L'ovni parut sombre avec une raie noire, ce qui peut être imputable à la brièveté de l'observation. Il était en tout état de cause peu brillant, mais constitué de petites lumières blanches. Ovni invisible au radar. Le vent fort suggère un tir à partir du sol depuis les montagnes Pennines (~500 m), bien que l'ovni soit passé au-dessus de l'avion, car il semble être passé devant et sur la droite (quasi-collision). Cependant, une apparition de 2 secondes ne nécessitait pas une base de tir particulièrement stable. Un tir aérien reste donc plausible.	RN98 p. 26
San Carlos de Bariloche (Argentine)	71° 19' 0 41° 8' S	31 juil 1995	20:30C (23:30 TU) heure d'hiver	~1 min (estimé)		~100 m	Celle de l'avion	-18° 56'	278°	28° 4'	295°	17%+	NC	NC6	Vol Aerolíneas Argentinas AR 674. Boeing 727 en approche pour atterrissage, à ~1 000 m au-dessus du sol (estimé). L'ovni formé de 3 lumières colorées est invisible au radar. A 20:25C, le soleil est à ~18° sous l'horizon.	N° 333 p. 27
Sud d'Orly (Seine-et-Marne)	2° 24' E 48° 40' N	30 nov 1995	09:04C	Plusieurs sec (estimé)	jour , beau temps		330 m sous l'avion	5°	131°			66%+		J5	Vol Air Inter 426. Airbus A300 à 4 900 m d'altitude. Une sorte de panneau rectangulaire de ~12 m x ~3 m, avec tuyères et marquage rouge et blanc passe à ~300 m sous l'avion (« Airprox »). Ovni invisible au radar. Un avion radar Airbus tourne dans la région (source du tir possible ?).	VSD98 p. 28
~15 km au large de Long Island (Etat de New York)	73° 33' 0 40° 34' N	17 juil 1996	20:31C (00:31 TU le 18 juil) heure d'été	bref		Contact ?	Celle de l'avion	-2° 18'	300°	7° 39'	277°	9%+	ECS	J1	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	RN98 p. 28
Golf de Wash (Angleterre)	0° 11' E 52° 57' N	5 oct 1996	03:14C (02:14 TU) à 11:09C (10:09 TU) heure d'été ?	7 h 55	Vent de force 4 (polie brise de 20 à 28 km/h), jour à 07:13C	immobile	~1 600 m puis monte	-33° 18' 28° 30'	45° 152°	29° 39' 34° 7'	102° 250°	43%+	NC, ECS (2 h) puis jour	NC6, NC1, J5	2 grands objets multicolores, visibles au radar. L'apparition est confirmée par un avion de ligne qui passait à ~10 km. C'est la plus longue observation de notre étude avec celle de Caille à Gréolières (Alpes-Maritimes). Le fait que l'apparition ait duré près de 8 heures suggère un tir à partir du sol puisque l'énergie consommée a dû être considérable. L'effet ECS ne fut donc probablement pas exploité. L'effet ECS est présent plus de 50% du temps. Il sera complété au prorata.	N° 341 p. 36

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf. LDN (ou autres)
Entre Rio Grande et Pelotas (Brésil)	52° 12' O 31° 54' S	5 oct 1996	10:15C (13:15 TU) à 10:30C (13:30 TU) pas d'heure d'été ?	~15 min	jour	immobile, ~100 m puis départ foudroyant	Celle de l'avion	53°	50° 44'	42%+		42%+	J5		Monomoteur Tupi à ~1 800 m d'altitude qui tourne autour de l'ovni. Observation diurne d'une énorme pyramide à base octogonale bien dessinée, ce qui suggère un tir à partir du sol. Ovni invisible au radar. Même date que le cas ci-dessus et même immobilité de l'ovni.	N° 342 p. 4

XXX. Etude de cas où la lune ou le soleil furent directement impliqués

Lune se couchant à l'ouest

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimuth du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimuth de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Hauteur de crête	Distance d de la crête	Hauteur h de l'ombre portée de la crête	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte	Réf. LDN
Avrillé (Maine-et-Loire)	0° 35' O 47° 30' N	5 sept 1981	Entre 23:05C et 23:15C	> 1 min	Clair, sans vent	~sud vers NO	Bas sur l'horizon	-23° 28' -24° 43'	311° 314°	7° 28' 6° 7'	233° 235°	42%+	NC	NC6				Léger relief inopérant pour l'effet ECL (IGN 1522).	N° 313 p. 5-6
Mansigné (Sarthe)	0° 10' E 47° 45' N		23:05C à 23:15C (estimé)	~10 min (estimé)	dégagé (estimé)	Au sol puis ciel		-23° 41' -24° 54'	312° 314°	6° 54' 5° 34'	234° 236°		NC	NC6				Léger relief, insuffisant pour permettre un effet ECL (IGN 1720).	N° 300 p. 10
Saint-Firmin (Hautes-Alpes)		15 août 1991	20:15C	> 5 min	jour			4° 3'	286°			~30%+	ECS diurne	J2	150 m	1 000 m	80 m	Effet ECS efficace grâce au relief.	N° 312 p. 24
Saint-Firmin (Hautes-Alpes)		15 août 1991	21:00C	> 5 min		Très proche	Bas, 60° à 70°	-3° 40'	294°	15° 9'	222°	~30%+	ECS	J1					N° 312 p. 24
Saint-Firmin (Hautes-Alpes)		15 août 1991	21:30C	~10 min, départ au sud				-8° 25'	299°	11° 27'	228°	~30%+	ECS ECL ECS	J1, NC2	1 560 m	8 200 m	~140 m	Effet ECL efficace grâce au relief. Notons que l'effet conjugué ECS cumulée + ECL est inefficace car la lune est trop peu lumineuse par rapport au soleil.	N° 312 p. 24
Saint-Firmin (Hautes-Alpes)		16 août 1991	22:00C 22:05C 22:10C 22:15C 22:20C 22:25C	~10 min, début entre 22:00C et 22:15C	Très clair	> 8 km		-13° 12' -13° 56' -14° 39' -15° 21' -16° 2' -16° 43'	305° 306° 307° 308° 309° 310°	10° 48' 10° 13' 9° 37' 9° 0' 8° 23' 7° 46'	222° 223° 224° 225° 226° 227°	~40%+	J1, NC2	1 560 m	8 200 m	-40 m 50 m 130 m 230 m 320 m 410 m	Effet ECL efficace grâce au relief. Effet conjugué ECS cumulée + ECL inefficace, sauf peut-être vers la fin de l'observation.	N° 312 p. 25-30 N° 316 p. 18-22 N° 317 p. 42-43	

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Hauteur de crête	Distance d de la crête	Hauteur h de l'ombre portée de la crête	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte	Réf. LDUN
De Montdardier à Blandas (Gard)	3° 29' E 43° 51' N	18 déc 1988	-02:30C			~250 m puis ~40 m	Sur la route	-59° 57'	56°	2° 44'	282°	~70%+	ECL (par un nuage ?)	NC2				Un léger relief (~50 m) borde la route de place en place de telle sorte que la lune devait affleurer sur l'horizon [IGN 2641 et 2642].	N° 298 p. 29

XXXI. Etude de cas connus

Lieu	Coordonnées approximatives	Date	Heure civile	Durée	Ciel	Distance et mouvement de l'ovni	Altitude de l'ovni	Angle B du soleil sur l'horizon	Azimut du soleil	Angle B de la lune sur l'horizon	Azimut de la lune	EL	Etat de la nuit	Cas	Commentaire	Réf.
Bases de Bentwaters et Woodbridge, forêt de Rendlesham (Angleterre)	1° 22' E 52° 7' N	27-28 déc 1980	nuit	qq min		Proche	Ciel puis au sol					70%-			Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte. L'heure précise est inconnue.	JV90b chap. 6 et GB97 p. 143-148
Région de Dayton (Texas)	94° 54' O 30° 3' N	29 déc 1980	<21:00C (03:00TU le 30 déc) heure d'hiver	> 10 min		Proche	18 ou 20 m	-44° 39'	266°	-50° 42'	52°	38%-	NN	NN4	Voir commentaire détaillé dans le corps principal du texte.	RN98 p. 97 et TJ99 p. 164
Plaine de Nullarbor (Australie du Sud)	130° 28' E 31° 30' S ?	21 jan 1988	Avant l'aube heure d'été ?		Dégagé (estime)	Contact				Couchée			ECS probable	J1	Idem. L'heure précise est inconnue et l'imprécision de la localisation à cheval sur 2 fuseaux horaires ne permet pas de connaître l'heure GMT.	HN99 p. 134
Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine)	2° 20' E 48° 52' N	8 sept 1997	01:43C	> 17 sec	Aucun nuage	~150 m, se rapproche	~90°			Couchée					Idem. S'agissant d'un appareil réel, l'étude de la position de la lune et du soleil semblait sans intérêt.	HN99 p. 66

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

ANNEXE C

I. Analyse statistique des cas nocturnes

Cas	Durée (min)	Ciel dégagé				Cas retenus	Ciel couvert		
		ECS	ECL	EL (%)	EC2		ECS	ECL	Cas retenus
Pré-étude									
Los Angeles (Californie) - 13 min ECL	13		1	77		1			
Los Angeles (Californie) - 27 min NN	27					1			
Fort d'Itaipu (Brésil)	3					1			
Trancas (Argentine)	45					1			
Bendigo (Australie)									
Taizé, Tournus (Saône-et-Loire) - 93 min sans ECS	93							1	
Taizé, Tournus (Saône-et-Loire) - 27 min ECS	27						1	1	
Pascagoula (Mississippi)	120								
Pontoise (Val-d'Oise)						1			
Base aérienne 123 d'Orléans / Bricy, Orléans (Loiret)	1	1	1	93	1	1			
Bligny-lès-Beaune (Côte-d'Or)	1					1			
Meursanges (Côte-d'Or)	5					1			
<i>Correction du nombre de cas (cas au prorata)</i>						-1		-1	
Total des cas		1	1		1	7		1	
		(14,3%)	(14,3%)		(14,3%)				
Durée totale (min)		1	14		1	95	27	120	
		(1,1%)	(14,7%)		(1,1%)		(22,5%)		
<i>Ce lot de cas étant issu d'une sélection aléatoire, il n'est pas intégré aux statistiques globales.</i>									
Etude de la vague de 1946									
Bourges (Cher)		1				1			
Nantes (Loire-Atlantique)	5								
Decize (Nièvre)	0,5					1			
Vellefieux (Haute-Saône)						1			
Total des cas		1				3			
		(33,3%)							
Durée totale (min)						0,5			
Etude de la vague de 1954									
La Châtre (Indre)						1			
Bourgneuf, Vierzon (Cher)									
Sucé-sur-Erdre, Nantes (Loire-Atlantique)	5					1			
Bourgneuf, Vierzon (Cher)		1				1			
La Guerche (Indre-et-Loire)		1				1			
Trémuson, Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor)	5					1			
Espartignac (Corrèze)									
Rians, Sainte-Solange (Cher) - 10 min ECS	10	1				1			
Rians, Sainte-Solange (Cher) - 5 min sans ECS	5					1			
Azé (Loir-et-Cher)	30		1	26		1			
Région de La Guerche (Vienne)						1			
Entre Le Pertre et Argentré-du-Plessis, Vitré (Ille-et-Vilaine)	0,5	1				1			
Sancoins (Cher)	0,5					1			
Cognac (Charente)	3					1			
Entre Montmoreau-Saint-Cybard et Villebois-Lavalette (Charente)									
Millencourt-en-Ponthieux, Abbeville (Somme)	10	1				1			
Lessard-le-National, Chalons-sur-Saône (Saône-et-Loire)	0,5	1				1			
Entre Le Pertre et Argentré-du-Plessis, Vitré (Ille-et-Vilaine)	0,5	1				1			
Pont-Rémy, Amiens (Somme)			1	45		1			
Trémolat (Dordogne)						1			
Derval (Loire-Atlantique)									
Près de La Jemaye (Dordogne)						1			
Entre Rosbruck et Morsbach, Morsbach (Moselle)	0,5						1	1	
Môrs-Erigné, Angers (Maine-et-Loire)		1				1			
Môrs-Erigné, Angers (Maine-et-Loire)		1				1			
Marcilly-sur-Vienne (Indre-et-Loire)									
Octeville (Manche)						1			
Bordas, Bergerac (Dordogne)	0,5					1			
Saint-Claud (Charente)						1			
Tourriers, Angoulême (Charente)	20					1			

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Cas	Durée (min)	Ciel dégagé				Cas retenus	Ciel couvert		
		ECS	ECL	EL (%)	EC2		ECS	ECL	Cas retenus
Calais (Pas-de-Calais)									
Près de Calais (Pas-de-Calais)						1			
Longwy (Meurthe-et-Moselle)						1			
De Carcassonne à Cavanac, Carcassonne (Aude)			1	97		1			
Près de Charmes-la-côte (Meurthe-et-Moselle)									
Ecrouves (Meurthe-et-Moselle)									
La Poupelière, Le Donjon (Allier)		1				1			
Vigneux-sur-Seine (Essonne)						1			
2 km à l'est de Méral (Mayenne)		1	1	100	1	1			
Bremondans, Baume-les-dames (Doubs)	2	1				1			
La Grange-aux-Bois, Sainte-Menehould (Marne)						1			
Fontenay-le-Comte (Vendée)	0,5					1			
Louhans (Saône-et-Loire)	5	1				1			
Plogastel-Saint-Germain, Brest (Finistère)		1				1			
Crocq (Creuse)	10	1				1			
Entre Vrigne-aux-Bois et Sedan, Sedan (Ardennes)	0,5					1			
Tréviillers (Doubs)	0,5								
Entraigues-sur-Sorgues (Vaucluse)									
Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)		1				1			
Andlau (Bas-Rhin)		1	1	95	1	1			
6 km de La Londe-les-Maures (Var)		1				1			
La Londe-les-Maures (Var)		1				1			
Ronsenac, Angoulême (Charente)	5					1			
Confolens (Charente)						1			
Dury (Somme)		1				1			
Chasseneuil-du-Poitou (Vienne)			1	79		1			
Près de Ham (Somme)						1			
Le Bouquet, près d'Alès (Gard)	1,5								
Courmon (Morbihan)									
Près de Luzu (Nièvre)						1			
Saint-Acheul (Pas-de-Calais)									
Hornoy-le-Bourg (Somme)									
Ancy-sur-Moselle (Moselle)									
Hesdin (Pas-de-Calais)	0,5					1			
Amiens (Somme)	0,5					1			
Amiens (Somme)	0,5					1			
Amiens (Somme)									
Près de Plouay (Morbihan)	5								
Saint-Didier-en-Velay (Haute Loire)	0,5					1			
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	10					1			
Pont-l'Évêque (Calvados)		1				1			
Entre Lille et Calais (Pas-de-Calais)									
Segré (Maine-et-Loire)						1			
Paimpont (Ille-et-Vilaine)	0,5					1			
Ernemont-sur-Buchy (Seine-Maritime) - 41 min ECS	41					1			
Ernemont-sur-Buchy (Seine-Maritime) - 19 min ECS	19	1				1			
Lunéville (Meurthe-et-Moselle)	4								
Saint-Etienne-de-Baigorry (Pyrénées-Atlantiques)									
Près de Saint-Samson-sur-Rance (Côtes-d'Armor)		1				1			
Maranville (Haute-Marne)						1			
Gargas (Vaucluse)						1			
Biozat, Vichy (Allier)						1			
Coulogne (Pas-de-Calais)									
Vioménil (Vosges)						1			
Vioménil, Epinal (Vosges)		1				1			
Tholloy									
Mareil-sur-Loir (Sarthe)									
Locmaria (Morbihan)		1				1			
Le Sourin (Morbihan)		1				1			
Machecoul (Loire-Atlantique)	1	1				1			
Pont-Rousseau, Nantes (Loire-Atlantique)		1				1			
Vallet (Loire-Atlantique)		1				1			
Plaisan (Hérault)						1			
Fontainguet (Côtes-du-Nord), Vannes (Morbihan)						1			
Chaunay (Vienne)									
Près de Clarbec (Calvados)						1			
Bomel, Saint-Maudan (Côtes-d'Armor)						1			
Le Petit-Cotillon, Blaison (Maine-et-Loire)									
Mozé-sur-Louet, Angers (Maine-et-Loire)						1			
Mozé-sur-Louet, Angers (Maine-et-Loire)						1			
Correction du nombre de cas (cas au prorata)		-1				-2			
Total des cas		28 (38,9%)	6 (8,3%)		2 (2,8%)	72	1 (100%)		1
Durée totale (min)		58,5	30			187	0,5		0,5

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Cas	Durée (min)	Ciel dégagé				Cas retenus	Ciel couvert		
		ECS	ECL	EL (%)	EC2		ECS	ECL	Cas retenus
		(31,3%)	(16,0%)				(100%)		
Etude de la vague du 18 juillet 1967									
Sud d'Orléans (Loiret)	0,5					1			
Le Buisson-de-Cadouin (Dordogne)						1			
Grandvilliers (Oise)			1	91		1			
Lausanne (Suisse)									
Nice (Alpes-Maritimes)	0,5		1	91		1			
Bastia (Haute-Corse)			1	91		1			
La Rochelle (Charente-Maritime)			1	91		1			
Total des cas			4			6			
			(66,7%)						
Durée totale (min)			0,5			1			
			(50,0%)						
Etude de la vague du 18 et 19 août 1968									
Vigneux-sur-Seine (Essonne)						1			
Paray-Vielle-Poste et Athis-Mons à (Essonne)									
Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne)	15								
Saint-Just-Sauvage (Marne)	15								
Ris-Orangis (Essonne)	30								
Gouaix (Seine-et-Marne) et Villenauxe-la-Grande, à 24 km de Gouaix	40								
Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne)	3								
Total des cas						1			
Durée totale (min)									
Etude de la vague du 11 novembre 1980 (Alpes-de-Haute-Provence)									
Aiglun	0,5	1				1			
Aiglun									
Avignon (Vaucluse)		1				1			
La Cornerie / Pont des Duyes									
Le Chaffaut		1				1			
Mézel		1				1			
Châteauredon et Mi-Cousson	0,5					1			
Aiglun	4	1				1			
Total des cas		5				6			
		(83,3%)							
Durée totale (min)		4				4,5			
		(88,9%)							
Etude de la vague du 12 décembre 1987									
Lac des Monts Ozark, près de Climax Springs (Missouri)	1								
17 km à l'est de Linn (Missouri)									
Oskaloosa (Iowa)									
<i>Vague étrangère étudiée par erreur, non comptabilisée.</i>									
Etude de la vague du 5 septembre 1988									
Entre Lichères-près-Aigremont et Niry (Yonne)	20					1			
Isles Ménérier (Nièvre)									
Lichères-près-Aigremont (Yonne)	2								
Niry (Yonne)	5					1			
Total des cas						2			
Durée totale (min)									25
Etude de la vague du 21 décembre 1988									
Paris						1			
Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis)	3					1			
Naillat (Creuse)						1			
Paris Xème						1			
Nord de Bordeaux (Gironde)						1			
Vivonne (Vienne)	1					1			
Gouzon (Creuse)						1			
Paris IIIème	0,5					1			
Sourdun (Seine-et-Marne)	0,5					1			
Paris XVème						1			
Paris XIIIème	0,5					1			
Gouvernes (Seine-et-Marne)	1,5					1			

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Cas	Durée (min)	Ciel dégagé				Cas retenus	Ciel couvert		
		ECS	ECL	EL (%)	EC2		ECS	ECL	Cas retenus
Provins (Seine-et-Marne)						1			
Total des cas						13			
Durée totale (min)						7			
Etude de la vague du 6 février 1989									
Montdragon et Lasgrais, Albi (Tarn)	0,5					1			
Saint-Maurin, Agen (Lot-et-Garonne)	0,5					1			
Région de Saint-Martory (Haute-Garonne)	0,5					1			
Salles-d'Aude, Narbonne (Aude)	0,5					1			
Roquefort-sur-Garonne (Haute-Garonne)	0,5					1			
Saint-Girons (Ariège)	0,5					1			
Total des cas						6			
Durée totale (min)						3			
Etude de la vague du 5 novembre 1990									
La Guérinière (Vendée)		1	1	93	1	1			
Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire)	2	1	1	93	1	1			
A63 au nord de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)	2	1				1			
Chavagné (Deux-Sèvres)	2	1				1			
La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres)		1				1			
Angoulême (Charente)		1				1			
Région de Villefranche-de-Périgord (Dordogne)	1	1				1			
Pazayac, Terrasson-la-Villedieu (Dordogne)		1				1			
Voutezac (Corrèze)	1	1				1			
Allasac (Corrèze)	0,5	1				1			
Rilhac-Treignac (Corrèze)	2	1	1	93	1	1			
Lagleygeolle (Corrèze)	4	1				1			
Soumaille (Corrèze)	2	1				1			
Sainte-Fortunade (Corrèze)	2	1				1			
Argentat (Corrèze) - 1 min sans ECL	1	1				1			
Argentat (Corrèze) - 9 min ECL	9	1	1	93	1	1			
Brive (Corrèze)	0,5	1	1	93	1	1			
Brive (Corrèze)		1	1	93	1	1			
Saint-Jal (Corrèze)	2	1	1	93	1	1			
Mansac (Corrèze)	1	1	1	93	1	1			
Guéret, NE de Limoges (Haute-Vienne)		1	1	93	1	1			
A10 vers Beaugency (Loiret) - 1 min sans ECL	1	1				1			
A10 vers Beaugency (Loiret) - 9 min ECL	9	1	1	93	1	1			
Huisseau-sur-Cosson (Loir-et-Cher)	3	1	1	93	1	1			
Base aérienne 123 d'Orléans / Bricy, Orléans (Loiret)	1	1	1	93	1	1			
Olivet (Loiret)		1	1	93	1	1			
Villiers-Saint-Orien (Eure-et-Loir)		1	1	93	1	1			
Boismorand (Loiret)	0,5	1	1	93	1	1			
Nibelle (Loiret)	1		1	93		1			
Le Houssay (Loir-et-Cher)						1			
Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)	5	1	1	93	1	1			
Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis)	4	1	1	93	1	1			
Saint-Cloud (Hauts-de-Seine)	3	1	1	93	1	1			
Courbevoie (Hauts-de-Seine)	0,5	1	1	93	1	1			
Saint-Germain-de-la-Grange (Yvelines)		1	1	93	1	1			
Noisy-sur-Ecole (Seine-et-Marne)	0,5	1	1	93	1	1			
Maisons-Alfort (Val-de-Marne)	0,5	1	1	93	1	1			
Arpajon (Essonne)	1	1	1	93	1	1			
Gretz-Armainvilliers (Seine-et-Marne)	0,5	1	1	93	1	1			
Vert-Saint-Denis (Seine-et-Marne)	1	1	1	93	1	1			
Dammarié-les-Lys (Seine-et-Marne)	0,5	1	1	93	1	1			
Brétigny-sur-Orge (Essonne)	1	1	1	93	1	1			
Brétigny-sur-Orge (Essonne)	0,5	1	1	93	1	1			
Chatenay-Malabry (Hauts-de-Seine)		1	1	93	1	1			
Vert-le-Grand, Brétigny-sur-Orge (Essonne)			1	93		1			
Bailly (Oise)	1,5	1	1	93	1	1			
Verberie (Oise)		1	1	93	1	1			
Fismes (Marne)	5	1	1	93	1	1			
Chézy-sur-Marne (Aisne)	2	1	1	93	1	1			
Saulzoir (Nord)	0,5		1	93		1			
RN 60 vers Messon (Aube)		1	1	93	1	1			
Caluire, banlieue de Lyon (Rhône)	0,5	1	1	93	1	1			
Champagnole (Jura)	2		1	93		1			
Colmar (Haut-Rhin)			1	93		1			
L'Opole (Pologne)	0,5								

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Cas	Durée (min)	Ciel dégagé				Cas retenus	Ciel couvert		
		ECS	ECL	EL (%)	EC2		ECS	ECL	Cas retenus
<i>Correction du nombre de cas (cas au prorata)</i>									
Total des cas		46	40		35	52			
		(88,5%)	(76,9%)		(67,3%)				
Durée totale (min)		73,5	60,5		57	77			
		(95,5%)	(78,6%)		(74,0%)				
<i>La grande vague du 5 novembre 1990 étant tellement en faveur de l'hypothèse d'une corrélation entre le phénomène ovni et le mouvement de la lune et du soleil, nous l'excluons d'abord des résultats statistiques globaux, avant de l'inclure ensuite pour voir son incidence sur ces résultats.</i>									
Cas complémentaires étudiés (journée du lendemain, 6 novembre 1990)									
Noirmoutier (Vendée)		1				1			
Entre le bassin d'Arcachon et l'autoroute Bordeaux / Bayonne (Gironde)	1					1			
Le Bouscat (Gironde)	0,5								
Total des cas		1				2			
		(50,0%)							
Durée totale (min)						1			
Etude de la vague du 3 octobre 1991									
Buxy (Saône-et-Loire)	0,5								
Moulins-Engilbert (Nièvre)	0,5								
Pougues-les-Eaux (Nièvre)	0,5								
La Fermeté (Nièvre)									
Bourbon-Lancy... (Saône-et-Loire)									
L'Isle-sur-Serein (Yonne)									
Etude de la vague du 28 novembre 1991									
Toulouse (Haute-Garonne)	0,5					1			
La Palmyre, Royan (Charente-Maritime)						1			
Sud de Bordeaux (Gironde)	0,5					1			
Total des cas						3			
Durée totale (min)						1			
Etude de la vague du 3 et 4 septembre 1992									
Vairas-Plage, (Hérault)	20	1				1			
Salles-d'Aude, Coursan (Aude)									
Cap d'Agde, Agde, (Hérault)	0,5	1				1			
Colombier, Coursan (Aude)	5	1				1			
Salles-d'Aude, Coursan (Aude)									
Total des cas		3				3			
		(100%)							
Durée totale (min)		25,5				25,5			
		(100%)							
Etude de la vague du 31 mars 1993									
Saint-Clair-du-Rhône (Isère)	0,5					1			
Total des cas						1			
Durée totale (min)						0,5			
Etude de la vague de fin août 1994 (Hérault)									
Saint-Gervais-sur-Mare			1	78		1			
Saint-Chinian	10					1			
Saint-Gervais-sur-Mare						1			
Saint-Gervais-sur-Mare	0,5	1				1			
Entre Clermont-l'Hérault et Bédarieux, Bédarieux	0,5					1			
Castenet-le-Bas, Saint-Gervais-sur-Mare	0,5	1				1			
Saint-Gervais-sur-Mare	0,5	1				1			
Total des cas		3	1			7			
		(42,9%)	(14,3%)						
Durée totale (min)		1,5				12			
		(12,5%)							
Etude de la vague du 30 décembre 1994 au 2 janvier 1995 (Manche)									
Geffosses	0,5	1				1			

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Cas	Durée (min)	Ciel dégagé				Cas retenus	Ciel couvert		
		ECS	ECL	EL (%)	EC2		ECS	ECL	Cas retenus
Portbail	30					1			
Sideville						1			
Doville		1							
Surville						1			
Héauville	1	1							
Teurthéville-Hague	0,5					1			
Saint-Vaast-la-Hougue	1					1			
Cherbourg						1			
Urville-Nacqueville	0,5								
Cherbourg	5					1			
Tourlaville	1	1				1			
Maupertus	3	1				1			
Total des cas		5				9			
		(55,6%)							
Durée totale (min)		5,5				11,5			
		(47,8%)							
Etude de la vague du 7 au 19 janvier 1996 (Nord)									
Lesquin	0,5					1			
Bailleul		1				1			
Wambrechies	5	1				1			
Lille et Hallennes-lez-Haubourdin	13	1				1			
Lesquin	0,5	1				1			
Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)	0,5	1				1			
Lille									
Loos	0,5		1	95		1			
Villeneuve-d'Ascq	0,5	1				1			
Emmerin	0,5					1			
Villeneuve-d'Ascq	25	1				1			
Saint-André et Loos	5	1				1			
Ronchin - 7 min ECS	7	1				1			
Ronchin - 48 min sans ECS	48					1			
Orchies	10	1				1			
<i>Correction du nombre de cas (cas au prorata)</i>		-1				-1			
Total des cas		9	1			13			
		(69,2%)	(7,7%)						
Durée totale (min)		66,5	0,5			116			
		(57,3%)	(0,4%)						
Etude de la vague du 1er août 1996									
Dommartin-sous-Amance (Meurthe-et-Moselle)	0,5								
Osne-le-Val (Haute-Marne)		1				1			
Poinsonot - Poinson-lès-Grancey (Haute-Marne)	0,5								
Martaizé (Vienne)	0,5	1				1			
Entre Couhé et Gençay - Romagne (Vienne)									
Châlons-en-Champagne - ex Châlons-sur-Marne (Marne)	0,5								
Nancy (Meurthe-et-Moselle)		1				1			
Entre Autricourt et Belan-sur-Ource (Côte-d'Or)	0,5	1				1			
Obernai (Bas-Rhin)		1	1	96	1	1			
Sierentz (Haut-Rhin)									
Quetigny (Côte-d'Or)	0,5								
Total des cas		5	1		1	5			
		(100%)	(20%)		(20%)				
Durée totale (min)		1				1			
		(100%)							
Etude de la vague du 4 février 1997									
Montesquieu-Vivestre (Haute-Garonne)		1				1			
Saint-Etienne-d'Orthe, Peyrehorade (Landes)	0,5	1				1			
Tarbes (Hautes-Pyrénées)	0,5	1				1			
Total des cas		3				3			
		(100%)							
Durée totale (min)		1				1			
		(100%)							
Etude de la vague d'août 1998									
Arc-lès-Gray (Haute-Saône)		1				1			
Le Cernois, Saint-Claude (Jura)	5					1			
La Bouilladisse (Bouches-du-Rhône)	1	1				1			
Rombies-et-Marchipont (Nord)	10					1			
Bligny-lès-Beaune (Côte-d'Or)	1					1			
Rombies-et-Marchipont (Nord)		1				1			

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Cas	Durée (min)	Ciel dégagé					Ciel couvert		
		ECS	ECL	EL (%)	EC2	Cas retenus	ECS	ECL	Cas retenus
Spézet (Finistère)		1				1			
Saint-Etienne (Loire)	2	1	1	99	1	1			
Longvic (Côte-d'Or)	0,5	1				1			
Arc-lès-Gray (Haute-Saône)		1				1			
Bourges (Cher)		1	1	95	1	1			
Moulsimes (Vienne)	0,5	1				1			
Coust (Cher)									
Menetou-Salon (Cher)									
Saint-Amand-Montrond (Cher)									
Coussay-les-Bois (Vienne)	0,5	1	1	95	1	1			
Cornille (Dordogne)	0,5	1	1	95	1	1			
Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or)	0,5	1				1			
Prauthoy (Haute-Marne)		1				1			
Bélave (Lot)	0,5	1				1			
La Sauvetat-de-Savères (Lot-et-Garonne)		1				1			
Chaptuzat (Puy-de-Dôme)									
Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne)	0,5								
Chénas (Rhône)	0,5								
Vrigne-aux-Bois (Ardennes)		1				1			
Floing (Ardennes)	0,5								
Charleville-Mézières (Ardennes)									
Vivier-au-Court et Vrigne-aux-Bois (Ardennes)	150								
Nancy (Meurthe-et-Moselle)	2	1				1			
Saint-Jeures (Haute-Loire)	2	1				1			
Sainte-Fortunade (Corrèze)	0,5	1				1			
Villeurbanne (Rhône)	0,5								
La Chapelle-d'Angillon (Cher)	0,5								1
Vertaizon (Puy-de-Dôme)	80	1				1			
Beauvois-en-Cambrésis (Nord)		1				1			
Fragnes (Saône-et-Loire)	0,5								1
Meursanges (Côte-d'Or)	5								1
Saulzoir (Nord)	1		1	69		1			1
Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine)	0,5		1	57		1			1
Total des cas		21	6		4	35			
		(60,0%)	(17,1%)		(11,4%)				
Durée totale (min)		90,5	4,5		3	265,5			
		(34,1%)	(1,7%)		(1,1%)				
Région du Col de Vence (Alpes-Maritimes)									
Col de Vence	0,5								
Col de Vence, Vence	2					1			
Gréolières	3					1			
Gréolières	3					1			
Col de Vence									
La Moulière, Grasse	15								
Saint-Barnabé, Vence		1	1	2		1			
De Caille à Gréolières - jour	287								
De Caille à Gréolières - 121 min ECS	121	1				1			
De Caille à Gréolières - 12 min sans ECS	12					1			
Seranon, Grasse	0,5	1				1			
Andon, Grasse	1	1				1			
Entre Andon et La Moulière, Grasse									
La Moulière, Grasse	0,5	1				1			
La Moulière, Grasse	5					1			
Villeneuve-Loubet et Col de Vence	60					1			
Quartier NE de Nice	0,5					1			
Vallauris	0,5		1	89		1			
Col de Vence									1
Col de Vence	4		1	56		1			
Colle des Pouis, Saint-Barnabé	0,5		1	28		1			
Saint-Barnabé	0,5	1				1			
Saint-Barnabé	0,5					1			
Saint-Barnabé	0,5					1			
Saint-Barnabé	0,5					1			
Saint-Barnabé	0,5					1			
Saint-Barnabé	0,5					1			
Nice	0,5					1			
Col de Vence	0,5					1			
Col de Vence	0,5					1			
Col de Vence	0,5					1			
Correction du nombre de cas (cas au prorata)						-1			
Total des cas		6	4			25			
		(24,0%)	(16,0%)						
Durée totale (min)		123,5	5			218,5			

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Cas	Durée (min)	Ciel dégagé				Cas retenus	Ciel couvert		
		ECS	ECL	EL (%)	EC2		ECS	ECL	Cas retenus
		(56,5%)	(2,3%)						
Cuincy (Nord)									
Cuincy	0,5								
Entre Lauwin et Cuincy	0,5						1	1	
Cuincy	0,5						1	1	
Cuincy	5					1			
Cuincy	0,5					1			
Cuincy	5					1			
Cuincy	0,5	1				1			
Total des cas		1				4	2	2	
		(25,0%)					(100%)		
Durée totale (min)		0,5				11	1	1	
		(4,5%)					(100%)		
Etude de cas avec dommages physiques									
Saint-Jean, Toulouse (Haute-Garonne)	5	1				1			
Gávres (Morbihan)	0,5								
Région de Cambrai (Nord)									
Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire) - jour	8								
Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire) - nuit	37	1				1			
Total des cas		2				2			
		(100%)							
Durée totale (min)		42				42			
		(100%)							
Imitation des skytracers de discothèque									
Eragny-sur-Oise (Val-d'Oise)	210							1	
Auxonne (Côte-d'Or)	6								
D'Huisson-Longueville (Essonne)	55							1	
Région de La Roche-Chalais (Dordogne) - 46 min ECL	46		1	13		1			
Région de La Roche-Chalais (Dordogne) - 39 min sans ECL	39					1			
Région de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)	115							1	
Moliets-et-Maa (Landes)	3	1				1			
Les Moutiers-en-Retz (Loire-Atlantique)	150							1	
Fontgrave (Lot-et-Garonne)	30							1	
Nord de Béziers (Hérault)	5								
Fontgrave (Lot-et-Garonne)								1	
Région de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)								1	
Entre Le Valdahon et Bouclans (Doubs)	30					1			
Entre Saint-Pol-sur-Ternoise et Arras (Pas-de-Calais)	15							1	
Bruille-Saint-Amand (Nord)	0,5					1			
La Ferté-Alais (Essonne) - 12 min ECL	12		1	66		1			
La Ferté-Alais (Essonne) - 3 min sans ECL	3					1			
Wavrin (Nord)	30							1	
Manapany (Ile de la Réunion)	0,5								
Manapany (Ile de la Réunion)	75								
Entre Abancourt et Saint-Samson-la-Poterie (Oise)	20	1				1			
Région de Sierentz, autoroute A35 (Haut-Rhin)	75								
Entrevennes, Oraison (Alpes-de-Haute-Provence)	40					1			
Entre Toulouse et Montastruc-la-Conseillère (Haute-Garonne)	7							1	
Marsaneix (Dordogne)	10								
Monestier-Merlines (Corrèze)	30						1	1	
Sourniac (Cantal)	10							1	
Région de Saint-Claude (Jura)	90							1	
Entre La Serre et Usseil (Corrèze)	20					1			
Région de Tavaco (Corse) - 19 min ECL	19		1	21		1			
Région de Tavaco (Corse) - 56 min sans ECL	56					1			
La Houssaye-en-Brie (Seine-et-Marne) - 33 min sans ECS	33					1			
La Houssaye-en-Brie (Seine-et-Marne) - 147 min ECS	147	1				1			
Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne)	60	1				1			
Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne) - 34 min sans ECL	34	1				1			
Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne) - 11 min ECL	11	1	1	86	1	1			
Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne)						1			
Roche-la-Molière (Loire) - 82 min ECS	82						1	1	
Roche-la-Molière (Loire) - 53 min sans ECS	53							1	
Fontenay-Trésigny (Seine-et-Marne)	0,5	1				1			
Carnon-Plage (Hérault)	7	1				1			
<i>Correction du nombre de cas (cas au prorata)</i>		-1	-2		-1	-5		-1	
Total des cas		7	2			16	2	13	

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Cas	Durée (min)	Ciel dégagé				Cas retenus	Ciel couvert		
		ECS	ECL	EL (%)	EC2		ECS	ECL	Cas retenus
Durée totale (min)		(43,8%) 282,5 (48,6%)	(12,5%) 88 (15,1%)		11 (1,9%)	581	(15,4%) 112 (12,8%)		877
Voiture suivie par une imitation de skytracer (distance en km)									
7 km - Région de La Roche-Chalais - 46 min ECL	46		1	13		1			
7 km - Région de La Roche-Chalais - 39 min sans ECL	39					1			
4 km - Les Moutiers-en-Retz	150								1
7 km - Nord de Béziers (Hérault)	5								
20 km - Région de Chalon-sur-Saône						1			
10 km - Entre Le Valdahon et Bouclans	30					1			
34 km - Entre Saint-Pol-sur-Ternoise et Arras	15								1
15 km - Entre Abancourt et Saint-Samson-la-Poterie	20	1				1			
10 km - Région de Sierentz, autoroute A35	75								
10 km - Entre Toulouse et Montastruc-la-Conseillère	7								1
8 km - Marsaneix	10								
6,5 km - Entre La Serre et Usseil	20					1			
6 km - Région de Tavaco - 19 min ECL	19		1	21		1			
<i>Correction du nombre de cas (cas au prorata)</i>						-1			
Total des cas		1	2			6			3
Durée totale (min)		(16,7%) 20 (11,5%)	(33,3%) 65 (37,4%)			174			172
Etude de cas d'enlèvement									
Cours-les-Barres (Cher)	5								
Entre Chant-la-Mouteyre et Gelles (Puy-de-Dôme)									
4 km au SSE de Bonnieux (Vaucluse)	7					1			
Chatuzangue-le-Goubet (Drôme)						1			
Près de Limoges (Haute-Vienne) - 28 min ECS	28	1				1			
Près de Limoges (Haute-Vienne) - 27 min sans ECS	27					1			
Bussière-Saint-Georges (Creuse)	75					1			
Beauval (Seine-et-Marne)	60					1			
Sion-les-Mines (Loire-Atlantique)	15								
Sion-les-Mines (Loire-Atlantique)	0,5								
Cherbourg (Manche)	15								
Près de Sospel (Alpes-Maritimes)	120								
Sommerécourt (Haute-Marne)		1				1			
Près de Nevers (Nièvre)	30	1				1			
Près de Nevers (Nièvre)	0,5					1			
Viry-Châtillon (Essonne)									
Près d'Haravilliers (Val-d'Oise)	10	1				1			
<i>Correction du nombre de cas (cas au prorata)</i>						-1			
Total des cas		4				9			
Durée totale (min)		(44,4%) 68 (28,6%)				237,5			
Etude de rencontres dans le ciel									
De Emmett (-37 km au NO de Boise), à -75 km au NO d'Emmett (Idaho)	15	1				1			
Entre Bowling Green et Franklin (Kentucky)	5								
-40 km au SO de Montgomery (Alabama)	0,5					1			
50 km à l'ESE de Limoges (Haute-Vienne)	4								
Walesville (Etat de New York)									
De l'ouest de Jackson (Mississippi) au nord de Fort Worth (Texas)	48	1				1			
Région de Binbrook, Grimsby, au-dessus de la mer du Nord (Angleterre)									
-15 km au SE de Mansfield (Ohio)	5					1			
-10 km au sud de l'île de Jersey (Iles Anglo-Normandes)	0,5					1			
Région de Cambrai (Nord)	1					1			
Région de Poitiers (Vienne)	0,5					1			
-10 km au nord de Téhéran (Iran)	15					1			
De -80 km à -15 km au SO de Chaumont (Haute-Marne)	4		1	98		1			
Région de Toulon (Var)	5	1				1			
-195 km au sud de Melbourne, vers King Island (Australie)	7								
Nord de Détroit (Michigan)	0,5					1			
De 120 km au SO de Minsk (Biélorussie) à Tallinn (Estonie)	58								

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Cas	Durée (min)	Ciel dégagé				Cas retenus	Ciel couvert		
		ECS	ECL	EL (%)	EC2		ECS	ECL	Cas retenus
De Fort Yukon à ~150 km au SSO de Fairbanks (Alaska)	49	1				1			
~120 km au NNO de Montélimar (Drôme)	1	1				1			
Région de Saint-Dizier (Haute-Marne)	0,5	1				1			
Entre Lajas Arriba et Cabo Rojo (Porto Rico)	5					1			
~15 km au nord de Gaillac (Tarn)	3	1	1	93	1	1			
Région de Coulommiers (Seine-et-Marne)	1								
~15 km à l'ouest de Manchester (Angleterre)	0,5					1			
San Carlos de Bariloche (Argentine)	1					1			
Sud d'Orly (Seine-et-Marne)	0,5								
~20 km au large de Long Island (Etat de New York)	0,5	1				1			
Golf de Wash (Angleterre) - 119 min sans ECS	119					1			
Golf de Wash (Angleterre) - 120 min ECS	120	1				1			
Golf de Wash (Angleterre) - 236 min jour	236								
Entre Rio Grande et Pelotas (Brésil)	15								
Correction du nombre de cas (cas au prorata)						-1			
Total des cas		9	2		1	20			
		(45,0%)	(10,0%)		(5,0%)				
Durée totale (min)		242	7		3	394,5			
		(61,3%)	(1,8%)		(0,8%)				
Etude de cas où la lune ou le soleil furent directement impliqués									
Avrillé (Maine-et-Loire)	1					1			
Mansigné (Sarthe)	10					1			
Saint-Firmin (Hautes-Alpes)	5								
Saint-Firmin (Hautes-Alpes)	5	1				1			
Saint-Firmin (Hautes-Alpes)	10	1				1			
Saint-Firmin (Hautes-Alpes)	10	1				1			
De Montdardier à Blandas (Gard)						1			
Total des cas		3				6			
		(50,0%)							
Durée totale (min)		25				36			
		(69,4%)							
<i>Ce lot de cas étant issu d'une sélection partielle, il n'est pas intégré aux statistiques globales.</i>									
Etude de cas connus									
Bases de Bentwaters et Woodbridge, forêt de Rendelsham (Angleterre)	5								
Région de Dayton (Texas)	10								
Plaine de Nullarbor (Australie du sud)									
Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine)	0,5								
<i>Ce lot de cas étant issu d'une sélection aléatoire, il n'est pas intégré aux statistiques globales.</i>									
TOTAL GENERAL DES CAS (hors 5 nov 90)		113	27		8	266	5	0	16
		(42,5%)	(10,2%)		(3,0%)		(31,3%)	(0%)	
Rappel des probabilités naturelles :		35%	5,8%		0,6%		35%	5,8%	
TOTAL GENERAL DES DUREES (hors 5 nov 90)		1012,5	135,5		17	2147,5	113,5	0	878,5
		(47,1%)	(6,3%)		(0,8%)		(12,9%)	(0%)	
TOTAL GENERAL DES CAS (5 nov 90 inclus)		159	67		43	318	5	0	16
		(50,0%)	(21,1%)		(13,5%)		(31,3%)	(0%)	
Rappel des probabilités naturelles :		35%	5,8%		0,6%		35%	5,8%	
TOTAL G^{AL} DES DUREES (5 nov 90 inclus)		1086	196		74	2224,5	113,5	0	878,5
		(48,8%)	(8,8%)		(3,3%)		(12,9%)	(0%)	
MOYENNE DES EL LORS DES EFFETS ECL									
hors 5 nov 90									
5 nov 90 inclus									
Moyenne naturelle :									
75,2%									
85,8%									
50%									

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

II.Synthèse des cas éliminés

Lieu	Etat de la nuit	Cause d'élimination du cas	Réf. LDLN (ou autres)
Col de Vence (Alpes-Maritimes)	ECS	Brouillard	N° 312 p. 19
Marsaneix (Dordogne)	ECS	Brouillard	N° 334 p. 26
Près de Charmes-la-côte (Meurthe-et-Moselle)	ECS	Brouillard	N° 321 p. 35 et N° 324 p. 33
Près de Sospel (Alpes-Maritimes)	NTC	Brouillard	N° 299 p. 28
Région de Sierentz, autoroute A35 (Haut-Rhin)	NTN	Brouillard	N° 330 p. 34
Lausanne (Suisse)	ECL	Cas étranger	N° 306 p. 6
L'Opole (Pologne)	NC	Cas étranger	N° 306 p. 6
Vague du 12 décembre 1987 (Missouri et Iowa)	NN	Cas étranger x 3	N° 306 p. 7-8
Châlons-en-Champagne - ex Châlons-sur-Marne (Marne)	ECS	Conditions météo ambiguës	N° 340 p. 33 et N° 341 p. 24
Aigljun (Alpes-de-Haute-Provence)	ECS (estimé)	Conditions météo ambiguës	N° 300 p. 9
Villeurbanne (Rhône)	NN	Conditions météo ambiguës	N° 350 p. 23
Nord de Béziers (Hérault)	NTC	Conditions météo ambiguës	N° 321 p. 26
Auxonne (Côte-d'Or)	NTN	Conditions météo ambiguës	N° 318 p. 7
Walesville, Utica (Etat de New York)	jour	Date ambiguë	N° 332 p. 23 et RN98 p. 46
Lille (Nord)		Heure imprécise	N° 335 p. 23
Quetigny (Côte-d'Or)		Heure non précisée	N° 342 p. 8
Région de Binbrook, Grimsby, au-dessus de la mer du Nord (Angleterre)		Heure non précisée	RN98 p. 43
Saint-Amand-Montrond (Cher)	ECS, ECL, EC2 (estimé)	Heure non précisée	N° 350 p. 15
Manapany (Ile de la Réunion)	ECS, ECL (6 min) puis NN	Incertitude sur le décalage horaire	N° 324 p. 28
De 120 km au SO de Minsk (Biélorussie) à Tallinn (Estonie)	ECL' puis ? puis ECS	Incohérence des données	N° 340 p. 43 et RN98 p. 83
Viry-Châtillon (Essonne)	ECS	Intérieur avec volets fermés	N° 317 p. 31
Col de Vence (Alpes-Maritimes)	jour	Invisible à l'œil	N° 327 p. 24
Tholloy	ECS (estimé)	Lieu non trouvé	N° 325 p. 32
Cours-les-Barres (Cher)	jour	Ni ovni, ni extraterrestres	N° 314 p. 22
Entre Montmoreau-Saint-Cybard et Villebois-Lavalette (Charente)	NN	Objet apparemment réel	N° 319 p. 12
Cherbourg (Manche)		Pas un phénomène lumineux	N° 317 p. 21
Mareil-sur-Loir (Sarthe)	ECS	Pas un phénomène lumineux	N° 325 p. 32
Sion-les-Mines (Loire-Atlantique)	ECS, ECL, EC2 puis NTC	Pas une RR4 (mais phénomène lumineux)	N° 317 p. 19
Entre Couhé et Gençay - Romagne (Vienne)	ECS	<i>Possible observation dupliquée</i>	N° 340 p. 32
Poinsonot - Poinson-lès-Grancey (Haute-Marne)	ECS	<i>Possible observation dupliquée</i>	N° 340 p. 33
Surville (Manche)	ECS	<i>Possible observation dupliquée</i>	N° 329 p. 22
Teurthéville-Hague (Manche)	ECS	<i>Possible observation dupliquée</i>	N° 329 p. 22
La Cornerie / Pont des Duyes (Alpes-de-Haute-Provence)	ECS (estimé)	<i>Possible observation dupliquée</i>	N° 300 p. 8
Coust (Cher)	ECS, ECL, EC2	<i>Possible observation dupliquée</i>	N° 350 p. 15

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Lieu	Etat de la nuit	Cause d'élimination du cas	Réf. LDLN (ou autres)
Menetou-Salon (Cher)	ECS, ECL, EC2	<i>Possible observation dupliquée</i>	N° 350 p. 15
Sierentz (Haut-Rhin)	ECS, ECL, EC2	<i>Possible observation dupliquée</i>	N° 340 p. 33
La Fermeté (Nièvre)	jour	<i>Possible observation dupliquée</i>	N° 343 p. 16
Lichères-près-Aigremont (Yonne)	NC	<i>Possible observation dupliquée</i>	N° 295 p. 11
Le Bouscat (Gironde)	NTC	<i>Possible observation dupliquée</i>	N° 307 p. 25
Saint-Etienne-de-Baïgorry (Pyrénées-Atlantiques)	jour	Suspect	N° 324 p. 35
Entre Lille et <i>Calais</i> (Pas-de-Calais)	NN	Suspect	N° 324 p. 34
Coulogne (Pas-de-Calais)	NTN	Suspect	N° 325 p. 31
La Moulière, <i>Grasse</i> (Alpes-Maritimes)	NN	Un rayon n'a pu être utilisé	N° 327 p. 24
Isles Ménéfrier (Nièvre)	NC	Véritable rentrée atmosphérique	N° 295 p. 11

ANNEXE D

I. Entre Abancourt et Saint-Samson-la-Poterie (Oise), 26 juin 1994

observations récentes

les cinq constantes de la situation

La situation que nous connaissons depuis plusieurs années semble devoir durer indéfiniment. On peut la décrire de la manière suivante:

- 1°) Le rythme des apparitions d'ovnis s'est stabilisé à un niveau moyen.
- 2°) Elles se produisent presque toutes de nuit.
- 3°) Les quasi-atterrissages demeurent très peu nombreux, et il semble qu'il n'y ait pratiquement plus d'atterrissages.
- 4°) L'hypothèse dite "du parasitage laser" semble de plus en plus correspondre à une réalité.
- 5°) Grâce aux grands moyens d'information, le public continue à tout ignorer de ce qui se passe.

Cela dit, il ne faudrait pas imaginer que l'actualité du phénomène s'enlise dans la routine: certaines observations de ces derniers mois présentent, nous allons le voir, un grand intérêt.

26 juin 1994, entre Abancourt et St-Samson-la-Poterie (Oise)

C'est grâce à Marceau Sicaud que nous avons eu connaissance d'un article de *L'Eclaireur Brayon* du 2 septembre, qui signale cette observation. Cet article relate les faits de manière sérieuse et objective, sans aucun commentaire déplacé. C'est devenu suffisamment rare, hélas, pour qu'on puisse en féliciter son auteur, M. Jean Richard.

Plutôt que de paraphraser cet article, nous le reproduisons ici *in extenso*, avec le double accord du journal et de l'auteur.

A la lecture de ce récit, on comprend que ce cas est à classer dans la liste (déjà longue) des observations qui, depuis deux ans, nous ont conduits à suspecter des confusions avec des sky-trackers, pour nous amener très vite à la notion, beaucoup moins immédiate, de "parasitage laser".

Pouvait-on, dans cette affaire, soupçonner une simple confusion produite par un sky-tracker, ou bien existe-t-il des éléments indiquant un cas de parasitage? Pour éclaircir le pro-

blème, il fallait faire l'enquête. C'est ce que nous avons fait, grâce à l'amabilité de Christiane Ducrocq, de *L'Eclaireur Brayon*, de Jean Richard, et des témoins eux-mêmes.

M. Casano, qui est éleveur de chevaux, nous a ainsi expliqué, le 5 janvier 1995, comment les choses se sont passées.

A la sortie d'Abancourt, il se trompa de route: au lieu de continuer plein sud sur la D.316, il prit la D.7, en direction de Beauvais. S'étant aperçu de son erreur, il fit demi-tour, et c'est en arrivant au carrefour de ces deux routes qu'il aperçut, en direction approximative du nord, "un nuage lumineux, avec des lumières qui tournaient derrière ce nuage". Son épouse lui dit alors qu'elle venait de remarquer la chose, quelques instants auparavant.

Dès l'instant où la voiture s'engagea de nouveau sur la D.316, le phénomène parut foncer sur elle. Il s'agissait d'un ensemble de lumières blanches, puissantes quoique non aveuglantes, dont la forme était impossible à décrire, cet ensemble étant en rotation très rapide autour de son centre.

Un O.V.N.I. sur Blargies ? Voici le témoignage troublant d'un automobiliste

Des "O.V.N.I." survoleraient-ils notre région ?..

C'est ce que peuvent penser M. et M^{me} Casano de Saint-Germer après l'aventure qu'ils ont vécue dans la nuit du 25 au 26 juin dernier, à 1 h. 15.

D'après leur récit, M. et M^{me} Casano revenaient d'Amiens à Gournay via Aumale dans leur voiture de couleur blanche.

C'est sur cette portion de route d'Aumale à Gournay (D. 316) qu'ils disent avoir vécu une extraordinaire aventure...

Arrivés à Abancourt (vers 1 h. 15) sur la D. 316, ils disent avoir aperçu devant eux et à une certaine hauteur, un nuage blanc, brillant, duquel émanaient des rayons lumineux de couleur blanche et qui tournaient comme sur un axe situé derrière ce nuage - cette rotation était rapide mais saccadée.

L'engin duquel émanaient ces rayons est alors apparu et s'est dirigé vers la voiture, ses faisceaux tournant de plus en plus vite.

Il a suivi la Mazda sur le côté, survolant les fils électriques bordant, par endroits, la D. 316 et qui étaient éclairés par les rayons lumineux de l'O.V.N.I. en question.

Ce manège a duré environ dix kilomètres (d'Abancourt à Campeaux) et bien que M. Casano, après, se soit arrêté en cours de route, à la sortie de Blargies, en allumant ses "feux de détresse" pour attendre un véhicule dont il aperçut les phares dans son rétro et dont il espérait que le conducteur s'arrêterait.

L'engin (O.V.N.I.) s'était alors éloigné au fur et à mesure de l'approche de ce second véhicule qui ne s'arrêtera pas comme l'espérait M. Casano mais qu'il suivit aussitôt - espérant qu'à deux le danger serait moindre.

Le conducteur de ce second véhicule, se voyant suivi par la Mazda (a-t-il eu peur ou était-ce sa destination ?) quitta alors la D. 316 à une déviation sur la droite avant Formerie.

M. Casano se retrouva seul sur la route en direction de Gournay.

Aussitôt après l'engin (O.V.N.I.) se rapprocha de sa voiture et recommença à le suivre.

Pris de panique, M. Casano, accéléra l'allure, en vain, l'O.V.N.I. restant toujours à sa hauteur et ce jusqu'à Campeaux où il s'arrêta de nouveau tout près de l'église espérant y être plus en sécurité...

A ce moment l'engin (O.V.N.I.), ses rayons lumineux, continuant leur rotation, descendit vers le véhicule, surplombant la maison face à laquelle M. Casano l'avait arrêté.

L'engin restant silencieusement et sans aucun déplacement d'air en sustentation, ralentit sa rotation qui - après un bref arrêt - changea alors de sens.

Pendant ce court instant, M. Casano put alors observer que les faisceaux lumineux de l'engin étaient disposés "au carré" sur plusieurs lignes et sur une superficie pouvant être estimée à l'assise d'un pavillon (soit environ 100 m²).

Paniqué à nouveau, M. Casano repartit en trombe sur la D. 316 vers Gournay, l'engin le poursuivait encore quelques kilomètres puis disparaissant rapidement vers Saint-Samson-la-Poterie.

Les gendarmes de Beauvais et de Formerie ont été, dans la matinée du 26 juin, tenues informées de cette odyssee...

L'Éclaircur Brayon,
2 septembre 1994

Sur une quinzaine de kilomètres, d'Abancourt jusqu'à St-Samson-la-Poterie, cet amas de puissantes lumières en rotation escorta la voiture de très près, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il éclairait violemment les fils (électriques ou téléphoniques) en bordure de la route, qui étaient d'un blanc brillant. Il éclairait également la route.

A quatre reprises (et notamment lorsque la seconde voiture arriva), le phénomène s'éloigna rapidement, restant visible dans le lointain.

M^{me} Casano a noté que le phénomène se situait en général du même côté de la route que les fils électriques, et elle a supposé qu'"ils" devaient s'alimenter (en énergie) en volant près des fils.

M. Casano estime que cet ensemble de "lampes" se trouvait à une cinquantaine de mètres au-dessus de la voiture. Pour lui comme pour son épouse, il ne fait aucun doute que le phénomène s'intéressait à eux, et les pourchassait. (Leur voiture est blanche, donc aisément repérable dans la nuit). Les deux témoins ont éprouvé un sentiment proche de l'épouvante. M^{me} Casano a crié à haute voix, et son mari a roulé à des vitesses folles, dans l'espoir de "leur" échapper. Ils ont craint d'avoir un accident, et ont parlé entre eux de ce risque.

A aucun moment M. Casano n'est sorti de sa voiture, mais lorsqu'il était arrêté (à Blargies), il a baissé sa vitre et penché la tête pour mieux observer le phénomène.

Il connaît bien l'aspect des sky-trackers, et affirme qu'il s'agissait de quelque chose de radicalement différent: les "lampes" étaient incomparablement plus lumineuses que l'impact d'un "sky" sur les nuages.

C'est seulement lorsque le phénomène a ralenti sa rotation (auparavant très rapide) pour en changer le sens, que M. Casano a pu observer la géométrie de cet ensemble de "lampes". Le schéma de la p. 27 de LDLN 328 correspond "parfaitement" (ce sont ses propres termes) à ce qu'il a observé. Toutefois, n'ayant pas eu le loisir de compter les "lampes", il précise seulement qu'il y en avait à peu près autant que sur le schéma qui illustre l'observation suisse.

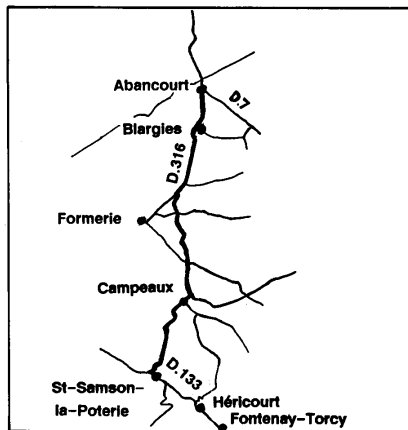
Or, cet aspect ressemble de façon frappante à l'impact sur les nuages de certains sky-trackers. Mais cet impact est nettement moins lumineux, et ne saurait éclairer violemment les fils électriques. Il ne saurait pas davantage pourchasser ainsi une voiture sur une quinzaine de kilomètres).

En résumé, on remarque dans ce récit un certain nombre d'éléments qui suggèrent un "sky" (absence apparente de structure portant les éléments lumineux, disposition géométrique en carré de ces éléments, rotation de l'ensemble et changement de sens), et d'autres qui contredisent cette hypothèse (luminosité des éléments, altitude estimée à seulement 50 m, escorte sur 15 km, retours à trois reprises sur le véhicule des témoins après des périodes d'éloignement, absence de faisceaux venant du sol).

Les conditions météorologiques (selon les souvenirs de M. Casano) semblent a priori peu compatibles avec l'explication par un sky, puisque le témoin parle de ciel partiellement dégagé, avec des nuages épars, mais cet argument est à double tranchant: la discontinuité de la couche nuageuse pourrait, à la rigueur, expliquer une illusion d'éloignements et de rapprochements successifs.

En fait, les deux éléments qui semblent contredire le plus fortement l'hypothèse d'un "sky" sont la luminosité des "lampes" et la longueur du trajet (15 km par la route, 12 à vol d'oiseau).

Notons qu'il y a quelques années, M. Casano était locataire d'une ferme, près de Montmirail, dans la Marne. La propriétaire lui avait assuré qu'une soucoupe s'était un jour posée en plein milieu de la cour, mais il n'avait jamais accordé foi à cette histoire. Aujourd'hui, il est convaincu de la réalité du phénomène OVNI.



Le trajet de la voiture, d'Abancourt à St-Samson-la-Poterie. Il y a 12 km à vol d'oiseau entre ces deux localités, et une quinzaine de kilomètres par la route. Aucune boîte de nuit ne se trouve "à portée de sky".

Cette région a un passé ufologique assez chargé: à une quinzaine de kilomètres au sud-est de St-Samson, on trouve un groupe de communes où de nombreuses observations ont été signalées au début des années soixante-dix. En outre, un remarquable cas d'atterrissage avec RR3 s'est produit en 1954, entre Héricourt et Fontenay-Torcy.

Danger de mort

Dans le cas (totalement exclu selon les témoins, et peu probable à notre avis) où un sky-tracker serait malgré tout à l'origine de cette observation, le danger mortel présenté par ces installations serait évident: M. et Mme Casano étaient très conscients du risque qu'ils couraient en roulant à une vitesse folle pour tenter d'échapper à ce qui semblait les poursuivre. Ils craignaient que l'on retrouve leurs cadavres, le lendemain matin, et qu'on ne comprenne jamais ce qui leur était arrivé. (Et si c'est bien un ovni qu'ils ont observé, le risque encouru était le même !)

Un tel exemple devrait donner à réfléchir.

Rappelons que nous avons signalé l'existence de ce danger dès l'automne 1992 (LDLN 320, p.24; 325, p.17, etc). Notre cri d'alarme n'a apparemment suscité aucune réaction.

De deux choses l'une: ou bien ce danger de ces installations à deux degrés de liberté (balayage plus rotation) est réel, ou bien leur parasitage, par autre chose, est réel. Dans un cas comme dans l'autre, le silence qui pèse sur cette question est inquiétant et incompréhensible.

Un dernier mot pour en terminer avec cette affaire: le calendrier nous apprend (mais on s'en serait douté) que l'observation s'est produite au cours d'une nuit de samedi à dimanche. Il y a deux ans, une constatation de ce genre aurait été interprétée comme un indice en faveur de la confusion avec un sky. Constatons qu'aujourd'hui, sous la pression d'évidences nombreuses (1), les idées ont évolué, au point qu'on aurait plutôt tendance, maintenant, à en déduire qu'"ils" connaissent notre calendrier...

1: voir notamment LDLN 327, pp.16 et 33, ainsi que les articles antérieurs cités p. 33.

**fin juin 1994,
Champagnole (Jura)**

Michel Morel-Seythoux a recueilli en novembre les témoignages de Mme Rolando et de sa fille Catherine.

C'est vers 23 h qu'apparut dans le ciel, visible de la zone artisanale, "une forme ronde, de la grandeur d'une voiture, dont le dessus était plat comme une assiette". Catherine et sa mère estimèrent la hauteur au-dessus du sol à 25 ou 30 m. La chose avançait très lentement, puis s'arrêta sans aucun bruit. Tout le tour était illuminé par de vives lumières blanches.

L'ovni stationna ainsi pendant trois minutes, puis partit à très grande vitesse, en direction de l'est.

Catherine fut fortement surprise par la vision de ce phénomène, tandis que sa mère éprouva une certaine angoisse.

**8 juillet 1994,
Lirio (Italie)**

Il s'agit d'un cas extrêmement étrange, comme on n'en trouve que peu dans les annales de l'ufologie, surtout au cours des dernières années.

L'enquêteur est Alex Chionetti, qui a rencontré l'unique témoin et l'estime crédible, aussi invraisemblable que l'histoire puisse paraître.

En voici seulement les grandes lignes. Nous reviendrons peut-être, ultérieurement, sur cette affaire.

Lirio se trouve près de Padoue, dans le Nord-Est de l'Italie.

C'est là qu'un fermier s'est trouvé en présence d'une sorte de robot, qui n'était qu'à environ 2 m de lui. Cette créature avait des yeux lumineux, rouges, deux lumières bleues sur la poitrine, et une jaune à chaque genou !

Le témoin eut l'idée de rentrer chez lui pour décrocher son fusil. C'est alors qu'il crut recevoir mentalement une sorte de "message télépathique", qui peut se résumer en trois phrases:

1°) Les balles de ton fusil n'auront aucun effet sur moi.

2°) Nous sommes quatorze, dans les environs, aujourd'hui.

3°) Si tu m'attaques, je te lancerai une flèche. Sur ces bonnes paroles, le "robot" s'envola, par ses propres moyens, et disparut.

Insistons sur le fait qu'il ne s'agit là que d'un bref résumé de cette histoire, sur laquelle nous aurons peut-être l'occasion de revenir.

Il est gênant d'avoir à exposer un tel témoignage, dans un contexte social où même les aspects les plus solides du phénomène OVNI (événements du 5 novembre 1990, par exemple) suscitent de fortes réactions de rejet *a priori*, et d'innombrables mensonges explicatifs. Nous pourrions être tentés d'oublier, les affaires comme celle-ci, dans l'espoir de sauvegarder les apparences. Ce serait commode, mais ce ne serait pas sérieux. Une trentaine d'années de littérature ufologique sont là pour montrer que certains cas parmi les plus invraisemblables sont aussi à prendre en considération.

**21 août 1994,
Béziers (Hérault)**

Voici maintenant une enquête d'Angel Grazioli, du Groupe Orion (18, place de la Clairette, 34500 Béziers; tél et fax: 67.30.73.14). Ce cas est de toute évidence à rattacher à la "Vague de l'Hérault" qu'Angel Grazioli et Bruno Bousquet ont racontée dans nos deux précédents numéros.

L'observation (qui allait durer une quinzaine de secondes) se déroula à 22 h 30, par un temps beau et chaud, sans nuages. Les témoins sont Mme B. et ses deux fils, âgés de 10 et de 20 ans, qui se trouvait à leur domicile. Voici le récit de Mme B.:

"J'étais sur ma terrasse, quand soudain j'ai vu arriver dans le ciel, venant du nord-est, une forme ovale (comme un ballon de rugby), très [...]"

II. Bussière-Saint-Georges (Creuse), 18 janvier 1977

[...] Plus fort encore: le moteur se remit en marche de lui-même, sans qu'Antonia eût touché à rien. La soucoupe partit, à une allure vertigineuse, et sans un bruit. La voie était libre, et Antonia, encore ahurie, poursuivit sa route...

Lorsqu'elle parvint enfin à son domicile, ce fut pour constater qu'il était 19 h 40, alors qu'elle avait prévu d'arriver vers 18 h 45.

Antonia ne put trouver le sommeil, ce soir-là, et connut une nuit agitée, mais toujours sans comprendre ce qui lui était arrivé. Le lendemain, elle constata "une totale insensibilité de ses organes génitaux, ainsi qu'un gonflement anormal de leurs parties externes". Elle découvre une déchirure épidermique allant de l'anus au vagin, puis, procédant à une toilette intime, elle eut la surprise de voir que "l'eau de son lavage interne ressortait pleine de terre".

S'agissait-il réellement de terre, ou d'une substance ressemblant à de la terre? Rien ne permet de le dire.

Peu à peu, au cours des jours et des semaines qui suivirent, des images s'imposèrent à l'esprit d'Antonia. Images qu'on peu supposer révélatrices de ce qu'elle avait vécu pendant son *missing time*. Il s'agit notamment de deux "Chinois", l'un d'aspect bienveillant, l'autre menaçant, et d'une sorte de *parodie d'examen médical* qu'ils lui auraient fait subir, sur quelque chose qui ressemblait à un cheval d'arçon suspendu au plafond d'un local rond et peu éclairé.

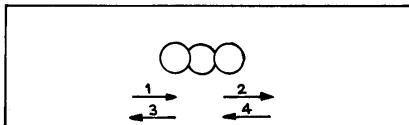
Voici quelles sont les grandes lignes de cette ténébreuse et sinistre affaire. Beaucoup de questions qu'on peut se poser à son sujet, ne diffèrent pas essentiellement de celles que soulèvent les autres cas, même si la plupart peuvent paraître, par comparaison, moins invraisemblables.

chez un voisin. Arrivé devant sa porte, il allait mettre sa clé dans le trou de la serrure, lorsqu'il se trouva projeté dans un buisson, à 50 m de là. C'est alors qu'il vit, au-dessus de lui, un "nuage noir" d'une vingtaine de mètres de long, avec en son centre trois lumières juxtaposées, de couleur or.

Sentant la présence, près de lui, d'une intelligence qui le dominait, il murmura "laissez moi me lever...", se redressa, fit un pas au milieu du chemin, puis se retourna vers le phénomène et se retrouva comme cloué au sol. Agité de forts tremblements, il restera privé de sa liberté de mouvements jusqu'à la fin de la rencontre.

Il sentit alors un fort courant d'air, accompagné d'un bruit de ventilateur. Ces deux effets allaient se prolonger, eux aussi, jusqu'à la fin.

Le "nuage noir", dont les bords ondulaient doucement, lui évoquait un épervier fascinant sa proie. Des trois lumières (les "yeux"), celles de gauche et de droite se rapprochaient périodiquement pour occulter en partie celle du centre.



Le témoin eut le sentiment que le phénomène l'observait, et supplia qu'on le laissât tranquille. Ensuite, il fut de nouveau agité de tremblements, si forts que les pièces de monnaie s'entrechoquaient dans sa poche.

Il assista également à une très belle fantasmagorie, faite d'un grand nombre de "petits moutons", ou de "fleurs blanches", puis distingua, comme accroché sous le nuage, un prolongement en Y, qui lui sembla mesurer 4 m de long, pour un diamètre évalué à 20 cm.

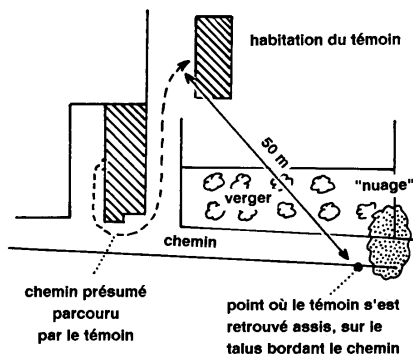


13. Bussière-Saint-Georges (Creuse), 18 janvier 1977

On trouve le récit de ce cas, par Gérard Nicoulaud, dans le numéro 167 (août-septembre 1977) de *Lumières dans la Nuit*.

L'événement se déroula au hameau de La Chaumette, et eut un seul témoin, un homme qui ne s'intéressait pas aux OVNI, n'y croyait pas, et n'avait rien lu sur la question.

Il rentra chez lui vers 1 h du matin (dans la nuit du 17 au 18), après avoir joué aux cartes



plan des lieux

Deux des "yeux" s'éteignirent, et du troisième jaillit un faisceau lumineux, d'un blanc argenté, qui éclaira le chemin tout autour du témoin. Alors, il y eut un fort déplacement d'air, et le nuage se rétracta sur lui-même, comme aspiré dans une sorte d'entonnoir renversé.

Le témoin se précipita, les yeux hagards, chez son voisin. Il s'était écoulé une heure un quart depuis son départ! Dehors, il gélait. Bien que vêtu d'une simple veste, l'homme n'avait pas froid. Qu'avait-il fait, pendant une heure et quart?

Il finit par se coucher, dormit mal, et au matin, se réveilla en larmes. Il pleurera toute la journée, en racontant son aventure à des amis du village. Il souffrait également de forts maux de tête, et dit: "Ils n'ont pas voulu m'être faire mal, mais ils m'ont fait très mal".

Il est à noter que l'enquête sur ce cas fut réalisée moins de 48 heures après l'incident.

14. près de Strasbourg (Bas-Rhin), 31 janvier 1978

Etrange histoire, que celle que voici. Si l'on peut parler de "qualité des témoignages", celui-ci ne figure sans doute pas parmi les meilleurs, parmi les plus crédibles. Rien, pourtant, n'indique de façon certaine qu'il faille le rejeter. Bien que le soi-disant héros de cette aventure soit de sexe masculin, son récit est à rapprocher de celui d'"Antonia". (C'est dire que son authenticité peut être considérée comme n'allant pas de soi...).

Voici, brièvement résumée, l'histoire d'un monsieur que nous désignerons uniquement par l'initiale de son patronyme, la lettre K. L'enquête a été réalisée en 1989, dans la proche banlieue nord de Strasbourg.

Dans la soirée du 30 janvier, M. K. commença à regarder à la télévision un film qu'il jugea peu intéressant, ce qui l'incita à aller se coucher. Il fit quelques exercices de yoga, puis s'endormit.

Peu après, il se réveilla avec l'impression que quelqu'un l'appelait. Probablement inquiet, il songea un instant à prendre un poignard avant de sortir de chez lui, puis se contenta d'un porte-clés-canif!

Il quitta donc son pavillon, referma la grille, et se dirigea vers le canal tout proche. C'est alors que son attention fut attirée par une sorte de "bip... bip..." qui lui parut venir du bout de la rue.

Il découvrit une lumière clignotante rouge et blanche, derrière une haie de poiriers, se dirigea vers le chemin de halage, et là, découvrit "l'engin", d'un diamètre de 25 à 28 mètres.

Sous cet engin apparut une sorte d'escabeau. Que fit M. K? Il monta à bord, tout simplement.

Là, il découvrit un couloir central, d'une quinzaine de mètres de long, et un autre couloir plus petit, sur la gauche. Il se trouva en présence de deux hommes, dont il donne la description suivante: "beaux, de 2 m environ, avec des cheveux crépés, comme brillantinés, châtain-gris, vêtus de combinaisons collantes gris-bleu, avec un col officier, mais sans fermeture visible".

Dans un bref résumé écrit de son aventure, daté du 23 mai 1987, ce monsieur précise que l'équipage se composait de cinq membres. Toujours est-il qu'il fut invité à faire un "petit" voyage dans la galaxie, ce qu'il accepta bien volontiers.

Comment refuser?

Au bout d'environ deux heures, il se trouva en présence d'une femme, qu'il décrit comme "blonde vénusienne" dans le bref résumé. (A-t-il voulu dire "blond vénitien"?)

Cette créature eut pour lui des bontés dont nous taierons ici le détail, et c'est ainsi que M. K vécut l'équivalent français de la célèbre aventure d'Antonio Villas Boas.

C'est du moins ce qu'il prétend...

III. De l'ouest de Jackson au nord de Fort Worth, 17 juillet 1957

17 juillet 1957: Lacy 17

Contrairement au précédent (et au suivant), le cas que voici est un cas classique, sur lequel on trouve de nombreuses références dans la littérature ufologique. Evoqué de manière très incomplète, et avec une date fautive, dans le Rapport Condon, il a fait l'objet d'une investigation en profondeur par le Dr James McDonald, doyen de Physique de l'Institut de Physique atmosphérique de l'Université de l'Arizona. Le premier compte-rendu sérieux sur cet incident, rédigé par McDonald, a été publié dans le numéro (16-3) de mai-juin 1970 de *Flying Saucer Review*. Au cours des mois qui suivirent, l'enquête menée par McDonald lui permit de publier des comptes-rendus beaucoup plus riches et plus précis sur cette affaire, notamment dans le numéro de juillet 1971 d'*Astronautics and Aeronautics* et dans l'ouvrage *UFO's: a Scientific Debate* (Carl Sagan et Thornton Page, Cornell University, Norton and Co, New York, 1974), dont il avait, avant sa tragique disparition, rédigé le chapitre 5.

Aux premières heures du 17 juillet 1957, un RB-47H du 55th Strategic Reconnaissance Wing décolla de Forbes Air Force Base, près de Topeka, dans le Kansas. Il s'agissait d'un vol d'entraînement, et l'avion avait à son bord l'équipage normal de six officiers: pilote, copilote, navigateur et trois opérateurs chargés des équipements de contre-mesures électroniques (ECM).

Un avion "très spécial"

Le RB-47H était un avion d'écoute électronique, équipé pour détecter et analyser les émissions radar de l'adversaire. Ce type de mission, tantôt désigné sous le sigle ELINT, tantôt sous celui de SIGINT (1) consistait à localiser les stations radar ennemies au sol, à mesurer divers paramètres physiques de leurs signaux (fréquence utilisée, fréquence de répétition des impulsions, direction de polarisation), mais aussi à intercepter les communications radio et à tester les capacités et les temps de réaction de la défense aérienne.

1: Ces deux abréviations signifient respectivement *electronic intelligence* et *signals intelligence*. Le mot *intelligence* peut se traduire soit par "renseignement", soit par "surveillance", soit encore par "espionnage", ce dernier terme n'étant certainement pas trop fort: il ne fait aucun doute que des RB-47H, tout comme avant eux les RB-50G, et comme les P4M-1Q de l'US Navy, ont à de nombreuses reprises délibérément violé l'espace aérien des pays communistes (missions "Ferret"). L'un d'eux (le

En 1957, l'espionnage électronique était encore un domaine nouveau, sur lequel aucune information ne filtrait dans le public. Cette activité n'était encore pratiquée que par les forces des Etats-Unis. La première mission de ce type avait été réalisée huit ans plus tôt, en juillet 1949, par un RB-29 qui avait décollé de Ladd AFB, en Alaska, pour aller "écouter" les radars soviétiques du Kamchatka. A partir de juin 1951, des RB-50G, à peine plus performants, avaient pris le relais, et ils avaient eux-mêmes été remplacés, de l'automne 1955 à l'été suivant, par les RB-47H, produits à 35 exemplaires (2).

L'US Air Force n'était pas seule à exécuter ce type de mission: depuis octobre 1951, l'US Navy contribuait à tester la couverture radar de l'Union soviétique, de la Chine, du Nord-Viêt Nam et de la Corée du Nord, grâce à des avions adaptés à cette utilisation: les P4M-1Q "Mercator". Les incursions dans l'espace aérien adverse présentaient un réel danger pour les avions-espions: un P4M-1Q, avec 18 hommes à bord, avait été abattu par des chasseurs chi-

34281, qui avait décollé de Brize Norton, en Grande-Bretagne) a été abattu par des MiG au-dessus de la Mer de Barents (au large de Mourmansk), le 1er juillet 1960. Un autre s'est posé, gravement endommagé, à Yokota, au Japon, fin avril 1965, après avoir failli subir le même sort près des côtes de la Corée du Nord.

2: La carrière opérationnelle des RB-47H allait durer jusqu'au retrait du dernier exemplaire (34296) en décembre 1967. Ces avions furent remplacés par des RC-135C.

nois le 22 août 1956, et de nombreux incidents du même genre allaient suivre.

Durant toute la carrière opérationnelle des RB-47H (qui allait durer douze ans), le 55th SRW, basé à Forbes AFB, réalisa les vraies missions de renseignement à partir de bases situées en Grande-Bretagne, en Turquie, au Japon, en Alaska et au Groenland, mais aussi, temporairement, au Viêt Nam, en Thaïlande, aux Philippines, en Norvège, en Allemagne fédérale, en Grèce, en Espagne, à Porto Rico et à Hawaï.

Escortés sur 1 300 km, pendant plus d'une heure et demie

Or donc, le 17 juillet 1957 avant l'aube, l'un des trente-cinq RB-47H effectuait un vol d'entraînement au-dessus du Sud des États-Unis. Son indicatif radio était "Lacy 17". L'équipage se composait du major Lewis D. Chase, pilote, du copilote James H. McCoid, du navigateur Thomas H. Hanley, et de trois opérateurs chargés des équipements de contre-mesures électroniques: John J. Provenzano, Frank B. McClure et Walter A. Tuchscherer.

Seuls le pilote et le copilote disposaient d'une bonne visibilité vers l'extérieur. A l'avant, le navigateur avait seulement deux hublots ne lui permettant d'admirer qu'une petite partie du paysage. Quant aux trois opérateurs des postes

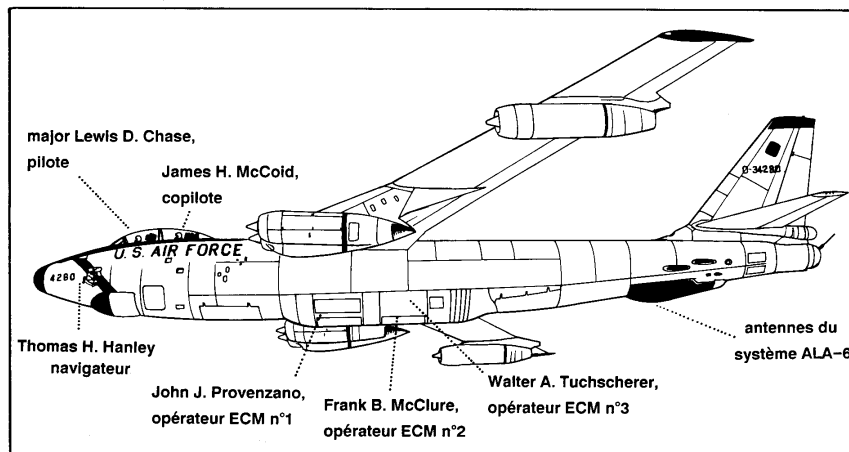
de contre-mesures (3), il étaient carrément installés à la cave, dans une soute sans grand confort. L'excellent ouvrage *Airborne Electronic Warfare* nous apprend que les trois sièges étaient tournés vers l'arrière, avec le poste n°1 (Provenzano) dans la partie avant de la soute, le poste n°2 (McClure) à l'arrière de la soute, du côté droit de l'avion, avec à sa droite le troisième poste, dans le côté gauche du fuselage.

Des trois opérateurs ECM, c'est surtout celui du poste n°2, McClure, qui allait avoir de grosses surprises, alors que les premières lueurs de l'aube étaient à peine visibles à l'est.

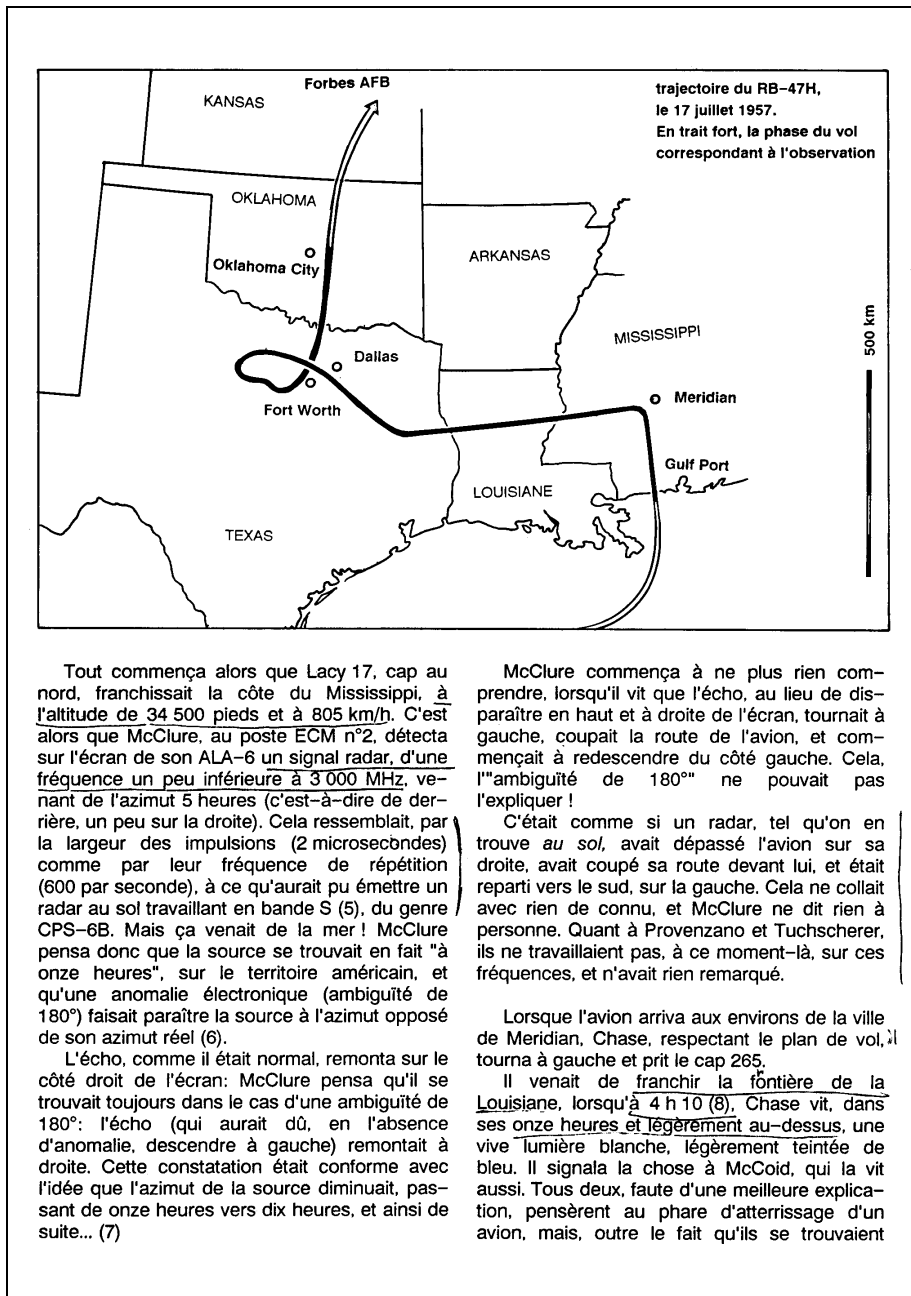
Son poste comportait les terminaux et les boutons de commande de six systèmes différents, qui portaient de jolis noms: L'AN/ALA-6 (4) était un capteur de signaux radar; ces signaux étaient transmis à l'AN/ALA-5, qui les analysait; l'AN/APD-4, travaillant dans la bande 1 000 à 3 300 MHz, détectait instantanément l'azimut de la source; l'AN/APR-17 conçu pour détecter de loin le radar d'un intercepteur, n'intervient pas dans notre affaire; enfin, l'AN/ALH-2 et l'AN/ALH-4 étaient respectivement un magnétophone et un enregistreur d'images.

3: appelés "crows", ou "ravens" (corbeaux), dans le jargon de l'USAF.

4: Dans la pratique, cette désignation complète était rarement utilisée, et on parlait seulement de l'ALA-6. Il en est de même pour les autres systèmes.



OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



toujours à 10 500 m d'altitude, ils notèrent qu'aucun feu de position n'était visible.

Chase alerta par l'intercom les autres membres de l'équipage, leur signalant qu'il allait peut-être avoir à effectuer une manoeuvre d'évitement. Mais alors, il vit la lumière blanche se rapprocher de l'axe de l'avion,¹² partir sur la droite à une vitesse angulaire incompréhensible, et disparaître en clignotant, vers deux heures, en direction du nord.

C'est à ce moment-là que McClure fit le rapprochement avec l'étrange phénomène qu'il avait constaté une demi-heure plus tôt. Il utilisa l'interphone pour signaler l'incident dont il avait été le témoin, et il régla son ALA-6 au voisinage de 3 000 MHz, pour voir s'il n'obtenait pas de nouveau un écho. Il en obtint aussitôt un, qui venait précisément de l'azimut "deux heures (60° à droite par rapport à l'axe avion), c'est-à-dire de la direction où Chase et McCoid venaient de voir disparaître la lumière.

McClure vérifia alors l'état de fonctionnement de son équipement, à l'aide des signaux (connus) d'émetteurs radar au sol: l'ALA-6 fonctionnait parfaitement! Provenzano, qui disposait lui aussi, entre autres systèmes, d'un ALA-6, régla le sien sur la même fréquence (2 995 MHz), et obtint un écho venant de la même direction. L'azimut de la source demeura constant, ce qui prouvait que le signal ne provenait pas d'un radar au sol.

Voyant cela, Chase accéléra à pleine puissance. L'azimut de la source par rapport à l'avion demeura constant! Lacy 17 était bel et bien escorté par quelque chose qui, en même temps émettait des signaux radar!

5: La bande S couvrait des fréquences allant de 2 à 4 GHz (2000 à 4000 MHz). De nos jours, la terminologie a changé, et cette gamme de fréquences correspond aux bandes E (2000 à 3000 MHz) et F (3000 à 4000 MHz).

6: circonstance analogue à l'erreur classique en radiogoniométrie, dont un exemple dramatique a été raconté dans *RAF Flying Review*, vol.XV, n°4, de décembre 1959: revenant d'une mission sur la région de Naples, dans la nuit du 4 au 5 avril 1943, un B-24D bombardier américain (B-24D "Lady be good", 64 du 376th BG) rentra, de nuit et par temps couvert, vers sa base de Solluch, près de Benina, en Libye. Le pilote, à cause d'ennuis de moteurs, pensait être encore au-dessus de la mer, alors qu'il survolait déjà l'Afrique. Il se guida sur l'émetteur de Benina (qu'il avait déjà dépassé, sans le savoir), pensant que Benina se trouvait pour lui au sud-est, alors que c'était déjà au nord-

Non seulement l'avion n'arrivait pas à dépasser la source, mais celle-ci creusait l'écart: à 4 h 30, elle se trouvait à 70° à droite de l'axe avion. Cinq minutes plus tard, elle n'était plus qu'à 68°, et à 4 h 38, son azimut relatif était tombé à 40°.

A 4 h 39, Chase repéra une puissante lumière, "à deux heures" (60° à droite et un peu en-dessous). Le temps était parfaitement clair, ce qui permit au pilote de noter que la lumière semblait émise du sommet d'un objet, dont il ne pouvait toutefois pas distinguer la forme.

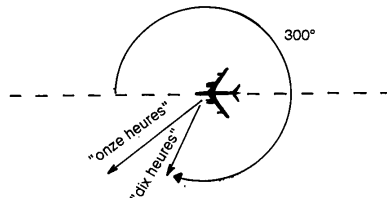
Une minute plus tard, McClure signala qu'il avait deux échos: un à 40°, et l'autre à 70°. Chase et McCoid virent simultanément, dans ces mêmes directions, deux sources lumineuses, de couleur rouge.

Depuis quelques minutes déjà, l'avion survolait le Texas. Il se trouvait dans la zone couverte par le radar (nom de code "Utah") du 745th ACWRON de Duncanville, travaillant pour l'Air Defense Command. Chase, comme beaucoup de pilotes, avait d'abord hésité à signaler ce qu'il fallait bien appeler la rencontre avec un ovni, mais il avait finalement surmonté ses réticences. A 10 h 40,¹³ il reçut la permission de s'écarter de son plan de vol afin de poursuivre l'objet (9). Il en avertit la station Utah, et demanda toute l'assistance possible.

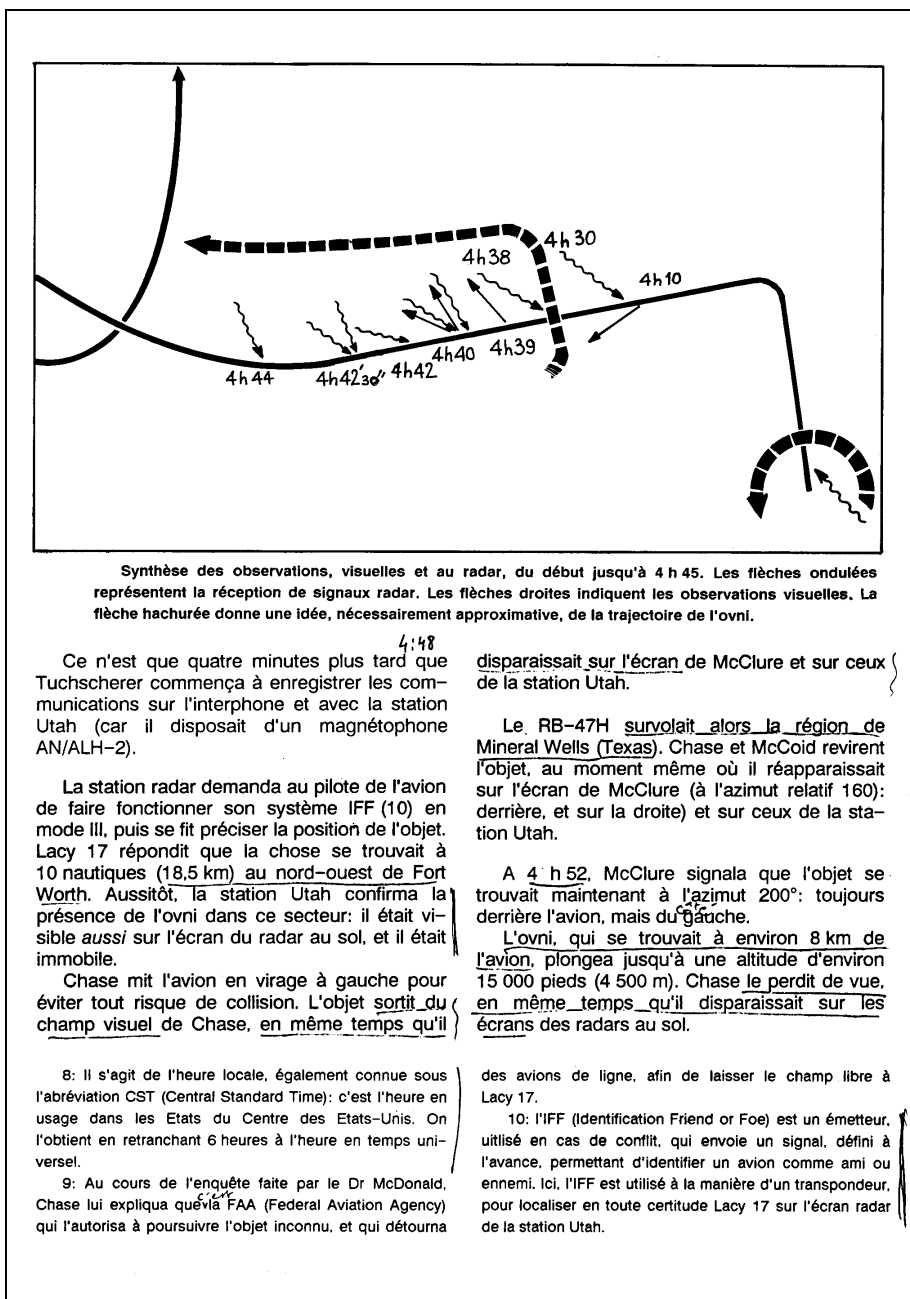
A 4 h 42, McClure signalait un écho à 20°, toujours sur la même fréquence. Chase poussa l'avion à Mach 0,83, sa vitesse maximale, et vira légèrement sur la droite. A 4 h 42'30", McClure signala de nouveau deux échos, l'un à 40° et l'autre à 70°. A 4 h 44, il n'en avait plus qu'un seul, à 50°.

ouest. L'avion s'enfonça ainsi dans le désert, tournant le dos à sa destination. On retrouva l'épave seize ans plus tard...

7: Selon le système maintes fois décrit, "onze heures" et "dix heures" correspondent respectivement aux azimuts 330° et 300° par rapport à l'axe avion, et non par rapport au nord.



OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



A 4 h 55, Chase fit savoir à la station Utah que le niveau du carburant dans les réservoirs le contraignait à rentrer à sa base: cela faisait un moment déjà, qu'il volait à pleine puissance, et il avait beaucoup consommé.

A 4 h 57, McClure eut encore un écho à l'azimut 300°, mais, Utah ne trouva rien. Une minute plus tard, Chase vit à nouveau l'objet, qui se trouvait pour lui à deux heures, à une vingtaine de nautiques (37 km) au nord-ouest de Fort Worth, et à une altitude de l'ordre de 20 000 pieds (6 000 m).

Lacy 17 mit donc le cap au nord, en direction de Forbes Air Force Base. McClure détecta encore une fois, derrière l'avion, de 5 h 20 à 5 h 40. L'avion passait alors à l'est d'Oklahoma City. L'écho faiblit rapidement, et disparut.

Un "traitement" exceptionnel de l'information

De cette affaire, nous ne saurions que ce qu'on lit à son sujet dans le Rapport Condon (c'est-à-dire à peu près rien), si le Dr James McDonald (11) ne s'était efforcé de la tirer au clair. L'enquête qu'il mena à la fin des années soixante reste un modèle inégalé, qu'une génération entière d'ufologues s'est bizarrement obstinée à ignorer.

En effet, non seulement McDonald est parvenu à mettre la main sur les documents officiels (12), ce que les "experts" de Condon n'avaient pas fait, mais il a réussi à retrouver et à interroger les six membres de l'équipage (ce qu'ils n'avaient pas fait non plus, alors que c'est eux qui étaient payés pour effectuer ce genre de travail).

L'affaire de Lacy 17 est riche en informations précieuses. Elle nous renseigne d'abord sur le phénomène lui-même, puisqu'elle montre qu'un ovni peut émettre des signaux radar singeant ceux d'un radar au sol (13). De plus, elle montre clairement ce que fut, en fait, le Projet Blue Book: en effet, le capitaine Gregory, qui travaillait en 1957 dans le cadre de ce projet, avait classé le cas comme identifié, concluant qu'il se résumait à la vision... d'un DC-6 d'American Airlines (14)!

Une telle assertion se passe de tout commentaire, et montre clairement quel genre de "travail" Blue Book produisait.

Or McDonald précise (15) que le Projet Blue Book fut informé, par l'Air Defense Command,

de l'incident le 25 octobre de la même année. La tricherie est donc patente, et c'est McDonald qui l'a mise en évidence.

Il est permis de se demander si certains textes à caractère diffamatoire, concernant le Dr McDonald, sont sans rapport avec les manœuvres de désinformation qu'il a mises au jour, et avec la nécessité qui aurait pu en résulter, dans certaines "hautes sphères", de ternir sa mémoire.

11: Rappelons que le fascicule *Objets Volants Non-Identifiés*:

le plus grand problème scientifique de notre temps?, recueil de textes du Dr McDonald traduits en Français par René Fouéré, est toujours disponible; auprès de Mme Fouéré, 69 rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris (tél: (16.1) 43 27 56 24). Ce petit ouvrage, rédigé au début de l'année 1967, constitue un document capital. Il expose, mieux que n'importe quel autre document, la réalité d'une situation que McDonald avait parfaitement comprise, et qu'il a tenté de faire connaître. Vingt-huit ans après, son message conserve toute son actualité, et éclaire grandement la situation présente.

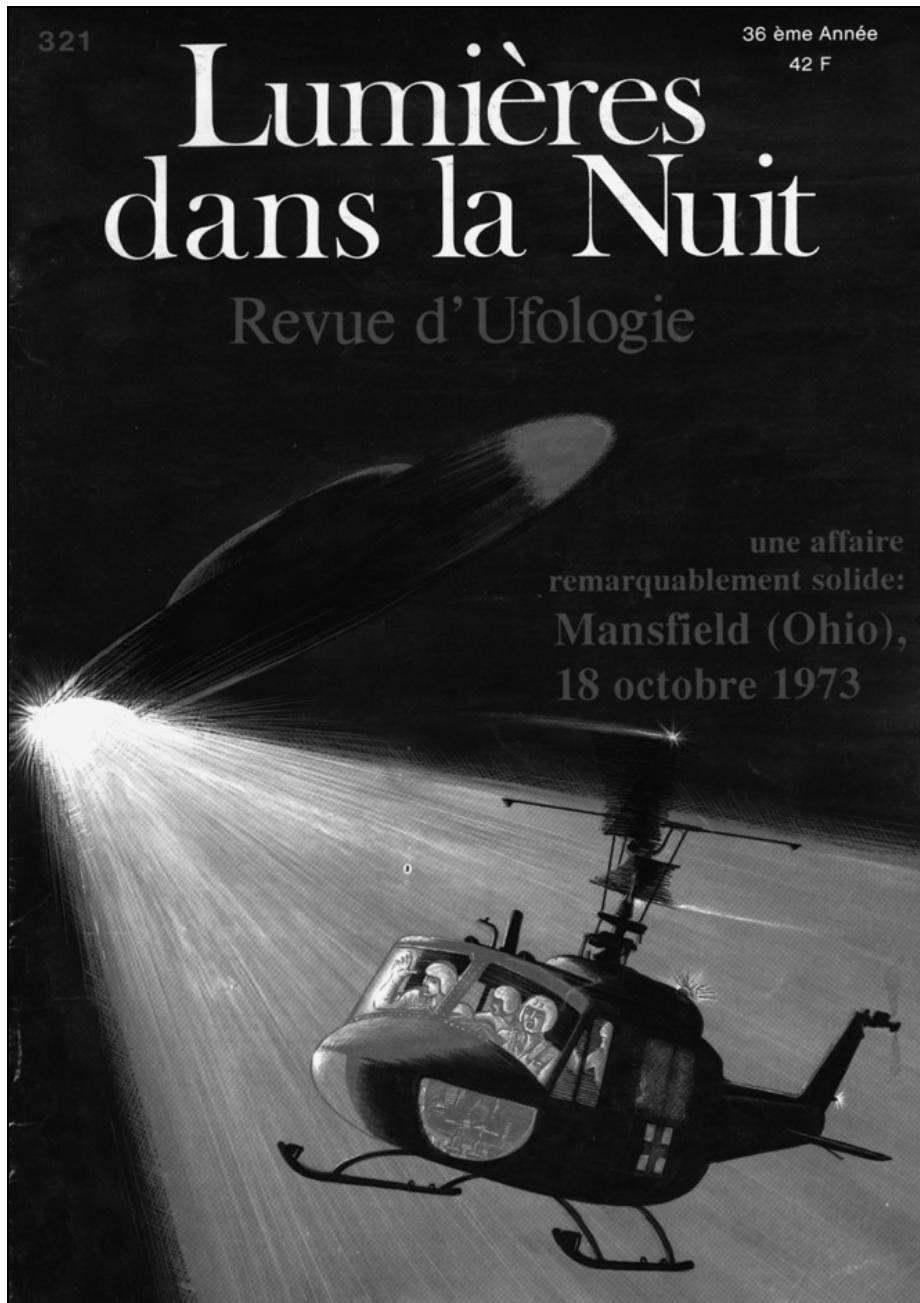
12: Ces documents consistent, pour l'essentiel, en un télex de trois pages, envoyé à 9 h 57 du matin, le 17 juillet, par le 745th ACWRON (station radar "Utah") de Duncanville; un rapport de quatre pages, rédigé par l'Officier de Renseignements E.T. Piwetz, du 55th Reconnaissance Wing, à Forbes Air Force Base, transmis au quartier général de l'Air Defense Command, à la suite d'une demande formulée le 15 août par le colonel F.T. Jeep, Directeur des Renseignements de l'ADC; un rapport de 12 pages (Airborne Observer's Data Sheet, ou AISOP 2), rédigé le 10 septembre par le major Chase.

13: McDonald soulignait le fait que selon un rapport rédigé par V.D. Bryant, de l'Electronics Branch, Wright Patterson AFB, daté du 30 octobre 1957, "les signaux interceptés (par McClure) présentent toutes les caractéristiques d'un radar CPS-6B, et on ne connaît pas de radar aéroporté travaillant dans la bande S et présentant ces caractéristiques".

14: L'argument (!) invoqué à l'appui de cette ineptie est le suivant: la même nuit, mais une heure avant le début de l'observation, et à 1 200 km de là, dans la région d'El Paso, deux DC-6 d'American Airlines (vols 655 et 966) avaient plus ou moins frôlé la collision. Apparemment, le capitaine Gregory n'a été gêné ni par le fait que l'heure n'était pas la bonne, ni par la distance séparant les deux événements, ni par l'absurdité intrinsèque de cette "explication". Du travail d'expert, à n'en pas douter.

15: *Science In Default*, op.cit., p.67.

IV. SE de Mansfield (Ohio), 18 octobre 1973



une affaire remarquablement solide:

Mansfield (Ohio), 18 octobre 1973

C'était il y a un peu plus de vingt ans... Pourtant, il est aujourd'hui nécessaire de revenir sur cette affaire, et pour deux raisons.

Tout d'abord, il s'agit d'un des cas les plus solides, les plus probants, qu'on puisse citer. Il comporte en effet 11 témoins: quatre à bord d'un hélicoptère, qui observèrent le phénomène dans d'excellentes conditions (trop bonnes, même, à leur goût !), et sept au sol, en deux groupes indépendants. Pour cette seule raison, ce cas est à compter parmi les meilleures observations d'ovni survenues depuis 1947.

Ensuite, cet excellent exemple est trop peu connu en France. Il a été évoqué brièvement dans le n° 141 de *Lumières dans la Nuit* et, de façon un peu plus détaillée, dans le n°40-41-42 de *Phénomènes Spatiaux*. Tout cela remonte à dix-neuf ans, et il importe que les personnes qui abordent aujourd'hui l'ufologie aient connaissance de cette affaire.

L'étude très complète et très claire que lui a consacrée Jennie Zeidman dans le compte-rendu du congrès de 1989 du MUFON nous permet de faire le point sur cette remarquable observation.

Ce compte-rendu, intitulé *The UFO cover up: A Government Conspiracy ?* est un document de 233 pages, édité par le MUFON, dont voici à nouveau l'adresse: 103 Oldtowne Road, Seguin, Texas, 78155-4099, USA.

Les faits: les témoins à bord de l'hélicoptère

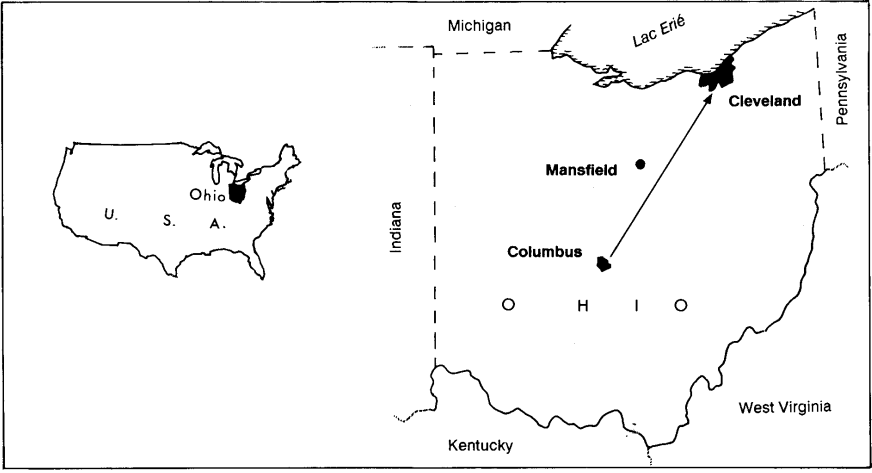
Toute cette histoire se déroule dans l'Ohio, un Etat du Centre-Nord-Est des Etats-Unis, au sud des Grands Lacs. Il suffit de situer sur la carte trois villes: Cleveland, Columbus et Mansfield (et à la rigueur une quatrième: Akron), pour en suivre le déroulement. La rencontre s'est faite à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Mansfield, à peu près à mi-chemin entre Columbus et Cleveland.

Les quatre principaux témoins sont les membres de l'équipage d'un hélicoptère Bell UH-1H appartenant à la Réserve de l'U.S. Army (316th Aeromedical Detachment) et basé à Cleveland Hopkins. Il s'agit du capitaine Lawrence ("Larry") J. Coyne, 36 ans, pilote depuis l'âge de 17 ans; du lieutenant Arrigo Jezzi, 26 ans, ingénieur chimiste dans le civil; des sergents Robert Yanacsek (1), 23 ans, techni-

Photo non reproduite

Jennie Zeidman a commencé à s'intéresser à l'ufologie dès 1952. Exerçant des responsabilités à la fois au sein du CUFOS et du MUFON, elle a pris une part capitale dans le travail d'enquête sur l'affaire du 18 octobre 1973.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



The image contains a map of Ohio and its surrounding states: Michigan, Indiana, Kentucky, Pennsylvania, and West Virginia. Key locations in Ohio are marked: Cleveland, Mansfield, and Columbus. A line connects Cleveland to Columbus. The word 'OHIO' is written in large letters across the state. An inset map on the left shows the United States with Ohio highlighted. The word 'U. S. A.' is written across the inset map.

ancien en informatique et John Healey, 35 ans, policier à Cleveland et infirmier. Ils étaient allés, ce 18 octobre 1973, passer leurs examens médicaux de routine à Columbus.

Ils quittèrent le centre médical vers 22 h. De là, ils revinrent à l'aérodrome, où ils avaient laissé leur hélicoptère (serial 15444). Ils décollèrent vers 22 h 30, et mirent le cap sur Cleveland.

Le temps de vol prévu pour couvrir les 180 km était de 60 minutes. Le temps était clair, la visibilité excellente, et la température de 43°F, soit 6°C.

L'hélicoptère était piloté par le lieutenant Jezzi, en place gauche. A sa droite se trouvait le capitaine Coyne. Quant aux sergents Yanacsek et Healey, ils occupaient des sièges latéraux, respectivement à droite et à gauche, les directions de leurs regards étant perpendiculaires à la trajectoire de l'appareil.

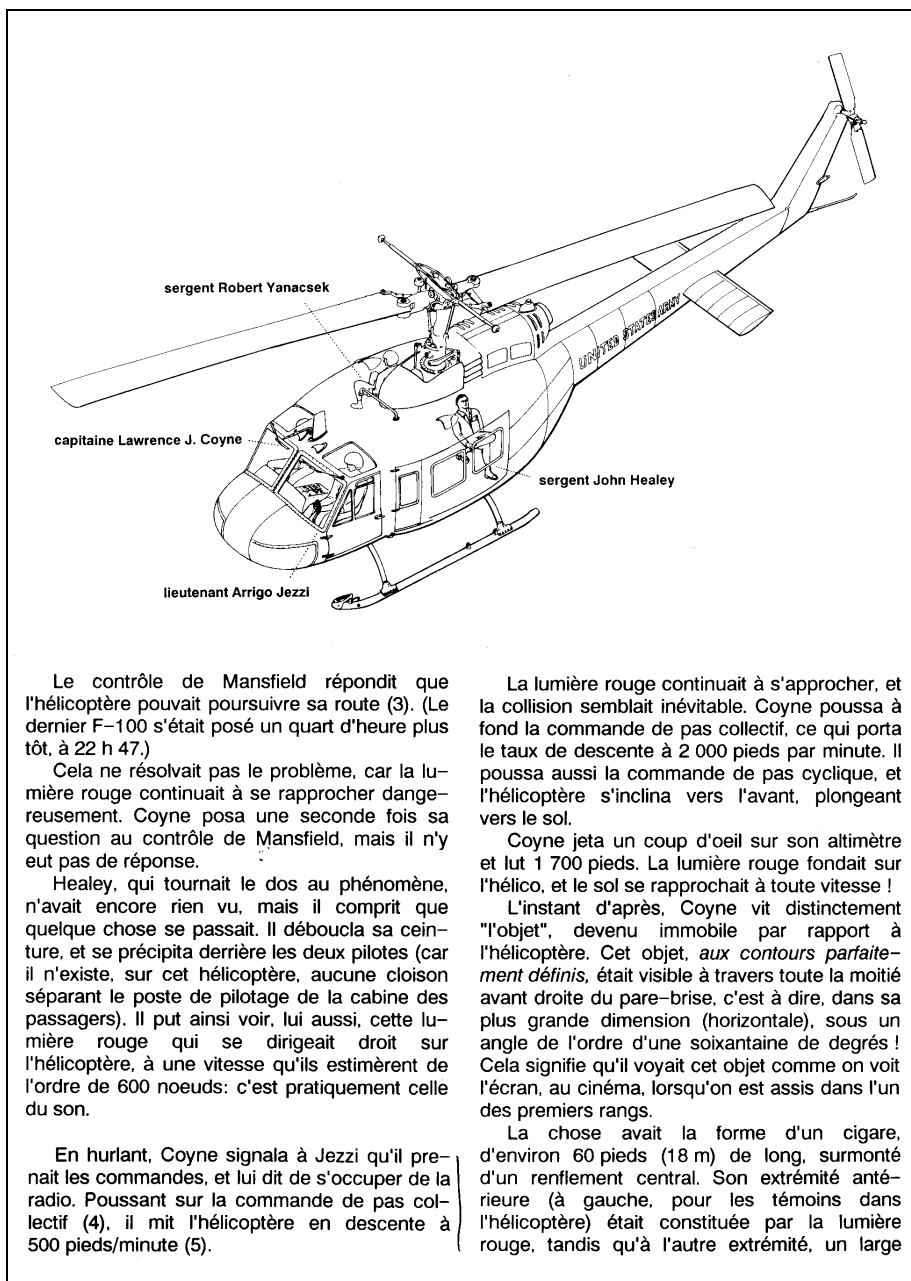
Il était presque 23 h, lorsque Coyne appela par radio la tour de contrôle de l'aéroport de Mansfield, pour signaler sa position. Le contrôleur lui dit que le ciel était vide, et qu'il pouvait poursuivre sa route. L'hélicoptère volait à l'altitude (par rapport au niveau de la mer) de 2 500 pieds (750 m), survolant un paysage légèrement vallonné, fait de bois et de champs, entre 330 et 360 m au dessus du niveau de la mer.

Ce fut tout d'abord Healey qui, deux ou trois minutes avant 23 h, vit vers l'ouest un feu rouge, filant vers le sud. Pensant qu'il s'agissait d'un avion, il n'y prêta guère attention.

Tout commença vraiment à 23 h 02, lorsque Yanacsek remarqua, vers l'est, une lumière rouge qu'il ne parvint pas à identifier: n'étant pas clignotante, elle ne pouvait signaler un obstacle tel qu'un pylône, d'autant moins qu'elle semblait se déplacer parallèlement à l'hélicoptère. Yanacsek pensa donc qu'il pouvait s'agir du feu de position situé au bout de l'aile gauche d'un avion. Il en avertit Coyne, qui vit la lumière et dit à Yanacsek de garder un oeil sur elle, à tout hasard. Entre le moment où celui-ci avait découvert cette lumière et le moment où il en avait averti Coyne, il avait pu s'écouler entre 60 et 90 secondes.

Environ une demi-minute plus tard, Yanacsek signala que la lumière se dirigeait vers l'hélicoptère, ce que Coyne put aussitôt constater. Dès cet instant, la situation devint sérieuse: on pouvait ~~se~~ craindre une collision. Aussitôt Coyne appela de nouveau le contrôle de Mansfield, demandant si un avion à hautes performances se trouvait dans les parages. Il savait, en effet que des F-100 étaient basés à Mansfield. La littérature spécialisée confirme ce fait (2).

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Le contrôle de Mansfield répondit que l'hélicoptère pouvait poursuivre sa route (3). (Le dernier F-100 s'était posé un quart d'heure plus tôt, à 22 h 47.)

Cela ne résolvait pas le problème, car la lumière rouge continuait à se rapprocher dangereusement. Coyne posa une seconde fois sa question au contrôle de Mansfield, mais il n'y eut pas de réponse.

Healey, qui tournait le dos au phénomène, n'avait encore rien vu, mais il comprit que quelque chose se passait. Il déboucla sa ceinture, et se précipita derrière les deux pilotes (car il n'existe, sur cet hélicoptère, aucune cloison séparant le poste de pilotage de la cabine des passagers). Il put ainsi voir, lui aussi, cette lumière rouge qui se dirigeait droit sur l'hélicoptère, à une vitesse qu'ils estimèrent de l'ordre de 600 noeuds: c'est pratiquement celle du son.

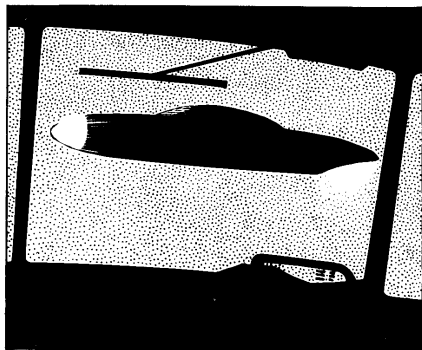
En hurlant, Coyne signala à Jezzi qu'il prenait les commandes, et lui dit de s'occuper de la radio. Poussant sur la commande de pas collectif (4), il mit l'hélicoptère en descente à 500 pieds/minute (5).

La lumière rouge continuait à s'approcher, et la collision semblait inévitable. Coyne poussa à fond la commande de pas collectif, ce qui porta le taux de descente à 2 000 pieds par minute. Il poussa aussi la commande de pas cyclique, et l'hélicoptère s'inclina vers l'avant, plongeant vers le sol.

Coyne jeta un coup d'oeil sur son altimètre et lut 1 700 pieds. La lumière rouge fondait sur l'hélico, et le sol se rapprochait à toute vitesse !

L'instant d'après, Coyne vit distinctement "l'objet", devenu immobile par rapport à l'hélicoptère. Cet objet, *aux contours parfaitement définis*, était visible à travers toute la moitié avant droite du pare-brise, c'est à dire, dans sa plus grande dimension (horizontale), sous un angle de l'ordre d'une soixantaine de degrés ! Cela signifie qu'il voyait cet objet comme on voit l'écran, au cinéma, lorsqu'on est assis dans l'un des premiers rangs.

La chose avait la forme d'un cigare, d'environ 60 pieds (18 m) de long, surmonté d'un renflement central. Son extrémité antérieure (à gauche, pour les témoins dans l'hélicoptère) était constituée par la lumière rouge, tandis qu'à l'autre extrémité, un large



l'objet tel que le vit Coyne, à travers le pare-brise avant droit. La lumière rouge se trouvait à l'extrémité gauche (avant) de l'objet.

faisceau de lumière verte pivota pour venir englober l'hélicoptère. Tout, à bord, devint alors vert. *Même les voyants rouges du tableau de bord étaient verts !*

Coyne dit simplement: "Ce n'est pas un F-100 !". Il remarqua que la masse sombre de l'objet avait un aspect métallique, les lumières verte et rouge se reflétant sur sa surface. Healey le décrivit comme "un solide en forme de cigare" et Yanacsek comme "un sous-marin, solide, métallique, avec un dôme au centre". Apparemment, c'est Jezzi, pourtant bien placé, qui l'observa le moins bien, puisqu'il allait seulement parler d'une "intense boule de lumière".

Combien de temps cette vision du "sous-marin" immobile par rapport à l'hélicoptère (qui continuait à avancer) dura-t-elle ? C'est un point que, de l'avis même de Jennie Zeidman, il n'est pas facile de préciser. Ce temps est probablement compris entre "10 à 12 secondes" (selon Yanacsek) et "près de deux minutes" (selon les témoins au sol). Il fut assez long, en tout cas, pour que les quatre hommes aient tout le loisir de regarder l'objet, qui se mit ensuite en mouvement vers la gauche, c'est-à-dire vers le nord-ouest, en direction de Mansfield, et commença à s'éloigner. Les quatre hommes ne le voyaient plus, alors, que sous la forme d'une lumière blanche, d'intensité croissante, qui sembla tourner vers le nord, et disparut.

L'hélicoptère avait été comme secoué, au moment où la chose avait commencé à s'éloigner.

Le seul danger, maintenant –mais un danger terrible !– était celui d'une collision avec le sol. Coyne regarda l'altimètre.

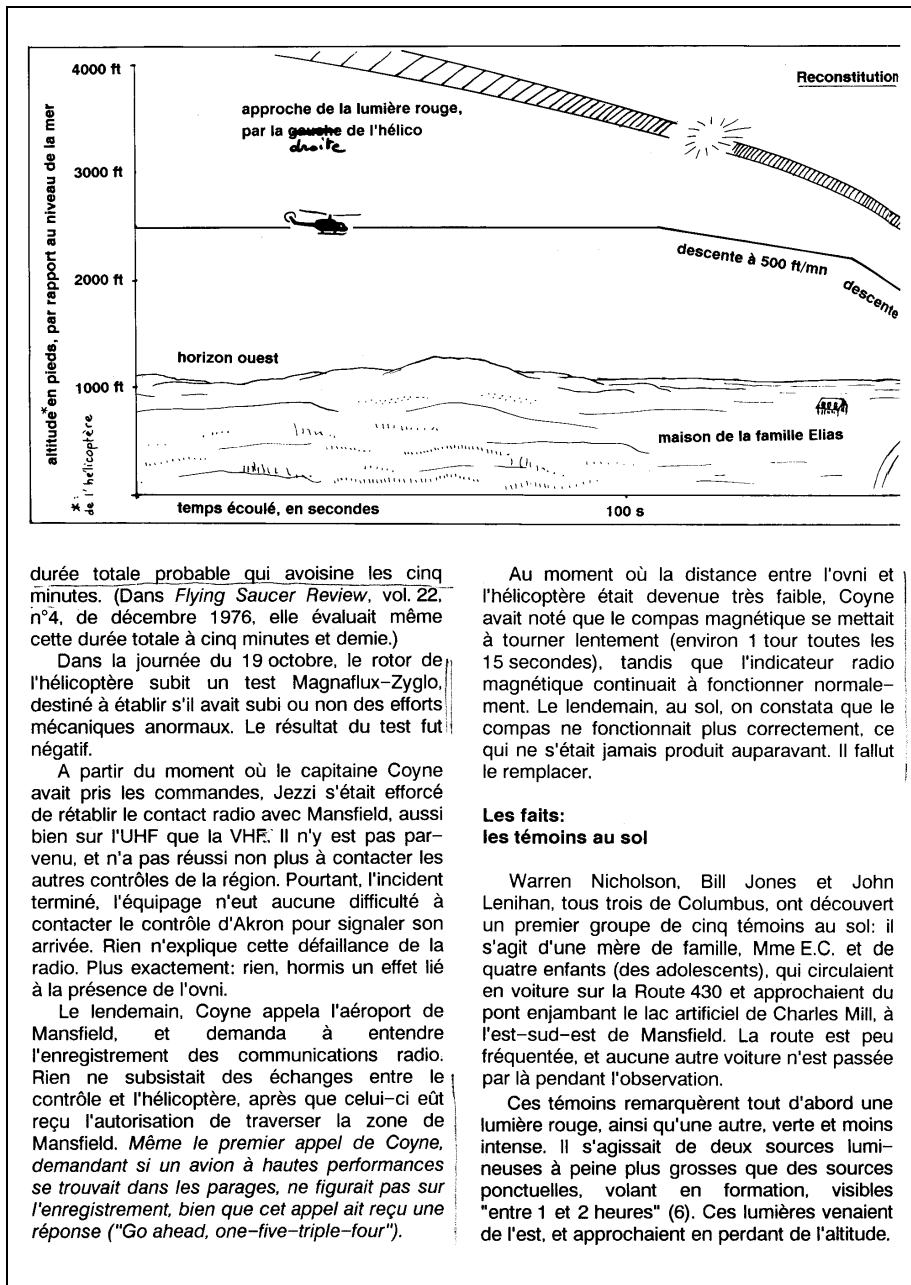
Stupeur: l'instrument indiquait 3 500 pieds, et l'hélico montait à 1 000 pieds par minute ! Pourtant, la commande de pas collectif, dans sa main gauche, était toujours à fond vers le bas. Il aurait donc dû continuer à descendre. Or, non seulement il se trouvait inexplicablement haut (comme s'il avait été aspiré de 1 800 pieds, soit environ 550 m), mais il continuait à grimper ! Il atteignit ainsi 3 800 pieds, et c'est alors seulement que Coyne réussit à en reprendre le contrôle. Il lui fallut pour cela tirer, puis pousser à fond la commande de pas collectif. L'hélico fut agité de secousses, comme s'il traversait une zone de forte turbulence.

Que s'était-il passé ? Le UH-1 avait-il été pris dans une formidable ascendance, provoquée peut-être par la présence de l'objet ? Le récit des quatre hommes laisse supposer une interaction plus complexe. En effet, si les choses s'étaient "simplement" déroulées ainsi, Coyne, Jezzi, Yanacsek et Healey auraient dû ressentir, physiquement, les effets d'une telle ascendance (sensation d'écrasement sur le siège). Or, tel n'est pas le cas: ils se souvinrent d'avoir ressenti les effets du facteur de charge négatif, lors de la brusque plongée vers le sol, au moment où Coyne s'efforçait ainsi d'éviter la collision avec "la lumière rouge" (5). En revanche, aucun d'eux, sauf peut-être Coyne, n'allait se souvenir d'avoir ressenti les effets d'une brusque ascension. Ce détail, évidemment, laisse imaginer une action de type gravitationnel, et non seulement aérodynamique. A moins que ce ne soit simplement la mémoire des quatre hommes qui ait été affectée. Dans un cas comme dans l'autre, l'action du phénomène sur les témoins (et sur leur machine) semble être d'une nature inexplicable, au regard de nos connaissances actuelles.

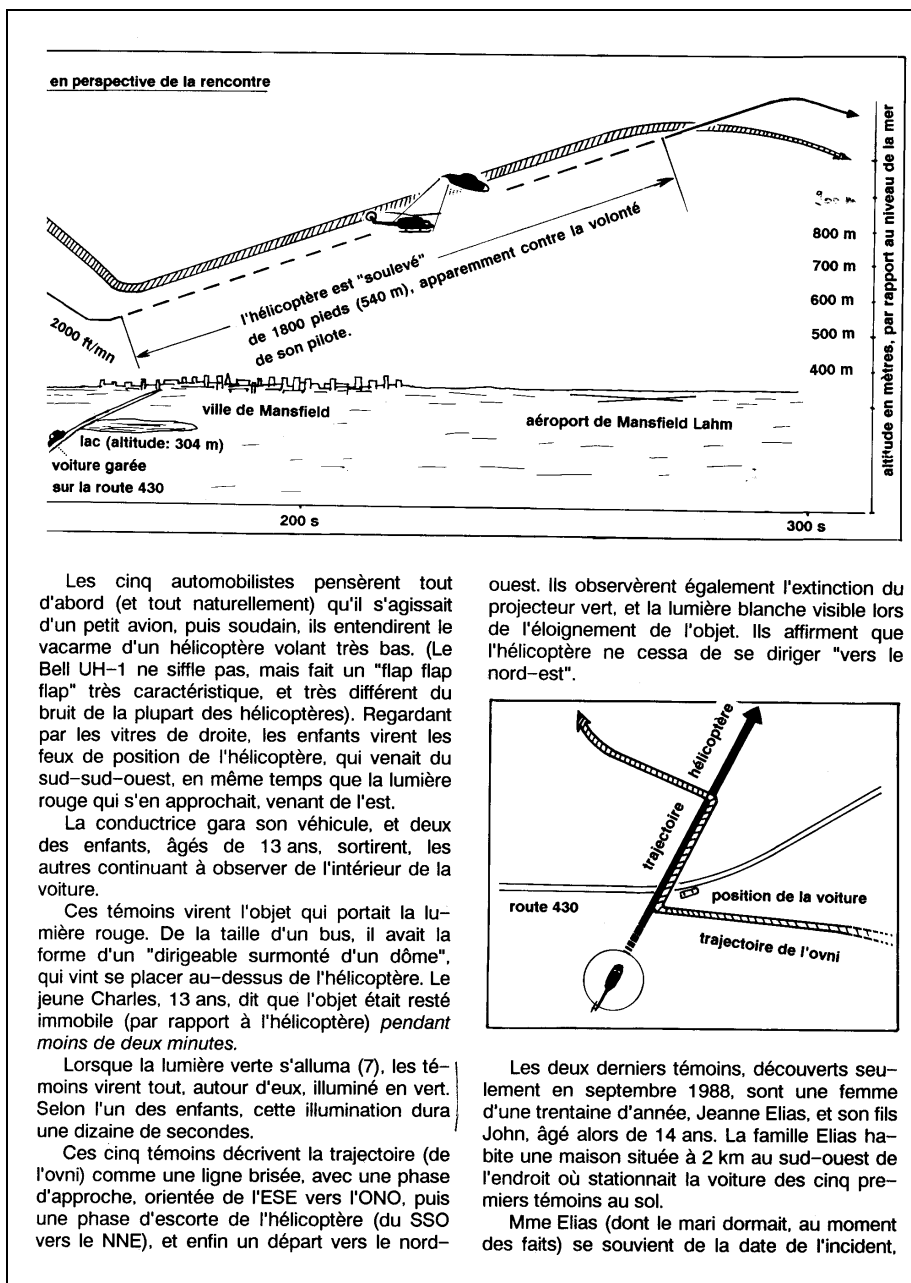
**Les faits:
la radio défailante
et le compas en panne**

La durée totale de la rencontre, depuis l'apparition de la lumière rouge, jusqu'à la disparition de la blanche, n'est pas connue avec toute la précision qu'on pourrait souhaiter. Les quatre hommes, en effet, n'ont pas chronométré l'incident ! Toutefois, en procédant par recoupements, Jennie Zeidman est parvenue à une

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



tout simplement parce que c'était ce jour-là le septième anniversaire de l'un de ses enfants.

Entendant le bruit d'un hélicoptère volant très bas, Mme Elias crut qu'il allait s'écraser sur la maison. Dans une autre pièce, John entendit également ce bruit (qui le réveilla), mais fut surtout étonné par la lumière verte qui inonda sa chambre pendant "quelques minutes".

Sur un nuancier, John, lors de l'enquête indiqua exactement le même ton de vert que les témoins dans l'hélicoptère et ceux de la voiture.

ment allait le conduire à exposer son expérience devant le Comité Politique Spécial de l'ONU, à New York, le 27 novembre 1978 (8).

Dans *The UFO cover up: a government conspiracy?*, Jennie Zeidman raconte les efforts pathétiques (pour ne pas dire pathologiques) déployés par le chef de file des debunkers américains, Philip Klass, pour tenter d'imposer l'idée que l'ovni de Mansfield n'avait été, en fait, qu'une météorite. Son argumentation est tellement indigente (pour ne pas dire stupide, que nous ne l'exposerons pas ici. Les lecteurs qui voudront se faire une idée de la gravité du debunking "klassique" pourront consulter le texte de Jennie Zeidman, publié sous les auspices du MUFON, et même le livre de Klass, *UFOs explained* (9), tant il est vrai que les meilleurs arguments contre Klass sont à rechercher dans ses propres oeuvres.

1: Ce nom est parfois orthographié sans le s.

2: *The Air Guard*, de René Francillon, édité par Aerofax, nous apprend qu'il s'agissait des F-100D du 164th Tactical Fighter Squadron, Ohio Air National Guard, basé à Mansfield Lahm depuis le mois de février 1972. Aerofax: P.O. Box 5337, Austin, TX78763, USA.

3: "Go ahead, Army 15444"

4: commande qui permet de descendre (ou de monter) sans affecter l'assiette de l'hélicoptère, c'est-à-dire sans l'incliner. La commande de pas cyclique, au contraire, permet (par exemple) en diminuant l'incidence de chaque pale du rotor au moment où elle passe sur l'avant de la machine, de la rendre localement moins porteuse, et incline l'hélicoptère (vers l'avant, en l'occurrence).

5: 500 pieds correspondent à approximativement à 150 m (exactement: 152.4 m). Il s'agit de la composante verticale de la vitesse, ce qui signifie que l'hélicoptère (évoluant à environ 400 m du relief) s'était mis à descendre de 150 m par minute (2.5 m/s), tout en continuant à avancer. On comprend combien fut grand le risque de collision avec le sol, lorsque Coyne eut multiplié par 4 cette composante verticale de vitesse.

6: "Your stomach went", dira Jezzi. En Français: "On a les boyaux qui remontent".

7: C'est-à-dire entre 30° et 60° à droite de l'axe de la route.

8: Rappelons que Coyne parle d'un faisceau vert dont l'axe pivote pour venir éclairer l'hélicoptère. Cette rotation peut avoir été perçue par les témoins au sol comme un al-lumage.

9: voir LDLN 183, pp.1 et 3 à 5.

9: *UFOs explained*, par Philip J. Klass, Random House, New York, 1974.

Photo non reproduite

le capitaine Coyne et le lieutenant Yanacsek, au lendemain de l'incident

Le mépris des faits: le debunking

S'il avait été le seul témoin dans cette affaire, le capitaine Coyne, qui ne tenait nullement à compromettre sa réputation de commandant d'unité, n'aurait rien dit. Mais Jezzi, Yanacsek et Healey pouvaient attester de la réalité du fait, qu'il renonça donc à tenir secret. C'est ainsi que l'événement fut relaté dans le numéro du 16 décembre du *National Enquirer*, ce qui suffit à le faire largement connaître.

Il faut souligner qu'à la suite de cet événement, Coyne allait devenir, de façon parfaitement logique, un ufologue actif. Cet engage-

ANNEXE E

I. Le problème des satellites

Suite à un article paru dans LDLN N° 354 [p. 26-27] où Joël Mesnard et Pierre Beake rapportaient l'observation du « triangle » du Col de Vence depuis la banlieue de Poitiers, soit à plus de 600 km de son lieu habituel d'observation mais toujours en direction du nord, cet ovni nous est devenu particulièrement suspect. Déjà dans ce même numéro, Pierre Beake signalait [p. 19] 5 apparitions analogues de ce « triangle » au Col de Vence depuis le 5 mars 1994. Ce chiffre pouvait être porté à 10 en y ajoutant les 5 observations mentionnées ultérieurement [p. 19 et 22].

Ce comportement est tout à fait atypique des ovnis que nous connaissons et qui méritent clairement cette appellation : ceux-là ne se manifestent qu'une fois et ne sont visibles que localement. En outre, ils montrent des anomalies dans leur comportement aérien. A contrario, les satellites peuvent être visibles régulièrement, à très grande distance, et de façon facilement reconnaissable, d'où notre suspicion.

Contacté à ce sujet, Joël Mesnard opposa 3 arguments intéressants à la possibilité que cet ovni soit un satellite :

- 1) En octobre, peu après l'heure de l'apparition à 23h45, il ne devait pas être possible de voir un satellite réfléchir la lumière du soleil car celui-ci se trouvait trop bas sous l'horizon.

Vérification faite, le soleil était en effet à environ -40° sous l'horizon à Poitiers ($h = \sim 1\,900$ km) et à -45° au Col de Vence ($h = \sim 2\,600$ km) lors des 2 observations concomitantes du 4 octobre 1999, h étant la hauteur du cône d'ombre à la verticale de l'observateur et donc en l'occurrence l'altitude *minimale* d'un satellite situé au-dessus de l'observateur pour qu'il soit en position de réfléchir la lumière solaire (pour le calcul de h , voir deuxième partie § 6). Or on sait qu'à part les satellites géosynchrones situés à $\sim 35\,800$ km d'altitude sur l'équateur, donc en direction *du sud* pour un observateur français (et invisibles à l'œil nu), la grande majorité des satellites se situe à moins de 1 800 km d'altitude et n'est donc plus observable à la verticale de l'observateur lorsque le soleil dépasse -39° sous l'horizon.

- 2) Chacun des 3 points formant le « triangle » était séparé d'un écart angulaire équivalent à ~ 3 fois la taille apparente de la pleine lune ($0,5^\circ$) soit une distance de ~ 30 km pour 3 sources lumineuses qui auraient été

situées à 800 km d'altitude et observées à 45° sur l'horizon ($800 \text{ km} \times \sqrt{2} \times \sin 1,5^\circ$). Il fallait donc que ce soit plutôt 3 satellites qui passent simultanément au même endroit dans le ciel, ce qui était assez improbable.

- 3) Enfin, s'il s'agissait bien de satellites, ceux-ci devaient être observables de toute la France, et de nombreux autres témoignages auraient dû par conséquent parvenir à LDLN.

Après analyse approfondie, ces 3 objections nous semblent pouvoir être levées de la façon suivante :

Il existe pour les satellites un type d'orbite particulier appelé « héliosynchrone » et « crépusculaire ». L'héliosynchronisme caractérise une orbite circulaire dont le plan conserve un angle A constant avec la direction terre-soleil. Cela permet d'obtenir une heure solaire locale constante au passage en un lieu donné et un balayage de presque toute la surface du globe, l'orbite étant quasi polaire. L'orbite est dite crépusculaire pour $A = \sim 90^\circ$ c'est-à-dire lorsque le plan de l'orbite est quasi perpendiculaire à la direction terre-soleil (voir fig. I-a). Pour ce faire, le satellite doit passer à la verticale de l'équateur à ~06:00L (lire « environ 6h heure locale ») lorsqu'il descend vers le pôle sud (nœud descendant) et à ~18:00L lorsqu'il remonte vers le pôle nord (nœud ascendant), ou réciproquement s'il tourne dans l'autre sens. Ce faisant, le satellite reçoit presque toujours les rayons du soleil puisqu'il évolue à la verticale du méridien qui sépare la nuit du jour (d'où le nom d'orbite crépusculaire), ce qui facilite son alimentation en énergie. En outre, cela lui évite de séjourner trop longtemps dans l'ombre de la terre et de subir des variations de température importantes qui sont complexes et coûteuses à gérer. Ce type d'orbite est pour ces 2 raisons particulièrement prisé.

On le voit, il existe donc des satellites qui sont en quasi permanence éclairés par le soleil. Ils peuvent évoluer à des altitudes différentes, couramment entre 600 et 1 000 km, tournant alors autour de la terre en 1 h 37 à 1 h 45 selon leur altitude, soit de 14,85 à 13,71 fois par 24 h. Reste à étudier leur comportement pour déterminer s'ils sont observables à toute heure de la nuit depuis la France, et dans quelle direction du ciel.

La figure I-a résume les évolutions d'un satellite à orbite héliosynchrone et crépusculaire en fonction des saisons, en indiquant à peu près l'heure de passage aux nœuds, c'est-à-dire à la verticale de l'équateur. Nous avons représenté une orbite polaire comme étant la « moyenne » des orbites utilisées : l'orbite est en réalité habituellement inclinée de quelques degrés

par rapport à la verticale des pôles pour faciliter le maintien naturel de l'héliosynchronisme [d'après FV97 p. 16-17, 22-25 et 38-49].

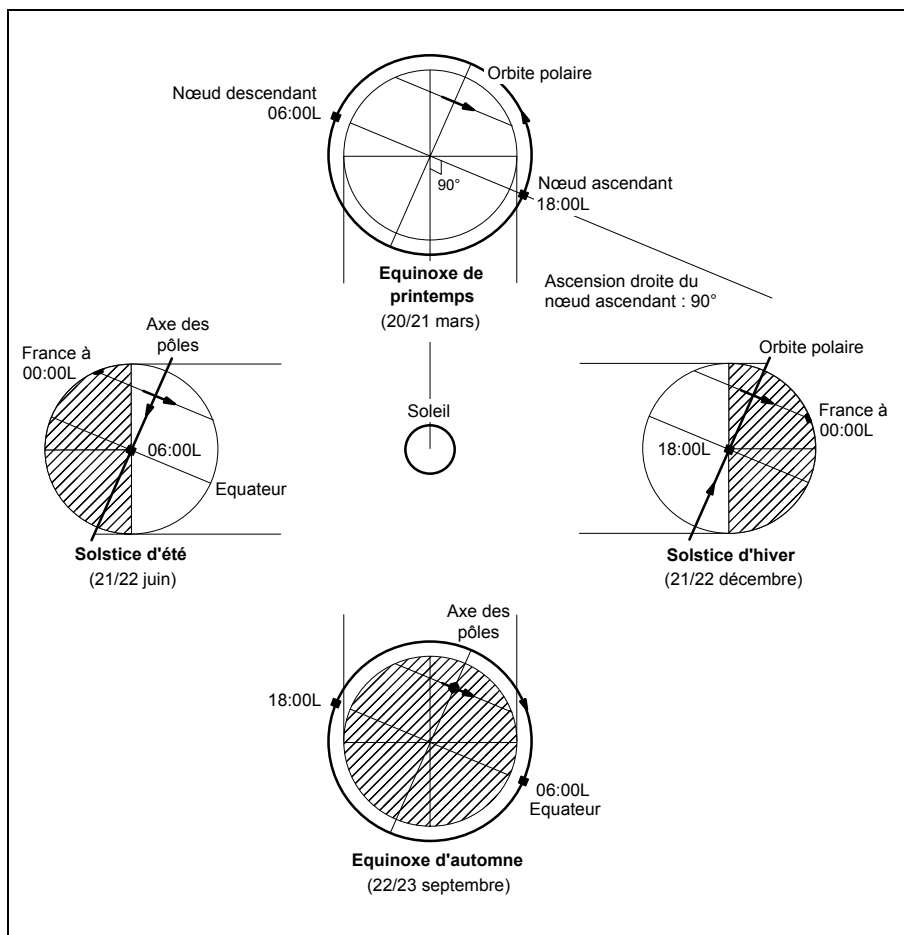


Fig. I-a : évolutions d'un satellite à orbite héliosynchrone et crépusculaire

Revenons maintenant à l'observation du « triangle » survenue le 4 octobre 1999 à 23h47 à Poitiers dans la direction de l'étoile polaire, alors que cet ovni traverse le ciel *approximativement d'ouest en est*. Le schéma de l'équinoxe d'automne fig. I-a convient idéalement pour interpréter la situation. Nous en présentons fig. I-b une vue transversale afin de calculer pour quelle inclinaison de l'orbite et pour quelle altitude un satellite est visible depuis la France au cœur de la nuit. Notons que ce même schéma est valable pour l'équinoxe de printemps et que c'est précisément aux abords des équinoxes que le « triangle » est observé au Col de Vence.

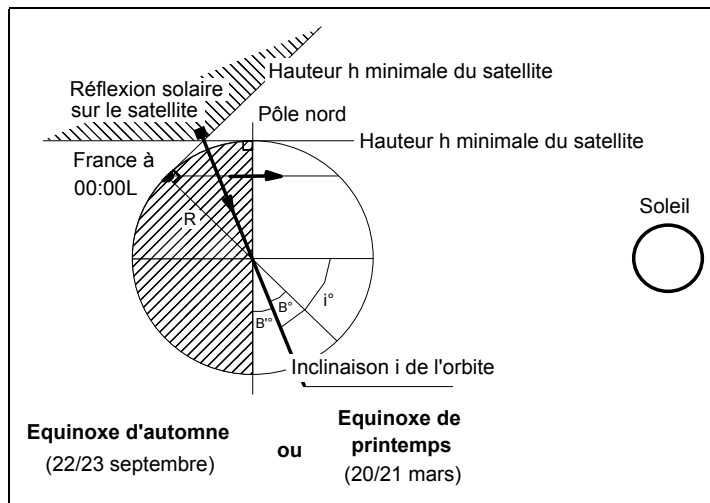


Fig. I-b : calcul de l'inclinaison de l'orbite et de l'altitude du satellite

L'orbite est dite ici « directe » car le satellite tourne dans le même sens que la terre (par opposition à une orbite dite « rétrograde »). On devine que dans ce contexte, la possibilité de réflexion de la lumière solaire sur le satellite augmente au solstice d'été alors que le pôle nord est incliné vers le soleil, tandis qu'elle diminue au solstice d'hiver.

En considérant une latitude moyenne de 45° pour la France, on vérifie l'équation suivante pour $i \geq (45^\circ + 45^\circ/2)$ soit pour $i \geq 67,5^\circ$:

$$\cos B = R/(R + h) \text{ avec}$$

B Angle de l'orbite avec la latitude de la France

R rayon terrestre (~6350 km)

h altitude du satellite

et inclinaison $i = B + 45^\circ$

Donc on a :

$$\text{pour } i \geq 67,5^\circ : h_{\min} = (R/\cos i - 45^\circ) - R \text{ et } i_{\max} = \arccos (R/(R+h)) + 45^\circ$$

Et :

$$\text{pour } i = 67,5^\circ : h_{\min} = (6350/\cos 67,5^\circ - 45^\circ) - 6350 \text{ soit } h_{\min} = 523 \text{ km}$$

On vérifie l'équation suivante pour $i \leq (45^\circ + 45^\circ/2)$ soit pour $i \leq 67,5^\circ$:

$$\cos B' = R/(R + h) \text{ avec}$$

B' Angle de l'orbite avec l'axe des pôles

et inclinaison $i = 90^\circ - B'$

Donc on a :

$$\text{pour } i \leq 67,5^\circ : h_{\min} = (R/\cos 90^\circ - i) - R \text{ et } i_{\min} = 90^\circ - A \cos (R/(R+h))$$

Soulignons que ces formules ne sont valables aux équinoxes que pour une orbite héliosynchrone crépusculaire directe dont l'ascension droite du nœud ascendant est proche de 90° , ou symétriquement pour une orbite rétrograde dont l'ascension droite est proche de 270° (à condition de remplacer i par $i' = 180^\circ - i$). Mais elles s'appliquent aussi à tout satellite dont l'orbite n'est ni héliosynchrone ni crépusculaire, qui vient à survoler temporairement la France d'ouest en est ou d'est en ouest au cours de l'évolution de son orbite.

A titre d'exemple, les 66 satellites Iridium dont les orbites ne sont pas héliosynchrones évoluent à $h \sim 780$ km et $i \sim 86,4^\circ$. Lorsqu'ils viennent à survoler la France d'ouest en est, on a $h_{\min} = (6350/\cos 86,4^\circ - 45^\circ) - 6350 = 2115$ km. L'altitude trop faible de ces satellites ne permet donc pas dans ce cas de les observer au milieu de la nuit.

Mais l'on comprend au vu de la figure I-b qu'une alternative (fig. I-c) est possible lorsque le satellite est observé *se levant au nord* et montant sur l'horizon :

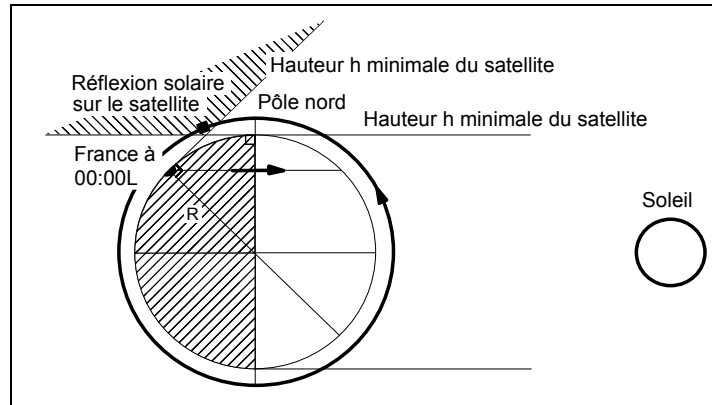


Fig. I-c : alternative possible

Dans ce cas, l'orbite n'est pas nécessairement héliosynchrone et n'est assurément pas crépusculaire. Bien sûr, le satellite peut aussi être observé descendant vers l'horizon nord s'il tourne dans l'autre sens.

Pour reprendre notre exemple des satellites Iridium, lorsque ceux-ci survolent la France en provenance des pôles, ils peuvent alors être observés au milieu de la nuit puisque leur altitude dépasse la valeur limite de 523 km.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Pour lever la 2^{ème} objection de Joël Mesnard concernant la faible probabilité que 3 satellites passent simultanément au même endroit dans le ciel, nous devons à Fabrice Barraja (à la suite des recherches de James Oberg) d'avoir proposé 3 triplets de satellites qui ont l'avantage d'évoluer systématiquement en formation triangulaire. Ces triplets sont en effet utilisés par l'US Navy pour le repérage par triangulation des navires évoluant à la surface des océans. Ils ont en revanche l'inconvénient d'être classés secret défense ce qui rend plus difficile l'évaluation des paramètres de leur trajectoire orbitale. Ces satellites ne sont ni héliosynchrones ni crépusculaires. Du fait de leur fonction, ils ont été baptisés NOSS pour « Naval Ocean Surveillance System » et leurs caractéristiques (non officielles) que nous avons utilisées pour le 4 octobre 1999 sont les suivantes :

No USSPA-CECOM	Désign. internat.	Nom	Lancement	Date des données	Altitude (h) ¹	Inclinaison (i)	Ascension droite du nœud asc. ²	Rotations par jour	Magn. ³ intrins. / max.
20691	90050C	NOSS 2-1 (C)	Juin 1990	14 sept 1999	946 x 1271 km	63,4°	253,85°	13,40	5,9 / 5,0
20692	90050D	NOSS 2-1 (D)	Juin 1990	14 sept 1999	943 x 1275 km	63,4°	253,82°	13,40	5,9 / 5,0
20642	90050E	NOSS 2-1 (E)	Juin 1990	14 sept 1999	947 x 1270 km	63,4°	253,16°	13,40	5,9 / 5,0
20799	91076C	NOSS 2-2 (C)	Nov 1991	9 sept 1999	980 x 1238 km	63,4°	151,01°	13,40	5,9 / 5,1
21808	91076D	NOSS 2-2 (D)	Nov 1991	9 sept 1999	978 x 1239 km	63,4°	nc	13,40	5,9 / 5,1
21809	91076E	NOSS 2-2 (E)	Nov 1991	9 sept 1999	980 x 1238 km	63,4°	150,58°	13,40	5,9 / 5,1
23908	96029C	NOSS 2-3 (C)	Mai 1996	28 sept 1999	1093 x 1124 km	63,4°	12,51°	13,40	5,9 / 5,3
23862	96029D	NOSS 2-3 (D)	Mai 1996	28 sept 1999	1093 x 1124 km	63,4°	12,65°	13,40	5,9 / 5,3
23936	96029E	NOSS 2-3 (E)	Mai 1996	28 sept 1999	1092 x 1125 km	63,4°	12,66°	13,40	5,9 / 5,3

¹ L'altitude n'est pas constante car la terre n'est pas tout à fait ronde puisqu'elle est aplatie aux pôles à cause de la force centrifuge.

² Ascension droite du nœud ascendant : voir fig. I-a. Les 2 satellites d'un triplet qui se suivent quasiment sur la même orbite (ascension presque identique) forment la base du triangle. Le troisième satellite qui est le sommet du triangle évolue sur une orbite légèrement décalée qui croise de ce fait les 2 autres au plus près des pôles.

³ Magnitude intrinsèque : à 1 000 km de distance, illuminé à 50%.
Magnitude maximale : au périégée (point le plus proche de la terre), illuminé à 100%.

Nous avons utilisé le logiciel SatSpy 3.03 de la société Acappella Publishing pour évaluer pour chacune des dates d'apparition lequel des 3 triplets avait pu être observé, comme le résume le tableau ci-dessous :

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Date	Heure civile	Durée	Direction d'observation (~NNO)	Mouvement (vers le SE ou le sud)	Réf. LDLN	NOSS
5 mars 1994	23:00C	1,5 à 2 min	Colle des Pouis	Montant, légèrement vers la droite	N° 324 p. 24	2-1
5 sept 1996	~00:15C	~4 min	Colle des Pouis	Montant vers la droite	N° 340 p. 36	2-1
13 sept 1996	23:10C <small>[LDLN N° 356 p. 13]</small>	nc	Colle des Pouis	Du nord vers le sud	N° 340 p. 37	2-1
26 fév 1998	23:57C	~15 sec	Colle des Pouis	Montant vers la droite	N° 348 p. 36	2-3
4 sept 1999	22:55C	~1 min	Colle des Pouis	Vers le sud	N° 354 p. 19	2-2
6 sept 1999	23:16C	4 min	Colle des Pouis	Vers le sud	N° 354 p. 19	2-2
7 sept 1999	22:35C	3 min	Colle des Pouis	Montant vers la droite	N° 354 p. 19	2-2
4 oct 1999 à Poitiers	23:47C	~1 min	Direction de l'étoile polaire	ONO vers ESE	N° 354 p. 26-27	2-1
4 oct 1999 au Col de Vence	23:47C	~2 min	Colle des Pouis	Montant vers la droite	N° 354 p. 22	2-1
7 oct 1999	23:28C	2 min	Colle des Pouis	Montant verticalement	N° 354 p. 22	2-1

Les résultats de cette analyse sont précis et fiables autant que faire se peut, sachant que les données utilisées ici ne sont que des données officielles estimées par des astronomes amateurs.

Les orbites de chacun des 3 triplets à la date du 4 octobre 1999 peuvent être représentées comme suit :

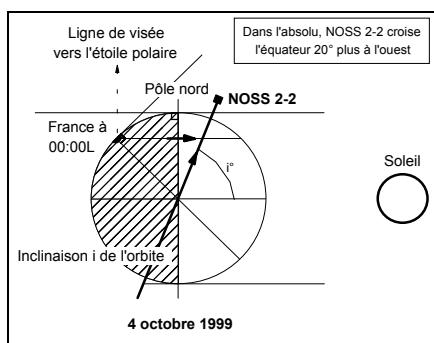


Fig. I-d : triplet NOSS 2-2

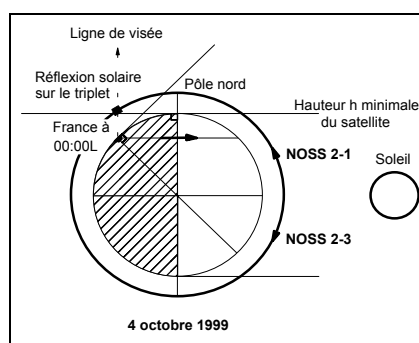


Fig. I-e : triplets NOSS 2-1 et NOSS 2-3

Toutes les orbites sont directes et de même inclinaison. Les 3 satellites du deuxième triplet (NOSS 2-2, voir fig. I-d) sont invisibles la nuit en France car l'inclinaison devrait pour cela être supérieure à 90° , l'orbite étant alors rétrograde. L'orbite du troisième triplet (NOSS 2-3, voir fig. I-e et I-f)

permet un passage à la verticale de l'observateur puis descendant vers l'horizon au NNE. Le premier triplet enfin (NOSS 2-1, voir fig. I-e et I-f), s'élève au-dessus de l'horizon au NNO pour passer à la verticale de l'observateur et c'est donc celui-ci que Joël Mesnard et Pierre Beake ont pu observer le 4 octobre 1999. Il évolue *approximativement* comme l'indique le schéma de Joël Mesnard en page 27 du N° 354 de LDLN, bien qu'il soit un peu surprenant qu'il ait pu passer devant l'étoile polaire c'est-à-dire *plein nord*. Son évolution théorique semble mieux correspondre à ce qui fut observé simultanément au Col de Vence par Fabrice Barraja [p. 22].

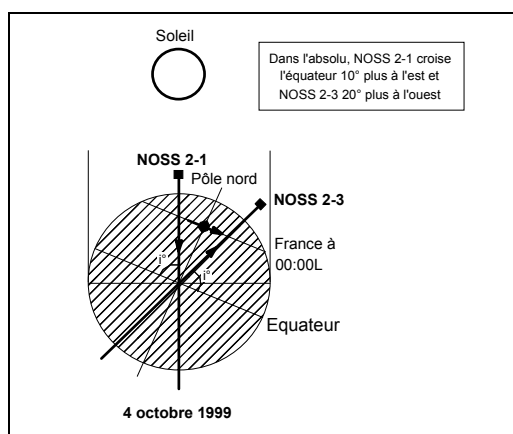


Fig. I-f : triplets NOSS 2-1 et NOSS 2-3

Les 3 satellites étaient visibles ce soir-là à 23h47, à l'œil nu bien que difficilement, la magnitude de 6,0 étant habituellement considérée comme la valeur limite de luminosité observable à l'œil nu. Ils sont stables car encore en service à ce jour, et par conséquent ne clignotent pas. On note que l'écart angulaire observé par Joël Mesnard équivalant à ~ 3 fois la taille apparente de la pleine lune vaut au minimum ~ 40 km pour 3 sources lumineuses situées à 1100 km d'altitude et observées à 45° sur l'horizon ($1100 \text{ km} \times \sqrt{2} \times \sin 1,5^\circ$). C'est plus que la distance qui doit tendre vers 0 km au plus près des pôles, puisque le triangle s'aplatit pour devenir un alignement de 3 points dès lors que les orbites se croisent. Il est vrai cependant que le triplet est déjà à $31,5^\circ$ du pôle nord *dans le plan de l'orbite* ($\text{ACos}(6350 \text{ km} / (6350 \text{ km} + 1100 \text{ km}))$) – voir fig. I-e) et que la distance maximale entre le sommet et la base du triangle doit atteindre 86 km lors du passage à l'équateur, c'est-à-dire à 90° du pôle dans ce même plan, puisque :

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

$$\frac{(((6350 \text{ km} + 1100 \text{ km}) \times 2\pi) / 360^\circ)}{\text{Périmètre de l'orbite}} \times (253,82^\circ - 253,16^\circ) = 86 \text{ km}$$

Ecart angulaire entre les orbites
à l'équateur (ascensions droites)

Pour terminer et répondre à la 3^{ème} objection de Joël Mesnard concernant l'étrange absence d'autres témoignages sur le territoire français, nous citerons 1 cas d'observation possible du fameux « triangle » présenté dans le même numéro de LDLN, cas que nous avons trouvé lors de l'examen rapide de cette objection. Mais il en existe certainement d'autres, y compris dans d'autres pays que la France, comme l'a signalé James Oberg.

Date	Heure civile	Durée	Direction d'observation	Mouvement	Réf. LDLN	NOSS
30 oct 1999 à Sarrazac (Lot)	~20:10C	bref	Au-dessus de la Grande Ourse	Non précisé	N° 354 p. 23	2-3 ?

En reprenant ultérieurement l'examen de tous les cas analysés dans notre étude, nous avons isolé 3 cas supplémentaires de méprise possible avec un triplet NOSS :

Date	Heure civile	Durée	Direction d'observation	Mouvement	Réf. LDLN	NOSS
3 déc 1990 à Cuincy (Nord)	~22:45C	Très bref	Vers l'est	Non précisé	N° 307 p. 33	2-1 ?
7 juil 1994 à Saint-Barnabé, Vence (Alpes-Maritimes)	~04:55C	Non précisée	Vers l'est	Sud vers nord	N° 327 p. 27	2-2
13 août 1998 à Fragnes (Saône-et-Loire)	23:10C	6 à 7 sec	Non précisé	Nord vers est	N° 350 p. 25	2-1 ?

Il reste néanmoins certains détails qui tendaient à accréditer la thèse de l'ovni pour le « triangle » observé au Col de Vence et sur lesquels il nous faut revenir :

- Le 5 mars 1994, examinant le « triangle » à la jumelle, Pierre Beake distingue *une masse noire* entre les points lumineux, sans doute le fruit de son imagination puisque les autres témoins ne la voient pas. En outre, il estime *après coup* la distance séparant les points du triangle à ~7 cm à bout de bras, ce qui équivaut à plusieurs centaines de kilomètres ! Mais les témoins rapportent aussi l'interruption inopinée des aboiements alentour lors de l'apparition, ainsi qu'une fatigue anormale au cours des jours suivants.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- Le 7 juillet 1994, « [...] un extraordinaire et presque effrayant silence a régné sur le plateau. Plus un seul chant d'oiseau. Ni tintement des clochettes de troupeaux de chèvres évoluant dans les parages... » (cette impression de silence a cependant été contestée par l'un des témoins).
- Le 5 septembre 1996, la nature environnante est parfaitement silencieuse puis la faune s'anime curieusement après l'apparition.
- Le 13 septembre 1996, le « triangle » s'immobilise durant « une bonne minute ». Dix minutes après sa disparition, les témoins aperçoivent en direction de Coursegoules « un énorme flash » puis « 2 boules lumineuses évoluant en zigzag ». Il se produit ensuite dans le village de Coursegoules une panne de courant qui dure environ 5 minutes.
- Le 26 février 1998, les témoins signalent une période d'immobilité puis une rotation du « triangle » de $\sim 60^\circ$ juste avant sa disparition, mais on peut raisonnablement envisager ici une erreur d'interprétation. 30 minutes plus tard, un point lumineux qui peut être qualifié d'ovni apparaît « dans un silence total ». Plusieurs photographies prises ce soir-là présentent des taches lumineuses ou des volutes de fumée, phénomène que nous avons étudié au § 11 de la deuxième partie de cet ouvrage ainsi qu'en annexe F.
- Le 7 septembre 1999, un changement de cap semble aussi se produire, sans doute une nouvelle erreur d'interprétation.

Tout en déplorant les quelques erreurs mises en évidence dans ces rapports d'observations faites au Col de Vence, il nous faudrait pour pouvoir expliquer certaines de ces anomalies (fatigue ou silence anormal, taches photographiques, autres phénomènes lumineux...) envisager de nouveau l'intervention de nos manipulateurs familiers qui profiteraient du passage des 3 satellites incriminés à une heure qu'ils ont pu calculer à l'avance. A moins qu'il ne s'agisse que de coïncidences et que ces effets soient dus à une forte perturbation naturelle du champ géomagnétique local.

En conclusion, nous retiendrons que lorsqu'un « triangle » formé de 3 points lumineux est observé en France en direction du nord au milieu de la nuit, ce phénomène ne mérite sans doute plus l'appellation d'objet volant non identifié. Cela n'exclut pas que ces paramètres de reconnaissance puissent varier et il nous faudra désormais être plus exigeant face à *un groupe* de points lumineux, fixes ou clignotants, se déplaçant linéairement à vitesse constante et sans bruit dans le ciel. Rappelons que le clignotement des satellites est imputable à la rotation de certains d'entre eux qui ne réfléchissent alors le soleil que par intermittence sous forme de flashes d'intensité et de couleur variées, avec une périodicité parfois complexe dès

lors que plusieurs éléments réfléchissants peuvent être impliqués, que l'axe de rotation peut différer de l'axe longitudinal de l'objet, que sa forme est variable et que le satellite se déplace par rapport à l'observateur et au soleil. Certains de ces flashes produits par les satellites Iridium, qui sont exceptionnels de ce point de vue, peuvent atteindre 20 fois la luminosité de Vénus ! Ce modèle de satellite est d'ailleurs tellement réfléchissant que ceux-ci peuvent même être observés de jour à travers une couche de nuages. C'est donc sans doute encore un satellite (en rotation) qu'ont aperçu Joël Mesnard et Pierre Beake le 4 octobre vers 23h30 à Poitiers (soleil à -38°), peu avant l'apparition du « triangle » [p. 26]. Fort heureusement, Joël Mesnard est habituellement prudent vis-à-vis de ce genre d'observations avant de les qualifier d'ovni. Soulignons ici combien il nous semble important d'identifier rapidement ce type de « faux » ovnis car ceux-ci encombrant l'ufologie et diminuent vis-à-vis de la communauté scientifique la crédibilité des cas de « vrais » ovnis, pour lesquels aucune explication simple n'est disponible.

Cette possibilité de confusion avec un satellite est sans trop d'incidence sur notre étude statistique qui est *quantitative* et ne tient pas compte de la « qualité » de l'ovni observé (hormis pour les imitations de skytracers pour lesquels nous avons effectué un filtrage préalable de quelques cas peu convaincants ou inexploitable – voir annexe B § XXVII). Nous avons toutefois réexaminé si certains des cas d'ovnis avec effet ECL pouvaient être attribués en seconde analyse au passage de satellites, voire à une autre source de confusion telle qu'un avion, une rentrée atmosphérique, le soleil, les planètes Vénus ou Jupiter, ou une fusée de détresse (les cas de confusion avec la lune étant traités à part – voir ci-dessous § II). 8 cas avec effet ECL sur les 27 cas rencontrés hors vague du 5 novembre 1990 sont ambigus de ce point de vue, tel que celui du « triangle » apparu au Col de Vence le 5 septembre 1996. Comme on pouvait s'y attendre, cela est sensiblement contrebalancé par le fait qu'environ 70 cas sans effet ECL retenus pour les statistiques présentent ce même type d'ambiguïtés ($\sim 70/17 = \sim 4$). On ne peut malheureusement en dire autant pour les 3 cas ambigus avec effet EC2, pour lesquels nous sommes contraint de conclure à la volonté d'imitation de rentrée atmosphérique de la part des auteurs d'ovnis.

On notera que dans l'absolu, l'effet ECS peut par nature inciter à qualifier d'ovni un simple satellite, ce dernier pouvant facilement refléter le soleil se couchant à l'horizon opposé. La signification de cet effet s'en trouve en théorie légèrement amoindrie, sauf à vérifier scrupuleusement pour chaque cas avec ECS que l'ovni observé ne pouvait être un satellite. En effectuant une vérification pour tous les cas analysés dans notre étude, nous avons

trouvé 12 cas de méprise possible avec un satellite ou un triplet de satellites, un seul étant associé à un effet ECS. 10 de ces cas sont rattachés au Col de Vence (voir annexe B § XXIV) ce qui suggère que les informations en provenance de ce site auraient mérité d'être filtrées plus rigoureusement par la revue LDLN.

II. Le problème de la lune

A la suite de la rédaction de notre ouvrage, le CNEGU (Comité Nord-Est des Groupes Ufologiques) nous a fait parvenir une monographie intitulée *Opération Saros (1976-1994), « des ovnis reproductibles, une hypothèse vérifiée »*. L'objet de cette étude était de profiter du cycle lunaire du Saros qui est tel que la lune se présente au même endroit du ciel, et dans les mêmes conditions, à un observateur terrestre tous les 18 ans, 11 jours et 8 heures. Ainsi était-il possible de retrouver en 1994 les conditions d'observation d'un ovni présent en 1976 pour examiner la possibilité d'une méprise avec la lune. Certains déplacements de nuages peuvent en effet modifier l'apparence de la lune voire créer l'illusion d'un mouvement, illusion d'autant plus forte dès lors que l'observateur est lui-même en mouvement. Toute la difficulté de l'étude résidait dans l'absence de contrôle des conditions météorologiques, si bien que le ciel pouvait être complètement dégagé ou au contraire trop couvert pour que la lune soit visible lors du retour sur les lieux de l'apparition.

C'est ainsi que, bien que les cas réexaminés aient été choisis pour leur forte probabilité (supposée) d'être issus d'une méprise avec la lune, 2 à 3 cas seulement sur les 12 qui sont étudiés nous ont semblé probants, et le sous-titre « *des ovnis reproductibles, une hypothèse vérifiée* » s'avère de ce fait trop optimiste.

Néanmoins, l'ensemble des cas étudiés suggérait qu'une confusion avec la lune était favorisée lorsque celle-ci était bien éclairée et basse sur l'horizon. Cela nous invitait à réexaminer chaque cas d'ECL que nous avons rencontré pour s'assurer qu'il ne pouvait en aucun cas s'agir d'une telle méprise. Nous avons pourtant trouvé 2 de ces cas où une confusion avec la lune est possible, voire probable :

- Méprise possible avec la lune : 2 km à l'est de Méral (Mayenne), le 11 octobre 1954, effet EC2, EL = 100% – voir annexe B § V.
- Méprise très probable avec la lune : Loos (Nord), le 8 janvier 1996, effet ECL, EL = 95% – voir annexe B § XX.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Ces 2 cas ont donc été indûment comptabilisés dans les statistiques puisque c'est précisément la méprise avec la pleine lune qui entraîne ici la présence de l'effet ECL.

Si l'on élimine ces 2 cas comme n'étant vraisemblablement pas des observations d'ovnis, les principaux calculs statistiques présentés en deuxième partie au § 46 deviennent :

« On obtient 9,5% d'effets ECL contre 5,8% (1,64 fois plus que la valeur naturelle), 42,8% d'effets ECS contre 35% (7,8 points de plus que la valeur naturelle) et 2,7% d'effets EC2 contre 0,6% (4,5 fois plus que la valeur naturelle). »

« Nous avons rencontré 25 effets ECL sur 264 cas étudiés (hors vague du 5 novembre 1990) alors qu'il aurait normalement fallu étudier 425 cas (25 x 17) pour en rencontrer autant. De même, il aurait normalement fallu étudier 1 190 cas (7 x 170) et non 264 pour rencontrer 7 effets EC2. »

« Nous pouvons évaluer la valeur statistique des pourcentages trouvés de la façon suivante : »

Nous avons rencontré 25 cas d'ECL sur 264 cas étudiés au lieu de 15,53 (264/17) ce qui aurait été la moyenne escomptée. La probabilité que ce fait soit dû au hasard est de **1 chance sur 152** (0,66%) et se calcule ainsi :

L'écart type σ (sigma) vaut $\sqrt{264 \times \frac{1}{17} \times \frac{16}{17}}$ soit 3,82

et notre écart par rapport à la moyenne est de 25-15,53 = 9,47 soit 2,48 σ .

Or la probabilité de trouver un écart *inférieur* à 2,48 σ est de 0,9934 d'après la table de fonction de répartition de la loi normale réduite. La probabilité de trouver une valeur *supérieure ou égale* à 2,48 σ est donc de 1-0,9934 soit 0,66% ou 1 chance sur 152.

Nous avons aussi rencontré 7 cas d'EC2 sur 264 cas étudiés au lieu de 1,55 (264/170) ce qui aurait été la moyenne escomptée. La probabilité que ce fait soit dû au hasard est d'environ **1 chance sur 100 000** et se calcule ainsi :

L'écart type σ vaut $\sqrt{264 \times \frac{1}{170} \times \frac{169}{170}}$ soit 1,24

et notre écart par rapport à la moyenne est de 7-1,55 = 5,45 soit 4,40 σ .

Or la probabilité de trouver un écart *inférieur* à 4,40 σ est d'environ 0,99999 d'après la table de fonction de répartition de la loi normale réduite. La probabilité de trouver une valeur *supérieure ou égale* à 4,40 σ est donc approximativement de 1-0,99999 soit 1 chance sur 100 000.

« Très grossièrement, si nous n'avions retenu pour ces statistiques que les cas à témoins multiples, soit approximativement 2 cas sur 3 d'après un décompte effectué sur 115 témoignages [LDLN N° 339 p. 36-38], en arguant par exemple de leur meilleure fiabilité, nous aurions obtenu 7 EC2 sur 176 cas soit 3,4% (au lieu de 2,7%) et 20 ECL sur 176 cas soit 11,4% (au lieu de 9,5%) ce qui aurait donc amélioré nos résultats. NB : $264 \times 2/3 = 176$. »

« Lorsque l'on intègre la grande vague du 5 novembre 1990 au calcul, la distorsion entre probabilité naturelle et résultats obtenus s'accroît radicalement. On obtient 20,6% d'effets ECL contre 5,8%, 50% d'effets ECS contre 35% et 13,3% d'effets EC2 contre 0,6%. »

« Lors d'une apparition d'un ovni lumineux dans le ciel, il arrive au moins 4,5 fois plus souvent qu'il ne devrait que le soleil soit entre -8° et -18° sous l'horizon, alors que la lune se trouve entre 2° et -4° à l'horizon opposé. »

Nous avons rencontré 14 cas d'ECL avec une lune éclairée à plus de 85% sur 25 cas étudiés, au lieu de 6,25 (25/4) ce qui aurait été la moyenne escomptée. La probabilité que ce fait soit dû au hasard est d'environ **1 chance sur 5 000** et se calcule ainsi :

L'écart type σ vaut $\sqrt{25 \times \frac{1}{4} \times \frac{3}{4}}$ soit 2,17

et notre écart par rapport à la moyenne est de $14 - 6,25 = 7,75$ soit $3,57 \sigma$.

Or la probabilité de trouver un écart *inférieur* à $3,57 \sigma$ est d'environ 0,9998 d'après la table de fonction de répartition de la loi normale réduite. La probabilité de trouver une valeur *supérieure ou égale* à $3,57 \sigma$ est donc approximativement de $1 - 0,9998$ soit d'environ 1 chance sur 5 000.

Hors restriction aux cas à témoins multiples et hors vague du 5 novembre 1990, pour la probabilité que nos résultats soient dus au hasard, nous passons en résumé de :

- Effet ECL : **1 chance sur 625 à 1 chance sur 152**
- Effet EC2 : **1 chance sur 10 millions à 1 chance sur 100 000**
- Eclairage de la lune : **1 chance sur 30 000 à 1 chance sur 5 000**

Nos résultats restent donc statistiquement significatifs.

III. Le problème du soleil

Suite à la relecture de la première version de cet ouvrage, Gilles Munsch du CNEGU a formulé un certain nombre de commentaires critiques, notamment concernant la variation de la durée du crépuscule en France, selon la saison et la localisation géographique. L'allongement du crépuscule au printemps et en été ou lorsque l'on monte vers le nord favorise en effet l'apparition de l'effet ECS, et il fallait donc vérifier que notre échantillon de cas était équilibré entre les périodes printemps/été et automne/hiver ainsi qu'entre le nord et le sud de la France de façon à ne pas favoriser ou défavoriser indûment l'apparition de l'effet ECS.

Pour ce faire, nous avons examiné la date et la latitude des 253 cas de notre étude répondant aux critères suivant : cas *français*, nocturne, non éliminé, survenu par temps clair, hors vague du 5 novembre 1990. Les données sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Les cas à cheval sur 2 jours ont été comptabilisés à la date du premier jour et les cas à coordonnées doubles ont été comptabilisés à la première latitude, ce qui ne portait pas à conséquence.

Par.*	Latitude	Date de l'année	Par.*	Latitude	Date de l'année	Par.*	Latitude	Date de l'année	Par.*	Latitude	Date de l'année
IV	47° 05'	24/8		48° 42'	10/10		48° 06'	27/10	X	47° 42'	4/9
	46° 50'	6/9		47° 56'	11/10		43° 54'	27/10		47° 40'	5/9
V	47° 34'	25/9		47° 21'	11/10		46° 07'	27/10	XI	48° 52'	20/12
	46° 25'	20/9		49° 05'	11/10		50° 56'	29/10		48° 53'	21/12
	47° 13'	1/10		46° 27'	11/10		48° 06'	1/11		46° 16'	21/12
	47° 13'	1/10		46° 37'	12/10		48° 10'	2/11		48° 52'	21/12
	46° 53'	1/10		48° 23'	12/10		47° 45'	4/11		44° 53'	21/12
	48° 31'	1/10		45° 52'	13/10		48° 03'	4/11		46° 26'	21/12
	47° 08'	2/10		49° 41'	13/10		46° 59'	4/11		46° 12'	21/12
	47° 51'	2/10		46° 47'	14/10		47° 13'	4/11		48° 52'	21/12
	46° 53'	3/10		48° 23'	14/10		47° 10'	4/11		48° 32'	21/12
	48° 07'	3/10		43° 08'	15/10		43° 33'	4/11		48° 52'	21/12
	46° 50'	3/10		43° 08'	15/10		47° 39'	5/11		48° 52'	21/12
	45° 41'	3/10		45° 39'	15/10		49° 16'	18/11		48° 52'	21/12
	50° 06'	4/10		46° 00'	15/10		48° 07'	18/11		48° 34'	21/12
	46° 47'	4/10		49° 50'	16/10	VI	47° 21'	26/11	XIII	43° 55'	6/2
	48° 07'	4/10		46° 38'	16/10		47° 50'	18/7		44° 11'	6/2
	49° 53'	4/10		49° 45'	16/10		44° 52'	18/7		43° 08'	6/2
	44° 53'	5/10		46° 47'	17/10		49° 40'	18/7		43° 14'	6/2
	45° 10'	5/10		50° 22'	18/10		43° 43'	18/7		43° 10'	6/2
	47° 28'	6/10		49° 54'	18/10		42° 42'	18/7		42° 59'	6/2
	49° 37'	7/10		49° 54'	18/10		46° 09'	18/7	XIII	47° 00'	6/11
	44° 51'	8/10		45° 18'	19/10	VII	48° 42'	18/8		44° 40'	6/11
	45° 53'	8/10		45° 46'	19/10	VIII	44° 03'	11/11	XV	43° 38'	28/11
	45° 39'	8/10		49° 17'	21/10		43° 57'	11/11		45° 37'	28/11
	50° 57'	9/10		47° 41'	22/10		44° 02'	11/11		44° 46'	28/11
	49° 31'	10/10		48° 02'	22/10		43° 59'	11/11	XVI	43° 15'	3/9
	43° 12'	10/10		49° 32'	23/10		44° 00'	11/11		43° 19'	3/9
	46° 21'	10/10		48° 30'	25/10		44° 03'	12/11		43° 14'	3/9

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Par.*	Latitude	Date de l'année	Par.*	Latitude	Date de l'année	Par.*	Latitude	Date de l'année	Par.*	Latitude	Date de l'année
XVII	45° 24'	31/3	XXII	43° 12'	4/2		47° 00'	13/8		43° 51'	25/8
XVIII	43° 39'	26/8		43° 33'	4/2		50° 15'	13/8		46° 47'	17/10
	43° 25'	27/8		43° 14'	4/2		48° 09'	14/8		47° 14'	13/11
	43° 39'	27/8	XXIII	47° 27'	3/8	XXIV	43° 43'	5/3		50° 28'	5/12
	43° 39'	28/8		46° 24'	4/8		43° 48'	7/3		48° 29'	5/12
	43° 37'	28/8		43° 24'	6/8		43° 48'	7/3		49° 39'	26/6
	43° 39'	30/8		50° 22'	7/8		43° 46'	7/7		43° 57'	27/1
	43° 39'	3/9		46° 59'	7/8		43° 47'	5/8		45° 33'	16/3
XIX	49° 08'	30/12		50° 22'	8/8		43° 47'	5/8		42° 02'	9/8
	49° 35'	1/1		48° 12'	8/8		43° 40'	5/8		48° 44'	5/6
	49° 17'	1/1		45° 26'	9/8		43° 46'	9/8		48° 42'	15/6
	49° 35'	1/1		47° 17'	10/8		43° 46'	9/8		48° 42'	24/6
	49° 36'	1/1		47° 27'	10/8		43° 39'	8/2		48° 42'	8/11
	49° 39'	2/1		47° 05'	10/8		43° 43'	8/2		48° 42'	7/1
	49° 39'	2/1		46° 19'	10/8		43° 35'	8/2		43° 33'	31/7
	49° 39'	4/1		46° 48'	10/8		43° 44'	28/6	XXVIII	43° 49'	14/9
	49° 40'	4/1		45° 14'	10/8		43° 44'	5/9		45° 01'	11/6
XX	50° 35'	7/1		47° 07'	10/8		43° 46'	31/5		45° 50'	10/12
	50° 44'	8/1		47° 40'	10/8		43° 46'	1/9		46° 23'	18/1
	50° 41'	8/1		44° 28'	10/8		43° 46'	1/9		48° 57'	29/8
	50° 38'	8/1		44° 14'	10/8		43° 46'	3/9		48° 13'	17/7
	50° 35'	8/1		46° 02'	10/8		43° 46'	3/9		47° 00'	21/10
	50° 41'	8/1		49° 04'	10/8		43° 46'	6/9		47° 00'	21/10
	50° 37'	8/1		46° 14'	10/8		43° 46'	6/9		49° 11'	10/1
	50° 40'	9/1		49° 45'	10/8		43° 43'	10/10	XXIX	49° 07'	3/1
	50° 35'	12/1		49° 43'	10/8		43° 44'	11/10		50° 10'	23/9
	50° 40'	14/1		49° 45'	10/8		43° 44'	26/2		46° 35'	3/3
	50° 40'	14/1		49° 45'	10/8		43° 44'	27/2		47° 40'	7/3
	50° 36'	14/1		48° 41'	11/8	XXV	50° 23'	3/12		43° 08'	2/4
	50° 28'	19/1		45° 06'	11/8		50° 23'	3/12		45° 34'	18/2
XXI	48° 30'	1/8		45° 12'	12/8		50° 23'	4/12		48° 38'	7/6
	46° 55'	1/8		47° 22'	13/8		50° 23'	7/12		44° 03'	5/11
	48° 42'	1/8		45° 46'	13/8	XXVI	43° 36'	30/8			
	47° 58'	1/8		50° 09'	13/8		47° 27'	7/7			
	48° 27'	1/8		46° 50'	13/8	XXVII	45° 09'	25/4			

* Paragraphe de l'annexe B.

Pour l'examen de la répartition des cas entre les périodes printemps/été et automne/hiver, les cas ont été triés par date puis regroupés en 12 catégories de 30 ou 31 jours qui ne coïncident pas exactement avec chaque mois :

'janv' : 21 décembre < j ≤ 20 janvier

'fév' : 20 janvier < j ≤ 19 février

'mars' : 19 février < j ≤ 20 mars (~équinoxe de printemps)

'avr' : 20 mars < j ≤ 20 avril

'mai' : 20 avril < j ≤ 21 mai

'juin' : 21 mai < j ≤ 21 juin

'juil' : 21 juin < j ≤ 22 juillet

'août' : 22 juillet < j ≤ 22 août

'sept' : 22 août < j ≤ 22 septembre (~équinoxe d'automne)

'oct' : 22 septembre < j ≤ 22 octobre

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

'nov' : 22 octobre < j ≤ 21 novembre
 'déc' : 21 novembre < j ≤ 21 décembre

La répartition des cas est présentée fig. III-a. On obtient 94 cas pour la période printemps/été et 159 cas pour la période automne/hiver. La moyenne étant de 126,5 cas (253/2), cela représente 32,5 cas (12,8%) en excédent sur la période *défavorable* à l'apparition de l'effet ECS.

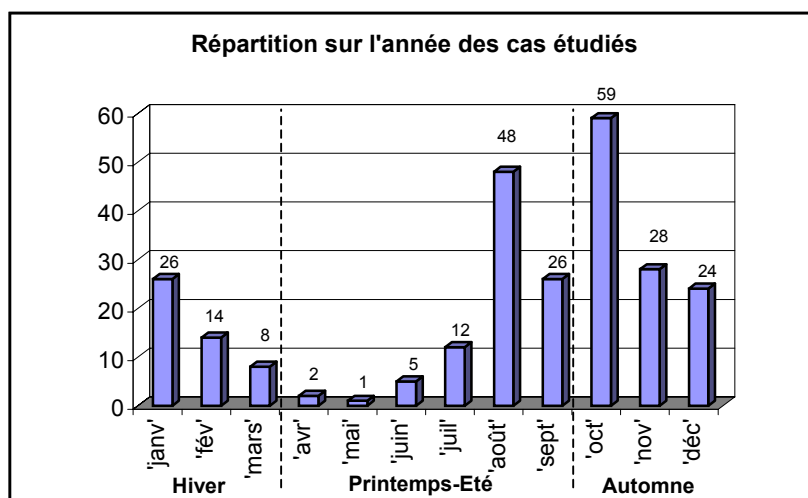


Fig. III-a

On note incidemment que ces résultats confirment l'augmentation d'activité du phénomène OVNI au mois d'octobre (avec 63 cas contre ~21 en moyenne – 63 cas et non 59 puisque le mois d'octobre ne coïncide pas tout à fait avec la catégorie 'oct' de la figure III-a). Cette augmentation d'activité avait déjà été mise en évidence par Claude Poher en 1973 à la suite d'une étude statistique portant sur 1000 observations. Le mois d'août est toutefois lui aussi très actif selon notre étude, avec 57 cas comptabilisés.

Pour l'examen de la répartition des cas entre le nord et le sud de la France, les cas ont été triés par latitude puis regroupés en 12 catégories de 1 degré de latitude, sachant que la ville de Saint-Amand-Montrond (Lat. 46° 43' soit 46,72°) est au centre géométrique de la France :

'42' : 41,72° ≤ Lat. < 42,72°
 ...
 '46' : 45,72° ≤ Lat. < 46,72° (~Saint-Amand-Montrond)
 '47' : 46,72° ≤ Lat. < 47,72°

...
 '51' : $50,72^\circ \leq \text{Lat.} < 51,72^\circ$

La répartition des cas est présentée fig. III-b. On obtient 141 cas pour le nord de la France et 112 cas pour le sud. La moyenne étant de 126,5 cas, cela représente 14,5 cas (5,7%) en excédent sur la localisation géographique favorable à l'apparition de l'effet ECS.

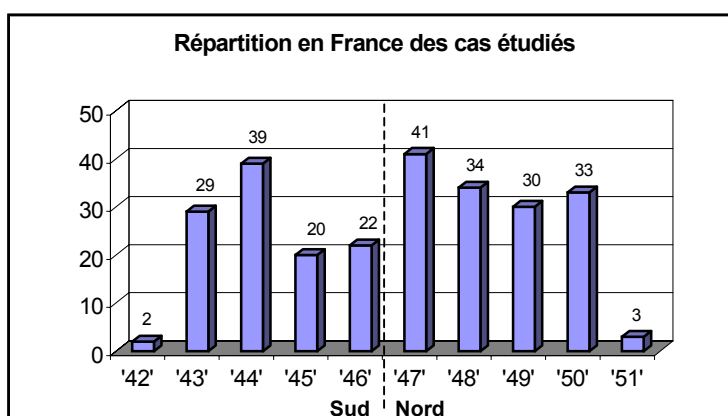


Fig. III-b

Ainsi donc, concernant la répartition sur l'année des cas étudiés, nous avons sélectionné 12,8% de cas en excédent sur la période automne/hiver qui est *défavorable* à l'apparition de l'effet ECS. Concernant la répartition en France des cas étudiés, nous avons sélectionné 5,7% de cas en excédent au nord de la France qui est *favorable* à l'apparition de l'effet ECS. Globalement, ce léger déséquilibre dans le choix des cas étudiés semble donc *défavorable* à l'apparition de l'effet ECS. Cependant, si on peut considérer sans trop de risque d'erreur qu'un cas situé au sud de Saint-Amand-Montrond équilibre un cas situé au nord et qui en est éloigné d'autant de degrés de latitude, il n'en est pas de même pour les cas survenus en période automne/hiver ou printemps/été. En effet, la probabilité la plus faible de l'effet ECS qui est calculée pour le point le plus au sud de la France au solstice d'hiver s'établit à ~23%. Mais on a vu au § 7 de la deuxième partie de cette étude que l'effet ECS peut atteindre 100% de la durée de la nuit dans le nord de la France aux alentours du solstice d'été, lorsque le soleil ne descend pas en dessous de -18° la nuit. Ainsi, en calculant et en vérifiant par sondage une probabilité de l'effet ECS de 35% sur l'année à la latitude de Saint-Amand-Montrond, nous avons seulement montré que la

probabilité de l'effet ECS est *inférieure à 35% au sud* de cette ville. Nous ne sommes pas en mesure de calculer avec précision la probabilité de l'effet ECS sur l'année dans toute la France même si nous pensons qu'elle s'établit à environ 45%. De même, nous pensons en seconde analyse que la probabilité de l'effet EC2 devrait évoluer de 1/170 ($1/17 \times 1/5 \times 1/2$) à 1/136 ($1/17 \times 1/4 \times 1/2$).

Mais plutôt que de reprendre nos calculs avec ces estimations qu'il nous faudrait alors expliciter plus en détail, il nous semble qu'une objection déjà formulée aux § 36 et 46 de la deuxième partie nous invite à abandonner le calcul de la probabilité de l'effet ECS et de celle de l'effet EC2 qui y est liée. Cette objection était formulée ainsi :

« [...] l'effet ECS étant par définition lié au coucher et au lever du soleil, astre dont le mouvement est lui-même fortement lié à l'activité humaine, on peut craindre une influence possible de ce lien sur la corrélation recherchée entre le mouvement du soleil et les observations d'ovnis. Par exemple, on peut supposer que les humains sortent moins en pleine nuit que lorsque le jour décline [...] ce qui diminue ainsi le nombre de témoins potentiels [...]. »

L'abandon du calcul de la probabilité de l'effet ECS et EC2 ne signifie pas que ces effets lorsqu'ils sont présents ne sont pas exploités par les créateurs d'ovnis, mais plutôt que leur présence apparemment excessive pourrait n'être qu'un phénomène naturel. Toutefois, nous notons que l'effet EC2 (soleil entre -8° et -18° sous l'horizon, lune entre 2° et -4° à l'horizon opposé) apparaît 7 fois sur les 264 cas étudiés alors qu'une configuration très proche que nous appellerons $EC2_{0^\circ/-8^\circ}$ (soleil entre 0° et -8° sous l'horizon, lune entre 2° et -4° à l'horizon opposé) n'apparaît jamais. Sans connaître précisément la probabilité des effets EC2 ou $EC2_{0^\circ/-8^\circ}$, nous pouvons dire que s'ils sont équiprobables, ce résultat est une anomalie. Mais sont-ils équiprobables ? Tout d'abord, remarquons que les 7 effets EC2 rencontrés bénéficient d'un soleil situé entre -8° et -16° (et non -18°) qui s'étale sur une plage de 8° comme l'effet $EC2_{0^\circ/-8^\circ}$. Cette plage de 8° devrait être parcourue par le soleil dans le même temps pour les effets $EC2_{0^\circ/-8^\circ}$ et $EC2_{-8^\circ/-16^\circ}$ sauf pour les cas proches du solstice d'été où le soleil descend peu où ne descend pas en dessous de -16° et où il va donc s'attarder dans la plage de -8° à -16° .

Dans le pire des cas, au solstice d'été vers le nord de la France, le soleil atteignant -16° sous l'horizon au point le plus bas de la nuit (nadir), il reste 31,3% de la nuit de 0° à -8° et 68,7% de la nuit de -8° à -16° (21 juin 1999, Lon. $2^\circ 30' E$, Lat. $50^\circ 34' N$). Dans ce contexte, extrêmement favorable à l'apparition de notre anomalie, nous pouvons calculer la probabilité de celle-ci de la façon suivante :

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Nous avons rencontré 7 cas d'EC2._{-8°/-16°} sur 7 cas étudiés, au lieu de 4,81 (7 x 68,7%) ce qui aurait été la moyenne escomptée. La probabilité que ce fait soit dû au hasard est de **1 chance sur 26,6** et se calcule ainsi :

L'écart type σ (sigma) vaut $\sqrt{7 \times 68,7\% \times 31,3\%}$ soit 1,23

et notre écart par rapport à la moyenne est de $7-4,81 = 2,19$ soit $1,78 \sigma$.

Or la probabilité de trouver un écart *inférieur* à $1,78 \sigma$ est de 0,9625 d'après la table de fonction de répartition de la loi normale réduite. La probabilité de trouver une valeur *supérieure ou égale* à $1,78 \sigma$ est donc de $1-0,9625$ soit 1 chance sur 26,6.

A contrario, au solstice d'hiver au sud de la France, le soleil atteignant $-71^{\circ} 6'$ sous l'horizon au point le plus bas de la nuit, il reste 51,6% de la nuit de 0° à -8° et 48,4% de la nuit de -8° à -16° (21 décembre 1999, Lon. $2^{\circ} 30' E$, Lat. $42^{\circ} 20' N$). Dans ce contexte, extrêmement défavorable à l'apparition de notre anomalie, nous pouvons calculer sa probabilité de la façon suivante :

Nous avons rencontré 7 cas d'EC2._{-8°/-16°} sur 7 cas étudiés, au lieu de 3,39 (7 x 48,4%) ce qui aurait été la moyenne escomptée. La probabilité que ce fait soit dû au hasard est de **1 chance sur 312** et se calcule ainsi :

L'écart type σ vaut $\sqrt{7 \times 48,4\% \times 51,6\%}$ soit 1,32

et notre écart par rapport à la moyenne est de $7-3,39 = 3,61$ soit $2,73 \sigma$.

Or la probabilité de trouver un écart *inférieur* à $2,73 \sigma$ est de 0,9968 d'après la table de fonction de répartition de la loi normale réduite. La probabilité de trouver une valeur *supérieure ou égale* à $2,73 \sigma$ est donc de $1-0,9968$ soit 1 chance sur 312.

La probabilité que l'anomalie rencontrée au sujet de l'effet EC2 soit due au hasard se situe donc quelque part entre 1 chance sur 26,6 et 1 chance sur 312. Notons en outre pour ce calcul que le nombre de témoins potentiels est sans doute inférieur lorsque le soleil se situe entre -8° et -16° plutôt qu'entre 0° et -8° , ce qui diminue encore la probabilité de rencontrer cette anomalie.

Pour ce qui concerne la probabilité de l'effet ECL, calculée au § 6 de la deuxième partie de ce livre (1 chance sur 17), on a vu que cet effet était indépendant de la position du soleil et donc du nombre de témoins potentiels. Cependant, lorsque nous avons dit pour l'analyse statistique (au § 46) que

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

l'éclairage de la lune (EL) lors de l'effet ECL se situe entre 85% et 100% avec une probabilité de 25%, nous avons créé un lien avec la position du soleil : celui-ci doit en l'occurrence être proche de l'horizon opposé à celui où se trouve la lune entre 2° et -4°, et par conséquent dans une position où le nombre de témoins potentiels est plus important qu'au beau milieu de la nuit. Pour supprimer ce lien avec la position du soleil et donc avec le nombre de témoins potentiels, nous devons nous limiter à dire que l'éclairage de la lune lors de l'effet ECL se situe entre 50% et 100% avec une probabilité de 50%. Cela revient à calculer la probabilité de l'effet ECL comme nous l'avons fait pour l'effet EC2 (au § 9) lorsque la lune est à l'opposé du soleil par rapport à la terre (1 chance sur 2), étant suffisamment éclairée pour permettre un effet ECL efficace. La probabilité de cet effet que nous noterons ECL₅₀₋₁₀₀ est de $1/17 \times 1/2$ soit $1/34$. L'évaluation de notre résultat devient alors :

Nous avons rencontré 20 cas d'ECL₅₀₋₁₀₀ sur 264 cas étudiés au lieu de 7,76 (264/34) ce qui aurait été la moyenne escomptée. La probabilité que ce fait soit dû au hasard est de **1 chance sur 165 000** et se calcule ainsi :

L'écart type σ vaut $\sqrt{264 \times \frac{1}{34} \times \frac{33}{34}}$ soit 2,74

et notre écart par rapport à la moyenne est de $20 - 7,76 = 12,24$ soit $4,46 \sigma$.

Or la probabilité de trouver un écart *inférieur* à $4,46 \sigma$ est de 0,999994 d'après la table de fonction de répartition de la loi normale réduite. La probabilité de trouver une valeur *supérieure ou égale* à $4,46 \sigma$ est donc de $1 - 0,999994$ soit 1 chance sur 165 000.

Après avoir examiné la répartition de notre échantillon de cas entre les périodes printemps/été et automne/hiver, et entre le nord et le sud de la France au sujet de l'effet ECS, nous sommes bien sûr amenés à nous demander si la période de l'année ou la position géographique influent aussi sur l'effet ECL. Nous avons déjà vu au § 6 que le nord favorise légèrement l'effet ECL, et notre échantillon de cas est légèrement en excédent vers le nord. Mais du fait de l'inclinaison de l'axe de la terre dans le plan de l'écliptique (orbite de la terre autour du soleil), la lune descend moins sous l'horizon en été qu'en hiver au milieu de la nuit et elle franchit plus lentement la plage de 2° à -4°, favorisant ainsi nettement l'apparition de l'effet ECL. Nous avons pu le vérifier lors des sondages mentionnés au § 6. De ce point de vue, notre échantillon de cas en excédent sur la période automne/hiver est plutôt défavorable à l'apparition de l'effet ECL. Ceci renforce globalement la valeur de notre résultat.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Hors restriction aux cas à témoins multiples et hors vague du 5 novembre 1990, pour la probabilité que nos résultats soient dus au hasard, nous passons en résumé de :

- Effet ECL et éclairage de la lune : **1 chance sur 152 x 1 chance sur 5 000 à 1 chance sur 165 000**
- Effet EC2 : **1 chance sur 100 000 à 1 chance sur 26,6 à 312**

Ces résultats restent donc significatifs, et bien que leur probabilité d'apparition par hasard augmente tout en restant encore faible, cette discussion critique en renforce la fiabilité. Et le débat reste bien sûr ouvert à toute nouvelle critique.

Rappelons que la vague du 5 novembre 1990, l'une des plus importantes jamais connues en France, bénéficie majoritairement d'un effet EC2 donc a fortiori d'un effet ECL. Nous l'avons exclue des résultats statistiques afin de montrer que la corrélation entre le phénomène OVNI et le mouvement de la lune et du soleil était bien présente en dehors de cette vague, et qu'il ne s'agissait pas seulement d'un effet du hasard ce soir-là.

En se limitant aux observations à témoins multiples, soit approximativement 2 cas sur 3, en arguant de leur meilleure fiabilité comme nous l'avons évoqué au § 46, nous pourrions retenir 15 ECL₅₀₋₁₀₀ sur 176 cas ($264 \times 2/3 = 176$) et recalculer la valeur de ce résultat :

Nous avons rencontré 15 cas d'ECL₅₀₋₁₀₀ sur 176 cas étudiés au lieu de 5,18 (176/34) ce qui aurait été la moyenne escomptée. La probabilité que ce fait soit dû au hasard est de **1 chance sur 100 000** et se calcule ainsi :

L'écart type σ vaut $\sqrt{176 \times \frac{1}{34} \times \frac{33}{34}}$ soit 2,24

et notre écart par rapport à la moyenne est de $15 - 5,18 = 9,82$ soit $4,38 \sigma$.

Or la probabilité de trouver un écart *inférieur* à $4,38 \sigma$ est de 0,99999 d'après la table de fonction de répartition de la loi normale réduite. La probabilité de trouver une valeur *supérieure ou égale* à $4,38 \sigma$ est donc de $1 - 0,99999$ soit 1 chance sur 100 000.

En l'occurrence, cette option dégrade légèrement la valeur statistique de notre résultat.

En conclusion, il semble utile de souligner que puisque la majorité des cas que nous avons étudiés sont des cas français, notre hypothèse de la corrélation entre le phénomène OVNI et le mouvement de la lune et du soleil

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

semble validée, en toute rigueur, pour les ovnis français uniquement. Il est en fait tout à fait possible que des armées étrangères, et parfois même l'armée française, utilisent d'autres techniques de création de leurres lumineux ne nécessitant pas une position particulière de la lune ou du soleil (voir les autres techniques présentées au § 11).

ANNEXE F

Comment réussir vos patates

Cet annexe résulte d'un examen plus approfondi de la question des anomalies photographiques du Col de Vence pour lesquelles une explication avait déjà été proposée dans cet ouvrage (voir deuxième partie § 11).

Il n'y a pas qu'au Col de Vence que l'on sache faire des « patates » photographiques, cela se pratique dans le monde entier comme nous l'indiquent les nombreux sites Internet qui abordent ce sujet. C'est la même chose en ce qui concerne la « fumée de cigare » : ces anomalies photographiques sont bien connues des amateurs de fantômes et recherchées depuis le début du XX^{ème} siècle (voir exemple fig. F-a).



Photo NEPRA
(Northeast Paranormal Research Associates)

Fig. F-a : « patates » semblant évoluer dans un cimetière

Voici d'abord ce qu'il faut éviter lors de la récolte de patates, au risque d'obtenir des anomalies photographiques parfaitement explicables et sans intérêt :

- Attention aux poussières ou à la buée sur l'objectif ou à l'intérieur du boîtier. Attention aux doigts du photographe ou à ses cheveux longs, et à la lanière du boîtier qui peuvent entrer dans le champ. Attention aussi aux défauts de développement : on veut de vraies patates et non pas de simples taches ou autres types de défauts courants.

- Attention aux reflets parasites d'une source lumineuse trop vive (soleil, pleine lune, réverbère...) même si celle-ci est hors cadrage, et cela particulièrement sur les appareils bon marché dont les lentilles de l'objectif ne sont pas traitées anti-reflet. Ces reflets parasites ont généralement la forme du diaphragme et peuvent être repérés avant la prise de vue à travers l'objectif d'un appareil reflex. Pour éviter ce défaut, un cache autour de l'objectif est fortement recommandé, surtout pour les longues focales.
- Attention dans le champ de visée aux réflexions inopinées de tout type d'objet, y compris à la bague au doigt du photographe qui pourrait réfléchir l'éclair du flash.
- Attention surtout aux atmosphères chargées d'humidité où *chaque gouttelette d'eau en suspension peut refléter le flash*. Attention aussi aux poussières et pollens en suspension et aux insectes pour la même raison.
- Enfin, attention par temps froid *au souffle vaporeux du photographe*, à ne pas confondre avec l'authentique « fumée de cigare ».

En un mot, soyez vigilant et autocritique, mais aussi parfaitement honnête... et n'hésitez pas à montrer vos négatifs pour écarter les inévitables soupçons de trucage.

Voici maintenant la meilleure recette pour faire de belles patates :

- Tous les types d'appareils conviennent mais les appareils numériques sont nettement plus sensibles au phénomène. En outre, ils permettent d'économiser de la pellicule. En revanche, le résultat est moins probant à terme car il peut être soupçonné de trucage sur ordinateur.
- Utilisez idéalement un film Kodak 400 Gold. Les sensibilités de 200 ou 800 ASA conviennent aussi mais vos patates seront moins lumineuses en 200 ASA et leurs contours seront moins nets en 800 ASA.
- Les tentatives de capture de patates de jour sont rarement fructueuses. Mieux vaut donc agir de nuit. L'utilisation d'un flash est recommandée mais pas toujours indispensable.
- La récolte sera meilleure en période froide, soit approximativement durant les mois d'octobre à février.
- Rendez vous en un lieu ayant la réputation d'être hanté ou à défaut dans un endroit dont le champ électromagnétique local a des chances d'être perturbé : près d'une ligne à haute tension, d'un transformateur électrique, d'une tour de télécommunication, d'une antenne radio

émettrice, d'une zone militaire (à cause des radars et des émissions radio), d'un cours d'eau ou d'une rivière souterraine, ou près d'une faille géologique.

- Où que vous alliez, une période d'orage magnétique (rattachée aux éruptions solaires) sera la bienvenue, ainsi que la présence de la pleine lune ou de la nouvelle lune, comme cela a pu être constaté empiriquement. La phase de la lune pourrait influencer le champ géomagnétique par gravitation (et non du fait du changement de luminosité), les forces d'attraction de la lune et du soleil se cumulant lors de la nouvelle lune ou s'opposant lors de la pleine lune.
- Attendez si possible une demi-heure après votre arrivée sur les lieux avant de faire des photos (il semble nécessaire que votre équipement s'adapte aux conditions locales). On recommande aussi de charger la pellicule seulement lors de votre arrivée.
- Utilisez un magnétomètre (coût : 30 à 150 euros) pour vérifier la perturbation locale du champ électromagnétique. A défaut, une boussole dont l'aiguille s'affole ou se met à indiquer une autre direction que le nord signale une telle anomalie. Du fait de la présence de ces perturbations électromagnétiques, prenez soin d'emporter avec vous des piles de rechange pour votre équipement car leur durée de vie peut s'en trouver diminuée.
- Repérez les endroits où la température change subitement, ou mieux, utilisez une sonde thermique à infrarouge (disponible dans le commerce pour un peu plus de 150 euros). En pointant cette sonde au hasard dans l'atmosphère vous environnant, évitant toutefois de viser le ciel, toute baisse impromptue de température de l'ordre de 15 à 30°C repérée à une courte distance signalera la présence d'une zone d'air froid qui devrait faire apparaître sur une photographie des patates ou des volutes de fumée.
- Vous pouvez aussi utiliser des lunettes de vision de nuit à la condition expresse que votre modèle émette des infrarouges qui se réfléchissent sur la cible (compter plusieurs centaines ou milliers d'euros pour ces modèles de 3^{ème} génération). Vous aurez alors la possibilité de voir les patates se déplacer, parfois à très grande vitesse, à travers votre champ de vision ! Et si vous êtes équipé d'un caméscope sur lequel vous pouvez monter cet appareil, vous pourrez enregistrer ce spectacle.
- A défaut de cet équipement sophistiqué, prenez une photo dès que vous sentez une étrange odeur ou une inexplicable fraîcheur, lorsque la nature vous semble soudain anormalement silencieuse et que vous vous sentez

« comme dans du coton » quand on vous parle [cf LDLN N° 346 p. 9], lorsque vous ressentez une présence inconnue qui vous observe, ou si vous vous sentez paralysé (dans ce cas c'est plus délicat, bien sûr). Toutes ces sensations peuvent être induites dans le cerveau par la présence d'un fort champ électromagnétique comme l'ont montré des expériences de laboratoire [Au sujet de l'influence d'un champ électromagnétique sur le cerveau, voir AB94 et AB98]. Même chose si vos poils se hérissent, si votre chien aboie frénétiquement ou si le moteur de votre véhicule cale spontanément. Si vous observez brièvement des étincelles ou un voile éblouissant en prenant une photo, vous êtes sur la bonne voie, et si votre appareil photo se bloque ou si votre flash explose [cf LDLN N° 347 p. 22-23], c'est que vous êtes vraiment au bon endroit, mais que le champ électromagnétique vous a eu avant que vous ne l'ayez. Enfin, si vous êtes pris de nausées ou si vous commencez à halluciner, c'est-à-dire que vous voyez ou entendez des choses que les autres ne voient ou n'entendent pas, il serait sage de quitter les lieux car le champ électromagnétique présent est trop fort pour vous. A moins bien sûr que vous n'ayez emporté un filet métallique à mailles fines ou un casque de moto à vous mettre sur la tête pour faire office de cage de Faraday. Une précision sur le principe de l'hallucination : même si par exemple vous êtes *plusieurs* à ressentir une sensation de froid intense alors que votre thermomètre ne réagit pas, il s'agit toujours d'une hallucination, collective cette fois, due au fait que les êtres humains ayant tous un cerveau fonctionnellement identique, un même rayonnement électromagnétique peut provoquer des sensations subjectives similaires. Seuls votre équipement et vos appareils de mesure font foi en ce domaine car ils ne peuvent halluciner, même s'il est vrai qu'ils sont sujets à d'autres types d'aberrations, optiques par exemple. Pour terminer, si une fois revenu de cette expérience, votre cancer est guéri [cf LDLN N° 314 p. 33-34], vous pourrez témoigner auprès des médecins qui étudient la question que la magnétothérapie, ça marche !

- Attention, si vous utilisez un appareil numérique qui sauvegarde vos photos sur disquette, ne soyez pas trop surpris si vous ne pouvez relire certaines photos une fois rentré chez vous : les disquettes sont un support magnétique sensible.

Peut-on expliquer le phénomène ?

Pour les amateurs de fantômes, ce sont les esprits des morts qui se matérialisent sur la pellicule et qui semblent être à l'origine des perturbations locales du champ électromagnétique. Mais on peut inverser l'analyse et dire

que ce sont les perturbations locales du champ électromagnétique, qu'elles soient d'origine naturelle ou artificielle, qui créent les phénomènes de hantise [cf AB94 et AB98] et qui provoquent des anomalies sur la pellicule photographique.

Ce que l'on constate, c'est que les quelques patates capturées par temps sec sur la pellicule ressemblent (comme deux gouttes d'eau !) aux centaines de petites sphères obtenues en photographiant au flash une nappe de brouillard. De même, l'effet « fumée de cigare » est très similaire à ce que l'on obtient lorsque le souffle vaporeux du photographe est projeté devant l'objectif, même si dans ce cas, on reconnaît clairement l'origine de cette « fumée ». Nous sommes donc tout naturellement porté à croire que les « patates » ou la « fumée de cigare » sont des gouttes d'eau en suspension dans l'air. Ceci permet d'expliquer pourquoi on les trouve dans des zones où la température chute brusquement, favorisant ainsi leur condensation. Elles sont invisibles à l'œil nu du fait de leur taille minuscule, même lorsqu'on pointe une lampe torche dans leur direction, car la faible luminosité réfléchie est noyée dans le faisceau de la lampe. Et si elles sont suffisamment nombreuses au point de former un voile épais réfléchissant maintenant la lumière de la lampe, le photographe en déduit qu'il s'agit d'une nappe de brouillard dont il est sans intérêt de faire une photo.

Cette explication permet aussi de comprendre pourquoi le photographe observe parfois des étincelles ou un voile éblouissant réfléchis par le flash lors de la prise de vue. Et lorsque la gouttelette en suspension n'est pas violemment éclairée par le flash, elle ne peut être vue qu'à l'aide de lunettes de vision nocturne qui émettent des infrarouges dont le retour est amplifié plus de 10 000 fois.

Si la gouttelette apparaît comme une sphère ou une sorte de cloche sur la photo, c'est à cause de sa propre forme, le défaut de mise au point et la diffraction de la lumière grossissant abusivement sa taille. Cette diffraction pourrait aussi expliquer les ondes d'interférence circulaires que l'on observe parfois sur les « patates » (voir fig. 11-c, deuxième partie § 11). Lorsque la même forme apparaît aléatoirement en plusieurs endroits sur la photo, avec une intensité lumineuse diminuant régulièrement, il faut soupçonner un effet d'optique dû aux lentilles de l'objectif qui ne sont pas toujours traitées anti-reflet.

Restent cependant quelques questions qui appellent des éclaircissements :

- Quel est le rôle joué par le champ électromagnétique présent ? Peut-être lui doit-on de favoriser la condensation de l'humidité ambiante en fines gouttelettes, mais nous n'avons rien trouvé qui puisse étayer scientifiquement cette hypothèse. Etablir une telle corrélation permettrait pourtant d'expliquer le lien entre anomalies photographiques et lieux « hantés ». Ces lieux hantés peuvent être une habitation qui se trouve *par hasard* sur une zone dont le champ électromagnétique est perturbé. Mais il peut s'agir aussi d'une construction (un cimetière ancien, un site mégalithique...) *volontairement* implantée sur ce type de zone car d'aucuns (un prêtre, un druide ou toute autre personne ayant un don de perception exceptionnel d'où découlait plus ou moins son statut social...) avaient senti autrefois la particularité du lieu. Il faut noter ici que des anomalies sont aussi fréquemment observées sur les photographies prises à l'intérieur des cercles de culture, ce qui conforte l'idée de l'origine électromagnétique de ces derniers (voir première partie § 5).
- Pourquoi les sphères se déplacent-elles ? Sans doute suivent-elles les mouvements des masses d'air générés par la présence de zones froides et chaudes en contact les unes avec les autres. On peut pourtant s'étonner que les sphères aient parfois un mouvement très désordonné dont témoignent les traces lumineuses apparaissant sur certaines photos (voir fig. F-b). Ce mouvement semble d'ailleurs pouvoir atteindre une vitesse fantastique. Sur un exemple que nous avons pu étudier, cette vitesse serait de l'ordre de 5 km/s si l'on en juge par la trajectoire que l'on peut estimer à 5 m au niveau du sujet photographié et qui est parcourue durant l'éclair du flash dont la durée avoisine habituellement le millième de seconde ($5 \text{ m} / 0,001 \text{ s} = 5 \text{ km/s}$). Il est possible que les gouttelettes aient acquis une charge électrique et que les variations rapides du champ électromagnétique présent leur impriment ce type de mouvement. Mais peut-on raisonnablement imaginer qu'une goutte d'eau microscopique puisse se déplacer à Mach 16 ? Nous sommes ici contraint d'envisager que cette micro goutte se trouve plutôt dans la chambre de l'appareil photo. Ainsi ce qui semblait être une traînée de 5 m de long au niveau du sujet photographié peut-il se limiter à une longueur de $\sim 2 \text{ cm}$ à l'intérieur du boîtier pour produire le même résultat visuel. La vitesse de la micro goutte passe donc dans notre exemple de 5 km/s à 20 m/s ($2 \text{ cm} / 0,001 \text{ s}$) ce qui est plus acceptable. Il faut en outre remarquer que sur certains flashes, l'éclair peut durer jusqu'à $1/250^{\text{ème}}$ de seconde par rémanence, ce qui divise par 4 la vitesse calculée pour la goutte et la ramène alors à 5 m/s, soit 18 km/h.



Photo NEPRA

Fig. F-b : traînée lumineuse avec réflexions multiples

Lorsque la gouttelette d'eau se trouve à l'intérieur du boîtier, elle peut être éclairée en transparence par la lumière du flash (ou le rayonnement d'un illuminateur infrarouge) qui pénètre par l'objectif, bien qu'il soit très étonnant de voir la trace si lumineuse même lorsque c'est un paysage qui est photographié, ce qui réfléchit peu l'éclair du flash. Le déplacement de la goutte peut être provoqué par la remontée rapide du miroir de visée dans la chambre d'un appareil reflex, et l'on s'explique alors mieux son mouvement désordonné plus ou moins confiné au cadre de la photo ainsi que les fréquentes réflexions multiples de ce mouvement, sans doute imputables au jeu de lentilles de l'objectif.

- Pourquoi le déplacement des sphères laisse-t-il une traînée tantôt uniforme, tantôt en pointillé sur la pellicule photographique (voir fig. F-c) ? Il semble que le flash se comporte parfois comme un stroboscope ultrarapide émettant une série de micro flashes. La gouttelette d'eau en déplacement est alors éclairée par intermittence ce qui explique qu'elle laisse sur la photo une trace en pointillé. Un photographe professionnel nous a confirmé l'existence de flashes de la gamme Olympus fonctionnant selon ce principe, en mode dit « super FP ». Lorsque ce type de flash est utilisé pour prendre une photo au $1/125^{\text{ème}}$ de seconde par exemple, il émet durant ce laps de temps une centaine de micro flashes (fréquence variant de 10 à 20 kHz). Mais certaines traces en pointillé sont pourtant obtenues avec des flashes différents...

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE



Photo Linda Hauptman
Appareil Canon EOS Rebel G avec flash incorporé

Fig. F-c : traînée lumineuse en pointillé

On trouvera en couverture du N° 314 de LDLN ainsi qu'à la page 30 du N° 317 deux exemples typiques de traces lumineuses continues imprimées sur une photo (ce qui permet aujourd'hui de laver l'auteur de ces photos des soupçons de trucage qui paraissaient justifiés à l'époque) et page 40 du N° 356 un exemple de trace en gros pointillé.

Face à une anomalie photographique, il est donc judicieux de s'interroger sur la localisation de la gouttelette d'eau qui pouvait selon le cas être devant le photographe ou à l'intérieur du boîtier. Afin de valider les hypothèses développées ici, il serait intéressant de noter systématiquement si l'appareil utilisé était un reflex, ainsi que la marque et le modèle du flash utilisé.

Au terme de cette analyse très rationnelle du phénomène, qui risque peut-être par-là d'être trop réductrice, nous avons gardé la question la plus intrigante pour la fin : comment se peut-il que des témoins crédibles décrivent un « comportement » apparemment intelligent des sphères qui « réagissent » quand on leur parle ? Cette aventure a été rapportée entre autres par des enquêteurs connus de LDLN. Johnny Destouches a réalisé plusieurs photos au Col de Vence où l'on peut voir Jean-Louis Lagneau pointant l'index dans la direction d'une sphère (qu'il ne voit pas), après avoir demandé explicitement qu'elle apparaisse dans cette direction. L'expérience répétée pour 3 ou 4 photos fut un succès sauf pour une des photos où Jean-Louis avait omis de demander que la sphère se positionne au bout de son doigt. Cette expérience fut réalisée à la suite de résultats similaires qu'avait déjà observés Pierre Beake. On pourrait bien sûr invoquer une coïncidence

ou supposer – pourquoi pas ? – que le fait de parler au phénomène libère des gouttelettes d'humidité dans la bonne direction et qu'un doigt tendu chargé positivement ou négativement puisse attirer une gouttelette de charge opposée, mais cela pourrait difficilement justifier un résultat aussi constant.

Un délicieux frisson vous parcourt l'échine en lisant les comptes-rendus des observateurs que l'on peut trouver sur certains sites Internet sérieux. Nous en citerons un exemple. La nuit du 18 septembre 1998, lors d'une enquête effectuée par la PGHA (Philadelphia Ghost Hunters Alliance) au Fort Mifflin de Philadelphie, Bob R. et Andy K. ont vécu les événements décrits ci-après parmi de nombreux autres phénomènes « paranormaux » que l'on peut attribuer à la présence d'un fort champ électromagnétique agissant sur le cerveau ou sur l'environnement. Les deux enquêteurs sont dans l'ancien dépôt de munitions du fort, dans le noir complet, et utilisent les lunettes de vision nocturne de Bob. C'est Bob qui raconte :

« Je vis deux sphères sortir du sol. Elles semblaient simplement flotter. [L'instant d'après] les sphères se dirigèrent vers moi en ligne droite. J'étais enthousiaste comme jamais. [...] Les sphères se dirigeaient vers moi puis retournaient vers le fond de la pièce. Cela se produisit trois ou quatre fois. Je donnais ensuite à Andy les lunettes de vision de nuit et la même chose se produisit avec lui. A ce moment-là, nous étions tous les deux très exaltés. Nous continuâmes à nous passer les lunettes chacun à notre tour et les sphères continuaient le même manège. Cela dura un moment. Nous parlâmes aux sphères et avec les lunettes, on pouvait presque les voir réagir. Ou bien elles s'arrêtaient quand nous parlions, ou bien elles se rapprochaient de celui qui parlait. » [PGHA98].

Observe-t-on ici l'influence psychique des témoins sur une gouttelette chargée électriquement comme le suggérerait sans doute le biologiste Remy Chauvin ? Cette gouttelette est-elle possédée par l'esprit d'un défunt comme le croient les chasseurs de fantômes ? A chacun de trancher pour lui-même en attendant que la recherche avance sur ce sujet, dès lors que des documents vidéo correspondant à des événements tels que ceux décrits ci-dessus, et produits à l'aide d'un caméscope équipé d'un système de vision de nuit à illuminateur infrarouge, pourront être soumis à une analyse critique.

Nous noterons pour terminer que la science traditionnelle ignore bien sûr totalement ce domaine de recherche, et que c'est aux enquêteurs de terrain que l'on doit d'avoir permis une meilleure connaissance du phénomène à force d'observer les faits s'y rattachant. Si ces enquêteurs ont accepté d'investir largement leur temps et leur argent, acquérant le coûteux matériel nécessaire aux investigations, c'est parce que leur motivation est forte vis-à-vis du paranormal et des fantômes. C'est évidemment beaucoup plus exaltant que de chasser des gouttelettes d'eau en suspension. Les scientifiques

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

peuvent leur reprocher leur interprétation abusive des faits observés, mais ils doivent leur reconnaître la qualité de leur récolte des données. Si personne ne faisait ce travail, écoutant par-là les explications simplificatrices de la science officielle qui réduit le problème à la présence de gouttes sur l'objectif, celui-ci resterait inexploré.

Similairement, dans le domaine des ovnis, c'est l'attrait pour l'hypothèse extraterrestre qui motive un certain nombre d'enquêteurs. Les scientifiques proposent quant à eux en majorité des explications réductrices et dénigrent le phénomène qui resterait méconnu sans le travail des ufologues. Les scientifiques peuvent ici encore accuser les enquêteurs d'une interprétation abusive en faveur des extraterrestres mais c'est bien leur laborieuse collecte des données qui permettra un jour d'élucider ce mystère que la science à jusqu'à présent choisi, à tort, d'ignorer.

On comprend assez bien que la science officielle puisse rejeter d'emblée une interprétation – les fantômes, les extraterrestres – qui sort par trop de son cadre rationnel. On ne peut que déplorer en revanche qu'elle nie ou simplifie outrageusement les faits correspondants. C'est précisément par cette démission qu'elle laisse le champ libre aux interprétations abusives.

ANNEXE G

Les lumières de Hessdalen

Il existe dans le monde entier des lieux où l'on peut observer de façon récurrente des phénomènes lumineux inexplicables. Le plus célèbre de ces lieux dans l'univers de l'ufologie se trouve en Norvège, dans la vallée de Hessdalen, à environ 300 km au nord d'Oslo.

Depuis 1981 apparaissent là-bas des phénomènes lumineux typiques du phénomène OVNI classique : formes lumineuses isolées ou en groupe, de couleur variable (donnant parfois l'impression d'une surface métallique), souvent pulsantes, immobiles ou se déplaçant de façon erratique, et parfois animées d'accélération fulgurantes. Leur taille varie habituellement de 1 à 10 m de diamètre et la durée d'apparition s'étale d'une fraction de seconde à plus d'une heure. Les formes sont souvent observées en dessous du sommet des montagnes qui bordent la vallée ou à proximité du sol, et peuvent être ou non détectées au radar, qu'elles soient visibles à l'œil nu ou uniquement à l'aide d'un système de vision nocturne sensible aux rayonnements infrarouges. On observe aussi parfois des éclairs illuminant toute la vallée ou des flashes localisés, ce qui est assez classique en ufologie.

Comme dans le phénomène OVNI, les apparitions peuvent être accompagnées d'effets d'origine électromagnétique qui sont ici essentiellement de deux types : perturbation de l'alimentation électrique et dysfonctionnement des équipements lorsque les lumières se rapprochent, ou sensation de balancement « comme sur un bateau » chez certains des observateurs, sans doute due à l'influence sur le cerveau d'un fort champ électromagnétique de basse fréquence.

Mais contrairement au phénomène OVNI classique, et c'est tout l'intérêt de ces fameuses lumières de Hessdalen, la récurrence des apparitions permet ici à la science officielle de s'attaquer au problème sérieusement à l'aide d'appareils de mesure et non plus au travers de témoignages humains qu'elle a toujours accueillis avec réserve. L'équipe scientifique qui étudie ces phénomènes lumineux sur le terrain est aujourd'hui conduite par l'astrophysicien italien Massimo Teodorani dans le cadre du « Projet Hessdalen ».

Dans une interview donnée à Linda Moulton Howe en 2001 [LMH01], Massimo Teodorani déclare que l'analyse spectroscopique des lumières de Hessdalen est typique d'un cocktail d'ions et d'électrons et qu'il s'agit donc de plasmas thermiques (comme nous l'avions proposé en deuxième partie au § 11), la température de certains de ces plasmas pouvant dépasser 10 000 °C. Massimo Teodorani ignore la cause de l'apparition de ces plasmas mais il constate une anomalie très surprenante : leur température reste constante même lorsque leur taille augmente, ce qui nécessite un apport d'énergie continu dont l'origine est inconnue. En ce qui nous concerne et comme nous l'avons détaillé au § 11, nous considérons bien sûr que cette énergie provient d'une source extérieure, qu'il s'agisse d'un canon à particules, d'un canon laser ou d'un canon maser. Mais Massimo Teodorani ne soupçonne pas qu'un tel stratagème puisse être mis en œuvre et il cherche une origine naturelle à ces plasmas. Et comme il ne la trouve pas, il en vient tout naturellement à se demander si ces plasmas ne dissimuleraient pas un objet solide. En filigrane, on devine alors la possibilité que cet objet soit une « soucoupe volante » même si l'astrophysicien évoque aussi l'idée d'un drone militaire miniaturisé [MT01 p. 39-40].

Nous notons pourtant dans le rapport de l'année 2001 trois indices en faveur de notre hypothèse d'une projection de plasma d'origine militaire :

- « [...] il apparaît parfois soudainement comme des "lignes" blanc bleuté dans le ciel, donnant l'impression à l'observateur que des boules de plasma sont tirées à très grande vitesse en direction du ciel » [MT01 p. 8], ce qui nous laisse penser que le rayon du tir est effectivement parfois visible.
- Les phénomènes lumineux observés sont souvent le résultat de la juxtaposition de points lumineux plus petits allumés alternativement comme on peut le voir lorsque l'on examine trame par trame les images vidéo réalisées [MT01 p. 17 et 21], ce qui cadre bien avec notre idée d'un mode de génération d'images proche de celui de nos téléviseurs (cf fig. 11-b du § 11).
- « Les causes physiques du comportement [d'un de ces phénomènes lumineux typique] sont inconnues à l'heure actuelle. Ce que l'on peut simplement remarquer, c'est que le comportement observé indique qu'un mécanisme énergétique essaye d'abord à plusieurs reprises de se mettre en marche avant de pouvoir maintenir un haut niveau de luminosité et de s'éteindre brusquement. » [MT01 p. 28-29]. Ceci correspond précisément selon nous à la mise en route puis à l'arrêt du stratagème utilisé pour produire ces leurres lumineux ou ces leurres radar.

Parmi les indices qui laissent soupçonner que les plasmas lumineux observés à Hessdalen sont d'origine artificielle et nécessitent l'intervention d'une intelligence (que nous croyons pour notre part bien terrestre), nous retiendrons les suivants :

- Lorsqu'on observe un groupe de lumières en mouvement, la distance entre ces lumières reste constante ce qui voudrait évoquer la présence d'un objet sombre qui les relie. Le plus souvent, il s'agit d'un triangle dont la base est formée de deux plasmas blancs ou jaunes et la pointe d'un plasma rouge [ES02 p. 2]. (Une fois encore, ceci est typique du phénomène OVNI.)
- Le plasma lumineux prend parfois une forme géométrique presque parfaite, ce qui ne semble guère naturel, comme en témoigne cet extrait de l'interview de Linda Moulton Howe [LMH01] : « Donc vous regardiez une sorte de boule de plasma et elle s'est soudain transformée en un rectangle ? – Absolument. Nous avons d'abord pensé qu'il s'agissait d'un artefact dû à la caméra vidéo. Mais en comparant la photo de ce phénomène à la vidéo, nous avons vu que [la forme] était identique. » [voir aussi MT01 p. 22 et 26].
- Les habitants de Hessdalen témoins du phénomène signalent que les lumières disparaissent lorsqu'on les éclaire fortement. Nombre d'entre eux indiquent aussi que les lumières apparaissent précisément *avant* ou *après* qu'on soit en état de les photographier, comme si cela était délibéré. L'équipe scientifique a eu l'occasion de diriger à deux reprises à environ une heure d'intervalle un laser He-Ne vers une lumière qui se déplaçait durant plusieurs minutes en clignotant régulièrement. Instantanément, la cible a semblé « répondre » 8 fois sur 9 en émettant un double clignotement tant que le laser l'éclairait [ES84 § 3.7 et ES02 p. 4].

Mais pourquoi les militaires choisiraient-ils de générer systématiquement ces lumières en un même lieu, prêtant ainsi le flanc à un examen scientifique approfondi au risque d'être démasqués ? Notons à ce propos qu'après la première série d'examen scientifiques effectuée au début de l'année 1984, le nombre des apparitions lumineuses a fortement diminué.

Nous pouvons envisager en premier lieu que les lumières de Hessdalen sont dues à un *test de production de leurs lumineux*. Comme les formes générées sont très simples par rapport à certains ovnis sophistiqués que l'on peut rencontrer de nos jours (voir par exemple le cas d'Haravilliers, au § 42 de la deuxième partie), il faut alors supposer qu'elles sont produites par une armée maîtrisant mal cette technologie. Il peut s'agir soit de l'armée norvégienne elle-même, soit d'une armée alliée ayant passé un accord avec

celle-ci. Cette armée ne peut réaliser ces essais dans une zone militaire car cela signerait trop clairement l'origine des phénomènes lumineux observés. Ou alors il lui faudrait les effectuer dans un hangar secret et donc uniquement à petite échelle. (L'armée est en fait confrontée au même problème pour la génération des cercles de culture – outre le fait qu'elle ne cultive pas de céréales – qui lui permettent semble-t-il de tester la précision de ses tirs maser à longue distance.) Elle a sans doute besoin ici d'un lieu stable où les équipements utilisés sont en place pour faire des essais répétés, ce qui diffère du phénomène OVNI habituel où ce qui est testé ponctuellement est d'une autre nature. Ces essais devraient bien sûr être effectués préférentiellement dans une zone totalement désertique pour échapper aux observateurs importuns, mais ces zones sont intrinsèquement hostiles et moins faciles d'accès, et peut-être la réaction des quelques 200 habitants de la vallée de Hessdalen est-elle intéressante à étudier. En outre, il est permis de supposer que ce lieu a des propriétés spécifiques, géologiques ou climatiques par exemple, favorables à la production des leurres lumineux.

Les lumières de Hessdalen sont peut-être aussi l'objet d'un *test de détection de leurres lumineux*, l'objectif étant de savoir reconnaître les leurres lumineux produits par un pays ennemi et d'arriver à maquiller ses propres leurres pour qu'ils ne soient pas reconnus comme tels. De ce point de vue, l'analyse de ces leurres par des scientifiques étrangers à ces tests peut être instructive sous réserve d'être certain qu'ils ne parviendront pas à percer le mystère de leur origine. La manipulation de ces scientifiques peut aussi constituer une expérience intéressante. Si tel n'était pas le cas, il est probable que l'armée aurait réussi à faire avorter tout projet de recherche scientifique sur les lumières de Hessdalen, ne serait-ce qu'en empêchant le bon fonctionnement de la station automatisée qui surveille 24h/24 une partie de la vallée.

Il est possible enfin que les lumières de Hessdalen ne soient que les retombées involontaires d'un *test de production et/ou de détection de leurres radar* effectué normalement en dehors du spectre lumineux. Elles auraient donc vocation à disparaître au fur et à mesure que la technologie mise en œuvre sera maîtrisée. Mais si tel est le cas, on peut alors s'étonner que les tests n'aient pas lieu uniquement de jour de façon à rendre les lumières parasites moins visibles.

Au final, il nous semble que c'est probablement l'ensemble de ces tests qui sont réalisés en parallèle. Et sans doute à terme, les scientifiques en viendront-ils à conclure à une origine militaire de ces manifestations à condition qu'ils sachent raison garder face à l'étrangeté du phénomène.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Pourtant, cette origine militaire ne devrait jamais pouvoir être définitivement établie, pour cause de secret défense : il faudra donc à un moment ou un autre mettre un terme à cette expérience.

BIBLIOGRAPHIE ET REFERENCES

- [AB94] Albert Budden, *Allergies and Aliens, The visitation experience: an environmental health issue*, Discovery Times Press, 1994
- [AB98] Albert Budden, *Electric UFOs, Fireballs, electromagnetics and abnormal states*, Blandford Books, London, 1998
- [AD96] Annie Dumont, *Implant cochléaire, surdit  et langage*, De Boeck Universit , 1996
- [AF] Archives de la compagnie Air France, 1 av. du Mar chal Devaux, 91551 Paray-Vielle-Poste cedex
- [AMGL69] Aim  Michel, Georges Lehr, *Pour ou contre les soucoupes volantes*, Berger-Levrault, 1969, p. 28 et suiv. Extrait communiqu  par Alain Stauffer du GREPI
- [BDL] Service Minitel 3615 code BDL, du Bureau des longitudes
- [CN87] Christian Nitschelm, *Etude des caract ristiques de la transparence atmosph rique et de la luminance du ciel dans le domaine ultraviolet*, Institut d'Astrophysique de Paris, oct. 1987
- [CSHW89] Chet Snow, Helen Wambach, *Vision du futur de l'humanit *, St Michel, 1992 (Ed. orig. : *Mass dreams of the future*, McGraw-Hill, New York, 1989)
- [DC91] Daniel Costelle, *Fatima, un miracle et trois secrets*, Editions Fran ois Bourin, 1991
- [DMFF98] Dominique, Mich le et Fabrice Fr my, *Quid 99*, Robert Laffont, 1998
- [EA96] *OVNIS, Contact avec les extraterrestres*, Editions Atlas, 1996
- [ES02] Erling Strand, *Project Hessdalen*, avril 2002
- [ES84] Erling Strand, *Project Hessdalen 1984 - Final Technical Report*, 1984
- [ESM92] Evelyne-Sarah Mercier (ouvrage collectif), *La mort transfigur e, Recherches sur les exp riences v cues aux approches de la mort*, L' ge du verseau, 1992
- [FU93] Jonathan Tennenbaum, Emmanuel Grenier, « *Les Russes remettent l'IDS sur la table* », *Fusion*, n 47, septembre - octobre 1993, article communiqu  par Thomas Jean
- [FV97] Fernand Verger (ouvrage collectif), *Atlas de g ographie de l'espace*, Belin, 1997
- [GB94] Gildas Bourdais, *Enqu te sur l'existence d' tres c lestes et cosmiques*, Filipacchi, 1994
- [GB97] Gildas Bourdais, *OVNIS, 50 ans de secret*, Presses du Ch telet, 1997
- [GS77] G rard de S de, *Fatima, enqu te sur une imposture*, Editions Alain Moreau, 1977
- [HMDV91] Harry V. Martin, David Caul, « *Mind Control* », Napa Sentinel, 1991

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- [HN99] Hugo Nhart, *O.V.N.I. enquête sur des faits*, Editions Carnot, 1999
- [IF52] Icilio Felici, *Fatima*, Editions de la Bonté, 1952
- [IGN] Carte au 1/50 000^{ème} de l'Institut Géographique National
Ces cartes peuvent être consultées à la Bibliothèque Nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
- [IN00] Auguste Meessen, « *Analyse et implications physiques de deux photos de la vague belge* », Infoespace, n°100, juin 2000
- [JCB76] Jean-Claude Bourret, *Le nouveau défi des OVNI*, France Loisirs, 1976
- [JD98] Julia Darcondo, *La pieuvre scientologique*, Fayard, 1998
- [JLCJM91] Jean-Louis Crozier, Jacques Mandorla, *ABC de la radiesthésie*, Jacques Grancher, 1993
- [JPP95] Jean-Pierre Petit, *Le mystère des Ummites, Une science venue d'une autre planète ?*, Albin Michel, 1995
- [JPP00] Jean-Pierre Pharabod, *AVNI, Les armes volantes non identifiées*, Odile Jacob, 2000
- [JPS95] Jean-Pierre Schnetzler, *De la mort à la vie, Dialogue Orient-Occident sur la transmigration*, Dervy, 1995
- [JS90] Jean Sider, *Ultra-Top-Secret, Ces ovnis qui font peur*, Axis Mundi, 1991
- [JS94] Jean Sider, *Contacts supra-terrestres, Leurres et manipulations, Tome I*, Axis Mundi, 1994
- [JV90a] Jacques Vallée, *Confrontations, Un scientifique à la recherche du contact avec un autre monde*, J'ai lu, 1992
(Ed. orig. : *Confrontations*, Ballantine Books, New York, 1990)
- [JV90b] Jacques Vallée, *Révélation, Contact avec un autre monde ou manipulation humaine ?*, J'ai lu, 1994
(Ed. orig. : *Revelations*, Ballantine Books, New York, 1990)
- [KR84] Kenneth Ring, *En route vers Oméga*, Robert Laffont, 1991
(Ed. orig. : *Heading toward Omega*, William Morrow, New York, 1984)
- [KR92] Kenneth Ring, *Projet Oméga, Expérience du troisième type - NDE*, Rocher, 1994
(Ed. orig. : *The Omega project, Near-death experiences, UFO encounters, and mind at large*, William Morrow, New York, 1992)
- [LA93] Jean-Bernard Bouillet, « *Les armes non létales* », L'armement, n°40, décembre 1993
- [LDLN] Revue *Lumières dans la nuit*,
LDLN - BP 3 - 86800 Saint-Julien-l'Ars - France
Les comptes rendus de cas présentés en annexe D ont été reproduits avec l'aimable autorisation du directeur de la publication.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- [LMH01] Linda Moulton Howe, « *Scientists Say Mysterious Lights in Hessdalen, Norway Are Thermal Plasmas of Unknown Origin* », 2001
- [LOW] Logiciel LOWTRAN, disponible pour toute personne qui souhaiterait approfondir cette recherche auprès du National Climatic Data Center, Environmental Data Services, NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration), 1325 East-West highway, Silver Spring, Maryland 20910
- [LP98] Entretien de l'auteur avec Lucy Pringle, Petersfield (Hampshire) le 20 août 1998
- [LW86] Lyall Watson, *Supernature, Une nouvelle histoire naturelle du surnaturel*, J'ai lu, 1990
(Ed. orig. : *Beyond supernature, A new natural history of the supernatural*, Bantam Books, New York, 1986)
- [MD97] Michael Drosnin, *La Bible, Le code secret*, Robert Laffont, 1997
(Ed. orig. : *The Bible code*, Simon & Schuster, New York, 1997)
- [MT01] Massimo Teodorani (rapport collectif), *EMBLA 2001, The Optical Mission*, 2001
- [MT91] Michael Talbot, *L'univers est un hologramme*, Pocket, 1995
(Ed. orig. : *The holographic universe*, Harper-Collins, New York, 1991)
- [MTB95] Marie-Thérèse de Brosses, *Enquête sur les enlèvements extraterrestres*, J'ai lu, 1997
- [MTB98] Marie-Thérèse de Brosses, lettre du 4 novembre 1998 à l'auteur
- [MUJ96] Elaine Douglass, « *The ordeal of John Ford* », MUFON UFO Journal, n°343 p. 7-9, novembre 1996
- [MUJ97] Harry Hepcat, « *Long Island's ordeal* », MUFON UFO Journal, n°345 p. 18-19, janvier 1997
- [PA98] Paul Ariès, *La Scientologie : laboratoire du futur ? Les secrets d'une machine infernale*, Goliath, 1998
- [PB99] Pascal Bradu, *L'univers des plasmas, du big bang aux technologies du III^e millénaire*, Flammarion, 1999
- [PDCA89] Pat Delgado, Colin Andrews, *Circular evidence, A detailed investigation of the flattened swirled crops phenomenon*, Bloomsbury, London, 1989
- [PGHA98] Site Internet de la Philadelphia Ghost Hunters Alliance, fondée par Lewis & Sharon Gerew en 1997
- [PLS98] Joseph Pelton, « *Les télécommunications du XXI^{ème} siècle* », Pour la Science, n°248, juin 1998
- [PO44] Père Olmi, *Méditation sur les révélations de Fatima*, Editions Xavier Mappus, 1944
- [POP98] R. F. Fernsler (article collectif), « *Production of large-area plasmas by electron beams* », Physics of plasmas, Vol. 5, n°5, mai 1998
- [PR97] Patrul Rimpoché, *Le chemin de la grande perfection*, Padmakara, 1997

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

- [R3] Logiciel Redshift 3, Maris Multimédia, Alsyd Multimédia, 1998
- [R66] Logiciel Route 66 France, Geographic Information Systems B.V. 1999
- [RG98] Roger Gonnet, *La Secte, secte armée pour la guerre*, Alban éditions, 1998
- [RN98] Richard D. Nolane, *Les Ovnis : une menace pour l'humanité ?*, Presses du Châtelet, 1998
- [TG98a] Richard Tomlinson, « *Spies, lies, and my feud with MI6* », The Guardian, 15 août 1998
- [TG98b] Richard Tomlinson, « *Why MI5 must change – by a spy* », The Guardian, 21 novembre 1998
- [TJ99] Thomas Jean, *Synthèse ovni*, Louise Courteau éditrice, 1999
- [TWA1] « *TWA 800 : l'avion n'avait pas de système pare-feu, selon USA Today* », AFP, 30 octobre 1996
- [TWA2] Lee Kreindler, « *Un rapport accablant* », L'Express p. 94, 28 novembre 1996
- [TWA3] Edward Phillips, « *NTSB's 747 proposals focus on fuel volatility* », Aviation week & Space technology p. 88, 23-30 décembre 1996
- [TWA4] Jean-Louis Turlin, « *Sur le sillage des missiles* », Le Figaro, 14 avril 1997
- [TWA5] Jean-Louis Turlin, « *TWA 800 : fin d'une enquête par défaut* », Le Figaro, 15 juillet 1997
- [TWA6] James McKenna, « *FBI details TWA 800 criminal probe* », Aviation week & Space technology p. 49-50, 24 novembre 1997
- [TWA7] Matthew Wald, « *U.S. Agency details picture of TWA crash* », Herald Tribune, 10 décembre 1997
- [TWA8] James McKenna, « *Reports cites obstacles to witness interviews* », Aviation week & Space technology p. 34, 15 décembre 1997
- [TWA9] Loïc Chauvin, « *Orage électromagnétique sur le TWA 800* », Le Figaro, 16 juin 1998
- [TWA10] James McKenna, « *NTSB sees end to TWA 800 probe* », Aviation week & Space technology p. 37, 20 juillet 1998
NB : toutes les coupures de journaux concernant l'accident du vol TWA 800 peuvent être consultées au service de documentation de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile).
- [UM96] « *The John Ford Affair* » p. 20-23 et « *The Moriches Bay, crash retrieval case* » p. 53-61, UFO Magazine, 1996
- [VSD98] Bernard Thouanel, « *Témoignages, pilotes et scientifiques parlent* », VSD hors série, juillet 1998

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tout particulièrement ceux qui ont collaboré à cet ouvrage :

Joël Mesnard, directeur de la revue « Lumières dans la nuit » qui nous a fourni les données et les contacts nécessaires sans lesquels cette étude n'aurait jamais pu avoir lieu, alors même qu'il ne partageait pas nos conclusions sur l'origine militaire du phénomène OVNI.

Jean Staune, Maître de conférence à HEC, Secrétaire général de l'Université Européenne de Paris, qui a bien voulu nous mettre en relation avec de nombreux scientifiques afin de faire valider nos travaux.

Kenneth Ring, Ph. D. et Rémy Chauvin, Professeur honoraire à la Sorbonne, pour leurs encouragements à poursuivre notre recherche.

Les astrophysiciens qui ont examiné avec intérêt notre étude sur la corrélation entre le mouvement de la lune et du soleil et le phénomène OVNI.

Jean Desplanches, ingénieur, pour sa relecture critique du premier manuscrit.

François Toulet, statisticien, pour son examen de la valeur statistique des résultats.

Le Dr Jean-Jacques Mérot, psychiatre attaché à l'hôpital Saint-Antoine, pour sa relecture critique du manuscrit.

Gilles Munsch, membre du Comité Nord-Est des groupes ufologiques (CNEGU), pour sa critique approfondie de la première version de l'ouvrage.

Les médecins spécialistes de l'implantation cochléaire qui nous ont fourni les précisions nécessaires concernant cette opération.

Albert Budden pour avoir nourri notre réflexion sur l'action des champs électromagnétiques sur le cerveau et pour nous avoir permis de mettre en question nos idées à l'épreuve des siennes puisqu'il considère que les champs électromagnétiques impliqués dans le phénomène OVNI ont une origine accidentelle.

Les enquêteurs Jean-Louis Lagneau, Johnny Destouches et Gérard Deforge pour leur remarquable travail d'enquête, et plus généralement tous les enquêteurs de terrain qui collectent à la source les indispensables données. Nous remercions tout particulièrement ceux qui, bien que ne partageant pas nos idées sur l'origine du phénomène OVNI, ont su faire preuve d'ouverture d'esprit et ont accepté de nous fournir les indispensables données de base.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

Gildas Bourdais et Lucy Pringle qui ont accepté de nous accorder une entrevue bien que nos idées sur le phénomène OVNI soient fort divergentes.

Bruno Barillot, directeur du Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits.

Paul-Ivan de Saint-Germain, en sa qualité d'ancien directeur de la Direction des recherches et études techniques de l'armement pour l'interview qu'il a bien voulu nous accorder.

Marie de Vielmond et Michel Nodet pour leur soutien.

Catherine Balavoine, Claire Dufour, Monique Fava, Arlette Lucas et Henriette de Saint-Laurent pour leur relecture attentive du manuscrit.

Le service de documentation ainsi que le service des archives d'Air France, et le service de documentation de la Direction générale de l'aviation civile.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	7
PROLOGUE	9
PREMIERE PARTIE : SYNTHESE DU PHENOMENE OVNI	17
1. Introduction	17
2. Rappel de la classification des rencontres rapprochées (RR)	17
3. Rayonnements électromagnétiques	19
4. Le rôle de l'armée	22
5. Les cercles de culture	26
6. Les mutilations animales	32
7. Les hommes en noir (Men in black – MIB) et les hélicoptères noirs	37
8. Le phénomène poltergeist	38
9. « L'effet stigmaté »	39
10. L'hypothèse extraterrestre (HET)	40
11. L'hypothèse de l'univers parallèle (HUP)	42
12. Grille d'interprétation du phénomène OVNI	46
13. Le millénarisme et les extraterrestres	54
14. Conclusion	57
<i>Grille d'interprétation du phénomène OVNI</i>	<i>58-59</i>
DEUXIEME PARTIE : RECHERCHE DE CORRELATION ENTRE LE MOUVEMENT DE LA LUNE ET DU SOLEIL ET LE PHENOMENE OVNI	61
1. Introduction	61
2. Fuseaux horaires	62
3. Heure d'été	62
4. Mouvement de la lune et du soleil	63
5. Eclairage de la lune	64
6. Cas où la lune est claire et proche de l'horizon	66
7. Cas où le soleil est proche de l'horizon	73
8. Données photométriques	76
9. Cas où la lune et le soleil sont proches de l'horizon	82
10. Pic d'observation d'ovnis	84

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

11. La technologie des plasmas _____	84
12. Ballons dirigeables _____	114
13. Le debunking _____	116
14. Sélection des cas étudiés _____	116
15. Pré-étude _____	117
<i>Los Angeles (Californie), 25 février 1942</i> _____	118
<i>Roswell (Nouveau Mexique), 2 juillet 1947</i> _____	124
16. Etude de la vague de 1946 _____	127
17. Etude de la vague de 1954 _____	128
18. Etude de la vague du 18 juillet 1967 _____	130
19. Etude de la vague du 18 et 19 août 1968 _____	131
20. Etude de la vague du 11 novembre 1980 _____	132
21. Etude de la vague du 12 décembre 1987 _____	132
22. Etude de la vague du 5 septembre 1988 _____	132
23. Etude de la vague du 21 décembre 1988 _____	133
24. Etude de la vague du 6 février 1989 _____	133
25. Etude de la vague du 5 novembre 1990 _____	134
26. Etude de la vague du 3 octobre 1991 _____	138
<i>Bourbon-Lancy... (Saône-et-Loire), 3 octobre 1991</i> _____	138
27. Etude de la vague du 28 novembre 1991 _____	139
28. Etude de la vague du 3 et 4 septembre 1992 _____	139
29. Etude de la vague du 31 mars 1993 _____	139
30. Etude de la vague d'août 1993 à mars 1994 _____	140
31. Etude de la vague de fin août 1994 _____	140
32. Etude de la vague du 30 décembre 1994 au 2 janvier 1995 _____	140
33. Etude de la vague du 7 au 19 janvier 1996 _____	141
34. Etude de la vague du 1er août 1996 _____	141
35. Etude de la vague du 4 février 1997 _____	142
36. Etude de la vague d'août 1998 _____	142
<i>Vivier-au-Court et Vrigne-aux-Bois (Ardennes), 10 août 1998</i> _____	145
37. Synthèse des vagues d'ovnis parasitant une rentrée atmosphérique _____	146
38. Région du Col de Vence _____	147
<i>Gréolières (Alpes-Maritimes), 7 mars 1994</i> _____	148
<i>Col de Vence, 27 février 1998</i> _____	152

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

39. Cuincy _____	154
40. Etude de cas avec dommages physiques _____	155
41. Imitation des skytracers de discothèque _____	157
<i>L'affaire de Fontenay-Trésigny (1997-1999)</i> _____	161
42. Etude de cas d'enlèvement _____	181
<i>Près de Limoges (Haute-Vienne), 10 décembre 1976</i> _____	182
<i>Près de Sospel (Alpes-Maritimes), 30 avril 1983</i> _____	186
<i>Près d'Haravilliers (Val-d'Oise), 10 janvier 1998</i> _____	187
43. Etude de rencontres dans le ciel _____	196
<i>SE de Mansfield (Ohio), 18 octobre 1973</i> _____	198
<i>Au large de Long Island (Etat de New York), 17 juillet 1996</i> _____	202
44. Etude de cas où la lune ou le soleil furent directement impliqués _____	210
<i>Mexico (Mexique), 11 juillet 1991</i> _____	213
45. Etude de cas connus _____	214
<i>Région de Dayton (Texas), 29 décembre 1980</i> _____	215
<i>Plaine de Nullarbor (Australie du sud), 21 janvier 1988</i> _____	215
<i>Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), 8 septembre 1997</i> _____	216
46. Analyse statistique des données _____	217
47. Synthèse des cas éliminés _____	224
48. Poursuite de la recherche _____	225
49. Autres études possibles _____	227
50. Conclusion _____	228
TROISIEME PARTIE : A QUI PROFITE LE CRIME ? _____	231
1. Introduction _____	231
2. Objections à l'hypothèse militaire _____	231
3. Ufologues et services secrets _____	237
4. Morts suspectes en ufologie _____	242
5. Phénomène OVNI et religion _____	245
6. A qui profite le crime ? _____	260
7. L'arme du crime identifiée _____	270
8. Conclusion _____	274
EPILOGUE _____	276

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

ANNEXE A	277
I. Les ondes électromagnétiques	277
II. Les champs magnétiques	278
III. Syndrome de sensibilité électrique	279
IV. Syndrome de la kundalini	283
V. Cas où le soleil est proche de l'horizon	285
ANNEXE B	287
I. Fuseaux horaires	287
II. Légende des tableaux	287
III. Pré-étude	289
IV. Etude de la vague de 1946	290
V. Etude de la vague de 1954	291
VI. Etude de la vague du 18 juillet 1967	298
VII. Etude de la vague du 18 et 19 août 1968	299
VIII. Etude de la vague du 11 novembre 1980	300
IX. Etude de la vague du 12 décembre 1987	301
X. Etude de la vague du 5 septembre 1988	301
XI. Etude de la vague du 21 décembre 1988	302
XII. Etude de la vague du 6 février 1989	303
XIII. Etude de la vague du 5 novembre 1990	303
XIV. Etude de la vague du 3 octobre 1991	310
XV. Etude de la vague du 28 novembre 1991	310
XVI. Etude de la vague du 3 et 4 septembre 1992	311
XVII. Etude de la vague du 31 mars 1993	311
XVIII. Etude de la vague de fin août 1994	312
XIX. Etude de la vague du 30 décembre 1994 au 2 janvier 1995	312
XX. Etude de la vague du 7 au 19 janvier 1996	314
XXI. Etude de la vague du 1er août 1996	315
XXII. Etude de la vague du 4 février 1997	316
XXIII. Etude de la vague d'août 1998	317
XXIV. Région du Col de Vence	321
XXV. Cuincy	324
XXVI. Etude de cas avec dommages physiques	324

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

XXVII. Imitation des skytracers de discothèque _____	325
XXVIII. Etude de cas d'enlèvement _____	331
XXIX. Etude de rencontres dans le ciel _____	333
XXX. Etude de cas où la lune ou le soleil furent directement impliqués _____	338
XXXI. Etude de cas connus _____	339
ANNEXE C _____	341
I. Analyse statistique des cas nocturnes _____	341
II. Synthèse des cas éliminés _____	351
ANNEXE D _____	353
I. Entre Abancourt et Saint-Samson-la-Poterie (Oise), 26 juin 1994 _____	353
II. Bussière-Saint-Georges (Creuse), 18 janvier 1977 _____	357
III. De l'ouest de Jackson au nord de Fort Worth, 17 juillet 1957 _____	359
IV. SE de Mansfield (Ohio), 18 octobre 1973 _____	365
ANNEXE E _____	373
I. Le problème des satellites _____	373
II. Le problème de la lune _____	384
III. Le problème du soleil _____	387
ANNEXE F _____	397
Comment réussir vos patates _____	397
ANNEXE G _____	407
Les lumières de Hessdalen _____	407
BIBLIOGRAPHIE ET REFERENCES _____	413
REMERCIEMENTS _____	417
TABLE DES MATIERES _____	419

Copyright © 2003

L'auteur peut être contacté à : ovnis@bigfoot.com

Dessin de couverture d'après une illustration de MBB/Diehl.
Projet HELEX de l'armée de l'air allemande, fin des années 70. Laser CO₂ à haute énergie
d'une puissance de plusieurs mégawatts. Portée 10 km par temps clair.

OVNIS : L'ARMÉE DÉMASQUÉE

La Science a longtemps considéré comme un tabou le sujet des ovnis car celui-ci a régulièrement été tourné en dérision par les médias. On peut pourtant se demander si quelqu'un n'a pas volontairement cherché à dissuader les scientifiques de se pencher sur ce sujet.

Le phénomène OVNI étant extrêmement complexe et diversifié, on a peine à lui trouver une explication globale sans qu'immédiatement on pense à un contre-exemple qui vient invalider celle-ci. Ce livre se propose donc en premier lieu de présenter *l'ensemble* des causes qui concourent à l'existence du phénomène OVNI. Certaines de ces causes sont connues : phénomènes naturels, méprise humaine, escroquerie... D'autres le sont moins : phénomènes « paranormaux »... Enfin, une cause reste encore largement insoupçonnée : l'armée s'emploierait *activement* à nourrir la croyance aux extraterrestres, et les meilleurs cas de « rencontres rapprochées » lui seraient imputables.

Il existe en effet une corrélation entre le mouvement de la lune et du soleil et les apparitions d'ovnis. Cette corrélation pourrait s'expliquer par l'usage que ferait l'armée de l'éclairage de la lune et du soleil pour dissimuler la source d'une projection lumineuse visant à simuler un ovni. Des milliers d'observations d'ovnis inexplicées à ce jour pourraient ainsi être attribuées aux services secrets militaires, y compris les fameuses « Rencontres du 4^{ème} type » ou « enlèvements extraterrestres » qui seraient des hallucinations provoquées artificiellement chez les témoins par les manipulateurs. C'est ce que tente de démontrer cet ouvrage avec toute la rigueur scientifique nécessaire. Plus de 300 cas français pour la plupart ont été analysés, dont une vingtaine en détail. Les causes de l'accident du vol TWA 800 qui fit 230 victimes en 1996 au large de New York sont réexaminées à cette occasion.

Dans la dernière partie de ce livre, l'auteur répond aux objections à l'« hypothèse militaire » et montre que cette guerre psychologique était peut-être déjà à l'œuvre lors des apparitions de Fatima en 1917. **Mais les services secrets des grandes puissances agissent-ils au nom de la raison d'Etat ou sont-ils infiltrés par un groupe occulte ?**